

République et canton de Genève

Budget 2015

Tome
1

- Message du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme

Sommaire

1. Message du Conseil d'Etat et plan de mesures du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes	27
3. Introduction à la lecture du document	59
4. Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique Arborescence Politique publique - programme	65
5. Budget par politique publique et par programme	75
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
6. Budget en francs par politique publique et programme	381

Annexes :

Amendements	447
Liste des programmes par département	477
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	481
Effectifs par politique publique et par département	491
Subventions accordées	495
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	519

1. Message du Conseil d'Etat

Le budget 2015 de l'Etat de Genève a été voté par le Grand Conseil le 19 décembre 2014 par 54 oui, 31 non et 11 abstentions. Le budget de fonctionnement voté prévoit 7'819,4 millions de charges et 7'833,2 millions de revenus pour un résultat net positif de 13,8 millions.

Ce budget s'inscrit dans un contexte tendu et contraignant. Le canton doit impérativement réaliser les investissements importants dont notre population a besoin, notamment en matière de mobilité, de formation, de santé et de sécurité, et qui représentent un effort annuel de quelque 700 millions de francs. Cependant, le mécanisme de frein à l'endettement limite fortement le recours à la dette pour financer ces investissements. Concrètement, pour le budget de fonctionnement, cela signifie qu'il faut parvenir, ces prochaines années, non seulement à l'équilibre, mais à dégager progressivement des excédents de recettes afin de permettre d'assurer l'autofinancement de ces investissements.

1. Déficit structurel résorbé grâce aux mesures du Conseil d'Etat

Dans cette perspective, le budget 2015 marque un tournant majeur dans la politique financière du canton de Genève. En effet, contrairement au budget 2014, le budget 2015 ne bénéficie pas d'éléments extraordinaires non récurrents améliorant le résultat. Ainsi, compte tenu de l'excédent du présent budget, il est permis de constater que le déficit structurel de notre canton a enfin pu être résorbé.

	Budget 2014*	Budget 2015
Fonctionnement		
Revenus	7'727.0	7'833.2
Charges	7'726.8	7'819.4
Résultat net	0.2	13.8
Investissements		
Recettes	65.8	63.0
Dépenses	705.5	780.5
Investissements nets	639.6	717.5

* B 2014 retraité

Ce résultat a été difficile à obtenir, compte tenu du fait que l'augmentation des dépenses obligatoires génère une croissance des charges de 70 millions, et que le budget 2015 ne bénéficie pas de revenus à hauteur de 62,8 millions qui figuraient dans le précédent budget. Si le résultat final est positif, c'est en partie grâce à des prévisions de croissance économique qui étaient encore relativement favorables au moment de l'élaboration du budget. La décision prise par la BNS le 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher du franc suisse (1,20 CHF pour 1 euro) a créé depuis lors une forte incertitude quant à l'évolution de la conjoncture et, partant, de celle des recettes fiscales. A ce stade, les effets de cette décision ne sauraient être estimés concrètement. Cela étant, le résultat du budget voté est avant tout le fruit d'efforts importants concrétisés dans un plan de mesures proposé par le Conseil d'État, qui touche tous les secteurs de l'action publique et porte sur des économies, des renoncements à des dépenses, des améliorations en termes d'efficience et d'organisation, ainsi sur que certaines nouvelles recettes. La fonction publique assume une part conséquente de l'effort, notamment par la suspension de l'annuité versée au personnel ayant un salaire supérieur au salaire médian cantonal annuel de 86'868 francs.

Les mesures adoptées par le Conseil d'État et d'ores et déjà inscrites au budget 2015 améliorent le résultat du compte de fonctionnement de 136 millions et permettent de contenir la croissance des charges à 1,2%.

Disparition de facteurs d'amélioration non récurrents

Bien que le budget 2014 fût à l'équilibre, il présentait toutefois des revenus non récurrents à hauteur de 62,8 millions (ratrapage des reliquats d'impôt pour 52,3 millions et 10,5 millions de revenus extraordinaires au service des contraventions), ainsi que des progressions de charges moindres par rapport à l'année précédente (hausse de 56,3 millions des coûts de personnel en 2015, en lien notamment avec les cotisations à la caisse de pension, contre une baisse exceptionnelle de 49,5 millions inscrite au budget 2014 liée principalement aux départs en Plend).

L'atteinte du résultat positif de fonctionnement dans le budget 2015 nécessitait dès lors de compenser à la fois la forte augmentation des dépenses contraintes en 2015 et l'absence des éléments non récurrents qui amélioraient le budget 2014. Comme indiqué plus haut, ce résultat a pu être atteint grâce aux mesures du Conseil d'État.

Un effort qui doit être poursuivi

Le budget 2015 marque donc un changement fondamental. Les mesures adoptées en matière d'économies et de revenus permettent de résorber le déficit structurel qui caractérisait les exercices précédents en raison de facteurs d'amélioration extraordinaires. Avec les effets ultérieurs de ces mesures déjà adoptées pour le budget 2015, le résultat de fonctionnement pourrait progresser jusqu'à 292 millions d'excédents en 2018, toutes choses étant égales par ailleurs.

Il ne s'agit toutefois que d'une première étape. L'excédent obtenu au budget 2015 ne permet pas encore de couvrir nos besoins en matière d'investissements et, donc, de stabiliser la dette. C'est pourquoi des mesures supplémentaires sont d'ores et déjà à l'étude. Elles déployeront leurs effets sur les années suivantes et visent à dégager progressivement les excédents de fonctionnement nécessaires pour maîtriser notre dette et faire face aux défis futurs.

Défis à relever dans un contexte marqué par des incertitudes

Cette approche politique déterminée, en rupture par rapport aux années antérieures, est d'autant plus indispensable qu'elle s'effectue dans un contexte difficile, notamment en matière d'évolution des recettes fiscales.

L'exercice 2015 et les années suivantes restent marquées par d'importantes incertitudes. La première d'entre elles est évidemment liée à l'abandon du taux plancher par la BNS et à l'évolution du cours du franc suisse, dont le niveau très élevé affecte lourdement nos entreprises exportatrices, notre secteur touristique, ainsi que le commerce de détail. Une autre incertitude concerne l'avenir du secteur financier et bancaire, fortement mis à contribution dans le contexte international. La croissance de notre économie à moyen terme est également questionnée par le vote du 9 février 2014 imposant à terme un contingentement des travailleurs étrangers. A ceci s'ajoutent les impacts financiers prévisibles mais encore non définitivement chiffrés de l'indispensable réforme de la fiscalité des entreprises, qui doit mettre sur pied d'égalité à l'horizon 2019 les entreprises multinationales et locales et préserver durablement la sécurité juridique et la compétitivité de notre pays.

Le Conseil d'État est dès lors plus décidé que jamais à poursuivre et à accentuer son effort tout au long de la législature. Il souligne l'importance que revêtira dans ce but la collaboration constructive avec le Grand Conseil dans le cadre de ses travaux et débats.

2. Le plan de mesures du Conseil d'État

Le Conseil d'État avait annoncé en juin 2014, dans le cadre de son Programme de législature, qu'il présenterait un plan comportant des mesures de sa compétence, mais également d'autres réformes nécessitant des décisions du Grand Conseil.

Les mesures adoptées par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2015 améliorent le résultat d'environ 136,0 millions (104,3 millions de charges et 31,7 millions de revenus), et permettent de dégager un résultat positif de fonctionnement en résorbant le déficit structurel.

Certaines de ces mesures déployeront leurs effets au-delà de 2015, améliorant le résultat 2016 de 47,8 millions, et les résultats 2017 et 2018 de 0,9 et 3 millions respectivement. Au final, les mesures améliorent la planification financière quadriennale de 187,8 millions et permettent ainsi de présenter un résultat prévisionnel de 292 millions en 2018. Ces données ne tiennent pas compte d'un éventuel rejet de l'une ou l'autre mesure suite à une processus de référendum facultatif.

**La liste exhaustive de ces mesures est publiée en annexe du Message du Conseil d'Etat.
Les commentaires apportés ci-dessous se réfèrent à la numérotation de cette liste.**

A. Mesures de réductions de charges

Il s'agit principalement d'efforts d'efficience, hors baisse de prestations, par une réduction des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions à hauteur de 64,6 millions.

- Pour le petit État, une réduction budgétaire équivalente à 1% du nombre de postes (ETP) est réalisée pour un total de 18,3 millions (dont 12,9 millions en 2015 et 5,4 millions l'année suivante). Cette mesure porte principalement sur les charges de personnel et les dépenses générales (mesure 1). À cela s'ajoute une réduction ciblée de 2% (1,5 million) sur le budget des états-majors et des activités de support des départements (mesure 2).
- Toutes les indemnités font l'objet d'une diminution de 1% (18,8 millions), à l'exception de celle des TPG et de la contribution intercantonale à la HES-SO (mesure 3).
- Dans le cadre des mesures d'économies concernant la politique publique G (aménagement et logement), le Conseil d'État a décidé de deux mesures structurelles pour le logement. La première consiste à augmenter de 1% les divers taux d'efforts mentionnés dans la loi générale sur le logement et la protection des locataires (mesure 4), tandis que la deuxième vise à diminuer de 100 francs par pièce le montant maximal de la subvention HM, pour le ramener à 1'700 francs la pièce par an (mesure 5). L'ensemble de ces décisions engendrera une diminution des charges de subvention de 2 millions et une augmentation des revenus, par le biais de la surtaxe, de 1,6 million. Ces mesures sont toutefois combattues par référendum.
- Afin de rationaliser et fiabiliser le dépouillement des élections, le Conseil d'État a décidé de déposer un projet de loi visant à introduire le dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires, sur la proposition de la Cour des comptes et à l'instar de ce qui se pratique d'ores et déjà pour les votations. Cette mesure permettra de générer une économie de 0,5 million par élection majoritaire (mesure 6). Le Conseil d'Etat avait également proposé de supprimer la prise en charge par l'Etat de l'affranchissement du retour des votes par correspondance (économie d'environ 100'000 francs par opération électorale). Cette mesure a finalement été refusée par le Grand Conseil lors du vote du budget 2015.
- La loi sur la TVA permet aux entités qui font partie d'une même collectivité publique de ne plus se facturer de TVA entre elles, même si elles s'échangent des biens ou des prestations normalement soumis à TVA. Suite à une étude menée par la DGFE, l'administration fédérale des contributions à Berne a confirmé que les SIG font partie de la collectivité publique au sens de la TVA quand bien même l'État ne contrôle que 55% de son capital. La suppression de la facturation de TVA par les SIG représente un gain annuel de 2,6 millions pour l'État (y compris l'Université), 1,2 million pour les HUG et 0,1 million pour l'Hospice général (mesure 8).
- Suppression de la prime de départ : le dernier salaire ne sera plus doublé pour le mois du départ à la retraite, générant une économie de 1,5 million (mesure 9).
- Modification progressive du délai en matière de report de soldes de vacances de l'année précédente sur l'année suivante, induisant une économie non récurrente de 0,8 million en 2015 (mesure 10).
- Suppression de la faculté de paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs, induisant une économie de 1,4 million (mesure 11).
- Transfert des charges de l'office des bâtiments (OBA) à l'Université concernant principalement des frais (entretien, nettoyage et frais d'énergie) liés aux bâtiments: 3 millions d'économies, soit 23 millions de charges en moins à l'OBA et 20 millions d'augmentation de la subvention à l'Université (mesure 12).
- Transfert de l'OBA à la HES-SO des charges courantes (entretien, nettoyage et frais d'énergie) des bâtiments : 0,5 million d'économies, soit 4 millions de charges en moins à l'OBA et 3,5 millions d'augmentation de la subvention à la HES-SO. Cette mesure serait effective à partir de 2016, car elle nécessite la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les HES (mesure 13).
- Révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie permettant un gain net de 0,7 million en 2015, 0,8 million en 2016 et 0,8 million en 2017 (mesure 15).
- Parallèlement à la réduction des budgets alloués au contrôle interne et à l'audit interne, la mise en œuvre de la loi sur la Surveillance (LSurv), qui prévoit de confier dès 2016 l'audit des comptes de l'État à un réviseur externe, devra s'effectuer sans augmentation des coûts de surveillance de l'État (mesure 16).
- Accès à l'assurance-maladie: diminution, dès 2015, du versement de l'aide partielle qui passera de 40 francs à 30 francs par mois (économie prévue de 2,1 millions de francs). Pour les bénéficiaires de prestations cantonales complémentaires à l'AVS-AI, le subside sera plafonné à la différence entre la prime moyenne cantonale (économie de 2,3 millions de francs) et l'excédent de ressources. L'entrée en vigueur de cette mesure est prévue au 1er juillet 2015 (mesure 17).

- Action sociale: réduction de 300 à 225 francs du supplément d'intégration mensuel en vue de contenir la croissance des charges pour les mesures d'action sociale. Le tiers du montant ainsi économisé, soit 25 francs par personne, sera engagé dans des projets de formation-insertion en faveur de bénéficiaire de l'aide sociale. Cette mesure génère une économie de 4,5 millions de francs (mesure 18).
- Soutien aux personnes âgées et handicapées: intégration, pour les bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales, dans le calcul de celles-ci, de 10% du subside LAMal perçu. Une économie annuelle de 8 millions de francs qui sera mise en œuvre au 1er juillet 2015 aura un effet de 4 millions de francs sur l'année 2015. De plus, afin de supprimer une inégalité de traitement injustifiée, les prestations en faveur des rentiers AI ayant atteint l'âge de la retraite seront alignées sur celles dont bénéficient les rentiers AVS ordinaires. Cette mesure, mise en vigueur au 1er juillet 2015, ne remet pas en cause les droits acquis des bénéficiaires à cette date. Elle ne touchera pas les prestations en faveur des personnes invalides, notamment l'allocation pour impotent. Il en résulte une économie annuelle de 2 millions de francs, avec un effet de 1 million de francs sur 2015 (mesure 19).
- Reports de solde de vacances : le règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale sera modifié afin de limiter au 31 août de l'année suivante la possibilité de report des vacances non prises (mesure 20).
- Suppression de la publication du DIP "Les Clefs de l'école", représentant une économie de 0,3 million par an (mesure 21).
- Devoirs surveillés au primaire : actuellement la prestation est assurée par des enseignants ou remplaçants du DIP. L'externalisation de cette prestation est étudiée, avec une perspective d'économie évaluée à environ 0,4 million par an (mesure 22).
- Dans le cadre du renouvellement général des commissions consultatives, après un examen approfondi du mandat, de l'utilité et de la fréquence des séances de celles-ci, le Conseil d'État souhaite supprimer 5 commissions officielles et procéder à la fusion de deux d'entre elles. Économie projetée d'environ 0,1 million (mesure 23).
- Suppression de la gestion des abonnements TPG : la gestion administrative des abonnements UNIRESO du personnel du « petit État » ne sera plus effectuée au sein de l'administration, mais assurée par les TPG (mesure 24).
- Réduction des cadeaux aux jubilaires : les personnes concernées reçoivent du Conseil d'État un cadeau à l'occasion de leur centième anniversaire. Ce témoignage prendra désormais une forme plus modeste et symbolique (mesure 25).

B. Mesures d'augmentation de revenus

Il s'agit de mesures d'augmentation de divers revenus qui améliorent le résultat de 23.2 millions, dont 10 millions de recettes fiscales par l'engagement de contrôleurs fiscaux supplémentaires (*mesure 26*). Les principales autres augmentations de revenus concernent le domaine de la sécurité et permettent de couvrir des hausses de charges.

- La poursuite de la politique d'internalisation des ressources de la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) permet d'éviter le recours à des contrats de location de services pour assumer des tâches pérennes. Un gain net de 2,6 millions pour 2015 est prévu (dont 4,5 millions de revenus liés à l'augmentation de l'activation des charges de personnel sur les projets informatiques) ainsi que de 1 million pour 2016 et de 0,5 million pour 2017 (mesure 27).
- Les projets de réorganisation au sein de l'Office cantonal de la population et de la migration associés à une augmentation de revenus permettent un gain net de 1,1 million en 2015 (dont 4,7 millions de revenus provenant de l'augmentation du volume des émoluments perçus pour la délivrance des documents d'identités et pour les naturalisations). Ils permettent notamment une diminution des délais d'attente de traitement des demandes de naturalisation, la mise en place d'un point d'entrée unique à l'OCPM et la résorption des retards concernant la délivrance des titres de séjour (mesure 28).
- Sur le plan de la sécurité internationale, l'augmentation des moyens est couverte par un financement fédéral (mesure 29).
- En matière de sécurité aéroportuaire, l'augmentation indispensable des moyens a pu, par le biais d'une convention, être intégralement financée par l'Aéroport international de Genève (mesure 30).
- Depuis 2013, les émoluments pour demandes de délais de déclaration inférieurs à 3 mois ne sont plus facturés, privant ainsi l'Etat de Genève des revenus correspondants. La réintroduction de ces émoluments en 2015 aura un double effet puisqu'elle rapportera environ 1,2 million au tarif de 20 francs. De plus, cette mesure devrait inciter les contribuables à déposer plus rapidement leur déclaration, accélérant ainsi le traitement des dossiers de taxation (mesure 31).

- La poursuite de la valorisation des terrains et, subsidiairement, des bâtiments de l'État en octroyant des DDP (droits distincts permanents de superficie). En particulier, deux projets sont en cours pour les Ports-Francs de Genève et le Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG), pour lesquels des transferts d'actifs sont envisagés, ce qui devrait permettre de d'améliorer le résultat de 5 million en 2015 (mesures 32 et 33).
 - La libération de la place d'armes dans le secteur des Vernets générera des revenus pour l'État sous la forme de rentes anticipées dans l'attente de la conclusion des DDP (droits distincts permanents de superficie) qui interviendra au moment de la délivrance des autorisations de construire. Ces rentes anticipées sont estimées à 2,5 millions par an pour la période 2016-2020 (mesure 34).
 - S'agissant de l'aménagement, le Conseil d'État a décidé de procéder à une réévaluation progressive des émoluments pour les autorisations de construire. Cette décision entraînera une augmentation des revenus de 1,5 million pour l'année 2015 (mesure 35).
- Concernant la politique publique Q (énergie), le Conseil d'Etat a décidé de revoir les modalités de rémunération des propriétaires des SIG. C'est ainsi, que sur le même modèle que celui retenu pour l'Aéroport International de Genève, une part de 50% du bénéfice annuel des SIG sera redistribuée à l'État, à la Ville de Genève et aux autres communes au prorata de la participation de chaque entité au capital de dotation de l'établissement. Cette mesure est prévue dès l'exercice 2016 et augmentera les revenus de l'État de Genève de 15,7 millions de francs pour cette année selon les projections de résultats des SIG (mesure 36).
- La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit à son article 49, alinéa 1, que la redevance annuelle maximum prélevée par le canton pour la production hydroélectrique passera de 100 à 110 francs par kilowatt théorique pour la période de 2015 à 2019 (mesure 37). L'augmentation de revenus qui en découle dès 2015 (+0,9 million) alimentera le fonds cantonal de renaturation en vertu de l'article 23, alinéa 2, du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS, L 02 05.04).
 - Le règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (RTEDP, L 1 10.15) va être révisé en vue d'augmenter les tarifs des empiètements sur ou sous le domaine public, qui pour la plupart datent de plus de 20 ans (mesure 38). Les revenus supplémentaires pour usage accru du domaine public qui sont dégagés s'élèvent à + 0,2 million.
 - L'engagement de nouveaux experts au service technique de la direction générale des véhicules va générer des produits supplémentaires nets de 110'000 francs en 2015, puis entre 50'000 francs et 100'000 francs les années suivantes (mesure 39).

C. Renoncements à des hausses de charges prévues

Le Conseil d'État a également décidé de renoncer à l'augmentation de certaines charges qui étaient prévues pour un total de 48,2 millions :

- Le Grand Conseil a voté l'octroi d'une annuité plafonnée au salaire median cantonal (86'668 selon valeur calculée par l'OCSTAT en 2010). Les salaires du Grand Etat supérieurs à cette valeur ne bénéficient pas de l'annuité 2015. Cette suspension partielle de l'annuité permet de réduire la hausse des charges de 32,7 millions. En outre, la suspension partielle de l'annuité a un effet décalé positif de 8,7 millions en 2016 (mesure 40).
- La hausse de subvention de 3 millions prévue dans la convention d'objectifs de l'Université de Genève est supprimée (mesure 41).
- La hausse de 5 millions prévue initialement dans le contrat de prestations des TPG est supprimée (mesure 42).
- Le Conseil d'État ne compensera pas les effets de l'initiative IN 146 sur les TPG, effets qui ont été dernièrement évalués à 7 millions en tenant compte de l'effort d'économies des TPG (mesure 43).
- Les hausses de 0,5 million prévues dans les conventions de subventionnement avec le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR), la Fondation de droit public du Musée d'art moderne et contemporain (Fondamco) et la Fondation romande pour le cinéma sont supprimées (mesure 44).

D. Mesures complémentaires de réductions de charges

Ces mesures nécessiteront dans plusieurs cas des modifications législatives et leurs conséquences financières ne peuvent pas être chiffrées précisément à ce stade. Elles visent notamment à modifier et simplifier le fonctionnement de l'État, ainsi qu'à générer des économies et des augmentations de revenus ciblées.

Mesures visant des modifications du fonctionnement de l'État

- Mécanisme de compensation des crédits supplémentaires: la LGAF ne prévoit aucune sanction lorsque les crédits budgétaires sont dépassés, et certains dépassements donnent lieu par la suite à des dépenses récurrentes. Cette mesure vise à modifier la LGAF et ses règlements, de manière à contraindre l'administration à compenser les crédits supplémentaires. Elle s'appliquerait aux charges de fonctionnement sous contrôle de l'administration (charges de personnel, dépenses générales et subventions), hors allocations à des tiers, amortissements et provisions. Cette pratique a déjà été introduite avec succès dans de nombreux cantons et a profondément changé le mode de fonctionnement et la culture de l'administration (mesure 45).
- Simplification et augmentation de l'efficience du contrôle interne et de la gestion des risques: au cours des deux précédentes législatures, le canton de Genève s'est progressivement doté d'un système de contrôle interne global couvrant toutes les activités de l'État, complété récemment par un système de gestion des risques. Des progrès indéniables et nécessaires ont été réalisés. Il s'agit maintenant de faire preuve de plus de proportionnalité, de manière à éviter les lourdeurs administratives. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. Parmi les mesures à l'étude figure le recentrage du contrôle interne sur les aspects financiers, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les autres cantons et par la Confédération. Pour les activités non financières de l'État, le système de gestion des risques devrait permettre de cibler les domaines pour lesquels un système de contrôle interne doit être établi face aux risques encourus. La répartition des rôles et des responsabilités doit également être revue. Les services d'audit et de contrôle interne pourraient être redimensionnés (mesure 46).
- Diminution de la charge administrative liée à la LIAF: la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) a certes constitué un progrès significatif dans la clarification et le contrôle des tâches déléguées, mais elle génère une charge administrative élevée. Dans les faits, compte tenu des contraintes financières grandissantes de l'État, les enveloppes des contrats de prestations ont été amendées au fur et à mesure des budgets successifs, annulant le travail accompli dans le cadre des négociations, puis de l'adoption des lois. Dans ces conditions, il serait plus efficace de revenir à un mode de gestion plus simple. Enfin, les obligations comptables imposées aux entités subventionnées par la LIAF sont lourdes et les seuils de matérialité fixant les types de contrôle et les normes applicables doivent être rehaussés (mesure 47).

Mesures opérationnelles engendrant des gains d'efficience

- Le plan de mesures complémentaires comprendra un ensemble de projets opérationnels ou de modifications de l'organisation du travail visant à améliorer les activités courantes de l'État. Il s'agit notamment, s'agissant des activités financières, du regroupement des services gérant le contentieux, de la poursuite des recherches d'optimisation des relations TVA au sein du grand État, notamment pour les investissements dans les transports publics, et de la facturation de certaines prestations sous forme d'invitations à payer. La liste de ces multiples mesures opérationnelles avec leur impact financier sera prochainement établie par l'administration (mesures 48, 49 et 50).
- Dans un souci de rationalisation, le nombre de rapports officiels ou d'études publiées sur papier par l'administration publique sera réduit. Ainsi, la publication par voie électronique sera privilégiée à l'impression pour les documents nécessitant une mise à disposition du public. À titre d'exemple, les comptes, rapports de gestion et budgets de l'État et des entités publiques autonomes ne seront imprimés qu'en nombre limité (mesure 51).
- L'optimisation des garages d'entretien mécanique, alliée à un meilleur usage des véhicules à disposition, non seulement de l'État, mais aussi de certaines communes (notamment véhicules de voirie, etc.), doit permettre le renforcement de synergies substantielles pouvant engendrer des économies durables. Des économies peuvent aussi être générées par une stratégie mieux coordonnée des acquisitions, via notamment des appels d'offre regroupés (mesure 52).
- Le transfert d'actifs de l'État actuellement exploités par les Ports-Francs est prévu pour permettre à cette société de maîtriser l'ensemble de ses activités (mesure 53).
- Le Conseil d'État est déterminé à revoir la cohérence globale des lois et règlements en matière de gestion du personnel, à identifier le coût de certaines dispositions contraignantes et à simplifier les règles. Le projet SCORE sera mis en œuvre comme prévu, à l'issue d'un processus de dialogue ouvert avec les partenaires sociaux. En complément, il s'agit de simplifier et de flexibiliser l'administration publique, ainsi que d'assurer une bonne compétitivité de l'État sur le marché du travail, notamment pour les fonctions de management supérieur et de haute expertise (mesure 54).
- En ce qui concerne les subventions, le budget 2015 ne prévoit pas de réduction des enveloppes budgétaires des aides financières, contrairement aux indemnités octroyées pour les principales tâches déléguées par l'État. Dans le cadre de la modification de la LIAF, le Conseil d'État reverra sa position durant les prochaines années en réformant les conditions d'attribution des aides financières en fonction de la contribution des institutions bénéficiaires aux politiques publiques de l'État (mesure 55).

- Le Conseil d'État examinera la possibilité de renégocier la contribution financière à la HES-SO (convention intercantonale) (mesure 56).
- Le Conseil d'État analysera, en s'appuyant notamment sur des comparaisons intercantionales, les domaines où notre canton est susceptible d'aller au-delà de ce qui est nécessaire dans la mise en œuvre de normes et de réglementations fédérales, en vue de corriger les excès de zèle (mesure 57).
- Le Conseil d'État poursuivra ses analyses visant à identifier, puis à réduire autant que possible les doublons et les enchevêtements de tâches entre les communes et le canton, qui ralentissent inutilement l'action des pouvoirs publics et génèrent des coûts superflus (mesure 58).

À noter enfin, en ce qui concerne les investissements, que le Conseil d'État continuera à procéder à un réexamen annuel des projets planifiés en fonction de leur degré de priorité, de leur pertinence et de leur réalisation au meilleur coût. Le Programme de législature prévoit à cet effet que le plan décennal d'investissements sera mis à jour annuellement. Même s'il ne s'agit pas d'une mesure à proprement parler, ces arbitrages relatifs aux investissements présentent à moyen terme un effet sur les coûts de fonctionnement, et ils peuvent présenter un effet à court terme sur l'autofinancement des investissements, et donc sur l'évolution de la dette.

Mesures complémentaires d'augmentation de revenus

- Le Conseil d'État souhaite se mettre en conformité avec la législation fédérale (LHID) en soumettant à nouveau au Grand Conseil certaines mesures prévoyant de supprimer des niches fiscales permettant à des contribuables de bénéficier de réductions d'impôts non prévues par le droit supérieur. Ces mesures concernent, par exemple, la suppression de la déduction sociale sur la fortune accordée aux indépendants. D'autres mesures fiscales sont à l'étude et seront présentées ultérieurement (mesure 59).
- L'augmentation d'émoluments est également examinée. Il s'agit de couvrir les coûts des prestations. Il est notamment envisagé de facturer les frais de sécurité des manifestations sportives (mesures 60 et 61).
- En ce qui concerne les revenus des participations de l'État, il sera étudié le prélèvement d'une part aux bénéfices des établissements autonomes qui disposent de leurs propres ressources (ex : Aéroport, SIG) sur la base de leur résultat opérationnel au lieu de leur résultat net (mesure 62).
- L'État devra également continuer de réduire son exposition aux risques à long terme liée aux garanties qu'il octroie. La question de la garantie accordée à la BCGE ayant été réglée au plan législatif (suppression progressive d'ici à 2016), il s'agit notamment d'examiner la pertinence de celle qui est octroyée aux Rentes Genevoises (mesure 63).
- Les droits de superficie pourraient être augmentés pour financer les infrastructures de base nécessaires à la construction de logements. Dans le même ordre d'idée, une hausse de la taxe sur les plus-values foncières suite à des déclassements pourrait être envisagée pour financer les mesures d'aménagement du territoire (mesures 64 et 65).
- Les départements vérifieront si l'État récupère bel et bien l'intégralité des montants qu'il pourrait obtenir de la Confédération pour les tâches que celle-ci finance, notamment dans les domaines de la sécurité, de la formation et de l'environnement (mesure 66).
- Parmi les pistes d'augmentation des recettes, le Conseil d'État examinera notamment la possibilité d'introduire un impôt sur certaines successions (mesure 67).
- Dans le cadre du projet de loi en préparation sur l'accueil préscolaire et en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises, une contribution des entreprises au financement des structures d'accueil de la petite enfance devra être examiné (mesure 68).

3. Mise à jour et amendements au budget

Le tableau ci-après recense les principaux amendements qui ont été votés au budget 2015, par rapport au projet de budget initial.

On notera que la mise à jour des estimations fiscales péjore le résultat de 40 millions. De plus, le versement de la part aux bénéfices de la BNS s'apparente plus à celui d'un dividende qu'à une répartition pré-déterminée d'un bénéfice. Le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) a été modifié en ce sens et la part aux bénéfices de la BNS de l'année n sera à l'avenir comptabilisée sur l'exercice n+1. Compte tenu du bénéfice de 28,5 milliards annoncé par la BNS sur les 9 premiers mois de 2014, il semblait plus probable qu'improbable au moment de l'élaboration du budget que la part aux bénéfices de la BNS de 1 milliard soit distribuée en mai 2015, conformément à la convention 2011-2015 entre la Confédération et la BNS. Compte tenu de ces deux éléments, il a

été proposé d'inscrire au budget 2015 le versement de la part au bénéfice 2014 de la BNS pour un montant de 38'684'000 francs.

A la fin du mois de janvier 2015, la BNS a fait savoir que la situation lui permettait de reverser aux cantons une part augmentée à 2 milliards de francs, soit environ 78 millions pour Genève. Ce montant influencera certes d'autant le résultat des comptes 2015. Il ne permet toutefois pas de tabler sur une amélioration globale des revenus de l'État, mais contribuera à compenser les effets négatifs prévisibles de l'abandon du taux plancher du franc suisse sur l'économie cantonale et, par conséquent, sur les recettes fiscales de l'État.

S'agissant des dépenses inscrites au budget, le Grand Conseil a d'autre part décidé d'appliquer à l'ensemble de l'Etat une économie de 8,9 millions sur les charges de personnel. Il a également introduit le versement au personnel d'une annuité plafonnée au salaire médian genevois annuel de 86'868 francs. Cette décision induit une charge supplémentaire de 6,9 millions.

Programme	Libellé	charges	revenus
Ensemble de l'Etat	Augmentation du taux de cotisation employeur pour les allocations familiales (+0.1%)	1.9	
Ensemble de l'Etat	Economie supplémentaire appliquée aux charges de personnel	-8.9	
Ensemble de l'Etat	Annuité plafonnée au salaire médian genevois	6.9	
A05	Augmentation des subsides pour la formation scolaire spéciale	2.3	
C01	Augmentation des subsides aux assurés à ressources modestes	8.3	
C03	Réduction de l'économie sur la baisse de l'intégration action sociale	4.5	
G05	Economie supplémentaire	-1.0	
H07	Economie supplémentaire	-1.6	
I01	Economie supplémentaire	-1.2	
J01	Economie supplémentaire	-2.0	
J02	Economie supplémentaire	-1.0	
K01	Ouverture de 10 postes à la Clinique de Joli-Mont et Montana	1.0	
K01	Augmentation des encaissements estimés provenant des caisses et assureurs		2.6
L02	Augmentation des projections de revenu de l'aéroport international de Genève		7.5
M01	Mise à jour des estimations fiscales		-40.0
M02	Mise à jour des estimations des intérêts fiscaux	-3.0	
M02	Versement probable de la part au bénéfice 2014 de la BNS		38.7
P01, P02, P03, P04 et P05	Réduction linéaire de 0.5% sur les charges de personnel	-1.0	
P05	Economie supplémentaire	-1.5	
Q01	Economie sur la subvention d'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et sur LTDR Bonus à la rénovation	-4.2	

4. Évolution positive des revenus mais absence de revenus non récurrents

La progression anticipée des revenus est plus modeste que ces dernières années. Cela s'explique par une croissance plus faible des revenus fiscaux en l'absence d'éléments non récurrents (fin des effets de l'augmentation du nombre d'années estimées qui amélioreraient le résultat du budget 2014 de 52,3 millions) et par la diminution des revenus non fiscaux de 5 millions.

Retraitements comptables des compensations aux communes françaises en diminution de l'impôt à la source

Le Conseil d'État a décidé de présenter la charge de compensation aux communes françaises (218 millions au budget 2015 et 207,6 millions au budget 2014) en diminution du revenu de l'impôt à la source. Cette présentation ne modifie pas le résultat de l'État, mais elle diminue le total des revenus et des charges d'autant (218 millions au budget 2015). L'impôt à la source passe ainsi de 778 millions à 560 millions en intégrant la compensation. L'objectif est de rendre plus comparables les finances genevoises avec celles des autres cantons, compte tenu du caractère très particulier de cette charge enregistrée dans les comptes du canton de Genève et qui résulte de l'accord franco-suisse de 1973.

Notre Conseil est en effet persuadé qu'il est préférable de permettre des comparaisons intercantonales plus pertinentes, que de privilégier le respect intégral des normes comptables, dans le contexte des consultations actuelles entre la Confédération et les cantons (RPT, RIE III, etc.). Une dérogation à la norme IPSAS 23 "Impôts et transferts" sera prochainement introduite dans le règlement sur l'établissement des états financiers pour formaliser cette décision.

Revenus fiscaux en progression de 1,7%

Le budget 2015 fait apparaître une augmentation de l'ensemble des impôts, taxes et droits de 107 millions de francs (+1,7%) par rapport au budget 2014. L'essentiel de cette hausse est attribuable à l'évolution prévue de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales au moment de l'élaboration du budget.

	C 2013	B 2014	B 2015	en millions CHF	
				Ecart B 2015 - B 2014	
Personnes physiques (PP)	3'724	3'837	3'928	91	+2.4%
Personnes morales (PM)	1'448	1'335	1'395	59	+4.4%
Part cantonale aux recettes fédérales	406	425	423	-2	-0.5%
Impôts immobiliers	451	452	427	-25	-5.4%
Droits de successions et donations	132	127	108	-19	-15.0%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	103	105	107	3	+2.6%
Autres impôts	14	16	16	0	-0.6%
Total Impôts, taxes et droits	6'277	6'297	6'404	107	+1.7%

L'impôt des personnes physiques progresse de 91 millions (+2,4%). Cette évolution est, d'une part, le fait de l'impôt sur le revenu (+50 millions), dont l'évaluation repose essentiellement sur les pronostics conjoncturels du Groupe de perspectives économique (GPE). Dans sa synthèse de septembre, le GPE prévoit une croissance du PIB suisse se fixant à 1,8% pour 2014 et à 2,1% pour 2015. La hausse revient également à l'impôt sur la fortune (+41 millions) dont l'évolution est basée sur une hypothèse de croissance de long terme fixé à 3% pour l'année 2015.

L'impôt des personnes morales croît de 59 millions (+4,4%) par rapport au budget 2014. Cet écart n'est pas le fruit de perspectives de croissance excessivement optimistes pour 2015. En effet, une bonne partie de cette augmentation est due à une sous-estimation vraisemblable du budget 2014. L'évolution de l'impôt des personnes morales repose principalement sur les indications données par un échantillon d'entreprises parmi les plus importantes du canton sur l'évolution probable de leur bénéfice. Les banques et assurances, l'horlogerie et les intermédiaires de commerce représentent les

deux tiers de l'impôt cantonal des personnes morales. La part de l'horlogerie et des intermédiaires de commerce, constitués essentiellement de sociétés de négoce, n'a cessé de prendre de l'ampleur au détriment de la branche banques et assurances. En effet, la part de l'horlogerie progresse de 11% à 22% entre 2007 et 2013 et celle des intermédiaires du commerce de 16% à 18% traduisant l'excellente santé de ces deux secteurs. En revanche, l'évolution du secteur des banques et assurances n'est pas réjouissante puisque sa part recule de 40% à 24% durant la même période.

La part cantonale aux recettes fédérales se replie légèrement par rapport au budget 2014 (-2 millions; -0,5%). Les recettes fédérales sont, pour l'essentiel, constituées de l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales, de l'impôt anticipé et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pour rappel, la part de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons s'élève à 17% de l'impôt perçu, le solde (83%) étant transmis à la Confédération.

Les impôts immobiliers composés de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers et des droits d'enregistrement reculent par rapport au budget 2014 (-25 millions, -5,4%). Cette baisse est essentiellement due à une correction apportée au montant de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers qui, selon toute vraisemblance, ne pourra pas atteindre les montants enregistrés ces dernières années (74 millions prévus dans le budget 2015 contre 102 millions dans le budget 2014; -28 millions).

Les droits de successions et donations reculent de 19 millions (-15,0%). Ceux-ci se fixent à 108 millions, ce qui correspond à un niveau ordinaire. La baisse est due à un effet de base par rapport au montant inscrit dans le budget 2014. Celui-ci avait été doté d'un montant additionnel pour tenir compte d'événements extraordinaires dont l'administration avait connaissance lors de sa conception. Selon les dernières évaluations concernant l'année 2014 et malgré cette dotation supplémentaire, le montant retenu pour le budget 2014 devrait tout de même sous-évaluer la réalité.

Les impôts sur les véhicules routiers et les bateaux augmentent de près de 3 millions (+2,6%) et **les autres impôts** (impôts sur les chiens et impôt sur les casinos) varient très faiblement (-0,6%).

Revenus non fiscaux en baisse de 5 millions

Cette diminution par rapport au budget 2014 résulte notamment d'une baisse de 8,8 millions justifiée par un changement de méthode comptable. En effet, les remboursements effectués par les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS sont dorénavant enregistrés en diminution des charges en lieu et place de revenu. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des contributions provenant de l'Aéroport international de Genève (+7,4 millions) expliquée par la croissance attendue du nombre de passagers et des redevances commerciales.

Etant donné la prévision de bénéfice annoncée par la BNS, il était fortement probable au moment de l'élaboration du budget que la part revenant à l'Etat serait distribuée en mai 2015. Par conséquent, la part cantonale aux bénéfices de la BNS a été inscrite au budget 2015 pour un montant 38,7 millions, en fonction des informations qui étaient alors disponibles.

L'introduction des taux d'intérêts différenciés en 2013 rend l'estimation de ces charges et revenus difficile, compte tenu de la multiplicité des paramètres qui les influencent: changement de comportement de paiement des contribuables, masse des comptes débiteurs, avancement des travaux de taxation et montant final du bordereau, modifications d'acomptes par les contribuables, etc. L'ensemble de ces éléments concourt à la grande volatilité des recettes d'intérêts.

Pour ces raisons, les comptes 2013 ont présenté de fortes variations par rapport aux montants budgétés. Le budget 2014, qui a été élaboré alors que nous n'avions pas encore une année d'historique avec les taux différenciés, est lui aussi sous-estimé pour les charges et surestimé pour les revenus, bien que dans une moindre mesure. Le budget 2015 a été revu en tenant compte du réalisé 2013. Dès lors, les charges augmentent de 3,8 millions et les revenus baissent 21,8 millions.

Le budget 2014 du service des contraventions prévoyait une augmentation significative des revenus (20,5 millions non récurrents) suite à la modification du règlement pour les frais en matière pénale et à l'engagement de juristes pour le traitement du recouvrement. Le changement de comportement des usagers suite à la modification des tarifs et une nouvelle estimation du taux de recouvrement des débiteurs justifient une baisse de l'estimation des revenus de 12,5 millions par rapport au budget 2014.

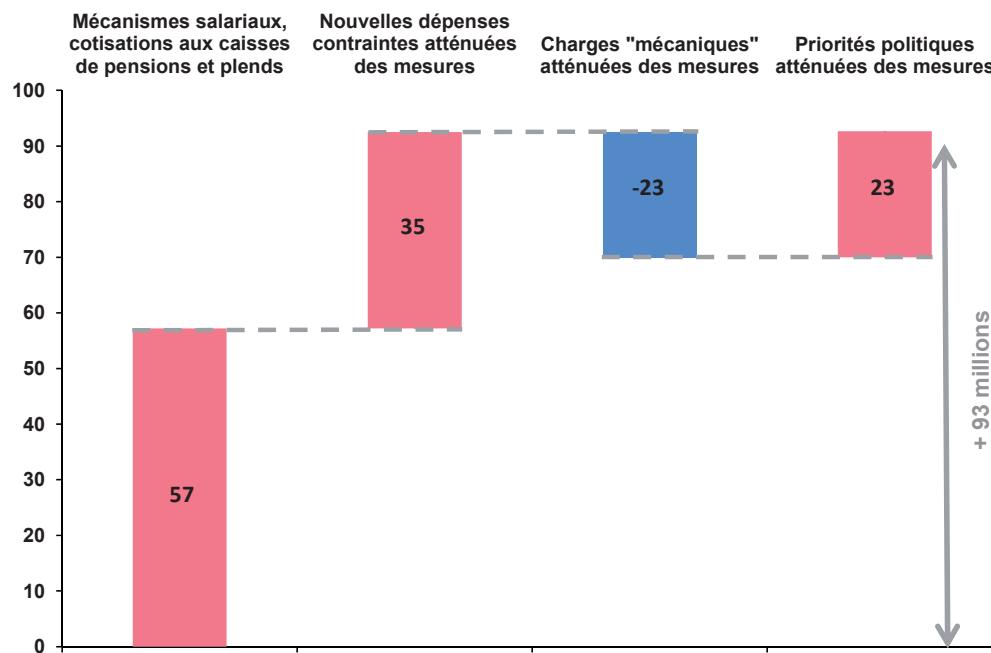
Ces diminutions sont totalement compensées par des augmentations de revenus dans d'autres secteurs liés à la politique publique H Sécurité et Population. Les dépenses supplémentaires consenties pour cette politique publique génèrent une augmentation d'émoluments, de facturation de prestations et de subventions fédérales à hauteur de plus de 25,3 millions.

5. Croissance des charges contenue à 1,2%

En tenant compte des retraitements comptables dus à la rétrocession de l'impôt à la source pour les communes frontalières, le total des charges du budget 2015 se monte à 7'819,4 millions, soit une augmentation de 92,7 millions (1,2%) par rapport au budget 2014 retraité (total des charges de 7'726,8 millions).

Décomposition de la croissance des charges

Cette croissance modérée des charges de 1,2% découle des mesures adoptées à ce stade par le Conseil d'État (économie de 104,3 millions), quand bien même la croissance des charges sur lesquelles le Conseil d'État n'a pas de prise est élevée. Au-delà des mesures prévues en 2015, la bonne maîtrise des charges directement contrôlées par le Conseil d'État permet d'augmenter les ressources allouées aux politiques publiques prioritaires.



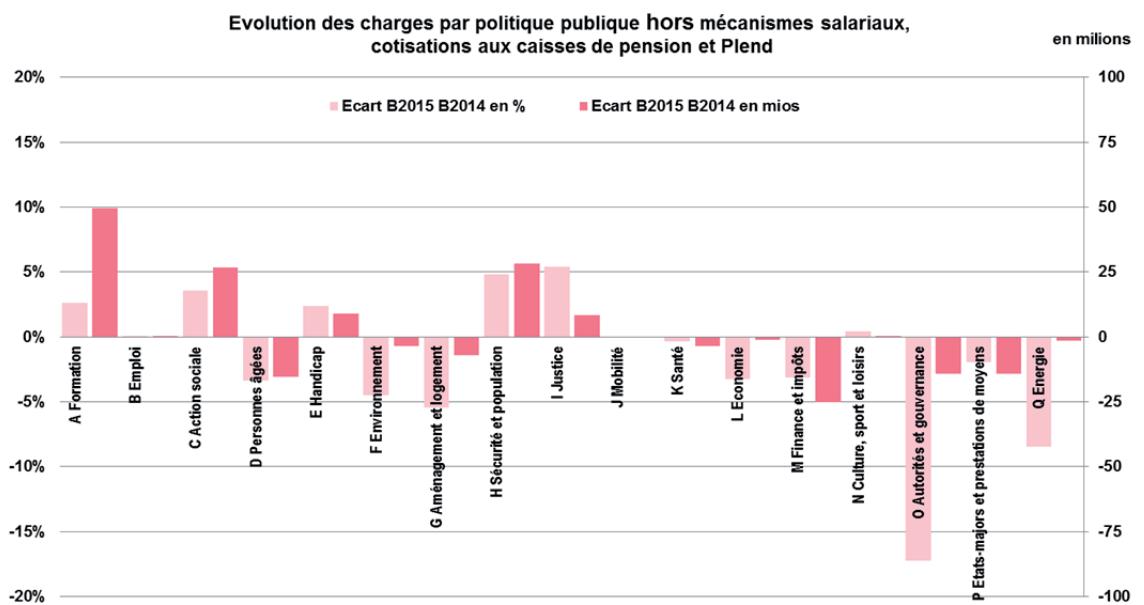
- **Mécanismes salariaux et charges sociales** : par rapport au budget 2014, les charges de personnel augmentent de 57,2 millions malgré l'absence d'indexation des traitements en 2015. Le budget 2015 prévoit notamment le versement d'une annuité plafonnée au salaire annuel cantonal médian (86'668 selon valeur 2013 calculée par l'OCSTAT). Cette annuité se monte pour le Grand Etat à 6,9 millions. Les augmentations du taux de cotisation à la CPEG (+1,4% sur le traitement cotisant) et du taux de cotisation employeur pour les allocations familiales (+0,1%) génèrent respectivement une augmentation de 20,2 millions de charges sociales en application de la LCPEG et de 1,9 millions en application du règlement sur les allocations familiales. L'effet de l'annuité 2014 décalée au 1er juillet, finalement octroyée, provoque une augmentation des traitements de 15,3 millions en 2015. Les effets induits par le blocage des postes en 2014 suite aux nombreux départs en PLEND aboutissent à une augmentation de 10,8 millions des charges de personnel en 2015.
- **Nouvelles dépenses «contraintes»** (obligations légales envers des tiers, dont l'État doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière) : l'augmentation des dépenses contraintes est contenue à 35,3 millions grâce à l'effet compensatoire des mesures prises par le Conseil d'État. Hors mesures, l'augmentation aurait été de 49,2 millions par rapport au budget 2014, principalement imputable aux prévisions des dépenses sociales (+37,9 millions) dont l'assistance sociale (+22,2 millions), les subsides versés aux assurés à ressources modestes (+10,7 millions), et les prestations complémentaires familiales (+3,6 millions). Les prestations complémentaires destinées aux personnes âgées et aux handicapés augmentent également de 5,4 millions. La participation cantonale à la HES-SO augmente de 5,9 millions.
- **Nouvelles charges «mécaniques»** : par rapport au budget 2014 retraité, les charges mécaniques diminuent de 22,5 millions. La progression des amortissements (+8,1 millions), des débiteurs irrécouvrables au Pouvoir Judiciaire (+4,4 millions) et l'augmentation des intérêts versés aux débiteurs fiscaux (+0,8 millions) sont compensées par la diminution des charges de la péréquation

financière intercantonale (-14,2 millions), des débiteurs fiscaux irrécouvrables (-4,2 millions), des intérêts de la dette (-5,9 millions) et des mouvements de classification de charges afin de respecter le nouveau plan comptable MCH2 (-11,6 millions).

- **Autres charges** : l'augmentation nette de 22,7 millions résulte de l'accroissement des charges découlant de priorités politiques, ainsi que d'économies.
- Pour maintenir les prestations à un bon niveau et faire face à la croissance démographique, le Conseil d'État a décidé d'allouer des ressources supplémentaires à hauteur de 59,4 millions aux politiques publiques prioritaires. Ce montant comprend 9,7 millions d'économies linéaires votées par le Grand Conseil (8,9 sur les charges de personnel et 0,8 sur les charges de biens et service).
- À l'inverse, le plan de mesures du Conseil d'État a pour effet de diminuer de 36,7 millions les charges qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus (charges sociales, dépenses contraintes et mécaniques).

Répartition de l'augmentation des charges par politique publique

Le tableau ci-après présente la croissance totale des charges par politique publique en pourcent et en millions pour 2015 :



Hors mécanismes salariaux et charges sociales, les nouvelles dépenses sont consacrées aux priorités politiques, soit la formation, l'action sociale et la sécurité.

Politique publique A Formation

L'augmentation des charges concernant la formation s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'aboutissement de la réforme HarmoS et la mise en œuvre du mercredi matin pour le cycle moyen nécessitent une augmentation de budget de 17 millions en 2015.
- L'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement primaire et secondaire implique la création de nouveaux postes d'enseignants pour un total de 9 millions, dont 46 ETP en 2014 (effets décalés en 2015) et 35 ETP en 2015.
- Une mesure d'économie, qui avait été décidée par le Conseil d'État lors du budget 2014, n'a pas pu être réalisée en totalité. Il y a donc eu nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire à la commission des finances en 2014, qui se répercute par une augmentation de charges de 7 millions en 2015.
- La subvention à verser à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale augmente de près de 6 millions en 2015 selon les dispositions de la convention intercantonale sur la HES-SO.

Les mesures adoptées par le Conseil d'État permettent néanmoins de limiter cette hausse, par un effort de 22,7 millions fourni sur la formation.

Le DIP a transféré des ressources à l'office du personnel de l'État afin de rémunérer une vingtaine d'apprentis supplémentaires au sein du « petit État ». Cette mesure s'inscrit dans la volonté de valoriser la formation professionnelle. L'augmentation du nombre d'apprentis dans un dispositif dual plutôt qu'en formation plein temps est en outre de nature à diminuer à terme l'encadrement, donc des coûts (mesure 14).

Politique publique C Action sociale

L'augmentation des dépenses consacrées à l'action sociale (+ 26,8 millions) est contenue grâce aux différentes mesures mises en place par le Conseil d'État (-8,9 millions).

En effet, hors mesures prises, la croissance est importante avec, notamment, 22,2 millions supplémentaires pour couvrir la hausse des prestations versées par l'Hospice général, 10,7 millions d'augmentation des subsides versés aux assurés à ressources modestes et 3,6 millions concernant le soutien à la famille (allocations familiales et prestations complémentaires).

Politique publique G Aménagement et logement

Les décisions du Conseil d'État, inscrites dans son Programme de législature, visent notamment à renforcer sa capacité en matière de maîtrise foncière (+0,6 million de charges de personnel). Cette augmentation de charges est toutefois entièrement compensée notamment par la revue des tarifs des émoluments pratiqués en matière d'autorisations de construire (+1,6 million de revenus).

La variation de charges concerne également une réallocation entre politiques publiques portant sur les subventions à l'énergie et à la LDTR (-4,2 millions), voulue par le Conseil d'Etat, à destination de la politique publique Q, en lien avec les travaux de dimensionnement de la nouvelle politique énergétique. Le Grand Conseil a décidé de supprimer le budget de 2,4 millions de francs alloué aux subventions à la LDTR (voir aussi ci-dessous sous politique publique Q).

Politique publique H Sécurité et Population

Les besoins supplémentaires du programme H01 augmentent de 4 millions, mais sont entièrement compensés par une augmentation de revenus de 4,7 millions provenant de l'augmentation du volume des émoluments perçus pour la délivrance des documents d'identités et pour les naturalisations.

Les charges relatives à la sécurité (programme H02) augmentent de 17,3 millions en raison des coûts induits par les engagements de personnel policier et administratif en 2014 (+7,4 millions), de besoins supplémentaires relatifs à la sécurité aéroportuaire (+4,2 millions, mais entièrement financés par l'Aéroport international de Genève). D'autres augmentations sont prévues, notamment pour décharger les policiers des tâches administratives, le nouveau centre de détention administrative (SARA T2) et la sécurité internationale (+4,2 millions de charges compensé par une augmentation de revenus de 3,1 millions en provenance de la Confédération).

Les besoins concernant le programme H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement augmentent de 9,5 millions. Cette hausse s'explique par les coûts induits de l'engagement de nouveaux gardiens de prison en 2014 (+7,6 millions) et par la mise en œuvre de la planification pénitentiaire (+1,9 million), avec notamment l'ouverture prévue de l'établissement Brenaz+100 en 2015.

Les nouveaux revenus générés par la sécurité ainsi que les mesures mises en place par le Conseil d'Etat (soit au total 12,5 millions) atténuent cette hausse.

Politique publique N Culture, sport et loisirs

Augmentation de la subvention au Grand Théâtre : le Grand Conseil a voté une hausse de 0,5 million résultant d'un accord entre le Conseil d'État et la Ville de Genève. L'accord prévoyait initialement une hausse de 1 million.

Politique publique P Etats majors et prestations de moyen

Malgré les acquisitions et les mises en service de nouveaux bâtiments, les budgets prévus pour les charges d'entretien et d'énergie n'ont pas été augmentés. Par conséquent, l'office des bâtiments s'efforcera de contenir la hausse de ces coûts en poursuivant et en intensifiant les mesures de rationalisation et de réduction des dépenses.

Politique publique Q Énergie

Hors réallocations entre politiques publiques, on constate une baisse de charges de 1,5 million malgré un renforcement des effectifs à l'office cantonal de l'énergie (5 collaborateurs pour 0,7 million), permettant de dégager des revenus supplémentaires (amendes) pour 0,5 million de francs. Cette réallocation de ressources a été rendue possible par la diminution prévue par le Conseil d'Etat de la rubrique des subventions accordées pour près de 2.2 millions, accentuée par une réduction supplémentaire, voulue par le Grand Conseil, du budget alloué aux subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables de 1,9 million.

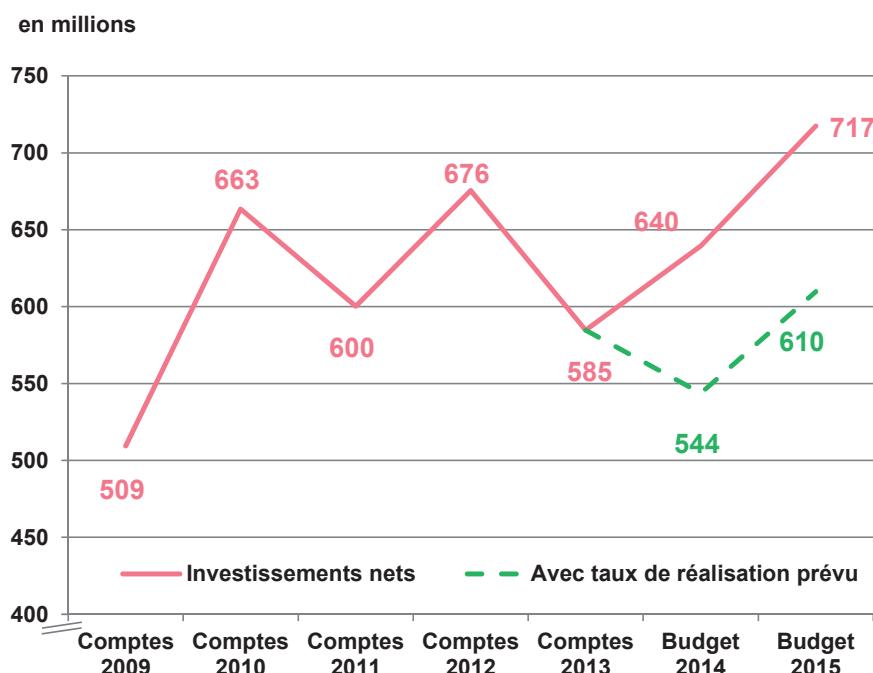
Concernant les réallocations entre politiques publiques, les budgets portant sur les subventions à l'énergie et à la LDTR, en provenance de la politique publique G, rapatriés dans le but de concentrer sur un seul programme les efforts sur la thématique des économies d'énergie pour les bâtiments, se voient diminués, par décision du Grand Conseil, de 2,4 millions (suppression des subventions à la LDTR)

6. Investissements toujours soutenus

Budget d'investissement	B 2014	B 2015	Ecart
Dépenses d'investissements	705	780	75
Recettes d'investissements	66	63	-3
Investissements nets	640	717	78

Le budget des investissements 2015 a été établi sur la base de la tranche 2015 de la planification décennale des investissements (PDI), que le Conseil d'État révise chaque année.

Évolution des investissements nets



Pour faciliter la comparaison historique, les investissements nets sont présentés hors location-financement (2009-2013), transferts d'actifs et prêts au patrimoine administratif. Afin de tenir compte des risques de décalage de certains crédits d'ouvrages et d'autres projets non encore adoptés par le Grand Conseil, le taux de réalisation prévu est de 85% pour les investissements budgétés en 2015 et 2014.

Amendements au budget

Le tableau ci-après recense les amendements qui ont été induits au budget d'investissement 2015 voté, par rapport au projet de budget initial.

Politique publique	N°de Projet	Projet	Dépenses
F - Environnement	1010827	Renaturalation de l'Aire étape 3	1.0
F - Environnement	1915004	Renaturalation du Nant d'Avril - 1ère étape	-1.0
J - Mobilité	1000150	Construction lignes de tramways (H 1 50)	0.1
J - Mobilité	1915009	Boucle des Eaux-Vives	-0.1
A - Formation	1009995	CMU 5ème Etape-éqpt	4.5
A - Formation	1010822	CMU 6ème Etape-éqpt	0.8
F - Environnement	1915002	STEP Allondon	-0.5
H - Population et sécurité	1010418	Cuisine CURABILIS et Champ-Dollon	6.5
I - Justice	1914007	Etude nouveau palais justice	-2.0
K - Santé	2010865	Crédit de renouvellement 12-15 - HUG	19.0

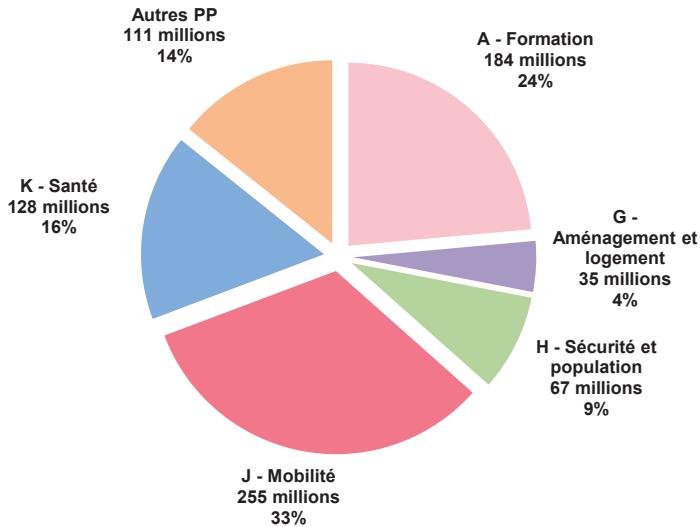
Principales dépenses d'investissements prévues en 2015

Le budget d'investissement 2015 traduit la concentration des moyens sur les grands projets essentiels au développement du canton. Ainsi, dix projets d'investissements représentent plus de la moitié des dépenses totales.

Libellé Loi	B 2015 en millions	% dépenses totales
Liaison CEVA	115	15%
CMU 5ème & 6ème étapes	54	7%
HUG Bâtiment des lits 2 (BDL2) - construction	53	7%
Projets d'infrastructures ferroviaires	38	5%
Logements d'utilité publique I & II	33	4%
Dépôt TPG "En Chardon"	30	4%
La Brenaz 100 (extension +100 places)	24	3%
Ecole de commerce de Frontenex	22	3%
Maternité (phase 3.3)	21	3%
HEG Battelle (bâtiment B)	16	2%
	405	52%

Répartition des dépenses par politique publique

Plus de 85% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : *Mobilité* (33%), *Formation* (24%), *Santé* (16%), *Sécurité* (9%) et *Aménagement et logement* (4%).



Dans le domaine de la **mobilité**, les principaux projets concernent la poursuite des chantiers du CEVA, le subventionnement du dépôt TPG "En Chardon", les études et réalisations relatives au développement des infrastructures ferroviaires et du réseau de tramways.

Les grandes réalisations pour la **formation** se poursuivent avec les 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU, l'ouverture du chantier de l'école de commerce de Frontenex, la fin des travaux pour la haute école de gestion à Battelle et le démarrage de l'extension de l'observatoire de Genève à Sauverny. On note également le début de la rénovation de l'ancienne école de médecine.

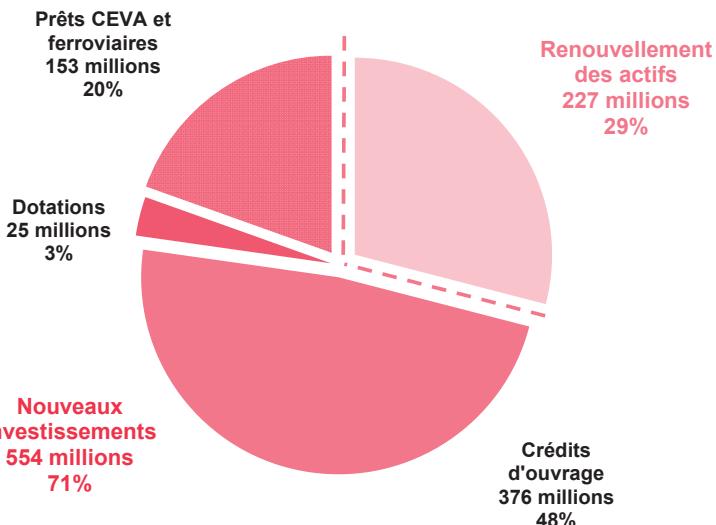
Au titre des infrastructures de **santé** on relève la poursuite de la réalisation du nouveau bâtiment des lits (BDL2) et de la phase 3.3 de la Maternité.

Pour ce qui est de la **sécurité**, les réalisations principales concernent la poursuite de l'extension de la capacité de la Brenaz (+100 places) et le démarrage des projets de construction de l'établissement pénitentiaire des Dardelles et de relocalisation de la caserne des Vernettes.

Le soutien au développement de l'offre de **logements d'utilité publique** se poursuit au travers d'acquisitions de parcelles et de dotations aux communes et aux fondations.

Pour les autres politiques publiques, on peut citer la poursuite du subventionnement de la construction d'EMS (D-Personnes âgées) et les acquisitions de terrains et bâtiments (P-États-majors et prestations de moyen).

Répartition des dépenses par catégorie d'investissement



Presque trois quarts des dépenses planifiées en 2015 concernent la création de nouveaux actifs au travers de crédits d'ouvrage, de dotations (LUP) ou de prêts spéciaux (CEVA et infrastructures ferroviaires). Le solde est dédié au maintien et au renouvellement du patrimoine existant.

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 un train de lois de renouvellement pour la période 2015-2019. Ils font suite aux crédits de programme 2011-2014 renommés "crédit de renouvellement" depuis l'adoption de la nouvelle LGAF. Les dépenses de renouvellement du patrimoine existant s'établissent à 227 millions en 2015, sensiblement supérieures au niveau moyen de 210 millions du PDI. À noter que, dorénavant, une large part des crédits de renouvellement est réservée aux rénovations des actifs existants, afin d'éviter que les moyens ne soient absorbés par de lourdes transformations.

Le budget 2015 est composé à 93% de lois votées ou de projets de loi déposés au Grand Conseil. Le solde correspond aux engagements prévisibles (projet d'agglomération de deuxième génération, crédits d'ouvrage informatiques, prison des Dardelles). Les dépenses ne pourront être engagées sur ces objets qu'après approbation des projets de lois spécifiques par le Grand Conseil.

Autofinancement des investissements non assuré en 2015

Les investissements prévus ne sont pas autofinancés à hauteur de 175 millions. Le degré d'autofinancement des investissements est de 72% en 2015.

Le niveau d'endettement moyen estimé pour 2015 progresse et s'établit à 13,2 milliards, soit à un niveau proche du premier seuil du frein à l'endettement de 13,3 milliards fixé à l'article 15 de la nouvelle LGAF.

7. Rigueur financière pour les années à venir

Depuis plusieurs années, le canton de Genève vit structurellement au-dessus de ses moyens. En dépit d'une conjoncture plutôt favorable, les comptes des derniers exercices ont présenté un déficit de fonctionnement hors éléments non récurrents. Les investissements ne sont plus autofinancés et la dette continue par conséquent sa progression. L'endettement actuel, extrêmement élevé en comparaison intercantonale, réduit la marge de manœuvre de l'État et constitue un risque financier majeur pour les années à venir, par exemple en cas de remontée des taux d'intérêts. Enfin, la vulnérabilité des finances publiques est accrue par le fait que les revenus du canton qui permettent de financer les prestations de l'État sont très sensibles à la conjoncture et à la situation d'un nombre restreint de gros contribuables, dont les capitaux sont de plus en plus mobiles dans un contexte de concurrence fiscale accrue entre cantons et États.

Le Conseil d'État garde également à l'esprit que les résultats projetés bénéficient de l'effet de prévisions conjoncturelles qui étaient encore relativement favorables pour la Suisse et pour Genève. Or, un ralentissement doit désormais être attendu, et celui-ci pourrait être sensible, notamment en raison des impacts du cours très élevé du franc suisse, ainsi que de la perspective des contingents d'immigration et des incertitudes majeures qui pèsent toujours sur le contexte international. D'autre

part, la réforme programmée de la fiscalité des entreprises doit être anticipée et, de ce point de vue, les premières indications relatives à la compensation prévue par la Confédération pour alléger les pertes des cantons concernés sont loin de répondre aux attentes de notre Conseil, de même qu'à celles du gouvernement vaudois.

Le Conseil d'État s'est engagé avec force et détermination pour défendre les intérêts du canton et des communes dans ce dossier. Cependant, au vu des risques et de la nécessité impérative de stabiliser la dette, notre Conseil a décidé de faire preuve de prudence et de rigueur tout au long de cette législature, et de rester extrêmement vigilant face à l'évolution de la conjoncture économique.

Ce budget 2015 constitue dès lors une transition vers une rigueur accrue en matière de dépenses pour les années à venir. A ce stade, le déficit structurel du compte de fonctionnement est enfin résorbé et le résultat est conforme à la réalité économique, dès lors qu'il n'est plus amélioré par des éléments non récurrents.

La poursuite et l'extension des mesures du Conseil d'État visent à contenir l'endettement au cours de ces prochaines années. Le plan de mesures déjà inscrit au budget 2015 permet de maîtriser l'évolution des charges et de générer progressivement des excédents de fonctionnement. Les mesures complémentaires serviront à stabiliser la dette et à éviter la mise en œuvre du mécanisme de frein à l'endettement.

Notre Conseil ayant déjà annoncé qu'il ne souhaite pas renoncer aux investissements indispensables pour préserver la qualité de vie des citoyens, le plan de mesures doit prévoir principalement des économies de fonctionnement, ainsi que des augmentations ciblées de revenus. Des choix devront donc être effectués. Ils seront potentiellement douloureux, mais indispensables pour conserver les bases de la prospérité du canton.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Annexe au budget 2015

Plan de mesures du Conseil d'Etat

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015	2016	2017	2018	Effet global
A. Mesures de réductions de charges			64.6	17.3	-0.1	1.5	83.3
TRANS	1	Réduction budgétaire des charges de personnel et dépenses générales équivalente à 1% des ETP	12.9	5.4	-	-	18.3
TRANS	2	Réduction de 2% des charges de personnel des états-majors et activités de support	1.5	-	-	-	1.5
TRANS	3	Réduction linéaire de 1% des subventions cantonales classées selon la LIAF comme indemnités	18.8	-	-	-	18.8
DALE	4	Augmentation de 1 % des taux d'efforts pour le logement subventionné	3.0	0.1	0.1	-	3.3
DALE	5	Diminution de 100 francs par pièce et par année du montant maximum de la subvention personnalisée HM	0.5	0.1	0.1	-	0.7
PRE	6	Dépouillement par lecteur optique pour les élections majoritaires	1.7	-1.7	-	1.5	1.5
DF	8	Optimisation des relations TVA pour l'Etat, l'Université, les HUG et l'Hospice général – inclusion des SIG dans le périmètre TVA	3.9	-	-	-	3.9
TRANS	9	Suppression de la prime de départ à la retraite	1.5	-	-	-	1.5
TRANS	10	Application stricte de la directive sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.12 de l'année N+1	0.8	-0.8	-	-	-
TRANS	11	Suppression du paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs	1.4	-	-	-	1.4
DIP+DF	12	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à l'Université avec subvention compensatoire partielle	3.0	-	-	-	3.0
DIP+DF	13	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à la HES SO avec subvention compensatoire partielle	-	0.5	-	-	0.5
DIP+DF	14	Transfert de ressources du DIP au DF pour développer l'apprentissage au sein du petit Etat	-	-	-	-	-
DSE	15	Révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie	0.7	0.8	0.8	-	2.3
DF	16	Réduction des budgets alloués au contrôle interne et à l'audit interne	0.3	0.3	0.3	-	1.0
DEAS	17	Mesures concernant l'accès à l'assurance maladie	4.4	5.9	-	-	10.3
DEAS	18	Suppression par paliers pour intégration action sociale	4.5	-	-	-	4.5
DEAS	19	Mesures concernant le soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes handicapées	5.0	5.0	-	-	10.0
TRANS	20	Modification réglementaire sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.08 de l'année N+1	-	1.4	-1.4	-	-
DIP	21	Suppression du magazine "Clés de l'école"	0.3	-	-	-	0.3

Annexe au budget 2015

Plan de mesures du Conseil d'Etat

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015	2016	2017	2018	Effet global
DIP	22	Externalisation des devoirs surveillés au primaire	0.1	0.2	-	-	0.4
DIP	23	Suppression et fusion de commissions officielles	0.1	-	-	-	0.1
TRANS	24	Suppression de la gestion des abonnements TPG	0.1	-	-	-	0.1
PRE	25	Réduction des cadeaux aux jubilaires	0.0	-	-	-	0.0
B. Mesures d'augmentations de revenus			23.2	21.6	1.0	1.5	47.3
DF	26	Augmentation des recettes fiscales par le recrutement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires	9.0	-	-	-	9.0
DSE	27	Réduction de l'externalisation du personnel de la Direction générale des systèmes d'information (DGSI)	2.6	1.0	0.5	-	4.2
DSE	28	Projets de réorganisation au sein de l'Office cantonal de la population et des migrations	1.1	0.5	-	0.4	2.0
DSE	29	Sécurité internationale	1.1	-0.1	-0.1	-	0.9
DSE	30	Sécurité aéroportuaire	0.3	-	-	-	0.3
DF	31	Emoluments pour les demandes de délais de dépôts de déclaration fiscale inférieurs à 3 mois	1.2	-	-	-	1.2
DF	32	Valorisation des terrains & bâtiments via l'octroi de nouveaux DDP	4.0	0.5	0.5	0.5	5.5
DF	33	Régularisation de la situation du Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) via l'octroi de DDP pour les terrains et une dotation pour les bâtiments	1.0	1.0	-	-	2.0
DF	34	Nouvelles rentes DDP (droits distincts permanents de superficie) secteur Vernets	-	2.5	-	-	2.5
DALE	35	Réévaluation des émoluments en matière d'autorisation de construire	1.5	0.5	0.5	-	2.5
DALE	36	Rétrocession partielle à l'Etat et aux communes du bénéfice des services industriels de Genève (SIG)	-	15.7	-0.5	0.6	15.8
DETA	37	Hausse des redevances des barrages hydroélectriques conformément à la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (DGEau)	0.9	-	-	-	0.9
DETA	38	Augmentation des revenus suite à la révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (DGGC)	0.2	-	-	-	0.2
DETA	39	Augmentation des émoluments suite au recrutement de deux experts techniques à la Direction générale des véhicules (DGV)	0.1	0.1	0.1	-	0.3

Annexe au budget 2015

Plan de mesures du Conseil d'Etat

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015	2016	2017	2018	Effet global
C. Mesures de renoncements à des hausses de charges prévues			48.2	8.9	-	-	57.1
TRANS	40	Suspension de l'annuité 2015 et impact du rattrapage de la caisse de la Police	32.7	8.7	-	-	41.4
DIP	41	Suppression de la hausse prévue dans la convention d'objectifs de l'Université de Genève	3.0	-	-	-	3.0
DETA	42	Révision du contrat de prestation TPG	5.0	-	-	-	5.0
DETA	43	Non compensation des effets de l'initiative IN 146 sur les TPG	7.0	-	-	-	7.0
DIP	44	Suppression des hausses prévues dans les contrats de prestations du MICR, de la Fondamco et de la Fondation romande pour le cinéma	0.5	0.2	-	-	0.7
D. Mesures complémentaires visant des réductions de charges			-	-	-	-	-
DF	45	Introduction d'un mécanisme de compensation des dépenses supplémentaires	-	-	-	-	-
DF	46	Simplification et augmentation de l'efficience du contrôle interne et de la gestion des risques	-	-	-	-	-
DF	47	Révision de la LIAF: suppression des PL de subventionnement, remplacement de contrats de prestations par des lettres de mission annuelles fixant ressource et objectifs, fixation d'un seuil de matérialité pour les différents contrôles	-	-	-	-	-
DF	48	Regroupement des services gérant le contentieux	-	-	-	-	-
DF	49	Optimisation des relations TVA au sein du grand Etat	-	-	-	-	-
DF	50	Facturation de certaines prestations sous forme d'invitations à payer	-	-	-	-	-
PRE	51	Réduction des publications (rapports officiels et études) et du nombre d'impressions des brochures comptes, budget	-	-	-	-	-
DETA	52	Baisse des charges entraînée par la fusion des garages de la direction de l'entretien des routes et du service des véhicules et transports de la Police de la direction support et logistique de la Police	-	-	-	-	-
DF et DSE	53	Transfert d'actifs (Ports francs, ...)	-	-	-	-	-
DF	54	Modification de la culture de l'administration dans le domaine RH	-	-	-	-	-
DF	55	Réduction supplémentaire des subventions cantonales classées selon la LIAF comme aides financières	-	-	-	-	-
DIP	56	Examiner la possibilité de renégocier la contribution financière à la HES-SO (convention intercantionale)	-	-	-	-	-
Tous les départements	57	Analyse des domaines où l'Etat est susceptible d'aller au-delà de ce qui est nécessaire dans la mise en œuvre de normes et réglementations fédérales	-	-	-	-	-
PRE	58	Répartition des tâches canton-communes	-	-	-	-	-

Annexe au budget 2015

Plan de mesures du Conseil d'Etat

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015	2016	2017	2018	Effet global
E. Mesures complémentaires visant des augmentations des revenus							
DF	59	Suppression de certaines niches fiscales	-	-	-	-	-
Tous les départements	60	Augmentation des émoluments à hauteur du coût complet des prestations délivrées	-	-	-	-	-
DSE	61	Facturation des frais de sécurité des manifestations sportives	-	-	-	-	-
DALE et DSE	62	Prélèvement de la part aux bénéfices des Services industriels de Genève (SIG) et l'Aéroport international de Genève (AIG) sur leurs bénéfices opérationnels et non leurs bénéfices nets	-	-	-	-	-
DF	63	Examen de la pertinence de la garantie octroyée aux Rentes Genevoises	-	-	-	-	-
DF et DALE	64	Augmentation des droits de superficie pour financer les mesures d'aménagement du territoire	-	-	-	-	-
DALE	65	Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière suite à des déclassements pour financer les mesures d'aménagement du territoire	-	-	-	-	-
Tous les départements	66	Vérifier les moyens obtenus de la Confédération pour les tâches qu'elle finance	-	-	-	-	-
DF	67	Examen de la possibilité d'introduire un impôt sur certaines successions	-	-	-	-	-
DF	68	Etude de l'instauration d'un dispositif de contribution des entreprises privées au financement des structures d'accueil de la petite enfance	-	-	-	-	-
Total du plan de mesures total			136.0	47.8	0.9	3.0	187.8

2. États financiers selon normes IPSAS et notes

Etat de la performance financière

Compte de résultat

	Note	B 2015	B 2014	C 2013
Revenus fiscaux	4.1	6'404	6'297	6'277
Subventions reçues	4.2	296	300	290
Péréquation et parts à des revenus	4.3	125	126	126
Autre revenus d'exploitation sans contrepartie	4.4	109	114	132
Revenus d'exploitation sans contrepartie		6'934	6'837	6'825
Dédommagements	4.5	118	104	96
Prestations de service et de livraison et taxes	4.6	392	385	366
Remboursements	4.7	66	74	73
Revenus d'exploitation avec contrepartie		576	563	535
Autres produits d'exploitation	4.8	95	86	238
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'605	7'486	7'598
Charges de personnel	4.9	-2'331	-2'244	-2'111
Charges de fonctionnement	4.10	-429	-467	-466
Subventions accordées	4.11	-3'760	-3'706	-3'651
Péréquation et parts de revenus	4.12	-368	-380	-376
Dédommagements	4.13	-76	-75	-58
Dotations aux amortissements	4.14	-457	-449	-451
Autres charges d'exploitation	4.15	-142	-146	-370
CHARGES D'EXPLOITATION		-7'564	-7'467	-7'484
RESULTAT D'EXPLOITATION		41	19	114
Produits financiers	4.16	228	241	199
Charges financières	4.17	-256	-260	-257
RESULTAT FINANCIER		-28	-19	-58
RESULTAT NET		14	0	56

Etat des variations de l'actif net / situation nette

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds propres affectés	Réserve conjoncturelle	Réserve de réévaluation	Fonds propres libres	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2014	630	567	75	1'446	2'718
Affectations et attributions	62	-	-	-62	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	0	0
Solde au 1er janvier 2015	692	567	75	1'385	2'719
Affectations et attributions	59	-	-	-59	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	14	14
Solde au 31 décembre 2015	751	567	75	1'339	2'732

Les soldes au 1er janvier 2014 correspondent aux soldes des comptes au 31 décembre 2013.

Les soldes au 1er janvier 2015 et 31 décembre 2015 résultent des projections établies sur la base des données budgétaires des années 2014 et 2015.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les mouvements de la réserve de réévaluation.

Notes relatives aux états financiers individuels

1 La République et Canton de Genève

1.1 Gouvernance et organisation

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 476'006 habitants en décembre 2013 (décembre 2012 – 470'512 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est estimé provisoirement à 54,1 milliards en 2014 (2013 – 52,9 milliards) - OCSTAT/SECO/CREA.

Les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire).

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif et la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par les législations fédérale et cantonale ou facture des émoluments couvrants tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

1.2 Processus budgétaire du Canton de Genève

Le budget de fonctionnement est une loi annuelle qui autorise les charges et prévoit les revenus nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est présenté par programme.

Le budget d'investissement exprime la prévision annuelle des dépenses et recettes d'investissement sur la base des crédits d'investissement adoptés par le Grand Conseil. Il est présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 108 (Budget et comptes).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives :

- Etablissement du projet de budget : le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.
- Phase parlementaire : la Commission des finances est chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.
- Vote du budget : le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. La loi budgétaire annuelle votée à l'issue du troisième débat, constitue l'autorisation de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations détaillées ci-après.

IPSAS 25 « Avantages du personnel » <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés. Toutefois, une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.
IPSAS 1 « Présentation des états financiers » et 23 « Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts) »	Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante.
IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »	Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers.

3 Information sectorielle

3.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal à la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance-maladie
- Soutien à la famille
- Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification foncière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation routière et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civil et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Etats-majors et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

3.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière

A. Forma- tion	B. Emploi	C. Action sociale	D. Person- nes âgées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et logem- ment	G. Aména- geement et popula- tion	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Sanité	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, loisirs et gouver- nance	O. Autori- tés et majors	P. Etats- majors et gouver- nance	Q. Ener- gie	Total	
Revenus fiscaux												0	6'404	0	0	0	6'404	
Subventions reçues	42	134	56	45	3	0	7	7	18	1	0	1	107	0	0	0	296	
Péréquation et parts à des revenus																	125	
Autre revenus d'exploitation sans cont.	5	3	9	6	0	10	59	13	25	1	0	0	6'512	0	0	0	109	
Revenus d'exploitation sans cont.	47	137	66	51	4	11	65	13	25	1	0	0	6'512	0	0	0	6'934	
Dédommages	7	33		2	0	35	22	122	12	60	11	2		0	3	118		
Prestations de service et de livraison	12	13	0	0	0	35	22	122	12	16	21	12	86	0	1	40	392	
Remboursements	14	0	2	0	0	10	0	10	12	2	5	0	6	0	0	4	66	
Revenus d'exploitation avec cont.	34	46	2	0	2	45	22	192	24	29	25	14	92	0	2	47	0	576
Autres produits d'exploitation	3	1	1	0	0	1	2	8	1	11	8	0	21	0	1	30	6	95
PRODUITS D'EXPLOITATION	84	47	140	66	53	49	35	266	37	66	34	15	6'625	1	3	77	7	7'605
Charges de personnel	-1'176	-38	-21	-8	-6	-38	-50	-475	-123	-33	-18	-18	-64	-5	-47	-206	-5	-2331
Charges de fonctionnement	-55	-1	-1	0	0	-24	-15	-67	-35	-25	-5	-2	-6	-2	0	-188	-1	-429
Subventions accordées	-675	-82	-754	-425	-371	-6	-54	-18	-226	-1'039	-14	-67	-67	-21	0	-8	-3760	-368
Péréquation et parts de revenus						0	-4				-1	-363		0	0	0	-325	0
Dédommages	-23					0	0	-15	-21	-15			0	0	0	0	-76	
Dotations aux amortissements	-20	0		-3	-4	-3	0	-1	-30	-8	1	0	0	-89	-1	0	-457	
Autres charges d'exploitation	-1	0	-6	-4	-3	0	-1	-30	-8	-2	-59	-33	0	0	0	-325	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	-1'950	-121	-782	-441	-380	-76	-122	-615	-168	-363	-1'110	-35	-522	-73	-68	-720	-15	-7'564
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1'866	-75	-643	-375	-327	-27	-87	-349	-131	-297	-1'076	-20	6'102	-73	-65	-643	-8	-41
Produits financiers	0		0	0		12	0					37	178	0	0	0	228	
Charges financières	-1	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	-254	-1	0	0	-256		
RESULTAT FINANCIER	-1'867	-75	-643	-375	-327	-27	-75	-349	-131	-297	-1'076	17	6'026	-73	-66	-643	-7	14
RESULTAT NET	-1'867	-75	-643	-375	-327	-27	-75	-349	-131	-297	-1'076	17	6'026	-73	-66	-643	-7	14

4 Performance financière

4.1 Revenus fiscaux

	B 2015	B 2014	C 2013
Impôts sur le revenu	2'672	2'603	2'581
Impôts sur la fortune	676	636	602
Impôts à la source	778	788	721
Compensations financières aux communes françaises	-218	-208	-203
Impôts des personnes	7	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	13	12	16
Impôts sur les personnes physiques	3'928	3'837	3'724
Impôts sur les bénéfices	1'083	1'046	1'151
Impôts sur le capital	307	285	289
Autres impôts directs personnes morales	5	4	9
Impôts sur les personnes morales	1'395	1'335	1'448
Impôts immobiliers complémentaires	183	180	180
Impôts sur les gains en capital	74	102	111
Produits de l'enregistrement et timbre	170	170	160
Produits des successions et donations	108	127	132
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	15	15	13
Autres impôts directs	549	593	596
Impôts sur les véhicules à moteur	105	105	103
Autres impôts sur la propriétés et les charges	3	1	1
Impôts sur la propriété et sur les charges	108	106	104
Part à l'impôt fédéral direct	392	396	372
Part à l'impôt anticipé	28	27	31
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	3	3	3
Parts cantonales à des impôts fédéraux	423	425	406
REVENUS FISCAUX	6'404	6'297	6'277

La compensation financière aux communes françaises est dorénavant comptabilisée en déduction de l'impôt à la source (218 millions en 2015). Elle figurait dans les publications précédentes en charge sous la rubrique "Péréquation et parts de revenus à des collectivités".

4.2 Subventions reçues

	B 2015	B 2014	C 2013
Subventions pour assurés à ressources modestes	134	131	127
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	99	99	95
Subventions pour formation professionnelle	38	38	37
Autres subventions de la Confédération	23	25	29
Subventions reçues de la Confédération	294	294	289
Autres subventions reçues	2	7	1
SUBVENTIONS RECUES	296	300	290

4.3 Péréquation et parts à des revenus

	B 2015	B 2014	C 2013
Revenus liés à la péréquation financière	107	107	108
Redevance poids-lourds	18	18	17
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	125	126	126

4.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	B 2015	B 2014	C 2013
Amendes	68	68	69
Surtaxe HLM	8	8	7
Actifs saisis	5	2	8
Dons, legs et successions en déshérence	1	2	
Restitution de subventions des entités	6	5	19
Restitution de subventions des ménages privés	21	29	29
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	0	0	0
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	109	114	132

4.5 Dédommagements

	B 2015	B 2014	C 2013
Dédommagements liés à l'assurance chômage	36	36	33
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	29	20	20
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	11	11	10
Autres dédommagements de la Confédération	7	6	6
Dédommagements de la Confédération	83	73	69
Dédommagements liés aux écolages	7	7	6
Autres dédommagements des cantons	13	9	6
Dédommagements des cantons	20	16	12
Dédommagement de la ville de Genève liée à la circulation	14	14	14
Autres dédommagements des communes	1	1	1
Dédommagements des communes	15	15	15
DEDOMMAGEMENTS	118	104	96

4.6 Prestations de services, de livraisons et taxes

	B 2015	B 2014	C 2013
Patentes et concessions	36	34	36
Emoluments	163	161	137
Produits des parcomètres	14	15	10
Revenus de perception de contributions	50	45	47
Ventes de biens et marchandises	6	6	6
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	13	13	16
Prise en charge des invest HUG par les assurances	18	18	19
Loyers et droits de superficie	59	62	64
Autres taxes et prestations de services	35	31	32
PRESTATIONS DE SERVICES, DE LIVRAISONS ET TAXES	392	385	366

Entre les comptes 2013 et le budget 2014, la hausse de 25 millions des émoluments du service des contraventions fait suite à l'adaptation des tarifs en 2014.

4.7 Remboursements

	B 2015	B 2014	C 2013
Remboursements des assurances sociales	18	18	18
Remboursements liés aux salaires	4	8	12
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	21	19	20
Remboursements liés aux véhicules et routes	3	2	3
Remboursements liés au réseau d'eau	9	13	8
Autres remboursements	11	13	12
REMBOURSEMENTS	66	74	73

4.8 Autres produits d'exploitation

	B 2015	B 2014	C 2013
Reprise de provisions et pertes de valeur sans objet	8	14	146
Reprises de charges à payer	3	3	6
Produits différés de subventions d'investissement	17	16	16
Charges de personnel activées en investissement	25	24	22
Plus-values réalisées sur immobilisations	6	5	1
Produits sur créances irrécouvrables	13	10	11
Autres produits d'exploitation divers	23	15	35
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	95	86	238

Les 146 millions de reprises de provisions et pertes de valeurs en 2013 découlent de :

- La reprise d'une partie de la provision constituée dans le cadre de la recapitalisation de la CIA. L'Etat a transféré des actifs immobiliers pour une valeur de transfert supérieure de 66 millions à leur valeur nette comptable engendrant une reprise de provision du même montant.
- La reprise de provision pour la rente-pont AVS des enseignants du primaire suite à la modification de la loi sur l'instruction publique (50 millions).

4.9 Charges de personnel

	B 2015	B 2014	C 2013
Traitements	-1'835	-1'784	-1'752
Indemnités	-57	-50	-53
Charges sociales	-420	-393	-376
Prestations de pré-retraite	-2	-6	-51
Autres charges de personnel	-17	-11	121
CHARGES DE PERSONNEL	-2'331	-2'244	-2'111

Effectif du personnel permanent en équivalent temps plein

	B 2015	B 2014	C 2013
Magistrats	154	150	149
Personnel administratif, technique et logistique	7'415	7'440	6'726
Enseignants	5'818	5'729	5'530
Policiers	2'041	1'763	1'815
EFFECTIF TOTAL	15'428	15'082	14'219

Avec la mise en œuvre de la planification pénitentiaire, les nouveaux postes d'agents de détention ont été valorisés pour la plupart en tant que personnel administratif (PAT) lors des deux derniers exercices budgétaires. Ces engagements se concrétisant finalement en statut policiers (POL), 190 ETP ont été basculés d'un statut PAT à un statut POL au B2015.

4.10 Charges de fonctionnement

	B 2015	B 2014	C 2013
Fournitures et marchandises	-51	-51	-42
Eau, énergie et élimination de déchets	-33	-42	-42
Frais liés au courrier	-15	-14	-15
Transports de personnes et de biens	-18	-11	-12
Prestations de sécurité	-6	-7	-5
Prestations médicales et analyses	-4	-3	-4
Prestations liées aux procédures judiciaires	-11	-11	-10
Conférences intercantonales & cotisations de membres	-6	-5	-5
Etudes pour projets d'investissement	-14	-13	-5
Honoraires de mandataires	-61	-62	-78
Primes d'assurance	-5	-5	-5
Prestation de services pour personnes en garde	-9	-8	-7
Autres prestations de services et honoraires	-31	-33	-34
Prestations de services et honoraires	-181	-173	-182
Entretien et nettoyage des bâtiments	-47	-55	-55
Entretien des terrains	-7	-10	-16
Entretiens des routes	-10	-10	-11
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-5	-6
Maintenance des logiciels	-16	-14	-16
Autres entretiens et maintenances	-10	-10	-7
Entretien et maintenance	-95	-104	-111
Loyers	-57	-62	-58
Débours	-10	-15	-15
Autres charges de fonctionnement	-3	-20	-15
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-429	-467	-466

L'Université de Genève prend désormais à sa charge les dépenses courantes des bâtiments qu'elle occupe (transfert de budget). Les charges d'eau, énergie et élimination des déchets ainsi que l'entretien et nettoyage des bâtiments diminuent ainsi de 17 millions en 2015 et la subvention versée à l'Université de Genève augmente de 20 millions.

Les autres charges de fonctionnement comprennent une économie de 16 millions à réaliser en 2015 par l'administration sur l'ensemble des charges de fonctionnement.

4.11 Subventions accordées

Subventions par nature MCH2

	B 2015	B 2014	C 2013
Subventions à la Confédération	-	-0	-0
Subventions accordées aux cantons et concordats	-102	-97	-94
Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-11	-9	-9
Subventions accordées aux assurances sociales	-14	-14	-14
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1'808	-1'778	-1'766
Subventions accordées aux entreprises privées	-17	-17	-16
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-427	-420	-408
Subventions accordées aux ménages privés	-1'357	-1'339	-1'325
Subventions à redistribuer à l'étranger	-18	-18	-17
Autres subventions	-7	-14	-3
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'760	-3'706	-3'651

Subventions selon la typologie LIAF

	B 2015	B 2014	C 2013
Indemnités	-2'237	-2'199	-2'175
Aides financières	-89	-89	-83
Allocations accordées à des tiers	-1'357	-1'339	-1'325
Autres	-76	-79	-67
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'760	-3'706	-3'651

Indemnités

	B 2015	B 2014	C 2013
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-834	-832	-825
UNIGE - Université de Genève	-338	-318	-326
TPG - Transports publics genevois	-208	-207	-204
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	-196	-191	-186
Institutions de maintien, aide et soins à domicile	-154	-151	-147
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-123	-122	-117
HES - Hautes écoles spécialisées	-110	-103	-102
HG - Hospice général	-78	-79	-79
Autres indemnités	-196	-197	-190
INDEMNITES	-2'237	-2'199	-2'175

4.12 Péréquation et parts de revenus

	B 2015	B 2014	C 2013
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-363	-377	-366
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-5	-3	-10
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-368	-380	-376

4.13 Dédommagements

	B 2015	B 2014	C 2013
Dédommagements liés aux hospitalisations	-13	-12	-16
Dédommagements liés aux écolages	-22	-21	-11
Autres dédommagements aux cantons	-14	-16	-10
Dédommagements aux cantons	-50	-49	-37
Dédommagements aux communes	-24	-24	-21
Autres dédommagements	-2	-2	-1
DEDOMMAGEMENTS	-76	-75	-58

4.14 Dotations aux amortissements

	B 2015	B 2014	C 2013
Amortissements d'immobilisations corporelles	-352	-343	-347
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-38	-39	-34
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-68	-68	-71
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-457	-449	-451

4.15 Autres charges d'exploitation

	B 2015	B 2014	C 2013
Dépréciations sur actifs courants et non courants	-144	-144	-143
Pertes sur créances irrécouvrables	1	-2	-59
Autres charges diverses	1	1	-168
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-142	-146	-370

Les pertes sur créances irrécouvrables des comptes 2013 s'expliquent, pour 57 millions, par l'arrêt du Tribunal fédéral qui a annulé la redevance supplémentaire facturée aux SIG en 2012 pour l'utilisation du domaine public.

Les autres charges diverses comprennent le transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire.

4.16 Produits financiers

	B 2015	B 2014	C 2013
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	120	142	111
Produits d'intérêts sur placements financiers	3	1	4
Autres produits d'intérêts	5	5	5
Produits d'intérêts sur liquidités, créances et instruments finan	128	148	119
Dividendes de la Banque nationale Suisse	39	39	-0
Autres dividendes	58	51	68
Dividendes	97	90	67
Plus-values réalisées			9
Produits financiers divers	3	3	3
PRODUITS FINANCIERS	228	241	199

Les produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux ont été revus à la baisse pour tenir compte des dernières estimations disponibles.

4.17 Charges financières

	B 2015	B 2014	C 2013
Intérêts sur emprunts	-231	-237	-227
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-22	-21	-22
Intérêts divers	-1	-1	-1
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-253	-259	-250
Autres charges financières	-2	-1	-7
Charges financières diverses	-2	-1	-7
CHARGES FINANCIERES	-256	-260	-257

4.18 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Dotation aux provisions	-2	-40	-1	-43
Utilisation de provisions	11	45	5	61
Reprise de provisions sans objet	2	-	0	2
Mouvements de provisions au B 2014	12	5	4	20
Dotation aux provisions	-3	-76	-1	-80
Utilisation de provisions	16	81	8	104
Reprise de provisions sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2015	13	5	7	24

4.18.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions payées par l'Etat	Pont LPP de la police	Pont AVS enseignants du primaire	Réserve carrière enseignants	Total
Dotation aux provisions	-1	-0	-	-	-2
Utilisation de provisions	1	8	2	1	11
Reprise de prov. sans objet	-	2	-	-	2
Mouvements de provisions au B 2014	-1	10	2	1	12
Dotation aux provisions	-2	-0	-	-	-3
Utilisation de provisions	7	8	-	-	16
Mouvements de provisions au B 2015	5	8	-	-	13

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement diverses rentes de quelques pensionnés ainsi que les mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir Judiciaire.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, un pont LPP a été décidé pour la période allant de 2011 à 2025.

4.18.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Dotation aux provisions	-15	-25	-40
Utilisation de provisions	15	30	45
Mouvements de provisions au B 2014	0	5	5
Dotation aux provisions	-51	-25	-76
Utilisation de provisions	51	30	81
Mouvements de provisions au B 2015	0	5	5

Assurance maladie

Le service de l'assurance maladie (SAM) paie les primes des personnes en difficulté financière aux assurances maladie. L'Etat prend en charge 85% des créances (ayant fait l'objet de poursuites par les assureurs) pour lesquelles des actes de défauts de biens ou titre équivalents ont été délivrés dans la période considérée. La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devront être versées aux assurances maladies.

Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante.

4.18.3 Autres provisions

	Assainis- sement de sites	Divers	Total
Dotation aux provisions	-0	-1	-1
Utilisation de provisions	4	1	5
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2014	4	-0	4
Dotation aux provisions	-0	-1	-1
Utilisation de provisions	7	1	8
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2015	7	0	7

Assainissement de sites

La provision sert à couvrir les coûts relatifs à l'assainissement de sites pollués.

4.19 Perte de valeur sur créances

	Revenus fiscaux	Avance pensions alimentaires	Prestations complémen- taires	Amendes et contra- ventions	Autres	Total
Pertes de valeur comptabilisées	-93	-4	-6	-36	-6	-144
Montants irrécouvrables sortis du bilan	93	4	3	5	4	109
Reprises sans objet	-	-		10	2	12
Pertes de valeurs sur créances au B 2014	-	-	-3	-21	0	-23
Pertes de valeur comptabilisées	-89	-4	-6	-40	-7	-145
Montants irrécouvrables sortis du bilan	89	4	3	12	5	113
Reprises sans objet	-	-	-	6	2	8
Pertes de valeurs sur créances au B 2015	-	-	-3	-22	0	-24

4.20 Fonds propres affectés

	CEVA	Taxe épuration	Energie collectivités publiques	Energies renouvelables	Logements d'utilité publique	Divers	Total
Affectations	19	3	-0	-0		-2	20
Attributions	-	-	-	-	35	7	42
Variations des FPA au B 2014	19	3	-0	-0	35	5	42
Affectations	18	2	-0	-0		1	21
Attributions	-	-	-	-	33	5	38
Variations des FPA au B 2015	18	2	-0	-0	33	6	59

Les divers comprennent les financements spéciaux

4.21 Mises à disposition de moyens sans contrepartie

	B 2015	B 2014	C 2013
Mises à disposition de terrains et de locaux	-141	-143	-139
Utilisation des infrastructures aériennes et au sol (TPG)	-21	-12	-19
Autres subventions non monétaires	-1	-1	-1
MISES A DISPOSITION DE MOYENS SANS CONTREPARTIE		-163	-156
			-160

4.22 Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel et doivent faire l'objet d'une loi. En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.

5 Compte d'investissement

	B 2015	B 2014	C 2013
Subventions acquises	41	44	45
Cessions d'actifs	22	22	129
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	63	66	175
Prêts CEVA et ferroviaires	153	102	94
Participations	25	40	34
Immobilisations corporelles	439	395	348
Immobilisations incorporelles	25	50	49
Subventions accordées	138	118	136
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	780	705	662
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général		717	640
			487
Recettes des prêts à caractère général	4	3	2
Dépenses des prêts à caractère général	22	10	4
Mouvements nets des prêts à caractère général	18	6	2

	B 2015	B 2014	C 2013
Crédits d'ouvrage	62	66	172
Crédits de programme	1	0	3
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	63	66	175
Crédits d'ouvrage	376	364	264
Crédits de programme	227	200	270
Capitaux de dotation	25	40	34
Prêts CEVA et Ferroviaires	153	102	94
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	780	705	662
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	717	640	487
Recettes des prêts à caractère général	4	3	2
Dépenses des prêts à caractère général	22	10	4
Mouvements nets des prêts à caractère général	18	6	2

Investissements hors prêts à caractère général				B 2015				C 2013			
	Recettes	Dépenses	Investissements nets		Recettes	Dépenses	Investissements nets		Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	17	184	167		14	136	122		14	148	135
B Emploi	0	1	0		0	1	1		0	0	0
C Action sociale	-	5	5		-	4	4		4	4	4
D Personnes âgées	-	5	5		-	9	9		11	11	11
E Handicap	-	1	1		-	2	2		2	2	2
F Environnement	3	14	12		4	24	20		4	21	17
G Aménagement et logement	0	35	35		0	49	49		1	46	45
H Sécurité et population	13	67	54		18	88	71		5	50	45
I Justice	-	3	3		-	5	5		11	11	11
J Mobilité	9	255	247		9	195	186		22	181	159
K Santé	-	128	128		-	127	127		118	118	118
L Economie	-	2	2		-	2	2		3	3	3
M Finance et impôts	-	4	4		-	3	3		0	6	6
N Culture, sports et loisirs	-	2	2		-	5	5		-1	-1	-1
O Autorité et gouvernance	-	27	27		-	8	8		15	15	15
P Etats-majors et prestations de moyens	22	49	27		22	45	23		129	45	-84
Q Energie	-	0	0		-	3	3		1	1	1
TOTAL	63	780	717		66	705	640		175	662	487
Prêts à caractère général				B 2015				C 2013			
	Recettes	Dépenses	Investissements nets		Recettes	Dépenses	Investissements nets		Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	1	3	-		1	1	-		1	3	2
F Environnement	1	2	1		1	2	1		1	1	0
G Aménagement et logement	1	15	14		1	4	3		0	0	0
L Economie	-	-	-		-	0	0		0	0	-0
Q Energie	0	2	2		0	2	2		0	0	-0
TOTAL	4	22	18		3	10	6		2	4	2

6 Indicateurs financiers définis par la recommandation n° 18 du modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes

	B 2015	B 2014	C 2013
Degré d'autofinancement	61.2%	67.0%	-108.1%
Part des charges d'intérêts	1.7%	1.5%	1.7%
Proportion des investissements	9.9%	9.0%	8.4%
Part du service de la dette	7.3%	7.1%	7.4%
Taux d'autofinancement	5.8%	5.6%	-5.5%

Seuls les indicateurs portant sur l'état de la performance financière sont présentés pour le budget, car aucun bilan prévisionnel n'est établi lors de l'élaboration budgétaire.

En 2013, le degré d'autofinancement et le taux d'autofinancement sont influencés par la recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA).

¹Les indicateurs relatifs à l'autofinancement sont définis et calculés conformément à la recommandation n°18 MCH2, mais intègrent au surplus les mouvements de provisions et les réévaluations du patrimoine financier.

²Le degré d'autofinancement présenté dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat diffère de cet indicateur. Il tient compte d'un taux de réalisation des investissements de 85% et s'établit à 72%.

7 Principes et méthodes comptables

7.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

7.2 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière pour l'année en cours. Pour l'année 2015, l'impôt sur la fortune est fondé sur un scénario de croissance de long terme.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu durant les années précédentes et durant l'année en cours et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en octobre 2014 par plus de 100 entreprises représentant près de la moitié du total de l'impôt. Dans le cadre du questionnaire d'octobre, les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée, de l'année en cours et sur l'évolution probable des bénéfices pour l'année suivante.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- les taux de croissance du PIB suisse réel retenus pour 2014 et 2015 émanent de la synthèse trimestrielle de juin 2014 du Groupe de perspectives économiques (GPE) et s'établissent respectivement à +1,8% et +2,1%;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune s'élève à +4,9% entre 2013 et 2014, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale. Pour l'année 2015, le taux de croissance retenu est de +3,0%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 50 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, et d'un peu plus de CHF 15 millions pour les personnes physiques imposées à la source. Ces montants recouvrent l'impact sur l'impôt cantonal et sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

7.3 Présentation des états financiers du budget

L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

- L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :
- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de

- services qui conduisent à une augmentation des fonds propres;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

L'état des variations de l'actif net / situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle;
- des mouvements de la réserve de réévaluation.

7.4 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale;
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial;
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre;
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial;
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre;
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale;
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété;
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré;
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou

propriétaire d'un bien immobilier dans le canton;

- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre;
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une charge à payer est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

7.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 70 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en autres produits, respectivement en autres charges.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

7.6 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser

le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

7.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

7.8 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonnes que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

7.9 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

7.10 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

Les coûts affectés aux stocks, y compris une portion appropriée des frais généraux fixes et variables, sont déterminés en utilisant la méthode qui s'applique le mieux à la catégorie particulière des stocks.

7.11 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêts effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

7.12 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

7.13 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

7.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

7.15 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité;
- les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières, sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir; ils peuvent être autofinancés, ou entièrement ou partiellement financés par une attribution de l'Etat.

Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en autres fonds propres affectés.

Les fonds propres affectés font l'objet d'affectations et d'attributions. Le résultat annuel (revenus, déduction faites des charges) du fonds fait l'objet d'une affectation par le biais des fonds propres libres. Les décisions de l'Etat d'attribuer des ressources supplémentaires au fonds font l'objet d'une attribution par le biais des fonds propres libres. Les fonds constitués en vue de l'acquisition de biens non amortissables sont intégralement utilisés par le biais des fonds propres l'année durant laquelle l'investissement est réalisé

Les charges, produits et investissements réalisés dans le cadre du fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Fonds propres libres

Les fonds propres libres correspondent aux fonds propres reportés de l'Etat.

7.16 Présentation de l'information budgétaire

Budget de fonctionnement

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des états financiers :

- selon les principes et méthodes comptables issus des normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat;
- sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de fonctionnement (état de la performance financière) et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses). L'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas budgétés.

En termes de présentation, le budget est établi par prestation et par programme selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programme par le Grand Conseil. Chaque programme contient les éléments suivants:

- les données budgétaires présentées par rubriques comptables et l'évolution des postes par catégorie;
- une brève description du programme;
- la liste des prestations qui lui sont rattachés;
- la justification des projets prioritaires et les principaux écarts avec le budget de l'année précédente;
- les indicateurs de performance permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil.

Pour les états financiers, les montants relatifs au budget voté sont présentés par ajout de colonnes supplémentaires dans l'état de la performance financière (compte de fonctionnement), dans les tableaux des notes relatives aux différentes rubriques de la performance financière et dans le compte d'investissement.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses. Il reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Il est composé de dépenses et de recettes. Le solde du compte des investissements (investissements nets) modifie l'actif du patrimoine administratif au bilan.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation ou tout autre actif inscrit au patrimoine administratif;
- la prise de participation dans une entité.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif;
- le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement;
- le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

8 Glossaire

Péréquation financière (RPT)

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération et sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles ces derniers n'ont pas d'influence.

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat afin d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées. Cette péréquation des ressources est financée par la Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources.

Compensations financières aux communes françaises

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral agissant au nom de l'Etat et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public français qui se charge ensuite de transférer les montants aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui eux-mêmes se chargent de créditer les collectivités locales bénéficiaires.

Dédommagements de la Confédération et des communes

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

Subventions

Les subventions se décomposent selon les trois catégories suivantes :

- Indemnités : prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées;
- aides financières : avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer;
- allocations à des tiers : prestations financières non commerciales versées à fonds perdu (assistance sociale, prestations complémentaires AVS et AI, bourses d'étude, aides au logement, etc.).

3. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

Le budget 2015 comporte 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Détail des fiches des programmes A à Q :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

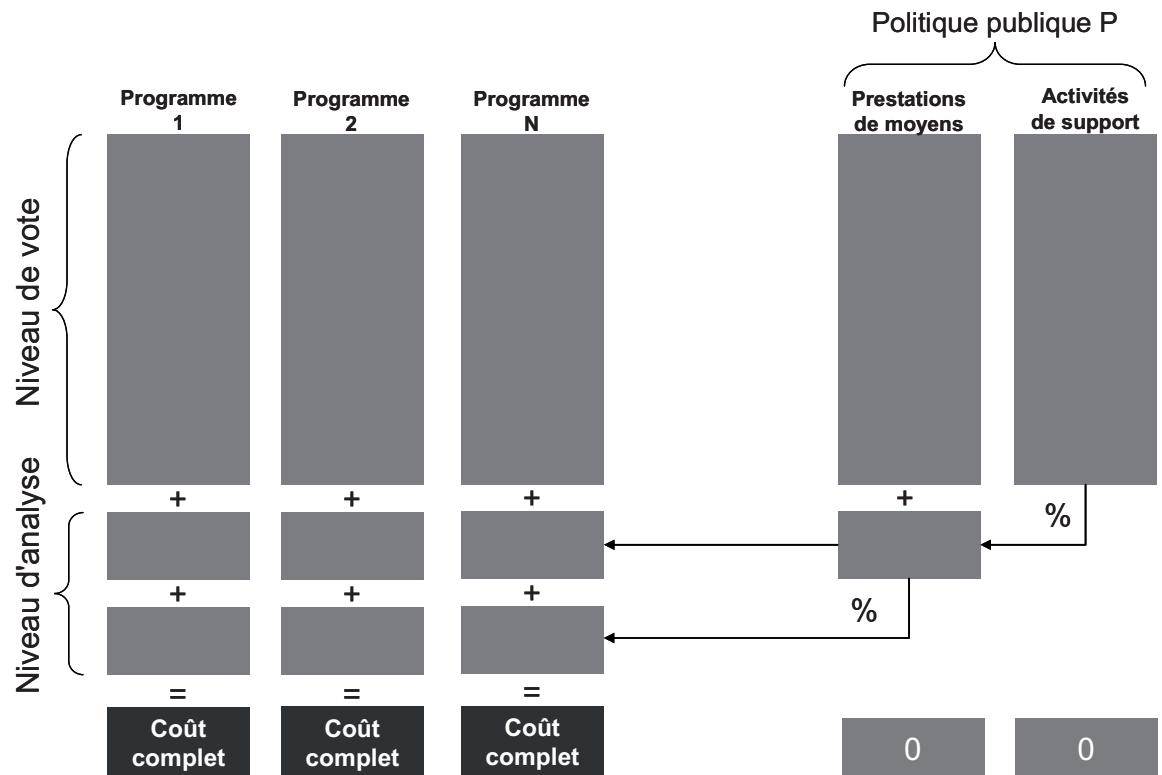
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines et les finances en fonction des charges de personnel.

Au budget 2015, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à environ CHF 10'770 et celui du poste informatique pédagogique à CHF 680. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

S'agissant des charges liées à l'utilisation des bâtiments, la méthode a été affinée par rapport au budget 2014, principalement sur deux plans. Premièrement, le coût net du programme P04 ne comprend plus les revenus liés aux droits de superficie qui figure maintenant dans le programme M02. Deuxièmement, les amortissements ont été alloués aux programmes de manière plus précise, soit en supprimant la logique du coût moyen par m² pour les locaux non administratifs. Ainsi, conformément à la demande du SAI (ex-ICF), les entités suivantes, notamment, se voient attribué leurs propres amortissements :

- Les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES
- Les bâtiments de la Police
- Les lieux de détention
- L'arsenal et les bâtiments de protection civile
- Les bâtiments des HUG

Le budget 2014 n'ayant pas pu être retraité selon la nouvelle méthode, le « loyer » facturé aux programmes et, par conséquent, la ligne « coût des prestations de moyen » n'est pas comparable avec le budget 2015.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 Transparence des coûts de la nouvelle LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010, 2011, 2012, 2013, ou au budget 2014). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2015, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables, du bonus conjoncturel à l'énergie et de bonus LDTR. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2013-2015.

- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget 2014 et le budget 2015.

4. Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique

Arborescence politique publique - programme

Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique

Le budget 2015, dans sa forme, présente trois changements par rapport à l'exercice précédent.

Tout d'abord, le projet de budget 2014 avait été préparé dans le courant de l'année 2013, soit lors de la précédente législature, avec les anciens départements. Juste après le vote de la loi budgétaire annuelle par le Grand Conseil le 20 décembre 2013, le budget 2014 a été traité en fonction de la nouvelle organisation administrative. Le budget 2015 est donc le premier à avoir été directement construit dans le cadre de l'organisation actuelle de l'Etat.

Ensuite, au vu des objectifs politiques qu'il a défini dans son programme de législature 2014-2018 publié en juin 2014 et au vu de sa nouvelle organisation administrative, le Conseil d'Etat a revu l'arborescence de l'action publique, soit le contenu, le périmètre et les objectifs des politiques publiques et des programmes qui font l'objet du débat et du vote par le Grand Conseil. Comme le prévoit, la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière (LGAF – D1 05) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, cette arborescence des politiques publiques et des programmes ne pourra pas être modifiée dans le courant de cette législature.

Enfin, le budget 2015 est le deuxième exercice présenté conformément au nouveau plan comptable MCH2. Certaines interprétations des nouvelles règles comptables ont été revues et des schémas comptables modifiés. Toutefois, c'est la première fois que les comptes 2013 sont présentés sous ce format, en année comparative ; ils avaient en effet été adoptés par le Grand Conseil en juin 2014 selon le modèle NMC.

Afin de respecter le principe budgétaire de comparabilité prévu dans la LGAF, le budget 2014 et les comptes 2013 ont été traités suite à ces trois changements de forme du budget de l'Etat. C'est l'importance des changements effectués en 2015 qui a nécessité ces retraitements.

Il est important de souligner que les retraitements consistent uniquement en des opérations de reclassement des informations financières dans le budget 2014 et les comptes 2013 sans rien changer aux résultats finaux des exercices qui ont été soumis et approuvés par le Grand Conseil. Ces retraitements ont uniquement pour finalité de faire en sorte que les points de référence du B2015, à savoir le budget 2014 et les comptes 2013, soient comparables afin de faciliter le travail d'analyse de ce budget.

1. Changements organisationnels

A la suite de la prestation de serment du Conseil d'Etat du 10 décembre 2013 et du début de la nouvelle législature sous l'égide de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, la composition des départements a été complètement revue. Elle figure de manière exhaustive dans le nouveau règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC – B 4 05.10).

Par rapport à la précédente, la nouvelle organisation administrative de l'Etat, en vigueur dès son annonce et donc pour les exercices 2014 et 2015, se présente ainsi :

DÉPARTEMENT PRESIDENTIEL (PRE - 01)

M. François LONGCHAMP

- Services dépendant du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat
- + Direction générale de l'intérieur et surveillance des communes [ex DIME]
 - + Service de la Genève internationale [ex DS]
 - + Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) [ex DU]
 - + Fondation du Centre international de Genève [ex DU]
 - + Bureau de l'Amiable Compositeur [ex DS]
 - + Service des affaires extérieures [ex DARES], qui fusionne avec le
 - + Service des affaires fédérales et intercantonales [ex CHA] et le
 - + Service du projet d'agglomération [ex DU]
 - + Promotion de l'égalité [ex DS]
 - + Service du développement durable [ex DARES],
 - + Office cantonal de la statistique [ex DF]
 - + Gestion des risques de l'Etat [ex CHA]
 - + Archives d'Etat [ex DS]

DÉPARTEMENT DES FINANCES (DF)

M. Serge DAL BUSCO

Ancien département des finances (DF)

- Office cantonal de la statistique [PRE]
- + Office des bâtiments [ex DU]

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DIP)

Mme Anne EMERY-TORRACINTA

Ancien département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Pas de changement

DÉPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE (DSE)

M. Pierre MAUDET

Ancien département de la sécurité (DS)

- Service de la Genève internationale [DP]
- Bureau de l'Amiable Compositeur [PRE]
- Office cantonal de l'énergie [DALE]
- Services industriels de Genève [DALE]
- Office cantonal des véhicules [DETA]
- Promotion de l'égalité [PRE]
- Archives d'Etat [PRE]
- + Office cantonal de l'inspection et des relations du travail [ex ex-DSE]
- + Aéroport international de Genève [ex ex-DSE]
- + Palexpo SA [ex ex-DSE]
- + Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA [ex ex-DSE]
- + Direction générale des affaires économiques [ex DARES]
- + Fondation Genève Tourisme et Congrès [ex DARES]
- + Fondation d'aide aux entreprises (FAE) [ex DARES]
- + Office pour la promotion de l'industrie et des technologies (OPI) [ex DARES]

DÉPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE (DALE)

M. Antonio HODGERS

Ancien département de l'urbanisme (DU)

- Office des bâtiments [➔DF]
- Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) [➔PRE]
- Fondation du Centre international de Genève [➔PRE]
- + Office de l'énergie [◀ex DS]
- + Services industriels de Genève [◀ex DS]
- + Fondation pour les terrains industriels (FTI) [◀ex DARES]
- + Service de la mensuration officielle [◀ex DIME]

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)

M. Luc BARTHASSAT

Ancien département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)

- Direction générale de l'intérieur et surveillance des communes [➔PRE]
- Service de la mensuration officielle [➔DALE]
- + Direction générale des véhicules (ex-Office cantonal des véhicules) [◀ex DS]

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE (DEAS)

M. Mauro POGGIA

Ancien département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail [➔DSE]
- Aéroport international de Genève [➔DSE]
- Palexpo SA [➔DSE]
- Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA [➔DSE]
- Direction des affaires économiques [➔DSE]
- Fondation Genève Tourisme [➔DSE]
- Fondation d'aide aux entreprises [➔DSE]
- Fondation pour les terrains industriels [➔DALE]
- Office pour la promotion de l'industrie et des technologies [➔DSE]

CHANCELLERIE D'ETAT

Mme Anja WYDEN GUELPA

La chancellerie est intégrée au département présidentiel.

Retraitements

→L'intégralité des changements de l'organisation administrative décrits ci-dessus a fait l'objet de retraitement du budget 2014 et des comptes 2013 dans les systèmes informatiques et comptables au 1^{er} janvier 2014, comme si l'Etat avait toujours été organisé ainsi.

→Suite à cette réorganisation, des transferts de ressources ont eu lieu entre centre de responsabilité (CR) et entre départements, ce qui a eu pour effet de modifier la répartition des charges et des revenus de certains programmes par rapport au budget 2014 voté. Ces transferts ont d'ailleurs fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit neutre.

2. Modification de l'arborescence de l'action publique par rapport au budget 2014 voté

A Formation

Un nouveau programme intitulé A06 « Programme transversal à la politique A » a été créé. Il contient les prestations :

- du service de la recherche en éducation
- du service écoles-médias
- du service de l'enseignement privé
- du Point
- ainsi que quelques lignes de subventions et les contributions aux instances intercantonales.

Ces budgets étaient auparavant ventilés sur les autres programmes de cette politique publique avec un système de clé de répartition trop complexe, ainsi qu'en partie sur la politique P.

B Emploi

Cette politique publique a été renommée dès lors qu'elle ne comprend plus que le programme de l'office cantonal de l'emploi. Elle contenait auparavant le programme B02 « Surveillance du marché du travail » de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail classé maintenant dans la politique publique L.

G Aménagement et logement

Cette politique publique contient un nouveau programme G05 « Protection du patrimoine ». Il s'agit du programme de l'office du patrimoine et des sites qui figurait auparavant sous la politique publique N.

Le programme G02 « Aménagement du territoire » comprend maintenant la prestation relative à la fondation des terrains industriels qui se trouvait auparavant dans le programme L02 « Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques ».

H Sécurité et population

Le programme H08 « Droits humains » a été supprimé. Toutefois, les prestations n'ont pas été modifiées et ont été redistribués de la manière suivante :

- L'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme figure maintenant dans le programme H01 « Population, droit de cité et migration »
- La coordination des actions et lutte contre les violences domestiques figure maintenant dans le programme H02 « Sécurité publique »
- La solidarité internationale figure dans le programme O07 « Affaires extérieures »
- La promotion de l'égalité entre hommes et femmes figure maintenant dans le programme O09 « Intérieur »

Les anciens programmes H03 « Sécurité civile » et H04 « Armée et obligation de servir » ont été fusionnés dans le nouveau programme H09 « Sécurité civile et armée ».

L Economie

Cette politique contient un nouveau programme L04 « Surveillance du marché du travail ». Il s'agit du programme de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail qui figurait auparavant dans la politique publique B.

Le programme L02 « Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques » ne comprend plus la prestation « Développement des zones industrielles » qui figure maintenant dans la politique G, programme G02.

N Culture, sport et loisirs

Cette politique ne comprend plus le programme de l'office du patrimoine et des sites qui figure maintenant dans la politique G, programme G05.

O Autorités et gouvernance

Les programmes O05 « Développement durable » et O08 « Régional et transfrontalier » ont été supprimés.

Le contenu du programme O04 a été modifié et renommé « Surveillance de l'Etat ». Il comprend maintenant les prestations :

- de la Cour des comptes
- du service d'audit interne (anciennement nommé Inspection cantonal des finances)
- du Préposé à la protection des données et à la transparence et
- du Groupe de confiance (auparavant dans le programme P02).

Le contenu du programme O07 a été modifié et renommé « Affaires extérieures ». Il comprend maintenant les prestations :

- du service de la Genève internationale
- du bureau de la solidarité internationale
- du service des affaires extérieures et fédérales (auparavant en partie dans le programme G02, O03 et O08)

Un nouveau programme intitulé O09 « Intérieur » a été créé. Il contient les prestations :

- de l'office cantonal de la statistique (auparavant dans le programme 004)
- du service de surveillance des communes (auparavant dans le programme 004)
- du service cantonal du développement durable (auparavant dans le programme O05)
- du bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (auparavant dans le programme H08)
- des Archives d'Etat de Genève (auparavant dans le programme 004)

P Etats-majors et prestations de moyens

Le programme P01 « Etats-majors départementaux » a été modifié. Il ne comprend plus les activités de support départementales qui sont maintenant inscrites dans les programmes de prestations de moyen auxquelles elles sont rattachées, soient :

- La prestation relative aux ressources humaines départementales figure dans le programme P02 « Gestion transversale et départementale des ressources humaines »
- La prestation relative aux finances départementales figure dans le programme P03 « Gestion financière transversale et départementale et achats »
- La prestation relative à la logistique départementale figure dans le programme P04 « Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) » et
- La prestation relative à l'informatique départementale figure dans le programme P05 « Systèmes d'information et de communication »

Dès lors, le programme P01 ne comprend plus que les Etats-majors des 7 départements au sens strict, soit les secrétaires généraux, les secrétaires généraux adjoints, les chargés de contrôle interne et le personnel administratif associé.

Les programmes P02 à P05 présentent maintenant de manière plus cohérente le coût des filières RH, finances, bâtiments et logistique et système d'information.

- Il n'y a eu aucun changement sur les politiques C « Action sociale », D « Personnes âgées », E « Handicap », F « Environnement », I « Justice », J « Mobilité », K « Santé », M « Finance et impôts » et Q « Energie ».

Retraitements

→ L'intégralité des changements de l'arborescence décrits ci-dessus a fait l'objet de retraitement du budget 2014 et des comptes 2013. Les programmes et les prestations qui ont été déplacés dans l'arborescence en 2015 (en changeant de politique publique ou de programme) ont été retraités au budget 2014 et aux comptes 2013, comme s'ils avaient toujours figuré au même endroit.

De même, lorsqu'une entité administrative pointe sur un nouveau programme créé en 2015 (par exemple le programme O09), le budget 2014 et les comptes 2013 sont retraités comme si ce nouveau programme existait déjà auparavant.

3. Changements liés à des nouvelles pratiques comptables et budgétaires

MCH2

Avec ce budget 2015 sont publiés pour la première fois les comptes 2013 selon le MCH2. En effet, jusqu'au 31.12.2013, l'Etat de Genève se conformait à l'ancien modèle comptable des cantons et des communes suisses, le NMC (ou MCH1).

Les comptes 2013 ont donc fait l'objet d'un transcodage minutieux à un niveau très détaillé afin de respecter ce nouveau modèle comptable, dont les conséquences ont été expliquées en introduction au projet de budget 2014, sans modification du résultat des comptes de l'Etat de Genève publiés et adoptés par le Grand Conseil, ni dans le résultat des programmes, hors retraitements dus aux modifications de l'arborescence.

Ce travail de transcodage a amené le département des finances à procéder à quelques changements mineurs dans le budget 2014 et en partie dans les comptes 2013. Il s'agit principalement de reclassements entre natures comptables qui n'influencent pas le résultat du budget voté.

Certains changements dans l'interprétation du MCH2 n'ont pas pu être pris en compte suffisamment tôt pour pouvoir retraiter le budget 2014 et les comptes 2013. Ces changements entreront en vigueur pour les comptes 2014 et feront l'objet d'une explication dans le bouclage de ces derniers.

Pratiques comptables

Deux changements importants doivent être relevés. En premier lieu, dans un souci de comparaison avec les autres cantons, le Conseil d'Etat a décidé à partir de ce projet de budget de présenter la rétrocession aux communes frontalières (CHF 218 millions) en diminution des revenus plutôt qu'en charge, soit en revenu négatif sur la nature 40 Revenus fiscaux plutôt qu'en positif sur la nature 36 Charges de transferts, ce qui ne change rien au résultat. Afin de faciliter l'analyse du programme M01 « Impôts », le budget 2014 (CHF 208 millions) et les comptes 2013 (CHF 203 millions) ont été retraités.

En deuxième lieu, lors de la clôture des comptes 2013, il a été décidé d'inscrire les restitutions de subvention en revenu plutôt qu'en charge négative. Ainsi, le DIP enregistre maintenant la restitution de subvention de l'Université sur une nature 46 Revenus de transferts (CHF 5 millions). Afin de faciliter l'analyse du programme A04 « Hautes écoles », le budget 2014 a été retraité (CHF 5 millions) ; les comptes 2013 présentaient déjà cette restitution en revenu (CHF 0,6 millions).

Allocations budgétaires non retraitée

Par ailleurs, en 2015, d'autres schémas comptables ont été modifiés sans faire l'objet de retraitement sur 2014 et 2013. Ainsi, les revenus des mises à disposition de terrains (DDP), nature 44 Revenus financiers, sont dorénavant imputés dans le programme M02 « Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif » (CHF 20 millions), alors que précédemment ces montants figuraient dans le programme P04 « Gestion du patrimoine de l'Etat ».

Conséquences chiffrées du retraitement de l'organisation et de l'arborescence sur le budget 2014 voté

Le tableau ci-dessous présente les conséquences chiffrées de l'ensemble des retraitements sur les charges du budget 2014 voté

Programmes	Charges du Budget 2014 retraité	Charges du Budget 2014 voté	Différence
A01 Enseignement obligatoire et orientation	604'158'481	610'803'765	-6'645'284
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	463'209'502	469'646'016	-6'436'514
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	168'918'960	169'105'933	-186'973
A04 Hautes écoles	483'706'613	478'686'413	5'020'200
A05 Enseignement spécialisé.	136'165'563	137'355'640	-1'190'077
A06 Programme transversal à la politique A (nouveau)	20'160'640		20'160'640
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	120'246'469	120'246'469	-
C01 Accès à l'assurance-maladie	327'250'178	327'250'178	-
C02 Soutien à la famille	57'683'695	57'683'695	-
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	325'668'935	325'668'935	-
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	9'652'986	9'652'986	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	35'705'161	35'705'161	-
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	126'448'844	126'448'844	-
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	328'852'493	328'852'493	-
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	168'844'205	168'844'205	-
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	201'146'921	201'146'921	-
F01 Protection de l'environnement	25'184'444	25'184'444	-
F03 Gestion des eaux	22'893'603	22'893'603	-
F04 Nature et paysage	22'729'558	22'729'558	-
F05 Politique agricole	32'649'023	32'649'023	-
G01 Logement et planification foncière	66'691'436	66'790'287	-98'851
G02 Aménagement du territoire	26'877'976	28'346'355	-1'468'379
G03 Conformité des constructions et des chantiers	16'460'995	16'460'995	-
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	8'797'067	8'797'067	-
G05 Protection du patrimoine bâti (N03 au budget 2014 voté)	9'418'237	9'418'237	-
H01 Population, droit de cité et migration	39'143'105	30'894'314	8'248'791
H02 Sécurité publique	351'785'591	349'905'223	1'880'368
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	15'946'808	15'946'808	-
H06 Exécution des poursuites et faillites	39'002'789	39'002'789	-
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	127'380'549	126'851'075	529'474
H08 Droits humains (supprimé)		30'166'224	-30'166'224
H09 Sécurité civile et armée	13'414'600	13'414'600	-
I01 Pouvoir judiciaire	156'575'275	156'575'275	-
J01 Transports et mobilité	249'816'495	249'816'495	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	116'687'283	116'687'283	-
K01 Réseau de soins	1'062'565'703	1'062'700'669	-134'966
K02 Régulation sanitaire	15'858'973	15'912'171	-53'199
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	25'191'775	25'191'831	-56
L01 Développement et soutien à l'économie	19'494'960	19'920'170	-425'210
L03 Régulation du commerce	7'545'879	7'574'836	-28'957
L04 Surveillance du marché du travail (B02 au budget 2014 voté)	8'924'683	8'924'683	-
M01 Impôts, taxes et droits	93'500'000	301'129'460	-207'629'460
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	259'375'810	259'375'810	-
M03 Péréquation financière intercantionale	377'452'976	377'452'976	-
M04 Production et perception des impôts	76'403'423	76'403'423	-
N01 Culture	68'914'793	68'914'793	-
N02 Sport et loisirs	3'955'383	4'142'356	-186'973
O01 Grand Conseil	12'684'449	12'684'449	-
O03 Conseil d'Etat	13'064'553	14'261'595	-1'197'042
O04 Surveillance de l'Etat	10'786'893	17'573'447	-6'786'554
O05 Développement durable (supprimé)		1'057'989	-1'057'989
O06 Exercices des droits politiques	8'575'855	8'575'855	-
O07 Affaires extérieures	26'854'772	3'258'829	23'595'943
O08 Régional et transfrontalier (supprimé)		1'930'089	-1'930'089
O09 Intérieur	10'889'351		10'889'351
P01 Etats-majors départementaux	35'609'587	79'295'045	-43'685'458
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	41'335'655	31'276'918	10'058'737
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	29'511'907	19'538'941	9'972'966
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	467'172'697	459'899'327	7'273'370
P05 Systèmes d'information et de communication	158'302'433	149'233'279	9'069'154
Q01 Energie	17'684'099	17'684'099	-
Total des charges	7'770'931'089	7'973'540'349	-202'609'260

La différence de CHF 202 millions est compensée par une différence identique sur les revenus.

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur

P Etats-majors et prestations de moyens

- P01 Etats-majors départementaux
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

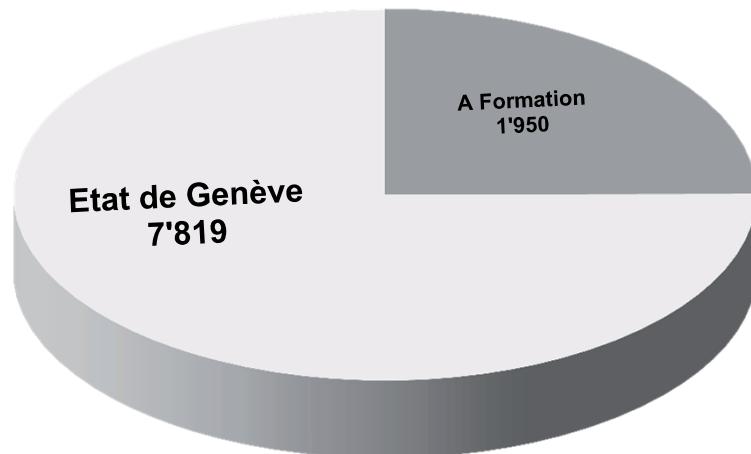
Q Energie

- Q01 Energie

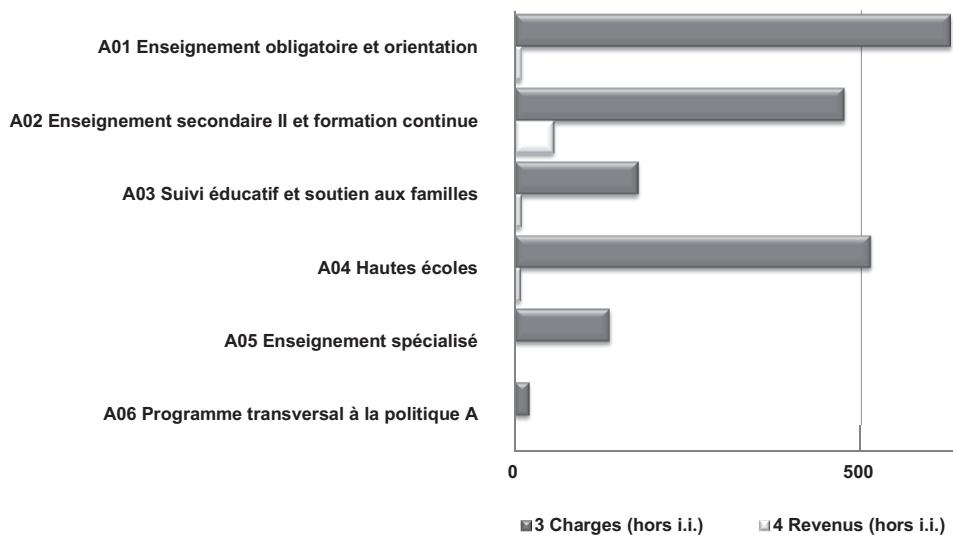
5. Budget par politique publique et par programme

A Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

La formation constitue une politique prioritaire du Conseil d'Etat. En effet, l'accès à une formation de haute qualité contribue à l'égalité des chances et à la réduction de la fracture sociale et représente dans ce sens un investissement en faveur des jeunes générations et plus généralement pour l'avenir du canton. La lutte contre l'échec scolaire, une meilleure orientation des élèves, enfin le développement de l'école inclusive sont les priorités de cette législature, et tendent vers l'objectif "un jeune=une formation". L'augmentation des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité, tout en répondant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les différents degrés d'enseignement.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Il s'agit de mieux orienter les élèves et de limiter les redoublements au secondaire II, en renforçant la diversité des filières ainsi que les dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation. Dans la même optique, la formation professionnelle en entreprise est valorisée et un plan d'action est en cours d'élaboration pour augmenter le nombre de places d'apprentissage en voie dual. Par ailleurs, considérant le rôle essentiel du cycle d'orientation dans ce processus, une évaluation du "nouveau CO", mis en place en 2011, est réalisée.

Dans l'enseignement primaire, l'année scolaire 2014-2015 voit aboutir la mise en œuvre du processus d'harmonisation scolaire (HarmoS), le déploiement du plan d'études romand (PER), enfin l'extension pour les élèves âgés de 8 à 12 ans de l'école au mercredi matin. Cette demi-journée supplémentaire permet d'introduire, dès le cycle moyen, l'enseignement de l'anglais et de renforcer l'apprentissage du français et de l'allemand.

Développer une école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins individuels des élèves, quelles que soient leurs difficultés, leurs capacités ou leurs origines constitue une autre priorité de la législature. En 2015, cet objectif se traduira notamment par l'introduction d'aménagements pour les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et la pérennisation des assistants à l'intégration scolaire (AIS).

Le renforcement du soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse devrait se concrétiser à travers le développement de l'accueil à journée continue et de l'accueil préscolaire qui feront l'objet de deux projets de lois, répondant ainsi aux dispositions inscrites dans la nouvelle constitution.

Enfin, le processus d'autonomisation des hautes écoles se poursuit en 2015 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	627'860'751	23'702'270	3.9%	604'158'481	591'641'160
30 Charges de personnel	610'526'671	24'137'110	4.1%	586'389'561	575'193'801
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'284'905	-340'621	-2.0%	16'625'526	14'944'473
33 Amortissements du patrimoine administratif	929'220	-99'921	-9.7%	1'029'141	1'220'221
34 Charges financières	-	-	-	-	65
36 Charges de transfert	119'805	5'551	4.9%	114'254	184'934
39 Imputations internes	150	150	-	-	97'665
REVENUS	9'607'299	-996'359	-9.4%	10'603'658	58'830'403
42 Taxes	8'601'379	-950'956	-10.0%	9'552'335	8'171'227
43 Revenus divers	2'500	-47'500	-95.0%	50'000	50'047'345
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	2'097	-100.0%	-2'097	65
46 Revenus de transferts	1'003'400	0	0.0%	1'003'400	611'766
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-618'253'452	-24'698'628	4.2%	-593'554'824	-532'810'757
<i>Coût des activités de support</i>	-2'716'520	620'341	-18.6%	-3'336'861	-3'278'022
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-84'129'678	4'964'994	-5.6%	-89'094'672	-93'494'391
COÛT COMPLET	-705'099'650	-19'113'294	2.8%	-685'986'356	-629'583'170

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	3'997.96	30.68	0.77%	3'967.28	3'892.40
ETP fixes	3'980.21	17.61	0.44%	3'962.60	3'752.75
ETP auxiliaires	17.75	13.06	278.46%	4.69	139.65

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire vise l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II, en corrigeant dès les premières années les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves.

Le point central de l'année 2015 est le projet d'école inclusive. Des dispositifs spécifiques, visant à faciliter l'intégration d'élèves, continuent à être déployés dans les établissements scolaires. Ils sont soutenus par la pérennisation et le renforcement du dispositif d'assistants à la vie scolaire et le déploiement d'éducateurs régionaux à l'école primaire.

D'autres mesures, dont des aménagements pour les élèves souffrant de troubles autistiques ou l'ouverture d'une classe intégrée au CO de Cayla, illustrent la volonté d'une école inclusive qui prend en compte les besoins individuels de chacun et vise le maintien d'un maximum d'élèves en école ordinaire.

Ainsi, l'enseignement genevois renforce son dispositif visant l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Les ressources allouées au quatre des vingt collèges du cycle d'orientation qui appartiennent au réseau d'enseignement prioritaire (REP) sont maintenues afin de soutenir l'effort engagé. Le même dispositif est maintenu au primaire.

La mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est opérationnelle depuis la rentrée 2014. Celui-ci établit les bases de l'harmonisation des structures et objectifs de l'enseignement afin d'améliorer la qualité et d'assurer la perméabilité du système de formation tout en réduisant les écarts entre cantons.

L'application de la convention scolaire romande s'est traduite par le déploiement progressif du plan d'études romand (PER) dans l'enseignement primaire pour les années scolaires 1P à 8P ainsi que pour les trois années du cycle d'orientation. Sur le plan des contenus d'enseignement, le PER est appliqué dans l'ensemble des classes et se concrétise aussi par l'introduction de nouveaux moyens scolaires romands adaptés aux objectifs d'apprentissage du PER. Ces ouvrages scolaires, livres, cahiers d'exercices sont supplémentaires ou remplacent les moyens actuels. Leur déploiement se poursuivra d'ici à 2020. En 2015, les renforcements des compétences des élèves en sciences humaines et sociales, ainsi qu'en langues seront plus spécifiquement ciblés.

Au cycle d'orientation, le programme de renouvellement et d'adaptation des équipements des laboratoires de sciences se poursuit. L'accent est aussi porté sur l'équipement des écoles en moyens technologiques adaptés aux objectifs du PER dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). En 2015, plus spécifiquement, les élèves du cycle 3 disposeront de nouveaux moyens en sciences humaines et sociales et l'introduction de la méthode d'allemand "Der Grüne Max" se poursuivra.

L'effort porté en 2014 sur la formation des enseignants est maintenu en 2015 avec notamment la mise en œuvre d'une formation spécifique pour les enseignants du primaire chargés de soutien et pour les maîtres spécialistes. Le programme renforcement des compétences linguistiques des enseignants du primaire continue.

Enfin, 2015 sera aussi une année consacrée à analyser le dispositif du nouveau cycle d'orientation et à consolider les innovations introduites depuis trois ans dans l'optique d'une meilleure orientation des élèves (dispositif d'aide à l'orientation des élèves). L'introduction du mercredi matin à l'école primaire fera aussi l'objet d'un suivi.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme A01 pour un montant de 9.5 millions. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013 (soit 6 mois pour le PAT et 12 mois pour les enseignants), de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que du déblocage des postes PAT libérés lors des départs au plend en 2013. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.
- La mise en œuvre de l'harmonisation scolaire obligatoire et du plan d'étude romand, initiée à la rentrée 2012, se poursuit en 2014-2015 avec le passage des degrés du cycle 2 (8 à 12 ans, soit 5P à 8P) à la grille-horaire HarmoS (à 32 périodes) et l'introduction du mercredi matin. En 2015, l'incidence des 141 nouveaux postes de la rentrée 2014 (111 pour l'augmentation du temps scolaire au cycle moyen, 30 pour le soutien scolaire au cycle élémentaire) se chiffre à 13.1 millions (pour les 8 mois restant). Par ailleurs, 10 postes supplémentaires sont prévus au titre de complément pour le soutien aux apprentissages. Les budgets pour l'acquisition des nouveaux moyens d'enseignement du plan d'étude romand (langues et sciences humaines et sociales), la formation des enseignants et les remplacements ont également été ajustés (+1.1 million).
- Face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement obligatoire pour la rentrée 2014, le DIP a dû présenter une demande de crédit supplémentaire pour la création de 24 postes d'enseignants (soit 9 postes au cycle d'orientation et 15 postes à l'enseignement primaire), qui a été acceptée par la commission des finances. L'impact de ces nouveaux postes en 2015 se monte à 3.4 millions.
- En outre, selon les prévisions du SRED, une nouvelle augmentation des effectifs d'élèves au primaire est anticipée pour la rentrée 2015 et nécessite la création de 33 postes supplémentaires, tandis qu'au CO la diminution des effectifs d'élèves permet de rendre 9 postes d'enseignants. L'impact net de ces variations se chiffre à 1.1 millions pour 4 mois.
- Une mesure d'économie, qui avait été décidée par le Conseil d'Etat lors du budget 2014, n'a pas pu être réalisée en totalité. Il y a donc eu nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire à la commission des finances en 2014, qui se répercute par une augmentation de charges de 4.1 millions sur le programme A01 en 2015.
- Un budget de 1.1 million provenant de réallocations internes DIP est prévu pour transformer les AIS (assistants à l'intégration scolaire) employés par Pro-Juventute en 12 etp auxiliaires employés de l'Etat. De plus, 0.5 etp est transféré de l'office médico-pédagogique (programme A05 Enseignement spécialisé) pour un poste de coordinateur.
- 8 etp supplémentaires sont alloués au cycle d'orientation afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail tout en résorber la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme A01 se montent à -7.5 millions, dont -7 millions sur les charges de personnel (-60.2 ETP, dont -48.3 ETP enseignant) et -0.5 million sur les dépenses générales.
- 0.2 etp est transféré au DSE.
- 0.2 etp est transféré au programme N01 Culture dans le cadre du projet Ecole & Culture.
- Des modifications dans les clés de répartition induisent un transfert de charges et d'etp du programme A02 vers le programme A01 (+11.2 etp et +1.5 million).
- Le budget concernant les assurances RC est transféré au DF (-0.1 million).
- Le budget pour la contribution à l'unité des moyens d'enseignement romands (UMER) est transféré du programme P01 au programme A01 (+0.7 million).
- Le calcul des amortissements induit une diminution des charges de 0.1 million.
- Au chapitre des revenus, les recettes issues de la participation parentale aux classes multicolores ont été revues à la baisse (-1 million). En effet, la maison d'accueil des jeunes "Longirod", utilisée par le Service des loisirs éducatifs (SLE), est fermée pour rénovation et le restera toute l'année 2015. Par ailleurs, le service organisera moins de séjours (gestion organisée) au profit de gestions libres (organisées directement par les maîtres de classe), et va également réduire l'offre de camps durant les vacances scolaires.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	85%			88%	2018
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	60%			66%	2018
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	65%			70%	2018
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	32%			40%	2018
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	45%			50%	2018
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	75%			80%	2018
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	77%			78%	2018
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux de portfolios du choix professionnel dont les pages bilan des cinq parties ont été complétées en fin de 11ème	Efficacité	70%			90%	2018
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	73%			75%	2018
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	63%			65%	2018
2.4 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	45%			50%	2018
2.5 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	11%			9%	2018
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	38%	36%	36%	45%	2018
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	38%	40%	N/A	45%	2018
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	15.8	17.0	17	15.8	2018
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.3			10.3	2018

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.5			20	2018
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3			20	2018
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	18.3			18.3	2018
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	11.9	11.7	10.5	11.9	2018
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	15.9	15.4	15.6	15.9	2018
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	21.9	21.5	22.3	21.9	2018
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.6%			1.6%	2018
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	2%			2%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français, mathématiques, allemand et anglais.

Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème}.

Indicateur 2.1

Le portfolio du choix professionnel est une association de médias composée d'instruments d'enseignement, de travail et de guidance harmonisés pour le cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP). Ce cours est dispensé à tous les élèves de 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} du cycle d'orientation.

Indicateurs 2.2 à 2.4

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 2.5

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.10

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	474'699'546	11'490'044	2.5%	463'209'502	472'661'495
30 Charges de personnel	403'879'788	6'888'807	1.7%	396'990'981	401'876'481
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'303'279	-5'148	-0.0%	20'308'427	20'427'506
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'766'180	-142'837	-4.9%	2'909'017	3'344'590
36 Charges de transfert	47'721'499	4'748'022	11.0%	42'973'477	46'978'613
39 Imputations internes	28'800	1'200	4.3%	27'600	34'305
REVENUS	55'305'273	-2'378'269	-4.1%	57'683'542	56'297'872
42 Taxes	7'478'873	-2'461'195	-24.8%	9'940'068	9'193'896
43 Revenus divers	900'780	-78'620	-8.0%	979'400	521'413
44 Revenus financiers	20	-2'000	-99.0%	2'020	394
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	82'560	1'710	2.1%	80'850	97'456
46 Revenus de transferts	46'843'040	161'836	0.3%	46'681'204	46'484'713
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-419'394'273	-13'868'313	3.4%	-405'525'960	-416'363'623
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'797'051</i>	<i>462'034</i>	<i>-20.5%</i>	<i>-2'259'085</i>	<i>-2'290'289</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-109'879'845</i>	<i>2'082'835</i>	<i>-1.9%</i>	<i>-111'962'680</i>	<i>-119'069'561</i>
COÛT COMPLET	-531'071'169	-11'323'444	2.2%	-519'747'725	-537'723'473

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	2'549.57	38.34	1.53%	2'511.23	2'515.91
ETP fixes	2'522.57	38.34	1.54%	2'484.23	2'433.03
ETP auxiliaires	27.00	0.00	0.00%	27.00	82.89

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et en particulier l'obligation de se former jusqu'à la majorité ainsi que l'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève constituent un des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, ainsi que de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de la Confédération (déclaration commune, mai 2011). Celle-ci doit permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles, en écoles supérieures ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation reposant notamment sur :

- La diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées et de maintien dans la formation;
- l'identification des jeunes sans formation ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- la revalorisation et la promotion des filières de formation professionnelle initiale, supérieure et continue à travers l'organisation d'événements tout au long de l'année;
- la réorganisation progressive des prestations du postobligatoire en vue de plus de souplesse (rentrées alternatives en cours d'année) et d'innovation;
- le développement des dispositifs de préqualification permettant aux jeunes en difficulté de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations et de valoriser les compétences acquises dans ce cadre.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2015:

- L'augmentation du nombre de places de formation professionnelle duale dans le secteur public, subventionné et privé, notamment par le développement de mesures incitatives pour encourager les entreprises à former comme la mise en place de programmes d'aide au recrutement des apprenti-e-s et de soutien pendant la formation. Afin de participer à cet effort, le petit Etat s'emploie à former davantage d'apprenti-e-s.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- le renforcement de l'orientation des élèves et la valorisation de l'ensemble des formations;
- l'encouragement des jeunes avec un haut potentiel à choisir la filière de formation professionnelle et à poursuivre ensuite leur formation vers les HES, en prenant en compte leurs acquis;
- l'augmentation de la capacité de formation des professionnels de la santé et l'amélioration de l'orientation vers ces formations afin de lutter contre la pénurie globale qui frappe le personnel dans ce secteur avec un double objectif : encourager les jeunes à suivre ces filières et qualifier les adultes déjà en emploi;
- la poursuite du projet de CFC d'employé de commerce bilingue (anglais-français) en dual, avec l'augmentation des effectifs des jeunes concernés (deux classes) et le renforcement des liens avec les entreprises multinationales;
- le renforcement de la planification pour répondre à l'augmentation des effectifs dans le secondaire II pour la rentrée 2015 (133 élèves supplémentaires annoncés par le SRED);
- l'aboutissement de la réforme de l'école de commerce avec notamment l'ouverture d'une filière CFC plein-temps (CFCBiB) pour dispenser une formation commerciale certifiante à tout le spectre des profils d'élèves;
- dans le cadre du dispositif CAP Formations, destiné à recevoir tous les jeunes du canton en rupture de 15 à 25 ans, le développement d'un projet de programmes collectifs de retour des jeunes en formation en complément du suivi individualisé. Ce projet bénéficie du soutien de la Confédération;
- le développement de l'établissement Lullin, ouvert à la rentrée 2014, qui propose un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées par les jeunes en décrochage ou en rupture scolaire en vue de la poursuite de leur formation ou leur rescolarisation.
- l'ouverture d'un restaurant d'application, en partenariat public-privé, pour permettre l'insertion (ou la réinsertion) par une formation certifiante de jeunes en rupture. Ce restaurant aura une activité normale de production de repas et permettra à plusieurs jeunes de suivre une formation de niveau attestation de formation professionnelle (AFP) dans différents métiers de la restauration;
- l'organisation avec les partenaires sociaux de la cinquième édition de l'Exposition Cité des métiers à Palexpo, de la troisième édition du Printemps de l'apprentissage et de la 9^{ème} édition du prix de la meilleure entreprise formatrice;
- l'élargissement du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le développement de l'offre de formations modulaires pour la formation continue des adultes. Ceci permettra à des adultes ayant de l'expérience professionnelle dans un métier de la convertir en tout ou partie d'un certificat fédéral de capacité ou une attestation fédérale professionnelle. Ce dispositif de formation des adultes doit notamment permettre de répondre à deux défis majeurs que le canton devra relever dans les prochaines années, en particulier dans les secteurs connaissant une pénurie de qualification (santé, social, petite enfance, horlogerie, construction). Désormais, l'Office cantonal de l'emploi participera au financement de ces actions pour les demandeur-euse-s d'emploi.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme A02 pour un montant de 6.7 millions. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013 (soit 6 mois pour le PAT et 12 mois pour les enseignants), de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que du déblocage des postes PAT libérés lors des départs au plend en 2013. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.
- Face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire II pour la rentrée 2014, le DIP a dû présenter une demande de crédit supplémentaire pour la création de 22 postes d'enseignants, qui a été acceptée par la commission des finances. L'impact de ces nouveaux postes en 2015 se monte à 3.4 millions.
- En outre, selon les prévisions du SRED, une nouvelle augmentation des effectifs d'élèves est anticipée pour la rentrée 2015 et nécessite la création de 11 postes supplémentaires. L'impact de ces nouveaux postes se chiffre à 0.6 million pour 4 mois.
- 12 etp supplémentaires sont alloués à l'enseignement secondaire II afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail des enseignants tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.
- Une mesure d'économie, qui avait été décidée par le Conseil d'Etat lors du budget 2014, n'a pas pu être réalisée en totalité. Il y a donc eu nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire à la commission des finances en 2014, qui se répercute par une augmentation de charges de 2.7 millions sur le programme A02 en 2015.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- Le budget pour les frais d'écolage des apprentis genevois en formation duale suivant des cours dans les autres cantons (dans le cas d'une filière de formation inexistante à Genève) est ajusté en fonction de l'évolution des effectifs et des tarifs établis selon des accords inter-cantonaux (+1.4 million).
- Les subventions ordinaire et extraordinaire allouées à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) sont adaptées, conformément à l'article 61 de la loi sur la formation professionnelle et à l'article 8 de la loi sur la formation continue des adultes.
- Le processus de qualification des adultes désireux d'obtenir une Attestation fédérale professionnelle (AFP) ou un Certificat fédéral de capacité (CFC) est gratuit pour les adultes répondant aux critères de la loi sur la formation professionnelle (C 2 05). Depuis 2011, on enregistre une très forte augmentation des demandes de qualification. Le projet de budget 2015 est ajusté en conséquence de +2.2 millions.
- La modification du schéma comptable des conversions de prêts en bourses induit une hausse de +0.4 millions sur le programme A02, sans aucune incidence toutefois sur le total des charges du département.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme A02 se montent à -3 millions sur les charges de personnel (-9.8 ETP PAT).
- Afin de répondre au besoin supplémentaire en personnel enseignant de l'enseignement secondaire II, 6.6 etp PAT et des crédits en francs ont été utilisés afin de créer 21.6 etp PE pour un impact financier nul.
- Des modifications dans les clés de répartitions induisent un transfert de charges et d'etp du programme A02 vers le programme A01 (-11.2 etp et -1.5 million).
- 0.65 etp d'administrateur système est transféré au programme A06 Programme transversal à la politique A.
- Le calcul des amortissements induit une diminution des charges de 0.1 million.
- Au chapitre des revenus, les remboursements de salaires en lien avec la re-facturation du traitement d'employés de l'Etat qui sont mis à disposition de divers organismes (tels que la Société Genevoise pour l'Intégration Professionnelle d'Adolescents et d'Adultes et la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue) diminuent de -1.9 millions. En effet, ce personnel a pour la plupart atteint l'âge de la retraite et n'est pas remplacé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	52%	55%	57%	55%	2018
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	40%			55%	2018
1.3 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	50%	60%	47.8%	60%	2018
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	57%			60%	2018
1.5 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.9%	4%	5.8%	2.5%	2018
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	44%			50%	2018

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	56.3%			57%	2018
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	4%	5.5%	3.7%	8%	2018
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	2'850			3'000	2018
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'550			2'800	2018
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	11%	17%	11.2%	10%	2018
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	90%	90%	84%	90%	2018
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire (AFP+CFC)	Efficacité	26%			30%	2018
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	14.5%			10%	2018
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	5.2%			4%	2018
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3%			2.9%	2018
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	45.5%			47%	2018
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	71.5%			73%	2018
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	83.5%			85%	2018
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	>75%			>75%	2018
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	>70%			>75%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle d'orientation en 11^{ème} l'année précédente.

Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d'un cours (écolage et taxe d'inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d'une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

Indicateur 4.2

Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires. Les métiers ouverts à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont les suivants : CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve, CFC d'employé-e de commerce, CFC de gestionnaire du commerce de détail, CFC de logisticien, CFC de maçon-ne, AFP d'aide en soins et accompagnement, Attestation cantonale d'éducateur-trice du jeune enfant, Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	178'244'856	9'325'896	5.5%	168'918'960	173'507'832
30 Charges de personnel	79'846'088	9'929'266	14.2%	69'916'822	71'930'251
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'205'920	-1'225'272	-22.6%	5'431'192	2'778'571
33 Amortissements du patrimoine administratif	204'888	4'008	2.0%	200'880	251'729
36 Charges de transfert	93'812'859	610'652	0.7%	93'202'207	93'816'575
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'639'776
39 Imputations internes	175'100	7'240	4.3%	167'860	90'930
REVENUS	9'213'706	493'255	5.7%	8'720'451	12'049'621
42 Taxes	2'244'813	-3'487'235	-60.8%	5'732'048	3'886'043
43 Revenus divers	6'356'422	4'130'977	185.6%	2'225'445	2'340'914
44 Revenus financiers	671	-190	-22.1%	861	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	255'000	-72'097	-22.0%	327'097	345'016
46 Revenus de transferts	120'000	-280'000	-70.0%	400'000	801'792
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'639'776
49 Imputations internes	236'800	201'800	576.6%	35'000	36'080
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-169'031'150	-8'832'642	5.5%	-160'198'508	-161'458'211
<i>Coût des activités de support</i>	-355'273	42'590	-10.7%	-397'863	-409'930
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-23'943'043	-8'916'105	59.3%	-15'026'938	-16'290'003
COÛT COMPLET	-193'329'465	-17'706'156	10.1%	-175'623'309	-178'158'144

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	573.19	69.30	13.75%	503.89	528.17
ETP fixes	561.66	68.07	13.79%	493.59	512.48
ETP auxiliaires	11.53	1.23	11.94%	10.30	15.69

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse, l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles constituent des priorités inscrites dans la nouvelle constitution genevoise. L'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et l'office médico-pédagogique (OMP) mettent en œuvre les prestations dans ces domaines.

L'année 2015 sera notamment consacrée à l'élaboration des projets de loi sur l'accueil à journée continue et sur l'accueil préscolaire, en collaboration avec les communes. Deux projets pilotes pour l'accueil à journée continue au cycle d'orientation seront mis en œuvre à la rentrée 2015 aux CO des Coudriers et de Vuillonnex.

Cette année verra également aboutir la réforme de l'éducation spécialisée à travers l'évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), la diversification de l'offre de placement, l'adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs, la prise en charge des jeunes enfants de 0 à 4 ans, enfin la création de places destinées à répondre à des situations urgentes et imprévues.

La priorité sera donnée en 2015 au renforcement du soutien aux jeunes et à leurs familles, ainsi qu'aux familles d'accueil avec hébergement. De plus, un concept d'autorisation et de surveillance cantonale, qui fixe les normes qualitatives à respecter, sera finalisé.

Concernant le service de protection des mineurs, les mesures administratives et de gestion mises en œuvre et le budget supplémentaire accordé pour augmenter la dotation en personnel permettent de diminuer la charge de travail des collaborateurs.

Enfin, en matière d'activités de loisirs et d'encouragement aux activités de jeunesse, l'objectif visé est de réaliser un portail unique de toutes les activités extrascolaires en collaboration étroite avec les communes et les milieux associatifs, dans le but de faciliter la visibilité de l'offre exhaustive et l'accès à l'inscription pour les familles. En outre, une réflexion est en cours sur le contenu des offres de loisirs en vue d'une meilleure coordination entre les activités proposées par l'Etat et celles des associations.

L'OMP est étroitement associé au projet de rescolarisation «établissement Lullin», destiné aux élèves du secondaire II en risque de décrochage ou en rupture scolaire, où seront mis en place des mesures médico-psychologiques et éducatives. Ce dispositif s'articulera à la partie enseignement et formation assurée par l'enseignement secondaire II.

L'OMP, en étroite collaboration avec le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) assume depuis de nombreuses années avec le Pouvoir Judiciaire (PJ) des mandats d'expertise civiles et pénales. Progressivement, le nombre d'expertises a généré une surcharge de travail. Afin de garantir la prise en charge constante et prévisible d'une partie des expertises pour mineurs, la prestation a été inscrite au budget 2015 pour 1,7 ETP, ainsi que les recettes équivalentes qui proviendront de facturation au PJ.

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes présentant un trouble du spectre autistique et leurs familles, plusieurs projets destinés à leur prise en charge sont poursuivis durant l'année 2015 dont :

- Le centre de consultation spécialisée en autisme, démarré en 2009 sur des fonds privés et pris en charge par l'OMP depuis 2011. Grâce au partenariat avec la Fondation Pôle Autisme, des ressources supplémentaires ont été engagées depuis 2013 pour répondre dans les meilleurs délais aux très nombreuses demandes des familles et à celles des pédiatries.
- Le Centre d'intervention précoce en autisme, ouvert en 2010, est renforcé pour accueillir plus d'enfants. Des places

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

seront ainsi libérées dans l'enseignement spécialisé, puisque certains de ces enfants pourront rejoindre l'enseignement ordinaire. Ainsi, trois des cinq enfants qui quittaient ce centre thérapeutique ont pu intégrer, à cette rentrée, les bancs de l'école ordinaire.

- Les équipes des consultations se préparent à la mise en œuvre des aménagements pour élèves avec troubles du spectre autistique (TSA). Ces mesures permettront d'aider à la scolarité de ces jeunes et de soutenir le travail des enseignants. Une formation interne est mise sur pied pour l'accompagnement des familles et des enseignants à ces mesures.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'etp du programme A05 vers le programme A03, suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (+55 etp et +6 millions).
- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme A03 pour un montant de 1.4 million. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013 (soit 6 mois pour le PAT et 12 mois pour les enseignants), de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que du déblocage des postes PAT libérés lors des départs au plend en 2013. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite, la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, ainsi que la réduction du subventionnement de l'abonnement Unireso pour les employés suite à l'acceptation de l'initiative 146, sont également intégrées dans ces éléments.
- Lors des travaux d'examen du budget 2014, la commission des finances a octroyé un budget supplémentaire de 2 millions au Spmi afin de financer la création d'une nouvelle section ISE (intervention socio-éducative) et de postes de gestionnaires. Ce budget a finalement été ramené à 1.15 million lors du vote du budget par le Grand Conseil, et le montant complémentaire de 850'000 francs est dès lors reporté sur le projet de budget 2015. Le budget total de 2 millions (crédits en francs) est converti en 16.05 etp de personnel administratif.
- Poursuite de l'accueil du mercredi midi par le parascolaire : suite à l'adoption par le peuple d'une demi-journée d'école supplémentaire pour l'enseignement primaire, il est nécessaire d'élargir le dispositif du parascolaire au mercredi midi. Le coût estimé de la prise en charge des enfants le mercredi midi par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), déduction faite des participations des parents, à charge du DIP est de +0.16 million en 2015 (8 mois). Il est considéré que 45% des enfants fréquentant le midi viendront également le mercredi. L'accueil intègre le coût de l'animateur et la participation aux repas des enfants.
- Par ailleurs, l'ajustement de la participation cantonale au GIAP se monte à 0.3 million. Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes. Environ 40 groupes de 12 enfants supplémentaires s'ouvrent chaque année pour répondre à la demande.
- L'indemnité à la Fondation officielle de la jeunesse se trouve adaptée conformément au contrat de prestations négocié pour la période 2014-2017.
- La mise en place du projet-pilote pour l'accueil continu au cycle d'orientation à la rentrée 2015 nécessite une hausse de la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.
- Ces deux derniers éléments n'ont toutefois aucune incidence sur le total des charges 36 du département car ils se trouvent entièrement compensés par des réallocations internes en provenance du programme A05.
- Le montant dédié aux assistants à l'intégration scolaire est transféré de l'aide financière à Pro Juventute Genève vers le programme A01.
- L'aide financière au Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique (CIC) est transférée au DSE puisque les activités du centre sont liées à une problématique sécuritaire.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme A03 se montent à -1.3 million, dont -0.6 million sur les charges de personnel (-2.3 etp) et -0.7 million sur les indemnités.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	89%	85%	89%	90%	2018
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	28	28	27	27	2018
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	97%	97%	98%	2018
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	12%			12%	2018
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	45%			44%	2018
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	90 jours			60 jours	2018
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	105			115	2018
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)	Qualité	32 jours			21 jours	2018
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	18%	20%	30%	15%	2018
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	15%	25%	15%	14%	2018
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	70%			80%	2018
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	96%	87.5%	100%	2018
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%			13%	2018
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	190	185	175	190	2018
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	335 jours	350	342	300 jours	2018

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ non-confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	5%			5%	2018

Commentaires

Indicateur 1.2

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Indicateur 3.8

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.

Indicateur 4.3

Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre du service des loisirs éducatifs (activités extrascolaires, camps, journées et passeport-vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	512'684'938	28'978'325	6.0%	483'706'613	718'053'104
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	955'700	271'218	39.6%	684'482	273'845
36 Charges de transfert	511'729'238	28'707'107	5.9%	483'022'131	477'722'137
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	240'057'122
REVENUS	7'913'533	532'370	7.2%	7'381'163	242'826'587
42 Taxes	406'693	-209'045	-34.0%	615'738	-
43 Revenus divers	170'000	0	0.0%	170'000	-
44 Revenus financiers	-	-8'000	-100.0%	8'000	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	120'000	20'000	20.0%	100'000	-
46 Revenus de transferts	7'216'840	729'415	11.2%	6'487'425	2'769'464
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	240'057'122
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-504'771'405	-28'445'955	6.0%	-476'325'450	-475'226'518
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-52'331'973</i>	<i>33'380'055</i>	<i>-38.9%</i>	<i>-85'712'028</i>	<i>-83'046'443</i>
COÛT COMPLET	-557'103'378	4'934'100	-0.9%	-562'037'478	-558'272'961

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Budget 2014	Compte 2013

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantonales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

A04 Hautes écoles (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies.

Parmi les principaux projets prioritaires, on peut citer :

- Le développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES-SO Genève, Institut de hautes études internationales et du développement-IHEID);
- Le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- Le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'IHEID et l'Université;
- La mise sur pied du Campus Biotech sur l'ancien site Merck Serono avec la création de l'Institut Wyss en partenariat avec l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL);
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève;
- Les travaux aux niveaux intercantonal et fédéral pour la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel impactant les subventions des Hautes Ecoles ont été introduits dans le budget pour un montant de 5.2 millions. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013 (soit 6 mois pour le PAT et 12 mois pour les enseignants), de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), ainsi que de la révision du taux de cotisation CPEG. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire).
- Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO Genève conformément à la convention intercantionale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. En outre, il s'agit de prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants : étudiants genevois envoyés dans le réseau HES-SO : +224 en 2015, étudiants accueillis à Genève : +187 en 2015. A noter qu'en 2014, sur décision du comité gouvernemental, une utilisation exceptionnelle des fonds libres de la réserve stratégique et du fonds stratégique pour réduire la charge des cantons avait permis une "économie" unique de 3.1 millions sur l'enveloppe genevoise en faveur de la HES. Ce montant doit être réintroduit en 2015.
- Ajustement du budget de la participation cantonale à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (C 1 21), lié à la hausse des étudiants genevois suivant des études HES dans d'autres cantons.
- Les éléments prévus dans la convention d'objectifs 2013-2016 de l'Université de Genève sont pris en compte (3.0 millions).
- Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à l'Université de Genève par l'office des bâtiments avec une couverture partielle de subvention cantonale, de 20 millions sur un total de transfert de 23 millions, soit une économie de 3 millions.
- En outre, il est opéré un transfert de la gestion de l'animalerie de Belle-Idée des HUG à la faculté de médecine de l'Université de Genève pour 0.2 million.
- La réduction linéaire de 1% opérée sur les montants des indemnités du budget 2014 (hors Université) engendre une économie de 0.2 million sur le programme A04.
- Pour l'Université de Genève, la réduction linéaire de 1.94% de l'indemnité cantonale engendre une économie de 6.2 millions sur le programme A04.
- La modification du schéma comptable des conversions de prêts en bourses induit une diminution des charges de -0.5 million sur le programme A04, sans aucune incidence toutefois sur le total des charges du département.
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de 1.2 million.

A04 Hautes écoles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'731	5'818	5331	6'068	2018
1.2 Nombre de diplômés de formatins continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	2'050			2'130	2018
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	75%			>75%	2018
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	84%			85%	2018
1.5 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	78			78	2018
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	30%	30%	30.6%	>30%	2018
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	30%	30%	38%	>30%	2018
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	26%			50%	2018
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	110'500'000.-	103'600'000	109'000'000	114'000'000.-	2018
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	11'000'000.-	11'000'000	16'877'378	12'000'000.-	2018
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8'058'420.-	8'325'000	ND	8'302'600.-	2018
3.4 Indice des citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (UNI)	Efficacité	10			10	2018

Commentaires

Indicateur 3.4

Avec un indicateur égal à 10, l'Université reçoit 10 fois plus de citations dans les domaines choisis que la moyenne mondiale des publications de ces domaines. L'indice est respectivement de 3.61 et 5.21 aux comptes 2011 et 2012. La variation à la hausse montre que la reconnaissance de l'excellence non seulement se confirme mais se renforce.

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	136'649'503	483'940	0.4%	136'165'563	129'930'291
30 Charges de personnel	65'781'165	-4'020'611	-5.8%	69'801'776	61'432'216
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'409'641	1'970'605	23.4%	8'439'036	9'572'098
33 Amortissements du patrimoine administratif	77'342	7'629	10.9%	69'713	73'026
36 Charges de transfert	60'331'405	2'533'556	4.4%	57'797'849	58'821'052
39 Imputations internes	49'950	-7'240	-12.7%	57'190	31'899
REVENUS	1'713'375	511'299	42.5%	1'202'076	1'873'712
42 Taxes	838'175	-363'901	-30.3%	1'202'076	1'778'301
43 Revenus divers	546'000	546'000	-	-	18
46 Revenus de transferts	280'000	280'000	-	-	95'393
49 Imputations internes	49'200	49'200	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-134'936'128	27'359	-0.0%	-134'963'487	-128'056'580
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-292'691</i>	<i>104'517</i>	<i>-26.3%</i>	<i>-397'208</i>	<i>-350'101</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-19'344'735</i>	<i>-8'881'412</i>	<i>84.9%</i>	<i>-10'463'323</i>	<i>-10'790'839</i>
COÛT COMPLET	-154'573'554	-8'749'536	6.0%	-145'824'018	-139'197'520

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	453.08	-39.31	-7.98%	492.39	432.28
ETP fixes	450.47	-38.91	-7.95%	489.38	416.54
ETP auxiliaires	2.62	-0.40	-13.25%	3.02	15.74

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJIBEP), à savoir qu'il a pour objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de la jeunesse, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement obligatoire et la direction générale de l'enseignement secondaire 2.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spé. dans une école spé. ou un centre de jour spé.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à l'entrée en vigueur, en janvier 2010, de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJBEP), puis de son règlement d'application, l'office médico-pédagogique (OMP), en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, développe de nouveaux dispositifs d'intégration scolaire au sein d'établissements ordinaires pour élèves avec limite de capacité intellectuelle, graves troubles du développement, atteints d'autisme, de graves troubles de l'apprentissage ou en situation de handicap mental.

S'inscrivant dans l'objectif de l'école inclusive, des dispositifs d'enseignement spécialisé sont déployés au sein des établissements ordinaires, dont notamment la création de classes intégrées aussi bien dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire I (cycle d'orientation). Après la création de classes intégrées dans l'établissement primaire du Bosson à la rentrée 2011, au CO de la Florence à la rentrée 2012, au CO du Vuillonnex ainsi que d'un CMP intégré au CO de Bois Caran à la rentrée 2013, la rentrée 2014 a vu naître une classe intégrée au CO de Cayla ainsi qu'une autre pour des élèves autistes dans l'établissement primaire de Geisendorf.

Dans les années à venir cet objectif sera poursuivi avec la création de nouvelles structures dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et dans l'enseignement secondaire II. Il s'agit de permettre, en particulier, de respecter l'obligation de formation à 18 ans ainsi que d'offrir à ces jeunes les contextes scolaires et de formation les plus stimulants pour leurs apprentissages et leur socialisation. Conformément à la LJBEP, ces mesures visent à progressivement réduire, voire supprimer les obstacles limitant ou excluant l'intégration de ces élèves.

Parallèlement et afin de répondre aux besoins croissants d'accueil de jeunes handicapés mentaux âgés de plus de 12 ans, un nouveau centre médico-pédagogique (CMP) pour 12 adolescent-e-s sur le site de Mancy a été créé à la rentrée 2014. Pour la rentrée 2015, l'ouverture de deux nouveaux CMP est prévue.

Avec l'introduction du mercredi matin scolaire depuis la rentrée 2014, un nouvel horaire est déployé au sein des structures intégrées dans les établissements primaires, soit les 17 regroupements de classes spécialisées et les autres structures intégrées dans ces établissements (DIAM's, Bosson, Voirets, CESM, CAPHV, CRER).

Le manque de places résidentielles à Genève pour mineurs en situation de handicap grave, en particulier avec retard mental et troubles du comportement, a conduit à l'extension du foyer de l'office médico-pédagogique et à l'augmentation de la durée de l'accueil. Ainsi, depuis la rentrée 2014, le foyer accueille les enfants tous les jours ainsi que durant les vacances scolaires dans ses nouveaux locaux sur la commune de Bernex.

En 2015, la direction générale de l'office médico-pédagogique est renforcée afin d'assurer au mieux ses missions qui couvrent tant le champ de l'intervention pédagogique que des prestations sociales et thérapeutiques. Par ailleurs, à budget constant, une fonction de directeur d'établissements spécialisés et d'intégration (DESI) a été créée, pour remplacer la fonction de directeur de la scolarité spécialisée de l'intégration (DSSI), ainsi que celle de directeur opérationnel pédagogique (DOP), deux fonctions créées en 2010 pour faire face aux nouvelles responsabilités induites par la création de l'office, et qui remplaçaient l'ancienne fonction d'inspecteur. Cette nouvelle fonction de DESI, en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire, rassemble dans ses missions le suivi des élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné ainsi que la direction et coordination des structures dont ce directeur a la charge, au niveau de la gestion administrative et des ressources humaines.

A05 Enseignement spécialisé(suite)

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'etp du programme A05 vers le programme A03, suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (-55 etp et -6 millions).
- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme A05 pour un montant de 1.1 million. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013, de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que du déblocage des postes PAT libérés lors des départs au plend en 2013. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.
- Ouverture à la rentrée 2015 de deux centres de jour spécialisés pour l'office médico-pédagogique. Sans ces nouveaux centres, l'accueil dans l'enseignement spécialisé public des élèves en situation de handicap ainsi que le maintien dans les structures de l'OMP de jeunes adultes (qui devraient être pris en charge par des institutions pour adultes extérieures au DIP), ne pourraient pas être garantis. Le budget prévu se monte à 0.7 million en 2015 (4 mois), pour l'engagement de 4.5 etp de personnel enseignant, 7.1 etp de personnel scolaire associé (éducateurs, médecins, logopédistes) et 0.5 etp de personnel administratif, ainsi que pour les frais de transport, repas, logopédie externe, et fonctionnement.
- Suite à l'adoption par le peuple d'une demi-journée d'école supplémentaire pour l'enseignement primaire, il est prévu pour les classes spécialisées un horaire cadre commun identique à celui proposé pour l'école primaire. Les 10 postes supplémentaires d'enseignants spécialisés accordés pour la rentrée 2014 ont une incidence en 2015 pour les 8 mois restant : +0.9 millions.
- En outre, le budget pour les transports collectifs ou privés de l'OMP est augmenté (+0.7 millions en 2015).
- 4.5 etp supplémentaires (dont 0.15 sur le programme A03) sont alloués afin de renforcer la direction générale de l'OMP.
- Ajustement du budget des frais de placements pédagogiques pour faire face à la hausse des tarifs journaliers des institutions hors-canton qui ont fortement progressé depuis 2013 : +0.8 million.
- Adaptation du budget des subsides à la formation scolaire spéciale pour les enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés sur la base des dépenses projetées pour 2014 et 2015 : +2.3 millions.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme A05 se montent à 0.6 million, dont 0.2 million sur les charges de personnel et 0.4 million sur les indemnités.
- 0.5 etp est transféré du programme A05 vers le programme A01 Enseignement obligatoire pour un poste de coordinateur dans le cadre du dispositif AIS (assistants à l'intégration scolaire).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 3% et 30%	Efficacité	4%	10.5%	13.8%	4.2%	2018
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	4.5%	3.5%	3.8%	7%	2018
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	18%	2.5%	3.6%	25%	2018

A05 Enseignement spécialisé (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	380	370	367	380	2018
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisée	Efficacité	250	250	240	250	2018
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	190	185	146	200	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	20'847'137	686'497	3.4%	20'160'640	23'034'198
30 Charges de personnel	15'978'453	957'674	6.4%	15'020'779	18'164'669
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'071'109	-271'177	-6.2%	4'342'286	4'003'785
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	7'400
36 Charges de transfert	797'575	0	0.0%	797'575	846'042
39 Imputations internes	-	-	-	-	12'302
REVENUS	708'120	390'091	122.7%	318'029	409'502
42 Taxes	192'720	75'010	63.7%	117'710	246'977
43 Revenus divers	3'400	-919	-21.3%	4'319	8'163
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	512'000	316'000	161.2%	196'000	154'363
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'139'017	-296'406	1.5%	-19'842'611	-22'624'696
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-71'096</i>	<i>14'380</i>	<i>-16.8%</i>	<i>-85'476</i>	<i>-103'520</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'862'454</i>	<i>-2'840'186</i>	<i>70.6%</i>	<i>-4'022'268</i>	<i>-3'877'314</i>
COÛT COMPLET	-27'072'567	-3'122'211	13.0%	-23'950'356	-26'605'530

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	106.82	-0.68	-0.63%	107.50	110.84
ETP fixes	106.82	-0.68	-0.63%	107.50	107.66
ETP auxiliaires	-	-	-	-	3.18

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autres part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure la surveillance de l'enseignement privé dans les domaines de la scolarité obligatoire et postobligatoire, et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées, et instruit les demandes d'autorisation d'enseigner. Il informe le public, ainsi que les écoles, et publie sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le Service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantonales versées par le Département de l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantonales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantonales
- A06.06 Autres prestations transversales

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Service-école-médias

Afin de poursuivre le développement du domaine des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC), l'année 2015 sera consacrée à la poursuite de l'équipement des écoles, de façon à ce que toutes disposent du matériel informatique et audiovisuel nécessaire pour répondre aux besoins d'une pédagogie contemporaine et aux exigences des plans d'études. Les technologies émergentes – en particulier les tablettes numériques – ouvrent également des possibilités nouvelles qu'il s'agira d'expérimenter avant d'envisager un large déploiement. Enfin, la formation et le support aux enseignant-es est renforcé, afin de leur permettre d'utiliser efficacement les moyens technologiques mis à disposition.

Service de médiation scolaire

Les prestations du service de médiation scolaire s'inscrivent dans l'objectif de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. En 2015, la priorité sera donnée à la prévention et à la lutte contre les formes de violence à l'école à travers la mise en œuvre de projets et d'actions pour :

- le renforcement de la cohésion des équipes dans l'application du cadre scolaire, notamment dans le cadre des projets d'établissements;
- le développement des actions et compétences des établissements en termes de compréhension et de prévention des phénomènes de harcèlement à l'école.

Enfin, le lien entre l'école et les familles étant également fondamental pour prévenir l'échec scolaire, le SMS Le Point continuera à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

Service de l'enseignement privé

L'année 2015 verra se poursuivre la mission d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève. Une réflexion sera menée sur la procédure d'inspection des écoles privées de scolarité obligatoire et l'extension de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Les questions relatives au passage des enfants à besoins spécifiques entre secteurs public et privé feront l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail. Enfin, l'introduction de la nouvelle loi sur les hautes écoles (LEHE) aura un impact sur les universités privées et devra être mise en œuvre.

Service de la recherche en éducation

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) définit pour priorité le renforcement des prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance (relevé statistique, éléments de planification), l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

complexes), l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs, production de statistiques ciblées, suivi des parcours).

Dans le cadre de l'évaluation des compétences fondamentales, le SRED a pour priorité de coordonner PISA 2015 au niveau national et d'agir en partenariat avec l'université de Genève pour la coordination nationale des tests HARMOS. Enfin, le SRED définit nouvellement la production d'indicateurs permettant l'évaluation de tendances pour le système genevois d'enseignement et de formation.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme A06. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013 (soit 6 mois pour le PAT et 12 mois pour les enseignants), de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que du déblocage des postes PAT libérés lors des départs au plend en 2013. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme A06 se montent à 0.3 million.
- Un etp PAT est transféré au DSE (-0.1 million).
- 0.65 etp d'administrateur système est transféré du programme A02 Enseignement secondaire II et formation continue vers le programme A06.
- Les charges de personnel en lien avec les FATAC PISA et Prévisions localisées ont été ajustées (+0.2 million). Ces augmentations sont compensées par des hausses de revenu équivalentes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	0.6%			50%	2018
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	26.7%			100%	2018
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais prévus	Qualité	75%			80%	2018
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	45%			60%	2018
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours			5 jours	2018
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	80%			86%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante : <http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

Indicateur 3.1

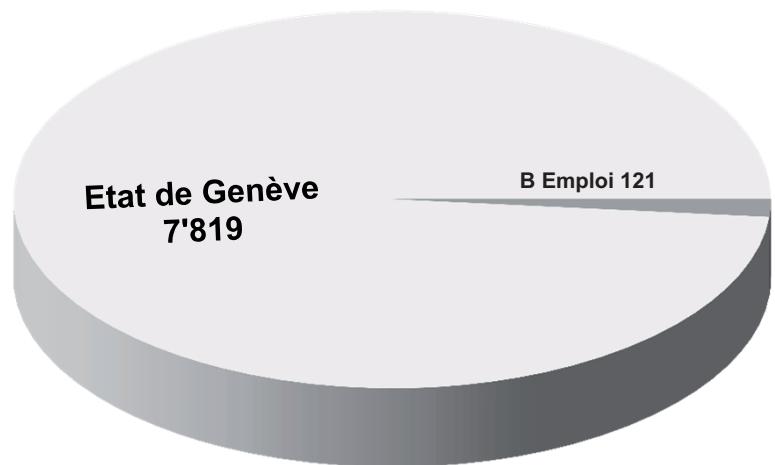
Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles) rapporté au total des écoles soumises à inspection.

Indicateur 4.1

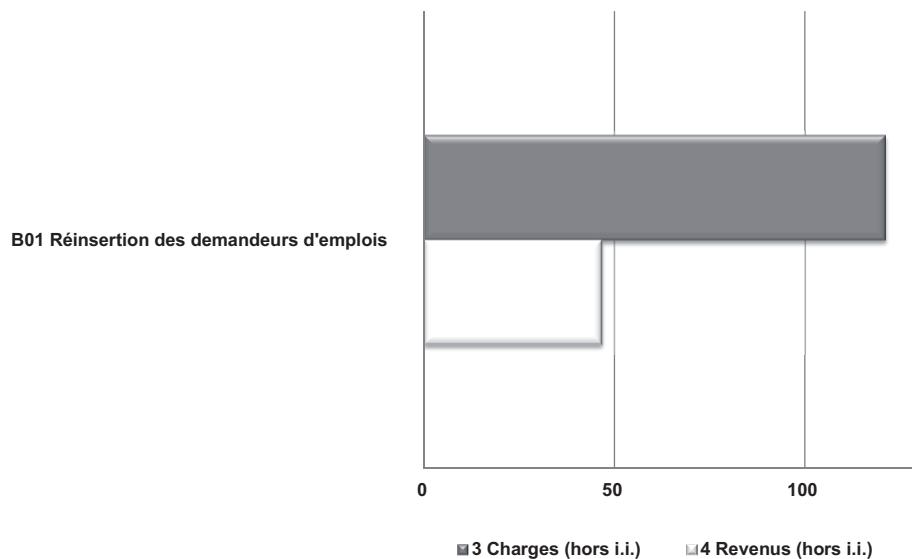
Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données, et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

B Emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi

Synthèse des priorités

Malgré l'effort important réalisé par le canton ces 8 dernières années pour réduire l'écart entre Genève et le reste de la Suisse en matière de taux et de durée du chômage, la lutte contre le chômage doit s'intensifier. De nouvelles démarches seront entreprises pour continuer de rapprocher le canton du niveau moyen des autres cantons suisses. A Genève, encore trop de demandeurs d'emploi qualifiés ne parviennent pas à se réinsérer après 12 mois de chômage. En parallèle, un nombre important de personnes qui s'inscrivent à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) sont pénalisées, soit parce qu'elles ne possèdent pas les qualifications suffisantes et/ou les compétences et les aptitudes adéquates pour être compétitives sur un marché du travail particulièrement exigeant, soit parce que leur âge constitue un handicap, ou encore parce qu'elles doivent faire face à des difficultés d'ordre privé ou social. Le risque de se retrouver en situation de chômage de longue durée reste élevé pour toutes ces personnes.

Dans cette optique, l'OCE doit redoubler d'efficacité dans la course contre la montre qui le lie à chaque demandeur d'emploi dès l'inscription au chômage et quel que soit le profil de ce dernier. Toutes les opportunités d'emploi et de formation doivent être saisies au plus vite pour faciliter la réinsertion sur le marché du travail.

Toutefois le chômage, fortement dépendant de l'économie et de la conjoncture, ne saurait être combattu par les seuls efforts de cet office. C'est l'ensemble des acteurs de l'économie qui sont concernés. Aussi, le canton veut mobiliser davantage les employeurs dans cette lutte, en particulier les institutions recevant un soutien financier de sa part, de même que l'ensemble des pouvoirs publics.

En conséquence, les objectifs suivants sont fixés pour l'avenir :

- mettre en œuvre une stratégie de réinsertion propre à soutenir, activer et orienter efficacement chaque demandeur d'emploi dès son annonce à l'OCE, dans une optique de réinsertion rapide, dans la mesure du possible durant les 6 premiers mois;
- améliorer l'efficience et la performance de l'Office cantonal de l'emploi;
- faire appliquer le nouveau dispositif de priorité à l'embauche pour les chômeurs résidents, en optimisant les relations avec les services de l'Etat, les institutions de droit public, les entités subventionnées par le canton et l'ensemble des communes;
- promouvoir la responsabilité sociale des entreprises, notamment à travers le recours au label "un plus pour tous" qui donne la possibilité aux entreprises de valoriser leur engagement en faveur de l'emploi;
- renforcer l'offre de prestations en matière d'insertion, en demeurant proche des exigences du marché du travail et en attribuant rapidement les mesures adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi.

Une attention particulière sera portée aux personnes de 50 ans et plus, afin que le chômage ne soit pas, pour ce public, la porte de sortie de la vie active. Les demandeurs d'emploi plus âgés peinent en effet à retrouver un travail, même en cas d'amélioration conjoncturelle. Ce n'est pas le cas des jeunes, dont la proportion au chômage diminue rapidement en situation de reprise économique. Sans compter que les jeunes en rupture de formation bénéficient, depuis 2013, du dispositif Cap Formations.

En outre, tout sera mis en œuvre pour que les emplois de solidarité (EdS) demeurent de véritables emplois permettant de sortir du chômage. Ces emplois seront mieux ciblés en fonction de la situation et des besoins du demandeur d'emploi. Pour ce faire, les objectifs de formation et d'insertion de chaque personne en EdS devront être clairement définis, avec à la clé un projet professionnel réaliste et réalisable pour le bénéficiaire. L'ensemble des partenariats actuels avec les employeurs EdS sera réexaminé dans ce sens et les nouveaux partenariats intégreront cette priorité.

Le financement fédéral de l'assurance-chômage est proportionnel au nombre de demandeurs d'emploi. Ceci signifie que si le chômage augmentait, notamment en raison d'une détérioration conjoncturelle, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'assurance-chômage augmenteraient en conséquence. Cela ne peut toutefois pas être totalement anticipé dans le cadre du présent budget.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	121'163'260	916'791	0.8%	120'246'469	110'841'795
30 Charges de personnel	37'867'863	770'215	2.1%	37'097'648	36'508'321
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'603'077	324'381	25.4%	1'278'696	968'784
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'020	-5	-0.0%	17'025	17'024
36 Charges de transfert	81'670'000	-180'000	-0.2%	81'850'000	73'345'237
39 Imputations internes	5'300	2'200	71.0%	3'100	2'428
REVENUS	46'621'989	394	0.0%	46'621'595	47'699'651
42 Taxes	315'769	-13'010'635	-97.6%	13'326'404	16'454'302
43 Revenus divers	599'740	11'025	1.9%	588'715	1'288'920
46 Revenus de transferts	45'706'480	13'000'004	39.7%	32'706'476	29'956'430
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-74'541'271	-916'397	1.2%	-73'624'874	-63'142'143
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'597'292</i>	<i>721'912</i>	<i>-31.1%</i>	<i>-2'319'204</i>	<i>-2'284'633</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'518'968</i>	<i>3'274'736</i>	<i>-48.2%</i>	<i>-6'793'704</i>	<i>-7'258'506</i>
COÛT COMPLET	-79'657'531	3'080'251	-3.7%	-82'737'782	-72'685'282

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	290.50	-0.90	-0.31%	291.40	266.95
ETP fixes	266.50	-0.90	-0.34%	267.40	251.55
ETP auxiliaires	24.00	0.00	0.00%	24.00	14.40
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2015, les prestations à verser s'élèvent à 12.8 millions pour 13 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2015, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

Par rapport à 2014, le budget des prestations cantonales reste stable.

Le budget cantonal dévolu à la lutte contre le chômage se monte à 53'750'000 de francs, il va permettre de financer les programmes suivants :

- ARE	442 dossiers
- STAREC (PCEF)	12 dossiers
- ACS	46 dossiers
- EDS	765 dossiers
- Frais de formation	1'500 stages d'évaluation
	+ 800 personnes bénéficiant de décisions relatives à des mesures du marché du travail

Part fédérale

Le montant de l'enveloppe destiné à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2015 reste identique à 2014. Cela est dû à la stabilité du chômage dans notre canton

Justification des écarts

Ce programme connaît une croissance des charges de 0.9 million qui se décompose de la manière suivante :

- les charges de personnel (30) augmentent de 0.8 million. Cette croissance découle de l'octroi du complément d'annuité 2014 non compris au budget 2014 ainsi que de la réinjection des montants qui avaient été retranchés du budget 2014 pour tenir compte du gel des postes libérés suite à des départs en PLEND et de l'octroi d'une annuité au personnel ayant un salaire inférieur au salaire médian genevois (86 868 francs).
- les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) augmentent de 0.3 million du fait de la réintégration des montants coupés lors de l'élaboration du budget 2014 et d'un transfert de la rubrique 36 à la rubrique 31 ;
- les charges de transfert (36) diminuent de 0.2 million du fait du transfert d'un montant sur la rubrique 31 comme indiqué ci-dessus.

Les revenus sont stables. Seul un transfert de la rubrique 42 à 46 a été opéré de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne (ex- ICF) émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion de l'adoption du plan comptable MCH2.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	72%			75%	2018
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	67			70	2018
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	77%			80%	2018
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	77			80	2018
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	190 jours			180 jours	2018
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	14%			15%	2018
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE complétée	Efficacité	15%			15%	2018
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT au SRP (LIASI)	Efficacité	15%			15%	2018
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	20 jours			15 jours	2018

Commentaires

La presque totalité des indicateurs du programme ont été revus dans le cadre du PB2015.

Seuils d'information critique	2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 (nouveau) :	62%	62%	60%
Indicateur 1.2 (ex 2.1) :	57	57	55
Indicateur 2.1 (nouveau) :	67%	N.A.	N.A.
Indicateur 2.2 (ex 3.1) :	67	67	65
Indicateur 3.1 (nouveau) :	210 jours	N.A.	N.A.
Indicateur 4.1 (nouveau) :	9%	N.A.	N.A.
Indicateur 5.1 (nouveau) :	25%	N.A.	N.A.
Indicateur 6.1 (nouveau) :	10%	N.A.	N.A.
Indicateur 7.1 (nouveau) :	30 jours	N.A.	N.A.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Notes :

Indicateur 1.2 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 21 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

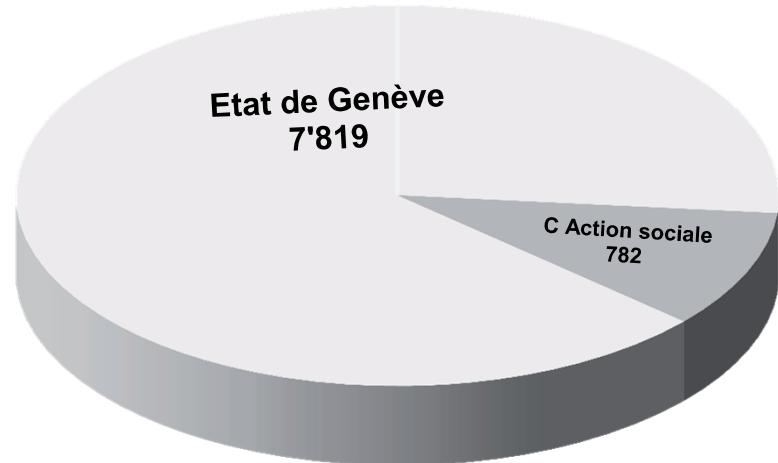
Indice corrigé 2013 : 74

Indicateur 2.2 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 15 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

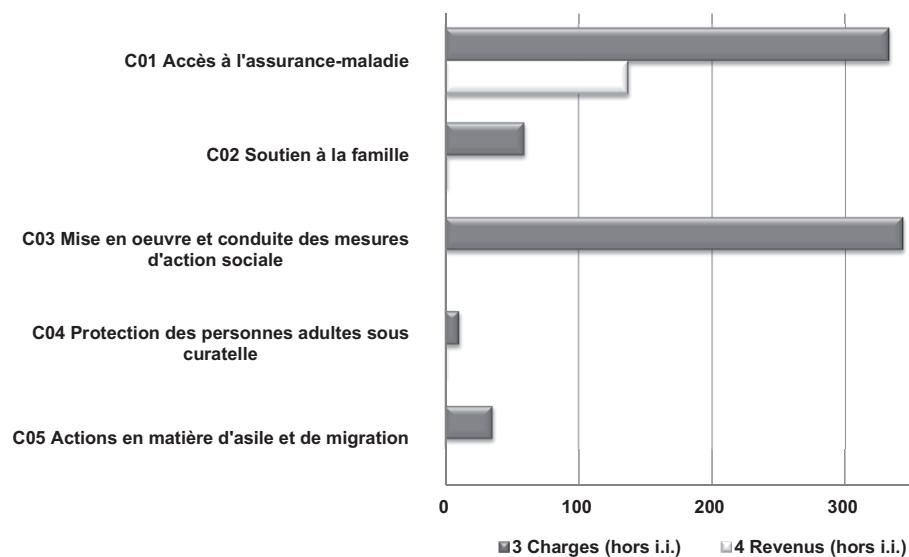
Indice corrigé 2013 : 83

C Action sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'évolution de la situation économique et les perspectives à court terme ne laissent pas entrevoir une diminution significative du taux de chômage à Genève. Ceci entraîne une sollicitation toujours plus soutenue des différents dispositifs sociaux prévus pour aider les personnes les plus vulnérables de notre Canton.

Au niveau de l'Hospice général, en ce qui concerne le budget 2015, un montant additionnel de 13.1 millions de francs est prévu et est destiné à réduire le décalage observé entre les budgets précédents et le nombre de dossiers effectifs d'aide sociale. Par ailleurs, et dans le cadre de l'augmentation du forfait d'intégration de F 150.- à F 225.-, un montant de 4.5 millions de francs a été ajouté sur le budget 2015 par rapport au projet de budget déposé.

En ce qui concerne les prestations sociales en faveur des familles, les prestations complémentaires familiales sont en vigueur depuis fin 2012. Ce dispositif destiné à venir en aide aux familles de travailleurs en situation financière précaire vient en aide à plus de 1000 familles, dont une partie serait contrainte de recourir aux services de l'Hospice général en l'absence de ce dispositif. Pour 2015, le budget pour ces prestations s'élève à près de 17 millions de francs (11.9 pour PCFam et 5.1 pour aide sociale PCFam). En application du cadre légal en vigueur, les barèmes des PCFam ont été indexés de 0.4 % au 1^{er} janvier 2015.

Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé continuent de progresser en 2014. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle des primes d'assurance-maladie d'environ 3% en 2015. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance-maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

Enfin, le dispositif de réinsertion sur le marché du travail, prévu dans le cadre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), fera l'objet d'une évaluation dont la dernière phase débutera en 2015. Tout comme l'année précédente, la priorité sera donnée à l'insertion des jeunes en fin de formation sur le marché du travail afin que ces derniers ne viennent pas augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	332'828'450	5'578'272	1.7%	327'250'178	314'632'768
30 Charges de personnel	3'746'397	-85'459	-2.2%	3'831'856	3'485'448
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'441'408	2'617	0.1%	2'438'791	108'467
36 Charges de transfert	326'640'645	5'661'113	1.8%	320'979'532	311'038'445
39 Imputations internes	-	-	-	-	409
REVENUS	137'164'443	2'700'017	2.0%	134'464'426	132'392'324
42 Taxes	6'434	-3'157'672	-99.8%	3'164'106	2'552'032
43 Revenus divers	320	0	0.0%	320	1'750'450
46 Revenus de transferts	137'157'689	5'857'689	4.5%	131'300'000	128'089'841
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-195'664'007	-2'878'255	1.5%	-192'785'752	-182'240'444
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-158'026</i>	<i>81'527</i>	<i>-34.0%</i>	<i>-239'553</i>	<i>-218'114</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'125'555</i>	<i>-339'183</i>	<i>43.1%</i>	<i>-786'372</i>	<i>-830'506</i>
COÛT COMPLET	-196'947'587	-3'135'910	1.6%	-193'811'677	-183'289'064

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	30.72	-1.02	-3.21%	31.74	29.40
ETP fixes	27.45	-0.90	-3.17%	28.35	26.91
ETP auxiliaires	2.32	-0.07	-2.93%	2.39	1.49
ETP agents spécialisés	0.97	-0.03	-3.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de prestations de ce programme croissent de 5.7 millions de francs par rapport au budget 2014.

Cependant, des mesures d'économies sont mises en place, qui représenteront, au total pour 2015, une économie de 4.4 millions de francs. Les mesures d'économies sont les suivantes :

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

1. diminution du subside C de 10.- F par mois (soit un passage de F 40.- par mois à F 30.- par mois) : cette mesure interviendra au 1er janvier 2015 et générera une économie de 2,1 millions de francs. En 2014, le subside C représente 8,3% de la prime moyenne d'assurance maladie cantonale (PMC), qui s'élève à F 483 par mois. Pour une personne seule, ce subside est versé lorsque le revenu déterminant unifié (RDU) de l'intéressé se situe entre 29'000 F et 38'000 F par an.
2. paiement de la prime à concurrence de l'excédent de ressources : cette mesure concerne les bénéficiaires de prestations cantonales complémentaires à l'AVS/AI (PCC). Actuellement, ceux-ci ont droit à un subside dont le montant correspond à leurs primes d'assurance-maladie de base, mais au maximum à la prime moyenne cantonale (PMC), soit F 483.- par mois pour 2014. La mesure proposée vise à corriger l'effet de seuil important dû au calcul actuel (versement d'un subside « complet » même en cas d'excédent de ressources) par un calcul au « franc près ». En d'autres termes, lorsque les ressources d'un bénéficiaire de PCC dépassent les dépenses reconnues, le subside versé correspondra à la différence entre la prime moyenne cantonale et l'excédent de ressources. L'effet global de cette mesure d'économie est estimé à 4.6 millions de francs. Elle sera appliquée dès le 1er juillet 2015 et générera des économies à hauteur de 2.3 millions de francs pour l'année 2015. Dès lors, l'effet net sur les charges représente in fine une diminution de 2.7 millions de francs entre le budget 2014 et le budget 2015, passant ainsi de 321 millions à 318.3 millions de francs.

Justification des écarts

Les charges relatives à ce programme connaissent une augmentation de 5.6 millions lors du passage du budget 2014 au budget 2015. Cette hausse concerne principalement la rubrique charges de transfert (36) et s'explique par les éléments suivants :

- actualisation des charges des subsides d'assurance-maladie en tenant compte de la prévision de la hausse des primes et l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+10.7 mio) ;
- mesure d'économie visant à réduire le subside C de 40 F par mois à 30 F par mois (-2.1 mio) ;
- mesure d'économie visant à supprimer l'effet de seuil pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (-2.3 mio) ;
- ajustement (-0.6 mio).

Les revenus augmentent de 2.7 millions. Cette augmentation des revenus découle d'une augmentation des montants reçus de la part de la Confédération. Par ailleurs, un transfert neutre de la nature 42 vers la nature 46 a été effectué de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion du plan comptable MCH2.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	20 jours			20 jours	2017
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	16 CHF			16 CHF	2017
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM	Qualité	50 jours	40 jours	21 jours	40 jours	2018

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	15 CHF			16 CHF	2017
3. Crédits irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	6.60 CHF			6.50 CHF	2017
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	1%			5%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour	2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 (nouveau) :	30 jours	N.A.	N.A.
Indicateur 1.2 (nouveau) :	18 CHF	N.A.	N.A.
Indicateur 2.1 :	60 jours	75 jours	60 jours
Indicateur 2.2 (ex 3.1) :	18 CHF	N.A.	N.A.
Indicateur 3.1 (nouveau) :	15 CHF	N.A.	N.A.
Indicateur 3.2 (nouveau) :	0.3%	N.A.	N.A.

Notes :

Indicateur 2.1 : La mise en oeuvre de la hiérarchie des prestations dans le cadre de la nouvelle LRDU risque de faire augmenter le nombre de demandes de subsides ordinaires et par conséquent retarder le délai de réponse.

Indicateur 2.2 : Nombre de subsides partiels et de subsides complets. Données reprises des comptes 2013

- Subsides ordinaires (partiels) : 62'858 bénéficiaires
- Subsides assurés-sociaux (100%) : 44'525 bénéficiaires

Indicateur 3.1 : Au vu de l'augmentation du nombre de dossiers, estimée à 60'000 en 2015 contre 55'841 en 2014, le coût moyen par dossier a été revu à la baisse.

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	60'051'131	2'367'436	4.1%	57'683'695	53'007'517
30 Charges de personnel	5'680'690	24'650	0.4%	5'656'040	5'247'947
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'232'534	6'488	0.2%	4'226'046	2'536'617
36 Charges de transfert	49'867'907	2'431'298	5.1%	47'436'609	44'961'525
39 Imputations internes	270'000	-95'000	-26.0%	365'000	261'428
REVENUS	1'723'842	-4	-0.0%	1'723'846	3'133'637
42 Taxes	1'723'142	-4	-0.0%	1'723'146	2'581'078
43 Revenus divers	700	0	0.0%	700	30'007
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	99
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	522'452
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-58'327'289	-2'367'440	4.2%	-55'959'849	-49'873'880
<i>Coût des activités de support</i>	-239'615	113'979	-32.2%	-353'594	-328'408
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'480'023	-492'049	49.8%	-987'974	-1'067'543
COÛT COMPLET	-60'046'928	-2'745'511	4.8%	-57'301'417	-51'269'831

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	47.80	-0.18	-0.38%	47.98	41.36
ETP fixes	46.21	-0.18	-0.39%	46.39	40.25
ETP auxiliaires	1.55	0.00	0.00%	1.55	1.07
ETP agents spécialisés	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

La mise en œuvre des prestations complémentaires familiales (PC-FAM) intervenue au 1^{er} novembre 2012 est maintenant terminée. Le nombre de PC-FAM continue de progresser mais de façon moins soutenue que dans la phase de déploiement. En 2015, le service va pouvoir se concentrer sur la maîtrise du coût administratif par dossier.

A l'instar de l'année 2014, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a stabilisé ses dépenses dans le budget 2015. Le SCARPA s'est fixé l'objectif de continuer à optimiser son taux de recouvrement en 2015 (60.7%).

Justification des écarts

L'augmentation des charges de 2.4 millions entre le budget 2015 et le budget 2014 est due à la hausse prévue du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives et de prestations complémentaires familiales.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.7%	60.50%	60.54%	61%	2018
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2018
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1'073 CHF	1065 CHF	970 CHF	1'070 CHF	2018
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95%	N.A.	N.A.	95%	2018
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	N.A.	N.A.	99%	2018
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1'050 CHF	N.A.	1076.42 CHF	1'050 CHF	2018

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 :	59%	59%
Indicateur 2.1:	98%	98%
Indicateur 3.1 :	1'200 CHF	1'200 CHF
Indicateur 4.1:	92%	N.A.
Indicateur 5.1:	98%	N.A.
Indicateur 6.1:	1'200 CHF	N.A.
		750 CHF

Notes :

Indicateur 1.1 : (encaissements totaux cumulés au 31.05.2014 = 363'634'529 CHF + estimation encaissements totaux au 31.12.2015 = 20'900'000 CHF, soit au total = 384'534'529 CHF) / (cumul des pensions facturées au 31.05.2014 = 599'112'331 CHF + estimation des pensions facturées au 31.12.2015 = 34'200'000 CHF, soit au total = 633'312'331 CHF)

Indicateur 2.1 : En moyenne, entre 350 et 400 décisions annuelles dans les dossiers avec avances et un à deux recours admis par la Chambre Administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1 : 3'250 dossiers estimés pour 2015.

Les objectifs 4 à 6 sont effectifs depuis le 01.11.2012.

Indicateur 4.1 : Une demande de financement pour le développement de la requête qui servira à produire les informations utiles pour calculer cet indicateur a été déposée et a été approuvée par le directeur général de l'action social. Il reste encore une seconde approbation. La disponibilité de cet indicateur est étroitement lié à la validation formelle de ce financement (seconde approbation) et la mise à disposition de cette requête du service. En l'état, le service ne peut fixer de délai pour la production de cet indicateur.

Indicateur 5.1 : L'indicateur sera disponible à partir du 3ème trimestre 2014 (juillet-septembre).

Indicateur 6.1 : 1'050 dossiers estimés. Une proposition d'indicateur sera communiquée à la DGAS pour les PCFam. Le modèle de calcul de cet indicateur sera sensiblement différent de celui qui a été choisi pour les PC AVS-AI en raison des modalités organisationnelles et des spécificités de la population concernée : entretien avec chaque bénéficiaire lors du dépôt d'une demande de prestation, nombre de mutations plus nombreuses, quote-part des décisions de refus de prestations plus importante, taille plus importante de la communauté, ...

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	343'378'029	17'709'094	5.4%	325'668'935	336'520'353
30 Charges de personnel	1'085'357	92'452	9.3%	992'905	920'879
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134'055	39'321	41.5%	94'734	300'257
36 Charges de transfert	342'158'617	17'577'321	5.4%	324'581'296	335'299'186
39 Imputations internes	-	-	-	-	31
REVENUS	239'000	-1'992'735	-89.3%	2'231'735	2'698'371
42 Taxes	200'000	0	0.0%	200'000	88'552
43 Revenus divers	-	-	-	-	142'685
46 Revenus de transferts	39'000	-1'992'735	-98.1%	2'031'735	2'467'133
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-343'139'029	-19'701'829	6.1%	-323'437'200	-333'821'982
<i>Coût des activités de support</i>	-45'781	16'292	-26.2%	-62'073	-57'627
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-693'736	-35'614	5.4%	-658'122	-655'932
COÛT COMPLET	-343'878'545	-19'721'151	6.1%	-324'157'394	-334'535'541

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	7.79	0.87	12.57%	6.92	5.95
<i>ETP fixes</i>	7.01	0.76	12.16%	6.25	5.24
<i>ETP auxiliaires</i>	0.46	0.07	17.95%	0.39	0.42
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.03	10.71%	0.28	0.28

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2012. La réforme mise en œuvre met un accent prioritaire sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle comprend un stage d'évaluation à l'emploi à l'issue duquel les personnes proches du marché du travail sont suivies par le nouveau service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général (HG).

Ce nouveau dispositif d'insertion professionnelle a fait l'objet, début 2014, d'une évaluation intermédiaire portant sur sa mise en œuvre. Le Conseil d'Etat a pris acte des principales conclusions et recommandations du rapport et a demandé au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) de travailler sur les principaux points d'amélioration et axes de développement proposés. Une évaluation finale portant sur les effets sera entreprise fin 2015 dans la perspective d'être rendue au Grand Conseil en 2016, conformément à l'article 56 alinéa 3 de la LIASI.

Le Programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) a été lancé le 1^{er} septembre 2011. Il consiste à intervenir pour enrayer la spirale des dettes, tout en allégeant le fardeau de l'aide sociale.

La phase pilote de trois ans contient un volet détection et un volet prévention. Le volet détection consiste à identifier, dans différents services de l'Etat, les personnes potentiellement touchées par des problèmes de surendettement, et de leur délivrer un bon permettant de bénéficier, si elles le souhaitent, d'un accompagnement individuel gratuit auprès de Caritas-Genève ou du Centre Social Protestant. Le volet prévention est mis en œuvre par une plateforme de coordination réunissant l'ensemble des partenaires genevois engagés dans la lutte contre le surendettement. Celle-ci développe des actions de prévention du surendettement auprès des jeunes. La phase pilote du PCLS s'achèvent en septembre 2014. Il s'agira, après évaluation, d'adapter le programme dans la perspective de le pérenniser dès 2015.

Le Conseil Fédéral a adopté en mai 2013 le "programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté" pour la période 2014-2018. L'objectif prioritaire de la Confédération est d'améliorer les chances de formation des enfants, des jeunes et des adultes socialement défavorisés, pour éviter qu'ils ne tombent dans la pauvreté.

Dans ce contexte, le DEAS, et pour lui la DGAS, s'intéresse de près à la **situation des jeunes adultes en recherche d'emploi** et aux réponses apportées par les partenaires à cette problématique. Sur la base d'une réflexion en cours, des décisions stratégiques pourront être prises, susceptibles d'entrer en vigueur dès 2015, notamment en ce qui concerne la coordination des acteurs et de l'offre de prestations.

La principale augmentation enregistrée entre 2014 et 2015 concerne **les prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général** qui croissent de 13.1 millions de francs. En effet, sur la base des perspectives du premier semestre 2014, l HG projette une augmentation de 5% du nombre de dossiers en 2014. Cette hausse devrait entraîner un dépassement du budget pour l'année en cours de l'ordre de 24.9 millions de francs.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté, le 11 juin 2014, une modification du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI), entrée en vigueur le 1er septembre 2014. Celle-ci a pour effet de diminuer de 150 F le supplément d'intégration de l'aide sociale (passant ainsi de 300 F à 150 F), respectivement de réduire de 100 F celui des personnes âgées ou invalides (passant ainsi de 300 F à 200 F). Une partie des économies ainsi effectuées permettra de financer une nouvelle mesure d'insertion professionnelle, consistant à proposer une formation de base de courte durée à des personnes dépourvues de toute formation.

Suite au vote du budget 2015 par le Grand Conseil, le montant du supplément d'intégration est augmenté de 75 F. Le RIASI va être modifié pour porter le supplément d'intégration des personnes visées à 225 F par mois.

L'économie annuelle escomptée sur le budget d'aide sociale passe ainsi de 9 millions de francs (diminution du supplément de 300 F à 150 F) à 4,5 millions de francs (diminution du supplément de 300 F à 225 F).

Justification des écarts

L'augmentation des charges de 17.7 millions entre le budget 2015 et le budget 2014 est due principalement aux prestations sociales mises en œuvre par l'Hospice général et découle des éléments suivants :

- ajustement prévisible des prestations 2014 de l'Hospice général (+24.9 mio);
- augmentation du nombre de dossiers prévus en 2015 (+6.4 mio);
- compensation de la baisse des revenus attendus de l'AI (+2.0 mio);

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

- économie liée à la fin du régime du Revenu Minimum Cantonal d'Aide Sociale (-11.1 mio);
- mesure d'économie visant à baisser le supplément d'intégration de 300 F à 225 F par mois et d'attribuer un montant correspondant à 25F/mois à des mesures d'intégration (-4.5 mio) ;
- décision du Grand Conseil d'accorder une annuité au personnel ayant un salaire inférieur au salaire médian genevois (86 868 francs).

Les revenus baissent de 2 millions entre 2014 et 2015. Cette baisse s'explique par le fait que le budget 2014 inclut des restitutions de subventions théâtralisées en lien avec des contrats de prestations arrivant à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	20 mois	21	23 mois	20 mois	2017
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	15%	15%	15.6%	18%	2017
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	300 dossiers			330 dossiers	2017
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	34%			40%	2017
1.5 Proportion des dossiers réouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	30%			28%	2017
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%			13%	2017
1.7 Nombre d'ARE octroyés	Efficacité	120			150	2017
1.8 Nombre d'EdS octroyés	Efficacité	80			100	2017
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4'400 CHF	4600 CHF	4362 CHF	4'500 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1:	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2 (ex 1.3) :	13%	14%
Indicateur 1.3 (nouveau):	250 dossiers	N/A
Indicateur 1.4 (nouveau):	25%	N/A
Indicateur 1.5 (nouveau):	40%	N/A
Indicateur 1.6 (nouveau):	15%	N/A

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Indicateur 1.7 (nouveau):	150	N/A	N/A
Indicateur 1.8 (nouveau):	60	N/A	N/A
Indicateur 2.1 (ex 3.1):	4'700CHF	4'700 CHF	4'700 CHF

Notes :

Les indicateurs 1.3, 1.4 et 2.1 ont été supprimés suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel ils ne figurent plus. De nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 sont introduits au B2015. La numérotation des objectifs et des indicateurs a été adaptée à la suite des modifications apportées.

Indicateur 2.1 : 11'390 dossiers estimés

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	10'606'098	953'112	9.9%	9'652'986	9'432'117
30 Charges de personnel	10'415'317	976'133	10.3%	9'439'184	9'020'611
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'081	-221	-0.2%	141'302	364'780
36 Charges de transfert	40'000	0	0.0%	40'000	40'000
39 Imputations internes	9'700	-22'800	-70.2%	32'500	6'726
REVENUS	671'880	754	0.1%	671'126	186'983
42 Taxes	123'259	754	0.6%	122'505	139'835
43 Revenus divers	548'621	0	0.0%	548'621	47'148
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'934'218	-952'358	10.6%	-8'981'860	-9'245'134
<i>Coût des activités de support</i>	-439'325	150'777	-25.6%	-590'102	-564'496
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'061'883	-1'743'611	75.2%	-2'318'272	-2'460'262
COÛT COMPLET	-14'435'426	-2'545'192	21.4%	-11'890'234	-12'269'892

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	89.10	7.00	8.53%	82.10	81.35
ETP fixes	79.60	1.00	1.27%	78.60	78.05
ETP auxiliaires	8.50	6.00	240.00%	2.50	3.30
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le nouveau droit sur la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Depuis lors, les mandats confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) sont davantage ciblés, ce qui implique un suivi moins complet des dossiers par le Service de protection de l'adulte (SPAd). Il confère davantage de responsabilité aux assistants sociaux, qui désormais sont désignés comme titulaires de mandats.

Concernant la nature 30 "charges de personnel", 6 ETP ont été engagés afin de faire face à l'augmentation, depuis plusieurs années, du nombre de dossiers confiés au SPAd. Les charges de personnel auxiliaire augmentent donc de

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

0.74 million.

Il n'y a pas d'écart sur la rubrique 36 entre le budget 2014 et le projet de budget 2015.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de ce programme est de 1 million entre le budget 2015 et le budget 2014. Cette augmentation concerne les charges de personnel et découle principalement de l'octroi de 6 équivalents temps plein (ETP) sous statut d'auxiliaire au service de protection de l'adulte (SPAd) et l'octroi d'une annuité au personnel ayant un salaire inférieur au salaire médian genevois (86 868 francs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	8 jours	9 jours	25 jours	8 jours	2018
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	3'900 CHF	4000 CHF	3637 CHF	3'900 CHF	2018

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1:	99%	99%
Indicateur 2.1:	10 jours	10 jours
Indicateur 3.1:	4'200 CHF	4'200 CHF

Notes :

Indicateur 2.1 : Le mode d'attribution des mesures de protection a été complètement modifié depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit (janvier 2013), en effet, le Service de protection de l'adulte (SPAd) est interpellé par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) en amont du prononcé de la mesure. En outre, la réorganisation des sections opérationnelles du SPAd en 2012 a concordé avec la création en interne d'une cellule d'examen des nouveaux dossiers. Cette cellule analyse les mandats du TPAE et identifie les actions à accomplir en priorité. La réorganisation interne et le processus mis en place avec l'entrée en vigueur du nouveau droit ont permis une amélioration significative de cet indicateur à long terme.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	36'949'499	1'244'338	3.5%	35'705'161	34'404'453
30 Charges de personnel	122'229	-5'022	-3.9%	127'251	118'951
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'589	5'724	41.3%	13'865	30'438
36 Charges de transfert	35'607'681	1'243'636	3.6%	34'364'045	32'912'386
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'342'679
REVENUS	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'802'130
42 Taxes	-	-	-	-	89
43 Revenus divers	-	-	-	-	23'986
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	435'376
47 Subventions à redistribuer	1'200'000		0.0%	1'200'000	1'342'679
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-35'749'499	-1'244'338	3.6%	-34'505'161	-32'602'323
<i>Coût des activités de support</i>	-5'156	2'799	-35.2%	-7'955	-7'444
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-33'991	-10'740	46.2%	-23'251	-24'285
COÛT COMPLET	-35'788'646	-1'252'279	3.6%	-34'536'367	-32'634'052

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	0.80	-0.02	-2.44%	0.82	0.68
ETP fixes	0.72	-0.02	-2.70%	0.74	0.58
ETP auxiliaires	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.06
ETP agents spécialisés	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

L'intégration des permis F (admis provisoires) sur le marché du travail demeure insuffisante. Avec la modification du mode de calcul des forfaits globaux versés par la Confédération, lequel préteur les cantons urbains confrontés à ces difficultés de placement, un report de charges sur le canton est à craindre. Par conséquent, un accent particulier doit être mis sur l'intégration des personnes titulaires d'un permis F sur le marché de l'emploi.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

La Confédération travaille activement à la restructuration du domaine de l'asile. Il en découlera notamment une nouvelle répartition des compétences entre les cantons, qui seront regroupés par régions, et une modification de la clé de répartition des demandeurs d'asile. Les projections les plus optimistes tablent sur le traitement, dans les centres fédéraux, de 40% des demandes. Cette restructuration aura un impact sur le type de requérants attribués aux cantons et, dès lors, sur le type de prise en charge des requérants d'asile par l'Hospice général.

Le besoin de financement lié aux prestations "Asile" augmente en 2015 de 1.4 million de francs en raison d'une modification de la prise en charge fédérale du financement, conformément à l'ordonnance sur l'asile (OA 2). En effet, le nombre de personnes dans le dispositif d'aide aux migrants connaît une légère hausse au 1^{er} semestre 2014 tandis que la baisse des montants des forfaits versés par la Confédération induit un report de charges sur le canton.

Il en résulte pour ce programme une hausse de 1.2 million de francs entre le budget 2014 et le projet de budget 2015.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de 1.2 million entre le budget 2015 et le budget 2014 est principalement due à l'accroissement prévisible du nombre de bénéficiaires des prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendants ou partiellement assistés	Efficacité	24%	20%	23%	25%	2017
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	110 personnes			115 personnes	2017
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	93%	90%	87%	95%	2017
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	99%	95%	92%	99%	2017
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	4 ans et 4 mois			4 ans et 2 mois	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	8'000 CHF	7800 CHF	7477 CHF	8'000 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 :	15%	15%
		20%
Indicateur 1.2 (nouveau) :	80 personnes	N.A.
		N.A.
Indicateur 2.1 (ex 3.1) :	80%	80%
		80%
Indicateur 2.2 (ex 3.2) :	80%	80%
		75%

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 2.3 (nouveau) :	5 ans et 6 mois	N/A	N/A
Indicateur 3.1 (ex 4.1) :	8'200 CHF	8'000 CHF	8'500 CHF

Notes :

Indicateur 2.1 a été supprimé suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel il ne figure plus. De nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 sont introduits au B2015. La numérotation des objectifs et des indicateurs a été adaptée à la suite des modifications apportées.

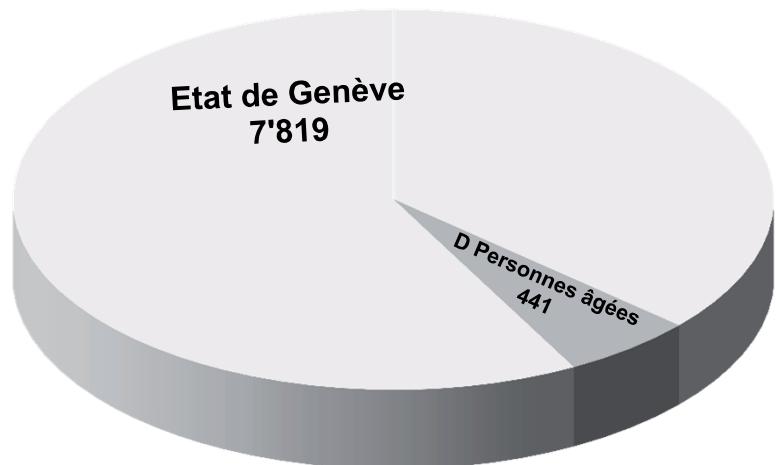
Indicateur 2.1 : 2'222 personnes logées et 2'390 places en capacité théorique opérationnelle

Indicateur 2.2 : 2'083 personnes logées et 2'105 places en capacité théorique opérationnelle révisée

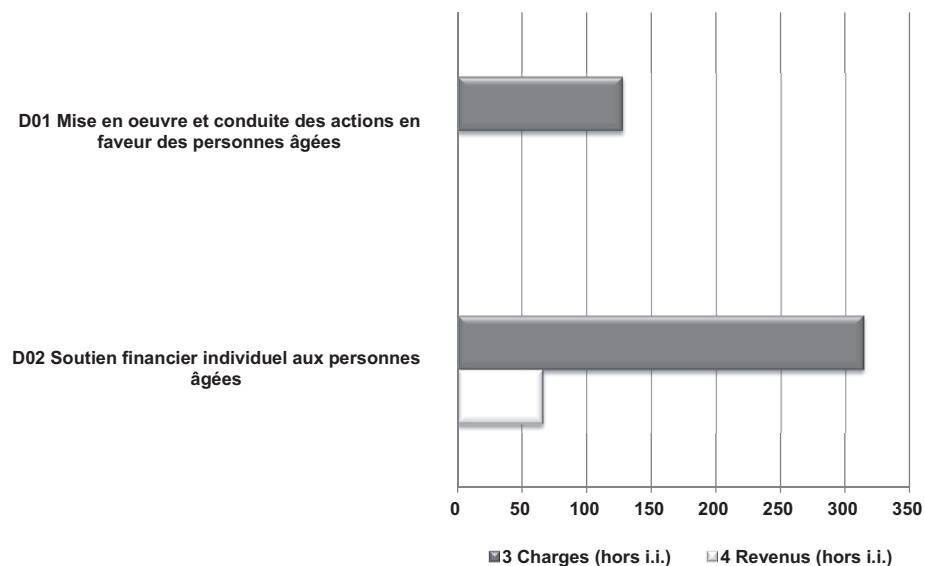
Indicateur 3.1 : 2'880 dossiers Asile (moyenne annuelle)

D Personnes âgées

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à la planification sanitaire et médico-sociale établie par le canton, eu égard à l'évolution démographique et des besoins inhérents aux personnes âgées dépendantes de notre canton, l'année 2015 sera une année de transition durant laquelle plusieurs EMS vont s'agrandir ou se construire pour devenir opérationnels en 2016 ou 2017. Par ailleurs, l'année 2015 sera également marquée par la poursuite de la fermeture des chambres doubles (Foyer St-Paul – 6 lits; Les Charmettes – 2 lits) qui ne répondent plus au besoin actuel.

Bien que l'évolution démographique laisse entrevoir une augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes, il sied de rappeler qu'à terme la quantité de lits d'EMS devrait se stabiliser au profit de structures d'accueil intermédiaires pour personnes âgées de type Immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le budget 2015 tient compte d'une progression du nombre de bénéficiaires, des loyers pour les personnes vivant à domicile ainsi que l'adaptation des barèmes des prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC).

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	127'430'343	981'499	0.8%	126'448'844	122'080'636
30 Charges de personnel	994'129	-40'843	-3.9%	1'034'972	967'464
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	159'324	46'553	41.3%	112'771	81'614
33 Amortissements du patrimoine administratif	60	-2	-3.2%	62	62
36 Charges de transfert	126'276'830	975'791	0.8%	125'301'039	121'031'496
REVENUS	46'421	-1'073'129	-95.9%	1'119'550	3'741'469
42 Taxes	25'421	-118	-0.5%	25'539	5'321
43 Revenus divers	-	-	-	-	195'087
46 Revenus de transferts	21'000	-1'073'011	-98.1%	1'094'011	3'541'061
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-127'383'922	-2'054'628	1.6%	-125'329'294	-118'339'167
<i>Coût des activités de support</i>	-41'933	22'770	-35.2%	-64'703	-60'542
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-276'460	493'324	-64.1%	-769'784	-782'723
COÛT COMPLET	-127'702'315	-1'538'535	1.2%	-126'163'780	-119'182'433

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	6.50	-0.15	-2.26%	6.65	5.49
<i>ETP fixes</i>	5.89	-0.15	-2.48%	6.04	4.73
<i>ETP auxiliaires</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.46
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts permettant d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en établissements médico-sociaux (EMS).

Les charges de ce programme connaissent une croissance nette (revenus moins charges) de 2 millions de francs (+1.6%) par rapport au budget 2014.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

La planification en matière de nouveaux lits dans les EMS se base sur la planification sanitaire et médico-sociale et sur les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil RD 875 du 11 mai 2011 et RD 952 du 31 octobre 2012. L'année 2015 sera ainsi notamment marquée par l'agrandissement de deux EMS existants (Maison de la Tour +10 lits et Le Prieuré +48 lits) ce qui représente 0.9 million de francs de charges en 2015 (1.8 million de francs annualisé). Par ailleurs, l'annualisation des charges due notamment aux nouveaux lits des EMS ouverts au cours de l'année 2014 (121 lits de la Résidence Liotard et du Foyer Béthel) a pour effet une augmentation des coûts de 1.1 million de francs en 2015. Au total, la planification engendre donc 2 millions de francs de charges supplémentaires.

Enfin, la subvention versée aux EMS tient également compte du financement des mécanismes salariaux et a été adaptée dans le cadre du vote du budget annuel (LIAF art.25).

Justification des écarts

Les charges progressent de 1 million entre le budget 2015 et le budget 2014 alors que les revenus baissent de 1.1 million. Cette variation est due aux éléments suivants :

- une augmentation en lien avec l'ouverture de nouvelles places (+0.9 mio) ;
- l'octroi d'un complément de subvention pour financer la demi-annuité 2014 manquante (+0.2 mio) ;
- l'octroi d'un complément de subvention destiné à financer partiellement l'augmentation des cotisations à la CPEG (+0.1 mio) ;
- la décision du Conseil d'Etat de baisser de 1% le montant des indemnités (-1.2 mio) ;
- la décision du Grand Conseil d'octroyer l'annuité pour les salaires inférieurs à 86 868 francs (+0.7 mio) et d'annuler l'effet noria pour les EMS (+0.3 mio).

La baisse des revenus s'explique par le fait que le budget 2014 incluait des restitutions de subventions théâtralisées en lien avec des contrats de prestations arrivant à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	99%	98%	2018
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	386 CHF	390 CHF	386 CHF	390 CHF	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14%	15%	13.84%	14%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.36%	98%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0			0	2018
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3 ans			83.5 ans	2020
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.4 ans			3.2 ans	2020

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015

Valeurs 2014

Valeurs 2013

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 1.1:	95%	95%	95%
Indicateur 2.1:	420 CHF	420 CHF	420 CHF
Indicateur 2.2:	18%	20%	20%
Indicateur 2.3:	95%	95%	95%
Indicateur 2.4 (nouveau):	10	N.A.	N.A.
Indicateur 3.1:	80 ans	80 ans	N.A.
Indicateur 3.2:	3.6 ans	3.6 ans	N.A.

Notes :

Indicateur 1.1 : 3'868 lits planifiés au 31.12.2015

Indicateur 2.2 : A fin 2012, 22'062 personnes étaient âgées de 80 ans ou plus à Genève. Sur ces 22'062 personnes, 2'994 personnes de plus de 80 ans étaient hébergées en 2012. Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes âgées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur apparaît également dans le programme K01

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	313'567'090	-15'285'403	-4.6%	328'852'493	316'364'433
30 Charges de personnel	6'856'542	49'536	0.7%	6'807'006	6'764'381
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'815'145	-601	-0.0%	4'815'746	3'071'524
36 Charges de transfert	301'880'838	-15'343'077	-4.8%	317'223'915	306'513'558
39 Imputations internes	14'565	8'739	150.0%	5'826	14'971
REVENUS	65'681'196	-6'387'957	-8.9%	72'069'153	68'895'865
42 Taxes	28'600	-14'988'881	-99.8%	15'017'481	14'812'709
43 Revenus divers	76'282	0	0.0%	76'282	201'785
44 Revenus financiers	7'976	0	0.0%	7'976	173
46 Revenus de transferts	65'568'338	8'600'924	15.1%	56'967'414	53'881'198
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-247'885'894	8'897'446	-3.5%	-256'783'340	-247'468'568
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-289'214</i>	<i>136'334</i>	<i>-32.0%</i>	<i>-425'548</i>	<i>-423'304</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'898'845</i>	<i>-727'786</i>	<i>62.1%</i>	<i>-1'171'059</i>	<i>-1'341'183</i>
COÛT COMPLET	-250'073'953	8'305'995	-3.2%	-258'379'948	-249'233'056

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	59.02	-0.49	-0.82%	59.51	55.23
ETP fixes	58.14	-0.50	-0.85%	58.64	55.23
ETP auxiliaires	0.87	0.00	0.00%	0.87	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme connaissent une diminution de près de 15.3 millions de francs par rapport au budget 2014.

L'ensemble des budgets consacrés au soutien financier individuel des personnes âgées et des personnes handicapées (AVS/AI) s'élevait en 2014 à 510 millions de francs. Le budget 2015 prévoit 500.1 millions de francs, soit une

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

diminution de 9.9 millions de francs par rapport à 2014. Dans le détail, le budget du programme "soutien individuel aux personnes âgées" diminue de 15.3 millions de francs et celui du programme "soutien individuel aux personnes handicapées" augmente de 5.3 millions de francs.

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation des loyers et du nombre de bénéficiaires de 1%, basée sur les dépenses de l'année précédente ainsi que d'une légère diminution des dépenses de prestations complémentaires consécutives à l'adoption de l'initiative 145 « Pour des allocations familiales dignes de ce nom » (IN 145) qui a abouti. De plus, les montants des besoins vitaux ont augmenté sur la base du taux décidé par la Confédération qui, en application de la règlementation en vigueur, adapte les rentes, en règle générale, tous les deux ans.

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-sociaux (EMS), il est tenu compte des nouveaux lits qui seront créés ainsi que des fermetures d'EMS programmés en 2014.

Justification des écarts

La baisse des charges de 15.3 millions constatée lors du passage entre le budget 2015 et le budget 2014 concerne principalement les charges de transfert (36) et découle des éléments suivants :

- actualisation des charges liées aux prestations complémentaires afin de tenir compte d'une augmentation moyenne du nombre de dossiers et des loyers de 1% (+1.4 mio);
- adoption de la mesure d'économie visant à intégrer 10 % du montant touché au titre de subside LAMal dans le revenu déterminant unique (RDU) pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires fédérales (-4.0 mio);
- baisse du coût des abonnements TPG pris en charge pour les bénéficiaires de prestations complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 146 (-0.8 mio) ;
- reclassement de la rubrique 42 (revensu) en 36 négative (charges) de la participation des bénéficiaires de prestations de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne (ex- ICF) émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion de l'adoption du plan comptable MCH2 (-4.9 mio) ;
- reclassement vers le programme E02 pour faire correspondre les prestations versées par programme (-7 mio).

La baisse globale des revenus de 6.4 millions s'explique d'une part par le reclassement en nature 36 susmentionnée et d'autre part, par une actualisation. Un transfert neutre de 14 millions a par ailleurs été opéré entre les rubriques 42 et 46 de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne (ex- ICF) émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion de l'adoption du plan comptable MCH2.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	90%	90%	75%	88%	2018
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2018
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	560 CHF	560 CHF	571 CHF	600 CHF	2018

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Commentaires

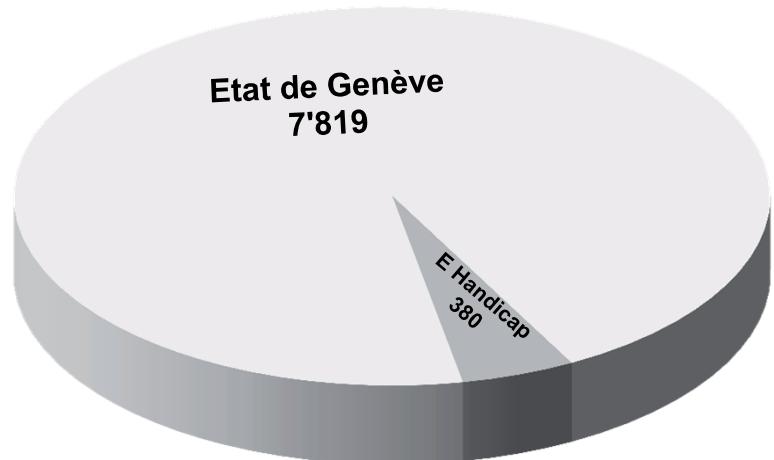
Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1:	80%	80%
Indicateur 2.1:	98%	98%
Indicateur 3.1:	650 CHF	650 CHF

Notes

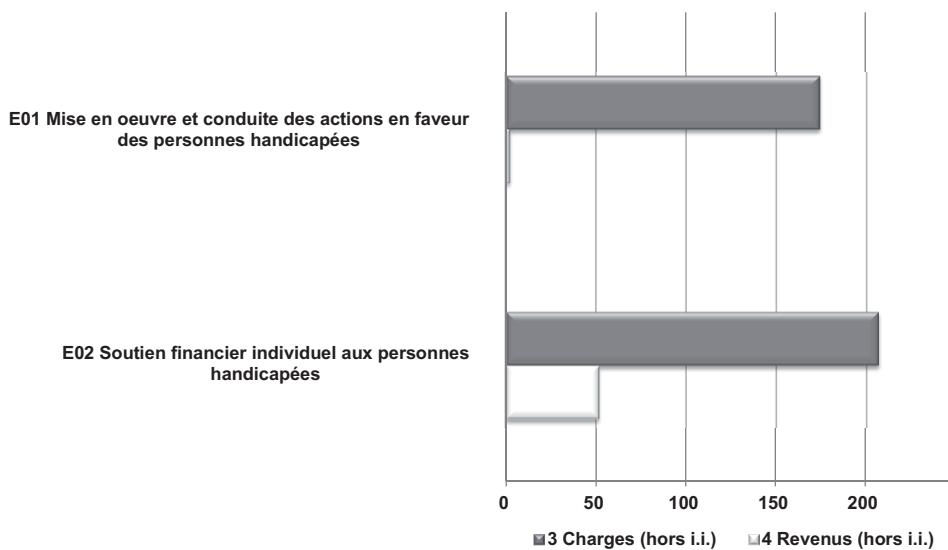
14'500 dossiers estimés

E Handicap

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

L'évolution des besoins dans la politique publique du handicap doit intégrer de nouveaux paramètres tels que le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation de la lourdeur et de la complexité des cas pris en charge, l'augmentation des cas de handicap psychique et l'exclusion sociale de ces personnes. Ainsi, en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées, le développement d'approches mixtes à la fois socio-éducative (politique du handicap) et médico-thérapeutique (politique de la santé) est en cours par la concrétisation de différents projets. Par ailleurs, les différents partenaires du réseau devraient valoriser le potentiel des personnes en situation de handicap autant que possible et également développer des synergies au sein du réseau.

Les actions prioritaires, du point de vue budgétaire, concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés et le versement de prestations aux personnes concernées.

Le présent projet de budget démontre les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre diversifiée dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Le département prévoit en l'état l'ouverture d'environ 60 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2015, après la création de près de 310 places durant la période quadriennale 2011-2014. Il a également initié plusieurs projets novateurs afin de répondre à certains problèmes identifiés. Trois projets actuellement développés en partenariat avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) sous l'égide de la direction générale de la santé (DGS) et de la direction générale de l'action sociale (DGAS) "secteur assurances sociales et handicap" peuvent être cités à cet égard. Le financement des places ouvertes durant l'année 2014 et les coûts liés aux nouvelles places 2015 au sein des établissements pour personnes handicapées (EPH) entraînent une hausse de près de 2.4 millions de francs.

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap évolue en fonction de l'indexation des barèmes des prestations complémentaires fédérales et cantonales appliquées dès le 1^{er} janvier 2015, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de la progression des loyers.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	173'750'478	4'906'273	2.9%	168'844'205	163'972'532
30 Charges de personnel	1'091'912	-44'861	-3.9%	1'136'773	1'062'625
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	174'995	51'132	41.3%	123'863	89'642
36 Charges de transfert	172'483'571	4'900'002	2.9%	167'583'569	162'820'265
REVENUS	1'982'096	-2'043'831	-50.8%	4'025'927	5'864'072
42 Taxes	-	-	-	-	791
43 Revenus divers	-	-	-	-	214'276
44 Revenus financiers	42'096	0	0.0%	42'096	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	30
46 Revenus de transferts	1'940'000	-2'043'831	-51.3%	3'983'831	5'648'975
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-171'768'382	-6'950'104	4.2%	-164'818'278	-158'108'460
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-46'058</i>	<i>25'009</i>	<i>-35.2%</i>	<i>-71'067</i>	<i>-66'497</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'290'657</i>	<i>2'354'044</i>	<i>-30.8%</i>	<i>-7'644'701</i>	<i>-7'650'093</i>
COÛT COMPLET	-177'105'097	-4'571'052	2.6%	-172'534'045	-165'825'050

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	7.14	-0.16	-2.19%	7.30	6.03
ETP fixes	6.47	-0.16	-2.41%	6.63	5.19
ETP auxiliaires	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.50
ETP agents spécialisés	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de ce programme connaissent une croissance nette (revenus moins charges) de 7 millions de francs par

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

rapport au budget 2014.

L'ouverture de 70 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2015 engendre des charges supplémentaires de 2.4 millions de francs (1.8 million de charges en 2015 et 0.6 million pour l'annualisation des charges en lien avec les nouvelles places ouvertes au cours de l'année 2014).

A l'instar du programme D01 concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées, le financement des mécanismes salariaux a été pris en compte dans le cadre de la subvention versée aux établissements pour personnes handicapées (EPH).

Justification des écarts

Les charges de ce programme augmentent de 4.9 millions entre le budget 2015 et le budget 2014. Cette augmentation concerne principalement les charges de transfert qui évoluent en raison des faits suivants :

- augmentation des subventions en raison de l'ouverture de nouvelles places dans des établissements accueillant des personnes handicapées (+4.9 mio);
- compléments de subvention en lien avec l'octroi de l'annuité 2014 complète alors que le budget 2014 ne tenait compte que d'une application à partir du 1^{er} juillet (+0.2 mio);
- compléments de subvention en lien avec l'augmentation des cotisations à la CPEG (+0.4 mio);
- transfert du budget de la commission d'indication sur la rubrique 31 (-0.1 mio);
- décision du Conseil d'Etat de baisser le montant des indemnités (-1.6 mio);
- décision du Grand Conseil d'octroyer l'annuité pour les salaires inférieurs à 86 868 francs (+0.7 mio) et d'annuler l'effet noria pour les EPH (+0.4 mio).

Les revenus baissent de 2 millions entre 2014 et 2015. Cette baisse s'explique par le fait que le budget 2014 inclut des restitutions de subventions théâtralisées en lien avec des contrats de prestations arrivant à échéance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	55%	55%	49%	45%	2018
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	380 CHF	380 CHF	369 CHF	390 CHF	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	16%	18%	18%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	89%	85%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0			0	2018

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1:	60%	60%

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Indicateur 2.1 :	400 CHF	400 CHF	400 CHF
Indicateur 2.2:	20%	18%	18%
Indicateur 2.3:	85%	85%	85%
Indicateur 2.4 (nouveau):	2	N.A.	N.A.

Notes

Indicateur 2.1 : 983 places d'accueil en résidentiel

Indicateur 2.2 : La mise à jour des taux d'occupation (85% au lieu de 80%) imposée aux EPH dans le cadre des contrats de prestations 2014-2017 nécessite l'adaptation des montants 2015 (pas de modification réalisée en 2014) étant donnée que le nombre de personnes accueillies sera en augmentation. De plus, il est à noter que cet indicateur prend en compte l'évolution démographique, facteur externe qui reste en dehors de tout contrôle.

Indicateur 2.3 : 358'795 journées réalisées. Le taux de la cible à long terme modifié est plus proche de la réalité dans le domaine de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Il prend en compte la complexité des cas, l'hétérogénéité des situations et encore les taux de rotation importants, comme par exemple dans le domaine du handicap psychique.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	206'539'892	5'392'971	2.7%	201'146'921	202'552'240
30 Charges de personnel	4'912'786	35'493	0.7%	4'877'293	4'846'757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'449'802	-430	-0.0%	3'450'232	2'200'601
36 Charges de transfert	198'166'869	5'351'647	2.8%	192'815'222	195'494'156
39 Imputations internes	10'435	6'261	150.0%	4'174	10'726
REVENUS	51'411'866	-3'986'458	-7.2%	55'398'324	54'539'910
42 Taxes	20'490	-10'738'690	-99.8%	10'759'180	10'612'472
43 Revenus divers	54'652	0	0.0%	54'652	144'567
44 Revenus financiers	5'714	0	0.0%	5'714	124
46 Revenus de transferts	51'331'010	6'752'232	15.1%	44'578'778	43'782'747
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-155'128'026	-9'379'429	6.4%	-145'748'597	-148'012'330
<i>Coût des activités de support</i>	-207'225	97'685	-32.0%	-304'910	-303'302
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'360'544	-521'467	62.1%	-839'077	-960'973
COÛT COMPLET	-156'695'795	-9'803'211	6.7%	-146'892'584	-149'276'606

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	42.29	-0.35	-0.82%	42.64	39.57
ETP fixes	41.66	-0.35	-0.83%	42.01	39.57
ETP auxiliaires	0.63	0.00	0.00%	0.63	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme connaissent une augmentation de 5.4 millions de francs par rapport au budget 2014.

Le budget 2015 des prestations complémentaires pour personnes handicapées (nature 36) représente un montant de 198.2 millions de francs (192.8 en 2014).

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Il est calculé en fonction de l'augmentation du nombre de places EPH, de l'évolution du nombre de dossiers, du prix des loyers et de l'adaptation du montant des rentes (AI) décidée par la Confédération qui, en application de la réglementation en vigueur, adapte les rentes, en règle générale, tous les deux ans.

Justification des écarts

La hausse des charges de 5.4 millions entre le budget 2015 et le budget 2014 concerne principalement les charges de transfert (36) et découle des éléments suivants :

- actualisation des charges liées aux prestations complémentaires afin de tenir compte d'une augmentation moyenne du nombre de dossiers et des loyers de 1% (+4 mio);
- adoption de la mesure d'économie visant à intégrer 10 % du montant touché au titre de subside LAMal dans le revenu déterminant unique (RDU) pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires fédérales (-1.0 mio);
- baisse du coût des abonnements TPG pris en charge pour les bénéficiaires de prestations complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 146 (-0.9 mio);
- reclassement de la rubrique 42 (revenus) en 36 négative (charges) de la participation des bénéficiaires de prestations de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne (ex- ICF) émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion de l'adoption du plan comptable MCH2 (-3.8 mio);
- transfert du programme D02 pour faire correspondre les prestations versées par programme (+7 mio).

La baisse globale des revenus de 4 millions s'explique d'une part par le reclassement en nature 36 susmentionné et d'autre part par une actualisation. Un transfert neutre a par ailleurs été opéré entre les rubriques 42 et 46 de manière à tenir compte d'une recommandation du service d'audit interne (ex- ICF) émise à l'occasion de l'examen de la transcodification opérée à l'occasion de l'adoption du plan comptable MCH2.

Objectifs et indicateurs

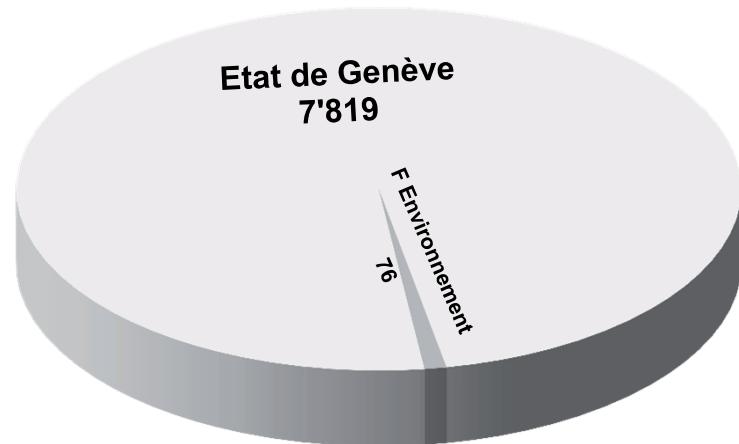
	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	80%	91%	2018
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2018
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	560 CHF	560 CHF	571 CHF	600 CHF	2018

Commentaires

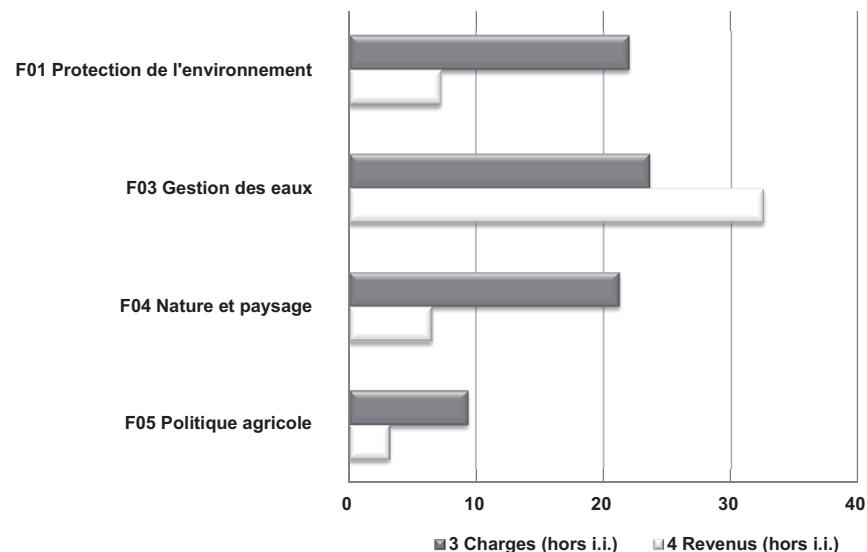
Seuils d'information critique pour 2015		Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1:	85%	85%	85%
Indicateur 2.1:	98%	98%	98%
Indicateur 3.1:	650 CHF	650 CHF	650 CHF

F Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés aux pollutions et nuisances provoquées par l'activité humaine (air, bruit, rayonnements, sols, sous-sol, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, risques majeurs et études d'impact sur l'environnement);
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales, la renaturation des cours d'eau ainsi que la prévention et la protection contre les crues (environnement bleu);
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert);
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Avec l'approbation du nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement "Environnement 2030", le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une politique coordonnée de l'environnement dans laquelle s'inscrivent les planifications, projets et actions de ces quatre programmes.

Parmi les grands projets prévus par la **protection de l'environnement**, il convient de citer la poursuite de la prospection du sous-sol pour chauffer Genève (projet GEothermie 2020), l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, le développement de la mobilité électrique afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit, la réalisation de quartiers à haute performance environnementale et de bâtiments exempts de polluants, le renforcement du système de management environnemental de l'Etat et le choix d'un site pour y implanter la nouvelle décharge bioactive destinée à prendre le relais de celle de Châtillon.

Dans le cadre de la **gestion des eaux**, après un avancement significatif des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) entre 2010 et 2014 (adoption respective des SPAGE Aire-Drize, Lac-Rive gauche, Lac-Rive droite et Lac-Rhône-Arve), les deux derniers SPAGE (Allondon-Mandement et Champagne-La Laire) seront finalisés et adoptés en 2015. Les principes des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Ces outils de planification représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative) et de protection contre les crues qu'il faut notamment prendre en compte dans les divers projets d'aménagement du territoire. Ils fixent également la stratégie en matière de renaturation de cours d'eau. Il s'agira également de poursuivre et renforcer les relations transfrontalières dans ce domaine.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espèces prioritaires et des espaces naturels, un poids particulier sera mis sur la promotion des produits et prestations des écosystèmes au bénéfice de la population (notamment aménagements lacustres, accueil dans les sites naturels, utilisation du bois). Les programmes liés à la loi sur la biodiversité continueront d'être mis en œuvre: ainsi le déploiement du programme "nature en ville" se poursuivra avec les acteurs impliqués (communes, partenaires privés, propriétaires, etc.) ; les 3 contrats corridors signés sur le plan transfrontalier continueront d'être réalisés ; la coordination des acteurs dans le domaine de la sensibilisation nature permettra de renforcer l'efficience des actions.

La **politique agricole** a pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, d'améliorer la capacité de production de leurs entreprises, ainsi que de promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	21'981'685	-3'202'759	-12.7%	25'184'444	34'141'668
30 Charges de personnel	12'708'924	221'227	1.8%	12'487'697	13'376'502
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'208'032	-3'433'292	-29.5%	11'641'324	19'739'524
33 Amortissements du patrimoine administratif	652'486	5'732	0.9%	646'754	662'601
36 Charges de transfert	375'375	0	0.0%	375'375	325'182
39 Imputations internes	36'868	3'574	10.7%	33'294	37'859
REVENUS	7'216'167	-2'791'488	-27.9%	10'007'655	21'949'213
41 Patentés et concessions	5'530'000	50'000	0.9%	5'480'000	5'408'547
42 Taxes	1'095'223	168	0.0%	1'095'055	1'591'854
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'737'262
46 Revenus de transferts	590'944	-2'841'656	-82.8%	3'432'600	10'211'551
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'765'518	411'271	-2.7%	-15'176'789	-12'192'455
<i>Coût des activités de support</i>	-672'172	-149'068	28.5%	-523'104	-460'558
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'386'005	-2'607'199	93.8%	-2'778'806	-3'157'146
COÛT COMPLET	-20'823'696	-2'344'996	12.7%	-18'478'700	-15'810'159

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	86.91	0.20	0.23%	86.71	85.51
<i>ETP fixes</i>	73.21	0.10	0.14%	73.11	66.61
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	0.00	0.00%	2.50	6.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	11.20	0.10	0.90%	11.10	12.40

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- a) les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- b) les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- c) les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01 Management environnemental

F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le développement de la géothermie constitue un outil essentiel dans la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. A terme, ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par cette technologie. Le programme GEothermie 2020 a été lancé en 2014 et se poursuit en 2015 (www.geothermie.ch). La première étape du programme, de 2014 à 2017, consiste en une phase de prospection préliminaire sans forage. Il s'agit à ce stade d'acquérir une connaissance fine et détaillée du sous-sol genevois afin de maximiser les chances de succès de futurs projets. GEothermie 2020 est un programme porté conjointement par l'Etat (service de géologie, sols et déchets) et les Services industriels de Genève (SIG).

Afin d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains en 2018, de nombreuses actions de promotion du tri seront réalisées dès 2015 en étroite collaboration avec les communes et les professionnels du recyclage.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses se poursuivra en 2015 avec notamment la reconduction des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'amiante, des PCB (polychlorobiphényles) et du plomb dans l'environnement construit réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Afin de réduire la pollution de l'air, la mise en œuvre du plan OPair sera poursuivie. Le programme d'assainissement des chauffages dans les zones à émissions excessives, initié en 2014, continuera à déployer ses effets en 2015.

Un projet de développement de la mobilité électrique visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire le bruit sera également lancé en 2015.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ajustement des provisions pour sites contaminés en fonction des prévisions réalisées par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) et application du nouveau plan de compte MCH2 (- 2 841 656 F).

Dotation de 50 000 F accordée au fonds cantonal de gestion des déchets, institué par la loi cantonale sur la gestion des déchets (LCD), afin de poursuivre la politique genevoise en matière de gestion des déchets. Cette charge étant couverte par la redevance sur l'incinération des déchets (voir nature 41), l'incidence sur le résultat de l'Etat de Genève est nulle.

Economies résultant de l'optimisation des relations TVA entre l'Etat de Genève et SIG (- 326 534 F).

Economies de - 127 551 F réalisées notamment sur les honoraires de mandataires, les frais de transports et de représentation et autres frais divers.

En application du plan de compte MCH2, les indemnités, les frais de représentation et les frais de formation sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de personnel (- 43 844 F).

41 - Patentés et concessions :

Hausse attendue du produit de la redevance sur l'incinération des déchets (+ 50 000 F).

F01 Protection de l'environnement (suite)

46 - Revenus de transferts :

Ajustement des revenus de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) versés par la Confédération, consécutivement à l'adaptation des provisions pour sites contaminés et à l'application du nouveau plan de compte MCH2 (- 2 841 656 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	103% / 93%			100% / 90%	2019
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	75%			90%	2019
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	46.5%	47%	n/a	52%	2019
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	80%			90%	2019
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	50%			100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nouvel indicateur introduit en 2015. Cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgences.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur introduit en 2015. L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti » 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis avec une pondération de 50% chacun.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après plusieurs années de progression continue, la tendance s'oriente plutôt vers une stabilisation de la progression. Raison pour laquelle l'objectif 2015 a été revu à la baisse.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 4.1 : Nouvel indicateur introduit en 2015. En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration.

Indicateur 5.1 : Nouvel indicateur introduit en 2015. Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier selon le Plan des mesures de 1998. La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	23'625'806	732'203	3.2%	22'893'603	23'866'478
30 Charges de personnel	11'017'603	678'641	6.6%	10'338'962	10'978'132
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'285'693	-329'026	-3.8%	8'614'719	9'745'298
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'084'587	222'635	25.8%	861'952	926'425
36 Charges de transfert	3'177'401	169'321	5.6%	3'008'080	2'179'565
39 Imputations internes	60'522	-9'368	-13.4%	69'890	37'057
REVENUS	32'475'697	-1'021'589	-3.0%	33'497'286	29'831'941
41 Patentés et concessions	16'058'815	-9'230'375	-36.5%	25'289'190	14'283'267
42 Taxes	9'447'262	4'211'604	80.4%	5'235'658	13'169'672
43 Revenus divers	4'000'000	4'000'000	-	-	-
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'079
46 Revenus de transferts	2'894'620	-2'818	-0.1%	2'897'438	2'303'923
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'849'891	-1'753'791	-16.5%	10'603'682	5'965'463
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-582'719</i>	<i>-149'624</i>	<i>34.5%</i>	<i>-433'095</i>	<i>-377'981</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'715'813</i>	<i>-1'462'636</i>	<i>64.9%</i>	<i>-2'253'177</i>	<i>-2'427'232</i>
COÛT COMPLET	4'551'360	-3'366'051	-42.5%	7'917'411	3'160'250

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	74.80	2.80	3.89%	72.00	69.00
ETP fixes	72.80	2.80	4.00%	70.00	67.00
ETP agents spécialisés	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturalisation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011 ;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Après un avancement significatif des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) entre 2010 et 2014 (adoption respective des SPAGE Aire-Drize, Lac-Rive gauche, Lac-Rive droite et Lac-Rhône-Arve), les deux derniers SPAGE (Allondon-Mandement et Champagne-La Laire) seront finalisés et adoptés en 2015.

Les Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) sont terminés et leurs résultats intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. La procédure d'approbation par le Conseil d'Etat des deux derniers PREE intervient au début de l'année 2015.

La DGEau doit maintenant initier et suivre la réalisation des actions prévues dans ces outils de planification, notamment en réalisant des images directrices de gestion et d'évacuation des eaux dans le cadre des grands projets d'aménagement du territoire qui sont menées en coordination avec les études d'urbanisme.

La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées en 2011 de sorte qu'il incombe désormais aux cantons d'établir une planification des assainissements dans les domaines des éclusées, de la migration piscicole et du charriage ainsi que de la revitalisation des cours d'eau.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) du 29 novembre 2013 entre en vigueur le 1er janvier 2015. La DGEau est fortement impliquée dans la mise en place de ce nouveau système de financement et du fonds intercommunal d'assainissement chargé de financer les réseaux secondaires des communes.

La 3ème étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se termineront au 1^{er} semestre 2015, avec la réalisation des espaces publics et des plantations.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre les études d'un accès à l'eau et des besoins en loisirs nautiques dans le périmètre urbain du lac, qui seront intégrés dans le SPAGE Lac-Rhône-Arve.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel :

Conformément à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Eaux (LEaux-GE, L 2 05), modifiée par la loi 11086, 3.5 ETP sont engagés en 2015 pour effectuer des prestations de gestion du fonds intercommunal d'assainissement (+ 525 000 F). Ces nouvelles prestations étant entièrement refacturées au fonds (voir nature 42), elles n'ont aucune incidence sur le résultat de l'Etat de Genève.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

En application du plan de compte MCH2, les indemnités, les frais de représentation et les frais de formation sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de personnel (- 79 281 F).

Economies de - 115 311 F réparties entre les différents services de la DGEau sur notamment les frais d'entretien, les meubles et appareils de bureau, les matériels et marchandises, les frais de repas, représentation et débours.

F03 Gestion des eaux (suite)

Economies de - 73 547 F réalisées sur les honoraires de mandataires du service de la planification de l'eau.

Réduction des frais de transports liés aux déplacements (- 72'100 F).

36 - Charges de transfert:

En application du plan de compte MCH2, les amortissements des subventions d'investissement versées aux communes pour le financement de leur réseau secondaire sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de transfert (+ 200 010 F).

41 - Patentés et concessions :

La loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques prévoit à son article 49, alinéa 1, que la redevance annuelle maximum prélevée par le canton pour la production hydroélectrique passera de 100 F à 110 F par kilowatt théorique pour la période de 2015 à 2019. L'augmentation de revenus qui en découle (900 000 F) alimentera le fonds cantonal de renaturation en vertu de l'article 23, alinéa 2, du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS, L 02 05.04).

En application du plan de comptes MCH2, une reclassification de la facturation des frais de la direction générale de l'Eau à SIG en nature 42 a été nécessaire (- 10 225 850 F).

42 - Taxes :

En application du plan de comptes MCH2, une reclassification de la facturation des frais de la direction générale de l'Eau à SIG jusqu'ici comptabilisés en nature 41 a été nécessaire (+ 10 225 850 F), tandis que la facturation à SIG des subventions aux communes pour l'entretien du réseau secondaire est dorénavant en nature 43 (- 5 000 000 F).

Suite à une recommandation du Service d'audit interne (ex-ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Cette nouvelle convention a induit une baisse de la refacturation à SIG des frais de salaire et de fonctionnement de l'Etat concernant l'activité « eaux usées ». En outre, la réduction d'effectifs et des budgets de fonctionnement de l'Etat de Genève a également contribué à diminuer le produit effectif de la refacturation au fonds intercommunal d'assainissement (- 1 500 000 F).

Le 1^{er} janvier 2015, entre en vigueur la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux (LEaux-GE, L 2 05). Celle-ci implique notamment la création d'un fonds intercommunal d'assainissement, alimenté par des taxes causales. Conformément à l'exposé des motifs, les prestations de gestion dudit fonds sont effectuées par la direction générale de l'eau (voir nature 30: + 3.5 ETP) au nom et pour le compte du fonds pour des raisons de synergie et d'efficience et sont ensuite refacturés à SIG (+ 525 000 F).

43 - Revenus divers :

En application du plan de comptes MCH2, une reclassification de la facturation à SIG des subventions aux communes pour l'entretien de réseau secondaire qui est comptabilisée en nature 43 a été nécessaire (+ 5 000 000 F). Par ailleurs, l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2015, de la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) prévoit l'instauration d'un nouveau système de taxes causales, ceci afin de se mettre en conformité avec la législation fédérale. Jusqu'à fin 2014, et en application de l'article 84 de la loi sur les eaux, l'Etat de Genève versait aux communes des subventions d'investissement pour le financement de leur réseau secondaire (via le crédit de renouvellement). Ce versement est intégralement compensé par une refacturation à l'identique à SIG. Ces subventions d'investissement aux communes seront supprimées dès l'entrée en vigueur de la loi 11086. Une phase transitoire est toutefois prévue (2015-2019) pour verser aux communes le solde de subventions d'investissement (environ 20 millions F). Le versement annuel moyen de ce solde étant inférieur de 1 million F par rapport à 2014, la refacturation à l'identique diminuera d'autant (- 1 000 000 F).

F03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBGN) de bon à très bon	Qualité	42%	42%	41%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	90%	89%	89%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	4.5%	5%	4.8%	2%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	7 650 mètres	14895 mètres	10'570 mètres	17 000 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	45%			100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBGN). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible. L'objectif 2015 est revu à la hausse suite aux projets annoncés par les communes.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : En 2015, le 45% de la cible inscrite au programme sera réalisé, soit 7650 mètres. A noter cependant, que le programme 2014-2018 est en cours d'élaboration et doit être validé par le Grand Conseil à l'automne 2014. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf 4.2).

Indicateur 4.2 : En 2015, le 45% de la cible inscrite au programme sera réalisé, soit 7650 mètres. La réalisation annuelle au budget 2014 avait été estimée à 25%, soit 4325 mètres.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	22'699'257	-30'301	-0.1%	22'729'558	23'845'612
30 Charges de personnel	10'877'980	-115'668	-1.1%	10'993'648	11'147'095
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'809'869	-225'140	-3.2%	7'035'009	7'574'456
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'701'067	-21'638	-0.8%	2'722'705	3'127'923
36 Charges de transfert	781'619	13	0.0%	781'606	777'373
37 Subventions à redistribuer	1'246'750	342'500	37.9%	904'250	1'017'583
39 Imputations internes	281'972	-10'368	-3.5%	292'340	201'183
REVENUS	8'083'393	217'381	2.8%	7'866'012	7'289'261
41 Patentés et concessions	1'020'000	-11'900	-1.2%	1'031'900	940'476
42 Taxes	4'133'120	-119	-0.0%	4'133'239	4'142'813
43 Revenus divers	554'900	11'900	2.2%	543'000	574'333
44 Revenus financiers	59'000	0	0.0%	59'000	30'005
46 Revenus de transferts	712'623	-45'000	-5.9%	757'623	265'293
47 Subventions à redistribuer	1'246'750	342'500	37.9%	904'250	1'017'583
49 Imputations internes	357'000	-80'000	-18.3%	437'000	318'760
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'615'864	247'683	-1.7%	-14'863'547	-16'556'351
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-575'334</i>	<i>-114'815</i>	<i>24.9%</i>	<i>-460'519</i>	<i>-383'799</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'905'957</i>	<i>-2'363'790</i>	<i>93.0%</i>	<i>-2'542'167</i>	<i>-2'786'241</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-14'500</i>	<i>-7'000</i>	<i>93.3%</i>	<i>-7'500</i>	<i>-18'929</i>
COÛT COMPLET	-20'111'654	-2'237'921	12.5%	-17'873'733	-19'745'320

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	79.00	-1.30	-1.62%	80.30	81.80
ETP fixes	76.20	-0.50	-0.65%	76.70	78.20
ETP agents spécialisés	2.80	-0.80	-22.22%	3.60	3.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;

F04 Nature et paysage (suite)

- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continus et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), le programme "Nature et Paysage" contribue à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en tenant compte de la préservation et du développement des ressources naturelles et paysagères locales.

Autres projets d'importance stratégique

En application de la loi sur la biodiversité, du Plan directeur cantonal, des engagements transfrontaliers et des projets prioritaires du DETA, les programmes concernant la *Nature en ville*, les *Corridors biologiques*, la *Sensibilisation à la nature* et le *Paysage* continueront d'être déployés, ainsi que les actions permettant à la population de mieux connaître et d'accéder au lac, aux cours d'eau, aux réserves naturelles et aux itinéraires de randonnée.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de - 172 620 F réalisées notamment sur les travaux d'entretien et les honoraires de mandataires.

En application du plan de compte MCH2, les indemnités, les frais de représentation et les frais de formation sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de personnel (- 39 531 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

47 - Subventions à redistribuer :

Hausse des prestations réalisées par des tiers dans le cadre des programmes RPT (+ 342 500 F).

F04 Nature et paysage (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois gérés selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	87%	87%	61%	100%	2019
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois gérés selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	60%	90%	2019
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois gérés selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	60%	65%	52%	80%	2019
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	45	41	31	53	2019
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	13	19	2019
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%	64%	91%	80%	2019
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	89%	2019
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	39%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

Gestion durable : les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

Indicateur 1.1 à 1.3 : Ces trois indicateurs mesurent par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 53) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 53 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel.

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet

F04 Nature et paysage (suite)

indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La progression de l'objectif cible se fait lentement car actuellement les moyens sont concentrés sur la mise en œuvre des plans d'action existants.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice de plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal.

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCP) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14	Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %	
CHARGES	32'742'707	93'684	0.3%	32'649'023
30 Charges de personnel	3'650'680	-10'292	-0.3%	3'660'972
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	921'854	-3'997	-0.4%	925'851
33 Amortissements du patrimoine administratif	407'424	186'637	84.5%	220'787
36 Charges de transfert	4'354'517	-70'706	-1.6%	4'425'223
37 Subventions à redistribuer	23'392'500	0	0.0%	23'392'500
39 Imputations internes	15'732	-7'958	-33.6%	23'690
REVENUS	26'738'617	136'399	0.5%	26'602'218
42 Taxes	3'111'117	-2'001	-0.1%	3'113'118
43 Revenus divers	3'000	500	20.0%	2'500
46 Revenus de transferts	89'500	1'500	1.7%	88'000
47 Subventions à redistribuer	23'392'500	0	0.0%	23'392'500
49 Imputations internes	142'500	136'400	2'236.1%	6'100
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'004'090	42'715	-0.7%	-6'046'805
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-193'084</i>	<i>-39'727</i>	<i>25.9%</i>	<i>-153'357</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'786'722</i>	<i>-795'960</i>	<i>80.3%</i>	<i>-990'762</i>
COÛT COMPLET	-7'983'895	-792'972	11.0%	-7'190'923
				-6'058'609

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14	Budget 2014	Compte 2013
	en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.72	-0.50	-2.06%	24.22
ETP fixes	23.72	0.50	2.15%	23.22
ETP agents spécialisés	-	-1.00	-100.00%	1.00

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), les priorités retenues reposent sur un programme d'actions visant à préserver une agriculture durable et nourricière.

Le programme de la politique agricole a principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif est réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et des plans directeurs cantonaux et communaux.

Par ailleurs, l'octroi d'aides en faveur des améliorations structurelles en agriculture est poursuivi, dont notamment les nouveaux soutiens à l'installation afin de favoriser l'établissement de nouveaux agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes et les indemnités aux locataires pour les pertes de terres faisant suite à des modifications de zone.

Autres projets d'importance stratégique

Des actions pour l'approvisionnement des restaurants collectifs publics et privés en produits certifiés Genève Région -Terre Avenir (GRTA) sont entreprises à plus large échelle. Ces démarches consistent à favoriser l'accès et la consommation de produits GRTA grâce à la mise en place d'une plateforme de distribution (projet de développement régional) et à la labellisation des restaurants respectant un cahier des charges. Une sensibilisation des usagers à l'agriculture et aux produits GRTA en particulier est également prévue sur le lieu de restauration.

Des adaptations conséquentes sont entreprises afin d'assurer la suite de la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole fédérale (PA 2014-2017), dont notamment la concrétisation des incitations financières dans le domaine du développement de la qualité du paysage au sein de l'espace rural.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

36 - Charges de transfert :

En application de la décision du Conseil d'Etat, une réduction budgétaire de 1% a été opérée sur la subvention en faveur de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (- 1000 F) et de l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (- 25 313 F).

Transfert de dépenses de la nature 36 en honoraires de mandataires (- 49 500 F).

49 - Imputations internes :

Comptabilisation des ventes de vins aux services de l'Etat de Genève en imputation interne conformément aux normes comptables (+ 137 400 F).

F05 Politique agricole (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	360	360	340	370	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.3%	46.50%	46.6%	≤4 5.5%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	≤1 %	≤1 %	0%	≤1 %	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	8%	8%	10.57%	8%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Après une forte croissance de demandes de certification liée notamment à la restauration collective en 2011 et 2012, le nombre d'entreprises agréées semble se stabiliser.

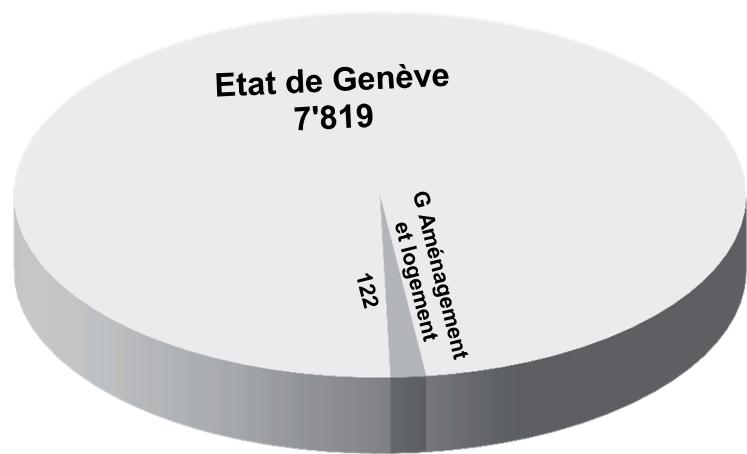
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. En moyenne, on observe depuis 2000 une diminution de 0.19% par an, ce qui équivaut à une perte annuelle de SAU de 47.5 hectares. La SAU devrait représenter ainsi 46.3% de la surface du canton en 2015.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

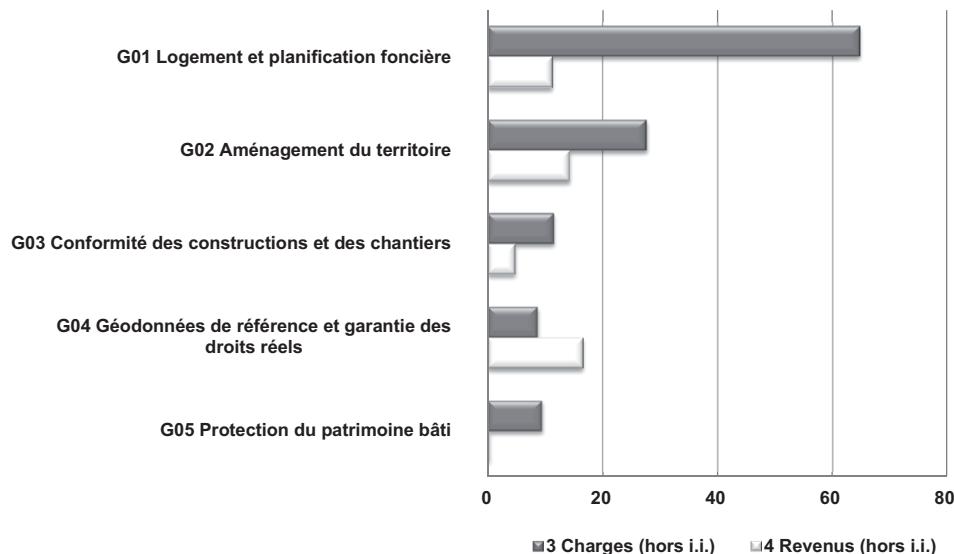
Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

L'amélioration de la qualité de vie des habitants du Canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Parmi les fers de lance de l'accomplissement de cette tâche fondamentale, l'action gouvernementale s'appuiera sur le renfort de la mixité sociale des quartiers, la réponse au besoin en logements des habitants du canton ainsi que l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Ce sont là les missions dévolues à la politique publique "aménagement et logement".

Afin de minimiser la sévère pénurie de logements qui grève notre Canton, le Conseil d'Etat déclinera une politique de développement urbain ambitieuse, non seulement par la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) mais aussi par l'intensification de la planification localisée, selon un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) : l'objectif fixé par le gouvernement vise à la mise à disposition de 2 millions de m² potentiels de surfaces brutes de plancher de logement et autant d'activité d'ici la fin de la législature.

Le PDCn offre un potentiel de réalisation de 50'000 logements d'ici 2030 : cet objectif doit s'accompagner d'un cadre renouvelé, garantissant une production qui réponde, notamment par sa qualité et son prix, aux moyens et aux besoins de l'Etat et des habitants. Les rencontres du logement, initiées par la XI^e journée du logement, doivent permettre, dans le cadre tracé par le Conseil d'Etat, de dégager avec les milieux intéressés les bases de la nouvelle politique cantonale du logement.

La construction de nouveaux logements, outre des efforts conséquents en matière de planification et d'organisation optimisées, nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Cette réflexion globale a d'ores et déjà conduit à la création d'une direction des opérations foncières, chargée de définir la stratégie foncière de l'Etat, et se poursuivra durant cette législature avec pour principaux desseins, d'une part la création d'une structure publique autonome ayant compétences et capacités de réaliser du remembrement foncier et de le remettre aux constructeurs publics et privés ainsi que, d'autre part, la création de nouveaux modèles de financement des espaces publics et infrastructures, y compris dans le cadre de partenariats public-privé.

Les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se matérialisent ainsi notamment par les actions ci-après :

- mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030, suite à son approbation par la Confédération et le traitement des thématiques sectorielles déterminantes (SDA, OPAM, ICFF, équipements, pénétrantes de verdure) ;
- poursuite des grands projets prioritaires (élaboration des premiers PLQ, notamment aux Cherpines et aux Grands Esserts, les concours d'architecture, par exemple dans le PDQ Concorde, l'adoption du plan directeur de quartier (PDQ) de Bernex-est et l'engagement simultané des développements urbains avec l'établissement des plans d'affectation nécessaires, mutation de secteurs villas avec des modifications de zones (MZ) à Vernier et Meyrin);
- développement du projet Carantec au Grand-Saconnex (place et logement), établissement de PDZDi et PDZDAM à ZIMEYSAVER, finalisation du PLQ de l'Etang à Vernier, plan d'affectation sur Balexert;
- adoption du plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Projet de révision de la loi PAV relative à l'équilibre deux logements pour un emploi. Signature des DDP et mise en œuvre des mandats pour le développement du quartier des Vernets. Mise en œuvre du projet de l'Etoile suite aux résultats du mandat d'études parallèles (MEP). Mise en œuvre des premiers PLQ, Acacias 1 et Praille ouest ;
- poursuite des réflexions relatives au financement de l'aménagement, notamment réforme de la taxe d'équipement et de l'action foncière d'acquisition de parcelles pour la construction de logements d'utilité publique (LUP);
- mise en œuvre de la loi 11141, modifiant la loi générale sur les zones de développement sur l'accès à la propriété ;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et des études de remplacement du système d'information des autorisations de construire par l'adaptation de la solution « CAMAC », promue par la Confédération ;
- Réflexion et mise en œuvre de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection, permettant d'identifier et de protéger les bâtiments dignes de l'être en amont de la mutation urbaine.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	64'771'065	-1'920'371	-2.9%	66'691'436	62'144'061
30 Charges de personnel	10'676'114	1'429'806	15.5%	9'246'308	8'707'631
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'149'191	19'016	1.7%	1'130'175	970'462
33 Amortissements du patrimoine administratif	712'120	-1'344'132	-65.4%	2'056'252	1'944'854
36 Charges de transfert	52'141'640	-2'036'061	-3.8%	54'177'701	50'430'048
39 Imputations internes	92'000	11'000	13.6%	81'000	91'066
REVENUS	11'204'020	72'816	0.7%	11'131'204	8'848'043
42 Taxes	9'234'840	-1'825'715	-16.5%	11'060'555	7'564'182
43 Revenus divers	-	-	-	-	38'744
44 Revenus financiers	-	-42'900	-100.0%	42'900	46'763
46 Revenus de transferts	1'969'180	1'941'431	6'996.4%	27'749	1'198'355
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'567'045	1'993'187	-3.6%	-55'560'232	-53'296'018
<i>Coût des activités de support</i>	-698'074	-32'126	4.8%	-665'948	-401'356
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'666'705	37'428	-1.4%	-2'704'133	-2'464'909
COÛT COMPLET	-56'931'824	1'998'489	-3.4%	-58'930'313	-56'162'284

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	81.00	10.10	14.25%	70.90	63.28
ETP fixes	78.60	10.10	14.74%	68.50	59.60
ETP auxiliaires	2.40	0.00	0.00%	2.40	3.68

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à la pierre, l'octroi de cautionnements simples ou de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal. Cet axe avait été représenté dès 2014 par la nouvelle prestation G01.03 "Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat". A l'occasion de l'exercice 2015, c'est également l'appellation du programme G01, anciennement nommé "Accès au logement", qui reprend dans son intitulé cet objectif.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01.01 Aide à la personne en matière de logement

G01 Logement et planification foncière (suite)

- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Outre le renfort de la coordination entre les services de l'Etat, la réflexion globale menée en 2013 sur les moyens et outils favorisant l'atteinte de cet objectif a conduit à la création d'une direction des opérations foncières. Celle-ci est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipement publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.).

La mise en place et le suivi de cette stratégie foncière intervient dans un contexte de projets complexes et de grande ampleur, à la hauteur des ambitions de développement consacrées par le plan directeur approuvé par le Grand Conseil, et qui constituent un des éléments clés du programme de législature. Il convient en conséquence de se doter des ressources nécessaires qui sont estimées à 5.5 ETP pour 0.6 million F sur 2015. A défaut de la mise en œuvre d'une véritable politique foncière, l'Etat ne peut porter ces projets déterminants pour l'avenir du canton.

Il sied à ce stade de rappeler que la nécessité de renforcer la politique foncière découle aussi directement de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Malgré le contexte d'un marché difficile, l'action foncière s'est renforcée (75 parcelles acquises depuis 2008 pour un total de 112'650 m² de terrains), ce qui permettra à terme la réalisation de nombreux logements. Cet effort sera poursuivi avec pour objectif l'acquisition de 15'000 m² par an au titre de cette politique publique, étant précisé que la nature même de cette action foncière, fortement dépendante d'éléments d'opportunité, rend la prévision sur un rythme budgétaire annuel difficile.

La loi 11141 - loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) - visant à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement a été adoptée le 14 mars 2014 par le Grand Conseil. L'office s'est attelé à sa mise en œuvre qui a nécessité la mise en place d'une nouvelle procédure suite aux amendements adoptés par le législateur. Il mettra en place des indicateurs permettant d'en estimer les impacts.

En lien avec les modifications de procédure d'autorisation de construire, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) revoit ses pratiques. L'OCLPF a par ailleurs initié une étude permettant d'examiner notamment si les valeurs cibles en matière de loyer qui sont fixées dans ses pratiques répondent aux besoins de la population. Cette étude permettra d'apporter une réponse à une recommandation faite par la Cour des comptes dans son rapport 62 de février 2013 (*Etablissement et adoption des plans localisés de quartier (PLQ) - Octroi des autorisations de construire pour du logement collectif neuf*). Elle constitue également un fondement des réflexions qui seront menées en 2015 sous l'égide des rencontres du logement.

Autres projets d'importance stratégique

Initiées par la XI^e journée du logement du 2 octobre 2014, les rencontres du logement doivent permettre, dans le cadre tracé par le Conseil d'Etat, de dégager avec les milieux intéressés les bases de la politique cantonale du logement pour les prochaines années. L'adoption en mai 2007 de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) a changé les paradigmes de la politique du logement à Genève en fixant en particulier l'objectif de constituer un parc de logement qui soit de manière pérenne d'utilité publique. Les objectifs du plan directeur en matière de logement visant à permettre la réalisation de 50'000 logements d'ici 2030 doivent s'accompagner d'un cadre renouvelé qui garantisse une production répondant par sa qualité et son prix aux moyens et aux besoins de l'Etat et de sa population. Il s'agira également de s'assurer que le parc existant puisse être correctement entretenu en prenant en compte les nombreux défis économiques et sociaux, dont ceux d'une société à 2000 watts.

C'est dans ce contexte que l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est désormais rattachée à l'OCLPF.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), contenant deux mesures structurelles en lien avec le plan financier quadriennal, qui vise à un retour à l'équilibre budgétaire.

La première mesure consiste à diminuer de 100 F par pièce par an le montant maximal de subvention personnalisée pour le ramener à 1'700 F par pièce par an.

La deuxième mesure consiste à augmenter les taux d'effort de la loi de 1%, ce qui aura pour conséquence que les locataires de logements subventionnés devront consacrer un pourcentage légèrement accru de leur revenu au paiement de leur loyer.

En parallèle, les travaux permettant d'atteindre une meilleure synergie entre les allocations de logement et les prestations sociales sous condition de ressources seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du revenu déterminant unifié (RDU).

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

Les ressources nécessaires au développement de la politique foncière de l'Etat, garante de la réalisation des projets voulus par les autorités cantonales dans le cadre du plan directeur sont estimées à 5.5 ETP pour 0.6 millions F sur l'année 2015, compte tenu des délais d'engagement.

Les collaborateurs en charge de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) sont transférés du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers" vers le programme G01 afin de regrouper au sein du même programme toutes les activités en lien avec la politique du logement du canton. Ce transfert, neutre pour l'Etat, porte sur 4.6 ETP valorisés à près de 0.7 million F.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart provient essentiellement de réallocations des charges d'amortissements entre programmes de l'Etat.

36 - Charges de transfert

Dans le cadre de ses mesures d'économie, le Conseil d'Etat a décidé d'une part d'augmenter les taux d'effort de 1% pour la détermination du versement des subventions personnalisées habitation mixtes (HM) et des allocations pour les logements subventionnés et non-subventionnés et, d'autre part, de diminuer le maximum de la subvention personnalisée HM de 100 F par pièce et par an, passant de 1'800F à 1'700 F par pièce et par an. L'impact de ces deux mesures est estimé à près de 2 millions F. Il est conditionnel à l'acceptation de la modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Sur décision du Grand Conseil, la subvention de 50'000F pour le Rassemblement en faveur d'une politique sociale pour le logement a été supprimée.

42 - Taxes

La mesure d'économie portant sur l'augmentation des taux d'effort de 1% aura également un impact sur la surtaxe dont l'augmentation est estimée à 1.6 millions F.

Indépendamment de cette économie, le budget de la surtaxe doit être ajusté à la baisse afin qu'il soit en phase avec la réalité des comptes. Cette baisse de 1.5 millions F reflète la sortie progressive du contrôle de l'Etat des logements HLM au bénéfice des subventions à la pierre.

La mise en œuvre du plan de compte MCH2 implique également une correction entre natures comptables. Ainsi, les budgets des remboursements des allocations au logement sont transférés de la nature 42 vers la nature 46 pour 1.9 millions F.

G01 Logement et planification foncière (suite)

46 – Revenus de transferts

Les budgets des remboursements des allocations au logement sont transférés de la nature 42 vers la nature 46 afin d'être en conformité avec le plan de compte MCH2.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	< 10%	10%	8.2%	< 5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	< 35%	35%	46.1%	< 10%	2020
1.3 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	≥ 60%			≥ 60%	2020
1.4 Proportion des propriétaires de logements PPE en zone de développement résidant dans leur logement après une année d'exploitation (mise en œuvre L 11141)	Efficacité	≥ 75%			≥ 85%	2016
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	≥ 10.7%	10.7%	9.4%	≥ 15%	2017
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m ² de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP) sur la période 2007-2017	Efficience	≥ 143'650 m ²	105'000 m ²		≥ 150'000 m ²	2017
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées	Efficacité	≥ 316 mios			≥ 350 mios	2017
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	≥ 90%			≥ 80%	2017

Commentaires

Les objectifs du programme G01 se voient détaillés, dès le budget 2015, par quatre nouveaux indicateurs.

Au titre de la favorisation de l'accès au logement aux catégories les moins favorisées, l'indicateur 1.3 rend compte de la proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée HM : la LGL impose que le 60% des locataires de HM soient bénéficiaires, lors de la première location, d'une subvention personnalisée, les locataires pouvant obtenir une telle prestation devant être favorisés lors de relocation. Compte tenu de l'importance que revêt cette catégorie de logements, tant au regard de la production de logements que des montants consacrés, il a paru important de vérifier l'efficacité du dispositif. L'objectif légal de 60% est atteint. En complément de cet indicateur, il sera précisé que 55.7% des locataires touchaient au 31.12.2013 au moins la moitié de la subvention maximum - qui est une condition réglementaire à l'entrée dans les logements HM - alors que 36.3% touchaient le maximum de la subvention. Au vu des impacts précédents, mais aussi des volumes de travail générés par ce dispositif, cet indicateur sera affiné dans le temps.

La loi 11141, telle qu'adoptée, réserve l'acquisition des logements PPE en zone de développement aux

G01 Logement et planification foncière (suite)

primo-acquéreurs. Elle vise à éviter les dérives constatées. L'hypothèse sous-jacente est que dans les faits le primo-acquéreur va vraisemblablement occuper son logement. Pour mesurer l'efficacité du dispositif, le plus aisément en terme de données accessibles est de comparer annuellement pour les nouvelles opérations le nom du propriétaire et des résidents et c'est précisément ce que traduit l'indicateur 1.4. L'office estime actuellement à 30% la proportion de propriétaires non-résidents, avec toutefois de fortes disparités entre les dossiers.

En ce qui concerne la mise en œuvre et le développement de la stratégie foncière de l'Etat, les nouveaux indicateurs 3.2 et 3.3 renseignent sur les investissements cumulés du fonds et leur affectation conformément aux dispositions légales, prévoyant que les ressources financières dudit fonds soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs (art. 4 alinéa 6 LUP et 2A alinéa 6 LGL).

Indicateur 1.1: la baisse des taux hypothécaires continue à être reportée sur les loyers, faisant ainsi augmenter le nombre de surtaxes, les locataires éprouvant des difficultés accrues à trouver un logement dans un marché libre totalement saturé.

Indicateur 1.2: le pourcentage du nombre de demandeurs de logement dont le dossier est en attente de plus de 12 mois est passé de 35% au 30.06.2012 à presque 46% au 31.12.2013. Cette hausse est due au manque de logements à disposition et au nombre toujours plus grand de dossiers déposés chaque mois à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et aux Fondations immobilières de droit public. Il y a fort à craindre que la valeur-cible de 10% en 2020 ne soit pas atteinte, si la production reste à son niveau actuel.

Indicateur 1.3 : valeurs comparatives : C2013 : 63.8% B2014 : min 60 %

Indicateur 1.4 : les logements sont ceux concernés par la loi 11141.

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Le recensement des logements LUP existants en mains des coopératives d'habitation sera comptabilisé dans le parc LUP en 2014.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation des logements d'utilité publique (LUP). Il s'exprime en m² cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible long terme est fixée à 15'000 m²/an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m² et intègre les modifications induites par la loi L 10460.

Valeur comparative C2013 : 112'650 m²

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007.

Valeurs comparatives : C2013 : 238 mios B2014 : 283 mios.

Indicateur 3.3 : valeurs comparatives : C2013 : 89.4% B2014 : 90%

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	27'807'992	930'016	3.5%	26'877'976	28'580'704
30 Charges de personnel	15'209'722	891'386	6.2%	14'318'336	14'704'799
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'825'903	-32'315	-0.3%	11'858'218	13'379'435
33 Amortissements du patrimoine administratif	258'730	83'143	47.4%	175'587	57'970
36 Charges de transfert	290'637	-235'198	-44.7%	525'835	436'437
39 Imputations internes	223'000	223'000	-	-	2'064
REVENUS	14'185'310	-100'133	-0.7%	14'285'443	19'585'226
42 Taxes	285'310	-133	-0.0%	285'443	193'300
43 Revenus divers	1'900'000	-100'000	-5.0%	2'000'000	7'391'926
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-13'622'682	-1'030'149	8.2%	-12'592'533	-8'995'477
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-994'511</i>	<i>31'372</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-1'025'883</i>	<i>-674'690</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'692'881</i>	<i>-1'295'695</i>	<i>54.1%</i>	<i>-2'397'186</i>	<i>-2'585'468</i>
COÛT COMPLET	-18'310'074	-2'294'472	14.3%	-16'015'602	-12'255'635

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	95.55	4.05	4.43%	91.50	90.74
ETP fixes	89.55	3.60	4.19%	85.95	63.37
ETP auxiliaires	2.00	0.45	29.03%	1.55	1.87
ETP agents spécialisés	4.00	0.00	0.00%	4.00	25.50

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Dès l'exercice budgétaire 2015, le programme G02 est complété par une nouvelle prestation G02.02 "Développement des zones industrielles", dévolue à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), entité dorénavant rattachée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal et en intensifiant la planification localisée, pour enrayer la pénurie de logements, selon un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) durant la législature 2014-18 totalisant pour plus de 2 millions de m² potentiels de surface brute de plancher de logement et autant d'activité.

Des actions seront poursuivies ou initiées en 2015 :

- mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030, à la suite de son approbation par la Confédération et traitement des thématiques sectorielles déterminantes (SDA, OPAM, ICFF, équipements, pénétrantes de verdure) ;
- accompagnement des plans directeurs communaux que les communes doivent mettre à jour dans un délai de 3 ans après l'approbation du PDCn par la Confédération.
- suivi et mise à jour du programme de planification localisée établi en 2014 pour la législature ;
- poursuite des grands projets prioritaires qui franchissent une étape plus opérationnelle avec l'élaboration des premiers PLQ, notamment aux Cherpines et aux Grands Esserts, ou de concours d'architecture, notamment dans le PDQ Concorde, l'adoption du plan directeur de quartier (PDQ) de Bernex-est et l'engagement simultané des développements urbain avec l'établissement des plans d'affectation nécessaires (MZ et PLQ) ou encore la mutation de secteurs villas avec des modifications de zones (MZ) à Vernier et Meyrin; développement du projet Carantec au Grand-Saconnex (place et logement), établissement de PDZDi et PDZDAM à ZIMEYSAVER, finalisation du PLQ de l'Etang à Vernier, plan d'affectation sur Balexert permettant notamment la rocade des terrains de foot du Servette vers Grand-Saconnex et l'étude d'implantation du CO du Renard ;
- adoption du plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Projet de révision de la loi PAV relative à l'équilibre deux logements pour un emploi. Signature des DDP et mise en œuvre des mandats pour le développement du quartier des Vernets suite au concours investisseurs-architectes abouti en 2014. Mise en œuvre du projet de l'Etoile suite aux résultats du mandat d'études parrallèles (MEP). Mise en œuvre des premiers PLQ, Acacias 1 et Praille ouest ;
- suivi des autorisations de construire déposées en fin d'année 2014 pour la réalisation des espaces publics autour des gares du CEVA et suivi des développements urbains engagés autour ;
- poursuite des réflexions relatives au financement de l'aménagement, notamment réforme de la taxe d'équipement ;
- mise en œuvre de la réforme de l'outil PLQ et engagement des évolutions des pratiques administratives.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

La communication institutionnelle liée à la politique publique G, et plus particulièrement aux différents projets d'aménagement du territoire, est transférée du programme P01 afin que le programme G02 reflète au mieux tous les coûts liés à ces projets. Cela concerne 2.6 ETP pour 0.45 million F.

Une réallocation des ressources au sein du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie entre les programmes G02 et G03 engendre une hausse de 1.9 ETP pour 0.4 million F.

G02 Aménagement du territoire (suite)

36 – Charges de transfert

L'écart provient de réallocations entre programmes de l'Etat de charges d'amortissements sur les subventions d'investissement reçues.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	≥ 6'800 logements	1'250 logements		≥ 21'000 logements	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m ² de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur (100'000 m ² /an en moy.)	Efficacité	≥ 130'000 m ²	100'000m ²		≥ 2'100'000 m ²	2018
3. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
3.1 Pourcentage des surfaces propriétés foncières publiques dans les zones industrielles et artisanales (ZIA), les zones de développement industrielles et artisanales (ZDIA), et PAV avant mutation	Efficacité	≥ 50 %	Augmentation à 20%		≥ 50 %	2015
3.2 Pourcentage des surfaces propriétés foncières FTI dans les ZIA, ZDIA, et PAV avant mutation	Efficacité	≥ 25 %	50%		≥ 25 %	2015
3.3 Nombre d'emplois dans les ZIA et ZDIA du canton, y compris celles gérées par la FTI et le PAV avant mutation	Efficacité	≥ 55'000	50'000	58598	≥ 55'000	2015
3.4 Nombre de m ² de surfaces brutes de plancher industriels et artisanaux issus de projets accompagnés par la FTI dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	≥ 50'000	50'000m ²	87'055m ²	≥ 50'000	2015
3.5 Répartition du nombre de PME-PMI /Grandes entreprises dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	≥ 70% PMI/PMI	+70% PMI-PMI	71%	≥ 70%PMI/PME	2015
3.6 Répartition sectorielle des activités observées dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	<20%	<20%	19%	<20%	2015

Commentaires

Le programme de législature 2014-2018 se concentre sur les potentiels dans les PLQ adoptés par an. Dès lors, l'indicateur traduisant jusqu'alors le suivi des potentiels logements adoptés par déclassement dans les MZ n'est plus

G02 Aménagement du territoire (suite)

proposé dès l'exercice 2015. L'objectif y relatif (indicateur 1.1) est lui aussi modifié pour tenir compte de cette nouvelle orientation. Les objectifs et indicateurs de la FTI sont repris du programme L01 "Développement et soutien à l'économie" et présentés sous chiffre 3. A noter toutefois le correctif apporté sur les indicateurs 3.1. et 3.2 (inversion des cibles pour le B2014).

Indicateur 1.2 : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² cumulés depuis 2014.

Valeur comparative C2013 : 92'403 m²

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de démontrer que la maîtrise foncière publique facilite la mise en œuvre d'une politique économique ciblée sur les besoins des activités secondaires. Le périmètre couvert est constitué des ZIA (zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) propriétés publiques (Etat, communes et FTI) gérées par la FTI, et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Correctif : les valeurs cibles des indicateurs 3.1 et 3.2 pour le B2014 ont été inversées. La valeur comparative de l'indicateur 3.1 est : B2014 50%

Indicateur 3.2 : cet indicateur mesure la volonté d'augmenter la part foncière propriété de la FTI au sein de la part foncière publique.

Correctif : les valeurs cibles des indicateurs 3.2 et 3.1 pour le B2014 ont été inversées. La valeur déterminée pour l'indicateur 3.2 lors du précédent exercice budgétaire est par ailleurs erronée : B2014 "Maintien à 20%"

Indicateur 3.3 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Indicateur 3.4 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 3.5 : cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

Indicateur 3.6 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun secteur, classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques), ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	11'648'202	-4'812'793	-29.2%	16'460'995	12'261'186
30 Charges de personnel	10'925'136	-788'867	-6.7%	11'714'003	11'599'981
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505'066	17'074	3.5%	487'992	593'361
36 Charges de transfert	60'000	-4'194'000	-98.6%	4'254'000	60'000
39 Imputations internes	158'000	153'000	3'060.0%	5'000	7'844
REVENUS	4'796'285	1'604'338	50.3%	3'191'947	4'142'599
42 Taxes	4'761'285	1'604'338	50.8%	3'156'947	3'280'540
43 Revenus divers	-	0	-	0	817'727
49 Imputations internes	35'000	0	0.0%	35'000	44'332
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'851'917	6'417'130	-48.4%	-13'269'047	-8'118'587
<i>Coût des activités de support</i>	-714'357	129'322	-15.3%	-843'679	-534'672
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'522'120	-437'919	21.0%	-2'084'201	-2'205'147
COÛT COMPLET	-10'088'394	6'108'533	-37.7%	-16'196'927	-10'858'406

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	84.80	-4.54	-5.08%	89.34	79.14
<i>ETP fixes</i>	82.80	-4.09	-4.71%	86.89	76.95
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-0.45	-31.03%	1.45	2.18
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La démarche de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire validée en 2013 par le Conseil d'Etat doit se poursuivre par la finalisation de la mise en œuvre de la nouvelle procédure accélérée (APA) et la mise en œuvre du nouveau dispositif proposé pour le traitement des dossiers en procédure ordinaire (DD). Concrètement, il s'agit d'atteindre et de maintenir l'objectif visant à garantir la délivrance d'autorisation de construire par procédure accélérée dans un délai de 30 jours pour au moins 80% des objets soumis à cette procédure. Cet objectif est à l'heure actuelle partiellement atteint, dès lors qu'environ 60% des requêtes sont traitées en moins de 30 jours calendaires. A noter par ailleurs que depuis janvier 2014 le nombre de dossiers déposés en APA a considérablement augmenté, passant d'environ 150/mois à environ 250/mois.

La démarche de réforme de la procédure ordinaire (DD) s'attache quant à elle à garantir prioritairement des objectifs de qualité. La mise en œuvre de cette réforme, entamée en 2014, doit se poursuivre en collaboration avec les mandataires professionnels en vue de roder le nouveau processus d'instruction visant à arbitrer et mieux coordonner les politiques publiques applicables en amont.

Ces travaux s'accompagnent d'un dispositif de suivi et d'évaluation propre à vérifier l'application des réformes dans la durée.

Dans ce même contexte, un projet de remplacement du système d'information SAD (Suivi administratif des dossiers) est actuellement à l'étude et doit tout d'abord se concrétiser par l'adaptation de la solution « CAMAC », promue par la Confédération, au traitement de la procédure accélérée en vue de sa dématérialisation complète. Cette solution pourra ensuite être déployée sur l'ensemble des requêtes en autorisation de construire.

Enfin, une réforme des activités des polices des constructions, des chantiers et du feu doit être menée en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

Les écarts portent principalement sur des transferts neutres entre programmes.

Les collaborateurs en charge de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) sont transférés vers le programme G01 "Logement et planification foncière" afin de regrouper au sein du même programme toutes les activités en lien avec la politique du logement du canton. Ce transfert, neutre pour l'Etat, porte sur 4.6 ETP valorisés à près de 0.7 million F.

De plus, les collaborateurs affectés à la consultation des dossiers et microfilms pour les autorisations de construire sont rattachés à ce programme afin de montrer l'intégralité des coûts y afférents, en provenance du programme P04. Cela concerne 2 ETP valorisés à 0.2 million F.

Enfin, une réallocation de ressources au sein du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie entre les programmes G02 et G03 engendre une baisse de 1.9 ETP pour 0.4 million F.

36 - Charges de transfert

La variation sur cette nature concerne également un transfert neutre, voulu par le Conseil d'Etat entre programmes de l'Etat, puisque les budgets des bonus LDTR et à l'énergie devaient être transférés sur le programme Q01 dont l'Office cantonal de l'énergie a la responsabilité. Ce transfert de 4.2 millions F reflétait une volonté de remise à plat des subventions à l'énergie et à la LDTR, de même que les subventions liées au chèque énergie versées par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie avec un dimensionnement en lien avec la nouvelle politique énergétique prévue pour ces prochaines années. Le Grand Conseil a toutefois décidé de supprimer le budget de 2.4 millions F alloué aux subventions LDTR.

42 - Taxes

Dans le cadre de ses mesures d'économie, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter progressivement les émoluments

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

facturés par la direction des autorisations de construire afin qu'à terme, le demandeur se voit facturer un prix plus proche du coût engendré par la prestation fournie via l'introduction de nouveaux barèmes. L'objectif visé étant qu'à plus ou moins long terme, les charges de cette prestation soient entièrement couvertes. Ceci nécessite en parallèle une maîtrise des coûts afin qu'ils demeurent justifiables. Il est à noter que les émoluments n'ont pas été augmentés depuis 10 ans et sont donc clairement sous-évalués. La première étape de la hausse des émoluments est valorisée à 1.6 millions en 2015.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	≥ 98%	>98%	98%	≥ 98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 80%	80%		≥ 80%	2018

Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision à l'occasion de l'exercice budgétaire 2014 : l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) est dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (Indicateur 2.1).

L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi est essentiellement qualitatif et se reflète notamment dans l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.2 : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites.

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012 et près de 60% à la fin du 1^{er} semestre 2014.

Valeur comparative : C2013 30.4%

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	8'723'161	-73'906	-0.8%	8'797'067	9'131'374
30 Charges de personnel	7'850'288	-80'141	-1.0%	7'930'429	7'649'757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	438'873	11'617	2.7%	427'256	539'899
33 Amortissements du patrimoine administratif	432'100	-6'072	-1.4%	438'172	939'346
39 Imputations internes	1'900	690	57.0%	1'210	2'371
REVENUS	16'678'077	-58'613	-0.4%	16'736'690	18'131'792
42 Taxes	16'282'457	-110	-0.0%	16'282'567	17'707'724
44 Revenus financiers	-	-	-	-	311
46 Revenus de transferts	215'620	-3	-0.0%	215'623	266'138
49 Imputations internes	180'000	-58'500	-24.5%	238'500	157'620
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'954'916	15'292	0.2%	7'939'624	9'000'418
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-513'303</i>	<i>159'974</i>	<i>-23.8%</i>	<i>-673'277</i>	<i>-437'840</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'354'137</i>	<i>-1'368'593</i>	<i>68.9%</i>	<i>-1'985'544</i>	<i>-2'104'224</i>
COÛT COMPLET	4'087'476	-1'193'327	-22.6%	5'280'803	6'458'353

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	60.40	-0.47	-0.77%	60.87	54.47
ETP fixes	56.40	-0.47	-0.83%	56.87	49.47
ETP auxiliaires	4.00	0.00	0.00%	4.00	5.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des Géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

A la direction de la mensuration officielle (DMO), ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en œuvre est confiée à la direction de la mensuration officielle.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Registre foncier a pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle conçoit, planifie, attribue, surveille et vérifie les travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO)) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, en assure la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et la convention programme 2012-2015 en vigueur, doit également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Une fois la procédure d'inscription au Registre foncier fédéral sur la commune de Collonge-Bellerive terminée, les travaux se poursuivront sur les communes, notamment, de Vandoeuvres et Anières.

Le législateur fédéral a introduit dans la nouvelle loi sur la géo-information la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre doit être opérationnel pour 2015; il a été placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme. L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est-à-dire la gestion du temps ou 4D, a été introduite récemment pour répondre au nouveau droit fédéral.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Aucune modification significative n'a été apportée sur ce programme au budget 2015.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	≤ 40 jours			≤ 30 jours	2016
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	≤ 1'300	1'500	2'437	≤ 1'000	2017

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	≤ 3/an	< 4/an	2	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	100%	86%	89%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	100%	93%	54%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	100%	99%	98.2%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	≥ 85%	85%	71%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	≤ 3 jours	11 jours		≤ 2 jours	2016
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	≤ 3/an	< 4/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

La tenue et la conservation du Registre foncier est mesurée, dès cet exercice, par un nouvel indicateur (1.1) : compte tenu des variations fréquentes dans le nombre des ETP affectés au traitement des réquisitions, par la part notamment toujours plus importante des activités déployées par les juristes dans d'autres domaines que celui, à proprement parler, de l'examen juridique des réquisitions (projets de lois et règlements, consultations fédérales, formalisation de processus, participation à différents groupes de travail, traitement du courrier et des recours, formation à la validation), l'ancien indicateur 1.1 portant sur le "nombre de réquisitions traitées par ETP" a été remplacé par un nouvel indicateur permettant d'apprécier de manière plus fiable, explicite et complète le critère d'efficacité de l'activité produite. Celui-ci porte sur le délai de traitement des réquisitions, soit le temps de traitement des réquisitions d'inscription au Registre foncier entre la réception de l'affaire et sa validation (inscription définitive des opérations au Grand livre). Plus précisément, il s'agit d'une moyenne exprimée en jours ouvrables et calculée sur l'année sur l'ensemble des réquisitions déposées.

Indicateur 1.1 : valeurs comparatives C2013 : 58 jours B2014 : 50 jours

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1. Par la forte résorption du retard de ces dernières années, le nombre d'affaires "simples" a fortement diminué par rapport aux affaires complexes. Dans la mesure où ceci conduit à un ralentissement dans le rythme de progression, la cible à long terme est modifiée.

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.
Valeur comparative C2013 : 89%

Indicateur 2.2 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.
Valeur comparative C2013 : 54%

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 3.1: le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Valeur comparative C2013 : 98.2%

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

Valeur comparative C2013 : 71%

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de réponse entre la réception de la demande de l'usager et la date de remise de l'extrait/du plan du registre foncier. L'outil permettant le calcul (semi-automatisé) du délai a été introduit début 2014.

Valeur comparative C2013 : 7 jours (valeurs approximatives)

Indicateur 5.1: ras.

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	9'551'645	133'408	1.4%	9'418'237	8'927'145
30 Charges de personnel	5'203'705	-1'465	-0.0%	5'205'170	5'002'553
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'005'940	86'873	4.5%	1'919'067	1'978'495
36 Charges de transfert	2'294'000	0	0.0%	2'294'000	1'946'097
39 Imputations internes	48'000	48'000	-	-	-
REVENUS	309'464	102'142	49.3%	207'322	590'271
42 Taxes	30'909	142	0.5%	30'767	49'594
43 Revenus divers	-	-	-	-	129'075
46 Revenus de transferts	278'555	102'000	57.8%	176'555	411'602
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'242'181	-31'266	0.3%	-9'210'915	-8'336'874
<i>Coût des activités de support</i>	-340'252	34'640	-9.2%	-374'892	-230'580
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'634'754	-592'379	56.8%	-1'042'375	-1'106'496
COÛT COMPLET	-11'217'187	-589'005	5.5%	-10'628'182	-9'673'951

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	33.90	0.00	0.00%	33.90	33.40
ETP fixes	32.35	0.00	0.00%	32.35	29.80
ETP auxiliaires	0.75	0.00	0.00%	0.75	2.60
ETP agents spécialisés	0.80	0.00	0.00%	0.80	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Dès l'exercice budgétaire 2015, ce programme vient compléter la politique publique G "Aménagement et logement" (anciennement N03 "Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois")

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public et aux passionnés, mais aussi aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en œuvre des projets.

Les ressources financières requises à la mise en œuvre du recensement architectural cantonal tel que souhaité par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, n'ont pas été octroyées à l'OPS lors du vote par le Grand Conseil de la loi budgétaire pour l'exercice 2015. L'OPS poursuivra son programme de recensements ponctuels dans la limite des ressources existantes. Sur cette législature, la priorité sera donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville qui visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire se poursuivent. Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites. La poursuite des fouilles et des études dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles nécessitent un soutien constant pour sauvegarder les sites et en extraire le plus d'éléments de connaissance sur l'histoire du canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le budget alloué aux fouilles archéologiques est augmenté de 0.1 million F afin de répondre aux besoins. Cette hausse est sans impact sur le résultat puisqu'elle est entièrement compensée par une augmentation du budget des subventions versées par la Confédération (nature 46).

46 - Revenus de transfert

La hausse du budget alloué aux fouilles archéologiques (nature 31) est compensée par une hausse du budget des subventions versées par la Confédération.

Objectifs et indicateurs

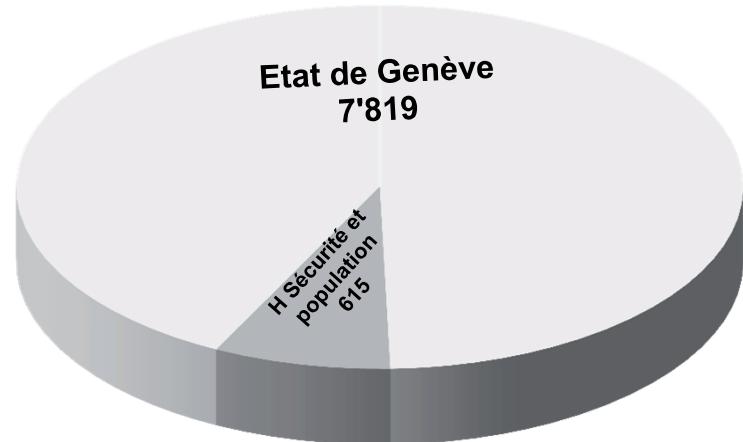
	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	≥ 60	60	175	≥ 60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	≥ 40	40	45	≥ 40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Efficacité	≥ 50	50	184	≥ 50	2015

Commentaires

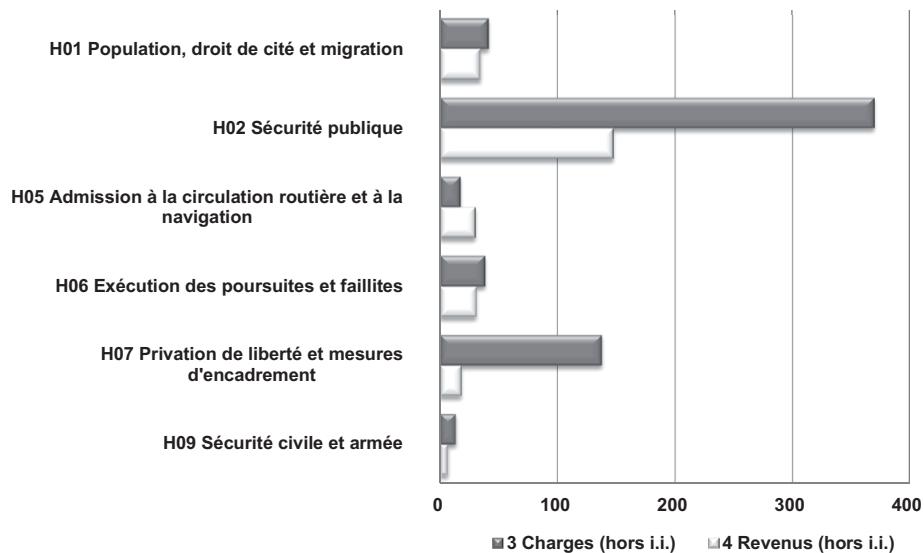
Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'Office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des citoyens et des hôtes de notre canton, leur fournir des prestations de haut niveau, tels sont les objectifs de la politique de la sécurité publique et de la population.

Le maintien de l'ordre, la poursuite des infractions aux lois pénales et l'application des décisions de justice en constituent les fondements. Il s'agit de différents aspects d'une démarche se concevant comme un tout : le concept de politique pénale concertée par le Conseil d'Etat et le Ministère public permet d'assurer la cohérence nécessaire entre l'action de la police et les suites données sur le plan judiciaire. Les éléments statistiques relatifs à 2012, 2013 et au premier semestre 2014 confirment d'ailleurs la justesse de l'action voulue conjointement par l'exécutif cantonal et le Ministère public.

Le succès d'une politique sécuritaire ambitieuse suppose une capacité carcérale suffisante, de façon à ce que les mesures et peines décidées par les juridictions pénales et les autorités administratives puissent effectivement être appliquées, autant sous l'angle de la détention avant jugement que sous celui de l'exécution des mesures et des sanctions. La question de la détention administrative avant renvoi fait également partie intégrante d'une politique de la sécurité publique et de la population se concevant de façon globale.

Le rapport "Planification de la détention et mesures d'accompagnement" adopté en novembre 2012 par le Conseil d'Etat, qui a connu ses premières concrétisations en 2013, a continué à servir de ligne directrice en 2014. En 2015 et durant les années suivantes – jusqu'en 2017 – l'augmentation de la capacité carcérale devrait se poursuivre, avec la construction et la mise en service de nouveaux établissements de détention, conjuguées avec le redimensionnement ou la réaffectation d'établissements existants. Sont principalement concernés les domaines de l'exécution de peine et de la détention administrative. Parallèlement, les mesures d'accompagnement psycho-social seront également développées dans une perspective de réinsertion de la personne condamnée, dans l'intérêt bien compris de cette dernière et de la collectivité. Il en va de même des mesures alternatives à la détention, dont on peut attendre un effet de « détente » sous l'angle de l'occupation des établissements. L'ensemble de ces actions, qui s'inscrivent par ailleurs dans le programme de législature 2014 – 2018, ne s'entend pas sans l'engagement important des ressources qui en permettront le déploiement effectif.

Simultanément, la réforme structurelle de la police genevoise voulue par le Conseil d'Etat s'est poursuivie en 2014 et devrait connaître ses plus importants développements en 2015. Un projet de nouvelle loi sur la police a été adopté par le Grand Conseil le 9 septembre 2014, qui devrait fonder juridiquement cette ambitieuse démarche et permettre en pratique, par une organisation de la police genevoise correspondant mieux aux réalités de l'époque, de lutter plus efficacement contre la criminalité. On prévoit ici également l'engagement de ressources supplémentaires. Préalablement cependant, l'ensemble des processus de la police fait toujours l'objet d'une réflexion sans concession, dans un but très clair de rationalisation. En outre, les partenariats et collaborations

avec les autres forces de police actives sur le territoire cantonal (polices municipales, Corps des gardes-frontière, police des transports) se développent et continueront à se développer dans les années à venir, de façon à ce qu'un tissu sécuritaire cohérent soit constitué, qui permettra l'engagement optimal des moyens à disposition. La dynamique de prévention des comportements criminels n'a par ailleurs pas été négligée puisque le concept novateur de sécurité de proximité adopté par le Conseil d'Etat en 2013 continue à être déployé sur le terrain et permet concrètement l'intensification des collaborations avec les communes, par la signature de contrats locaux de sécurité. Le mouvement se poursuivra en 2015.

Sur le plan de la sécurité encore, les collaborations intercantonales et avec la France voisine s'intensifient également. D'abord pour mieux coordonner et rationnaliser l'activité des forces de police sur le terrain compte tenu de la situation géographique particulière du canton de Genève, à l'heure où les auteurs d'actes de criminalité se jouent des frontières ou même les mettent à profit. C'est en outre dans le cadre des concordats existants que s'inscrivent les réformes en cours dans le domaine de la détention (exécution de peine, détention administrative) et dans le domaine policier (police judiciaire, formation), dans une dimension évidente de cohérence et de mise en commun des moyens, lorsque cela est indiqué. Dans toute la mesure du possible, les concertations et collaborations avec la Confédération sont enfin privilégiées, avec les impacts que l'on peut en attendre notamment en termes de financement.

Il en va de même sous l'angle des prestations offertes à la population par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Le concept d'administration en ligne (AEL) devrait se développer encore en 2014, dans le but de faire diminuer progressivement l'affluence aux guichets et pour autant évidemment que les contraintes budgétaires le permettent. La naturalisation sera, quant à elle, allégée sous l'angle de la procédure, sans qu'il soit cependant sacrifié aux exigences d'obtention de la nationalité suisse.

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations simplifiée par le développement de l'administration en ligne via internet reste prioritaire pour la direction générale des véhicules, ainsi que la mise en application de toutes les directives fédérales "Via Sicura", renforçant la répression et le suivi des exigences d'aptitude à la conduite pour les infractions liées à la circulation routière.

Enfin l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) poursuit son travail sur le renforcement de son rôle de surveillance des structures opérationnelles de conduite et sur la mise en place de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition dans les domaines de la protection de la population et de la défense. De nombreux travaux sont en cours notamment dans les domaines du feu, de la protection civile, de la protection de la population, de l'obligation de servir ainsi que de la logistique civile et militaire afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	40'971'728	1'828'623	4.7%	39'143'105	37'262'060
30 Charges de personnel	25'653'484	1'327'452	5.5%	24'326'032	24'733'856
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'913'932	614'382	26.7%	2'299'550	1'450'009
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'980	-9'500	-27.6%	34'480	43'837
36 Charges de transfert	12'379'332	2'106'369	20.5%	10'272'963	9'219'175
37 Subventions à redistribuer	-	-735'000	-100.0%	735'000	753'574
39 Imputations internes	0	-1'475'080	-100.0%	1'475'080	1'061'610
REVENUS	33'988'053	4'527'598	15.4%	29'460'455	27'900'810
42 Taxes	27'514'508	4'734'076	20.8%	22'780'432	23'986'219
43 Revenus divers	-	0	-	0	558
46 Revenus de transferts	6'473'545	703'522	12.2%	5'770'023	3'160'369
47 Subventions à redistribuer	-	-735'000	-100.0%	735'000	753'574
49 Imputations internes	-	-175'000	-100.0%	175'000	90
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'983'675	2'698'975	-27.9%	-9'682'650	-9'361'250
<i>Coût des activités de support</i>	-333'035	7'919	-2.3%	-340'954	-329'078
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'495'396	-4'106'322	64.3%	-6'389'074	-6'811'915
COÛT COMPLET	-17'812'106	-1'399'428	8.5%	-16'412'678	-16'502'243

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	228.90	8.09	3.66%	220.81	221.15
ETP fixes	209.50	5.59	2.74%	203.91	198.75
ETP auxiliaires	16.40	0.50	3.14%	15.90	18.80
ETP agents spécialisés	3.00	2.00	200.00%	1.00	3.60

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relavant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile approuvée par la Confédération et les cantons, le futur centre de détention administrative de 168 places, dont l'exploitation est planifiée à l'horizon 2017 sur le site de La Brenaz, devrait favoriser le placement des requérants d'asile définitivement déboutés qui se seront opposés à leur renvoi. Dans l'intervalle, les autorités de placement des cantons concordataires (Genève, Vaud, Neuchâtel) continueront à utiliser les 40 places de détention à disposition dans les deux établissements situés sur territoire genevois (Frambois et Favra). A Genève, la mise en détention administrative des étrangers délinquants faisant l'objet d'une mesure d'éloignement et celle des personnes à refouler en application des procédures Dublin (renvoi dans le premier pays d'asile), avant leur renvoi effectif, demeurera prioritaire.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ramener le temps de traitement des demandes de naturalisation (plus de 3 ans actuellement) à une durée de 18 mois, au 1^{er} janvier 2015, la procédure cantonale a été modifiée. A partir du 1^{er} septembre 2014, la réussite d'un test de validation des connaissances d'histoire, de géographie et des institutions suisses et genevoises a été fixée comme prérequis à l'engagement d'une procédure de naturalisation. Cette condition vient s'ajouter à l'exigence de connaissance orale d'une langue nationale, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe; la maîtrise du français étant exigée pour la naturalisation ordinaire. Afin de permettre aux candidats à la naturalisation de se préparer, un didacticiel, couvrant les matières du test, est désormais mis à leur disposition.

Des dérogations à ces prérequis sont prévues, notamment pour les personnes de langue maternelle française et celles qui ont suivi l'enseignement dans le canton de Genève. Un dispositif sera également mis sur pied pour les personnes n'étant pas en mesure de passer le test de connaissances évoqué plus haut (personnes analphabètes, personnes très âgées, par exemple).

Par ailleurs, la compétence d'établir l'identité et l'état civil des candidats a été déléguée aux communes.

Cette nouvelle procédure pourrait encore subir des adaptations, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité diminuant le nombre d'années de séjour en Suisse requis à 10 ans et limitant l'accès à la procédure aux seuls titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), qui est encore sujette à référendum.

En parallèle, l'engagement spécifique d'auxiliaires a pour objectif de traiter tous les dossiers encore en suspens d'ici à la fin 2014.

L'augmentation du nombre de commandes de nouveaux passeports suisses biométriques constatée en 2013 s'est confirmée en 2014. Afin d'éviter des délais trop longs dans la fixation des rendez-vous pour la prise des données biométriques, le service concerné a revu l'agencement de ses locaux en augmentant le nombre de guichets à disposition et en suspendant, pendant la période estivale, la Convention passée avec le DFAE permettant aux Suisses résidant en France voisine d'effectuer leur démarche dans le canton de Genève. En parallèle, pour s'adapter à la demande des usagers, le service concerné a ouvert exceptionnellement ses guichets pendant les 4 samedis matins du mois de juin 2014. Ces mesures ont permis de ramener le délai d'attente de 7 semaines à 2 semaines. Le nombre de guichets à disposition du public sera encore augmenté d'une unité avant la fin 2014, ce qui permettra au service concerné de répondre à la demande dans de bonnes conditions en 2015.

L'OCPM orientera dès l'automne 2014 son site Internet sur les prestations, indépendamment de son organisation interne, pour faciliter les démarches des usagers, susciter l'utilisation des prestations en ligne et ainsi diminuer l'affluence croissante à ses guichets. Il veillera également à l'allègement temporaire de certaines procédures concernant la population étrangère, afin de diminuer la durée de traitement des dossiers ne requérant pas de mesures d'instruction particulières. Dans cette perspective, les directions concernées étudient, en collaboration avec la direction du département, la mise en œuvre de processus internes différenciés liés au pronostic migratoire.

En 2014, l'OCPM a initié l'élaboration d'un tableau de résorption des retards. En l'absence d'outils informatiques adéquats, la tâche est d'envergure. Un travail d'affinage des indicateurs et des objectifs chiffrés par service opérationnel est en cours pour offrir à la direction de l'OCPM un instrument de pilotage fiable pour 2015.

L'effort porté depuis le début 2014 sur le traitement des propositions d'interdiction d'entrée en Suisse à soumettre à l'Office fédéral des migrations (ODM) et sur la prise de mesures administratives dans les situations de délinquance ou de migration illégale s'intensifiera et les effectifs dédiés seront renforcés à l'interne du service compétent.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Depuis le début de la législature, le Bureau pour l'intégration des étrangers a été rattaché à l'OCPM. Cette décision cohérente, dès lors que l'intégration est devenue le premier critère à prendre en considération dans l'examen des demandes de régularisation pour cas de rigueur et dans les procédures de naturalisation, est effective depuis le 1^{er} février 2014.

Cet apport positif s'est rapidement fait sentir dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place du nouveau processus cantonal de traitement des demandes de naturalisation, auquel le BIE a étroitement participé. Ledit bureau doit encore être associé aux déterminations de la Commission interne de préavis des cas de rigueur (art. 31 OASA).

Si le Délégué à l'intégration des étrangers dépend administrativement de la direction générale de l'OCPM, il répond directement au chef de département dans le cadre de la réalisation des projets qu'il est amené à gérer, à l'instar du programme d'intégration cantonal (PIC) validé par l'ODM à fin 2013 et lancé dans le canton de Genève en janvier 2014.

Justification des écarts

L'écart en ETP (+8.09) du programme H01 s'explique par l'octroi de 9 nouveaux postes, dont 2 non permanents (auxiliaires), par le transfert d'un poste sur un autre programme ainsi que par le transfert de 79'000 F d'une nature 36 à une nature 30 au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) pour un équivalent d'un demi-poste auxiliaire supplémentaire.

Par ailleurs, dans le cadre de réallocations internes au sein du BIE, le montant en francs équivalent à 2.00 ETP d'auxiliaires a été réaffecté au niveau des agents spécialisés.

Les charges de personnel présentent une augmentation de 1'327'452 F qui s'explique principalement par les nouveaux postes octroyés, les transferts neutres ainsi que par les mécanismes salariaux et les charges sociales.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 614'382 F due principalement à la correction de la méthode de comptabilisation de certaines dépenses du programme d'intégration cantonale (PIC) qui figuraient auparavant de manière erronée sous la nature 36 "Charges de transfert". Cette correction porte sur un montant de 400'000 F. Il convient de rappeler que l'intégralité des dépenses du PIC est financée par la Confédération. Le solde de l'augmentation de cette nature est en lien avec l'accroissement du volume d'activité de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

L'augmentation de 2'106'369 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est principalement due à l'accroissement de la part restituée à la Confédération sur les émoluments perçus pour la délivrance des documents d'identité. Cette variation est à mettre en relation avec l'augmentation constatée sur la nature 42 "Taxes".

La diminution de 735'000 F sur la nature 37 "Subventions à redistribuer" est due à la modification du traitement comptable du programme d'intégration cantonale (PIC) selon la recommandation du service d'audit interne. Ce montant est dorénavant prévu dans les natures 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et 36 "Charges de transfert".

La nature 39 "Imputations internes" enregistre une diminution de 1'475'080 F due aux éléments suivants :

- suppression de la facturation en interne des frais de pension de l'établissement Favra affecté dorénavant à la détention administrative (1'300'000 F). La contrepartie de cet écart se trouve sur la nature 49 "Imputations internes" dans le programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement";
- suppression de la facturation en interne au sein de l'OCPM pour un montant de 175'000 F entre le service état civil et le secteur naturalisations selon la recommandation du service d'audit interne. Ce montant figure dorénavant en diminution de la nature 42 "Taxes" du secteur naturalisations.

La nature 42 "Taxes" présente une augmentation de 4'734'076 F principalement due à l'augmentation des émoluments perçus pour la délivrance des documents d'identité (3'200'000 F) et les émoluments pour les naturalisations (1'600'000 F). Ces augmentations sont compensées par une légère diminution des rétrocessions en provenance des communes.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de 703'522 F due notamment à la modification du traitement comptable du programme d'intégration cantonale (PIC) selon la recommandation du service d'audit interne.

La diminution de 735'000 F sur la nature 47 "Subventions à redistribuer" est due à la modification du traitement comptable du programme d'intégration cantonale (PIC) selon la recommandation du service d'audit interne. Ce

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

montant est dorénavant comptabilisé dans la nature 46 "Revenus de transferts".

La diminution de 175'000 F sur la nature 49 "Imputations internes" est due à la modification du traitement comptable des prestations internes entre le service état civil et le secteur naturalisations selon la recommandation du service d'audit interne. Ce montant figure dorénavant en augmentation de la nature 42 "Taxes" du service état civil.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4 %	4%	18.6%	2 %	2018
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	135	130	164	150	2018
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100%	100%	100 %	2018
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	6	6		10	2018
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	15 %	10%		25 %	2018
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton	Qualité	80 %	75%		100 %	2018
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LASi (Loi sur l'asile)	Efficacité	50 %	45%		55 %	2018
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions L'Etr (Loi fédérale sur les étrangers) frappant des ressortissants extra-UE	Efficacité	70 %	70%		75 %	2018
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (L'Etr et LASi)	Efficience	80 %	80%		85 %	2018
5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
5.1 Nombre de conventions de partenariat signées avec les communes genevoises	Efficacité	4	4		10	2017
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	28 %	28%		28 %	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné par le service état civil et légalisation et le service suisse comportant le secteur des naturalisations et le secteur des passeports. Il n'inclut pas le service étranger. Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités dans le cadre du délai prévu.

Indicateur 3.1 : Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013 avec 5 prestations disponibles : changements d'adresse, attestations, prise de rendez-vous biométrie, qui suis-je ? et régies. En 2015, la prestation "demande de renseignements" complètera l'offre.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par l'Office fédéral des migrations sur proposition de l'OCPM, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdiction d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Cette relation de partenariat est scellée par des conventions.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	370'009'883	18'224'292	5.2%	351'785'591	343'380'445
30 Charges de personnel	295'546'288	18'779'215	6.8%	276'767'073	276'733'180
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57'323'138	-532'802	-0.9%	57'855'940	49'695'607
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'379'330	-392'861	-10.4%	3'772'191	4'273'948
34 Charges financières	389'743	389'743	-	-	-
36 Charges de transfert	12'502'384	-22'503	-0.2%	12'524'887	11'604'018
39 Imputations internes	869'000	3'500	0.4%	865'500	1'073'692
REVENUS	147'998'012	3'806'338	2.6%	144'191'674	114'589'701
42 Taxes	96'480'842	-2'100'048	-2.1%	98'580'890	78'121'564
43 Revenus divers	6'075'000	-4'000'000	-39.7%	10'075'000	497'323
44 Revenus financiers	5'000	0	0.0%	5'000	3'200
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	1'732
46 Revenus de transferts	44'636'670	9'665'986	27.6%	34'970'684	35'247'415
49 Imputations internes	800'500	240'400	42.9%	560'100	718'468
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-222'011'871	-14'417'954	6.9%	-207'593'917	-228'790'744
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'836'798</i>	<i>-15'665</i>	<i>0.4%</i>	<i>-3'821'133</i>	<i>-3'654'330</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-52'758'356</i>	<i>-4'260'487</i>	<i>8.8%</i>	<i>-48'497'869</i>	<i>-52'134'563</i>
COÛT COMPLET	-278'607'026	-18'694'107	7.2%	-259'912'919	-284'579'637

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	2'005.55	76.35	3.96%	1'929.20	1'879.63
ETP fixes	2'003.35	76.35	3.96%	1'927.00	1'870.24
ETP auxiliaires	2.20	0.00	0.00%	2.20	6.44
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	2.95

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands évènements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.07 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de réorganisation de la police "Police 2015" demeure l'objectif prioritaire et mobilise des ressources importantes au sein du corps de police. Pierre angulaire de cette réorganisation, le projet de loi sur la police a été traité par le Grand Conseil en été 2014. Dans ce contexte, il s'agira de poursuivre le recrutement de nouveaux policiers, en précisant que l'effort principal devrait être consenti au profit de la police de proximité, tout en optimisant le partenariat avec les agents de police municipale (APM).

Parallèlement, l'état-major de la police va poursuivre son opération de rationalisation "*polMAXadMIN*" qui a pour objectif de remettre sur le terrain un maximum de policiers accaparés par des tâches administratives.

Autres projets d'importance stratégique

La politique criminelle commune décidée en août 2012 pour une période de deux ans s'est traduite par une augmentation des arrestations, des contrôles de personnes et plus généralement de la présence sur le terrain. Au cours des deux dernières années, le canton de Genève a connu une baisse de la criminalité selon la statistique policière de la criminalité. L'effort ne doit pas être relâché et la consolidation de cette politique passe par la mise en œuvre de Police 2015 (adaptation des effectifs et poursuite de la réorganisation du corps de police) et le nécessaire renforcement de la collaboration entre les différents services – au-delà des acteurs de la chaîne sécuritaire : détention, APM, corps des gardes-frontières (CGFR), police des transports, etc. – notamment l'office cantonal de la population et de la migration, le service du commerce, l'inspection du travail, par exemple en matière de lutte contre la migration illégale, la traite d'être humain ou le travail au noir.

Le développement des capacités structurelles et opérationnelles de la direction des opérations va se poursuivre par l'intégration du projet pilote de videoprotection.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité par le partenariat avec les APM, la signature des CLS (contrat local de sécurité) au nombre de 5, va se poursuivre. Il s'agira par ailleurs de faire en sorte, par le biais de regroupements ou de mutualisations, que toutes les communes bénéficient d'un renforcement de leur sécurité par l'intermédiaire d'APM.

L'accord *AMBA CENTRO* (dispositif de protection de la Genève internationale) implique la relève de l'armée par la police cantonale et représente d'ici fin 2016, la mise à disposition d'une cinquantaine d'assistants de sécurité publique.

Le délégué aux violences domestiques diffusera un outil électronique destiné à aider les professionnels à mieux détecter et prendre en charge les victimes et auteurs de violences domestiques et ce, par le biais d'une campagne d'information.

Les futurs développements en matière de systèmes d'information s'inscrivent dans le schéma directeur du système d'information de la police 2013 - 2018 de fin 2013 et dans le processus d'harmonisation de l'informatique policière sur le plan suisse. La plateforme nationale d'échange sur les armes est en cours de réalisation. Les enjeux, notamment sur le plan cantonal, portent sur l'information mobile et la sécurité des données. Les développements sont fortement impactés par les réductions budgétaires en 2014 et dans le cadre du plan financier quadriennal/quinquennal.

H02 Sécurité publique (suite)

Justification des écarts

L'écart au niveau des ETP permanents (+74.90) s'explique notamment par l'octroi de 73 nouveaux postes dont :

- 24 ETP pour la sécurité aéroportuaire financés par l'Aéroport international de Genève;
- 12 ETP pour la sécurité internationale financés à hauteur de 90 % par la Confédération;
- 16 ETP pour la suite du projet de décharge administrative;
- 21 ETP pour les autres services dont la détention administrative et la garde d'ambassades (Amba Centro).

Le solde de 1,9 ETP résulte de transferts neutres entre programmes du département.

Au niveau des charges de personnel, compte tenu de la modification de l'imputation comptable de certaines charges en lien avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 (notamment indemnités forfaitaires pour repas et débours), un transfert neutre de la nature 31 à la nature 30 a été réalisé à hauteur de 4'279'743 F.

Les charges de personnel présentent une augmentation de 18'779'215 F qui s'explique notamment par l'octroi des ressources supplémentaires sur ce programme, les transferts neutres, ainsi que par les mécanismes salariaux et charges sociales.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une diminution de 532'802 F due principalement aux éléments suivants :

- diminution de la dotation à la provision pour créances irrécouvrables du service des contraventions pour 2'500'000 F compte tenu de la diminution des émoluments annuels du service;
- augmentation des frais liés au garage de la police (650'000 F) et à la police judiciaire en matière de test ADN (900'000 F). Une partie de ces coûts supplémentaires est couverte par une augmentation de revenus;
- augmentation des moyens (4'759'000 F) dans le domaine de la sécurité aéroportuaire, de la sécurité internationale et des missions de garde d'ambassades. Ces moyens supplémentaires sont couverts par une refacturation à l'Aéroport internationale de Genève et la Confédération;
- transfert sur la nature 30 "Charges de personnel" des indemnités forfaitaires pour repas et débours selon le nouveau plan comptable (4'279'743 F);
- réduction de 620'000 F votée par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2015;
- transfert entre la Police et la Direction générale des systèmes d'information concernant des charges d'entretien (138'300 F).

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente une diminution de 392'861 F en lien avec les investissements des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014 en matière d'équipements et de véhicules.

La nature 34 "Charges financières" présente une augmentation de 389'743 F relative au transfert en provenance du département des finances de la provision "pont-AVS-police".

La diminution de 22'503 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due aux éléments suivants :

- baisse de 1 % relative à l'indemnité financière accordée à la Fondation des parkings (-99'174 F);
- augmentation de l'indemnité financière accordée au Foyer Le Perthuis de la Fondation officielle de la jeunesse (60'417 F);
- diminution des dédommagements aux autres cantons (-150'000 F) notamment au service des contraventions en matière de frais de poursuites dans les autres cantons;
- transfert en provenance du programme A03 "Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles" de l'aide financière en faveur du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) (166'617 F).

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de 2'100'048 F en relation avec les éléments suivants :

- diminution des émoluments du service des contraventions à hauteur de 8'500'000 F pour tenir compte du changement d'habitude de paiement suite à la modification intervenue en 2014 incitant dorénavant la personne amendée à payer plus rapidement;
- hausse de la participation financière de l'Aéroport international de Genève pour couvrir l'augmentation des moyens mis à disposition pour la sécurité aéroportuaire (4'838'000 F);
- ajustement du budget par rapport à la réalité concernant certaines taxes et remboursements (1'100'000 F);
- augmentation des revenus en lien avec l'ouverture du nouveau centre de rétention prévu en 2015 (450'000 F).

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de 4'000'000 F relative à la réduction de la dissolution annuelle de la provision du service des contraventions. Pour rappel, dans le cadre du budget 2014, une dissolution à hauteur de 10'000'000 F a été prévue de manière non pérenne.

H02 Sécurité publique (suite)

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de 9'665'986 F due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de la facturation liée à la garde des ambassades (4'770'000 F);
- augmentation de la facturation liée à la sécurité internationale (4'296'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5.5	6	6.3	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	42	45	44	40	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-32 %	-20%		-35 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	85 %	83%	75%	88 %	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	13 %	11%	8%	20 %	2018
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	33 %	30%		40 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	60 %	60%		80 %	2018
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1440	1'407		1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	62 %	62%		55 %	2018
6. Assurer la sécurité lors d'évènements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'évènements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2'000	2'000		2'000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des évènements diplomatiques	Efficacité	52'000	50'000		55'000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	16'500	15'000		20'000	2018
7. Améliorer la lutte contre la violence domestique						

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
7.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1500 (+/-10%)	1282 (+/-10%)	1348	1500 (+/-10%)	2018
7.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6000 (+/-10%)	3781 (+/-10%)	4900	7000 (+/-10%)	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidante, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtR, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'effectifs visibles (uniformés) en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total des heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Indicateurs 6.1 à 6.3 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012 et 2'158 heures en 2013.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012 et 50'288 heures en 2013.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012 et 15'620 heures en 2013.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'Office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois

Indicateur 7.2 : Cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, prisent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	16'819'189	872'381	5.5%	15'946'808	15'312'365
30 Charges de personnel	14'607'893	1'197'731	8.9%	13'410'162	13'252'616
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'185'443	6'799	0.3%	2'178'644	2'032'834
33 Amortissements du patrimoine administratif	21'737	-1'265	-5.5%	23'002	22'969
39 Imputations internes	4'116	-330'884	-98.8%	335'000	3'946
REVENUS	29'706'966	565'870	1.9%	29'141'096	29'079'487
42 Taxes	29'041'966	565'870	2.0%	28'476'096	27'958'122
43 Revenus divers	-	-	-	-	456'980
46 Revenus de transferts	665'000	0	0.0%	665'000	664'385
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'887'777	-306'511	-2.3%	13'194'288	13'767'122
<i>Coût des activités de support</i>	-772'608	-210'862	37.5%	-561'746	-456'293
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'757'302	-3'051'737	82.4%	-3'705'565	-3'927'971
COÛT COMPLET	5'357'866	-3'569'111	-40.0%	8'926'977	9'382'858

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	124.86	3.70	3.05%	121.16	114.08
ETP fixes	122.36	2.63	2.20%	119.73	114.08
ETP auxiliaires	1.00	-0.43	-30.07%	1.43	-
ETP agents spécialisés	1.50	1.50	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur et pour les bateaux fait aussi partie de ce programme. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

La direction générale des véhicules (DGV) est parvenue à réduire le retard des convocations périodiques des voitures de tourisme et des motocycles selon les objectifs fixés, ceci malgré une augmentation du parc genevois et du vieillissement de ce dernier.

Les procédures concernant les deux premières étapes de l'entrée en vigueur des directives fédérales VIA SICURA (durcissement de la répression pour les infractions sur la route, notamment avec la notion de chauffard pour les importants excès de vitesse et des sanctions plus lourdes lors de conduite sous l'influence de l'alcool) sont appliquées conformément au cadre légal.

Autres projets d'importance stratégique

Le projet de délocalisation de la DGV, développé avec la collaboration de l'Office des bâtiments (OBA), se poursuit. Le déplacement provisoire du service cantonal de la fourrière des véhicules, du 3 route du Grand-Lancy vers un site à définir par l'OBA, devra être effectué d'ici juin 2015, ceci, avant que ce service ne rejoigne la direction générale des véhicules sur le futur site de Bernex à l'horizon 2020.

La continuité des efforts de mise en œuvre de l'administration en ligne, proposant des prestations facilitées aux citoyens via internet, est provisoirement suspendue en raison des restrictions budgétaires.

L'assurance qualité "asaSAQ" est dans sa phase terminale. Toutes les données des contrôles techniques - mesurées lors des cent mille expertises annuelles - seront dorénavant gérées et stockées au format électronique, permettant leur transmission à l'Association des services des automobiles (asa) dans un format standardisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel :

Engagements d'experts au service technique (2 ETP) afin de faire face aux modifications légales en matière de périodicité des contrôles techniques obligatoires et à l'augmentation du volume de prestations (+ 300 000 F).

Engagement d'un ETP supplémentaire afin de répondre à l'entrée en vigueur des nouvelles obligations fédérales "VIA SICURA" 2^e phase en juillet 2014 et 3^e phase au 1^{er} janvier 2015 (+ 150 000 F).

Cette dotation supplémentaire en personnel (3 ETP) générera une hausse des émoluments supérieure aux charges qu'elle induit (voir nature 42).

42 - Taxes :

Produits supplémentaires engendrés par l'engagement de nouveaux experts au service technique qui contribuent notamment à la résorption du retard sur les contrôles techniques et par la mise en conformité selon les obligations légales fixées par la Confédération (+ 560 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocation au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5	6	6	4	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	3	3	2	2019

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.2 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	9	8		12	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des prestations en ligne offertes au public.

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	38'407'657	-595'132	-1.5%	39'002'789	38'894'080
30 Charges de personnel	29'352'273	-318'980	-1.1%	29'671'253	29'584'331
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'420'144	-322'394	-3.7%	8'742'538	8'734'300
33 Amortissements du patrimoine administratif	66'740	-1'508	-2.2%	68'248	68'188
39 Imputations internes	568'500	47'750	9.2%	520'750	507'261
REVENUS	38'100'515	-394'331	-1.0%	38'494'846	37'661'984
42 Taxes	30'743'315	3'039	0.0%	30'740'276	30'867'818
43 Revenus divers	-	-	-	-	16'358
44 Revenus financiers	6'500	-3'000	-31.6%	9'500	860
49 Imputations internes	7'350'700	-394'370	-5.1%	7'745'070	6'776'947
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-307'142	200'801	-39.5%	-507'943	-1'232'097
<i>Coût des activités de support</i>	-721'828	47'449	-6.2%	-769'277	-1'174'253
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'594'105	-4'1319'123	59.4%	-7'274'982	-8'038'163
COÛT COMPLET	-12'623'075	-4'070'873	47.6%	-8'552'202	-10'444'513

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	257.30	-6.63	-2.51%	263.93	256.97
ETP fixes	249.80	-2.93	-1.16%	252.73	242.81
ETP auxiliaires	7.50	-3.28	-30.43%	10.78	13.76
ETP agents spécialisés	-	-0.42	-100.00%	0.42	0.39

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'Office des poursuites:

- Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'940'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), la mise en production d'un premier lot comprenant les fonctionnalités de base est prévue pour juin 2015 et le développement des fonctionnalités complémentaires se poursuivra pendant le reste de l'année pour parvenir à la mise en production du logiciel complet en décembre 2015.
- La documentation du système de contrôle interne sera entièrement révisée pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liée à la refonte.
- Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) seront poursuivis.

Pour l'Office des faillites :

- Suite à la mise en exploitation du nouveau système d'information de l'office des faillites ORFEE intervenue progressivement dès fin 2013, début 2014, l'année 2015 sera consacrée à l'intégration des modifications indispensables, dans le cadre de la maintenance évolutive.
- Après avoir dûment standardisé notre système de contrôle interne pour atteindre le niveau 3 de maturité dès 2013, l'office des faillites poursuivra en 2015 le déploiement, la maintenance et l'optimisation du SCI (identification des risques, mise en œuvre des plans d'action, mise à jour de la documentation utile, communication des bonnes pratiques, suivi des contrôles) suivant les critères du niveau 4 de maturité requis par le Conseil d'Etat.
- Sur un plan quantitatif, l'office des faillites souhaite maintenir le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est un taux de plaintes (selon art. 17 LP) admises ou partiellement admises, inférieur à 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance.
- Compte tenu de l'éclatement des sites de l'office des faillites, résultant du déménagement des bureaux administratifs à la rte de Chêne 54 à Genève et du service des ventes à Pré-la-Fontaine 10 à Satigny, l'année 2015 sera consacrée à l'optimisation des ventes qui devront tenir compte de cette nouvelle situation.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

La diminution des charges de personnel (nature 30) provient :

- Du transfert de l'imputation du centre de compétence OP/OF de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF sur le programme P05 en 2015 à des fins de simplification et de cohérence (-0.6 million, -3.6 ETP), des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (-0.3 million, -3 ETP aux) ;
- des mesures d'économies complémentaires aux réductions d'effectifs : suppression du paiement de la 6^{ème} semaine de vacances pour les cadres supérieurs et baisse de la participation de l'Etat à l'abonnement TPG des collaborateurs ;
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015, des déblocages des postes consécutifs aux prises de Plend fin 2013 (blocage de postes en 2014) ;
- des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantinal annuel.

La diminution de 0.3 million des charges de biens et services, et autres charges d'exploitation (nature 31) s'explique également par le transfert de l'imputation du centre de compétence OP/OF de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF au programme P05 en 2015.

Les imputations internes (nature 39 et 49) concernent principalement les frais de poursuites et le frais de justice facturés entre services au sein de l'Etat et sont réévalués chaque année en fonction des besoins.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	20	20	18	15	2016
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'300	1'300	1'398	1'500	2016
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤ 1	≤ 1	0	≤ 1	2018
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	36	36	38	35	2018
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	100%	100%	81%	100%	2016
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	80%	80%	67%	80%	2016
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	90%	90%	100%	90%	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

L'implémentation du nouveau système d'information de l'OP impactera dans un premier temps négativement la productivité et augmentera les réquisitions dites "papier" (traitement manuel), celle-ci devrait toutefois s'améliorer à moyen-long terme.

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé dans une affaire Zurichoise, que "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009).

Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale. L'objectif de 35 dossiers par collaborateur permet, d'une part, d'assurer la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la LP ou l'autorité de surveillance et, d'autre part, d'appliquer correctement la loi et les directives.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	137'370'323	9'989'774	7.8%	127'380'549	107'410'905
30 Charges de personnel	99'688'622	7'920'074	8.6%	91'768'548	76'917'765
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24'325'040	2'646'180	12.2%	21'678'860	19'134'881
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'168'940	604'573	107.1%	564'367	458'773
34 Charges financières	63'447	63'447	-	-	-
36 Charges de transfert	12'093'274	-1'200'000	-9.0%	13'293'274	10'817'251
39 Imputations internes	31'000	-44'500	-58.9%	75'500	82'235
REVENUS	18'077'031	2'739'107	17.9%	15'337'924	10'577'269
42 Taxes	5'933'680	152'559	2.6%	5'781'121	4'202'741
43 Revenus divers	-	-	-	-	327'660
44 Revenus financiers	900	0	0.0%	900	285
46 Revenus de transferts	12'142'451	3'927'548	47.8%	8'214'903	4'947'740
49 Imputations internes	0	-1'341'000	-100.0%	1'341'000	1'098'843
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-119'293'292	-7'250'667	6.5%	-112'042'625	-96'833'637
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'294'163</i>	<i>-27'178</i>	<i>2.1%</i>	<i>-1'266'985</i>	<i>-1'015'718</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-22'205'824</i>	<i>-3'983'828</i>	<i>21.9%</i>	<i>-18'221'996</i>	<i>-14'279'956</i>
COÛT COMPLET	-142'793'280	-11'261'673	8.6%	-131'531'607	-112'129'311

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	813.40	35.70	4.59%	777.70	627.79
ETP fixes	804.80	35.70	4.64%	769.10	606.57
ETP auxiliaires	8.60	0.00	0.00%	8.60	21.22

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H07.11 Détention de personnes mineures
- H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En 2014 s'est poursuivie la mise en œuvre des mesures prévues par la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012, mesures qui contribueront à répondre au programme de législature 2014-2018 dont l'objectif cardinal, en matière de détention, est de disposer d'une capacité carcérale en adéquation avec les besoins du canton.

Dans ce cadre, 2014 a vu le démarrage du chantier Brenaz + 100, visant à faire passer le nombre de places disponibles de cet établissement de 68 à 168. L'ouverture de La Brenaz dans sa nouvelle configuration, prévue mi-2015 permettra dans un premier temps d'accueillir des détenus purgeant actuellement leur peine à Champ-Dollon et de commencer à soulager ainsi cet établissement qui souffre d'une importante surpopulation. En 2018, suite à la construction de l'établissement pénitentiaire Les Dardelles, La Brenaz deviendra le centre de détention administrative du canton.

En avril 2014 a été ouvert le nouvel établissement Curabilis, établissement concordataire d'exécution de mesures fermé qui offre 92 places de détention et propose une prise en charge thérapeutique élevée. Le plan de mise en service progressive de celui-ci prévoit l'occupation d'une soixantaine de places à fin 2014. L'établissement sera occupé à 100% de sa capacité à fin 2015, lorsqu'auront été ouvertes les 2 dernières unités destinées à accueillir des détenus condamnés à des mesures thérapeutiques. En attendant, ces deux unités pourront provisoirement prendre en charge des détenu-e-s en exécution de peine, afin de soulager la prison de Champ-Dollon.

Le futur établissement Les Dardelles destiné à accueillir 450 détenus en exécution de peine, complètera le dispositif pénitentiaire genevois et permettra dès lors de restituer la prison de Champ-Dollon à sa vocation initiale, à savoir la détention avant jugement. Après le vote du projet de loi d'investissement, le démarrage du chantier de construction des Dardelles est prévu fin 2015 pour une durée des travaux d'environ 24 mois.

La mise en œuvre de ces infrastructures continuera de s'accompagner durant les 3 prochaines années d'importants efforts en matière de recrutement d'agents de détention, de façon à atteindre l'objectif de 900 collaborateurs de l'OCD en activité en 2018. Une campagne commune avec la police, agendée fin 2014, permettra notamment de promouvoir les métiers de la sécurité auprès du public.

Autre point mis en exergue dans le programme de législature 2014-2018, le renvoi des délinquants étrangers fait l'objet d'efforts particuliers. Il s'agit d'une part de poursuivre la recherche d'accords avec des pays non parties de la convention de 1983 sur le transfèrement des personnes condamnées - le dernier accord en date étant celui passé avec le Kosovo -, et d'autre part d'établir une directive définissant les processus à mettre en œuvre au niveau cantonal afin d'assurer l'efficacité de ces démarches.

Autres projets d'importance stratégique

La réorganisation de l'Office cantonal de la détention (OCD) ainsi que celle du Service d'application des peines et mesures (SAPEM) se sont concrétisées en 2014, au travers notamment de nouveaux organigrammes et de dotations de fonctions permettant un encadrement plus fort du domaine et un support aux établissements adapté aux nouveaux besoins. Le développement en 2015 des statistiques pénitentiaires, du contrôle interne au sein des établissements et l'amélioration de l'outil informatique de gestion pénitentiaire permettront de doter l'OCD des moyens de pilotage qui font actuellement défaut.

Le développement des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) permettra de fixer, pour chaque détenu, des objectifs au sein de son parcours carcéral et de lui donner ainsi des perspectives d'avenir. En 2014 a été adoptée par le Conseil d'Etat la directive fixant la pratique à mettre en œuvre afin de réaliser ces PES. 2015 sera consacré à rattraper l'important retard pris par le canton dans ce domaine et à poursuivre l'élaboration des PES des détenus condamnés aux peines les plus lourdes.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

En lien avec la problématique récurrente de surpopulation carcérale, et de ses coûts, il est souhaitable de pouvoir augmenter le nombre de condamnés à de courtes peines exécutant celles-ci sous le régime des arrêts domiciliaires. Ce type de mesure doit toutefois s'accompagner d'une capacité de contrôle renforcée des personnes concernées. Ainsi, suite au lancement d'un appel d'offres de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police concernant la location de bracelets électroniques de type GPS, Genève sera un des cantons pilotes pour tester ce type de matériel et a prévu la location de 44 bracelets électroniques.

Justification des écarts

L'écart au niveau des ETP permanents (+35.70) s'explique notamment par l'octroi de 36 nouveaux postes en lien avec la planification pénitentiaire ainsi que par un transfert neutre sur un autre programme du département à hauteur de -0.30 ETP.

Les charges de personnel augmentent quant à elles de 7'920'074 F en raison notamment des nouveaux postes octroyés, des coûts induits sur les engagements 2014, des transferts neutres ainsi que par les mécanismes salariaux et charges sociales. Ce montant tient compte des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat (-1'500'000 F) et d'une réduction (-1'567'000 F) votée par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2015.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 2'646'180 F due notamment aux moyens supplémentaires pour l'ouverture de la structure pénitentiaire Brennaz+100 et pour la mise à disposition de bracelets électroniques.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente une augmentation de 604'573 F en lien avec les investissements liés à l'établissement Curabilis.

La nature 36 "Charges de transfert" présente une diminution de 1'200'000 F en lien avec les frais de placement hors canton.

La nature 39 "Imputations internes" présente une diminution de 44'500 F en lien avec la suppression des facturations internes entre l'établissement Villars et l'établissement de Riant-Parc.

La rubrique 42 "Taxes" présente une augmentation de 152'559 F en lien avec l'ouverture de l'établissement Brennaz+100 pour la participation des détenus aux frais de pension et le produit de la vente de biens et marchandises.

La rubrique 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de 3'927'548 F due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de la participation d'autres cantons pour le placement à l'établissement Curabilis (938'000 F);
- participation d'autres cantons pour le placement au nouvel établissement Brennaz+100 (2'500'000 F);
- transfert entre les Hôpitaux universitaires de Genève et l'Office cantonal de la détention (OCD) de la facturation liée au centre de sociothérapie (1'200'000 F);
- diminution de la participation d'autres cantons pour le placement à l'établissement Favra (-728'000 F) qui est devenu dorénavant un centre de détention administrative.

La diminution de 1'341'000 F sur la nature 49 "Imputations internes" est due à :

- la suppression de la facturation en interne des frais de pension de l'établissement Favra avec l'office cantonal de la population et de la migration (OCPM) pour 1'300'000 F. La contrepartie de cet écart se trouve sur la nature 49 "Imputations internes" dans le programme H01 "Population, droit de cité et migration";
- la suppression des facturations internes entre l'établissement Villars et l'établissement de Riant-Parc.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	725	659		1007	2021

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux d'occupation des établissements avant jugement	Efficience	194 %	198%		100 %	2021
1.3 Taux d'occupation des établissements d'exécution de peines et de mesures	Efficience	100 %	100%		100 %	2021
1.4 Taux d'occupation des établissements de détention pénale pour mineurs	Efficience	100 %	100%		100 %	2021
1.5 Nombre de places de détention administrative à disposition	Efficacité	30	30		168	2021
1.6 Taux d'occupation des établissements de détention administrative	Efficience	75 %	100%		100 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	810.9	774.9	620.95	900	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,34	1:1.56		1:1,32	2021

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme le désengorgement de Champ-Dollon.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus encadrés par un effectif en personnel pénitentiaire. En 2013, le taux d'encadrement estimé est de 1:1.67.

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	13'531'353	116'753	0.9%	13'414'600	12'229'276
30 Charges de personnel	10'503'205	62'972	0.6%	10'440'233	9'623'320
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'041'788	-46'935	-4.3%	1'088'723	850'070
33 Amortissements du patrimoine administratif	679'380	173'312	34.2%	506'068	383'676
36 Charges de transfert	980'380	-86'196	-8.1%	1'066'576	1'074'964
37 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	236'806
39 Imputations internes	95'600	13'600	16.6%	82'000	60'441
REVENUS	6'628'587	-81'771	-1.2%	6'710'358	7'006'298
41 Patentés et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'000
42 Taxes	679'644	5'996	0.9%	673'648	902'748
43 Revenus divers	2'000'000	150'000	8.1%	1'850'000	2'001'399
44 Revenus financiers	400'859	1'083	0.3%	399'776	420'618
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	-418'085	-100.0%	418'085	235'459
46 Revenus de transferts	3'254'354	179'235	5.8%	3'075'119	3'125'438
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	236'806
49 Imputations internes	27'000	0	0.0%	27'000	48'831
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'902'766	-198'524	3.0%	-6'704'242	-5'222'978
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-136'353</i>	<i>7'788</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-144'141</i>	<i>-127'078</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'717'967</i>	<i>-110'295</i>	<i>1.1%</i>	<i>-9'607'672</i>	<i>-9'716'438</i>
COÛT COMPLET	-16'757'086	-301'031	1.8%	-16'456'055	-15'066'494

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	84.60	-0.50	-0.59%	85.10	73.70
ETP fixes	81.80	-0.50	-0.61%	82.30	70.70
ETP auxiliaires	2.80	0.00	0.00%	2.80	3.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations politiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposent, d'une part, sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et, d'autre part, sur la mise en œuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

L'adoption du nouveau règlement OSIRIS par le Conseil d'Etat a permis de clarifier les rôles des entités impliquées dans le dispositif d'intervention dans des situations exceptionnelles, ainsi que le fonctionnement de ce dispositif. Une première mise sur pied réduite a été réalisée pour la surveillance des opérations de dépollution du site d'Avully. Cette mise en œuvre s'est révélée être un outil performant de pilotage pour les différents intervenants ainsi que pour la coordination et la communication interdépartementale et vers l'extérieur.

Le concept "place d'armes de Genève 2015" continue de faire l'objet de discussions entre les partenaires cantonaux et la Confédération. Une solution innovante, qui tient compte tant des besoins de la Confédération en matière d'instruction de l'armée que de ceux du canton en matière de lutte contre le feu et de protection civile, se met en place sur le site d'Epeisses. Plusieurs réunions se sont tenues en 2014 et vont se prolonger dans la perspective de finaliser les conventions de base et les conventions spécifiques aux différents sites.

Autres projets d'importance stratégique

La fusion de la sécurité civile et du service des affaires militaires au 1^{er} janvier 2013 s'est affinée début 2014 par la mise en place d'une nouvelle structure qui permet le déploiement opérationnel des entités de protection de la population et des affaires militaires.

Le groupe de travail Feu, constitué à l'automne 2013, s'est mis en place pour étudier la gouvernance et l'organisation des sapeurs-pompiers. Ce dernier a rendu un rapport au magistrat à fin juin. Ce compte-rendu est actuellement en discussion avec toutes les parties concernées du canton de Genève.

Sous l'angle de l'obligation de servir, le département et l'OCPPAM participent de manière active à des groupes de réflexion au niveau de la Confédération sur l'obligation de servir, sur la répartition des tâches au sein du concept de la protection de la population et sur le concept spécifique de la protection civile.

Justification des écarts

Les charges de personnel augmentent de 62'972 F en raison notamment des transferts neutres entre la nature 31 et la nature 30 (76'600 F) et des mécanismes salariaux et charges sociales. Cette augmentation inclut une économie de -69'093 F effectuée dans le cadre des mesures décidées par le Conseil d'Etat.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une diminution de 46'935 F due à la réduction des dépenses générales notamment les frais de déménagement, de carburant et les frais divers.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente une augmentation de 173'312 F en lien avec les investissements des crédits de renouvellement 2008-2010 et 2011-2014 en matière de protection civile et de prévention des catastrophes.

La rubrique 36 "Charges de transfert" présente une diminution de 86'196 F relative à la diminution des aides financières notamment en matière de musiques cantonales.

L'augmentation de 150'000 F sur la rubrique 43 "Revenus divers" concerne l'augmentation du versement volontaire des assureurs.

La diminution de 418'085 F sur la rubrique 45 "Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux" concerne la modification du traitement comptable du fonds des assureurs.

La rubrique 46 "Revenus de transferts" présente une augmentation de 179'235 F due principalement à l'augmentation de l'indemnité de la Confédération pour l'utilisation de la place d'armes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	90 %	90%	90%	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	80 %	80%		80 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	15 à 20	18	18	15 à 20	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	4	4	6	4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	3	3	3	27	2020
4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service en comparaison nationale						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	+/- 3 %	+/-3%	+0.07%	+/- 3 %	2018
5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
5.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+/- 5 %	+/-5%	0%	+/- 5 %	2018

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

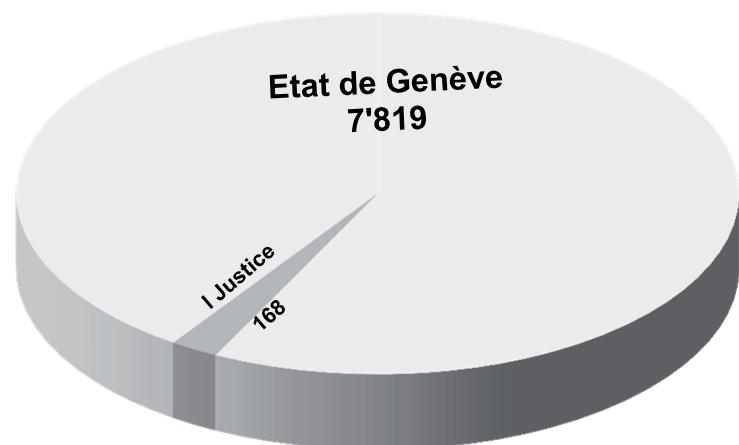
Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarios issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison des moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes.

Indicateur 4.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012 et 85,14 % en 2013. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012 et 85,21 % en 2013.

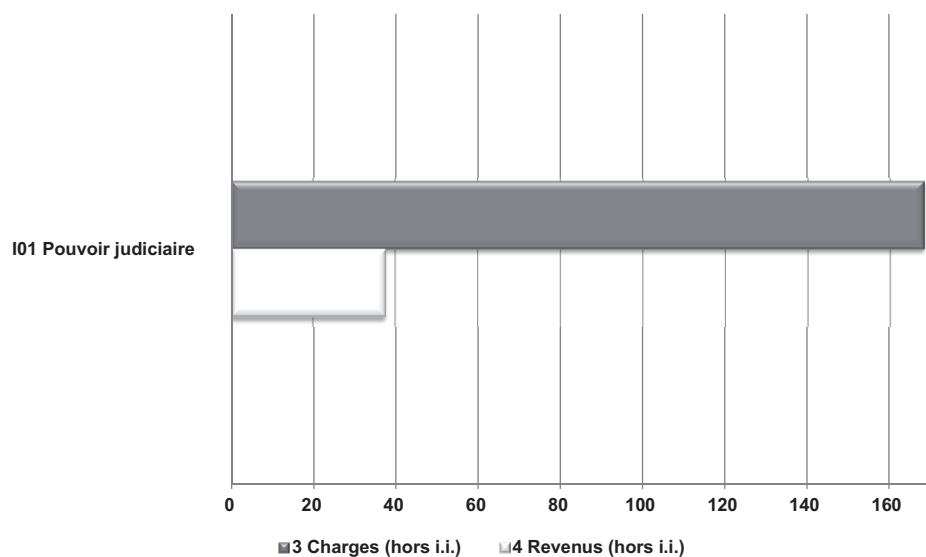
Indicateur 5.1 : La part de travail des collaborateurs du centre de logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70 % pour la Confédération et de 30 % pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

I Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la commission de gestion du pouvoir judiciaire (ci-après CGPJ) d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la CGPJ, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

A périmètre constant et sous réserve de modifications législatives, l'augmentation des charges prévue dans les quatre années à venir est directement induite par des éléments et contraintes sur lesquels le pouvoir judiciaire ou le canton n'ont pas de prise. Elle doit principalement permettre de financer :

- 1) l'adaptation de la dotation des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011 et 2013, du nouveau droit de procédure fédéral et de la nouvelle organisation judiciaire cantonale;
- 2) la mise en œuvre de la constitution entrée en vigueur en juin 2013 et, en particulier, la création de la cour constitutionnelle;
- 3) la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport n. 54 de juin 2012.
- 4) l'augmentation de l'activité en matière de contrôle judiciaire des mesures de contrainte, en raison de l'augmentation des places de détention administrative.

Le budget 2015 du pouvoir judiciaire, tend notamment à financer la mise en œuvre des lois 11312 (renforcement de la filière pénale) et 11311 (création de la cour constitutionnelle), d'ores et déjà entrées en vigueur. Elle inclut également l'intégration, au budget du pouvoir judiciaire, de charges de fonctionnement émargeant jusque-là au budget de départements (DSE et DF), notamment en matière de prévoyance professionnelle des magistrats, désormais affiliés à la CPEG, ou en matière de systèmes d'information. Elle prévoit enfin une augmentation importante des charges non monétaires (croissance des pertes et provisions sur débiteurs douteux).

101 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	168'990'964	12'415'689	7.9%	156'575'275	153'687'922
30 Charges de personnel	122'811'781	5'152'054	4.4%	117'659'727	106'141'843
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43'504'003	5'366'513	14.1%	38'137'490	46'735'442
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'630'680	1'382'622	557.4%	248'058	169'331
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	-484
39 Imputations internes	1'039'500	514'500	98.0%	525'000	641'790
REVENUS	38'510'758	7'112'000	22.7%	31'398'758	41'802'678
42 Taxes	31'957'058	3'320'000	11.6%	28'637'058	32'078'620
43 Revenus divers	5'440'000	3'880'000	248.7%	1'560'000	8'781'960
49 Imputations internes	1'113'700	-88'000	-7.3%	1'201'700	942'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-130'480'206	-5'303'689	4.2%	-125'176'517	-111'885'244
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-23'230'305</i>	<i>-3'450'976</i>	<i>17.4%</i>	<i>-19'779'329</i>	<i>-4'172'392</i>
COÛT COMPLET	-153'710'511	-8'754'665	6.0%	-144'955'846	-116'057'636

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	742.35	38.10	5.41%	704.25	668.35
<i>ETP fixes</i>	<i>719.35</i>	<i>38.10</i>	<i>5.59%</i>	<i>681.25</i>	<i>635.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>22.00</i>	<i>32.15</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acceptation de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'augmentation des charges de fonctionnement prévue au budget 2015 doit permettre au pouvoir judiciaire de poursuivre la réalisation des projets directement induits par de récentes modifications législatives. Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

1. adapter la dotation de la filière pénale en personnel et magistrats aux besoins induits par le nouveau droit de procédure pénale et la nouvelle organisation judiciaire, respectivement la mise en œuvre de la convention conclue entre le procureur général et le Conseil d'Etat en matière de politique pénale;
2. financer la création de la cour constitutionnelle, en application de l'art. 124 Cst;
3. transférer dans le budget du pouvoir judiciaire une partie des charges de fonctionnement relatives aux systèmes d'information. Ces charges apparaissaient jusqu'en 2014 dans le budget de fonctionnement de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) du département de la sécurité et de l'économie. Ce transfert est lié à la mise en œuvre du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC);
4. transférer dans le budget du pouvoir judiciaire les charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire, qui ont rejoint la caisse de prévoyance professionnelle de l'Etat de Genève (CPEG);
5. financer l'audit interne au pouvoir judiciaire, ensuite de l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv) et stabiliser l'activité de contrôle interne, au terme du projet de mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
6. compléter le dispositif de prévention et de suivi des situations de santé;
7. financer le coût supplémentaire de l'indemnisation des avocats dû à la modification de la loi sur la profession d'avocat (LPAv), qui prévoit une extension de l'application du tarif majoré applicable jusqu'alors à l'avocat de la première heure.

Ecarts significatifs

Les écarts les plus significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **sur la rubrique 30** (charges de personnel), CHF 5.1 millions d'augmentation, soit :
 - CHF 2 millions nécessaires au financement du traitement de six magistrats supplémentaires pour la filière pénale (L 11311) et la cour constitutionnelle (L 11312), ainsi que des collaborateurs administratifs et scientifiques nécessaires au fonctionnement des juridictions et directions de support;
 - CHF 3.1 millions d'augmentation des charges sociales, dont un montant de CHF 2 millions résultant de l'intégration reportée au 1^{er} juin 2014 des magistrats du pouvoir judiciaire au sein de la CPEG.
- **sur la rubrique 31** (charges de biens et services et autres charges d'exploitation), CHF 5.4 millions d'augmentation, soit principalement :
 - CHF 4.4 millions, correspondant à l'augmentation des pertes prévues sur les débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le service des contraventions (DSE);
 - CHF 1 million relatif à l'intégration des charges de fonctionnement informatiques, précédemment dans le budget de la DGSI, ensuite de l'entrée en vigueur du ROGSIC.
- **sur la rubrique 33** (amortissements) : 1.4 million d'augmentation
 - Transfert des amortissements en lien avec les actifs incorporels (logiciels informatiques) du pouvoir judiciaire jusqu'alors portés au budget de la DGSI (DSE), ensuite de l'entrée en vigueur du ROGSIC.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

- **sur les revenus**, CHF 7.1 millions de hausse des revenus, soit :

- CHF 2.3 millions d'augmentation des émoluments administratifs (rubrique 42);
- CHF 1 million d'augmentation liée aux amendes et aux remboursements de frais de justice par les débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le SDC (rubrique 42);
- CHF 3.3 millions d'augmentation des confiscations pénales, réévaluées à la lumière des montants comptabilisés lors des exercices précédents (rubrique 43);
- CHF 0.6 million (rubrique 43), liée à l'activation des charges de personnel en investissements, ensuite de l'entrée en vigueur du ROGSIC. Cette dernière augmentation est également liée au crédit de renouvellement 2015-2019 du pouvoir judiciaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.99	1	0.99		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'714 (1)	2'584 (1)	2'735		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	347	328	339		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19.2	19.5	19.5		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.5%	3.8%	4.5%		
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	9.5%	9.5%	9.5%		

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire n'émergeaient pas, jusqu'alors, au budget ou aux comptes du pouvoir judiciaire. Il en ira différemment dès 2014. La comparaison des indicateurs financiers (1.2 : coût moyen par procédure judiciaire ou 1.3 : coût moyen de la justice par habitant) est dès lors biaisée, le projet de budget 2014 et 2015 comprenant des montants non inclus dans le budget 2013 ou les comptes 2012.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire).

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût était de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il était de 261 CHF à Genève.

Les derniers recensements de la population genevoise montrent une tendance à la hausse (0.6% en 2011, 0.8% en 2012 et 1.2% en 2013). Pour les prévisions d'augmentation de la population au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015, un taux moyen de 0.8% a été retenu.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2010: moyenne suisse: 14.5, moyenne européenne: 21.3, France: 10.7, Genève: 16. La publication des chiffres CEPEJ pour 2012 est prévue pour fin 2014.

En 2011, à Genève ce ratio s'élevait à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situait à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il aurait fallu compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1^e et 2^e instance, qui, en 2011, était de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de paix et Tribunal des mineurs).

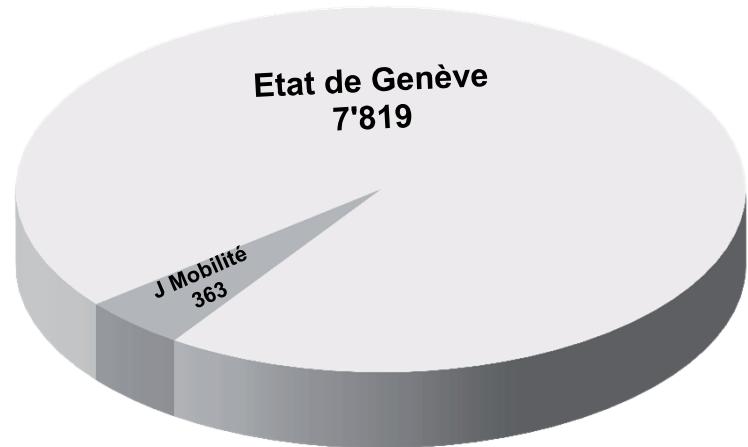
Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

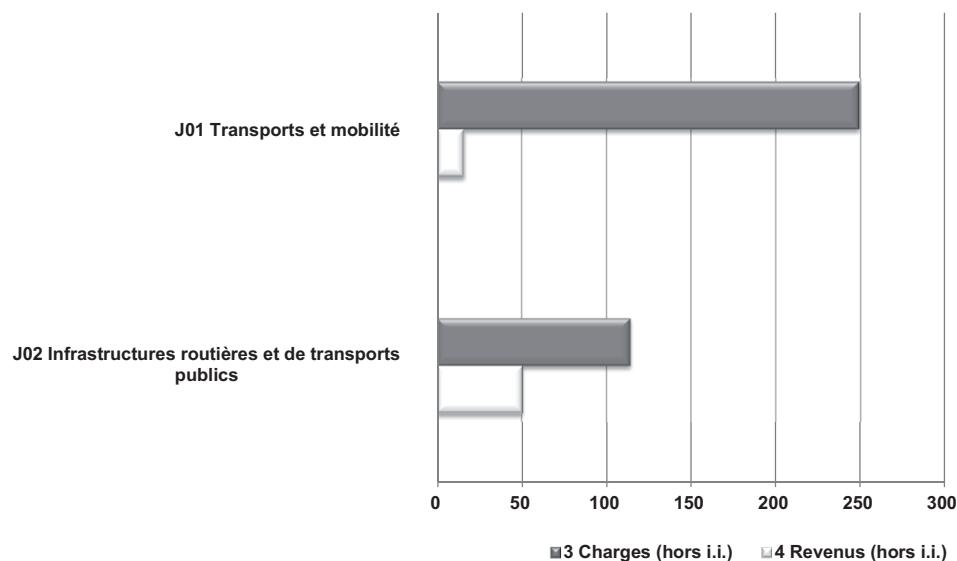
Le libellé et le périmètre de l'indicateur a été modifié pour l'exercice 2014. Pour pouvoir analyser l'évolution de cet indicateur, il a été recalculé pour les années passées (**C2012 : 9.5%, B2013 : 9.5%**).

J Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Equilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Projets prioritaires pour l'année 2015 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires de sa feuille de route ont été orientés vers une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération.

En ce qui concerne l'offre en matière de transports collectifs et dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, le développement du réseau se trouve fortement ralenti en 2015 (desserte des nouveaux quartiers de la Chapelle). L'initiative 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » et les compressions budgétaires opérées sur le programme J01 Transports et mobilité impactent directement le réseau et rendent nécessaires des diminutions de l'offre qui seront progressivement introduites dès 2015.

Le développement du RER-FVG (Réseau express régional franco-valdo-genevois), qui sera mis en service lorsque le CEVA sera terminé, est également un axe fort. Le compte à rebours a commencé et un calendrier a été établi, montrant toutes les étapes qui doivent être franchies d'ici-là : création d'une autorité organisatrice unique, suivi des travaux des opérateurs ferroviaires, achat de matériel roulant, les activités sont nombreuses et se poursuivront sur 2015 et les années suivantes.

Par ailleurs, les études de la jonction du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuivront en vue de l'obtention des autorisations de construire (fédérale et cantonale) dans le but de débuter les travaux dès 2016. Les études des nouvelles liaisons routières appelées "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand vont se poursuivre. Il s'agira enfin d'obtenir les autorisations de construire pour le barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivront en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada. Le projet de la Traversée du lac et le contournement Est de Genève devront encore préciser le volet urbanistique et d'aménagement du territoire ainsi que les mesures d'accompagnement en termes de mobilité, afin que la Confédération inscrive sans tarder la Traversée du lac dans l'arrêté fédéral définissant le réseau des routes nationales.

En termes de réalisations, 2015 verra la mise en œuvre des premières mesures du Projet d'agglomération et la finalisation des quatre premiers axes prioritaires de mobilité douce.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	249'130'198	-686'297	-0.3%	249'816'495	245'370'979
30 Charges de personnel	13'253'243	-76'216	-0.6%	13'329'459	12'886'933
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'377'147	-2'131'021	-22.4%	9'508'168	8'867'154
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'776'866	155'258	5.9%	2'621'608	2'590'864
36 Charges de transfert	225'693'364	1'350'004	0.6%	224'343'360	220'999'724
39 Imputations internes	29'578	15'678	112.8%	13'900	26'304
REVENUS	15'695'399	-1'000'091	-6.0%	16'695'490	15'122'344
42 Taxes	14'133'399	-1'000'091	-6.6%	15'133'490	10'671'790
43 Revenus divers	755'000	0	0.0%	755'000	940'065
44 Revenus financiers	807'000	0	0.0%	807'000	695'609
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	2'814'879
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-233'434'799	-313'794	0.1%	-233'121'005	-230'248'635
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-700'961</i>	<i>-142'596</i>	<i>25.5%</i>	<i>-558'365</i>	<i>-443'702</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'963'580</i>	<i>-709'206</i>	<i>21.8%</i>	<i>-3'254'374</i>	<i>-3'441'766</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-20'537'106</i>	<i>-8'490'646</i>	<i>70.5%</i>	<i>-12'046'460</i>	<i>-19'400'276</i>
COÛT COMPLET	-258'636'446	-9'656'241	3.9%	-248'980'205	-253'534'380

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	89.22	-1.10	-1.22%	90.32	83.92
ETP fixes	77.62	-0.10	-0.13%	77.72	69.52
ETP auxiliaires	2.80	-1.00	-26.32%	3.80	4.60
ETP agents spécialisés	8.80	0.00	0.00%	8.80	9.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (priorité 2, rubriques 10 et 16 ; priorité 3, rubriques 19 et 23) dans son programme de législature 2014-2018, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération et de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit, en parallèle de la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi les études menées ces dernières années sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de la mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton. Elles doivent se poursuivre pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, puis de réalisation concrète des nouveaux logements et des nouveaux quartiers, avec les infrastructures de transport nécessaires (tramways, lignes de bus, routes, pistes cyclables, espaces publics, etc.).

Compte tenu des compressions budgétaires économies décidées par le Conseil d'Etat, les objectifs de croissance du nouveau Plan directeur des transports collectifs (PDTC) ne pourront atteindre les cibles prévues initialement dans le cadre du projet Mobilités 2030. En effet, ce cadre budgétaire contraint, complété par les conséquences de l'adoption par le peuple, le 18 mai 2014, de l'initiative populaire 146 "Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !" sur les produits des transports, impliquent des mesures de réduction de l'offre proposée par les TPG pour un montant d'environ 12 millions de francs par an. Celles-ci consisteront plus particulièrement en une mise en oeuvre dès 2015 de mesures d'efficience et d'optimisation du réseau existant. Les développements prévus se limiteront essentiellement à la desserte du nouveau quartier de la Chapelle en 2015 et à la mise en place à l'horizon 2017 d'une ligne de bus 100% électrique (système TOSA).

Concernant les dessertes ferroviaires régionales, l'offre 2014 est reconduite en 2015 sur les axes Coppet - Genève - Lancy et Bellegarde - La Plaine - Genève. Sur cette dernière ligne, le service est désormais assuré par de nouvelles rames de type FLIRT France. Les études issues de la convention Léman 2030 (loi H 1 60) se poursuivent sur les projets suivants : capacité Genève - Lausanne, extension de la gare Cornavin (lancement de la phase d'avant-projet), aménagement et allongement des quais entre Genève et La Plaine.

Les travaux permettant le cadre du passage au $\frac{1}{4}$ d'heure de l'offre Genève - Coppet (points de croisement de Mies (VD) et Chambésy notamment) devraient démarrer dans le courant du printemps 2015, pour une mise en service planifiée à décembre 2017 conformément au PDTC 2015-2018.

Autres projets d'importance stratégique

Un nouveau Plan directeur du réseau routier sera présenté au Grand Conseil pour définir les priorités en matière d'aménagement et d'exploitation des infrastructures routières existantes.

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent, en collaboration avec les communes concernées, pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'office fédéral des routes est étroitement coordonné avec les études de réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière située dans le secteur de Vernier - Canada et avec celles du nouveau barreau routier, qui permettra depuis cette jonction de relier la ZIMEYSAVER par le plateau de Montfleury.

J01 Transports et mobilité (suite)

A propos de l'inscription de la Traversée du lac dans l'arrêté relatif aux routes nationales, les négociations avec la Confédération se poursuivent. Dans cette perspective, les potentialités d'un partenariat public-privé font l'objet d'un examen approfondi afin d'évaluer l'intérêt de ce type de financement pour une réalisation conforme à la stratégie de Mobilités 2030.

En ce qui concerne la mobilité douce, un nouveau Plan directeur y relatif sera également présenté au Grand Conseil. Il proposera notamment la mise en œuvre de nouveaux tronçons aménagés en faveur de la sécurité des usagers, afin de développer progressivement le réseau cyclable d'intérêt cantonal.

Enfin, afin de concevoir la réorganisation du réseau des transports publics qui accompagnera la mise en service du RER franco-valdo-genevois à l'horizon 2019, une fois les travaux de la liaison CEVA achevés, une étude a été engagée en 2014 et se poursuivra en 2015. Ses résultats permettront de définir la configuration du réseau des transports publics en liaison avec la mise en service de ce nouveau système ferroviaire, afin de disposer d'un réseau efficace et performant.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies résultant de l'optimisation des relations TVA entre l'Etat de Genève et les entités faisant partie du périmètre de consolidation (- 30 110 F).

Economies de - 2 098 591 F réalisées sur les honoraires de mandataires.

36 - Charges de transfert :

Initialement, le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) prévoyait la mise à disposition de nouvelles prestations dont les impacts financiers demeuraient compatibles avec la situation budgétaire difficile du canton. Cependant, la mise en œuvre de l'IN 146 et son impact sur les produits des transports a nécessité une révision en profondeur des objectifs. Le PDTC adopté par le Conseil d'Etat le 20 août 2014 prévoit la mise en place d'un scénario caractérisé par une baisse ciblée de l'offre TPG afin de parvenir à une meilleure efficience et une optimisation des prestations. Par ailleurs, une compensation supplémentaire du manque à gagner a pu être trouvée à l'interne de l'Etat (transfert neutre du DF et du DEAS en raison de charges moindres dans l'acquisition de titres de transport pour les fonctionnaires et pour le Service des prestations complémentaires en raison des réductions tarifaires opérées par l'IN146), qui permet d'augmenter les indemnités globales aux opérateurs de transports publics (+ 2 050 000 F).

La refonte du projet de vélos en libre-service (VLS) implique un report de mise en œuvre au-delà de 2015 (- 700 000 F).

42 - Taxes :

L'entrée en vigueur, en 2012, de la hausse générale du tarif horaire des horodateurs (de 2,80 F à 3,50 F dans le centre-ville et de 1,00 à 1,50 ailleurs) n'a pas généré l'augmentation des revenus attendue, en raison notamment d'une diminution constatée du taux de respect du paiement vraisemblablement due à un taux de contrôle du stationnement trop faible pour être suffisamment coercitif. A cela s'ajoute le vandalisme perpétré sur les horodateurs, qui a également contribué à la non-atteinte des objectifs de recettes. Le budget 2015 a été adapté en conséquence (- 1 000 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisé Tramways	Qualité	1.1%			1.05%	2018

J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux de courses non réalisé Trolleybus	Qualité	0.9%			0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisé Autobus	Qualité	0.65%			0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	+1%			+4.37%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	3h05	N/A	n/a	3h05	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2020
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2020
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficacité	+10 km	+14.5 km	+10 km	+212 km	2019
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+1000 vélos	+600 vélos	-1920 vélos	+3000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	+400 places	+400 places	6329 places	+5000 places	2019
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5397 places	5341 places	4961 places	6900 places	2020
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	0	+380 places	0	+1500 places	2020
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	82%	83%	85%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Ce nouvel indicateur est créé au projet de budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%).

Indicateur 1.2 : Ce nouvel indicateur est créé au projet de budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%).

Indicateur 1.3 : Ce nouvel indicateur est créé au projet de budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer la variation du nombre de voyageurs utilisant le réseau des Transports public genevois (marge

J01 Transports et mobilité (suite)

d'erreur de + ou - 5%).

Indicateur 3.1 : Nouvel indicateur créé au projet de budget 2015. Il permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide".

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence est redéfinie pour 2015 puisque l'ancienne date butoir à long terme était 2014, date d'échéance du Plan directeur de la mobilité douce 2011-2014. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2013, à savoir 423 km d'aménagements cyclables dont 252 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond aux nombres de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le Plan directeur de la mobilité douce (PDMD), à savoir + 212 km dont + 94 km sur réseau cantonal. Cette cible à long terme a été définie à titre provisoire comme indication de la tendance à atteindre. Cependant, cette valeur est en cours d'élaboration dans le cadre du nouveau plan d'action 2015-2019 qui devrait être déposé d'ici à la fin de l'année 2014 auprès du Grand Conseil.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD). Malgré une baisse constatée lors des comptages effectués en 2013, le compteur automatique situé à l'avenue d'Aïre (installé en novembre 2011) nous montre une augmentation régulière entre 2012 et 2014 des cyclistes passant à cet endroit. Sous réserve de conditions météorologiques stables, cette tendance à la hausse devrait également se confirmer lors de la prochaine campagne de comptages manuels en 2015 effectués à plusieurs endroits du canton.

Indicateur 5.3 : L'objectif au projet de budget 2015 est de + 400 places hors CEVA par rapport au budget 2014. La cible à 2019 de + 5000 places comprend 3000 places à réaliser en 2019 aux vélos stations CEVA et aux alentours des gares CEVA.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings et les CFF, exclusivement réservées aux P+R et non plus le total des places à disposition dans les P+R. Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2013 : 5497 places - A l'horizon 2020, l'objectif est de disposer de 6900 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires à disposition par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre de 1500 places créées d'ici à 2020 prend en compte l'ouverture des P+R suivants : Trèfle-Blanc, Bachet, Bernex-Ouest, Vandoeuvres, Jonction de Ferney.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	118'030'937	1'343'654	1.2%	116'687'283	113'810'191
30 Charges de personnel	19'971'086	465'355	2.4%	19'505'731	20'223'817
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'733'225	130'009	0.8%	16'603'216	17'502'163
33 Amortissements du patrimoine administratif	56'181'074	713'793	1.3%	55'467'281	50'853'992
36 Charges de transfert	21'280'470	6	0.0%	21'280'464	18'844'647
39 Imputations internes	3'865'082	34'492	0.9%	3'830'590	6'385'573
REVENUS	54'971'483	1'082'197	2.0%	53'889'286	54'955'447
42 Taxes	3'245'233	-10'814'673	-76.9%	14'059'906	12'077'535
43 Revenus divers	2'976'749	0	0.0%	2'976'749	4'646'524
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	90'000	0	0.0%	90'000	93'240
46 Revenus de transferts	44'079'971	11'898'706	37.0%	32'181'265	31'122'591
49 Imputations internes	4'579'530	-1'836	-0.0%	4'581'366	7'015'558
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'059'454	-261'457	0.4%	-62'797'997	-58'854'744
<i>Coût des activités de support</i>	-1'056'267	-239'180	29.3%	-817'087	-696'314
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'303'645	-3'696'350	102.5%	-3'607'295	-3'829'928
<i>Coûts répartis</i>	20'551'606	8'497'646	70.5%	12'053'960	19'419'206
COÛT COMPLET	-50'867'759	4'300'659	-7.8%	-55'168'418	-43'961'780

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	165.27	-0.29	-0.18%	165.56	161.46
ETP fixes	152.47	-1.29	-0.84%	153.76	147.66
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	2.00
ETP agents spécialisés	11.80	1.00	9.26%	10.80	11.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2015 sont les suivants :

- poursuite des travaux du CEVA ;
- poursuite des études des nouvelles liaisons routières appelées "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand ;
- poursuite des études de la route des Nations et de la procédure d'enquête publique en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, acquisition du foncier nécessaire à la réalisation et suivi des études de la jonction de Ferney réalisées par l'office fédéral des routes (OFROU) ;
- obtention des autorisations de construire pour le barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement ;
- suivi des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- suivi des études sur le développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes en vue de supprimer les goulets d'étranglement sur les routes nationales.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC se consacre en 2015 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Conformément à la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux (LEaux-GE, L 2 05) et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015, l'Etat doit dorénavant verser une taxe annuelle pour l'utilisation du réseau secondaire en fonction des m² des voies publiques imperméables lui appartenant (+ 700 000 F).

Dotation budgétaire supplémentaire afin d'assurer la sécurité obligatoire sur tout le réseau (notamment sécurisation des forêts situées dans le périmètre d'influence des routes cantonales, viabilité hivernale et sécurité des employés: + 500 000 F).

Diminution des indemnités versées aux riverains dans le cadre des chantiers de construction autres que la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), ainsi que des mesures d'accompagnement des projets de génie civil (- 600 000 F).

Economies résultant de l'optimisation des relations TVA entre l'Etat de Genève et les entités faisant partie du périmètre de consolidation (- 242 984 F).

Renforcement de la collaboration entre les services de voiries de l'Etat et de la Ville de Genève en matière de mutualisation des véhicules générant des économies (- 100 000 F).

Autres économies à réaliser (- 170 708 F).

En application du plan de compte MCH2, les indemnités, les frais de représentation et les frais de formation sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de personnel (- 38 936 F).

42 - Taxes :

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

En application du plan de comptes MCH2, reclassification du remboursement par la Confédération des travaux d'entretien des autoroutes qui est dorénavant comptabilisé en nature 46 (- 11 015 000 F).

La révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (RTEDP, L 1 10.15) en vue d'augmenter les tarifs des empiètements sur ou sous le domaine public, permet de dégager des revenus supplémentaires pour usage accru du domaine public (+ 200 000 F).

46 - Revenus de transferts :

En application du plan de comptes MCH2, reclassification du remboursement par la Confédération des travaux d'entretien des autoroutes qui n'est désormais plus comptabilisé en nature 42 (+ 11 015 000 F).

Produits différés de subvention d'investissement en provenance de la Confédération (+ 848 983 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgéte et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/- 10 %	+0.85%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgéte et le coût réel annuel	Efficacité	+/-10%	+/- 10 %	+0.06%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80%	97%	80%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	93%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	94%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	91%	80%	2019

Commentaires

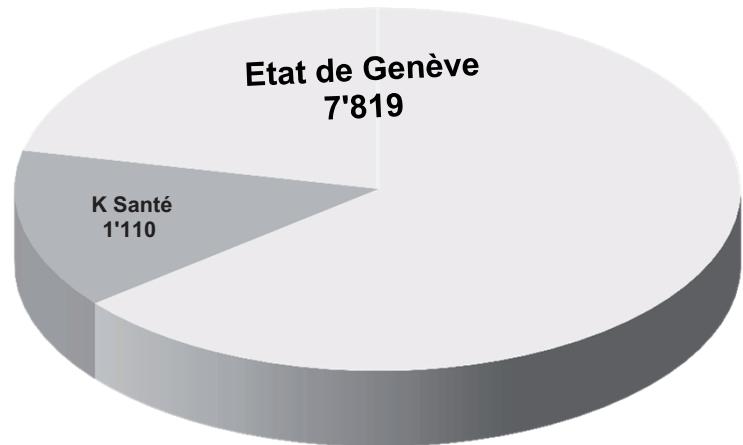
Indicateurs 1.1 et 2.1 : Ces indicateurs sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : Jusqu'en 2013, cet indicateur dépendait fortement du traitement par le tribunal fédéral des recours déposés en août 2011, relatifs à l'autorisation en force. Dès 2013, cet indicateur trouve pleinement sa pertinence.

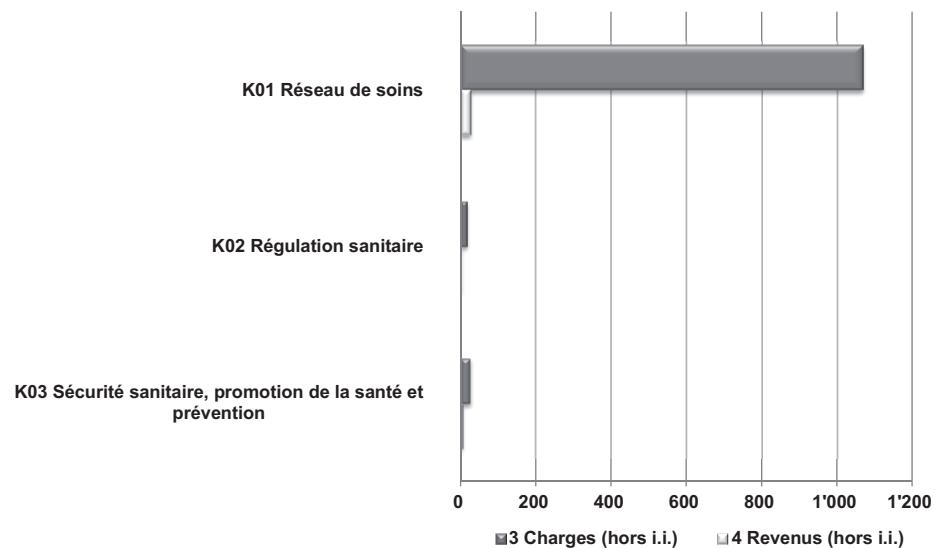
Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est fixé à 80% pour ces trois indicateurs.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins et des attentes de la population, anticiper et accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience et en qualité dans le réseau de soins afin d'assurer le financement de l'accès aux soins à long terme : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices guideront, en 2015, la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat prétera une attention particulière à la bonne identification des besoins en soins, notamment par le biais du renouvellement de la planification sanitaire. La meilleure définition des prestations pertinentes et une attention accrue aux structures intermédiaires répondant à des besoins plus spécifiques de petits collectifs de patients devraient permettre d'affiner l'offre de soins subventionnée. Par ailleurs, la recherche de meilleures interfaces entre les prestations sociales et celles du domaine de la santé sera au centre de la réunification de ces deux politiques publiques au sein d'un même département. Enfin, la recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau de soins continueront à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Améliorer les collaborations entre les différents intervenants de la santé par des bonnes pratiques communes permettrait de mieux adapter les prises en charge et de gagner en efficience au sein des institutions.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, entraîne davantage d'exigences pour les cantons en terme de planification et une concurrence accrue entre les hôpitaux. Les cantons sont désormais tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur liste hospitalière. En 2015 intervient la fin de la période transitoire à l'issue de laquelle les règles de planification selon l'économie et la qualité doivent intervenir. En conséquence, le canton devra revoir sa liste hospitalière cantonale dont découle le financement de prestations au sein des établissements hospitaliers privés. L'objectif est aussi de clarifier la compréhension, pour le patient, des prestations auxquelles il peut recourir avec sa seule assurance de base. Par ailleurs, dans le domaine des établissements publics médicaux, il conviendra d'assurer la qualité et le volume de prestations offerts par les cliniques de Joli-Mont et de Montana. Les deux établissements ont connu une situation de crise en 2013 et 2014. Leur stabilisation passe par un rapprochement avec les HUG et par une adaptation de leurs ressources à la lourdeur des cas pris en charge.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat mènera en 2015 le chantier qu'il a lancé au printemps 2014 : le renouvellement total - par une réflexion transversale partagée avec les autres départements de l'administration cantonale - des priorités des actions de promotion-prévention. Actuellement, le Plan cantonal définit un certain nombre de thèmes, mais d'autres restent en dehors de cet effort de priorisation, tels que la prévention des addictions et des infections sexuellement transmissibles. L'objectif est de déterminer l'engagement le plus efficace des deniers publics consacrés à la prévention par rapport aux enjeux d'une société vieillissante.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il cherchera à rester réactif par rapport à l'évolution tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	1'067'338'283	4'772'580	0.4%	1'062'565'703	1'051'242'379
30 Charges de personnel	2'018'151	-8'929	-0.4%	2'027'080	1'679'274
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'025'950	1'135'788	127.6%	890'162	1'086'969
33 Amortissements du patrimoine administratif	758'892	183'758	32.0%	575'134	3'057
36 Charges de transfert	1'062'534'900	3'461'573	0.3%	1'059'073'327	1'048'473'079
39 Imputations internes	390	390	-	-	-
REVENUS	26'521'490	3'493'997	15.2%	23'027'493	20'497'975
42 Taxes	3'752'050	-3	-0.0%	3'752'053	283'801
43 Revenus divers	22'769'440	3'494'000	18.1%	19'275'440	20'214'175
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'040'816'793	-1'278'583	0.1%	-1'039'538'210	-1'030'744'403
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-85'127</i>	<i>41'598</i>	<i>-32.8%</i>	<i>-126'725</i>	<i>-105'086</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-71'049'857</i>	<i>9'300'635</i>	<i>-11.6%</i>	<i>-80'350'492</i>	<i>-67'235'389</i>
COÛT COMPLET	-1'111'951'777	8'063'651	-0.7%	-1'120'015'428	-1'098'084'879

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	11.66	-0.46	-3.80%	12.12	9.99
ETP fixes	11.56	-0.46	-3.83%	12.02	9.99
ETP auxiliaires	0.10	0.00	0.00%	0.10	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficience des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Notre région dispose d'un tissu dense et varié d'organismes dispensant des prestations de santé. La volonté du Conseil d'Etat est d'encourager les collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du réseau. Les organismes subventionnés doivent être les porteurs de bonnes pratiques réciproques. En particulier, les critères d'accès aux prestations doivent être clairs afin de garantir une orientation optimale des patients. Ces meilleurs interfaçages permettent de gagner en efficience, favorisant ainsi le financement durable des soins pour tous.

En 2015, le Conseil d'Etat déposera le rapport de planification sanitaire 2016-2019. Ce schéma directeur déterminera le financement des prestations d'utilité publique selon l'évolution des besoins de la population. Il s'attachera notamment à une meilleure définition des besoins en structures intermédiaires (en lien avec d'autres politiques publiques telles que le handicap, l'instruction publique, ou le domaine pénitentiaire.). Le rapport mettra également un accent particulier sur l'organisation de l'offre dans les deux secteurs de soins qui connaîtront une forte croissance dans les années à venir, à savoir les soins psychiques et de réadaptation. Dans ce dernier domaine, la bonne insertion, dans le réseau, des prestations offertes par les cliniques de Joli-Mont et de Montana sera recherchée. Il conviendra d'assurer la qualité et le volume de prestations offerts par les cliniques de Joli-Mont et de Montana. Les deux établissements ont connu une situation de crise en 2013 et 2014. Leur stabilisation passe par un rapprochement avec les HUG et par une adaptation de leurs ressources à la lourdeur des cas pris en charge. Le rapport de planification sanitaire servira de base à la préparation des futurs contrats de prestations 2016-2019 des institutions du domaine de la santé.

Dans le domaine hospitalier, la liste des hôpitaux cofinancés par le canton devra être revue en 2015. Sa mise à jour entraînera une nouvelle répartition des prestations financées dans les institutions privées, tenant notamment compte des différents arrêts des tribunaux en la matière.

Le Conseil d'Etat poursuivra, en 2015, sa politique en faveur des soins à domicile, laquelle place Genève parmi les cantons où ce type de prise en charge est le plus développé en Suisse. Outre son aspect plus économique, le maintien à domicile présente l'avantage de satisfaire aux aspirations d'une majorité de la population. Selon le rapport du Conseil d'Etat sur la planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015, il faut prévoir une augmentation annuelle du volume de soins à domicile. Des ressources supplémentaires seront ainsi affectées en 2015 aux prestations de soins fournies par l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad).

Le Conseil d'Etat axera également ses actions sur d'autres projets stratégiques qui permettront d'optimiser l'organisation du réseau de soins, de prévenir la perte d'autonomie et de retarder le recours aux soins. Ces actions sont les suivantes :

- l'accent sera mis sur la poursuite des plans cantonaux, notamment le programme cantonal de développement des soins palliatifs, le plan cantonal Alzheimer ainsi que les actions en faveur des proches aidants. L'objectif consiste, à terme, à pouvoir déployer de véritables filières de soins coordonnées qui, sans impulsion cantonale, ne verrait pas le jour ;
- après son implantation en 2013, le projet E-toile (MonDossierMedical.ch) devra poursuivre son déploiement avec la collaboration de La Poste. Ce projet vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale. Cette plate-forme d'échange d'information médicale sécurisée, avec des droits d'accès gérés par le patient, place Genève en tête des cantons suisses actifs dans la cybersanté. Le potentiel d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est énorme même si le changement culturel pour en faire une réalité quotidienne pour les patients et les soignants est encore perçu comme important.

Quant aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ils s'attacheront à fédérer leurs efforts autour de la qualité des soins et l'efficience de leurs activités afin de répondre à l'augmentation des demandes de prestations de la population genevoise, tout en respectant le cadre budgétaire fixé par le Conseil d'Etat.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de 4.7 millions, constatée entre le budget 2015 et le budget 2014, concerne principalement les rubriques 31 "charges de biens et services et autres charges d'exploitation" (+1.1 mio) et 36 "charges de transfert" (+3.5 mio).

La croissance des charges de biens et services et autres charges d'exploitation s'explique par la réintroduction des montants coupés lors de l'élaboration du budget 2014 afin de consommer les reports budgétaires (+0.4 mio), par l'octroi de mandats en lien avec le projet E-Toile (+ 0.4 mio) et de lutte contre la pénurie (+0.2).

K01 Réseau de soins (suite)

L'augmentation des charges de transfert s'explique par les éléments suivants :

- augmentation des indemnités accordées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) en lien avec l'ouverture de la Brenaz 2 et Curabilis et de la mise en service d'équipements générateurs de revenus (+3.9 mio) ;
- augmentation de l'indemnité accordée à l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) pour tenir compte du vieillissement de la population (+2.0 mio) ;
- augmentation de l'enveloppe destinée à financer des actions de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé menée par des subventionnés (+0.8 mio) ;
- compléments de subvention en lien avec l'octroi de l'annuité 2014 complète alors que le budget 2014 ne tenait compte que d'une application à partir du 1^{er} juillet (+2.0 mio) ;
- compléments de subvention en lien avec l'augmentation des cotisations à la CPEG (+5.6 mio) ;
- optimisation des relations TVA au sein du groupe Etat de Genève (-1.2 mio) ;
- baisse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées (-2.4 mio) ;
- décision du Conseil d'Etat de baisser le montant des indemnités (-10.0 mio) ;
- décision du Conseil d'Etat d'accorder aux Cliniques 10 postes (+1 mio) ;
- décision du Grand Conseil d'octroyer l'annuité pour les salaires inférieurs à 86 868 francs (+2 mio).

Les revenus progressent de 3.5 millions suite à l'actualisation des revenus liés à Curabilis ainsi qu'à la participation des caisses d'assurance-maladie aux investissements pour 2.6 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3 ans	83.3		83.5 ans	2020
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'000	18000		18'000	2018
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	500'000 heures	490000		600'000 heures	2018
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	entre 1 et 1.5%	<=1.5%	1.90%	entre 1 et 1.5%	2018
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	75%	75%	75.70%	80%	2018
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	95%	94%	86.80%	95%	2020
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	75%	75%	58%	80%	2020

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70%	70%	59.40%	75%	2020
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	8 semaines	8 semaines	5 semaines	8 semaines	2020
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3 à 4 semaines	4 semaines	3 semaines	4 semaines	2020
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	<10%	<10%	9.60%	<10%	2020
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	<180	200	182	160	2020
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	85%	100%	84.11%	85%	2020
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	<6.3 jours	moyenne HUS 6.3 jours	6.3 jours	6.1 jours	2018
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	<=108	160	197	<=108	2018
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	<=80 jours	<=80 jours	102	<=60 jours	2017
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	42%	40%		45%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour	2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 :	80 ans	80 ans	N.A.
Indicateur 1.2 (ex 1.3) :	<16'500	<16'500	N. A.
Indicateur 1.3 (ex 1.4) :	<490'000	<490'000	N. A.
Indicateur 1.4 (ex 1.6) :	>2%	>2%	N.A.
Indicateur 1.5 (ex 1.7) :	<70%	<70%	N.A.
Indicateur 2.1 :	<90%	<90%	N.A.
Indicateur 2.2 :	<70%	<70%	N.A.
Indicateur 2.3 :	<65%	<65%	N.A.
Indicateur 2.4 :	>12 semaines	>12 semaines	N.A.
Indicateur 2.5 :	>4 semaines	>4 semaines	N.A.
Indicateur 2.6 :	>11%	>11%	N.A.
Indicateur 2.7 :	>220	>220	N.A.
Indicateur 3.1 :	<80%	<80%	N.A.

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 4.1 :	>6.5 jours	>6.5 jours	N.A.
Indicateur 4.2 :	>180	>180	N.A.
Indicateur 4.3 :	>100 jours	>100 jours	N.A.
Indicateur 5.1 :	<40%	<40%	N.A.

Notes :

L'indicateur 1.1 Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01.

L'ancien indicateur 1.2 Durée moyenne de séjour a été transféré dans le programme D01. En effet, cet indicateur a été pensé comme un indicateur du résultat global d'une politique de réseau de soins. Cette conception date de l'époque où les EMS étaient encore dans l'ancienne Direction générale du réseau de soins; au vu de la nouvelle organisation au niveau du département, il devient plus juste de rattacher cet indicateur relatif à la gestion des EMS au programme D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées.

L'indicateur 1.2 (ex. 1.3) a été surévalué au B2014. Les données au B2015 ont été adaptées.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur concerne les cas de personnes dont la prise en charge à domicile n'est pas forcément adéquate, car le nombre d'heures de soins nécessaires et fournies par l'IMAD est trop important (notion de « soins excessifs ») par rapport aux soins fournis à la moyenne des clients âgés de plus de 65 ans. La limite au-delà de laquelle on estime que l'intervention de l'IMAD est « excessive » est fixée à >40 h par mois/personne.

La cible est correlée au financement dans le contrat de prestations. Elle sera revue à la hausse dans le prochain contrat de prestations.

L'objectif 2 ne concerne que les HUG.

Indicateur 2.1 : Les urgences 1 correspondent à des situations aiguës (situation pathologique pouvant entraîner la mort, la perte d'un membre ou d'un organe, si la prise en charge n'est pas immédiate) qui nécessitent une installation immédiate

Indicateur 2.2 : Les urgences 2 correspondent à des situations urgentes (situation pathologique n'engageant pas le pronostic vital, mais qui est susceptible de s'aggraver dans l'immédiat) dont le délai d'installation est de 20 minutes maximum

Indicateur 2.3 : Les urgences 3 correspondent à des situations semi-urgentes (situation pathologique où le temps ne constitue pas un facteur critique. L'état du patient à son arrivée est jugé stable) dont le délai d'installation est de 120 minutes maximum

Indicateur 2.7 : Un événement indésirable grave est annoncé par un/des collaborateur(s) des HUG au Secrétariat général. Il concerne un événement survenu pouvant entraîner un préjudice important soit à l'égard du patient (par exemple un danger entraînant des risques pour la vie du patient, un décès, une invalidité, une incapacité durable ou un prolongement de son hospitalisation) soit à l'égard des HUG.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	17'624'674	1'765'701	11.1%	15'858'973	17'159'475
30 Charges de personnel	3'444'408	131'745	4.0%	3'312'663	3'237'091
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	838'814	168'567	25.1%	670'247	791'049
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'162	-1	-0.0%	3'163	3'057
36 Charges de transfert	13'337'900	1'465'000	12.3%	11'872'900	13'127'776
39 Imputations internes	390	390	-	-	502
REVENUS	1'942'277	251'340	14.9%	1'690'937	3'127'751
41 Patentés et concessions	600	600	-	-	10'000
42 Taxes	1'604'046	298'973	22.9%	1'305'073	2'415'850
43 Revenus divers	337'631	-48'233	-12.5%	385'864	701'901
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'682'397	-1'514'361	10.7%	-14'168'036	-14'031'724
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-145'287</i>	<i>61'808</i>	<i>-29.8%</i>	<i>-207'095</i>	<i>-202'572</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'441'705</i>	<i>-675'660</i>	<i>88.2%</i>	<i>-766'045</i>	<i>-830'508</i>
COÛT COMPLET	-17'269'389	-2'128'213	14.1%	-15'141'176	-15'064'804

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	20.85	0.20	0.97%	20.65	18.99
ETP fixes	20.75	0.20	0.97%	20.55	18.99
ETP auxiliaires	0.10	0.00	0.00%	0.10	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'efforce de mieux contrôler les professionnels de la santé actifs dans le canton. Cela s'est traduit par l'octroi de droits de pratiques pour toutes les catégories professionnelles concernées, y compris pour les employés des institutions publiques. En matière de pratiques professionnelles, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) veillera par ailleurs à optimiser les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de garantir la qualité des soins.

Le DEAS veillera en outre à maintenir un rythme régulier d'inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels de la santé. Le périmètre des institutions inspectées sera revalidé. En particulier, les institutions de santé et tous les cabinets médicaux à risque pratiquant la stérilisation seront contrôlés.

Le canton appliquera par ailleurs -dans la mesure des compétences laissées aux cantons par le droit fédéral- une politique de régulation de l'offre cohérente et efficace, notamment dans le domaine des soins ambulatoires. Cette politique a porté ses fruits, tant en termes d'adéquation de l'offre par rapport aux besoins qu'en termes de maîtrise des coûts.

Le canton va également collaborer de façon accrue avec le canton de Vaud pour mieux appréhender le phénomène des hospitalisations hors canton, dont l'impact a augmenté depuis 2012 en raison de la libre circulation voulue pour les patients par le nouveau financement hospitalier. Des réflexions devront être menées pour simplifier la gestion administrative, pour limiter les implications financières et pour mieux maîtriser le recours aux prestations hors canton.

Le Conseil d'Etat entend également suivre très attentivement la mise en œuvre, prévue dès 2015, du mécanisme de compensation partielle des primes payées en trop par les Genevois, sur lequel le canton de Genève s'est beaucoup engagé.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de 1.8 million entre le budget 2015 et le budget 2014 est due principalement à l'actualisation des charges de personnel (+0.2 mio), de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.2 mio) et de transfert (+1.5 mio).

L'écart sur les charges de biens et services s'explique par la réintroduction des montants retranchés lors de l'élaboration du budget 2014 afin de consommer les reports budgétaires 2014 (+0.2 mio). Les charges de transfert (+1.5 mio) augmentent de manière à prendre en compte l'augmentation des besoins en matière d'hospitalisations hors canton.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	94%	95%	2018

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	95%	95%	61.50%	95%	2016
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	20%	20%	2016
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 : 90%	90%	N. A.
Indicateur 2.1 : 75%	75%	N. A.
Indicateur 3.1 : 80%	80%	N. A.
Indicateur 3.2 : 80%	80%	N. A.
Indicateur 3.3 : 10%	10%	N. A.
Indicateur 3.4 : 90%	90%	N. A.
Indicateur 4.1 : 95%	95%	N.A.

Notes :

Indicateur 3.1 : La notion de "visite" est scindée en 3 parties soit :

- La visite d'ouverture (pour une simple visite)
- La visite agencée (qui correspond à une visite plus approfondie)
- La visite inopinée (la visite est centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier)

Indicateur 3.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Elles doivent avoir lieu maximum 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 3.4 : Nombre de plaintes sur les 5 dernières années

- En 2010 : **2**
- En 2011 : **12**
- En 2012 : **5**
- En 2013 : **14**
- De Janvier à Septembre 2014 : **10**

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	25'080'876	-110'899	-0.4%	25'191'775	23'612'572
30 Charges de personnel	12'395'653	78'321	0.6%	12'317'332	11'707'423
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'016'417	308'915	18.1%	1'707'502	1'712'748
33 Amortissements du patrimoine administratif	193'836	-477'011	-71.1%	670'847	235'701
36 Charges de transfert	10'398'250	-18'125	-0.2%	10'416'375	9'900'779
39 Imputations internes	76'720	-3'000	-3.8%	79'720	55'921
REVENUS	5'450'230	-151'819	-2.7%	5'602'049	4'746'489
40 Revenus fiscaux	70'000	0	0.0%	70'000	91'723
41 Patentés et concessions	7'600	-600	-7.3%	8'200	15'061
42 Taxes	2'697'251	-146'818	-5.2%	2'844'069	2'437'959
43 Revenus divers	538'179	-4'401	-0.8%	542'580	351'026
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'137'200	0	0.0%	2'137'200	1'850'720
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'630'646	-40'920	0.2%	-19'589'726	-18'866'084
<i>Coût des activités de support</i>	-522'857	247'176	-32.1%	-770'033	-732'632
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'096'830	-2'257'674	79.5%	-2'839'156	-2'992'077
COÛT COMPLET	-25'250'333	-2'051'418	8.8%	-23'198'915	-22'590'793

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	85.40	-0.35	-0.41%	85.75	76.28
ETP fixes	85.27	-0.35	-0.41%	85.62	76.28
ETP auxiliaires	0.14	0.00	0.00%	0.14	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La prévention sera assurément un levier important, ces prochaines années, pour une meilleure maîtrise des coûts de la santé. Dans cet esprit, le Conseil d'Etat va revoir de façon approfondie son plan stratégique pour la prévention des maladies et la promotion de la santé. L'objectif est de pouvoir mener une réflexion transversale au sein de l'Etat pour identifier la meilleure allocation possible des ressources à disposition. Une attention particulière sera réservée à la prévention en faveur des personnes âgées. Ces réflexions seront destinées à orienter les futurs contrats de prestations avec les partenaires actifs dans ce domaine et à conduire les actions complémentaires au plan cantonal actuel qui recouvre la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes et la prévention de la dépression.

L'année 2015 sera en outre consacrée à la consolidation de la nouvelle commission cantonale d'éthique pour la recherche sur l'être humain, créée en 2014 en vertu du nouveau droit fédéral.

Enfin, le canton poursuivra sa politique de collaboration avec les autres cantons romands dans le domaine de la surveillance de la consommation (denrées alimentaires et objets usuels). Cette collaboration permet des gains d'efficience importants en développant des outils communs. Elle permet également de continuer à disposer d'outils d'analyse modernes et performants en partageant les investissements.

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé poursuivra les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- assurer le respect de la mise sur le marché, de la remise et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques ;
- renforcer la protection de la population envers les chiens en menant les tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux ;
- garantir une intervention efficace des ambulances du 144.

Justification des écarts

Les charges de ce programme restent globalement stables. On note toutefois une augmentation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation de 0.3 million qui découle de la réintroduction partielle des montants coupés lors de l'élaboration du budget 2014 afin de consommer les reports budgétaires (+0.2 mio) et de l'octroi de moyens supplémentaires pour effectuer une campagne de vaccination contre la rougeole (+0.1 mio).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2016
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	84%	95%	2016
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostiques d'infections VIH par an	Efficacité	<90	<90	79	<90	2016
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	<80	39	<80	2016

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	90%	100%	2016
4.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100%	100%	100%	100%	2016
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160	179	160	2016
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	85	85	83.5	85	2016
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180	155	180	2016
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	90%			95%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	350	350	389	350	2018
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6800	6000	6480	8000	2018
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	90%	80%	100%	100%	2018
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	95%	230	99.6%	95%	2018
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	95%			100%	2018

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2015	Valeurs 2014	Valeurs 2013
Indicateur 1.1 :	80%	80%
Indicateur 1.2 :	80%	80%
Indicateur 2.1 :	N.A.	N.A.
Indicateur 3.1 (ex 4.1) :	N.A.	N.A.
Indicateur 4.1 (ex 8.1) :	90%	90%

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 4.2 (ex 8.2) :	80%	80%	80%
Indicateur 4.3 (ex 8.3) :	90%	90%	N.A.
Indicateur 5.1 :	N.A.	N.A.	N.A.
Indicateur 5.2 :	N.A.	N.A.	N.A.
Indicateur 5.3 :	N.A.	N.A.	N.A.
Indicateur 6.1 (nouveau) :	80%	80%	N.A.
Indicateur 6.2 :	300	300	N. A.
Indicateur 6.3 (ex 6.4) :	6'000	6'000	N. A.
Indicateur 6.4 (ex 6.5) :	80%	75%	N. A.
Indicateur 7.1 :	90%	90%	N. A.
Indicateur 7.2 :	90%	N. A.	N. A.
Indicateur 8.1 (nouveau) :	90%	N.A.	N.A.

Notes :

Indicateur 1.2 : Les laboratoires et les médecins sont tenus de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire". Les médecins sont tenus de remplir une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire.

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un monitorage des infections VIH. Un diagnostic peut être lié à une infection récente ou ancienne non-connue dans notre canton.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est un indicateur de monitorage

Indicateurs 5.1 à 5.3 : Il n'y a pas d'amélioration sur le long terme car le service n'a aucune exigence légale sur le nombre d'inspections à effectuer et prévoit en fonction de ses ressources/disponibilités

Indicateur 6.1 : Il y a environ 2'500 à 3'000 inspections par an

Un nouveau concept pour la détermination des fréquences d'inspection basée sur l'analyse de risque a été instauré dans toute la Suisse depuis 2013. Ce concept repose sur une fréquence de base propre aux catégories d'établissement sur lequel s'ajoute un calcul dit dynamique pouvant réduire cette fréquence en fonction des résultats de la dernière inspection. Chaque entreprise peut donc avoir une fréquence d'inspection différente et l'important est maintenant de pouvoir respecter les dates de prochaines inspections calculées par le système informatique Limsophy.

Indicateur 6.2 : Actuellement, il y a 5.75 ETP (contrôleurs)

Indicateur 6.3 : L'objectif de cet indicateur repose sur 2 piliers :

1. Les contrôles à la production lors des inspections pour vérifier les bonnes pratiques d'hygiène. Le but est de pouvoir effectuer des prélèvements une inspection sur deux, soit tous les 3-4 ans au maximum. Ceci devrait à terme représenter près de 4'000 échantillons par an.
2. Les contrôles de produits à la vente. Il est actuellement reconnu que pour assurer la sécurité des consommateurs, il est nécessaire de contrôler 5 échantillons de denrées alimentaires / 10'000 habitants et 1 échantillon d'objets usuels / 10'000 habitants. Pour Genève, cela représente un nombre de 3'000 échantillons/an. Par ailleurs, il faut compter encore environ 1'000 échantillons par an effectués pour des demandes privées ou sur demande de la Confédération. Ces analyses sont facturées et génèrent des recettes importantes.

Au total, et à terme, l'objectif devrait plutôt être de 8'000 échantillons par an.

Indicateur 6.4 : A l'heure actuelle, il y a 188 entreprises dites sensibles

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 7.1 : Les évaluations représentent environ 150 TMC (tests de maîtrise et de comportement des chiens) et entre 120 et 150 autres évaluations sur les chiens mordreurs, les chiens avec une agressivité supérieure à la norme, les chiens des agents de sécurité qui ne sont plus en service et les chiens de la gendarmerie.

Indicateur 7.2 : En 2013, 241 cas de morsures et comportements dangereux ont été répertoriés par le SCAV. Globalement, entre 200 et 250 cas sont répertoriés chaque année.

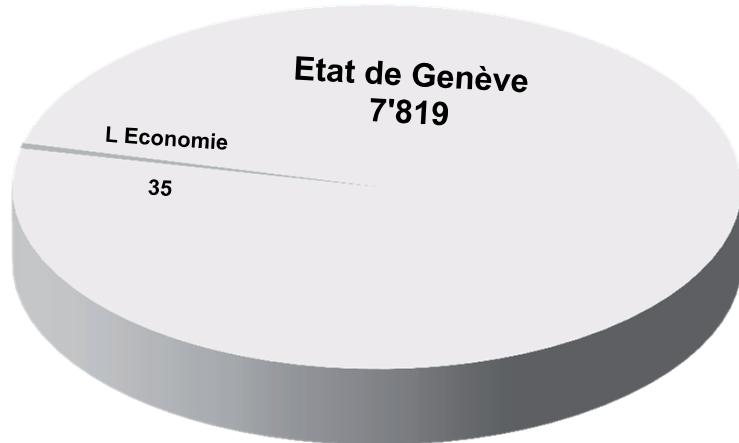
Le taux ne peut pas être de 100%. Le 100% des dossiers est effectivement pris en considération par le SCAV, mais tous n'entraînent pas une procédure. Le pourcentage indiqué ne concerne que les dossiers menant à une procédure.

Indicateur 8.1 : En 2012 et 2013, environ 3'700 animaux de rente (bovins, moutons, chèvres, porcs) et 1'300'000 volailles ont été abattus, par année.

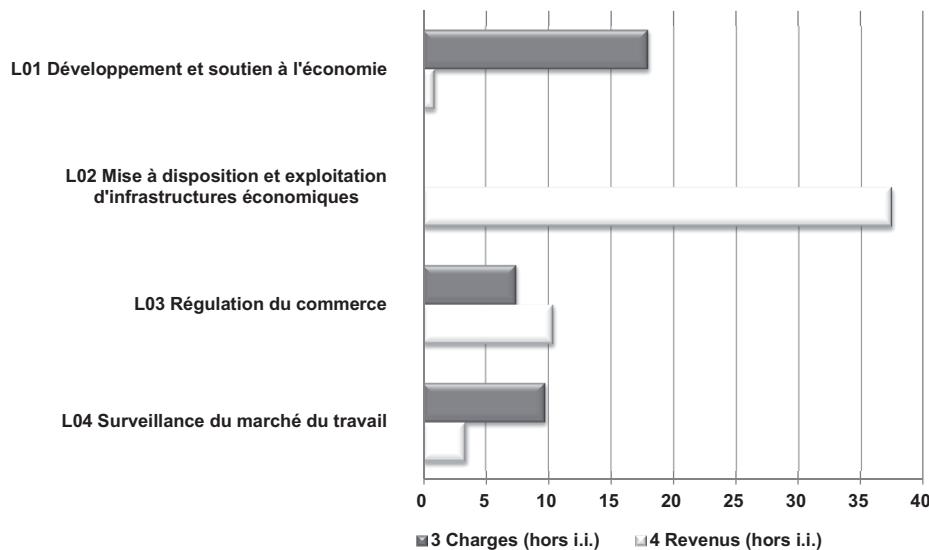
Les abattages doivent se faire systématiquement sous contrôle d'un vétérinaire officiel du SCAV (obligation légale). Les contrôles doivent se faire ante-mortem (avant l'abattage) et post-mortem (après l'abattage) sur les carcasses.

L'Économie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L'Économie

Synthèse des priorités

Dans son programme de législature 2014-2018, le Conseil d'Etat a placé comme priorité première le fait de "consolider les bases de la prospérité du canton". Pour ce faire, Genève se doit de répondre à de multiples enjeux liés à l'étroite imbrication de son économie dans les marchés mondiaux. En effet, la vive concurrence à laquelle sont aujourd'hui confrontées les diverses places économiques concerne des pans entiers de l'économie genevoise, fortement exportatrice en biens et services.

A cela s'ajoute la nécessité de s'adapter aux mutations rapides de l'environnement socio-économique, principalement en termes technologique et réglementaire. Sur ce point, la perception de la Suisse en tant qu'îlot de stabilité politique et sociale, a récemment été ébranlée à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des votes sur des initiatives populaires. L'acceptation de l'initiative "*Contre l'immigration de masse*", le 9 février 2014, constitue aux yeux des entreprises un facteur d'incertitude et de flou juridique. Pour rappel, les besoins en main d'œuvre de l'économie genevoise ne peuvent être satisfaits localement, le canton comptant environ 60'000 emplois de plus que le potentiel d'actifs (15-65 ans) dans la population à Genève. La main-d'œuvre extra-cantonale ou étrangère se révèle absolument essentielle. Les nombreux chantiers liés à la modification et au renforcement des réglementations - dans le domaine de la finance par exemple - et les débats portant sur la fiscalité des entreprises, liés à l'abolition des statuts fiscaux, complètent ce sentiment d'imprévisibilité. A cet effet, le Conseil d'Etat poursuivra le travail mené, tant au niveau intercantonal que fédéral, afin de favoriser la prise en compte des intérêts et des particularités de l'économie genevoise.

Par ailleurs, l'action politique du Conseil d'Etat consistera à poursuivre le soutien à la création et au maintien d'emplois locaux, grâce à un engagement marqué sur la promotion endogène. Dans le même temps, il mettra un accent particulier sur les actions visant à encourager et à stimuler la diversité de l'économie genevoise. Cette dernière doit se traduire par la variété des secteurs, des types d'entreprises – de la très petite entreprise à la multinationale – ainsi que par la diversité des pôles de compétences.

Il s'agira également de poursuivre et de développer les actions menées afin de renforcer le potentiel de Genève – et plus largement de la région lémanique – en matière d'innovation, de renforcer les actions centrées sur le capital humain et de maintenir et développer des conditions-cadres attrayantes et adaptées.

En matière de surveillance et de contrôle du marché du travail, le Conseil d'Etat entend renforcer ses efforts de prévention de la sous-enchère salariale, de lutte contre le travail au noir et de protection de la santé et sécurité au travail.

Afin de renforcer la coordination et la collaboration entre les commissions paritaires chargées des secteurs sous convention collective de travail étendue et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), des contrats de prestation ont été mis sur pied. Ils permettent de déléguer aux commissions paritaires concernées le contrôle des entreprises actives sur un marché public et du respect de la loi sur le travail au noir sous l'angle de la détection d'infractions à la LAVS.

Dans les secteurs non couverts par une CCT étendue, la commission tripartite cantonale peut demander l'édition d'un contrat type de travail (CTT) en cas de sous-enchère abusive et répétée. Le canton de Genève a édicté 5 contrats type de travail à caractère impératif. En 2015, des campagnes spécifiques seront menées dans les secteurs sous CTT du transport de choses et des monteurs de stands.

En matière de surveillance des conditions de travail sur les marchés publics, le Conseil d'Etat entend faire déployer pleinement la révision du règlement sur la passation des marchés publics qui garantit une mise en œuvre optimale du dispositif fédéral instituant une responsabilité de l'entrepreneur contractant pour les infractions commises par ses sous-traitants en matière de conditions de travail et de salaires dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre.

En outre, le Conseil d'Etat veut renforcer les contrôles en lien avec les décisions du Conseil fédéral visant à améliorer le dispositif de mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, telle que l'augmentation du nombre de contrôles au sein des régions frontalières et des branches particulièrement sensibles. Ce renforcement donne un signal clair de la volonté de maintenir les mesures d'accompagnement dans le futur système qui découlera de la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'immigration.

S'agissant du régime d'autorisation et de contrôle des professions réglementées mis en œuvre par le Service du commerce, le Conseil d'Etat entend pouvoir implémenter en 2015 la nouvelle loi sur les taxis de service public qui permettra de mieux intégrer le transport professionnel de personnes en tant que partie prenante de l'offre touristique du Canton. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre la nouvelle législation (LRDBHD) afin qu'elle prenne en compte les nouvelles tendances en matière de consommation, tout en préservant la qualité de vie des citoyens.

Pour le surplus, le Registre du commerce, qui a été intégré à l'OCIRT en 2014, permet à ce dernier d'avoir une bonne perception du contexte et des structures des entreprises composant le tissu économique du canton.

Enfin, concernant les entités autonomes telles que l'Aéroport international de Genève, Palexpo et les Ports Francs et entrepôts de Genève SA, elles constituent un outil indispensable pour la prospérité économique, le dynamisme du canton et de la région ainsi que pour le rayonnement de la Genève internationale. L'augmentation continue de la fréquentation de l'aéroport démontre l'attractivité de notre canton et de sa région. Il implique également des investissements pour adapter cette plateforme, réalisés directement par Genève Aéroport. Le taux de remplissage des Ports Francs et entrepôts de Genève souligne sa capacité concurrentielle, notamment sur le marché de l'art. Là aussi, de nombreux investissements sont consentis directement par la société. Enfin, la multiplication des salons hébergés à Palexpo amène chaque année de nouveaux visiteurs à Genève, dans un secteur très concurrentiel.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	17'987'683	-1'507'277	-7.7%	19'494'960	19'376'443
30 Charges de personnel	2'412'072	-895'021	-27.1%	3'307'093	3'159'664
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'590'191	361'943	29.5%	1'228'248	1'374'799
33 Amortissements du patrimoine administratif	430	180	72.0%	250	250
34 Charges financières	-	-	-	-	399'991
36 Charges de transfert	13'984'990	-974'380	-6.5%	14'959'370	14'441'739
REVENUS	959'069	409'350	74.5%	549'719	647'494
42 Taxes	548'989	-730	-0.1%	549'719	490'455
43 Revenus divers	410'080	410'080	-	-	70'467
44 Revenus financiers	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	86'572
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'028'614	1'916'627	-10.1%	-18'945'241	-18'728'949
<i>Coût des activités de support</i>	-31'314	14'345	-31.4%	-45'659	-41'724
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'056'503	-442'009	71.9%	-614'494	-650'389
COÛT COMPLET	-18'116'430	1'488'964	-7.6%	-19'605'394	-19'421'062

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	14.05	-4.84	-25.62%	18.89	16.95
ETP fixes	13.60	-4.84	-26.25%	18.44	16.68
ETP auxiliaires	0.45	0.00	0.00%	0.45	0.27

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la promotion économique (SPEG), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Eclosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L'environnement économique évolue rapidement et est en perpétuelle reconstruction. Il est marqué notamment par l'essor de l'Asie, la crise de la dette dans les pays industrialisés et l'évolution rapide et complexe des technologies. De plus, les changements en cours au niveau des conditions cadres en Suisse entraînent une incertitude. Dans ce contexte caractérisé par des cycles de plus en plus courts et par des amplitudes de plus en plus fortes, il est essentiel de miser sur la diversification et la créativité.

Afin de renforcer le tissu économique, le Conseil d'Etat entend mettre l'accent sur le soutien à l'innovation et la création d'emplois locaux. Ainsi, il poursuit sa politique de développement économique basée sur une veille active, sur une prospection pour attirer des entreprises étrangères à haute valeur ajoutée contribuant à asseoir les pôles d'excellence régionaux et sur le soutien à l'économie locale au travers du service de la promotion économique (SPEG) et du dispositif d'aide aux entreprises.

En 2015, le Conseil d'Etat mettra en œuvre une activité de veille proactive sur l'évolution des conditions cadres et leur impact sur l'attractivité de la région. Ces actions se baseront sur des échanges avec les associations sectorielles et sur un suivi des entreprises clés de notre canton. Elles permettront de mieux comprendre les enjeux auxquels les entreprises des différents secteurs sont confrontées et de proposer des améliorations.

Durant la même année, le Conseil d'Etat consolidera les efforts de prospection sur les marchés prioritaires comme les Etats-Unis et la Chine, en s'appuyant sur le SPEG, sur le Greater Geneva Bern area (GGBa), organisme de promotion des cantons romands, sur le Switzerland Global Enterprise (SGE), organisme de promotion de la place économique suisse et en développant les réseaux de partenaires. Ce renforcement des liens est essentiel afin de fournir des prestations de qualité à une clientèle exigeante dans un contexte de plus en plus complexe et concurrentiel.

Autres projets d'importance stratégique

Le soutien à l'économie locale se base sur la sensibilisation, l'information, le conseil et l'orientation des entrepreneurs ou des créateurs d'entreprise d'une part, et sur l'accompagnement et le financement, d'autre part. Le Conseil d'Etat souhaite concentrer les efforts en 2015 sur l'optimisation de l'intégration du système de soutien cantonal dans les initiatives régionales et nationales comme la nouvelle politique régionale (NPR) et le système de soutien mis en place par la Commission de l'Innovation et de la Technologie de la Confédération. Le programme de mise en œuvre de la NPR comprend le financement aux organismes inter-cantonaux liés à l'innovation comme Platinn, Alliance, Capital proximité et le réseau Genilem suisse, et le financement des plateformes de promotion sectorielle Alp ICT, Bioalps, Cleantechalps et Micronarc. L'optimisation de l'intégration de ces divers programmes devrait mener à un effet de levier déterminant pour la promotion de l'innovation auprès des entreprises genevoises.

De plus en 2015, dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations de l'office de promotion de l'industrie et des technologies (OPI), de la fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et de la fondation d'aide aux entreprises (FAE), une réflexion sera menée sur l'adaptation des prestations fournies par les organismes du dispositif de soutien afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'environnement économique.

Justification des écarts

Dans le cadre des différentes mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat et de restructuration au sein du département de la sécurité et de l'économie (DSE), la direction générale des affaires économiques (DGAE) (programmes L01 & L03) a été dissoute en 2014. A cet effet, 2.10 ETP ont été supprimés et 3.60 ETP transférés sur d'autres programmes du département (transferts neutres).

En 2015, ce programme est mis en œuvre par le Service de la promotion économique uniquement, dont l'effectif réel augmente à hauteur de 1.40 ETP en raison des transferts de l'ancienne DGAE (+2.40 ETP) mais qui se voit également supprimer un poste (-1.00 ETP) suite aux mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat.

Pour le surplus, l'écart en ETP est lié aux clés de répartition entre les programmes L01 et L03 alors en vigueur en 2014.

Les charges de personnels diminuent quant à elles de 895'021 F en raison notamment des opérations décrites ci-dessus mais également en lien avec les mécanismes salariaux et charges sociales.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 361'943 F

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

due notamment au reclassement à hauteur de 493'500 F de cotisations et de participations à des concordats intercantonaux qui figuraient à tort dans la nature 36 "Charges de transfert" jusqu'en 2014. Il s'agit de

- cotisation au Switzerland Global Enterprise (SGE) (ex office suisse d'expansion économique - OSEC) (4'000 F);
- cotisation à l'office national du tourisme (13'500 F);
- participation aux actions du SGE (ex OSEC) (76'000 F);
- participation au programme Leonardo (25'000 F);
- participation à conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) pour la nouvelle politique régionale (NPR - innovation) (375'000 F).

Ce reclassement est compensé partiellement par la suppression de charges provenant de la Direction générale des affaires économiques supprimée au cours de l'année 2014.

La nature 36 "Charges de transfert" enregistre une diminution de 974'380 F découlant des éléments suivants :

- transferts effectués en nature 31 pour les cotisations et participation à des concordats intercantonaux (493'500 F)
- application de la diminution de 1 % sur les indemnités (Fondation Eclosion pour 15'000 F, Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour 65'560 F et Office de promotion industrielle pour 16 090 F), soit au total une diminution de 96'650 F;
- diminution de 700'000 F de l'indemnité à la FAE concernant la couverture du risque sur les cautions compte tenu des nouvelles modalités introduites dans le contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et la FAE pour la période 2012-2025;
- augmentation de 241'400 F des budgets consacrés au développement des événements liés à la promotion économique endogène et au soutien d'organismes actifs dans l'économie genevoise comme par exemple la Fédération romande des consommateurs et Sustainable Finance;
- réduction de l'indemnité accordée à la Compagnie générale de navigation (CGN) de 30'000 F;
- variation des amortissements sur les subventions d'investissement versées à la Fondation Eclosion.

La nature 43 "Revenus divers" enregistre une augmentation de 410'080 F représentant la dissolution partielle des provisions antérieures à 2012 non utilisées par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) concernant la couverture sur les cautionnements accordés par cette dernière.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de participants aux évènements organisés de promotion économique (SPEG)	Efficacité	1000	1000		1000	2016
1.2 Taux de satisfaction des participants aux évènements organisés de la promotion économique (SPEG)	Qualité	70 %	70%		70 %	2016
1.3 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Eclosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)	Efficacité	150	150	135	200	2016
1.4 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (Eclosion, FONGIT, FAE, GENILEM, OPI, La Muse)	Efficacité	1700	1700	1633	1700	2016
1.5 Nombre de sociétés locales ayant reçu une prestation de promotion économique (SPEG)	Efficacité	200	200		200	2016
1.6 Nombre de visiteurs sur le site internet www.ge.ch/entreprise	Efficacité	30000	30000	62364	35000	2016

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	10	10	5	10	2016
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	20	20	21	25	2016
2.3 Nombre de sociétés étrangères ayant reçu une prestation du SPEG	Efficacité	120	120		120	2016
2.4 Nombre de visiteurs sur le site internet whygeneva.ch	Efficacité	15000	15000		20000	2016
3. Simplifier les démarches administratives						
3.1 Pourcentage d'entreprises en raison individuelle créées en ligne	Qualité	15 %	15%	22.94%	19 %	2016
3.2 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	400	400		400	2016
4. Promouvoir l'excellence du tissu économique						
4.1 Nombre d'actions de promotion avec implication forte de la promotion économique	Efficacité	10	10		10	2016
5. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
5.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantonaux dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpICT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	80	80	69	80	2016
5.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	50	50	63	50	2016
6. Développer la place touristique genevoise						
6.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2'750'00 0	2'750'00 0	2'820'50 0	2'750'00 0	2015
6.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	230	230	200	230	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité des activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet d'évaluer si les activités d'information mises en place par la promotion économique sont en adéquation avec les attentes des participants.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Eclosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem, de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies) et de la Muse (espace de coworking, entraide entrepreneuriale pour les start-up, porteurs de projet et indépendants).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

étaient créés ou sauvés.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "www.ge.ch/entreprises". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater Geneva Berne Aera) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre d'entreprises étrangères qui ont créé une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au développement et à l'implantation d'entreprises étrangères. L'indicateur représente le nombre de sociétés étrangères ayant été orientées vers des prestataires à valeur ajoutée ou auxquelles une présentation des conditions-cadre genevoises a été faite.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "whygeneva.ch". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG.

Indicateur 4.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'une des activités du Service de la Promotion économique relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Sont comptabilisés dans cet indicateur, les partenariats et participations à des salons ainsi que l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantoniales pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
REVENUS	37'467'000	1'201'115	3.3%	36'265'885	47'733'121
44 Revenus financiers	37'467'000	1'201'115	3.3%	36'265'885	47'733'121
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	37'467'000	1'201'115	3.3%	36'265'885	47'733'121
Coût des prestations de moyens	-	6'966'445	-100.0%	-6'966'445	-12'478'542
COÛT COMPLET	37'467'000	8'167'560	27.9%	29'299'440	35'254'579

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat entend préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève (AIG) et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales.

Le démarrage du chantier de l'Aile Est permettra à l'aéroport de rattraper son retard en matière d'infrastructures dans l'accueil et le traitement des passagers. Si elle n'a pas pour vocation principale l'augmentation du nombre de passagers, sa mise en œuvre devrait pouvoir permettre d'en absorber l'augmentation naturelle et constante au cours des dernières années. Les investissements importants, consentis directement par l'aéroport de Genève, seront de l'ordre du demi-milliard de francs.

En parallèle, le Conseil fédéral, en relation avec le canton et l'aéroport, met en œuvre un nouveau plan sectoriel d'infrastructure aéronautique. Ce plan constitue une référence en matière de planification, de construction et d'exploitation de l'aéroport. Il définira l'ensemble des infrastructures autorisées et sera déterminant en matière d'aménagement du territoire. Le premier volet de son étude et de son adoption se déroulera au cours de l'année

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

2015.

Autres projets d'importance stratégique

Ports Francs de Genève

Les Ports Francs poursuivront leur développement en insistant notamment sur le renforcement de la sécurité du site, compte tenu des valeurs qui y sont entreposées, mais également sur la collaboration avec les douanes, afin de répondre non seulement aux attentes de leur clientèle, mais aussi aux exigences légales. La demande de stockage étant très importante, les Ports Francs mèneront en 2015 une étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau bâtiment de stockage, ainsi que des investissements de nature informatique pour la gestion des marchandises.

Palexpo S.A.

Palexpo étudiera la possibilité de construire un hôtel sur le site même des halles d'exposition, en partenariat avec des groupes spécialisés, afin de répondre à une demande croissante de la part des exposants. Des études préliminaires ont déjà été menées au cours de l'année écoulée. En parallèle, Palexpo renforce son nouveau segment d'exploitation dans la restauration, puisqu'il sera le prestataire choisi pour préparer la nourriture du stand suisse à l'exposition universelle de Milan en 2015.

Justification des écarts

L'augmentation de la nature 44 "Revenus financiers" de 1'201'115 F est due à :

- augmentation de la part de bénéfice de l'Aéroport international de Genève reversée à l'Etat (+ 7'467'000 F);
- suppression des revenus en provenance des Ports Francs de Genève compte tenu du transfert d'actifs (-6'665'285 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	127	127	122	132	2017
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	94 %	94%	93.3%	99,30 %	2017
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	49 %	49%	46%	49 %	2017
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mio\$)	Efficacité	390	390	581	390	2017
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35 %	35%	26.8%	37 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

compte.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	7'489'320	-56'559	-0.7%	7'545'879	8'194'783
30 Charges de personnel	6'621'647	-88'705	-1.3%	6'710'352	7'021'625
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	272'893	19'331	7.6%	253'562	542'654
33 Amortissements du patrimoine administratif	16'980	-1'585	-8.5%	18'565	22'470
34 Charges financières	-	-	-	-	3'364
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	549'000	565'286
39 Imputations internes	28'800	14'400	100.0%	14'400	39'385
REVENUS	10'417'242	-218'214	-2.1%	10'635'456	10'861'550
42 Taxes	10'379'242	-218'214	-2.1%	10'597'456	10'816'312
43 Revenus divers	38'000	0	0.0%	38'000	45'238
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'927'922	-161'655	-5.2%	3'089'577	2'666'767
<i>Coût des activités de support</i>	-85'963	6'682	-7.2%	-92'645	-532'124
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'858'342	-349'506	23.2%	-1'508'836	-1'625'560
COÛT COMPLET	983'618	-504'478	-33.9%	1'488'096	509'083

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	50.85	-1.78	-3.38%	52.63	46.25
ETP fixes	48.60	-1.78	-3.53%	50.38	45.25
ETP auxiliaires	2.25	0.00	0.00%	2.25	1.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'exams cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce (SCOM) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Pour mémoire, le périmètre d'action du SCOM (33.3 ETP) couvre plus de 35 textes législatifs différents régulant notamment les secteurs économiques de l'hôtellerie-restauration (2'750 établissements publics), du commerce (10'200 magasins et points de vente), du transport professionnel de personnes (2'100 taxis et limousines), de l'organisation de manifestations (2'400 manifestations / an) et de la vente d'alcool à l'emporter, lesquels génèrent plus de 16'000 décisions et 4'000 contrôles par année.

La refonte complète des 2 principales lois dont il a la charge devrait aboutir à une mise en vigueur simultanée en 2015 de la LTSP (loi sur les taxis de service public), une fois levés les obstacles référendaires et de procédure, ainsi que de la LRDBHD (loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement), dès son approbation par le Grand Conseil. La nouvelle LTSP permettra au SCOM de mieux cibler les contrôles, d'augmenter les exigences d'accès à la profession et de sanctionner plus efficacement les infractions. La future LRDBHD, fusionnant la LRDBH et la loi sur les spectacles et divertissements (LSD) actuelles, donnera au service la possibilité de mieux prendre en compte les nouveaux modes de consommation, tout en luttant plus concrètement contre les nuisances sonores et en clarifiant les compétences entre le canton et les communes.

Autres projets d'importance stratégique

Le développement de la nouvelle application SIC (système d'information du commerce) se poursuivra en parallèle durant l'année 2015 avec pour objectif de rassembler sur une seule plateforme informatique, intégrant les derniers standards techniques, les informations actuellement dispersées sur 4 applications distinctes non interconnectées.

En outre, le rattachement du SCOM au sein du département de la sécurité et de l'économie permettra d'intensifier la collaboration déjà existante avec la police de proximité et la police judiciaire en vue d'une meilleure coordination et cohérence des actions menées conjointement. Au 1^{er} janvier 2015, le service sera rattaché à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), élargissant ainsi le spectre de compétences de cet office en matière de surveillance du marché du travail.

Par ailleurs, le plan de remédiation en vue de faire diminuer le taux d'absence continuera à être déployé puisqu'il a prouvé son efficacité en 2014.

Le registre du commerce a été intégré à l'OCIRT en 2014. Ce rattachement offre une meilleure visibilité et une plus grande cohérence des actions menées par l'OCIRT en faveur des entreprises et des acteurs économiques du canton.

Justification des écarts

L'écart en ETP s'explique d'une part en raison d'un transfert neutre sur un autre programme (-0.40 ETP) et pour le solde il est lié aux clés de répartitions entre les programme L01 et L03 alors en vigueur en 2014. Les charges de personnels diminuent quant à elles de 88'705 F en raison notamment des opérations décrites ci-dessus.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 19'331 F due à la nécessité de couvrir les charges impondérables du Registre du commerce en matière de frais postaux.

La nature 39 "Imputations internes" présente une augmentation de 14'400 F concernant la prise en compte des frais de poursuites des Offices de poursuites et faillites.

La diminution de la nature 42 "Taxes" de 218'214 F résulte de l'adaptation du budget 2015 des émoluments perçus

L03 Régulation du commerce (suite)

par le Registre du commerce. Il ressort de l'analyse des comptes des années antérieures que le budget de cette nature était légèrement surévalué.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 48 heures	Qualité	75 %	70%	70%	80 %	2016
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50 %	50%	40%	75 %	2018
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	20 %	30%	26%	30 %	2015
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	55 %	60%	60%	60 %	2016
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Efficacité	100 %	100	98	100 %	2015
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	65 %	50%	64%	65 %	2015
5. Optimiser le traitement des rapports d'infraction						
5.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	50 j. ouvrables	60 jours ouvrables	79 jours ouvrables	30 jours ouvrables	2017
5.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	>= 80 %	80%	59%	80 %	2015
6. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce						
6.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2 %	<=2%	1.4%	<=2 %	2017
6.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5 sur 6	Niveau 5 sur 6	Niveau 5	Niveau 5 sur 6	2017
6.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	>=90 %			>=90 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. Le délai de 48 heures commence à courir lorsque le dossier est considéré comme complet selon la liste des documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

L03 Régulation du commerce (suite)

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations". L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de sa célérité dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du secteur juridique du Service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencée en fonction du délai pris par la Chambre administrative pour rendre ses décisions.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	9'776'855	852'172	9.5%	8'924'683	8'805'300
30 Charges de personnel	9'278'864	657'947	7.6%	8'620'917	8'307'155
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	489'891	186'125	61.3%	303'766	490'810
39 Imputations internes	8'100	8'100	-	-	7'335
REVENUS	3'445'077	413'170	13.6%	3'031'907	2'711'636
42 Taxes	1'445'919	64'170	4.6%	1'381'749	1'200'661
43 Revenus divers	-	-	-	-	135'643
46 Revenus de transferts	1'999'158	349'000	21.1%	1'650'158	1'375'332
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'331'778	-439'002	7.4%	-5'892'776	-6'093'664
<i>Coût des activités de support</i>	-120'459	-1'436	1.2%	-119'023	-109'698
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'725'227	-1'085'509	66.2%	-1'639'718	-1'913'669
COÛT COMPLET	-9'177'463	-1'525'945	19.9%	-7'651'518	-8'117'030

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	68.60	3.80	5.86%	64.80	59.50
ETP fixes	67.10	3.80	6.00%	63.30	56.00
ETP auxiliaires	1.50	0.00	0.00%	1.50	2.50
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

Projets prioritaires et justification des écarts

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Réalisation du programme de législature

La réglementation du marché du travail est en premier lieu l'affaire des partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales), à travers la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, un nouveau rôle d'observation et de contrôle a toutefois été attribué à l'Etat, dans l'objectif d'éviter des situations de sous-enchère salariale abusive et répétée. Le Conseil d'Etat entend dès lors renforcer la collaboration entre les commissions paritaires chargées de contrôler l'application des CCT étendues et l'OCIRT, par le biais de contrats de prestation. La délégation de compétence concerne le contrôle des entreprises actives sur un marché public et le respect de la loi sur le travail au noir sous l'angle de la détection d'infractions à la LAVS. La commission paritaire établit, par ailleurs, à l'intention de l'OCIRT, un rapport annuel qui porte sur ses activités de contrôle, qu'elles soient ou non déployées dans le cadre de la délégation de compétences. De tels contrats ont déjà été signés avec les commissions paritaires du gros œuvre, du second œuvre, des parcs et jardins et du nettoyage. D'autres secteurs sont prévus courant 2014 ou début 2015.

Le Conseil d'Etat étant convaincu que les CCT représentent le meilleur dispositif de régulation du marché du travail, il favorise activement leur signature. Au 30 juin 2014, 148 CCT étaient en vigueur dans le canton de Genève, dont 79 sectorielles et 69 d'entreprises. Sur les 79 CCT sectorielles, 26 étaient étendues sur le plan national ou cantonal. 48% des travailleurs sont ainsi couverts par une CCT ou un contrat-type de travail. Ces chiffres démontrent toute l'importance du dispositif conventionnel à Genève.

Concernant les contrats-type de travail obligatoire (CTT), 5 sont déjà en vigueur dans les secteurs de l'économie domestique, de l'esthétique, du commerce de détail, des transports de choses pour le compte de tiers et des monteurs de stand. Des contrôles ont été effectués en 2014 dans le secteur du commerce de détail et de l'esthétique. En 2015, des campagnes spécifiques seront menées dans les secteurs sous CTT du transport de choses et des monteurs de stands.

Le 15 février 2014 est entrée en vigueur la révision du règlement sur la passation des marchés publics (RMP). Depuis l'été 2013, le dispositif fédéral de mesures d'accompagnement institue en effet une responsabilité de l'entrepreneur contractant pour les infractions commises par ses sous-traitants en matière de conditions de travail et de salaires dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre. La modification du RMP garantit une mise en œuvre optimale de cette mesure d'accompagnement. La révision prévoit notamment une obligation d'annonce, avant le début des travaux, de l'ensemble des sous-traitants participant à l'exécution du contrat, afin que les organes de contrôle compétents disposent d'informations pour agir, ainsi que la suspension immédiate des travaux du sous-traitant en cas de présence non-annoncée sur un chantier. Le Conseil d'Etat entend faire déployer pleinement les nouvelles possibilités offertes par cette révision.

L'acceptation de l'initiative populaire "contre l'immigration de masse" a des conséquences non seulement en ce qui concerne les besoins de notre économie et de la Genève internationale en matière de main d'œuvre étrangère mais aussi en lien avec l'avenir du dispositif de mesures d'accompagnement. Dans le cadre des travaux autour de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration, le Conseil d'Etat fait donc valoir les besoins du canton notamment dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux des départements de l'économie publique (CDEP) ainsi qu'àuprès des autorités fédérales. Il a notamment comme objectif de maintenir et développer le dispositif de mesures d'accompagnement, de défendre le principe du contrôle a posteriori du marché du travail et d'expliquer le choix politique opéré en faveur d'un cadrage volontariste du marché du travail.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton de Genève applique d'une manière rigoureuse et proactive l'ensemble du dispositif légal lié à la surveillance et au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et sécurité au travail et à la lutte contre le travail au noir.

L'Etat renforcera encore ses efforts de coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués, notamment les partenaires sociaux, les commissions paritaires, les autorités adjudicatrices et les différentes autorités chargées de l'application de la loi sur le travail au noir. L'objectif étant de pouvoir déployer un dispositif clair et efficace de contrôle et - si nécessaire - de sanction pour prévenir les risques de sous-enchère salariale, de concurrence déloyale, de conditions de travail portant atteinte à la santé et sécurité des **travailleurs et de travail au noir**.

Justification des écarts

L'écart de 3.80 ETP s'explique par :

- un transfert neutre d'un autre programme correspond à 0,8 ETP;

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

- une augmentation de 3,0 ETP pour le service de l'inspecteurat de l'OCIRT.

Les charges de personnel augmentent quant à elles de 657'947 F en raison notamment de l'augmentation de l'effectif.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 186'125 F due à l'augmentation des moyens accordés à l'OCIRT pour conclure de nouveaux contrats de prestation dans le domaine des conventions collectives de travail (CCT) avec les branches professionnelles.

La nature 42 "Taxes" enregistre une augmentation de 64'170 F en lien avec une augmentation des émoluments.

La nature 46 "Revenus de transferts" enregistre une augmentation de 349'000 F due à l'augmentation des indemnités pour les mesures d'accompagnement en provenance du secrétariat à l'économie (SECO).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1100	1100	1658	1100	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	138	138	207	138	2017
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5%	5%	5.17%	5%	2017
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	400	400	310	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	80	80	64.6	80	2017
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sorti des dossiers du service de la main-d'œuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	21	21	19.5	21	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôles en matière de conditions de travail dentreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (8 ETP).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La réitération ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que cette constatée lors du contrôle précédent.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôles du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisse ou étrangères. Le travail au noir consiste en une activité salariée ou indépendante exercée en violation des dispositions légales (non-déclaration de travailleurs aux assurances sociales; non-déclaration de revenus du travail de la part de bénéficiaires de prestations sociales (chômage, AI, aide sociale); non déclaration de revenu soumis à l'impôt à la source; emploi de travailleurs étrangers en situation illégale).

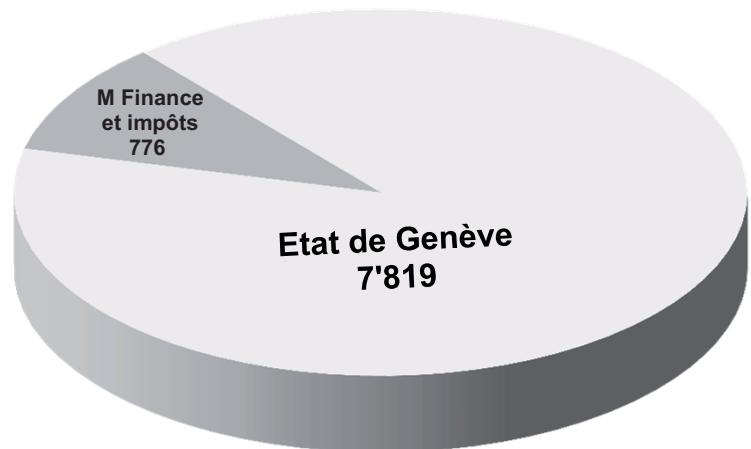
L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (4,8 ETP).

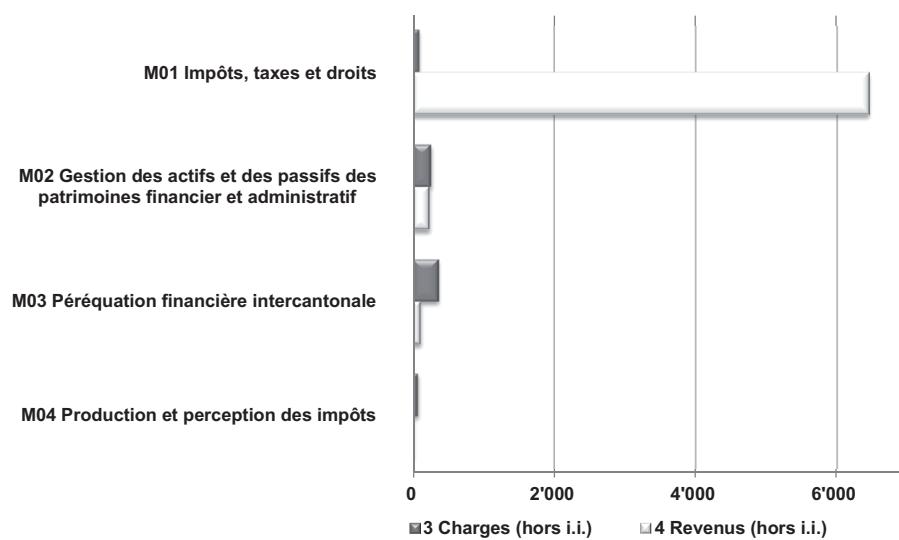
Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finance et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les revenus du programme M01 Impôts, taxes et droits augmentent de 111 millions de francs (+1,8% par rapport au B2014). Cette hausse est essentiellement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) qui augmentent à hauteur de 109 millions (+1,9%). Les revenus de transferts (principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct -nature 46) et les taxes (principalement composés des frais de perception facturés aux communes – nature 42) progressent conjointement de 2 millions (+0,4%).

Les prévisions concernant les revenus des personnes physiques reposent, pour l'impôt sur le revenu, sur les pronostics de croissance établis en septembre 2014 par le GPE (Groupe de perspectives économiques) en matière de PIB suisse en 2015 (+2,1%) et pour l'impôt sur la fortune, sur un taux de croissance de long terme fixé à 3% pour 2015. Au total, les revenus des personnes physiques progressent de 96 millions (+2,4%) par rapport au budget 2014.

Concernant les personnes morales, les revenus sont principalement déterminés en exploitant les réponses au questionnaire d'octobre 2014 des plus importantes entreprises du canton, interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2014 et 2015. Les revenus fiscaux des personnes morales augmentent ainsi de 54 millions (+3,5%) par rapport au budget 2014.

Les autres impôts directs reculent de 42 millions (-6,8%) en raison essentiellement de la baisse des droits de succession et donation et de l'impôt sur les gains et les bénéfices immobiliers.

L'Union européenne et la Suisse étant parvenues à un accord mettant un terme au différend les opposant depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux, le Conseil d'Etat proposera une solution permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales en tenant compte, pour ce faire, de ce qui sera arrêté au niveau fédéral dans le cadre de la 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). A ce titre, la procédure de consultation sur l'avant-projet de RIE III du Conseil fédéral prend fin le 31 janvier 2015 et le Conseil fédéral prévoit d'adopter le message dans le courant de l'été 2015.

L'optimisation des moyens et ressources continue, plus que jamais, de guider les actions de l'AFC dans sa mission de production et de perception de l'impôt. La mise en œuvre de modifications légales dans des domaines à enjeux, notamment l'estimation du parc immobilier, l'imposition des entreprises, l'impôt à la source, s'accompagnera d'actions concrètes visant à améliorer les relations entre administration et contribuables.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 232 millions (-6 millions par rapport au budget 2014 et +3 millions par rapport au comptes 2013), en raison du niveau favorable des taux d'intérêts, en particulier pour les refinancements à court terme.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'allège de 14 millions pour le canton de Genève en 2015 (+13 millions en 2014). Pour l'année 2015, la facture globale de la RPT s'élève à 256 millions, soit 558 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	89'300'000	-4'200'000	-4.5%	93'500'000	95'426'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	89'300'000	-4'200'000	-4.5%	93'500'000	95'426'400
36 Charges de transfert	0	0	-	0	0
REVENUS	6'452'147'713	111'129'756	1.8%	6'341'017'957	6'328'102'505
40 Revenus fiscaux	5'980'668'713	109'329'460	1.9%	5'871'339'253	5'871'129'138
42 Taxes	48'560'000	48'560'000	-	-	-
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'242'088
46 Revenus de transferts	422'919'000	-46'759'704	-10.0%	469'678'704	452'731'279
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'362'847'713	115'329'756	1.8%	6'247'517'957	6'232'676'104
COÛT COMPLET	6'362'847'713	115'329'756	1.8%	6'247'517'957	6'232'676'104

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Budget 2014	Compte 2013
--	-------------	------------------------------	-------------	-------------

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.
- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négocié international et des entreprises multinationales.

Les travaux concernant la fiscalité immobilière se poursuivront en 2015. Adoptée en mars 2014, la loi visant à préparer le ré-estimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé est entrée en vigueur en juin 2014. Elle confère à l'administration fiscale la compétence de collecter les données nécessaires relatives à l'estimation des immeubles concernés. La récolte a été initiée en octobre 2014. Une fois ces données récoltées, l'administration fiscale procédera à la réestimation selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich. Cette réestimation permettra également de déterminer la nature des mesures de compensation qui devront être mises en place afin de tendre à un objectif de neutralité des recettes fiscales. En tout état, l'entrée en vigueur des nouvelles valeurs fiscales ne pourra intervenir qu'après adoption d'une loi y relative par le Grand Conseil. Un projet dans ce sens devrait être déposé par le Conseil d'Etat dans le courant du 1er semestre 2015. S'agissant des projets de loi relatifs aux droits d'enregistrement et de timbre, aux bénéfices et gains immobiliers et à l'imposition des successions et des donations, leur dépôt n'est pas encore planifié.

Le 1er juillet 2014, les chefs de délégation de la Suisse et de l'UE ont paraphé une déclaration conjointe mettant un terme au différend opposant la Suisse et l'UE depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Lancée en septembre 2014, la procédure de consultation sur l'avant-projet de 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) du Conseil fédéral s'est terminée le 31 janvier 2015. Après analyse des résultats, le Conseil fédéral devrait adopter son Message aux chambres fédérales dans le courant de l'été 2015. Suivant en permanence l'évolution de ce dossier, le Conseil d'Etat est prêt à proposer différentes solutions, quelle que soit la teneur finale des modifications arrêtées au niveau fédéral. Il devrait ainsi déposer, dans le courant 2015, un projet de réforme de l'imposition cantonale des entreprises dont la mesure phare, d'ores et déjà annoncée, consistera en une unification du taux de l'impôt cantonal sur le bénéfice aux alentours de 13%. Sous réserve d'une éventuelle accélération du processus législatif fédéral destinée à répondre aux enjeux économiques posés par l'abolition du cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro par la Banque nationale suisse, l'entrée en vigueur de la RIE III ne devrait toutefois pas intervenir avant 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

M01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme M01 font état d'une augmentation de 111 millions de francs (+1,8%) par rapport au budget 2014. Cette hausse est essentiellement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) qui progressent de 109 millions (+1,9%). En raison d'un changement du plan comptable MCH2, les revenus de transferts (nature 46), qui sont principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, diminuent de 47 millions. En contrepartie, les taxes (nature 42) augmentent de 49 millions. Les revenus de perception pour les communes et les revenus de perceptions diverses qui étaient comptabilisés dans les revenus de transferts (nature 46) sont désormais inscrits dans les taxes (nature 42).

Les charges du programme M01 reculent de 4 millions (-4,5%) en raison de la diminution des créances irrécouvrables.

Retraitements comptables de la compensation financière aux communes françaises en diminution de l'impôt à la source

Le Conseil d'Etat a décidé de présenter la charge de la compensation financière aux communes françaises en diminution du revenu de l'impôt à la source (218 millions au budget 2015 et 208 millions au budget 2014). En pratique, le montant de la compensation est directement retranché des revenus fiscaux (nature 40) et n'est plus comptabilisé dans les charges de transfert (nature 36). Cette présentation ne modifie pas le résultat de l'Etat. Par contre, elle a pour objectif de rendre plus comparables les finances de notre canton avec celles des autres cantons, compte tenu du caractère quasi unique en Suisse de cette charge enregistrée dans les comptes du canton de Genève qui résulte de l'accord franco-suisse de 1973.

Notre Conseil est en effet persuadé qu'il est préférable de permettre des comparaisons intercantoniales plus

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

pertinentes, que de privilégier le respect intégral des normes comptables, dans le contexte des consultations actuelles entre la Confédération et les cantons (RPT, RIE III, etc.). Une dérogation à la norme IPSAS 23 "Impôts et transferts" a été introduite dans le règlement sur l'établissement des états financiers pour formaliser cette décision.

La nouvelle classification comptable de la compensation financière en faveur des communes françaises concerne l'impôt à la source et impacte exclusivement les personnes physiques (programme M01.01).

M01.01 Impôts des personnes physiques

Les revenus du programme M01.01 augmentent de 96 millions (+2,4%). A l'instar, des autres composantes du programme M01, ils sont composés, pour l'essentiel, des revenus fiscaux. L'évolution positive des revenus fiscaux des personnes physiques est le fait de l'impôt sur le revenu (+50 millions de francs), mais également de l'impôt sur la fortune (+41 millions). L'évaluation de l'impôt sur le revenu se base sur le scénario conjoncturel du Groupe de perspectives économique (GPE) qui tablait, en septembre 2014, sur une croissance du PIB suisse de 2,1% en 2015. L'impôt sur la fortune croît, en 2015, selon une hypothèse de croissance de long terme fixée de 3%.

En raison du transfert de nature comptable, les taxes augmentent de 36 millions de francs, tandis que les revenus de transferts reculent de 30 millions.

Les charges, qui sont essentiellement composées des créances irrécouvrables, reculent de 4 millions (-5,4%).

M01.02 Impôts des personnes morales

Les revenus du programme M01.02 affichent une progression de 54 millions de francs (+3,5%). Une part de cette augmentation est due à une sous-estimation vraisemblable des revenus fiscaux dans le budget 2014. Cette évaluation se base sur les indications qui ont été fournies en octobre 2014 par un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, sur l'évolution probable de leur bénéfice.

Les taxes augmentent de 12 millions et les revenus de transferts diminuent de 17 millions. Ces mouvements de sens inverses sont, pour l'essentiel, dus au transfert de nature comptable.

Les charges en lien avec les impôts des personnes morales augmentent d'un peu moins d'un million (+7,8%) par rapport au budget 2014, passant de 11 à 12 millions.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects, qui concernent les impôts liés à l'immobilier, les droits de successions et donations, l'impôt sur les casinos et la part cantonale à l'impôt anticipé, reculent de 42 millions par rapport au budget 2014 (-6,8%). La baisse concerne, d'une part, les droits de successions et donations (-19 millions) et est due à un effet de base par rapport au montant inscrit dans le budget 2014. Ce dernier avait été doté d'un montant additionnel pour tenir compte d'événements extraordinaires dont l'administration avait connaissance lors de sa conception. D'autre part, l'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers ne devrait plus atteindre les niveaux enregistrés ces dernières années et diminue de 28 millions de francs.

Les charges, qui couvrent les créances irrécouvrables, diminuent de moins d'un million (-61,6%) par rapport au budget 2014.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affection, et taxes

Les revenus du programme M01.04, en lien avec la taxe personnelle, l'impôt sur les véhicules, l'impôt sur les chiens et la taxe d'exemption de servir, affichent une hausse de 3 millions de francs (+2,3%). L'augmentation est imputable, pour l'essentiel, à l'impôt sur les véhicules.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2015	Variations B15-B14 en F en %	Budget 2014
CHARGES	75'979'300	-4'347'380 -5.4%	80'326'680
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	75'979'300	-4'347'380 -5.4%	80'326'680
REVENUS	4'156'900'000	96'469'460 2.4%	4'060'430'540
40 Revenus fiscaux	3'921'600'000	90'929'460	2.4%
42 Taxes	36'000'000	36'000'000	-
46 Revenus de transferts	199'300'000	-30'460'000	-13.3%
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'080'920'700	100'816'840 2.5%	3'980'103'860
M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Budget 2015	Variations B15-B14 en F en %	Budget 2014
CHARGES	12'193'000	881'350 7.8%	11'311'650
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'193'000	881'350 7.8%	11'311'650
REVENUS	1'599'300'000	54'160'000 3.5%	1'545'140'000
40 Revenus fiscaux	1'394'600'000	59'400'000	4.4%
42 Taxes	12'000'000	12'000'000	-
46 Revenus de transferts	192'700'000	-17'240'000	-8.2%
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'587'107'000	53'278'650 3.5%	1'533'828'350
M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Budget 2015	Variations B15-B14 en F en %	Budget 2014
CHARGES	418'300	-670'970 -61.6%	1'089'270
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	418'300	-670'970 -61.6%	1'089'270
REVENUS	578'419'000	-42'099'704 -6.8%	620'518'704
40 Revenus fiscaux	549'400'000	-43'600'000	-7.4%
46 Revenus de transferts	29'019'000	1'500'296	5.5%
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	578'000'700	-41'428'734 -6.7%	619'429'434
M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Budget 2015	Variations B15-B14 en F en %	Budget 2014
CHARGES	709'400	-63'000 -8.2%	772'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	709'400	-63'000 -8.2%	772'400
REVENUS	117'528'713	2'600'000 2.3%	114'928'713
40 Revenus fiscaux	115'068'713	2'600'000	2.3%
42 Taxes	560'000	560'000	-
46 Revenus de transferts	19'000'000	-560'000	-22.8%
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	116'819'313	2'663'000 2.3%	114'156'313

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	254'221'410	-5'154'400	-2.0%	259'375'810	266'937'600
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	-3'711'938
34 Charges financières	254'221'410	-5'154'400	-2.0%	259'375'810	264'660'404
36 Charges de transfert	-	-	-	-	5'989'134
39 Imputations internes	-	-	-	-	0
REVENUS	233'147'280	17'059'155	7.9%	216'088'125	172'702'694
41 Patentés et concessions	51'044'000	10'300'000	25.3%	40'744'000	2'006'028
42 Taxes	12'500'000	3'000'000	31.6%	9'500'000	11'316'963
43 Revenus divers	3'215'000	-550'000	-14.6%	3'765'000	19'405'651
44 Revenus financiers	166'388'280	4'309'155	2.7%	162'079'125	139'974'053
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'074'130	22'213'555	-51.3%	-43'287'685	-94'234'906
COÛT COMPLET	-21'074'130	22'213'555	-51.3%	-43'287'685	-94'234'906

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Budget 2014	Compte 2013

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunératoires et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte).
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme en précisant la part maximale des emprunts à courts terme, la part maximale des emprunts à taux variable et l'objectif de taux moyen annuel de la dette.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le budget 2015, le montant des intérêts passifs de la dette est de 232 millions (nature 34), soit 6 millions de moins qu'au budget 2014, sur la base des hypothèses de niveaux de dette en 2015 et des taux d'intérêts prévisionnels retenus pour les refinancements en 2015 de la dette à court et long terme. Ces taux sont actualisés en fonction des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE).

L'objectif consiste à atteindre un taux moyen de la dette inférieur à 1.8% en 2015 (soit -0,2% par rapport à l'objectif 2014), tout en maintenant la part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part des emprunts à court terme inférieure à 25%. La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera pleinement utilisée en 2015, tout comme les années précédentes, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement (nature 34 et 44) ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché. Cependant, il est à noter que l'Etat n'a actuellement plus de positions ouvertes sur ce type d'instrument. Si aucun nouvel instrument financier n'est contracté, il n'y aura pas lieu d'enregistrer des variations de juste valeur dans les comptes de l'Etat.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs. Sur la base de l'historique, il est prévu, comme pour 2014, un revenu de 5 millions en 2015 pour des opérations foncières (nature 44 revenus financiers).

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les revenus des patentnes et concessions augmentent en raison du transfert de la redevance d'utilisation du domaine public des SIG du programme Q01 au programme M02 (+10 millions, nature 41), suite à une recommandation du service d'audit interne. Le Conseil d'Etat a modifié durant l'automne 2014 le règlement sur l'établissement des états financiers de manière à ce que la part aux bénéfices de la BNS soit comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. En raison de l'annonce par la BNS d'un bénéfice élevé sur les neufs premiers mois de 2014, le Conseil d'Etat a préparé un amendement adopté par la Commission des finances et visant à rétablir la part aux bénéfices de la BNS en 2015 (+39 millions, nature 41, par rapport au projet de budget 2015).

Les revenus financiers (nature 44) augmentent en raison de transferts neutres suite aux recommandations du service d'audit interne (revenus des droits de superficie en provenance du programme P04 pour +18 millions et produits d'intérêts sur dotation des participations (SIG) du programme Q01 pour +3 millions). Le budget de cette nature intègre également le projet de loi 11575 "Transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA" qui aura pour conséquence de remplacer les revenus de loyers existants (Programme L02) par des nouvelles rentes DDP sur ce programme (+6 millions). Enfin, il est prévu une augmentation d'un million provenant de nouveaux revenus des droits de superficie.

Les autres variations des revenus divers et des revenus financiers (-0.5 million, nature 43 et -1 million, nature 44), résultent de l'actualisation des prévisions de revenus des participations, des prêts et de garantie gérés par la trésorerie générale.

5. Intérêts fiscaux

L'introduction des taux d'intérêts différenciés en 2013 a rendu l'estimation de ces charges et revenus difficile, compte tenu de la multiplicité des paramètres qui les influencent : changement de comportement de paiement des contribuables, masse des comptes débiteurs, avancement des travaux de taxation et montant final du bordereau, modifications d'acomptes par les contribuables, etc. L'ensemble de ces éléments concourt à la grande volatilité des recettes d'intérêts.

Pour ces raisons, les comptes 2013 ont présenté des fortes variations par rapport aux montants budgétés.

Le budget 2014, qui a été élaboré sans disposer d'une année d'historique avec les taux différenciés, est lui aussi, dans une moindre mesure, sous-estimé pour les charges et surestimé pour les revenus.

Le budget 2015 a été revu en intégrant les données des comptes 2013. Les prévisions 2015 intègrent une augmentation des charges (+ 1 million, nature 34) et une diminution des revenus (- 22 millions, nature 44).

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du contentieux fiscal augmentent de 3 millions (nature 42). L'augmentation des recettes sur actes de défaut de biens de l'AFC est le résultat d'une politique de recouvrement plus efficace et notamment l'envoi d'une relance automatique lors d'un retour à meilleure fortune.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤ 1.8%	≤ 2.0%	1.9%	≤ 2.3%	2020

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 30%	≤ 30%	16%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 25%	≤ 25%	21%	≤ 25%	2020

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	363'242'915	-14'210'061	-3.8%	377'452'976	366'033'896
36 Charges de transfert	363'242'915	-14'210'061	-3.8%	377'452'976	366'033'896
REVENUS	107'213'855	54'935	0.1%	107'158'920	108'437'141
46 Revenus de transferts	107'213'855	54'935	0.1%	107'158'920	108'437'141
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-256'029'060	14'264'996	-5.3%	-270'294'056	-257'596'755
COÛT COMPLET	-256'029'060	14'264'996	-5.3%	-270'294'056	-257'596'755

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

Le montant versé par le canton de Genève, au titre de la péréquation des ressources, dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons contributeurs à la RPT. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

A la fin de cette deuxième période quadriennale de la nouvelle RPT introduite en 2008, le canton de Genève reste le troisième contributeur net de la péréquation intercantonale après Zurich (417 millions) et Zug (317 millions). La facture globale résultant des trois instruments péréquatifs s'élève à 256 millions, soit une diminution de 14 millions en comparaison avec l'année 2014.

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : la participation des cantons à fort potentiel de ressources est adaptée en fonction de l'évolution de leur potentiel des ressources. Pour l'exercice 2015, cette participation augmente de 2.9%. Elle est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2009, 2010 et 2011. En 2015, neuf cantons contribuent au financement, le Tessin rejoignant le groupe des cantons à faible potentiel de ressources. Genève devra verser 356 millions (-14 millions par rapport à 2014) et demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich (465 millions, soit + 46 millions par rapport à 2014).
2. Compensation des charges excessives : les montants versés aux cantons ont été adaptés en fonction du renchérissement. Pour l'année 2015, le canton recevra 107 millions, montant correspondant au montant 2014, au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques.
3. Compensation des cas de rigueur : le canton versera 6,8 millions en 2015, sans variation par rapport à 2014.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	76'441'363	37'940	0.0%	76'403'423	74'792'275
30 Charges de personnel	63'596'815	193'867	0.3%	63'402'948	63'336'110
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'091'678	-52'827	-0.9%	6'144'505	5'535'150
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'870	-3'700	-6.7%	55'570	55'569
39 Imputations internes	6'701'000	-99'400	-1.5%	6'800'400	5'865'446
REVENUS	10'194'544	1'310'932	14.8%	8'883'612	9'070'334
42 Taxes	10'094'544	1'300'932	14.8%	8'793'612	8'880'874
43 Revenus divers	-	-	-	-	6'790
46 Revenus de transferts	-	-90'000	-100.0%	90'000	85'968
49 Imputations internes	100'000	100'000	-	-	96'702
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'246'819	1'272'992	-1.9%	-67'519'811	-65'721'941
<i>Coût des activités de support</i>	-1'563'966	79'863	-4.9%	-1'643'829	-2'513'920
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-18'634'121	-7'317'298	64.7%	-11'316'823	-12'252'873
COÛT COMPLET	-86'444'906	-5'964'443	7.4%	-80'480'463	-80'488'734

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	514.90	-7.91	-1.51%	522.81	490.72
ETP fixes	510.40	-6.34	-1.23%	516.74	488.46
ETP auxiliaires	4.50	-0.63	-12.28%	5.13	1.51
ETP agents spécialisés	-	-0.94	-100.00%	0.94	0.76

Descriptif du programme

- Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

En 2015, l'AFC, forte de l'organisation mise en place durant 2014, va s'attacher à l'amélioration de ses relations avec les contribuables et au travail de mise en œuvre des importantes modifications légales qui devraient être adoptées à savoir notamment :

- Les nouvelles dispositions relatives à l'impôt à la source,

M04 Production et perception des impôts (suite)

- Le démarrage du projet d'estimation du parc immobilier,
- La réforme de l'imposition des personnes morales.

Dans le but d'améliorer ses relations avec les contribuables, les efforts porteront sur trois secteurs :

- Des décisions mieux motivées de manière à diminuer les réclamations et les recours,
- Une diminution des demandes de renseignement,
- Une meilleure accessibilité de l'AFC par téléphone.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) de 0.2 million provient :

- du recrutement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires en vue de renforcer les contrôles et de générer des revenus fiscaux de l'ordre de 10 millions de francs ;
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015, et des déblocages des postes consécutifs aux prises de Plend en 2013 ;
- du transfert de l'imputation du centre de compétence Administration fiscale de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF sur le programme P05 en 2015 à des fins de simplification et de cohérence (-1.4 million, - 8 ETP) ;
- du transfert de 0.8 ETP au Secrétariat Général du DF ;
- des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat d'un montant de 0.6 million, équivalent à la suppression de 4 ETP ;
- des mesures d'économies complémentaires aux réductions d'effectifs : suppression du paiement de la 6^{ème} semaine de vacances pour les cadres supérieurs et baisse de la participation à l'abonnement TPG des collaborateurs ;
- des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire (0.4%) et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantonal annuel.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) sont stables tout en intégrant le transfert de charges vers la nature 30 de charges de personnel.

L'augmentation constatée sur les taxes (nature 42) de 1.2 million provient de la réintroduction et de l'augmentation des émoluments perçus lors des demandes de report de délai de déclarations.

Suite à un changement dans le plan comptable MCH2, les frais de perception facturés aux églises (0.1MF), sont maintenant budgétisés et comptabilisés dans la nature 42 "Taxes" en lieu et place de la nature 46 "Revenus de transferts".

Les imputations internes (nature 39 et 49) ont été ajustées en fonction des besoins.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	96.8%	96.5%	97.7%	97.2%	2018
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	185	200	188	175	2018
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	220	230	243	200	2018

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	220	220	217	200	2018
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	220	280	202	200	2018
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	85%	85%	84.1%	85%	2018
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'400	2'400	2'609	2'600	2018
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	195'000	145'000	103'347	200'000	2018
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	25%	19%	21.3%	25%	2018

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique

PM : Personne morale

IBO : Impôt barème ordinaire

IS : Impôt à la source

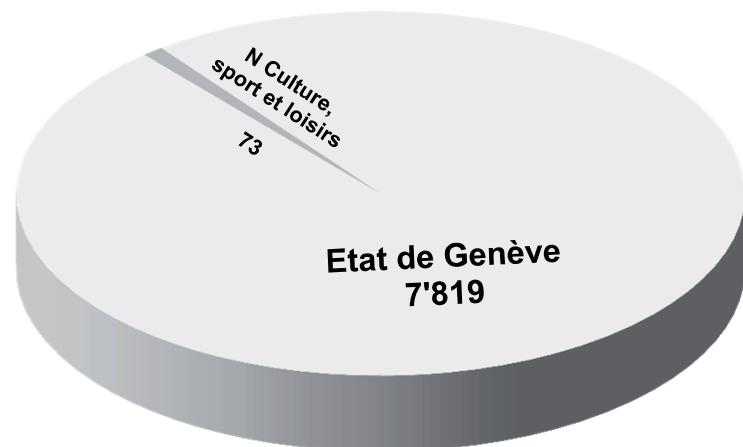
Indicateur 6.1

Cet indicateur est créé à partir du budget 2014 et son calcul historique met en avant la tendance à la détérioration de ce taux, avec un impact direct sur l'organisation des services de taxation notamment et sur la réalisation de l'objectif 3 "Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais".

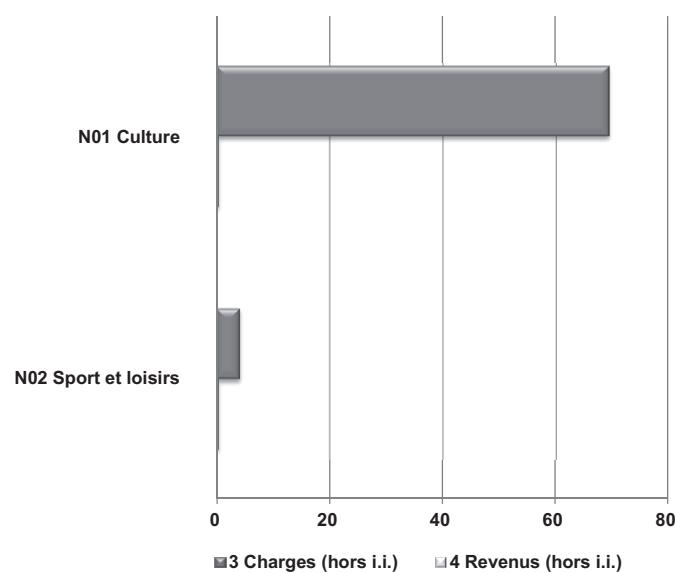
La situation au 31.3.2014 est de 26.7% contre 21.3% calculé au 31.3.2013. Cette embellie ne s'est pas confirmée avec le taux calculé au 30.06.2014 à 66.9% contre 68.1% au 30.06.2013. Le budget 2015 est néanmoins revalorisé pour tenir compte de la réintroduction d'émoluments pour les délais à 3 mois soit au 30 juin.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Le sport et la culture sont des facteurs de cohésion sociale et d'intégration. Durant cette législature, le Conseil d'Etat entend coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Dans l'attente de la répartition des tâches entre les collectivités publiques, le canton œuvre pour la réalisation et la rénovation d'infrastructures indispensables (Nouvelle Comédie, nouvelle patinoire). Parallèlement, les collaborations avec les communes et la Ville de Genève se poursuivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la culture et de la loi sur le sport, adoptées respectivement en mai 2013 et en mars 2014.

Dans le domaine culturel, en 2015, la création, la relève artistique et la diffusion des œuvres ainsi que le rayonnement des artistes et des institutions restent des priorités de la politique culturelle du canton

La politique cantonale du sport s'articule quant à elle autour de sept domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, les manifestations et les infrastructures sportives.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	69'296'472	381'679	0.6%	68'914'793	67'518'495
30 Charges de personnel	3'136'810	8'648	0.3%	3'128'162	2'427'207
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'526'117	-52'951	-3.4%	1'579'068	1'509'439
33 Amortissements du patrimoine administratif	32'160	-121	-0.4%	32'281	32'174
34 Charges financières	-	-	-	-	309'893
36 Charges de transfert	64'600'735	426'103	0.7%	64'174'632	63'238'385
39 Imputations internes	650	0	0.0%	650	1'398
REVENUS	319'059	-50	-0.0%	319'109	970'614
42 Taxes	19'059	-50	-0.3%	19'109	591'052
43 Revenus divers	-	-	-	-	27'128
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	300'000	0	0.0%	300'000	299'000
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	53'435
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'977'413	-381'729	0.6%	-68'595'684	-66'547'881
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-13'957</i>	<i>3'844</i>	<i>-21.6%</i>	<i>-17'801</i>	<i>-13'833</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'250'044</i>	<i>2'022'330</i>	<i>-38.4%</i>	<i>-5'272'374</i>	<i>-5'257'007</i>
COÛT COMPLET	-72'241'414	1'644'444	-2.2%	-73'885'858	-71'818'721

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	17.30	0.20	1.17%	17.10	13.80
ETP fixes	15.80	0.20	1.28%	15.60	12.00
ETP auxiliaires	1.50	0.00	0.00%	1.50	1.80

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

N01 Culture (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

A la suite de l'adoption de la loi sur la culture en 2013 et de son règlement d'application en 2014, la mise en place du Conseil consultatif de la culture aura lieu début 2015 afin de permettre la concertation entre collectivités publiques et artistes et acteurs culturels.

Parallèlement, le canton poursuivra ses collaborations avec la Ville de Genève et les communes sur la répartition des tâches, la construction de la Nouvelle Comédie et la participation du canton dans le financement du Grand théâtre de Genève. Les questions de l'accès à la culture et de la réforme de la gouvernance du Grand théâtre et de la Nouvelle Comédie seront traitées par des groupes de travail ad hoc. Le dépôt des projets de loi y relatifs (investissement Nouvelle Comédie; financement Grand Théâtre de Genève) constituera la première étape de la mise en œuvre de la loi sur la culture. En 2015, la création, la relève artistique et la diffusion des œuvres ainsi que le rayonnement des artistes et des institutions resteront des priorités de la politique culturelle du canton.

On peut citer dans les domaines de la création et de la relève:

- Mise au concours de plusieurs bourses dans le domaine des musiques actuelles en collaboration avec la Ville de Genève;
- Ecole&Culture : renforcement des collaborations avec les acteurs et organismes culturels et entre les degrés d'enseignement afin d'offrir un accès à la culture à tous les élèves;
- Mise au concours de résidences d'artistes à New York et à Berlin, soutien aux boursiers de l'Institut Suisse de Rome, accueil d'artistes étrangers au sein de la Maison Baron;
- Poursuite d'une politique coordonnée pour la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois.

Sur le plan du rayonnement et de la diffusion, les projets prioritaires sont les suivants :

- Suite des interventions artistiques sur la ligne du tram 14, en association avec les communes et les partenaires privés;
- Evaluation et renégociation des conventions de subventionnement de quatre institutions stratégiques : le Festival de la Bâtie, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Mamco et la Fondation Bodmer;
- Poursuite de la collaboration avec l'office fédéral de la culture et les villes de Genève et Zurich dans l'organisation de la cérémonie de remise des Quartz, prix du cinéma suisse, qui se déroulera en 2015 à Genève;
- Soutiens accordés dans le cadre d'Interreg à plusieurs organismes genevois ayant développé des projets avec différentes structures européennes;
- Soutien renouvelé conjointement avec Pro Helvetia et la Ville de Genève en faveur des 7 compagnies de danse et théâtre à fort rayonnement;
- Dans le domaine du livre : renouvellement du projet de soutien aux librairies suite à l'expérience positive menée conjointement avec la Ville de Genève et poursuite du projet de Maison Rousseau et de la Littérature en Vieille-Ville;
- Mise en ligne de la collection des œuvres du Fonds cantonal d'art contemporain avec des outils appropriés;
- Renouvellement du projet de bourse "Collide" avec le CERN et la Ville de Genève en faveur d'artistes genevois;
- Développement du soutien aux arts numériques en lien avec l'innovation et l'économie créative.

En ce qui concerne les formations artistiques de base, le canton a déposé un projet de loi concernant le renouvellement des contrats de prestations avec dix écoles accréditées pour les années 2015 à 2018. La priorité est donnée à la formation des jeunes talents, notamment le soutien au préprofessionnel, ainsi qu'à la mutualisation des moyens au sein des petites structures. L'expérience positive des orchestres en classe sera renouvelée.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme N01 pour un montant de 0.2 million. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013, de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que de la révision du taux de cotisation CPEG. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les

N01 Culture (suite)

économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.

- Nouvelle aide financière en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément à la convention de subventionnement tripartite 2015-2017 en voie de finalisation : +0.5 million.
- Divers transferts et réallocations sur les rubriques de subventions destinés à garantir leur cohérence en lien avec l'organisation de la nouvelle loi sur la culture : +0.06 million. Ces mouvements n'ont toutefois pas d'incidence sur le total des charges du département.
- 0.2 etp est transféré du programme A01 Enseignement obligatoire vers le programme N01 dans le cadre du projet Ecole & Culture.
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme N01 se montent à 0.4 million, dont 0.3 million sur les indemnités.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité, la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	>30%	>30%	32%	>30%	2018
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantonales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	50	50	50	2018
2.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Qualité	>28%	>28%		>35%	2018
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	45	30	47	50	2018
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	>=2			>=2	2018
4.2 Nombre de prestations par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	>=2			>=2	2018
4.3 Nombre de prestations par élève du PO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1			2	2018
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	30	30	N/D	30	2018
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	>=32	>=32	N/D	>=32	2018

Commentaires

N01 Culture (suite)

Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 30 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme et favorise le soutien de jeunes compagnies et jeunes artistes. Attention un nouveau bénéficiaire peut ne pas être représentatif de l'émergence.

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

Indicateur 2.2

Le taux de rayonnement mesure la proportion des représentations en tournée sur le total des représentations (à Genève et en tournée). Cible et calculs basés sur les objectifs et indicateurs d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clefs en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	4'101'399	146'016	3.7%	3'955'383	3'426'305
30 Charges de personnel	1'436'254	166'986	13.2%	1'269'268	1'092'492
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	469'766	-24'060	-4.9%	493'826	583'329
36 Charges de transfert	2'192'289	0	0.0%	2'192'289	1'749'248
39 Imputations internes	3'090	3'090	-	-	1'236
REVENUS	291'363	152	0.1%	291'211	380'140
42 Taxes	191'363	152	0.1%	191'211	226'440
43 Revenus divers	-	-	-	-	37'900
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	100'000	0	0.0%	100'000	115'800
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'810'036	-145'864	4.0%	-3'664'172	-3'046'165
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-6'391</i>	<i>832</i>	<i>-11.5%</i>	<i>-7'223</i>	<i>-6'226</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-995'301</i>	<i>804'335</i>	<i>-44.7%</i>	<i>-1'799'636</i>	<i>-1'789'784</i>
COÛT COMPLET	-4'811'727	659'304	-12.1%	-5'471'031	-4'842'174

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	8.35	0.00	0.00%	8.35	5.30
ETP fixes	6.40	0.00	0.00%	6.40	5.30
ETP auxiliaires	1.95	0.00	0.00%	1.95	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat met en œuvre la politique cantonale du sport en lien étroit avec les communes et les associations sportives. Elle s'articule autour de sept domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, les manifestations et les infrastructures sportives. Pour chaque domaine, des objectifs assortis de projets concrets sont fixés.

En 2015, le Conseil d'Etat entend la réalisation de projets qui contribuent au développement du sport genevois, tant au niveau de sa pratique de base que du sport de performance.

Dans le domaine du sport à l'école, les projets prioritaires sont :

- consolidation du projet Sant'Escalade qui permet à plus de 3'000 enfants des écoles genevoises de se préparer pendant plusieurs semaines à la Course de l'Escalade ;
- développement de partenariats avec des associations sportives en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs, tant par la mise en place d'initiations sportives que par le renforcement des tournois scolaires.

Dans le domaine de la promotion de la relève, les projets prioritaires sont :

- poursuite du développement du dispositif sport-art-études, désormais détenteur du label « Swiss Olympic » avec l'élargissement du dispositif aux élèves de la filière professionnelle (apprentissage dual) sur la base du concept d'entreprises partenaires du sport développé par Swiss Olympic;
- soutien à la mise en place de structures de formation pérennes dans le hockey sur glace, le football, le basketball et le volleyball, dans le cadre de projets cantonaux de formation, en lien avec les communes.

Dans le domaine du sport d'élite, on peut citer :

- mise en place du projet « Team Genève 2016 » qui vise à apporter un soutien financier pérenne et à valoriser les athlètes genevois qui se préparent pour les Jeux Olympiques 2016 sur la base de critères de sélection définis au niveau national ;
- poursuite de la valorisation des sportives et sportifs genevois dans le cadre de la cérémonie de l'Hommage aux Championnes et Champions organisée avec la Ville de Genève et les communes.

Dans le domaine des manifestations sportives, on peut mentionner :

- soutien au comité d'organisation en charge de préparer les Championnats d'Europe de Triathlon en 2015;
- soutien à l'organisation de manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles, en fonction des opportunités.

Dans le domaine des infrastructures sportives, on peut citer :

- soutien à la planification des infrastructures sportives dans le canton de Genève, notamment les piscines et patinoires;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'une nouvelle patinoire couverte;
- contribution à la réalisation d'un pôle football sur le site du Pré-du-Stand (Grand-Saconnex) en lien avec la construction d'un nouvel établissement scolaire sur le site du centre sportif de Balexert.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget du programme N02. Il s'agit de l'impact de l'octroi de l'annuité complète 2014 suite au résultat 2013, de l'octroi de l'annuité 2015 aux ayant-droits (salaire inférieur au salaire médian genevois), de l'augmentation du taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales (de 2.3% à 2.4%), ainsi que de la révision du taux de cotisation CPEG. Ces montants tiennent compte de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire). Les économies induites par la suppression de la prime de départ à la retraite ainsi que la suppression du paiement de la sixième semaine de vacances pour les cadres supérieurs, sont également intégrées dans ces éléments.

N02 Sport et loisirs (suite)

- Transfert du solde du budget pour le Stade de Genève du DF vers le DIP (+0.1 million).
- Les mesures d'économies et réductions linéaires impactant le programme N02 se montent à 0.01 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport à l'école						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	25'000			28'000	2018
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Nombre de talents sportifs nationaux et régionaux soutenus par le dispositif sport-art-études	Efficacité	70			80	2018
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	105			120	2018
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre d'événements sportifs internationaux organisés à Genève	Efficacité	1			2	2018
3.2 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	60			70	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

Indicateur 3.1

L'accueil d'événements sportifs internationaux sera mis en place conjointement avec la Ville de Genève et l'Association genevoise des communes (ACG).

Indicateur 3.2

N02 Sport et loisirs (suite)

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptio

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

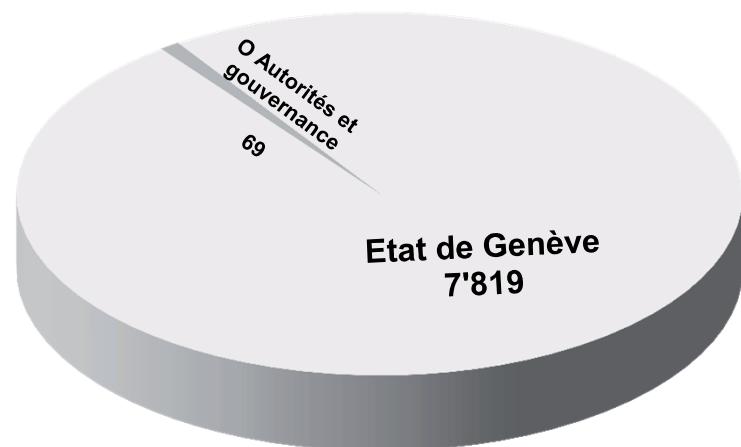
- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

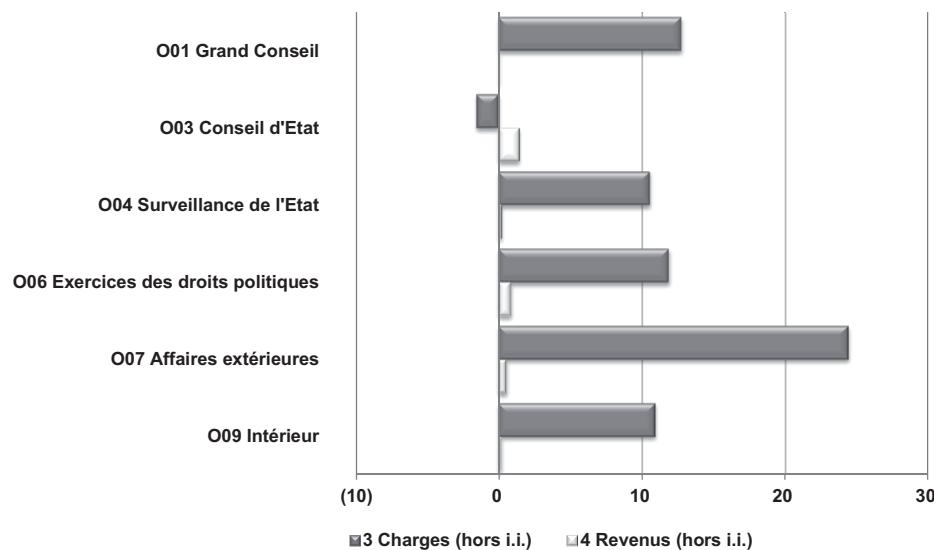
- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

Les priorités du Conseil d'Etat ont été détaillées dans son programme de législature. Le gouvernement entend maintenir un niveau élevé d'investissements pour doter notre canton des infrastructures nécessaires à la qualité de vie des habitants, en matière notamment de transports, de formation, de sécurité et de santé. Ces investissements pour être engagés, requièrent, en raison des mécanismes de frein à l'endettement, une augmentation significative de la marge d'autofinancement du canton. Les priorités en matière de gouvernance visent ainsi à permettre d'atteindre ces objectifs, tout en tenant compte des incertitudes croissantes en matière des recettes fiscales, en raison d'une part des conséquences encore floues de l'adoption par le peuple suisse de l'initiative dite "contre l'immigration de masse" et d'autre part de la nécessaire réforme de la fiscalité des entreprises pour répondre aux standards internationaux.

La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et à son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde, il nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale». Cette exigence a été relevée par l'Assemblée constituante et par le peuple, par l'adoption des articles 106, al. 3, 146 et 147 de la constitution genevoise.

En matière de politique extérieure, le Conseil d'Etat vise en priorité à maintenir et à renforcer sa présence au sein des instances intercantonales (Métropole Lémanique, Conférence des Gouvernements Cantonaux) et ses contacts avec les autorités fédérales pour la promotion des intérêts cantonaux. En matière de coopération régionale dans le cadre du Grand Genève, il vise avant tout à cibler son action autour des instances pertinentes, en particulier le GLCT, en vue de mieux circonscrire et définir les objectifs communs et de parvenir à des réalisations concrètes au profit des habitants de la région.

Signalons encore que l'année 2015 sera marquée, par plusieurs échéances électorales importantes (élections municipales, élection des exécutifs communaux en 2 tours, élection du Conseil national, élection du Conseil des Etats en deux tours) et trois votations fédérales. Il s'agira de réaliser ces opérations électorales en limitant la charge financière et administrative, en particulier par le recours au dépouillement centralisé par lecture optique pour les scrutins majoritaires.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	12'742'823	58'374	0.5%	12'684'449	11'311'100
30 Charges de personnel	9'126'139	153'083	1.7%	8'973'056	7'773'438
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'464'744	31'687	0.9%	3'433'057	3'324'947
33 Amortissements du patrimoine administratif	148'540	-126'396	-46.0%	274'936	211'595
39 Imputations internes	3'400	0	0.0%	3'400	1'120
REVENUS	66'234	-4'711	-6.6%	70'945	53'561
42 Taxes	23'298	-2'984	-11.4%	26'282	13'569
43 Revenus divers	42'936	-1'727	-3.9%	44'663	39'992
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'676'589	-63'085	0.5%	-12'613'504	-11'257'540
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'339'844	-403'564	43.1%	-936'280	-970'399
COÛT COMPLET	-14'016'433	-466'649	3.4%	-13'549'784	-12'227'938

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	20.90
ETP fixes	24.30	0.00	0.00%	24.30	20.90

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

En 2015, deux modifications sont à noter: d'une part, le Bureau a prévu d'inscrire au calendrier deux journées de séances supplémentaires en raison du nombre importants d'objets en suspens, en plus des deux journées habituellement prévues, ce qui implique de prévoir la couverture budgétaire liée à ces séances. D'autre part, le Bureau souhaite réinscrire la ligne budgétaire biffée en décembre 2013 et destinée à assurer la meilleure diffusion télévisée possible des sessions du parlement. En fonction de la solution retenue, ce montant pourra être adapté. Dans

001 Grand Conseil (suite)

tous les cas, il convient de prévoir un budget pour couvrir les frais de réalisation des sessions qui existent quel que soit le moyen de diffusion (actuellement les séances sont diffusées sur Internet en mode streaming et les archives sont également accessibles sur Internet).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	-1'458'358	-14'522'911	-111.2%	13'064'553	11'255'185
30 Charges de personnel	9'532'589	160'881	1.7%	9'371'708	8'094'918
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12'267'282	-14'621'287	-621.1%	2'354'005	2'266'891
34 Charges financières	571'589	571'589	-	-	-
36 Charges de transfert	639'746	-695'254	-52.1%	1'335'000	888'244
39 Imputations internes	65'000	61'160	1'592.7%	3'840	5'132
REVENUS	1'425'952	110'223	8.4%	1'315'729	1'141'331
41 Patentes et concessions	380'000	0	0.0%	380'000	352'226
42 Taxes	1'045'932	110'256	11.8%	935'676	755'848
43 Revenus divers	-	0	-	0	33'257
44 Revenus financiers	20	-33	-62.3%	53	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'884'310	14'633'134	-124.5%	-11'748'824	-10'113'854
<i>Coût des activités de support</i>	-804'054	88'928	-10.0%	-892'982	-411'645
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'422'617	225'694	-13.7%	-1'648'311	2'365'752
COÛT COMPLET	657'638	14'947'755	-104.6%	-14'290'117	-8'159'747

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	45.50	-2.05	-4.31%	47.55	50.30
ETP fixes	45.50	-1.86	-3.93%	47.36	47.89
ETP auxiliaires	-	-0.19	-100.00%	0.19	2.41

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les priorités du Conseil d'Etat figurent dans le programme de législature 2014-2108 publié sur le site internet de l'Etat. Ce programme de législature sera complété par trois documents, qui seront mis à jour chaque année à savoir le plan de mesures d'économies et de recettes, le plan financier quadriennal ainsi que le plan décennal des investissements.

Conformément à l'article 107 de la Constitution, le Conseil d'Etat présentera en début de chaque année au Grand Conseil un rapport sur l'état de réalisation de ce programme et pourra l'amender en cours de législature.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Les écarts entre le projet de budget 2015 et le budget 2014 découlent des éléments principaux suivants :

Rubrique 30 - Charges de personnel

L'augmentation de 160'881 F résulte des éléments suivants :

- a) une diminution d'environ 240'000 F provenant des changements de clés de répartition opérés sur le budget 2015. En effet la nouvelle arborescence des programmes ainsi que la réorganisation des départements ont conduit le département Présidentiel à simplifier l'organisation comptable. Elles ont un effet neutre sur le budget de fonctionnement puisque cette diminution est compensée par une augmentation sur d'autres programmes. Ainsi et à titre d'exemple, le service du protocole qui impactait également le programme 007 Genève internationale, est, dès 2015, attribué entièrement au programme 003 Conseil d'Etat, suite à la redéfinition de l'organisation et des missions de chacun. Ces modifications de clés sont uniques en 2015 et seront valables pour toute la durée de la législature, sauf exceptions dûment justifiées;
- b) une augmentation d'environ 430'000 F liée au report du projet de loi en lien avec le transfert des caisses de pension des magistrats;
- c) une diminution d'environ 37'000 F liée à la décision du Grand Conseil d'opérer une réduction linéaire de 8,9 millions sur la nature 30 pour l'ensemble de l'Etat.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution de 14'621'287 F et la présence d'un montant négatif de 12'267'282 F sur la rubrique 31 qui en découle résultent essentiellement des éléments suivants :

Centralisation d'une diminution de 15'000'000 F des dépenses générales de l'ensemble de l'Etat

Le budget des charges de biens et services et autres charges d'exploitation enregistre pour l'exercice 2015 une économie de 15 millions. Celle-ci, qui est non pérenne, est centralisée sur le programme 003. Le Conseil d'Etat a choisi ce procédé pour mettre clairement en évidence l'effort qui est fait en matière d'économies sur les dépenses générales, contrairement à une imputation sur plusieurs ou sur l'ensemble des programmes.

Lors de l'exécution du budget 2015, cette économie de 15 millions sera réaffectée sur tous les programmes selon une clé de répartition définie préalablement.

003 Conseil d'Etat (suite)

Afin de minimiser l'effet de cette économie sur les programmes, le Conseil d'Etat aura la possibilité d'utiliser les reports de crédits de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015. Cette hypothèse sera toutefois soumise à deux conditions, à savoir que les départements n'utilisent pas intégralement leurs crédits en 2014 et que la commission des finances adopte le crédit supplémentaire sur les reports budgétaires.

Modification des clés de répartition

En faisant abstraction de cette diminution de 15'000'000 F, la variation sur la 31 de ce programme représente une augmentation nette d'environ 380'000 F. Comme relevé plus haut, cette variation provient essentiellement des adaptations de clés de répartition qui se compensent par des diminutions équivalentes sur d'autres programmes.

Rubrique 34 - Charges financières

L'augmentation est en lien avec l'escompte de 1% utilisé lors du calcul des provisions des caisses gérées par l'Etat.

Rubrique 36 - Charges de transferts

La diminution provient essentiellement de :

- a) la variation de la subvention versée à l'association Ge200.CH selon la loi 11179 votée le 20 septembre 2013 et prévoyant une subvention de 45'000 F en 2015 (en lieu et place de 525'000 F en 2014);
- b) la décision du Grand Conseil de réduire de 300'000 F la ligne budgétaire à disposition du Conseil d'Etat pour faire face aux demandes d'aides ponctuelles et urgentes.

Rubrique 42 - Taxes

L'augmentation des revenus correspond aux cotisations perçues sur les traitements des magistrats en lien avec le report du projet de loi lié au transfert des caisses de pension des magistrats.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et seront suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004 Surveillance de l'Etat

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	4'644'163	-7'931	-0.2%	4'652'094	4'102'953
30 Charges de personnel	4'259'174	-16'362	-0.4%	4'275'536	3'736'850
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	365'792	-670	-0.2%	366'462	356'008
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'090	-6	-0.1%	10'096	10'095
34 Charges financières	9'107	9'107	-	-	-
REVENUS	52'688	50'391	2'193.8%	2'297	7'067
42 Taxes	52'688	50'391	2'193.8%	2'297	7'067
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'591'475	58'322	-1.3%	-4'649'797	-4'095'886
Coût des prestations de moyens	-496'964	-246'237	98.2%	-250'727	-313'221
COÛT COMPLET	-5'088'439	-187'915	3.8%	-4'900'524	-4'409'107

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.50	0.00	0.00%	16.50	17.23
ETP fixes	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
ETP auxiliaires	13.50	0.00	0.00%	13.50	14.23

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La Cour des comptes s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Sur la base de l'analyse des risques de la situation socio-économique du canton effectuée en 2013, la Cour des comptes poursuivra sa conduite d'audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteur, etc.). Parallèlement, la Cour effectuera des audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles de ces entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds) en lien avec les risques majeurs découlant de cette situation socio-économique.

Par ailleurs, la Cour poursuivra le développement de ses nouvelles fonctions d'évaluation des politiques publiques dans le but de contribuer à la pertinence et à l'efficacité de l'action de l'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Avant coût des prestations de moyens imputé par l'Etat, le budget reflète une baisse des charges de la Cour des comptes de 0.008 million de francs par rapport au budget 2014 et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	800	500	1'061	800	2018

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier (audits et évaluations)	Efficacité	30	30	37	30	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficience	4 mio	4 mio	8.6 mio	4 mio	2018

Commentaires

La valeur cible du nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année a été augmentée à 800 unités en raison de l'intégration des tâches d'évaluation des politiques publiques dans les activités de la Cour.

004 Surveillance de l'Etat

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	-	-	-	-	244'096
30 Charges de personnel	-	-	-	-	219'932
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	24'164
REVENUS	-	-	-	-	112
42 Taxes	-	-	-	-	112
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	-	-	-	-243'984
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-8'729
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-89'976
COÛT COMPLET	-	-	-	-	-342'690

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		

Descriptif de la prestation

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de la république et Canton de Genève le 1er juin 2013, cette tâche, auparavant assurée par la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), a été reprise par la Cour des comptes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politiques publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plenum	Efficacité			1		

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	662'858	16'945	2.6%	645'913	1'023'317
30 Charges de personnel	567'392	18'319	3.3%	549'073	965'871
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95'466	-1'374	-1.4%	96'840	57'261
39 Imputations internes	-	-	-	-	185
REVENUS	459	445	3'178.6%	14	1'035
42 Taxes	459	445	3'178.6%	14	535
43 Revenus divers	-	-	-	-	500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-662'399	-16'500	2.6%	-645'899	-1'022'282
<i>Coût des activités de support</i>	-47'858	4'460	-8.5%	-52'318	-49'117
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-149'625	-3'888	2.7%	-145'737	-169'627
COÛT COMPLET	-859'882	-15'928	1.9%	-843'954	-1'241'026

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.30	0.30	15.00%	2.00	2.00
ETP fixes	0.80	-1.20	-60.00%	2.00	2.00
ETP agents spécialisés	1.50	1.50	-	-	-

Descriptif de la prestation

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Canton de Genève s'est doté d'une nouvelle autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence) et le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale) par les institutions publiques cantonales et communales du canton de Genève.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, les préposés offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des institutions soumises au champ d'application de la LIPAD et gèrent les conflits pouvant naître des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, ils ont par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi les missions définies dans la loi, le préposé est chargé de recenser et de mettre à jour régulièrement les fichiers contenant des données personnelles dans un catalogue (Catfich). L'objectif poursuivi par la loi est de permettre au public de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions, le cas échéant pour que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes ou désuètes.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Une des priorités du préposé en 2014 et qui se poursuivra en 2015 sera de simplifier le système actuel. En effet la base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers automatisés des institutions genevoises contenant des données personnelles (au nombre de 1500 au 31 janvier 2013) et de donner des informations sur les catégories de données traitées apparaît en effet trop compliquée, comportant des erreurs juridiques dans la configuration initiale et nombre d'informations obsolètes. Enfin, il semble qu'il y ait beaucoup d'incompréhensions sur la notion même de fichiers à annoncer.

En matière de vidéosurveillance, le préposé souhaite développer une politique de sensibilisation par le biais de séminaires à l'attention des entités ayant installé de tels dispositifs, en collaboration avec des spécialistes tels que ceux du Forum genevois de sécurité, qui a rédigé les Recommandations sur la vidéosurveillance, ou des experts dans les domaines des technologies de l'information ou du droit relatif à la protection des données personnelles. Il souhaite aussi pouvoir mandater ponctuellement des consultants à des fins d'évaluation des dispositifs en place et de conseils à donner.

Autres projets d'importance stratégique

Considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain et une action de sensibilisation, de formation et d'information, le préposé cantonal a défini par ailleurs les objectifs annuels suivants :

1. En matière de contrôle : organiser 30 visites par année dans des entités soumises à la loi faisant l'objet de rapports de visite.
2. En matière de formation :
 - mettre sur pied deux séminaires (30 à 40 personnes) par année, l'un au printemps, l'autre en automne, à l'attention, à choix, des responsables de la protection des données et de la transparence des autorités cantonales, communales et des établissements publics cantonaux et communaux;
 - proposer une fois par année à Genève une manifestation plus large ouverte au public (150 à 200 personnes) sur un thème d'intérêt général et d'actualité relatif à la transparence et/ou la protection des données;
 - en collaboration avec l'Office du personnel de l'Etat de Genève, assurer la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.
3. En matière de sensibilisation : réaliser une à deux brochures de sensibilisation sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données (par exemple la protection des données personnelles dans le domaine de la santé, les obligations posées par la LIPAD aux institutions privées subventionnées en matière de transparence).

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Rubrique 30 - Charges de personnel

Depuis le 1er janvier 2014, l'effectif de ce service est composé d'un poste de préposé à 80%, 1 poste de préposé suppléant à 70% et 1 poste administratif à 80% (en fonction depuis le mois de juin 2014).

Conformément à la loi 11036 votée le 20 septembre 2013 par le Grand Conseil, ce service dispose d'un secrétariat permanent rattaché administrativement au département présidentiel et doté de personnel administratif et technique. La prise de fonction à temps partiel des deux préposés a donc permis l'engagement d'un poste administratif à 80%, tout en respectant l'enveloppe financière qui était allouée.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions suomises à la loi						
1.1 Nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet (cumulé depuis 2015)	Qualité	150			250	2018
1.2 Nombre d'avis et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	40			40	2018
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						
2.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%			100%	2018
2.2 Nombre de médiations abouties par an	Efficience	5			5	2018

Commentaires

Compte tenu de la fin de mandat des anciennes préposées au 31.12.2013, les responsables actuels ont déterminé de nouveaux objectifs et indicateurs.

Indicateur 1.1. : cet indicateur recense le nombre d'institutions ayant soumis un ou plusieurs fichiers. Le nombre cumule les données depuis 2015 afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois la même institution

Indicateur 1.2. : le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis concernent la protection des données et la transparence alors que les préavis ne concernent que la protection des données.

Indicateur 2.1. : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2. : le PPDT est saisi lorsqu'une institution rejette une demande d'accès. Le PPDT engage une procédure de médiation afin de tenter de trouver un accord à l'amiable. Cette procédure ne concerne que la transparence.

004 Surveillance de l'Etat

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	4'112'384	-247'279	-5.7%	4'359'663	4'152'161
30 Charges de personnel	4'050'600	-218'912	-5.1%	4'269'512	4'111'942
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60'024	-28'381	-32.1%	88'405	38'472
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'760	14	0.8%	1'746	1'747
REVENUS	8'834	-199	-2.2%	9'033	3'194
42 Taxes	8'834	-199	-2.2%	9'033	3'194
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'103'550	247'080	-5.7%	-4'350'630	-4'148'967
<i>Coût des activités de support</i>	-99'612	11'082	-10.0%	-110'694	-163'210
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-905'551	-347'267	62.2%	-558'284	-597'974
COÛT COMPLET	-5'108'713	-89'105	1.8%	-5'019'608	-4'910'151

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	23.90	-2.50	-9.47%	26.40	23.55
ETP fixes	23.90	-2.00	-7.72%	25.90	23.55
ETP auxiliaires	0.00	-0.50	-100.00%	0.50	-

Descriptif de la prestation

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration. I
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne de l'Etat de Genève pour 2015 sont les suivants:

- répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat ;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat ;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques ;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

La diminution des charges et des ETPs provient :

- De la diminution des effectifs (-2 ETPs fixes), suite à la décision du Conseil d'Etat de réduire progressivement les effectifs du service afin de financer le coût de l'audit externe des comptes dès 2016 ;
- des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat qui se traduisent par la suppression de 0.5 ETP auxiliaire et la diminution des dépenses générales ;
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, et des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015.
- des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire (0.4%) et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantonal annuel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	85%	90%	85%	2016

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en F	en %		
CHARGES	1'135'051	5'828	0.5%	1'129'223	1'102'085
30 Charges de personnel	1'067'480	5'952	0.6%	1'061'528	1'072'592
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	67'571	-124	-0.2%	67'695	29'493
REVENUS	133'040	0	0.0%	133'040	166'777
42 Taxes	133'040	0	0.0%	133'040	166'777
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'002'011	-5'828	0.6%	-996'183	-935'308
Coût des activités de support	-90'040	11'108	-11.0%	-101'148	-54'544
Coût des prestations de moyens	-180'969	17'391	-8.8%	-198'360	-214'012
COÛT COMPLET	-1'273'020	22'671	-1.7%	-1'295'691	-1'203'864

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14		Budget 2014	Compte 2013
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.00	0.00	0.00%	6.00	6.00
ETP fixes	6.00	0.00	0.00%	6.00	6.00

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les principaux projets du Groupe de confiance pour l'année 2015 sont :

- poursuivre le développement des actions d'information et de prévention à travers des interventions dans les cours concernés du catalogue Etat, des interventions sur mesure à la demande de services, ainsi que par le biais d'une diffusion trimestrielle de lettres d'information sur les thèmes de prévention et gestion des conflits et des atteintes à la personnalité;
- finaliser et diffuser à l'ensemble du personnel de l'Etat la plateforme didactique de prévention et gestion des conflits en collaboration avec le groupe de travail qui l'a élaborée, groupe réunissant des représentants des directions des ressources humaines et des membres du Groupe de confiance;
- proposer un élargissement aux communes du champ d'intervention du Groupe de confiance.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Avec la nouvelle arborescence des programmes décidée par le Conseil d'Etat, le Groupe de confiance qui était auparavant rattaché au programme P02 "Gestion transversale des ressources humaines" fait l'objet désormais d'un

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

programme spécifique.

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	65%	65%	57%	65%	2018
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	80%	80%	75%	75%	2018
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	10	10	14	12	2018
2.2 Présentation systématique systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100% des cas	100% des cas	100%	2018
2.3 Nombre de publications d'une lettre d'information par an	Efficacité	3			3	2018

Commentaires

Compte tenu de la réorganisation des programmes et des prestations découlant de la nouvelle arborescence définie pour la législature 2014-2018, des changements au niveau des objectifs et indicateurs ont été opérés. Les valeurs historiques des indicateurs maintenus au PB2015 sont reprises des anciennes prestations.

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2. : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1. : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2. : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3. : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

006 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	11'867'758	3'291'903	38.4%	8'575'855	8'570'964
30 Charges de personnel	5'512'163	2'221'150	67.5%	3'291'013	3'033'491
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'585'595	391'714	7.5%	5'193'881	5'276'190
36 Charges de transfert	770'000	680'000	755.6%	90'000	260'000
39 Imputations internes	-	-960	-100.0%	960	1'283
REVENUS	824'792	666'687	421.7%	158'105	326'309
42 Taxes	4'792	-6'309	-56.8%	11'101	1'577
43 Revenus divers	820'000	672'996	457.8%	147'004	324'732
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'042'966	-2'625'216	31.2%	-8'417'750	-8'244'655
<i>Coût des activités de support</i>	-464'940	-151'356	48.3%	-313'584	-154'260
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-418'362	121'458	-22.5%	-539'820	-566'799
COÛT COMPLET	-11'926'267	-2'655'114	28.6%	-9'271'153	-8'965'713

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	13.80	0.10	0.73%	13.70	11.62
ETP fixes	13.80	0.15	1.10%	13.65	11.62
ETP auxiliaires	-	-0.05	-100.00%	0.05	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

En 2015, en plus des 3 votations prévues au niveau fédéral, la Chancellerie d'Etat devra organiser les élections communales (élection des conseils municipaux - 1er et 2ème tour des exécutifs communaux), l'élection du Conseil national et l'élection du Conseil des Etats (1er et 2ème tour).

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève continuera ses efforts avec ses partenaires cantonaux et sous la conduite de la Confédération afin de mettre en œuvre les dispositions fédérales relatives au vote électronique de deuxième génération. Ces évolutions visent à accroître l'accessibilité du vote électronique. Une nouvelle version du vote électronique allant dans ce sens sera offerte aux électeurs dès 2015.

006 Exercice des droits politiques (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Un projet de loi (PL 11535) a été déposé afin de répondre aux recommandations de la Cour des comptes faites dans son rapport no 74 du 19 décembre 2013 portant sur le dépouillement centralisé. Il s'agit, à l'instar de la pratique introduite en 2001 pour les votations et de la pratique en vigueur dans le canton de Fribourg depuis le 11 mars 2012 pour les élections majoritaires, de permettre un dépouillement par lecture optique ou électronique des bulletins lors d'élections. Cette loi votée en date du 18 décembre 2014 par le Grand Conseil permettra l'utilisation de ce nouveau dépouillement lors des élections majoritaires du Conseil des Etats prévues en automne 2015.

Le dépouillement de plus de 120'000 bulletins pourra ainsi être effectué par seulement 10 employés du service des votations et élections en moins de 6 heures, alors qu'il faut aujourd'hui mettre en œuvre un dépouillement centralisé avec plus de 800 jurés durant toute la journée du dimanche de vote. En introduisant ce type de traitement des bulletins pour les élections, il n'est ainsi plus nécessaire de mettre en œuvre la double saisie des bulletins actuellement de rigueur, suivie, en cas de divergence, d'un troisième traitement, système coûteux en ressources humaines et en complexité.

Il en résultera logiquement une réduction importante des coûts liés au processus de dépouillement, puisque tant les effectifs que le temps nécessaire sont considérablement réduits. L'économie estimée pour chaque opération est de l'ordre de 500'000 F. En outre, cette loi rétablit la responsabilité communale liée aux frais du dépouillement des opérations électorales communales.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Le budget voté intègre les économies induites par la loi 11535 sur l'utilisation des lecteurs optiques pour les élections majoritaires du Conseil des Etats.

Rubrique 30 - Charges de personnel

L'augmentation d'environ 2.2 millions s'explique par :

- un besoin supplémentaire d'environ 400'000 F sur la rubrique 30 pour payer les auxiliaires du service des votations et élections qui interviendront dans le cadre des opérations électorales prévues en 2015;
- un transfert neutre de 1'750'000 F de la rubrique 31 à la rubrique 30. Ce transfert fait suite à la nécessité de réformer le processus relatif à la rémunération des jurés intervenant dans le cadre du dépouillement centralisé, rémunération qui sera effectuée à partir de 2015 directement par l'office du personnel de l'Etat et qui sera comptabilisée désormais sur une rubrique 30 - charges de personnel.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation d'environ 400'000 F s'explique par :

- un besoin supplémentaire d'environ 2.2 millions en raison des opérations électorales prévues en 2015 avec l'utilisation du dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires.
- le transfert neutre de 1'750'000 F de la rubrique 31 à la rubrique 30 pour le paiement des jurés du dépouillement centralisé (voir ci-dessus : augmentation de la 30 compensée par une diminution de la 31).

Rubrique 36 - Charges de transferts

Cette rubrique enregistre la participation de l'Etat aux frais électoraux versée conformément à l'article 82 de la loi sur l'exercice des droits politiques et à l'article 32 de son règlement d'application. Elle est adaptée chaque année en fonction des élections prévues (augmentation de 680'000 F en 2015).

Rubrique 43 - Revenus divers

L'augmentation de cette rubrique concerne la refacturation aux communes du matériel de vote pour les élections municipales de 2015.

006 Exercice des droits politiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	1	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	3	5	3	8	2018

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3. : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1. : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnement quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1. : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

007 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	24'399'953	-2'454'819	-9.1%	26'854'772	23'933'387
30 Charges de personnel	4'065'103	-488'932	-10.7%	4'554'035	3'631'624
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'757'178	-1'165'848	-39.9%	2'923'026	1'570'337
33 Amortissements du patrimoine administratif	60	3	5.3%	57	57
36 Charges de transfert	18'569'612	-808'042	-4.2%	19'377'654	18'731'370
39 Imputations internes	8'000	8'000	-	-	-
REVENUS	523'194	101	0.0%	523'093	1'054'712
42 Taxes	3'194	101	3.3%	3'093	23'147
43 Revenus divers	520'000	0	0.0%	520'000	843'226
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	188'339
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'876'759	2'454'920	-9.3%	-26'331'679	-22'878'675
<i>Coût des activités de support</i>	-342'883	91'048	-21.0%	-433'931	-292'945
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'472'895	846'298	-19.6%	-4'319'193	-4'362'313
COÛT COMPLET	-27'692'537	3'392'265	-10.9%	-31'084'802	-27'533'933

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	22.70	-4.25	-15.77%	26.95	22.30
ETP fixes	20.20	-4.25	-17.38%	24.45	19.81
ETP auxiliaires	-	-0.50	-100.00%	0.50	0.99
ETP agents spécialisés	2.50	0.50	25.00%	2.00	1.50

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

007 Affaires extérieures (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Genève internationale (SGI)

Il s'agira de consolider le soutien à la Genève internationale, notamment en accompagnant les processus de rénovation du parc immobilier (dont celui du Palais des Nations). Il s'agira également de renforcer le rôle de la FIPOI en lui confiant la gestion d'autres biens immobiliers du canton à vocation internationale et de soutenir les plateformes qui contribuent à renforcer l'impact de la Genève internationale, y compris dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. L'ensemble des projets prioritaires s'inscrit en harmonie avec les orientations fixées avec la Confédération dans le cadre du Groupe permanent conjoint.

Solidarité internationale (SSI)

Le service de la solidarité internationale poursuivra ses objectifs en matière d'instruction, d'évaluation et de suivi des projets de solidarité internationale en vue de garantir la bonne utilisation des fonds. Il conduira comme par le passé, deux évaluations ponctuelles sur le terrain, l'une réalisée en interne et l'autre confiée à un mandataire externe. Il garantira le suivi du contrat de prestation avec la Fédération genevoise de coopération (2'500'000 F) et de la convention avec le CICR (4'500'000 F).

Le canton renforcera sa politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement en attribuant un montant de 1'000'000 F aux projets visant la protection de l'environnement, les conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité, l'efficience énergétique, la réduction des risques de catastrophes naturelles, la gestion des déchets et des substances polluantes.

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Engagé depuis une dizaine d'années dans la construction de la région, le Conseil d'Etat entend poursuivre ses efforts pour assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton.

Plusieurs chantiers prévus dans le projet d'agglomération de première génération (2007) pourront être lancés en 2015 (nouvelle liaison directe mobilité douce entre Saint-Genis et la zone industrielle ZYMESA, amélioration de la capacité sur la ligne RER Coppet - Genève par la création de deux points de croisements, requalification de l'espace sur la route de Meyrin - place des particules du CERN, etc.).

Le Conseil d'Etat précisera les modalités de financement des mesures prévues dans le projet d'agglomération de deuxième génération (2012), y compris sur les financements spécifiques visant la participation du canton de Genève à la réalisation d'infrastructure d'importance régionale sur territoire français.

Parallèlement, le Conseil d'Etat souhaite structurer la gouvernance de l'agglomération en optimisant l'articulation entre le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du projet d'agglomération et le Comité Régional Franco Genevois (CRFG), de façon à assurer une gestion efficace des dossiers transfrontaliers prioritaires.

En matière de politique fédérale, le Conseil d'Etat veillera à défendre et à préserver les intérêts du canton dans les dossiers stratégiques suivants : troisième réforme de l'imposition des entreprises, conséquences de l'initiative « Contre l'immigration de masse » du 9 février et fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale (SGI)

En partenariat avec les organisations internationales et la Confédération, les efforts d'information sur l'impact de la Genève internationale seront poursuivis en étroite coordination avec le Perception Change Plan lancé par l'ONU en 2014.

Solidarité internationale (SSI)

Afin de clarifier le paysage genevois en matière de coopération au développement, l'Université de Genève réalisera une étude afin de cartographier les acteurs genevois travaillant dans le domaine et de comparer les stratégies respectives afin de proposer des stratégies d'amélioration de la cohérence et de l'efficience cantonale de solidarité

007 Affaires extérieures (suite)

internationale.

Des actions de sensibilisation sont mises en place afin de valoriser la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton.

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Axé sur la défense et la promotion des intérêts du canton extra muros, le SAEF continuera à jouer le rôle de facilitateur entre les acteurs transfrontaliers, consolidera la place du canton dans le cadre des relations intercantionales - notamment au regard de la présence de Genève au bureau de la conférence des gouvernements cantonaux (CdC) - et poursuivra les démarches avec le canton de Vaud, dans le cadre de la Métropole lémanique.

Par ailleurs, le SAEF continuera à suivre très attentivement les questions européennes - notamment l'évolution du cadre institutionnel bilatéral - en collaboration avec l'ensemble des départements concernés par ces thématiques.

Enfin, le nouveau programme INTERREG V France-Suisse couvre la période de 2014 à 2020. Financé notamment par l'Union européenne à hauteur de 66 millions d'euros, le canton de Genève participe à INTERREG depuis sa création dans les années 1990. Le SAEF formalisera la participation genevoise au nouveau programme, garantissant ainsi l'accès à des financements fédéraux et européens pour des projets transfrontaliers.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

En 2014, les services composant ce programme étaient ventilés sur les programmes 007 Genève internationale, H08 Droits humains, 003 Conseil d'Etat, 008 Régional et Transfrontalier et G02 Aménagement du territoire (projet d'agglomération). Afin de rendre la comparaison possible pour le lecteur, le budget 2014 a été traité de manière à tenir compte de cette nouvelle arborescence.

Rubrique 30 - Charges de personnel

La diminution provient essentiellement des changements de clés de répartition opérés sur le budget 2015. En effet la nouvelle arborescence des programmes ainsi que la réorganisation des départements ont conduit le département Présidentiel à simplifier l'organisation comptable. Elles ont un effet neutre sur le budget de fonctionnement puisque cette diminution est compensée par une augmentation sur d'autres programmes. Ainsi et à titre d'exemple, le service du protocole qui impactait également l'ancien programme 007 Genève internationale, est, dès 2015, attribué entièrement au programme 003 Conseil d'Etat, suite à la redéfinition de l'organisation et des missions de chacun.

Ces modifications de clés sont uniques en 2015 et seront valables pour toute la durée de la législature, sauf exceptions dûment justifiées.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution provient essentiellement des changements de clés de répartition (voir ci-dessus) qui a un effet neutre sur le budget de fonctionnement de l'Etat.

Elle provient également d'une économie de 100'000 F réalisée sur la rubrique 31 du SAEF, ainsi que d'un transfert neutre de 40'000 F vers le programme 009.

Rubrique 36 - Charges de transfert

La diminution d'environ 800'000 F de la rubrique 36 est expliquée essentiellement par :

- a) la diminution de 500'000 F sur la subvention versée à la Fédération genevoise de coopération selon la loi 11022 votée le 24 janvier 2014 par le Grand Conseil;
- b) la décision du Grand Conseil de réduire de 200'000 F la rubrique liée à l'aide au développement gérée par le service de la solidarité internationale.

007 Affaires extérieures (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	174	172	172	178	2018
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	190'000			190'000	2018
1.3 Nombre d'employés d'Ol et de missions permanentes à Genève	Efficacité	26'500			26'500	2018
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le Canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	70%			70%	2018
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	10%	10%	7%	10%	2018
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationaleet les engagements internationaux du Canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000			2'000	2018
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	entre 40-50			entre 40-50	2018
6. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
6.1 Nombre de dossiers sur lesquels le SAEF est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	18	18	18	2017
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	>=30%			>=30%	2017

Commentaires

Compte tenu de la réorganisation des programmes et des prestations découlant de la nouvelle arborescence définie pour la législature 2014-2018, des modifications au niveau des objectifs et indicateurs ont été opérées. Ainsi les valeurs historiques (budget 2014, comptes 2013) ne sont disponibles que pour les indicateurs qui ont été maintenus.

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève dans sa volonté de devenir un centre de gouvernance globale.

Indicateur 1.2. et 1.3. : il a été jugé plus pertinent de rendre compte du nombre de personnes plutôt que du nombre absolu d'entités. En effet, l'objectif est d'offrir les meilleures conditions de travail (pérenniser le rôle de la Genève internationale).

Indicateur 2.1. : dans un premiers temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets rentrent dans les critères de financement de la SSI. Seuls ceux respectant les

007 Affaires extérieures (suite)

critères sont discutés en commission.

Indicateur 3.1. : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement.

Indicateur 4.1. : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI.

Indicateur 5.1. : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1. : cet indicateur permet de rendre compte du nombre d'intervention du SAEF en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières.

Indicateur 7.1. : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

009 Intérieur

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	10'923'561	34'210	0.3%	10'889'351	10'615'804
30 Charges de personnel	8'785'557	48'352	0.6%	8'737'205	8'603'900
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'263'654	32'090	2.6%	1'231'564	1'076'886
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'850	-1'232	-13.6%	9'082	34'509
36 Charges de transfert	866'500	-45'000	-4.9%	911'500	900'510
REVENUS	184'863	281	0.2%	184'582	72'838
42 Taxes	84'863	281	0.3%	84'582	34'057
43 Revenus divers	35'000	0	0.0%	35'000	37'908
46 Revenus de transferts	65'000	0	0.0%	65'000	873
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'738'698	-33'929	0.3%	-10'704'769	-10'542'967
<i>Coût des activités de support</i>	-741'044	91'480	-11.0%	-832'524	-505'290
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'431'897	-1'952'740	56.1%	-3'479'157	-3'525'427
COÛT COMPLET	-16'911'639	-1'895'189	12.6%	-15'016'450	-14'573'684

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	61.10	-1.05	-1.69%	62.15	59.05
ETP fixes	58.90	-1.05	-1.75%	59.95	57.25
ETP auxiliaires	2.20	0.00	0.00%	2.20	1.80

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public et à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) assure, dans le cadre en particulier de l'Agenda 21, la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public en faveur du développement durable.

Le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) déploie ses activités de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont

009 Intérieur (suite)

une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- 009.05 Archives d'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Statistique cantonale

- Mise en œuvre de l'exploitation régulière des données provenant de la statistique structurelle des entreprises (STATENT) et du registre fédéral des entreprises et des établissements (REE), qui alimenteront les statistiques des entreprises en lien avec un organisme de promotion économique, des multinationales et des organisations internationales non gouvernementales;
- Elaboration d'une conception intégrée de traitement des fichiers administratifs (contribuables, population, aides sociales, revenu déterminant unifié) pour appréhender les conditions de vie matérielles de la population.

Surveillance des communes

- La réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton (mesure n° 8 du programme de législature) doit viser à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, en supprimant les doublons et les enchevêtrements qui ralentissent inutilement l'action générale de l'Etat et génèrent des coûts importants.
- Le SSCO est chargé de la mise en place du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes genevoises pour une entrée en vigueur pour les budgets 2017 des communes genevoises.

Développement durable

- Elaboration d'un concept cantonal du développement durable et de cohésion sociale en vue d'acquérir une vision globale au niveau cantonal et de renforcer la cohérence de l'action publique dans ce domaine.
- Dans le cadre de la réalisation du plan climat cantonal, les résultats des études en cours permettront d'établir un programme d'actions. Celui-ci décrira les mesures à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les champs d'actions prioritaires pour l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire genevois.

Egalité femmes-hommes

La promotion de l'égalité entre femmes et hommes s'articule en 4 programmes prioritaires :

- le monde du travail
- la formation
- la représentation des femmes en politique
- la prévention des violences de genre.

Les entreprises sont la cible prioritaire des programmes de contrôle et de conseil dans le but de prévenir les inégalités professionnelles. L'administration cantonale fait également l'objet d'un plan de l'égalité. L'augmentation de la représentation des femmes en politique fait l'objet d'actions intégrées dans le cadre des élections municipales. Enfin, des campagnes de prévention des violences sexistes sont menées auprès de la population et des écoles.

009 Intérieur (suite)

Archives d'Etat

- Le projet pilote d'archivage numérique ayant abouti avec succès en 2013, il s'agit dans le cadre de la législature de mettre cette solution en production, soit de déposer des archives numériques extraites de différents systèmes d'information de l'administration sur la plateforme de pérennisation des Archives fédérales.
- La vétusté des bâtiments et l'utilisation de locaux inadaptés pour la conservation d'archives font courir de grands et permanents risques au patrimoine archivistique de la République, qui couvre plus de 1'000 ans d'histoire. Il s'agit d'une part, de maintenir l'existant en améliorant la sécurité et les conditions de conservation et d'autre part de trouver une solution globale visant à la relocalisation du service et des 30 kilomètres linéaires d'archives.
- La dématérialisation des données et des documents pose des questions juridiques et soulève de nouveaux enjeux de gestion de l'information. Les Archives d'Etat poursuivront leur collaboration avec la DGSI pour la conception d'une véritable gouvernance de l'information.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

- Poursuite de l'intégration des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et des logements; consolider le système et rationaliser sa gestion; intensifier les échanges réguliers de données par voie informatique avec les gérants d'immeubles.
- Mise en œuvre de la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et son nouveau règlement d'exécution; adapter les divers directives, procédures et documents en relation avec la loi et le règlement.

Surveillance des communes

- Le SSCO a mis en consultation un projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité. Cette modification de la LAC se veut une mise en œuvre de l'article 136 de la constitution genevoise traitant de la collaboration intercommunale.
- Le SSCO doit également se pencher sur la mise en œuvre de la constitution sur le plan communal. Cette mise en œuvre passe par la création d'un projet de loi sur l'incitation aux fusions.

Développement durable

- La mise à jour du Guide des achats professionnels responsables se poursuivra en 2015, en parallèle d'un projet d'accompagnement des communes et des entreprises sur cette thématique. La formation sur les achats professionnels responsables pour les entreprises sera renouvelée. Enfin, la veille scientifique pour mettre à jour les critères d'achat de la CCA se poursuivra de même que le développement de la plateforme nationale sur les achats responsables.
- L'organisation du concours cantonal en vue de décerner la bourse, le prix et la distinction du développement durable sera reconduite en 2015.
- Les "rencontres du management durable" et les "rencontres communales pour un développement durable" se poursuivront afin de soutenir les PME et les autorités communales dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes de développement durable. Des rencontres avec les EPA se mettront en place dans le courant 2015.

Egalité femmes-hommes

- Depuis 2014, le règlement du BPE a élargi sa mission à la prévention des violences de genre, qui inclut les violences commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. 0.2 ETP supplémentaire lui a été accordé à cette fin en 2014 déjà. Les objectifs opérationnels pour la législature seront fixés à l'issue d'une consultation menée auprès des milieux concernés en 2014.

Archives d'Etat

- Le programme de numérisation qui permet la diffusion d'archives numérisées via internet, mais aussi la préservation des documents originaux, se poursuivra. Les séries les plus consultées seront traitées, comme les registres du Conseil, ceux de l'état civil ou encore les cartes et plans.
- Le programme de restauration des documents en danger se poursuivra, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et de leur manipulation.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

En 2014, les services composant ce programme étaient ventilés sur les programmes 004 Services généraux, 005 Développement durable et H08 Droits humains. Afin de rendre la comparaison possible pour le lecteur, le budget

009 Intérieur (suite)

2014 a été retraité de manière à tenir compte de cette nouvelle arborescence.

Globalement ce programme ne présente que très peu d'écart par rapport à 2014, si ce n'est quelques réallocations neutres sur le budget de fonctionnement de l'Etat. Il est touché par deux décisions du Grand Conseil, à savoir :

- a) la diminution d'environ 20'000 F sur la rubrique 30 liée à la réduction linéaire de 8,9 millions sur l'ensemble de l'Etat;
- b) la suppression de la subvention de 45'000 F destinée au soutien des agendas 21 communaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	96%	95%	95%	2018
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat ou les communes	Efficacité	25			25	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80%	80%	91%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	7.9%	7.9%	7.9%	6%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	40%			40%	2016
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseil municipaux	Efficacité	30%			40%	2016
5. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
5.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%			100%	2018
6. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
6.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	50'000	81'000	63'000	50'000	2018
7. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
7.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	4	6	2018

Commentaires

Compte tenu de la réorganisation des programmes et des prestations découlant de la nouvelle arborescence définie

009 Intérieur (suite)

pour la législature 2014-2018, des modifications au niveau des objectifs et indicateurs ont été opérées. Ainsi les valeurs historiques (budget 2014, comptes 2013) ne sont disponibles que pour les indicateurs qui ont été maintenus.

Indicateur 1.1. : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévu dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1. : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05)

Indicateur 3.1. : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2. : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : cette statistique est mise à jour tous les deux ans. La valeur 2015 se base sur l'enquête 2014 avec les chiffres 2012.

Indicateur 4.2. : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3. : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités.

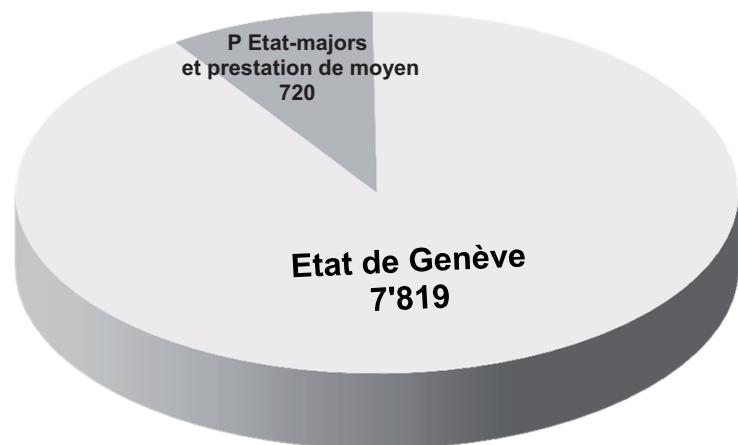
Indicateur 5.1. : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

Indicateur 6.1. : le programme de numérisation a pour objectifs 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève 3) valoriser le patrimoine archivistique.

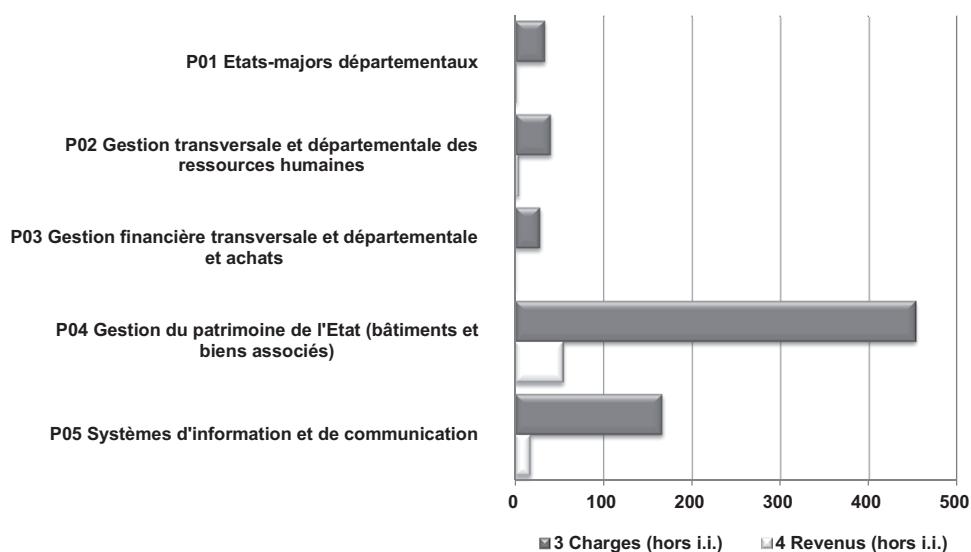
Indicateur 7.1. : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Etats-majors et prestations de moyens

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, la priorité du Conseil d'Etat est la modernisation de la politique de gestion du personnel. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratisation. La mobilité professionnelle des fonctionnaires doit être favorisée, ainsi que la compatibilité des systèmes de rémunération entre le privé et le public. Pour les ressources humaines, le changement de culture est en cours et passe par la professionnalisation du management et la responsabilisation du personnel. L'évolution statutaire accompagne ce changement.

La partie technique du projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération du personnel de l'Etat et des établissements publics autonomes (SCORE) s'est terminée à l'été 2013 avec le positionnement dans la nouvelle grille des emplois de référence de l'Etat de Genève de plus de 40'000 postes. Depuis, la consultation des organisations représentatives du personnel est en cours et donne lieu à des échanges réguliers. Il est prévu qu'un projet de loi concrétisant l'aboutissement de la réforme soit voté d'ici la fin de la législature.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter les fonds alloués aux programmes de rénovation des bâtiments. Le nouveau crédit de renouvellement 2015-2019 réservera une part majeure (60%) aux rénovations, le reste allant aux transformations et subventions, tandis que les projets onéreux seront traités en crédits d'ouvrage. Les rénovations s'effectueront en fonction de priorités déterminées sur la base d'expertises de la plupart des objets du parc immobilier, avec un accent mis sur la sécurité feu, la rénovation des toitures qui prennent l'eau et le remplacement d'installations de production d'énergie.

La stratégie immobilière a toujours pour but d'occuper en priorité les locaux propriété de l'Etat et d'en rationaliser l'occupation. Leur gestion vise également à les mettre en adéquation avec leurs valeurs et les bonnes pratiques du marché.

En matière de systèmes d'information et de communication, le Conseil d'Etat entend poursuivre la réforme entreprise dès 2013, afin de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine et s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires. Par ailleurs, la DGSI va poursuivre l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de service afin de réduire le taux du personnel externe de 33 % à 10 % d'ici 2016.

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, normes IPSAS et MCH2, consolidation financière, budget par prestation, SCI) ont amélioré la qualité de l'information financière et facilité le pilotage de l'Etat. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LGAF le 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'Etat a adopté plusieurs règlements d'application, dont celui de la planification financière et le contrôle budgétaire ainsi que celui de la planification et la gestion financière des investissements. Un règlement des achats est en cours de préparation, qui fixe les principes et objectifs généraux régissant les achats au sein de l'Etat et répartit les responsabilités.

Tant dans le domaine transversal comptable et financier que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau 3 standardisé. Il a récemment été complété par un système de gestion des risques, dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat. Les progrès doivent maintenant être consolidés et pérennisés. Il s'agit maintenant de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines, afin d'éviter les lourdeurs administratives.

P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	33'626'019	-1'983'568	-5.6%	35'609'587	31'108'162
30 Charges de personnel	23'932'701	-3'703'101	-13.4%	27'635'802	25'493'816
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'542'272	-1'027'374	-22.5%	4'569'646	4'893'824
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'204'630	2'554'473	96.4%	2'650'157	211'256
34 Charges financières	-	-	-	-	0
36 Charges de transfert	867'810	202'739	30.5%	665'071	501'936
37 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	0
39 Imputations internes	40'206	-10'305	-20.4%	50'511	7'330
REVENUS	1'330'290	177'681	15.4%	1'152'609	870'189
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-
42 Taxes	1'107'857	110'158	11.0%	997'699	672'520
43 Revenus divers	100'000	47'490	90.4%	52'510	177'832
44 Revenus financiers	64'033	33	0.1%	64'000	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	0
46 Revenus de transferts	20'000	20'000	-	-	19'837
47 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	0
49 Imputations internes	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-32'295'730	2'161'248	-6.3%	-34'456'978	-30'237'973
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'346'817	-4'937'927	91.3%	-5'408'890	-6'687'745
<i>Coûts répartis</i>	42'642'547	2'776'679	7.0%	39'865'868	36'925'718
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	137.93	-22.27	-13.90%	160.20	147.60
ETP fixes	123.57	-24.77	-16.70%	148.34	135.32
ETP auxiliaires	10.06	1.50	17.52%	8.56	7.67
ETP agents spécialisés	4.30	1.00	30.30%	3.30	4.61

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'il implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental

P01 Etats-majors départementaux (suite)

(secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.04 Contrôle interne

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législature et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et à l'application des projets touchant l'ensemble de l'administration cantonale, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Afin d'améliorer la transparence sur le coût des états-majors de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé avec la nouvelle arborescence des programmes et des prestations de limiter le périmètre du programme P01 aux secrétariats généraux des départements ainsi qu'au contrôle interne. De ce fait, l'ensemble des activités de supports départementaux sont ventilées dès 2015 sur les programmes de supports spécifiques (P02 pour les services financiers, P03 pour les services ressources humaines, P04 pour les services logistiques et P05 pour les services des systèmes d'informations).

Bien que le budget 2014 ait été retraité selon cette nouvelle arborescence, il n'en demeure pas moins que les clés de répartitions ont été revues de manière à simplifier l'organisation comptable et se rapprocher le plus possible de la réalité, ce qui a généré des écarts, parfois importants, entre les programmes P01 à P05. Cette opération reste toutefois totalement neutre au niveau du budget de fonctionnement de l'Etat.

Rubrique 30 - Charges de personnel

La diminution globale de 3,7 millions et de 22 ETP sur la rubrique 30 provient :

- de la décision du Conseil d'Etat de réduire les états-majors départementaux de 2% (soit une économie de plus de 1,5 millions et de 9,8 ETP);
- de la suppression supplémentaire de 0,80 ETP à l'état-major du département Présidentiel dans le cadre des autres mesures d'économie;
- de la décision du Grand Conseil d'effectuer une réduction linéaire de 8,9 millions sur la nature 30 de l'ensemble des programmes;
- de la décision du Grand Conseil d'effectuer une réduction supplémentaire de 0,5% sur la nature 30 des programmes de la politique publique P;
- des réallocations internes entre programmes, qui sont neutres financièrement sur le budget de l'Etat, afin de ne conserver sur le programme P01 que les fonctions d'états-majors stricto sensu.

P01 Etats-majors départementaux (suite)

Rubrique 31 - Charges de biens et de services

La diminution provient :

- a) d'une réduction de 430'000 F sur le programme P01 du DIP;
- b) d'une réduction linéaire de 800'000 F sur la rubrique 31 de l'ensemble des programmes (décision du Grand Conseil);
- c) de réallocations internes entre les différents programmes, neutres financièrement sur le budget de fonctionnement de l'Etat.

Rubrique 33 - Amortissements

L'augmentation d'environ 2,5 millions provient de la mise en services d'actifs liés au crédit de programme 2011-2014 (investissements) des différents départements et centralisés sur la P01.

Rubrique 36 - Charges de transferts

L'augmentation provient essentiellement de réallocations internes entre les différents programmes, neutres financièrement sur le budget de fonctionnement de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	85%	85%	82%	80%-90%	2017
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.42%	0.49%	0.46%	0.42%	2017
3. Atteindre le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour toutes les prestations.						
3.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations associées	Efficacité	96%			100%	2018
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	78%	90%	2017
5. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
5.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	85%	90%	2017

Commentaires

Indicateur 2.1 : cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes.

Indicateur 3.1 : cet indicateur a été légèrement modifié (auparavant il faisait référence uniquement aux domaines prioritaires), raison pour laquelle les valeurs historiques au B2014 et C2013 ne sont pas disponibles.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	40'247'995	-1'087'660	-2.6%	41'335'655	110'727'988
30 Charges de personnel	37'361'010	-547'003	-1.4%	37'908'013	-48'359'858
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'250'325	684'906	43.8%	1'565'419	156'182'467
33 Amortissements du patrimoine administratif	635'660	-710'349	-52.8%	1'346'009	2'844'616
34 Charges financières	0	-453'190	-100.0%	453'190	0
36 Charges de transfert	-	-60'194	-100.0%	60'194	60'195
39 Imputations internes	1'000	-1'830	-64.7%	2'830	569
REVENUS	3'738'134	-2'953'418	-44.1%	6'691'552	87'988'560
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
42 Taxes	2'092'134	-943'318	-31.1%	3'035'452	7'329'893
43 Revenus divers	1'604'000	-2'010'100	-55.6%	3'614'100	80'463'592
46 Revenus de transferts	42'000	0	0.0%	42'000	195'076
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-36'509'861	-1'865'758	5.4%	-34'644'103	-22'739'428
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'000'576</i>	<i>35'055</i>	<i>-3.4%</i>	<i>-1'035'631</i>	<i>1'980'884</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'881'228</i>	<i>-1'305'798</i>	<i>23.4%</i>	<i>-5'575'430</i>	<i>-3'077'475</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>44'391'665</i>	<i>3'136'501</i>	<i>7.6%</i>	<i>41'255'164</i>	<i>23'836'019</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	139.04	-0.43	-0.31%	139.47	145.54
ETP fixes	129.16	0.75	0.58%	128.41	139.20
ETP auxiliaires	8.88	-0.51	-5.43%	9.39	3.48
ETP agents spécialisés	1.00	-0.67	-40.12%	1.67	2.87

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier le périmètre du programme P02. Partant du constat que l'ancienne structure du programme P01 "Etat-major et activité de supports départementaux" ne permettait pas de distinguer les états-majors au sens strict, des activités de support lors de discussions budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le programme P01 uniquement aux états-majors des départements. Par conséquent, le programme P02 étend son périmètre aux directions ressources humaines départementales.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La modernisation de la politique de gestion du personnel constitue une des principales priorités du gouvernement. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratisation. La mobilité professionnelle des fonctionnaires doit être favorisée, ainsi que la compatibilité des systèmes de rémunération entre le privé et le public. Pour les ressources humaines, le changement de culture est en cours et passe par la professionnalisation du management et la responsabilisation du personnel. L'évolution statutaire accompagne ce changement.

Le projet de loi de réforme de la caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire a été déposé en juin 2013 afin de permettre son rattachement à la CPEG. Le 1er juin 2014, les Magistrats du PJ ont rejoint la CPEG et leurs engagements ont été transférés.

La partie technique du projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération du personnel de l'Etat et des établissements publics autonomes (SCORE) s'est terminée à l'été 2013 avec le positionnement dans la nouvelle grille des emplois de référence de l'Etat de Genève de plus de 40'000 postes. Depuis, la consultation des organisations représentatives du personnel est en cours et donne lieu à des échanges réguliers. Il est prévu qu'un projet de loi concrétisant l'aboutissement de la réforme soit voté d'ici la fin de la législature.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de favoriser de bonnes conditions de travail et de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, l'accent continue d'être mis sur le projet de gestion des absences de longue durée démarré mi 2011. Les premiers résultats du projet des absences de longue durée n'amènent pas les résultats escomptés : pas d'impact sur la durée moyenne de l'absence, insatisfaction des RH et difficulté d'absorption des cas par le service de santé du personnel de l'Etat. Afin d'améliorer cette situation, une approche complémentaire est testée dans deux départements (DF et DALE) et devrait permettre de traiter les situations en amont et de mieux orienter le traitement des dossiers. Qualifié de projet « lien au travail » cette approche donne un rôle central aux ressources humaines. Afin de pouvoir évaluer les impacts de cette nouvelle démarche, la durée du projet initial a été prolongée d'une année soit un terme à mi 2015.

Les collaborations du service de formation avec les services de formation du DIP et de la police se développent notamment sur les aspects techniques. La volonté de faciliter la transmission des contenus de formation se traduit notamment par la mise en place de formation en e-learning (SCI, gestion des conflits, CFI) et des coachings post-formation pour les managers. Une attention grandissante est portée à l'analyse des besoins.

A l'instar du bilan social Petit-Etat, une vision globale inédite des ressources humaines du secteur public cantonal genevois a été publiée en 2013. Les données concernant l'administration cantonale sont réunies pour la première fois avec celles des établissements autonomes et des autres institutions à caractère public. Elles présentent la situation à fin 2013 et sont destinées au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats, aux députés comme au grand public.

Le nouveau module GTA de SIRH (Gestion des Temps et des Activités) remplacera le système Thuia dès le 1^{er} janvier 2015. Ce module intégré apportera les améliorations tant attendues et permettra une gestion optimale du temps de travail des collaborateurs. Le nouveau système apportera une plus grande fiabilité et équité de traitement en matière de gestion du temps de travail autant pour le personnel à temps plein ou à temps partiel que pour le personnel soumis à l'enregistrement électronique du temps de travail.

Les directions des ressources humaines départementales sont notamment garantes de la qualité de la gestion

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels ressources humaines départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Enfin, deux groupes de pratiques ont été mis en place dans les domaines de la formation et de la gestion des absences. A travers les retours d'expériences et la mise en commun des bonnes pratiques, une harmonisation des approches se développe.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Charges de personnel (nature 30):

La diminution des charges de personnel de 0.5 million par rapport au budget 2014 retraité des effets de la modification de l'arborescence des programmes (transfert des ressources humaines départementales dans le programme P02) provient :

- Du transfert de l'imputation du centre de compétence SIRH de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF sur le programme P05 en 2015 à des fins de simplification et de cohérence (-1 million, -5.8 ETP);
- de modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction ressources humaines (+5.9 ETP) ;
- des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat : économie sur les charges de personnel, suppression du paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs et baisse de la participation de l'Etat à l'abonnement TPG des collaborateurs ;
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, et des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015;
- des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire(0.9%) et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantonal annuel.

Charges de biens et services, et autres charges d'exploitation (nature 31):

L'augmentation de 0.7 million s'explique principalement par la centralisation de l'assurance RC pour le personnel de l'Etat sur ce programme dans un souci de rationalisation et de simplification.

Amortissements du patrimoine administratif (nature 33):

La diminution de 0.7 million est due à la fin de l'amortissement d'une composante du système d'information RH en 2014.

Charges financières (nature 34) :

Conformément à la recommandation du service d'audit interne, la charge de l'escompte de la provision du "pont-av police" est imputée sur les programmes H02 "Sécurité publique" et H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" et n'est plus portée par le programme P02.

Taxes (nature 42) :

La diminution de 0.9 million résulte principalement des cotisations des magistrats qui ne sont plus comptabilisées en recette suite au transfert des caisses de pensions à la CPEG.

Revenus divers (43):

Une dissolution exceptionnelle de provision est inscrite à hauteur de 2 millions au B2014 en raison de l'abaissement du taux d'indexation des montants du Pont-Police. Ce montant n'étant pas récurrent, il convient de le supprimer au budget 2015.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Limiter le taux d'absence.						
1.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	<5%	4.7%	<5%	2016
2. Améliorer les conditions de travail.						
2.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	72%	80%	2016
3. Développer les compétences managériales.						
3.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	27%	23%	27%	2016
4. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
4.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	90%	90%	2016
5. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
5.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	<1%	< 1%	0.19%	<1%	2016
6. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
6.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<20	<20	2	<20	2016
6.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<17'800	<17'800	2'867	<17'800	2016
6.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'200	1'200	1'255	1'200	2016

Commentaires

Indicateur 6.1 et 6.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	28'319'787	-1'192'120	-4.0%	29'511'907	30'736'878
30 Charges de personnel	25'905'194	-519'775	-2.0%	26'424'969	27'214'122
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'005'523	-660'697	-24.8%	2'666'220	2'772'931
33 Amortissements du patrimoine administratif	166'670	-91'668	-35.5%	258'338	328'039
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	105'750
36 Charges de transfert	-	-55'285	-100.0%	55'285	55'285
39 Imputations internes	237'400	135'305	132.5%	102'095	260'751
REVENUS	494'191	-35'943	-6.8%	530'134	690'262
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
42 Taxes	268'507	-22'993	-7.9%	291'500	130'475
43 Revenus divers	224'211	-12'950	-5.5%	237'161	546'204
44 Revenus financiers	1'473	0	0.0%	1'473	13'504
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	-	0	80
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'825'596	1'156'176	-4.0%	-28'981'772	-30'046'616
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-747'652</i>	<i>33'988</i>	<i>-4.3%</i>	<i>-781'640</i>	<i>-1'008'462</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'017'914</i>	<i>-1'592'460</i>	<i>36.0%</i>	<i>-4'425'454</i>	<i>-5'179'960</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>34'591'162</i>	<i>402'296</i>	<i>1.2%</i>	<i>34'188'866</i>	<i>36'235'038</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	174.03	-4.30	-2.41%	178.33	180.82
ETP fixes	166.28	-2.56	-1.52%	168.84	170.37
ETP auxiliaires	6.75	-1.08	-13.79%	7.83	8.65
ETP agents spécialisés	1.00	-0.66	-39.76%	1.66	1.80

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat ;

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier le périmètre du programme P03. Partant du constat que l'ancienne structure du programme P01 "Etat-major et activité de supports départementaux" ne permettait pas de distinguer les états-majors au sens strict, des activités de support lors de discussions budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le programme P01 uniquement aux états-majors des départements. Par conséquent, le programme P03 étend son périmètre aux directions financières départementales.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.03 Acquisition des biens et services
- P03.90 Finances départementales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratisation. Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficience de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôle (principes de proportionnalité), ainsi que par l'affinement des prérogatives financières (principe de subsidiarité). Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficience.

Concrètement, pour la fonction finance, il s'agira de faire preuve de plus de proportionnalité en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles du système de contrôle interne.

Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et facilité le pilotage de l'Etat. Elles ne sont toutefois pas totalement abouties et nécessitent encore des développements opérationnels.

En ce qui concerne la nouvelle LGAF entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et le passage au plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2) dès le budget 2014, le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie et (v) la gestion des risques.

Les autres règlements d'application de la LGAF sont en cours de préparation :

- Le règlement des achats de l'Etat, qui fixe les principes et objectifs généraux régissant les achats au sein de l'Etat et répartit les responsabilités par domaine d'achat et étape du processus d'achat. Ce règlement nécessite en parallèle une revue du processus achats-fournisseurs.
- Les dispositions du manuel comptable de l'Etat qui doivent être ancrées au niveau réglementaire, pour ce qui concerne par exemple les immobilisations (précisions nécessaires à la délimitation entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier) ou la gestion des fonds. Les autres parties du manuel comptable auront valeur de

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

directive transversale du SCI comptable et financier transversal. Si une partie de ce manuel sera applicable à l'administration cantonale, l'autre partie concernera les entités du périmètre de consolidation financière.

En ce qui concerne la formalisation du système de contrôle interne transversal comptable et financier, les directives transversales comptables et financières ont été formalisées et le niveau 3 a été atteint. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'après l'adoption de tous les règlements d'application de la LGAF.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

La baisse des charges de personnel (nature 30) de 0.5 million par rapport au budget 2014 retraité des effets de la modification de l'arborescence des programmes (transfert des directions financières départementales dans le programme P03) provient :

- De la diminution des effectifs (-4.3 ETP), qui s'explique principalement par le transfert de l'imputation du centre de compétence CFI de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF sur le programme P05 en 2015 à des fins de simplification et de cohérence (-1 million, -5.7 ETP). Le solde de l'écart provient des mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, et de modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction finance (+2.6 ETP).
- De mesures d'économies complémentaires aux réductions d'effectifs : suppression du paiement de la 6^{ème} semaine de vacances pour les cadres supérieurs et baisse de la participation à l'abonnement TPG des collaborateurs.
- Des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015, et des déblocages des postes consécutifs aux prises de Plend fin 2013 (blocage de postes en 2014).
- Des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire(0.9%) et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantonal annuel.

La diminution de 0.7 million des charges de biens et services, et autres charges d'exploitation (nature 31) s'explique également par le transfert de l'imputation du centre de compétence CFI de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du DF au programme P05 en 2015 (-0.5 million), mais également par les mesures d'économie et par des modifications d'allocations internes (-0.2 million).

S'agissant des amortissements, ils sont, comme les années précédentes, en baisse de 0.1 million.

Les charges de transfert ont été transférées sur les programmes appropriés.

La légère baisse des revenus est principalement liée à des dédommagements de tiers en lien avec les charges de personnel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs(postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'000	16'000	23'792	23'000	2015
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	3	4	2015

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	Supprimé	1	0		
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	45%	40%	42%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	Supprimé	35%	32%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	15%	10%	21.9%	15%	2016
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats de la DGSI)	Efficacité	supprimé	93%	93%		
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.5%	4.5%	4.3%	4.5%	2016
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	700	800	773	720	2016
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%			100%	2016
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%	N/A	1.5%	2018
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	N/A	4.0%	2018
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	21	0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

L'augmentation par rapport au B2014 s'explique par le changement de périmètre et le passage du nombre de pièces au nombre d'opérations comptables.

Indicateur 2.2

Cet indicateur a été supprimé compte tenu du très faible volume de facture à 60 jours.

Indicateur 2.3

Le futur règlement d'application de la LGAF sur le processus achat-fournisseurs va prévoir la possibilité de modifier le seuil d'engagement. Celui-ci est jugé trop faible pour l'instant. L'indicateur sera revu en 2015 en fonction du nouveau seuil qui sera fixé.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Indicateur 2.4

Cet indicateur est supprimé car il ne s'est pas avéré pertinent au cours du temps. Son évolution n'a pas de signification claire, et aucun enseignement ne peut être tiré de l'augmentation du pourcentage ou de sa baisse.

Indicateur 3.2

Cet indicateur est calculé sur la base du nombre de commande. Il devient non pertinent suite à la proposition du nouveau règlement relatif aux achats de l'administration cantonale. En effet, la mission de la CCA de réaliser l'ensemble des appels d'offres publics et sur l'invitation s'élargissant, l'activité de commande sera de moins en moins représentative.

Indicateur 4.1

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

Indicateur 5.1

Il est prévu une baisse du nombre de commandes par ETP en raison de la baisse des commandes lors de la première année du crédit de renouvellement. En effet, chaque première année de crédit de renouvellement, certains projets d'investissement sont initiés par les départements entraînant des actions de commande uniquement sur les années suivantes , et d'autre part, une période de ralentissement se produit en début de d'année compte tenu des délais, entre l'adoption du crédit de renouvellement, l'incrémentation dans les outils informatiques et les évaluations des besoins.

Indicateurs 6.1 et 6.2

Les valeurs des indicateurs 2013 selon l'ancien modèle comptable NMC sont :

6.1 0.8%

6.2 5.7%

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	452'683'533	-14'489'164	-3.1%	467'172'697	465'529'436
30 Charges de personnel	36'933'368	938'073	2.6%	35'995'295	36'048'691
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'752'895	-25'474'299	-15.1%	168'227'194	170'288'103
33 Amortissements du patrimoine administratif	258'668'650	8'833'129	3.5%	249'835'521	246'128'145
36 Charges de transfert	13'923'740	1'282'875	10.1%	12'640'865	12'688'423
39 Imputations internes	404'880	-68'942	-14.6%	473'822	376'073
REVENUS	55'061'994	-16'811'998	-23.4%	71'873'992	81'228'892
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
41 Patentés et concessions	152'000	140'000	1'166.7%	12'000	159'433
42 Taxes	2'245'244	-1'317'179	-37.0%	3'562'423	3'989'393
43 Revenus divers	4'188'065	1'494'240	55.5%	2'693'825	5'630'587
44 Revenus financiers	36'452'215	-17'299'771	-32.2%	53'751'986	60'311'024
46 Revenus de transferts	11'407'650	-376'054	-3.2%	11'783'704	10'968'085
49 Imputations internes	616'820	546'766	780.5%	70'054	170'370
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-397'621'540	-2'322'835	0.6%	-395'298'705	-384'300'545
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'029'671</i>	<i>14'234</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-1'043'905</i>	<i>-1'780'350</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'389'336</i>	<i>-2'772'783</i>	<i>60.1%</i>	<i>-4'616'553</i>	<i>-4'960'777</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>406'040'546</i>	<i>5'081'383</i>	<i>1.3%</i>	<i>400'959'163</i>	<i>391'041'672</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	308.25	5.49	1.81%	302.76	286.32
ETP fixes	299.09	9.06	3.12%	290.03	275.03
ETP auxiliaires	4.16	-3.07	-42.46%	7.23	6.22
ETP agents spécialisés	5.00	-0.50	-9.09%	5.50	5.08

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales. Le contenu des prestations est adapté suite à la décision du Conseil d'Etat de modifier le périmètre du programme P04.

Partant du constat que l'ancienne structure du programme P01 "Etat-major et activité de supports départementaux" ne permettait pas de distinguer les états-majors au sens strict, des activités de support lors de discussions budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le programme P01 uniquement aux états-majors des départements. Par conséquent, le programme P04 étend son périmètre aux entités logistiques départementales.

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine immobilier;
- la logistique interdépartementale (programmation des locaux, déménagements, courrier, reprographie, centrale téléphonique, etc).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
P04.90 Logistique départementale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

Planification et affectation des locaux

La stratégie immobilière a pour but d'occuper en priorité les locaux propriétés de l'Etat, d'éviter autant que possible toute nouvelle location, de privilégier l'acquisition d'objets de type administratif en lieu et place de locations, de résilier les loyers élevés de manière anticipée, de rationaliser l'occupation des locaux de l'Etat en appliquant les normes et les ratios d'utilisation OLEG en fonction des opportunités et, enfin, de poursuivre la libération de la Vieille-Ville uniquement sur quelques objets spécifiques (exemples 11, rue Jean-Calvin, 8, rue Jean-Calvin).

Rénovation et transformation des bâtiments

Le nouveau crédit de renouvellement 2015-2019 prévoit une répartition du budget en 4 enveloppes séparées : rénovations, transformations, imprévus, subventions. Ce découpage permettra une gestion optimale des dépenses en réservant une part majeure (60%) aux rénovations. De plus, les projets onéreux seront traités en crédits d'ouvrage. Les rénovations s'effectueront selon des priorités qui se basent sur des expertises existantes mettant en évidence l'état de vétusté des bâtiments. Les travaux se concentreront avant tout sur la sécurité feu, la rénovation des toitures qui prennent l'eau et le remplacement d'installations de production d'énergie.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'OBA poursuivra sa démarche consistante à se positionner en tant que représentant de "l'Etat propriétaire" aussi bien en s'assurant que les clauses des baux conclus par l'Etat soit bien respectés au plus près de son intérêt (possibilité de baisse) qu'avec une gestion professionnelle des biens propriétés de l'état, en adéquation avec les valeurs et bonnes pratiques du marché (gestion des locations et droits de superficies). Il continuera ainsi de récupérer les loyers et droits de superficie non perçus jusqu'ici, de les adapter conformément aux contrats existants et de les renégocier à la hausse selon les prix du marché. Le développement et la professionnalisation de la gestion des demandes d'intervention effectuées par les départements utilisateurs se poursuivront également, ainsi que les réflexions autour de la meilleure valorisation des bâtiments et terrains en négociant des mises à disposition les plus proches de leurs valeurs économiques et en s'assurant que leur utilisation soit le plus en phase avec les objectifs de l'Etat.

Efficacité énergétique

Après avoir ciblé les optimisations énergétiques de nos "gros consommateurs" (CMU, Université des Sciences, etc..) le canton poursuivra ses efforts sur deux axes prioritaires. Le premier étant le déploiement de nouvelles actions d'optimisation sur une quinzaine de sites, Cycles d'Orientation et Collèges et le second étant le maintien des

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

performances énergétique des bâtiments ayant déjà fait l'objet d'optimisation. La réduction des émissions de CO₂ se poursuivra via, le raccordement de bâtiments sur des réseaux de chauffage garantissant une part d'énergie renouvelable tel que le futur réseau CAD Eco-Jonction ou en recourant, lorsque cela est possible, à la mise en œuvre de pompes à chaleur.

Chantiers de construction d'importance

La nouvelle planification pénitentiaire sera mise en œuvre avec l'ouverture du chantier Brénaz + 100 en 2015 et l'étude de l'établissement pénitentiaire de 450 places des Dardelles. La livraison de la piste d'auto modélisme et du stade de football de Belle-Idée permettront de libérer le site des Fourches pour démarrer la construction de l'école de commerce de Frontenex, qui sera mise en service en 2017. Le projet du centre médical universitaire (CMU) étapes 5 et 6, se poursuivra en 2015, conformément à la planification et aux budgets initiaux. L'extension de l'observatoire de Sauverny sera en cours de réalisation, ainsi que les grands projets hospitaliers, à savoir la maternité étape 3.3. et le bâtiment des lits 2. La HEG Batelle sera mise en exploitation dès la rentrée 2015.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

- poursuivre et consolider l'organisation de l'office de manière à optimiser son fonctionnement, notamment en améliorant la transversalité interne, la gestion des priorités opérationnelles et l'attitude managériale. De plus, les activités de "logistique départementale" seront analysées et intégrées dans le concept d'optimisation de gestion des locaux,
- poursuivre le suivi des observations de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes ainsi que la gestion des risques opérationnels via le reporting, trimestriel,
- poursuivre la mise en œuvre du système de management intégré (SMI) en vue de répondre aux exigences du système de contrôle interne (SCI). Cette poursuite s'effectue aussi dans la mise en œuvre de systèmes d'aide au pilotage, tels que le tableau de bord prospectif ou "Balanced scorecard", le suivi financier, etc,
- poursuivre la mise en œuvre du plan directeur du SIOBA (Système d'Information de l'Office des Bâtiments) au niveau de la gestion des chantiers, de la gestion des demandes d'intervention et des contrats d'entretien, de la gestion des plans, de la planification/valorisation de travaux, du référentiel de processus & procédures, du pilotage financier et de la gestion énergétique,
- poursuivre le travail de mise à disposition des informations relatives au patrimoine bâti pour les départements utilisateurs (revue de portefeuille de projets d'investissements, mise à disposition d'outils de gestion, mise à disposition des plans et autres données utiles à la prise de décisions).

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 - Charges de personnel

L'augmentation de 0.9 million par rapport au budget 2014 retraité des effets de la modification de l'arborescence des programmes (transfert des fonctions logistiques départementales dans le programme P04) provient :

- de l'augmentation des effectifs (+5.5 ETP), qui s'explique par des modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction logistique, principalement à la Présidence (+6.4 ETP). Ces modifications ont un impact neutre sur le budget de fonctionnement de l'Etat,
- du transfert de personnel (-2 ETP auxiliaires) à l'Université suite au transfert des charges (voir nature 31),
- de mesures d'économies complémentaires aux réductions d'effectifs : suppression du paiement de la 6^{ème} semaine de vacances pour les cadres supérieurs et baisse de la participation à l'abonnement TPG des collaborateurs,
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales, des effets de la demi-annuité 2014 sur l'exercice 2015, et des déblocages des postes consécutifs aux prises de Plend en 2013.
- des amendements votés par le Grand Conseil : réduction linéaire (0.9%) et annuité accordée aux salaires inférieurs au salaire médian cantonal annuel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Le conseil d'Etat a prévu de transférer les charges liées à la mise à disposition des locaux à l'Université. En effet, conformément à l'article 22 de la loi sur l'Université (LU), cette dernière devrait assumer l'entretien des immeubles et équipements dont elle est propriétaire ou locataire, ou que l'Etat met à sa disposition. Le montant ainsi déduit du budget 2015 de l'Office des bâtiments s'élève à 23 millions, une grande partie de ce montant sera donc transférée à l'Université via les subventions accordées par le DIP.

Suite à une étude menée par la DGFE, l'Administration Fédérale des Contributions à Berne a confirmé que les SIG font partie de la collectivité publique au sens de la TVA, par conséquent, la facturation de TVA par les SIG à l'Etat n'est pas obligatoire. L'économie pour l'OBA représente un gain annuel d'environ 2 millions.

Le solde de l'écart s'explique principalement par les économies décidées par le Conseil d'Etat (-0.3 million) et le Grand Conseil (-0.3 million).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La variation des amortissements est directement liée aux dépenses prévues dans les budgets d'investissements des projets de construction et aux dates de mise en service de ces projets.

En 2015, l'augmentation s'explique principalement par la mise en service de plusieurs bâtiments (Curabilis, HEG, Brenaz+100) ainsi qu'aux projets de démolitions.

Cette hausse est cependant atténuée par le transfert d'actifs via l'octroi de DDP aux Ports Francs (-4.5 millions) ainsi qu'au Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) (-1 million).

36 - Charges de transfert

L'écart s'explique par l'augmentation des amortissements des subventions d'investissement.

41 - Patentés et concessions

Une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de 0.14 million, liée à l'extension du centre Balexert au-dessus de la route de Meyrin est désormais intégrée au budget 2015.

42 - Taxes

Les revenus de sous-location sont diminués de 1.3 million en raison du départ de l'IHEID qui occupait des locaux loués (Etat locataire) et qui lui étaient refaturés.

43 - Revenus divers

L'activation des charges salariales liée aux investissements devrait augmenter de 1.5 million par rapport au budget 2014 pour atteindre le niveau des comptes 2013 en raison notamment du démarrage du Crédit de Renouvellement 2015-2019.

44 - Revenus financiers

Un loyer d'un montant de 0.3 million facturé à la Société Nautique de Genève a été ajouté au budget 2015.

Sur cette même rubrique, le budget lié aux loyers des terrains et droit de superficie d'un montant de 17.6 millions a été transféré au programme M02 suite aux recommandations du Service d'Audit Interne.

46 - Revenus de transferts

L'ajustement des produits différés de subventions reçues pour les projets d'investissement engendre une diminution de budget de -0.3 million.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ecart entre le coût d'exploitation des bâtiments administratifs du petit Etat par m ² de surface et le coût d'exploitation de bâtiments administratifs d'un parc immobilier semblable en Suisse (base : indicateur Pom+ FM Monitor)	Efficacité	Supprimé	+/- 5%	+ 8.2%		
1.2 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	80%	80%	88.5%	90%	2016
2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	-6%	-4%	-12.6%	-6%	2015
3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
3.1 Ratio des dépenses de travaux de fonctionnement et d'investissement par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficience	Supprimé	0.60%	1.39%		
3.2 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	2.12%			2.12%	2015
3.3 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.6%	8.6%	7.2%	15%	2021
3.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	80%	75%		90%	2016
4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
4.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	<20%	<20%	35.6%	<20%	2015
4.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%	<3%	0.57%	<3%	2015
4.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %	ISPC en %	1.53%	ISPC en %	2015
5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%	90%	85%	90%	2015
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	-2% à 0%	-2% à 0%	+2.80%	-2% à 0%	2015

Commentaires

L'OBA a poursuivi le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver davantage les prestations fournies en terme de qualité, d'efficience et d'efficacité. L'ensemble de ces indicateurs font l'objet d'un suivi méthodique et périodique, dans le but de les améliorer de manière continue, ainsi, l'indicateur 1.1 a été supprimé et l'indicateur 3.1 et 4.3 ont été redéfinis.

Indicateur 1.1 : cet indicateur est abandonné. Bien qu'il devait permettre de comparer les coûts d'exploitation des bâtiments administratifs de l'Etat de Genève (petit Etat) avec ceux d'un parc immobilier semblable en Suisse (en

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

CHF/m2), il s'est avéré impossible à formaliser de manière sûre.

Indicateur 1.2 : cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1 : il démontre l'effort déployé pour réduire les coûts des locations (Etat locataire) et mesure notre capacité à remplacer des locations externes par une meilleure utilisation des locaux propriété de l'Etat. Le calcul se base sur une valeur initiale représentant l'état locatif au 31 décembre 2012 (base de départ). La cible est fixée sur 3 ans, la renégociation des loyers à la baisse ne pouvant se faire qu'aux échéances des baux contractualisés à 1, 3, 5 ans ou plus. La cible fixée à - 6 % intègre la répercussion du coût de la vie sur l'état locatif, estimée à 1% par an. Le calcul intègre également les locations qui seront annulées au bénéfice d'autres locations à surfaces égales.

Indicateur 3.1: cet indicateur est remplacé par l'indicateur 3.2

Indicateur 3.2 : ce nouvel indicateur financier, basé uniquement sur les travaux d'investissements, annule et remplace l'indicateur 3.1. En effet, la nouvelle cible de 2.12 % a été calculée de manière réaliste. Elle résulte des expertises faites sur une part représentative du parc immobilier de l'Etat. La cible sera mise à jour annuellement en fonction des expertises complémentaires réalisées.

Indicateur 3.3 : dans le cadre de la vision d'une société à 2'000 Watts, l'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la loi sur l'énergie et de permettre une réduction du bilan carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de l'Etat.

Indicateur 3.4 cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à, et uniquement, la réception des travaux. La notion de réception de la facture est abandonnée car elle dépend du bon vouloir des entreprises à nous faire parvenir leurs factures. Un fort volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs reflète une meilleure efficience et par conséquent un indice de satisfaction des utilisateurs plus élevé.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la réduction du nombre de places de parking vacantes par l'adaptation des tarifs aux valeurs du marché (selon leurs situations géographiques) et en menant des campagnes ciblées. Le périmètre considéré s'entend hors fondation des parkings (FDP).

Indicateur 4.2 : il vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

Indicateur 4.3 adaptation : Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part, de renégocier de nouveaux baux en cas de relocation et d'autre part, d'adapter les loyer existants en fonction des types de baux (aux échéances légales).

ISPC=Indice Suisse Prix de la Consommation.

Indicateur 5.1 : il présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments des observations effectuées par le service d'audit interne (SAI) et la Cour des Comptes en regard des dates cibles déterminées.

Indicateur 5.2 : cet indicateur vise à la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Les résultats antérieurs sont basés sur les dépenses effectives des anciens crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014, et les résultats actuels sur les estimations des dépenses du crédit de programme 2015-2019.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	166'090'403	7'787'970	4.9%	158'302'433	166'014'644
30 Charges de personnel	81'877'022	11'447'291	16.3%	70'429'731	69'065'137
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'024'238	60'432	0.2%	37'963'806	39'138'486
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'164'427	-3'654'530	-7.3%	49'818'957	57'734'815
36 Charges de transfert	-	-62'671	-100.0%	62'671	62'671
39 Imputations internes	24'716	-2'552	-9.4%	27'268	13'535
REVENUS	17'268'944	-879'867	-4.8%	18'148'811	13'127'772
40 Revenus fiscaux	-	0	-	0	-
42 Taxes	1'199'779	5'293	0.4%	1'194'486	1'674'157
43 Revenus divers	15'819'705	-882'678	-5.3%	16'702'383	10'984'789
46 Revenus de transferts	249'460	-2'482	-1.0%	251'942	468'826
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-148'821'460	-8'667'838	6.2%	-140'153'622	-152'886'872
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'326'093</i>	<i>-139'523</i>	<i>11.8%</i>	<i>-1'186'570</i>	<i>-1'105'680</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-25'776'179</i>	<i>-6'690'856</i>	<i>35.1%</i>	<i>-19'085'323</i>	<i>-21'367'054</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>175'923'732</i>	<i>15'498'217</i>	<i>9.7%</i>	<i>160'425'515</i>	<i>175'359'606</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	556.81	89.07	19.04%	467.74	412.96
ETP fixes	537.59	127.78	31.18%	409.81	358.84
ETP auxiliaires	10.93	1.60	17.15%	9.33	7.42
ETP agents spécialisés	8.29	-40.31	-82.94%	48.60	46.69

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à :

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier le périmètre du programme P03. Partant du constat que l'ancienne structure du programme P01 "Etat-major et activité de supports départementaux" ne permettait pas de distinguer les états-majors au sens strict, des activités de support lors de discussions budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le programme P01 uniquement aux états-majors des départements. Par conséquent, le programme P05 étend son

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

périmètre aux directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législature 2014-2018. Ils visent notamment à permettre à l'Etat d'assurer ses différentes missions de service public, à réformer son fonctionnement pour s'assurer de l'efficience et de l'efficacité de ses prestations, et à développer nos ambitions collectives, en particulier pour améliorer la qualité de vie à Genève.

Les systèmes d'information et de communication ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de chacune de ces priorités, que cela soit en support à d'autres politiques publiques, ou plus directement dans le cadre d'une véritable politique du numérique, qui doit progressivement se mettre en place dans le courant de la présente législature.

Pour se donner les moyens de parvenir à cet objectif, le Conseil d'Etat a entrepris dès 2013 une profonde réforme de la gouvernance et de l'organisation de ses systèmes d'information et de communication. Cette action en profondeur se poursuit en 2015, avec pour but :

- de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec l'importance croissante du numérique dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises ;
- de s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente.

Il s'agit d'atteindre en 2016 un niveau des risques « maîtrisé », alors qu'il n'est aujourd'hui encore que trop largement informel, voire peu fiable.

Dans le domaine de la cyberadministration, une démarche pragmatique sera adoptée pour respecter au plus près les objectifs définis à l'échelon fédéral, dans la stratégie suisse en matière de cyberadministration. Les prestations en ligne ne seront plus le résultat d'une mesure extraordinaire – à l'instar du programme AeL –, mais seront constitutives de chacun des projets de l'administration cantonale menés dans la perspective de simplifier le rapport entre les citoyens et l'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

Les actifs placés sous la gestion de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) comportent notamment :

- 92 systèmes d'information, pour une valeur patrimoniale estimée à 559 millions de francs en 2012 ;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 350 km de fibre optique, 4 000 équipements de télécommunication et 65 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 30 000 ordinateurs — dont plus de 15 000 pour le secteur pédagogique — et 8 400 imprimantes ;
- 17 000 téléphones fixes, 2 500 téléphones mobiles et 500 télécopieurs ;
- 2 700 serveurs informatiques ;
- 1,2 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 300 000 DVD.

Le remplacement, l'adaptation et l'évolution de ces actifs sont principalement financés par un crédit de renouvellement ad hoc. Dans une période économique difficile, ce crédit a été sensiblement revu à la baisse dès 2015.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Il s'agira toutefois pour la DGSI de prendre toutes les mesures utiles pour gagner en agilité et préserver la qualité de ses services, dans le cadre de la gouvernance des systèmes d'information et de communication, qui veillera à ce que ces moyens — même considérablement réduits — soient bien affectés aux priorités de l'Etat.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSI poursuit en 2015 l'internalisation de ses collaborateurs aujourd'hui sous contrat de location de services. En 2013, l'effectif de la DGSI était composé de 33% d'externes, malgré un surcoût significatif de ce type d'embauche, des risques accrus en matière de sécurité et de gestion des connaissances et une précarisation de l'emploi pour les personnes concernées. Le plan d'action mis en place par le Conseil d'Etat vise à réduire ce ratio à 10% en 2016, par analogie avec la moyenne mesurée dans les autres administrations publiques.

Justificatif des écarts

La rubrique 30 "Charges de personnel" présente une augmentation de 11'447'291 F et de 89,07 ETP. Cette augmentation est due aux éléments suivants :

- une augmentation de 60,80 ETP pour la direction générale des systèmes d'information (DGSI) dont :
 - +60 ETP équivalent à 4,62 millions pour l'internalisation de ressources actuellement employées sous forme de contrats de location de service. Cette augmentation est intégralement compensée par une diminution de la rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitations" à hauteur de 2,82 millions et par des revenus supplémentaires engendrés par une augmentation de l'activation des charges de personnel sur les projets informatiques à hauteur de 4,45 millions;
 - +6,50 ETP équivalent à 0,87 million pour la maintenance informatique des nouvelles applications;
 - -7,50 ETP équivalent à une diminution de 0,75 million dans le cadre de l'application des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat;
 - +1,80 ETP relatifs à des transferts en provenance d'autres départements;
 - -1,00 ETP transféré au pouvoir Judiciaire.
- une augmentation de 29,27 ETP suite à la modification de l'arborescence des programmes validées par le Conseil d'Etat et entraînant dorénavant l'imputation de l'ensemble des directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) dans le programme P05 en lieu et place du programme P01. Lors de ces transferts, les mouvements par département entre 2014 et 2015 sont les suivants :
 - Département présidentiel : -0,88 ETP
 - Département des finances : +24,01 ETP
 - Département de la sécurité et de l'économie : +0,9 ETP
 - Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture: +0,28 ETP
 - Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé : +4,96 ETP.

L'augmentation des effectifs du département des finances (+24 ETP, +4.1 millions), provient du transfert de l'imputation, sur ce programme, des centres de compétence SIRH, CFI, Administration fiscale et OP/OF de la direction opérationnelle des systèmes d'information du département des finances sur le programme P05 à des fins de simplification et de cohérence. Ces centres de compétences étaient jusqu'au B2014 imputés sur les programmes P02, P03, M04 et H06. Leurs transferts sont neutres au niveau global Etat.

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente une augmentation de 60'432 F engendrée par les éléments suivants :Pour la DGSI :

- une diminution de 2,82 millions de francs pour la DGSI concernant les contrats de location de service compte tenu de l'internalisation de 60 ETP;
- une augmentation de 3,4 millions de francs pour la DGSI concernant la maintenance informatique des nouvelles applications;
- une diminution de 0,24 million de francs pour la DGSI dans le cadre de l'application des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat;
- une diminution de 0,25 million de francs pour la DGSI dans le cadre du transfert neutre entre les natures 31 et 30 pour les indemnités forfaitaires suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2;
- une augmentation due au transfert sur le programme P05 des directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), notamment un montant de 0,8 million du département des finances;
- une réduction de 0,95 million votée par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2015.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

La rubrique 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente une diminution de 3'654'530 F en lien avec la diminution du volume des investissements.

La rubrique 36 "Charges de transfert" présente une diminution de 62'671 F provenant d'une modification de l'imputation au sein du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de charges relatives à des amortissements sur des subventions d'investissement.

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de 882'678 F due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de 4,45 millions de francs concernant l'activation des charges de personnel sur les projets informatiques en lien avec l'internalisation de 60 ETP actuellement employés sous forme de contrats de location de service (L.S.E.);
- diminution de 5,3 millions de francs relative à l'activation des charges de personnel sur les projets informatiques concernant l'effectif actif actuel de la DGSI. Le montant figurant au budget 2014 était surévalué.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	80 %	80%		80 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8418	8650		8000	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1.4 %	1.4%		1.4 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	<100 %	<100%		<100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	30	36		6	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	38 %	38%		38 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58 %	58%		70 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	60 %	53%		75 %	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	8 %	28%		10 %	2018
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0		0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (\approx 6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

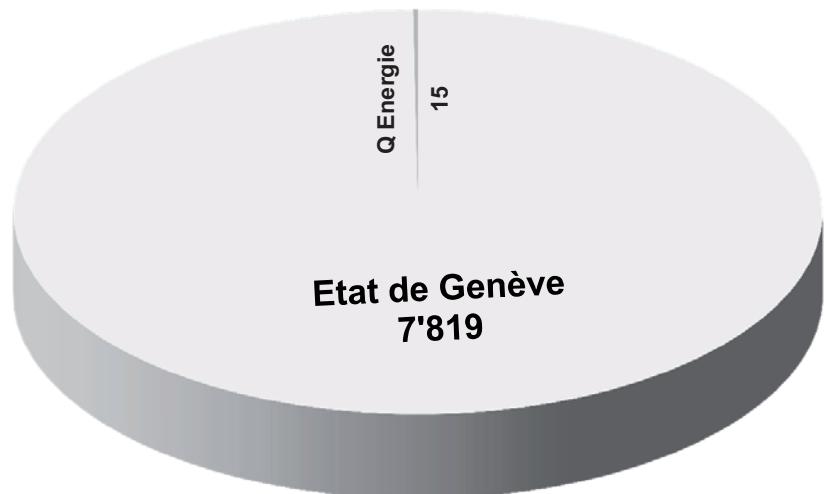
Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

Indicateur 4.2 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

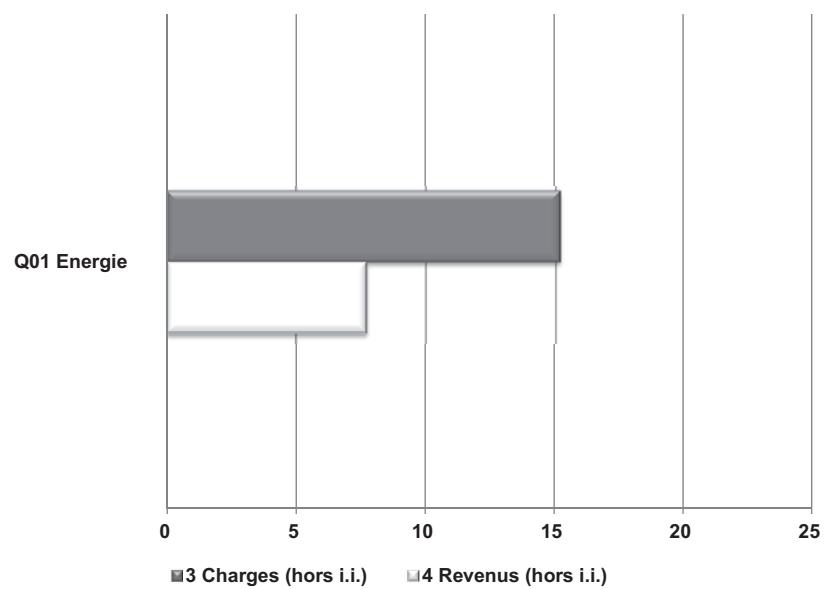
Indicateur 4.3 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

Q Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique de l'énergie vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés, avec pour objectif de long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

En accord avec la stratégie énergétique de la Confédération, le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de consommation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, dans le but de diminuer la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législature du Conseil d'Etat affiche l'ambition de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000).

En 2015, l'accent sera mis sur les actions suivantes :

- l'entrée en vigueur d'un nouveau plan directeur de l'énergie;
- la poursuite des travaux en vue d'établir un plan directeur des énergies de réseau ;
- l'établissement d'une convention d'objectifs avec les SIG fixant les attentes de l'Etat et des autres collectivités publiques propriétaires de cet établissement de droit public, notamment concernant son rôle dans la mise en œuvre du plan directeur de l'énergie ;
- le démarrage des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants;
- la poursuite de l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- l'accompagnement des travaux liés à l'assainissement des simples vitrages ;
- le maintien de mesures incitatives pour favoriser la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables, en tenant compte du cadre budgétaire tel que restreint par les décisions du Grand Conseil en matière budgétaire;
- l'engagement de campagnes de contrôle du respect des prescriptions applicables exposant les contrevenants à des sanctions, cas échéant;
- la poursuite de la phase de prospection du programme GEothermie 2020.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2015	Variations B15-B14 en F	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
CHARGES	16'375'777	-1'308'322	-7.4%	17'684'099	70'814'098
30 Charges de personnel	4'970'673	897'322	22.0%	4'073'351	3'310'304
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'508'892	233'610	18.3%	1'275'282	58'139'265
33 Amortissements du patrimoine administratif	463'834	-1'792	-0.4%	465'626	465'625
34 Charges financières	-	-	-	-	154'346
36 Charges de transfert	8'231'740	-2'438'100	-22.9%	10'669'840	8'744'558
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	-
39 Imputations internes	638	638	-	-	-
REVENUS	8'901'558	-12'637'708	-58.7%	21'539'266	18'937'088
41 Patentes et concessions	0	-13'430'600	-100.0%	13'430'600	12'108'311
42 Taxes	636'161	423'703	199.4%	212'458	33'764
43 Revenus divers	6'405'600	3'905'600	156.2%	2'500'000	3'618'268
44 Revenus financiers	659'797	-3'536'411	-84.3%	4'196'208	3'175'745
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	1'000
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'474'219	-11'329'386	-293.9%	3'855'167	-51'877'010
<i>Coût des activités de support</i>	-587'913	-294'538	100.4%	-293'375	-152'580
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'031'830	-446'502	76.3%	-585'328	-580'280
COÛT COMPLET	-9'093'962	-12'070'425	-405.5%	2'976'463	-52'609'870

POSTES

	Budget 2015	Variations B15-B14 en ETP	Variations B15-B14 en %	Budget 2014	Compte 2013
TOTAL POSTES	33.26	6.29	23.32%	26.97	21.95
ETP fixes	27.99	6.29	28.99%	21.70	20.15
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	-
ETP agents spécialisés	4.27	0.00	0.00%	4.27	1.80

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

Q01 Energie (suite)

Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires vers 2050 (société à 2000W).

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par un assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

Pour atteindre ces objectifs, l'OCEN mettra en œuvre en 2015 le nouveau plan directeur de l'énergie dont l'adoption par le Conseil d'Etat est planifiée en décembre 2014.

Le Conseil d'Etat a l'intention d'établir avec les SIG, et en concertation avec les communes, une convention d'objectifs fixant les attentes de l'Etat quant au rôle des SIG dans la mise en œuvre du plan directeur au travers, notamment, de programmes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Autres projets d'importance stratégique

L'office cantonal de l'énergie poursuit en 2015 la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, acceptées en votation populaire début 2010, avec le démarrage des travaux obligatoires d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments, en commençant par les bâtiments les moins performants, et en engageant une centaine de grands consommateurs dans des programmes d'audits et d'efficacité énergétique.

A la suite de la clarification par le Conseil d'Etat de la date d'assainissement des simples vitrages, soit le 31 janvier 2016 au plus tard, l'OCEN mettra en 2015 à disposition des professionnels du bâtiment concernés, en collaboration avec l'Hepia, une formation spécialisée sur les problématiques multiples (énergétiques, phoniques, patrimoniales, substances dangereuses, aération) liées à l'assainissement des fenêtres et engagera des contrôles idoines pour vérifier que les propriétaires ont bien engagé les travaux correspondants. En parallèle, des mesures incitatives pour les propriétaires souhaitant rénover ou développer le recours aux énergies renouvelables seront maintenues : elles tiendront compte toutefois de la décision du Grand Conseil de réduire de 4.3 millions F les subventions accordées, par rapport aux besoins estimés par le Conseil d'Etat dans son projet de budget. Cette même décision impacte plus généralement la révision des besoins de la politique énergétique de l'Etat de Genève. L'OCEN mettra dès lors prioritairement l'accent sur les campagnes de contrôle, visant au respect des prescriptions applicables en matière énergétique.

En 2014, le Conseil d'Etat a lancé la phase de prospection sur le terrain du programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol en matière de géothermie «GEothermie 2020», qui s'est concrétisé par l'acquisition en surfaces de nouvelles lignes sismiques et à l'exploitation des données existantes dans le cadre du programme de recherches européen Géomol. La phase de prospection préliminaire se poursuivra en 2015 avec l'engagement, en parallèle, d'un programme de communication pour faciliter la mise en œuvre du programme.

Le comité de pilotage instauré par le Conseil d'Etat a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer un plan directeur des énergies de réseau. Cet outil de planification permettra d'organiser la transition d'une société bâtie sur le pétrole vers une société alimentée en énergies indigènes, via la valorisation énergétique du territoire par des grands projets. Ce plan directeur des énergies de réseau sera intégré au nouveau plan directeur de l'énergie, lequel devra entrer en vigueur début 2015.

Q01 Energie(suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2014

30 – Charges de personnel

La révision des besoins de la politique énergétique de l'Etat de Genève, présentée par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures d'économies, permet globalement d'améliorer le résultat de l'Etat de Genève de près de 1.5 millions de F. Cette économie est augmentée de 4.3 millions F supplémentaires sur décision du Grand Conseil (voir également nature 36).

Concernant plus spécifiquement les charges de personnel, la révision de la politique énergétique comprend le renforcement de la mise en œuvre des lois et règlements en matière d'énergie avec d'une part le suivi des indices de dépenses de chaleur (IDC) et des décisions d'assainissement et d'autre part avec le renforcement des contrôles en lien avec l'obligation du remplacement des simples vitrages. Cela ne pourra se faire qu'avec des ressources supplémentaires, soit 5 ETP pour un montant de 0.7 million F sans lesquelles l'atteinte de ces objectifs serait clairement en danger.

L'écart s'explique aussi par un transfert de ressources entre programmes de l'Etat afin de refléter au mieux les coûts de chacun de ces programmes. Ainsi les coûts en matière d'information et de communication relatifs à l'énergie sont imputés sur ce programme. Ce transfert budgétaire de 1.3 ETP, sans impact sur le résultat, est valorisé à 0.2 million F.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le budget relatif aux cotisations de la conférence des directeurs cantonaux est transféré de la nature 36 vers la nature 31 afin de d'être en conformité avec le plan de compte MCH2.

36 – Charges de transfert

La révision des besoins de la politique énergétique de l'Etat de Genève a des impacts sur les budgets des subventions accordées. Le Conseil d'Etat avait prévu de transférer les budgets des bonus à l'énergie et à la LDTR, soit 4.2 millions F de la direction des autorisations de construire (programme G03) vers l'office cantonal de l'énergie (programme Q01) dans le but de concentrer sur un seul programme les efforts des différentes aides à la rénovation sur la thématique des économies d'énergie pour les bâtiments. Le Grand Conseil a cependant décidé de supprimer l'intégralité du budget prévu pour les subventions LDTR, soit 2.4 millions F.

L'office cantonal de l'énergie souhaitait revoir ses ambitions quant au versement des subventions énergétiques dans leur ensemble tout en respectant les dispositions légales et réglementaires en vigueur, en réduisant les budgets de 2.2 millions F. Le Grand Conseil a voulu accentuer cette diminution en réduisant le budget alloué aux subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables de 1.9 millions F supplémentaires, ramenant le budget 2014 de 6.1 millions F à 2.0 millions F en 2015 sur ce point.

L'écart sur cette nature inclut également la correction budgétaire sur les budgets relatifs aux cotisations de la conférence des directeurs cantonaux pour 0.2 million F vers la nature 31.

41 – Patentes et concessions

Afin de répondre à une observation du SAI, la redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public pour son réseau électrique est transférée vers le programme M02. De plus, un reclassement comptable sur la nature 43 sans impact sur le résultat engendre une baisse de 3.9 millions F sur cette nature.

42 – Taxes

Les ressources supplémentaires prévues pour la mise en œuvre des lois et règlements en matière d'énergie (voir nature 30) permettront de dégager des revenus supplémentaires sous forme d'amendes pour les contrevenants estimées à 0.5 million F.

43 – Revenus divers

L'augmentation provient d'un reclassement entre natures comptables sans impact sur le résultat (voir nature 41).

44 – Revenus financiers

Les produits des intérêts sur les dotations aux SIG de 2.75 millions F sont également transférés sur le programme M02 suite à une observation du SAI.

Q01 Energie (suite)

De plus, le budget de 0.7 millions F, prévus pour les rentes de droit de superficie pour la mise à disposition des terrains des SIG occupés par l'usine des Cheneviers et la STEP d'Aïre, sont supprimés puisqu'ils sont déjà inscrits dans le programme M02.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B15	B14	C13	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	≥ 28%	26%	22%	≥ 34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économique et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	≥ 44%	55%	33%	100%	2018
2.2 Part de la consommation de chaleur des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	≥ 80%	90%		100%	2018
2.3 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	≥ 40%	35%	29%	100%	2020
2.4 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	≥ 77%	75%		100%	2020
3. Augmenter la production d'énergie solaire						
3.1 Nombre de m ² de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	N/A	4000	4'534 m ²	5'000	2018
4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
4.1 Nombre de réalisations exemplaires : nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	≥ 13	20	34	≥ 40	2018
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m ² par an	Efficacité	≥ 18'000	30'000	59'128	≥ 60'000	2018
5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 30/an	20/an	22	≥ 70/an	2018
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 75%	75%	62%	≥ 90%	2018
6. Maîtriser la consommation d'électricité						
6.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	≤ -0.5%	+1.9%		≤ -2%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le

Q01 Energie (suite)

cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2013.

Indicateur 2.1 et indicateur 2.2 : les objectifs au B2015 sont en baisse par rapport à ceux inscrits au B2104 qui prévoyait le suivi de tous les grands bâtiments de logements, des bâtiments ayant une autre affectation ainsi que d'une première cohorte de villas. Ce suivi d'une première cohorte de villas n'a pas été engagé en 2014, et ne le sera pas non plus en 2015, les ressources de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) étant en priorité consacrées au suivi des bâtiments de plusieurs logements (qui représentent 80% de la consommation thermique du canton) ainsi qu'au remplacement des simples vitrages dont l'échéance est fixée à fin janvier 2016. Cette priorisation explique la différence entre les objectifs du B2015 et ceux du B2014 qui intégrait un plus grand nombre de bâtiments à suivre.

Indicateur 2.3 : cet indicateur fait référence à l'obligation des quelques 600 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit).

Indicateur 2.4 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.3 sachant que ce sont d'abord les plus grands des grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.

Indicateur 3.1 : cet indicateur doit refléter le nombre de m² de panneaux solaires thermiques installés. Cependant les installations sur les bâtiments neufs au bénéfice d'une procédure accélérée d'autorisation de construire ne sont pas recensées. Une réflexion doit dès lors être engagée en vue de modifier cet indicateur ou de le remplacer par un indicateur de l'évolution des panneaux solaires photovoltaïques.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : ces indicateurs représentent la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions. Pour 2015 l'objectif initialement prévu a été réduit de près de 50% en raison de la coupe de même ampleur effectuée par le Grand Conseil sur la volumétrie des subventions que l'OCEN peut octroyer.

Indicateur 5.1 : la simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par l'OCEN dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, l'OCEN développe des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles. L'activité de contrôle est appelée à évoluer dans son volume, mais aussi dans sa forme étant donnée la simplification des procédures et le développement de travaux hors autorisation. L'OCEN suivra désormais à travers cet indicateur les contrôles de chantiers liés aux seules mesures constructives (fenêtres, isolation). Les contrôles d'installations techniques feront l'objet d'un autre suivi en raison de problématiques de conformité très spécifiques. Pour 2015, il est prévu d'augmenter de 50% le nombre de chantiers contrôlés.

Indicateur 5.2 : cet indicateur recense le taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés, répertoriés par l'indicateur 5.1, quant à la qualité thermique de l'enveloppe.

6. Budget en francs par politique publique et programme

Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
Postes fixes	15.427,623 ETP		345,429 ETP	2,3%	15.082,194 ETP	14.219,366 ETP
3 Charges	7.862.339,709		91.408.621	1,2	7.770.931.089	8.026.658.203,99
4 Revenus		7.876.099.238	104.923.390	1,4	7.771.175.848	8.083.079.889,53
Couverture en F	13.759.529		13.514.769		244.759	56.421.685,54
Couverture en %	0,18%				0,00%	0,70%
30 Charges de personnel	2.330.580.254		87.040.025	3,9	2.243.540.230	2.110.558.396,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	571.518.750		-41.249.891	-6,7	612.768.641	823.389.555,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	389.658.150		8.293.985	2,2	381.364.165	380.085.204,22
34 Charges financières	255.265.296		-4.573.704	-1,8	259.839.000	265.633.328,31
36 Charges de transfert	4.272.419.859		43.154.846	1,0	4.229.265.013	4.161.163.699,23
37 Subventions à redistribuer	27.308.650		-392.500	-1,4	27.701.150	268.392.739,97
39 Imputations internes	15.588.750		-864.140	-5,3	16.452.890	17.435.280,97
40 Revenus fiscaux		5.980.738.713	109.329.460	1,9	5.871.409.253	5.871.220.860,91
41 Patentés et concessions		74.228.745	-12.182.875	-14,1	86.411.620	35.318.348,19
42 Taxes		411.016.180	828.391	0,2	410.187.789	396.961.498,48
43 Revenus divers		90.031.913	15.017.680	20,0	75.014.233	236.393.630,06
44 Revenus financiers		254.443.574	-15.380.919	-5,7	269.824.493	264.480.867,50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3.496.760	-150.375	-4,1	3.647.135	3.077.259,78
46 Revenus de transferts		1.019.245.953	8.718.668	0,9	1.010.527.285	989.799.403,67
47 Subventions à redistribuer		27.308.650	-392.500	-1,4	27.701.150	268.392.739,97
49 Imputations internes		15.588.750	-864.140	-5,3	16.452.890	17.435.280,97

Récapitulation

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.621,726 ETP		84,432 ETP	1,1%	7.537,294 ETP	7.222,454 ETP
3 Charges	1.950.986,730		74.666,971	4,0	1.876.319,759	2.108.828.080,89
4 Revenus		84.461,306	-1.447,613	-1,7	85.908,919	372.287.696,58
Couverture en F	-1.866.525,424		-76.114,584		-1.790.410,840	-1.736.540.384,31
Couverture en %	-95,67%			0,3	-95,42%	-82,35%
30 Charges de personnel	1.176.012,165		37.892,247	3,3	1.138.119,918	1.128.597.418,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	55.274,854		128.388	0,2	55.146,466	51.726.433,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.933,330		40.098	0,8	4.893,232	5.170.810,90
34 Charges financières				ND		65,06
36 Charges de transfert	714.512,381		36.604,888	5,4	677.907,493	678.369.352,57
37 Subventions à redistribuer				ND		244.696.898,31
39 Imputations internes	254.000		1.350	0,5	252.650	267.102,20
42 Taxes		19.762,653	-7.397,322	-27,2	27.159,975	23.276.443,94
43 Revenus divers		7.979,102	4.549.938	132,7	3.429,164	52.917.851,98
44 Revenus financiers		711	-10.190	-93,5	10.901	394,44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		969.560	267.710	38,1	701.850	596.900,32
46 Revenus de transferts		55.463,280	891.251	1,6	54.572.029	50.763.127,59
47 Subventions à redistribuer				ND		244.696.898,31
49 Imputations internes		286.000	251.000	717,1	35.000	36.080,00

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
Postes fixes	7.621,726 ETP		84,432 ETP	1,1%	7.537,294 ETP	7.222,454 ETP
3 Charges	1.950.986,730		74.666,971	4,0	1.876.319,759	2.108.828.080,89
4 Revenus		84.461,306	-1.447,613	-1,7	85.908,919	372.287.696,58
Couverture en F	-1.866.525,424		-76.114,584		-1.790.410,840	-1.736.540.384,31
Couverture en %	-95,67%			0,3	-95,42%	-82,35%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	3.980,212 ETP		17.614 ETP	0,4%	3.962,598 ETP	3.752,750 ETP
3 Charges	627.860,751		23.702,269	3,9	604.158,481	591.641.159,75
4 Revenus		9.607,299	-996,358	-9,4	10.603,658	58.830.403,09
Couverture en F	-618.253,452		-24.698,628		-593.554,824	-532.810.756,65
Couverture en %	-98,47%			0,2	-98,24%	-90,06%
30 Charges de personnel	610.526,671		24.137,110	4,1	586.389,561	575.193.800,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.284.905		-340.621	-2,0	16.625,526	14.944.473,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	929.220		-99.921	-9,7	1.029.141	1.220.221,21
34 Charges financières				ND		65,06
36 Charges de transfert	119.805		5.551	4,9	114.254	184.934,00
39 Imputations internes	150		150	ND		97.665,45
42 Taxes		8.601.379	-950.955	-10,0	9.552.335	8.171.227,19
43 Revenus divers		2.500	-47.500	-95,0	50.000	50.047.344,96
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			2.097	-100,0	-2.097	65,06
46 Revenus de transferts		1.003.400	0	0,0	1.003.400	611.765,89
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
Postes fixes	2.522,572 ETP		38.345 ETP	1,5%	2.484,227 ETP	2.433,028 ETP
3 Charges	474.699,546		11.490,044	2,5	463.209,502	472.661.495,44
4 Revenus		55.305,273	-2.378,269	-4,1	57.683,542	56.297.872,27
Couverture en F	-419.394,273		-13.868,313		-405.525,960	-416.363.623,17
Couverture en %	-88,35%			0,9	-87,55%	-88,09%
30 Charges de personnel	403.879,788		6.888,807	1,7	396.990,981	401.876.481,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.303.279		-5.148	0,0	20.308.427	20.427.505,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.766.180		-142.837	-4,9	2.909.017	3.344.589,79
36 Charges de transfert	47.721.499		4.748.022	11,0	42.973.477	46.978.613,04
39 Imputations internes	28.800		1.200	4,3	27.600	34.305,45
42 Taxes		7.478.873	-2.461.195	-24,8	9.940.068	9.193.896,21

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION Continue						
43 Revenus divers		900.780	-78.620	-8,0	979.400	521.412,71
44 Revenus financiers		20	-2.000	-99,0	2.020	394,44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		82.560	1.710	2,1	80.850	97.456,32
46 Revenus de transferts		46.843.040	161.836	0,3	46.681.204	46.484.712,59
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
Postes fixes	561.656 ETP		68.062 ETP	13,8%	493.594 ETP	512.482 ETP
3 Charges	178.244.856		9.325.896	5,5	168.918.960	173.507.832,10
4 Revenus		9.213.706	493.255	5,7	8.720.451	12.049.620,86
Couverture en F	-169.031.150		-8.832.641		-160.198.508	-161.458.211,25
Couverture en %	-94,83%			0,0	-94,84%	-93,06%
30 Charges de personnel	79.846.088		9.929.267	14,2	69.916.822	71.930.251,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.205.920		-1.225.271	-22,6	5.431.192	2.778.570,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	204.888		4.008	2,0	200.880	251.728,87
36 Charges de transfert	93.812.859		610.652	0,7	93.202.207	93.816.574,61
37 Subventions à redistribuer				ND		4.639.776,00
39 Imputations internes	175.100		7.240	4,3	167.860	90.930,42
42 Taxes		2.244.813	-3.487.235	-60,8	5.732.048	3.886.042,65
43 Revenus divers		6.356.422	4.130.977	185,6	2.225.445	2.340.913,76
44 Revenus financiers		671	-190	-22,1	861	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		255.000	-72.097	-22,0	327.097	345.016,39
46 Revenus de transferts		120.000	-280.000	-70,0	400.000	801.792,06
47 Subventions à redistribuer				ND		4.639.776,00
49 Imputations internes		236.800	201.800	576,6	35.000	36.080,00
A04 - HAUTES ÉCOLES						
3 Charges	512.684.938		28.978.325	6,0	483.706.613	718.053.104,48
4 Revenus		7.913.533	532.370	7,2	7.381.163	242.826.586,50
Couverture en F	-504.771.405		-28.445.955		-476.325.450	-475.226.517,98
Couverture en %	-98,46%			0,0	-98,47%	-66,18%
33 Amortissements du patrimoine administratif	955.700		271.218	39,6	684.482	273.844,73
36 Charges de transfert	511.729.238		28.707.107	5,9	483.022.131	477.722.137,44
37 Subventions à redistribuer				ND		240.057.122,31
42 Taxes		406.693	-209.045	-34,0	615.738	
43 Revenus divers		170.000	0	0,0	170.000	

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
44 Revenus financiers			-8.000	-100,0	8.000	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		120.000	20.000	20,0	100.000	
46 Revenus de transferts		7.216.840	729.415	11,2	6.487.425	2.769.464,19
47 Subventions à redistribuer				ND		240.057.122,31
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>450,466 ETP</i>					
3 Charges	136.649.503		-38.909 ETP	-8,0%	489.375 ETP	416.535 ETP
4 Revenus		1.713.375	483.940	0,4	136.165.563	129.930.291,07
			511.299	42,5	1.202.076	1.873.711,51
Couverture en F	-134.936.128		27.359		-134.963.487	-128.056.579,56
Couverture en %	-98,75%			-0,4	-99,12%	-98,56%
30 Charges de personnel	65.781.165		-4.020.611	-5,8	69.801.776	61.432.215,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.409.641		1.970.605	23,4	8.439.036	9.572.098,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	77.342		7.629	10,9	69.713	73.026,30
36 Charges de transfert	60.331.405		2.533.556	4,4	57.797.849	58.821.051,60
39 Imputations internes	49.950		-7.240	-12,7	57.190	31.898,98
42 Taxes		838.175	-363.902	-30,3	1.202.076	1.778.300,65
43 Revenus divers		546.000	546.000	ND		18,00
46 Revenus de transferts		280.000	280.000	ND		95.392,86
49 Imputations internes		49.200	49.200	ND		
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
<i>Postes fixes</i>	<i>106,820 ETP</i>					
3 Charges	20.847.137		-0,680 ETP	-0,6%	107,500 ETP	107,659 ETP
4 Revenus		708.120	686.497	3,4	20.160.640	23.034.198,06
			390.091	122,7	318.029	409.502,35
Couverture en F	-20.139.017		-296.406		-19.842.611	-22.624.695,71
Couverture en %	-96,60%			-1,8	-98,42%	-98,22%
30 Charges de personnel	15.978.453		957.674	6,4	15.020.779	18.164.668,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.071.109		-271.177	-6,2	4.342.286	4.003.785,35
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		7.400,00
36 Charges de transfert	797.575		0	0,0	797.575	846.041,88
39 Imputations internes		192.720		ND		12.301,90
42 Taxes		75.010		63,7	117.710	246.977,25
43 Revenus divers		3.400	-919	-21,3	4.319	8.162,55
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		512.000	316.000	161,2	196.000	154.362,55

Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	266,503 ETP		-0,897 ETP	-0,3%	267,400 ETP	251,545 ETP
3 Charges	121.163.260		916.791	0,8	120.246.469	110.841.794,58
4 Revenus		46.621.989	394	0,0	46.621.595	47.699.651,37
Couverture en F	-74.541.271		-916.397		-73.624.874	-63.142.143,21
Couverture en %	-61,52%			0,5	-61,23%	-56,97%
30 Charges de personnel	37.867.863		770.215	2,1	37.097.648	36.508.321,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.603.077		324.381	25,4	1.278.696	968.784,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.020		-5	0,0	17.025	17.023,93
36 Charges de transfert	81.670.000		-180.000	-0,2	81.850.000	73.345.236,80
39 Imputations internes	5.300		2.200	71,0	3.100	2.428,30
42 Taxes		315.769	-13.010.635	-97,6	13.326.404	16.454.301,75
43 Revenus divers		599.740	11.025	1,9	588.715	1.288.919,55
46 Revenus de transferts		45.706.480	13.000.004	39,7	32.706.476	29.956.430,07

B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
Postes fixes	266,503 ETP		-0,897 ETP	-0,3%	267,400 ETP	251,545 ETP
3 Charges	121.163.260		916.791	0,8	120.246.469	110.841.794,58
4 Revenus		46.621.989	394	0,0	46.621.595	47.699.651,37
Couverture en F	-74.541.271		-916.397	0,5	-73.624.874	-63.142.143,21
Couverture en %	-61,52%				-61,23%	-56,97%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
Postes fixes	266,503 ETP		-0,897 ETP	-0,3%	267,400 ETP	251,545 ETP
3 Charges	121.163.260		916.791	0,8	120.246.469	110.841.794,58
4 Revenus		46.621.989	394	0,0	46.621.595	47.699.651,37
Couverture en F	-74.541.271		-916.397		-73.624.874	-63.142.143,21
Couverture en %	-61,52%				-61,23%	-56,97%
30 Charges de personnel	37.867.863		770.215	2,1	37.097.648	36.508.321,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.603.077		324.381	25,4	1.278.696	968.784,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.020		-5	0,0	17.025	17.023,93
36 Charges de transfert	81.670.000		-180.000	-0,2	81.850.000	73.345.236,80
39 Imputations internes	5.300		2.200	71,0	3.100	2.428,30
42 Taxes		315.769	-13.010.635	-97,6	13.326.404	16.454.301,75
43 Revenus divers		599.740	11.025	1,9	588.715	1.288.919,55
46 Revenus de transferts		45.706.480	13.000.004	39,7	32.706.476	29.956.430,07
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL						
Couverture en %					ND	-125,00%

Récapitulation

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
Postes fixes	160,992 ETP		0,663 ETP	0,4%	160,329 ETP	151,032 ETP
3 Charges	783.813.207		27.852.252	3,7	755.960.955	747.997.207,17
4 Revenus		140.999.165	708.032	0,5	140.291.133	140.213.444,54
Couverture en F	-642.814.042		-27.144.220		-615.669.821	-607.783.762,63
Couverture en %	-82,01%			0,7	-81,44%	-81,25%
30 Charges de personnel	21.049.990		1.002.755	5,0	20.047.235	18.793.835,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.968.667		53.929	0,8	6.914.738	3.340.558,57
36 Charges de transfert	754.314.850		26.913.368	3,7	727.401.482	724.251.541,04
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.342.679,00
39 Imputations internes	279.700		-117.800	-29,6	397.500	268.592,60
42 Taxes		2.052.835	-3.156.922	-60,6	5.209.757	5.361.586,31
43 Revenus divers		549.641	0	0,0	549.641	1.994.277,43
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		99,43
46 Revenus de transferts		137.196.689	3.864.954	2,9	133.331.735	131.514.802,37
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.342.679,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
Postes fixes	160,992 ETP		0,663 ETP	0,4%	160,329 ETP	151,032 ETP
3 Charges	783.813.207		27.852.252	3,7	755.960.955	747.997.207,17
4 Revenus		140.999.165	708.032	0,5	140.291.133	140.213.444,54
Couverture en F			-27.144.220			
Couverture en %				0,7	-615.669.821	-607.783.762,63
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
Postes fixes	27.445 ETP		-0,905 ETP	-3,2%	28.350 ETP	26.908 ETP
3 Charges	332.828.450		5.578.271	1,7	327.250.178	314.632.768,11
4 Revenus		137.164.443	2.700.017	2,0	134.464.426	132.392.323,90
Couverture en F			-2.878.254		-192.785.752	-182.240.444,21
Couverture en %				-0,2	-58,91%	-57,92%
30 Charges de personnel	3.746.397		-85.459	-2,2	3.831.856	3.485.447,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.441.408		2.617	0,1	2.438.791	108.466,77
36 Charges de transfert	326.640.645		5.661.113	1,8	320.979.532	311.038.444,87
39 Imputations internes				ND		408,78
42 Taxes		6.434	-3.157.672	-99,8	3.164.106	2.552.032,00
43 Revenus divers		320	0	0,0	320	1.750.450,49
46 Revenus de transferts		137.157.689	5.857.689	4,5	131.300.000	128.089.841,41
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
Postes fixes	46.213 ETP		-0,177 ETP	-0,4%	46.390 ETP	40.250 ETP
3 Charges	60.051.131		2.367.437	4,1	57.683.695	53.007.516,72
4 Revenus		1.723.842	-4	0,0	1.723.846	3.133.636,84
Couverture en F			-2.367.441		-55.959.849	-49.873.879,88
Couverture en %				0,1	-97,01%	-94,09%
30 Charges de personnel	5.680.690		24.650	0,4	5.656.040	5.247.947,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.232.534		6.488	0,2	4.226.046	2.536.616,68
36 Charges de transfert	49.867.907		2.431.298	5,1	47.436.609	44.961.525,03
39 Imputations internes	270.000		-95.000	-26,0	365.000	261.427,55
42 Taxes		1.723.142	-4	0,0	1.723.146	2.581.078,43
43 Revenus divers		700	0	0,0	700	30.007,31
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		99,43
46 Revenus de transferts				ND		522.451,67
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Postes fixes	7.011 ETP		0,765 ETP	12,3%	6.246 ETP	5.243 ETP
3 Charges	343.378.029		17.709.094	5,4	325.668.935	336.520.352,55
4 Revenus		239.000	-1.992.735	-89,3	2.231.735	2.698.370,74

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Couverture en F	-343.139.029		-19.701.829		-323.437.200	-333.821.981,81
Couverture en %	-99,93%				-99,31%	-99,20%
30 Charges de personnel	1.085.357		92.452	9,3	992.905	920.879,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134.055		39.320	41,5	94.734	300.256,76
36 Charges de transfert	342.158.617		17.577.321	5,4	324.581.296	335.299.185,53
39 Imputations internes				ND		30,77
42 Taxes		200.000	0	0,0	200.000	88.552,43
43 Revenus divers				ND		142.685,41
46 Revenus de transferts		39.000	-1.992.735	-98,1	2.031.735	2.467.132,89
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
Postes fixes	79.599 ETP		0,999 ETP	1,3%	78.600 ETP	78.050 ETP
3 Charges	10.606.098		953.112	9,9	9.652.986	9.432.116,70
4 Revenus		671.880	754	0,1	671.126	186.982,99
Couverture en F	-9.934.218		-952.358		-8.981.860	-9.245.133,71
Couverture en %	-93,67%				-93,05%	-98,02%
30 Charges de personnel	10.415.317		976.133	10,3	9.439.184	9.020.610,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141.081		-221	-0,2	141.302	364.780,40
36 Charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	40.000,00
39 Imputations internes	9.700		-22.800	-70,2	32.500	6.725,50
42 Taxes		123.259	754	0,6	122.505	139.834,85
43 Revenus divers		548.621	0	0,0	548.621	47.148,14
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	0,724 ETP		-0,019 ETP	-2,6%	0,743 ETP	0,581 ETP
3 Charges	36.949.499		1.244.338	3,5	35.705.161	34.404.453,09
4 Revenus		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.802.130,07
Couverture en F	-35.749.499		-1.244.338		-34.505.161	-32.602.323,02
Couverture en %	-96,75%				-96,64%	-94,76%
30 Charges de personnel	122.229		-5.022	-3,9	127.251	118.950,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.589		5.724	41,3	13.865	30.437,96
36 Charges de transfert	35.607.681		1.243.636	3,6	34.364.045	32.912.385,61
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.342.679,00
42 Taxes				ND		88,59
43 Revenus divers				ND		23.986,09
46 Revenus de transferts				ND		435.376,39

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.342.679,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	64,029 ETP		-0,647 ETP	-1,0%	64,676 ETP	59,954 ETP
3 Charges	440.997.433		-14.303.904	-3,1	455.301.337	438.445.069,64
4 Revenus		65.727.617	-7.461.086	-10,2	73.188.703	72.637.334,50
Couverture en F	-375.269.816		6.842.818		-382.112.634	-365.807.735,15
Couverture en %	-85,10%			1,4	-83,93%	-83,43%
30 Charges de personnel	7.850.671		8.692	0,1	7.841.979	7.731.844,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.974.469		45.953	0,9	4.928.516	3.153.138,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	60		-2	-3,2	62	61,94
36 Charges de transfert	428.157.668		-14.367.286	-3,2	442.524.954	427.545.053,50
39 Imputations internes	14.565		8.739	150,0	5.826	14.971,42
42 Taxes		54.021	-14.988.999	-99,6	15.043.020	14.818.030,36
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	396.871,52
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	172,83
46 Revenus de transferts		65.589.338	7.527.913	13,0	58.061.425	57.422.259,79

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	64.029 ETP		-0,647 ETP	-1,0%	64.676 ETP	59.954 ETP
3 Charges	440.997.433		-14.303.904	-3,1	455.301.337	438.445.069,64
4 Revenus		65.727.617	-7.461.086	-10,2	73.188.703	72.637.334,50
Couverture en F			6.842.818		-382.112.634	-365.807.735,15
Couverture en %				1,4	-83,93%	-83,43%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	5.887 ETP		-0,152 ETP	-2,5%	6.039 ETP	4.727 ETP
3 Charges	127.430.343		981.499	0,8	126.448.844	122.080.636,48
4 Revenus		46.421	-1.073.129	-95,9	1.119.550	3.741.469,40
Couverture en F			-2.054.628		-125.329.294	-118.339.167,08
Couverture en %				0,9	-99,11%	-96,94%
30 Charges de personnel	994.129		-40.843	-3,9	1.034.972	967.464,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	159.324		46.553	41,3	112.771	81.614,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	60		-2	-3,2	62	61,94
36 Charges de transfert	126.276.830		975.791	0,8	125.301.039	121.031.495,86
42 Taxes		25.421	-118	-0,5	25.539	5.321,22
43 Revenus divers				ND		195.086,85
46 Revenus de transferts		21.000	-1.073.011	-98,1	1.094.011	3.541.061,33
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	58.143 ETP		-0,494 ETP	-0,8%	58.637 ETP	55.227 ETP
3 Charges	313.567.090		-15.285.403	-4,6	328.852.493	316.364.433,16
4 Revenus		65.681.196	-6.387.957	-8,9	72.069.153	68.895.865,10
Couverture en F			8.897.446		-256.783.340	-247.468.568,06
Couverture en %				1,2	-78,08%	-78,22%
30 Charges de personnel	6.856.542		49.536	0,7	6.807.006	6.764.380,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.815.145		-600	0,0	4.815.746	3.071.523,56
36 Charges de transfert	301.880.838		-15.343.077	-4,8	317.223.915	306.513.557,64
39 Imputations internes	14.565		8.739	150,0	5.826	14.971,42
42 Taxes		28.600	-14.988.881	-99,8	15.017.481	14.812.709,14
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	201.784,68
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	172,83
46 Revenus de transferts		65.568.338	8.600.925	15,1	56.967.414	53.881.198,46

Récapitulation E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	48,125 ETP		-0,522 ETP	-1,1%	48,647 ETP	44,763 ETP
3 Charges	380.290.370		10.299.244	2,8	369.991.126	366.524.771,77
4 Revenus		53.393.962	-6.030.290	-10,1	59.424.251	60.403.982,25
Couverture en F	-326.896.408		-16.329.534		-310.566.874	-306.120.789,52
Couverture en %	-85,96%			2,4	-83,94%	-83,52%
30 Charges de personnel	6.004.698		-9.368	-0,2	6.014.066	5.909.381,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.624.797		50.702	1,4	3.574.095	2.290.242,71
36 Charges de transfert	370.650.440		10.251.649	2,8	360.398.791	358.314.421,55
39 Imputations internes	10.435		6.261	150,0	4.174	10.726,18
42 Taxes		20.490	-10.738.690	-99,8	10.759.180	10.613.263,85
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	358.843,04
44 Revenus financiers		47.810	0	0,0	47.810	123,82
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		29,70
46 Revenus de transferts		53.271.010	4.708.400	9,7	48.562.609	49.431.721,84

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
Postes fixes	48.125 ETP		-0,522 ETP	-1,1%	48.647 ETP	44.763 ETP
3 Charges	380.290.370		10.299.244	2,8	369.991.126	366.524.771,77
4 Revenus		53.393.962	-6.030.290	-10,1	59.424.251	60.403.982,25
Couverture en F	-326.896.408		-16.329.534		-310.566.874	-306.120.789,52
Couverture en %	-85,96%			2,4	-83,94%	-83,52%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	6.466 ETP		-0,167 ETP	-2,5%	6.633 ETP	5.193 ETP
3 Charges	173.750.478		4.906.274	2,9	168.844.205	163.972.531,90
4 Revenus		1.982.096	-2.043.831	-50,8	4.025.927	5.864.072,14
Couverture en F	-171.768.382		-6.950.105		-164.818.278	-158.108.459,75
Couverture en %	-98,86%			1,3	-97,62%	-96,42%
30 Charges de personnel	1.091.912		-44.861	-3,9	1.136.773	1.062.624,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	174.995		51.132	41,3	123.863	89.642,09
36 Charges de transfert	172.483.571		4.900.002	2,9	167.583.569	162.820.265,15
42 Taxes				ND		791,43
43 Revenus divers				ND		214.275,71
44 Revenus financiers		42.096	0	0,0	42.096	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		29,70
46 Revenus de transferts		1.940.000	-2.043.831	-51,3	3.983.831	5.648.975,30
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	41.660 ETP		-0,354 ETP	-0,8%	42.014 ETP	39.571 ETP
3 Charges	206.539.892		5.392.971	2,7	201.146.921	202.552.239,87
4 Revenus		51.411.866	-3.986.458	-7,2	55.398.324	54.539.910,11
Couverture en F	-155.128.026		-9.379.429		-145.748.597	-148.012.329,76
Couverture en %	-75,11%			3,7	-72,46%	-73,07%
30 Charges de personnel	4.912.786		35.493	0,7	4.877.293	4.846.756,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.449.802		-430	0,0	3.450.232	2.200.600,62
36 Charges de transfert	198.166.869		5.351.647	2,8	192.815.222	195.494.156,40
39 Imputations internes	10.435		6.261	150,0	4.174	10.726,18
42 Taxes		20.490	-10.738.690	-99,8	10.759.180	10.612.472,42
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	144.567,32
44 Revenus financiers		5.714	0	0,0	5.714	123,82
46 Revenus de transferts		51.331.010	6.752.231	15,1	44.578.778	43.782.746,54

Récapitulation F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	245,936 ETP		2,900 ETP	1,2%	243,036 ETP	235,036 ETP
3 Charges	101.049.454		-2.407.175	-2,3	103.456.629	111.850.401,62
4 Revenus		74.513.874	-3.459.297	-4,4	77.973.171	84.184.688,90
Couverture en F	-26.535.580		-1.052.122		-25.483.458	-27.665.712,71
Couverture en %	-26,26%			6,6	-24,63%	-24,73%
30 Charges de personnel	38.255.188		773.909	2,1	37.481.279	39.270.400,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.225.447		-3.991.457	-14,1	28.216.904	38.669.151,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.845.563		393.365	8,8	4.452.198	4.766.782,62
36 Charges de transfert	8.688.912		98.628	1,1	8.590.284	7.493.220,41
37 Subventions à redistribuer	24.639.250		342.500	1,4	24.296.750	21.362.783,51
39 Imputations internes	395.094		-24.120	-5,8	419.214	288.062,52
41 Patentés et concessions		22.608.815	-9.192.275	-28,9	31.801.090	20.632.289,57
42 Taxes		17.786.722	4.209.652	31,0	13.577.070	23.278.924,24
43 Revenus divers		4.557.900	4.012.400	735,5	545.500	5.451.678,00
44 Revenus financiers		134.000	0	0,0	134.000	105.083,46
46 Revenus de transferts		4.287.687	-2.887.974	-40,2	7.175.661	13.024.587,12
47 Subventions à redistribuer		24.639.250	342.500	1,4	24.296.750	21.362.783,51
49 Imputations internes		499.500	56.400	12,7	443.100	329.343,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	245,936 ETP		2,900 ETP	1,2%	243,036 ETP	235,036 ETP
3 Charges	101.049.454		-2.407.175	-2,3	103.456.629	111.850.401,62
4 Revenus		74.513.874	-3.459.297	-4,4	77.973.171	84.184.688,90
Couverture en F	-26.535.580		-1.052.122	6,6	-25.483.458	-27.665.712,71
Couverture en %	-26,26%				-24,63%	-24,73%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	73,212 ETP		0,100 ETP	0,1%	73,112 ETP	66,612 ETP
3 Charges	21.981.685		-3.202.759	-12,7	25.184.444	34.141.668,10
4 Revenus		7.216.167	-2.791.488	-27,9	10.007.655	21.949.213,49
Couverture en F	-14.765.518		411.271		-15.176.789	-12.192.454,61
Couverture en %	-67,17%				-60,26%	-35,71%
30 Charges de personnel	12.708.924		221.227	1,8	12.487.697	13.376.501,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.208.032		-3.433.293	-29,5	11.641.324	19.739.523,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	652.486		5.732	0,9	646.754	662.601,08
36 Charges de transfert	375.375		0	0,0	375.375	325.182,45
39 Imputations internes	36.868		3.574	10,7	33.294	37.858,90
41 Patentés et concessions		5.530.000	50.000	0,9	5.480.000	5.408.546,60
42 Taxes		1.095.223	168	0,0	1.095.055	1.591.854,33
43 Revenus divers				ND		4.737.261,91
46 Revenus de transferts		590.944	-2.841.656	-82,8	3.432.600	10.211.550,65
F03 - GESTION DES EAUX						
Postes fixes	72,803 ETP		2,800 ETP	4,0%	70,003 ETP	67,003 ETP
3 Charges	23.625.806		732.202	3,2	22.893.603	23.866.477,63
4 Revenus		32.475.697	-1.021.589	-3,0	33.497.286	29.831.940,86
Couverture en F	8.849.891		-1.753.791		10.603.682	5.965.463,23
Couverture en %	37,46%				46,32%	25,00%
30 Charges de personnel	11.017.603		678.641	6,6	10.338.962	10.978.132,44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.285.693		-329.026	-3,8	8.614.719	9.745.297,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.084.587		222.635	25,8	861.952	926.425,01
36 Charges de transfert	3.177.401		169.321	5,6	3.008.080	2.179.565,13
39 Imputations internes	60.522		-9.368	-13,4	69.890	37.057,28
41 Patentés et concessions		16.058.815	-9.230.375	-36,5	25.289.190	14.283.267,22
42 Taxes		9.447.262	4.211.604	80,4	5.235.658	13.169.672,29
43 Revenus divers		4.000.000	4.000.000	ND		

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
44 Revenus financiers		75.000	0	0,0	75.000	75.078,70
46 Revenus de transferts		2.894.620	-2.818	-0,1	2.897.438	2.303.922,65
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	76.203 ETP		-0,500 ETP	-0,7%	76.703 ETP	78.203 ETP
3 Charges	22.699.257		-30.302	-0,1	22.729.558	23.845.612,49
4 Revenus		8.083.393	217.381	2,8	7.866.012	7.289.261,34
Couverture en F	-14.615.864		247.683		-14.863.547	-16.556.351,15
Couverture en %	-64,39%			-1,5	-65,39%	-69,43%
30 Charges de personnel	10.877.980		-115.668	-1,1	10.993.648	11.147.094,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.809.869		-225.140	-3,2	7.035.009	7.574.456,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.701.067		-21.639	-0,8	2.722.705	3.127.922,67
36 Charges de transfert	781.619		13	0,0	781.606	777.373,13
37 Subventions à redistribuer	1.246.750		342.500	37,9	904.250	1.017.582,50
39 Imputations internes	281.972		-10.368	-3,5	292.340	201.183,00
41 Patentés et concessions		1.020.000	-11.900	-1,2	1.031.900	940.475,75
42 Taxes		4.133.120	-119	0,0	4.133.239	4.142.812,62
43 Revenus divers		554.900	11.900	2,2	543.000	574.333,21
44 Revenus financiers		59.000	0	0,0	59.000	30.004,76
46 Revenus de transferts		712.623	-45.000	-5,9	757.623	265.292,50
47 Subventions à redistribuer		1.246.750	342.500	37,9	904.250	1.017.582,50
49 Imputations internes		357.000	-80.000	-18,3	437.000	318.760,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	23.718 ETP		0,500 ETP	2,2%	23.218 ETP	23.218 ETP
3 Charges	32.742.707		93.684	0,3	32.649.023	29.996.643,40
4 Revenus		26.738.617	136.399	0,5	26.602.218	25.114.273,22
Couverture en F	-6.004.090		42.715		-6.046.805	-4.882.370,18
Couverture en %	-18,34%			-1,0	-18,52%	-16,28%
30 Charges de personnel	3.650.680		-10.292	-0,3	3.660.972	3.768.671,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	921.854		-3.997	-0,4	925.851	1.609.874,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	407.424		186.637	84,5	220.787	49.833,87
36 Charges de transfert	4.354.517		-70.706	-1,6	4.425.223	4.211.099,70
37 Subventions à redistribuer	23.392.500		0	0,0	23.392.500	20.345.201,01
39 Imputations internes	15.732		-7.958	-33,6	23.690	11.963,34

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
42 Taxes		3.111.117	-2.001	-0,1	3.113.118	4.374.585,01
43 Revenus divers		3.000	500	20,0	2.500	140.082,88
46 Revenus de transferts		89.500	1.500	1,7	88.000	243.821,32
47 Subventions à redistribuer		23.392.500	0	0,0	23.392.500	20.345.201,01
49 Imputations internes		142.500	136.400	NS	6.100	10.583,00

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>						
3 Charges	339,700 ETP		9,146 ETP	2,8%	330,554 ETP	279,192 ETP
4 Revenus	122.502.065		-5.743.645	-4,5	128.245.710	121.044.470,47
Couverture en F	-75.328.909		7.364.195		-82.693.104	-69.746.539,90
Couverture en %	-61,49%			-4,6	-64,48%	-57,62%
30 Charges de personnel	49.864.965		1.450.720	3,0	48.414.245	47.664.721,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.924.973		102.265	0,6	15.822.708	17.461.652,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.402.950		-1.267.061	-47,5	2.670.011	2.942.170,14
36 Charges de transfert	54.786.277		-6.465.259	-10,6	61.251.536	52.872.581,66
39 Imputations internes	522.900		435.690	499,6	87.210	103.345,30
42 Taxes		30.594.801	-221.478	-0,7	30.816.279	28.795.339,02
43 Revenus divers		1.900.000	-100.000	-5,0	2.000.000	8.377.471,79
44 Revenus financiers		12.000.000	-42.900	-0,4	12.042.900	12.047.073,44
46 Revenus de transferts		2.463.355	2.043.428	486,6	419.927	1.876.094,37
49 Imputations internes		215.000	-58.500	-21,4	273.500	201.951,95

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	339,700 ETP		9,146 ETP	2,8%	330,554 ETP	279,192 ETP
3 Charges	122.502.065		-5.743.645	-4,5	128.245.710	121.044.470,47
4 Revenus		47.173.156	1.620.550	3,6	45.552.606	51.297.930,57
Couverture en F	-75.328.909		7.364.195	-4,6	-82.693.104	-69.746.539,90
Couverture en %	-61,49%				-64,48%	-57,62%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	78,600 ETP		10,100 ETP	14,7%	68,500 ETP	59,600 ETP
3 Charges	64.771.065		-1.920.371	-2,9	66.691.436	62.144.061,47
4 Revenus		11.204.020	72.816	0,7	11.131.204	8.848.043,07
Couverture en F	-53.567.045		1.993.187		-55.560.232	-53.296.018,40
Couverture en %	-82,70%				-83,31%	-85,76%
30 Charges de personnel	10.676.114		1.429.806	15,5	9.246.308	8.707.630,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.149.191		19.016	1,7	1.130.175	970.462,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	712.120		-1.344.132	-65,4	2.056.252	1.944.854,34
36 Charges de transfert	52.141.640		-2.036.061	-3,8	54.177.701	50.430.047,86
39 Imputations internes	92.000		11.000	13,6	81.000	91.066,30
42 Taxes		9.234.840	-1.825.715	-16,5	11.060.555	7.564.181,99
43 Revenus divers				ND		38.743,80
44 Revenus financiers			-42.900	-100,0	42.900	46.762,74
46 Revenus de transferts		1.969.180	1.941.431	NS	27.749	1.198.354,54
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
Postes fixes	89,550 ETP		3,604 ETP	4,2%	85,946 ETP	63,372 ETP
3 Charges	27.807.992		930.016	3,5	26.877.976	28.580.703,63
4 Revenus		14.185.310	-100.133	-0,7	14.285.443	19.585.226,48
Couverture en F	-13.622.682		-1.030.149		-12.592.533	-8.995.477,15
Couverture en %	-48,99%				-46,85%	-31,47%
30 Charges de personnel	15.209.722		891.386	6,2	14.318.336	14.704.798,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.825.903		-32.315	-0,3	11.858.218	13.379.434,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	258.730		83.143	47,4	175.587	57.969,51
36 Charges de transfert	290.637		-235.198	-44,7	525.835	436.437,10
39 Imputations internes	223.000		223.000	ND		2.063,75
42 Taxes		285.310	-133	0,0	285.443	193.300,10
43 Revenus divers		1.900.000	-100.000	-5,0	2.000.000	7.391.926,38
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Postes fixes	82,800 ETP		-4,090 ETP	-4,7%	86,890 ETP	76,952 ETP
3 Charges	11.648.202		-4.812.793	-29,2	16.460.995	12.261.186,25
4 Revenus		4.796.285	1.604.338	50,3	3.191.947	4.142.598,82
Couverture en F	-6.851.917		6.417.130		-13.269.047	-8.118.587,43
Couverture en %	-58,82%			-27,0	-80,61%	-66,21%
30 Charges de personnel	10.925.136		-788.867	-6,7	11.714.003	11.599.981,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505.066		17.074	3,5	487.992	593.361,18
36 Charges de transfert	60.000		-4.194.000	-98,6	4.254.000	60.000,00
39 Imputations internes	158.000		153.000	NS	5.000	7.844,00
42 Taxes		4.761.285	1.604.338	50,8	3.156.947	3.280.539,76
43 Revenus divers			0		0	817.726,61
49 Imputations internes		35.000	0	0,0	35.000	44.332,45
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
Postes fixes	56,400 ETP		-0,468 ETP	-0,8%	56,868 ETP	49,468 ETP
3 Charges	8.723.161		-73.906	-0,8	8.797.067	9.131.373,98
4 Revenus		16.678.077	-58.613	-0,4	16.736.690	18.131.791,55
Couverture en F	7.954.916		15.292		7.939.624	9.000.417,57
Couverture en %	91,19%			1,0	90,25%	98,57%
30 Charges de personnel	7.850.288		-80.141	-1,0	7.930.429	7.649.757,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	438.873		11.617	2,7	427.256	539.899,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	432.100		-6.072	-1,4	438.172	939.346,29
39 Imputations internes	1.900		690	57,0	1.210	2.371,25
42 Taxes		16.282.457	-110	0,0	16.282.567	17.707.723,52
44 Revenus financiers				ND		310,70
46 Revenus de transferts		215.620	-3	0,0	215.623	266.137,83
49 Imputations internes		180.000	-58.500	-24,5	238.500	157.619,50
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
Postes fixes	32,350 ETP		0,000 ETP	0,0%	32,350 ETP	29,800 ETP
3 Charges	9.551.645		133.408	1,4	9.418.237	8.927.145,14
4 Revenus		309.464	102.142	49,3	207.322	590.270,65
Couverture en F	-9.242.181		-31.266		-9.210.915	-8.336.874,49
Couverture en %	-96,76%			-1,1	-97,80%	-93,39%
30 Charges de personnel	5.203.705		-1.465	0,0	5.205.170	5.002.553,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.005.940		86.873	4,5	1.919.067	1.978.494,97
36 Charges de transfert	2.294.000		0	0,0	2.294.000	1.946.096,70

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
39 Imputations internes	48.000		48.000	ND		
42 Taxes		30.909	142	0,5	30.767	49.593,65
43 Revenus divers				ND		129.075,00
46 Revenus de transferts		278.555	102.000	57,8	176.555	411.602,00

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.471.612 ETP		116.857 ETP	3,5%	3.354.755 ETP	3.103.144 ETP
3 Charges	617.110.133		30.436.692	5,2	586.673.441	554.489.131,94
4 Revenus		274.499.164	11.162.811	4,2	263.336.353	226.815.547,88
Couverture en F	-342.610.969		-19.273.881		-323.337.088	-327.673.584,05
Couverture en %	-55,52%			0,7	-55,11%	-59,09%
30 Charges de personnel	475.351.765		28.968.464	6,5	446.383.301	430.845.068,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96.209.485		2.365.231	2,5	93.844.255	81.897.700,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.341.107		372.751	7,5	4.968.356	5.251.390,65
34 Charges financières	453.190		453.190	ND		
36 Charges de transfert	37.955.370		797.670	2,1	37.157.700	32.715.407,58
37 Subventions à redistribuer	231.000		-735.000	-76,1	966.000	990.379,15
39 Imputations internes	1.568.216		-1.785.614	-53,2	3.353.830	2.789.185,28
41 Patentés et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.000,00
42 Taxes		190.393.955	3.361.492	1,8	187.032.463	166.039.212,60
43 Revenus divers		8.075.000	-3.850.000	-32,3	11.925.000	3.300.276,33
44 Revenus financiers		413.259	-1.917	-0,5	415.176	424.963,20
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-418.085	-100,0	418.085	237.190,88
46 Revenus de transferts		67.172.020	14.476.291	27,5	52.695.729	47.145.346,72
47 Subventions à redistribuer		231.000	-735.000	-76,1	966.000	990.379,15
49 Imputations internes		8.178.200	-1.669.970	-17,0	9.848.170	8.643.179,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.471,612 ETP		116,857 ETP	3,5%	3.354,755 ETP	3.103,144 ETP
3 Charges	617.110.133		30.436.692	5,2	586.673.441	554.489.131,94
4 Revenus		274.499.164	11.162.811	4,2	263.336.353	226.815.547,88
Couverture en F	-342.610.969		-19.273.881		-323.337.088	-327.673.584,05
Couverture en %	-55,52%			0,7	-55,11%	-59,09%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
Postes fixes	209,500 ETP		5,595 ETP	2,7%	203,905 ETP	198,752 ETP
3 Charges	40.971.728		1.828.623	4,7	39.143.105	37.262.059,61
4 Revenus		33.988.053	4.527.598	15,4	29.460.455	27.900.809,66
Couverture en F	-6.983.675		2.698.975		-9.682.650	-9.361.249,95
Couverture en %	-17,05%			-31,1	-24,74%	-25,12%
30 Charges de personnel	25.653.484		1.327.452	5,5	24.326.032	24.733.855,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.913.932		614.382	26,7	2.299.550	1.450.008,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	24.980		-9.500	-27,6	34.480	43.836,58
36 Charges de transfert	12.379.332		2.106.369	20,5	10.272.963	9.219.175,15
37 Subventions à redistribuer			-735.000	-100,0	735.000	753.573,60
39 Imputations internes	0		-1.475.080	-100,0	1.475.080	1.061.609,73
42 Taxes		27.514.508	4.734.076	20,8	22.780.432	23.986.219,21
43 Revenus divers			0		0	557,70
46 Revenus de transferts		6.473.545	703.522	12,2	5.770.023	3.160.369,15
47 Subventions à redistribuer			-735.000	-100,0	735.000	753.573,60
49 Imputations internes			-175.000	-100,0	175.000	90,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	2.003,350 ETP		76,350 ETP	4,0%	1.927,000 ETP	1.870,235 ETP
3 Charges	370.009.883		18.224.292	5,2	351.785.591	343.380.445,29
4 Revenus		147.998.012	3.806.338	2,6	144.191.674	114.589.701,05
Couverture en F	-222.011.871		-14.417.954		-207.593.917	-228.790.744,24
Couverture en %	-60,00%			1,7	-59,01%	-66,63%
30 Charges de personnel	295.546.288		18.779.215	6,8	276.767.073	276.733.180,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57.323.138		-532.802	-0,9	57.855.940	49.695.607,37
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.379.330		-392.861	-10,4	3.772.191	4.273.947,82
34 Charges financières	389.743		389.743	ND		
36 Charges de transfert	12.502.384		-22.503	-0,2	12.524.887	11.604.018,27
39 Imputations internes	869.000		3.500	0,4	865.500	1.073.691,50

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
42 Taxes		96.480.842	-2.100.048	-2,1	98.580.890	78.121.563,59
43 Revenus divers		6.075.000	-4.000.000	-39,7	10.075.000	497.323,09
44 Revenus financiers		5.000	0	0,0	5.000	3.200,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		1.731,50
46 Revenus de transferts		44.636.670	9.665.986	27,6	34.970.684	35.247.414,87
49 Imputations internes		800.500	240.400	42,9	560.100	718.468,00
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
Postes fixes	122.359 ETP		2.634 ETP	2,2%	119.725 ETP	114.075 ETP
3 Charges	16.819.189		872.381	5,5	15.946.808	15.312.365,15
4 Revenus		29.706.966	565.870	1,9	29.141.096	29.079.486,89
Couverture en F	12.887.777		-306.511		13.194.288	13.767.121,74
Couverture en %	76,63%			-7,4	82,74%	89,91%
30 Charges de personnel	14.607.893		1.197.731	8,9	13.410.162	13.252.615,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.185.443		6.799	0,3	2.178.644	2.032.834,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	21.737		-1.265	-5,5	23.002	22.968,98
39 Imputations internes	4.116		-330.884	-98,8	335.000	3.946,20
42 Taxes		29.041.966	565.870	2,0	28.476.096	27.958.122,35
43 Revenus divers				ND		456.979,64
46 Revenus de transferts		665.000	0	0,0	665.000	664.384,90
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	249.803 ETP		-2.923 ETP	-1,2%	252.726 ETP	242.813 ETP
3 Charges	38.407.657		-595.132	-1,5	39.002.789	38.894.080,28
4 Revenus		38.100.515	-394.331	-1,0	38.494.846	37.661.983,54
Couverture en F	-307.142		200.801		-507.943	-1.232.096,74
Couverture en %	-0,80%			-38,6	-1,30%	-3,17%
30 Charges de personnel	29.352.273		-318.980	-1,1	29.671.253	29.584.330,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.420.144		-322.394	-3,7	8.742.538	8.734.300,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	66.740		-1.508	-2,2	68.248	68.188,23
39 Imputations internes	568.500		47.750	9,2	520.750	507.261,40
42 Taxes		30.743.315	3.039	0,0	30.740.276	30.867.818,29
43 Revenus divers				ND		16.357,70
44 Revenus financiers		6.500	-3.000	-31,6	9.500	860,35
49 Imputations internes		7.350.700	-394.370	-5,1	7.745.070	6.776.947,20

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
Postes fixes	804,800 ETP		35,701 ETP	4,6%	769,099 ETP	606,569 ETP
3 Charges	137.370.323		9.989.774	7,8	127.380.549	107.410.905,12
4 Revenus		18.077.031	2.739.107	17,9	15.337.924	10.577.268,56
Couverture en F	-119.293.292		-7.250.667		-112.042.625	-96.833.636,56
Couverture en %	-86,84%			-1,3	-87,96%	-90,15%
30 Charges de personnel	99.688.622		7.920.074	8,6	91.768.548	76.917.765,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.325.040		2.646.180	12,2	21.678.860	19.134.881,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.168.940		604.573	107,1	564.367	458.772,95
34 Charges financières	63.447		63.447	ND		
36 Charges de transfert	12.093.274		-1.200.000	-9,0	13.293.274	10.817.250,65
39 Imputations internes	31.000		-44.500	-58,9	75.500	82.235,00
42 Taxes		5.933.680	152.559	2,6	5.781.121	4.202.740,71
43 Revenus divers				ND		327.659,55
44 Revenus financiers		900	0	0,0	900	285,25
46 Revenus de transferts		12.142.451	3.927.548	47,8	8.214.903	4.947.740,25
49 Imputations internes		0	-1.341.000	-100,0	1.341.000	1.098.842,80
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	81,800 ETP		-0,500 ETP	-0,6%	82,300 ETP	70,700 ETP
3 Charges	13.531.353		116.753	0,9	13.414.600	12.229.276,49
4 Revenus		6.628.587	-81.771	-1,2	6.710.358	7.006.298,18
Couverture en F	-6.902.766		-198.524		-6.704.242	-5.222.978,31
Couverture en %	-51,01%			2,1	-49,98%	-42,71%
30 Charges de personnel	10.503.205		62.972	0,6	10.440.233	9.623.320,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.041.788		-46.935	-4,3	1.088.723	850.069,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	679.380		173.312	34,2	506.068	383.676,09
36 Charges de transfert	980.380		-86.196	-8,1	1.066.576	1.074.963,51
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	236.805,55
39 Imputations internes	95.600		13.600	16,6	82.000	60.441,45
41 Patentés et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.000,00
42 Taxes		679.644	5.996	0,9	673.648	902.748,45
43 Revenus divers		2.000.000	150.000	8,1	1.850.000	2.001.398,65
44 Revenus financiers		400.859	1.083	0,3	399.776	420.617,60
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-418.085	-100,0	418.085	235.459,38

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
46 Revenus de transferts		3.254.354	179.235	5,8	3.075.119	3.125.437,55
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	236.805,55
49 Imputations internes		27.000	0	0,0	27.000	48.831,00

Récapitulation

I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
Postes fixes	719,350 ETP		38,099 ETP	5,6%	681,251 ETP	635,201 ETP
3 Charges	168.990.964		12.415.689	7,9	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		38.510.758	7.112.000	22,7	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F	-130.480.206		-5.303.689		-125.176.517	-111.885.244,45
Couverture en %	-77,21%			-3,4	-79,95%	-72,80%
30 Charges de personnel	122.811.781		5.152.054	4,4	117.659.727	106.141.843,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.504.003		5.366.513	14,1	38.137.490	46.735.441,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.630.680		1.382.622	557,4	248.058	169.330,85
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	-483,73
39 Imputations internes	1.039.500		514.500	98,0	525.000	641.789,95
42 Taxes		31.957.058	3.320.000	11,6	28.637.058	32.078.620,49
43 Revenus divers		5.440.000	3.880.000	248,7	1.560.000	8.781.959,55
49 Imputations internes		1.113.700	-88.000	-7,3	1.201.700	942.097,70

I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
Postes fixes	719,350 ETP		38,099 ETP	5,6%	681,251 ETP	635,201 ETP
3 Charges	168.990.964		12.415.689	7,9	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		38.510.758	7.112.000	22,7	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F			-5.303.689			
Couverture en %				-3,4	-125.176.517	-111.885.244,45
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
Postes fixes	719,350 ETP		38,099 ETP	5,6%	681,251 ETP	635,201 ETP
3 Charges	168.990.964		12.415.689	7,9	156.575.275	153.687.922,19
4 Revenus		38.510.758	7.112.000	22,7	31.398.758	41.802.677,74
Couverture en F			-5.303.689		-125.176.517	-111.885.244,45
Couverture en %				-3,4	-79,95%	-72,80%
30 Charges de personnel	122.811.781		5.152.054	4,4	117.659.727	106.141.843,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.504.003		5.366.513	14,1	38.137.490	46.735.441,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.630.680		1.382.622	557,4	248.058	169.330,85
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	-483,73
39 Imputations internes	1.039.500		514.500	98,0	525.000	641.789,95
42 Taxes		31.957.058	3.320.000	11,6	28.637.058	32.078.620,49
43 Revenus divers		5.440.000	3.880.000	248,7	1.560.000	8.781.959,55
49 Imputations internes		1.113.700	-88.000	-7,3	1.201.700	942.097,70

Récapitulation J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>						
3 Charges	<i>230,090 ETP</i> 367.161.135		<i>-1,387 ETP</i> 657.357	<i>-0,6%</i> 0,2	<i>231,477 ETP</i> 366.503.778	<i>217,177 ETP</i> 359.181.170,55
4 Revenus		70.666.882	82.107	0,1	70.584.776	70.077.791,25
Couverture en F	-296.494.252		-575.250		-295.919.002	-289.103.379,30
Couverture en %	-80,75%			0,0	-80,74%	-80,49%
30 Charges de personnel	33.224.329		389.138	1,2	32.835.190	33.110.749,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.110.372		-2.001.012	-7,7	26.111.384	26.369.317,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.957.940		869.051	1,5	58.088.889	53.444.856,04
36 Charges de transfert	246.973.834		1.350.010	0,5	245.623.824	239.844.371,14
39 Imputations internes	3.894.660		50.170	1,3	3.844.490	6.411.876,60
42 Taxes		17.378.632	-11.814.763	-40,5	29.193.396	22.749.325,59
43 Revenus divers		3.731.749	0	0,0	3.731.749	5.586.588,64
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	695.609,22
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.000	0	0,0	90.000	93.239,70
46 Revenus de transferts	44.079.971	11.898.706	37,0		32.181.265	33.937.470,26
49 Imputations internes		4.579.530	-1.836	0,0	4.581.366	7.015.557,84

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
Postes fixes	230,090 ETP		-1,387 ETP	-0,6%	231,477 ETP	217,177 ETP
3 Charges	367.161.135		657.357	0,2	366.503.778	359.181.170,55
4 Revenus		70.666.882	82.107	0,1	70.584.776	70.077.791,25
Couverture en F	-296.494.252		-575.250		-295.919.002	-289.103.379,30
Couverture en %	-80,75%			0,0	-80,74%	-80,49%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
Postes fixes	77.622 ETP		-0,100 ETP	-0,1%	77.722 ETP	69.522 ETP
3 Charges	249.130.198		-686.297	-0,3	249.816.495	245.370.979,18
4 Revenus		15.695.399	-1.000.090	-6,0	16.695.490	15.122.343,84
Couverture en F	-233.434.799		-313.793		-233.121.005	-230.248.635,34
Couverture en %	-93,70%			0,4	-93,32%	-93,84%
30 Charges de personnel	13.253.243		-76.216	-0,6	13.329.459	12.886.932,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.377.147		-2.131.021	-22,4	9.508.168	8.867.154,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.776.866		155.258	5,9	2.621.608	2.590.864,00
36 Charges de transfert	225.693.364		1.350.004	0,6	224.343.360	220.999.724,12
39 Imputations internes	29.578		15.678	112,8	13.900	26.303,80
42 Taxes		14.133.399	-1.000.090	-6,6	15.133.490	10.671.790,37
43 Revenus divers		755.000	0	0,0	755.000	940.065,00
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	695.609,22
46 Revenus de transferts				ND		2.814.879,25
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
Postes fixes	152,468 ETP		-1,287 ETP	-0,8%	153,755 ETP	147,655 ETP
3 Charges	118.030.937		1.343.654	1,2	116.687.283	113.810.191,38
4 Revenus		54.971.483	1.082.197	2,0	53.889.286	54.955.447,42
Couverture en F	-63.059.454		-261.457		-62.797.997	-58.854.743,96
Couverture en %	-53,43%			-0,7	-53,82%	-51,71%
30 Charges de personnel	19.971.086		465.355	2,4	19.505.731	20.223.816,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.733.225		130.009	0,8	16.603.216	17.502.162,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	56.181.074		713.793	1,3	55.467.281	50.853.992,04
36 Charges de transfert	21.280.470		6	0,0	21.280.464	18.844.647,02
39 Imputations internes	3.865.082		34.492	0,9	3.830.590	6.385.572,80
42 Taxes		3.245.233	-10.814.673	-76,9	14.059.906	12.077.535,22
43 Revenus divers		2.976.749	0	0,0	2.976.749	4.646.523,64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.000	0	0,0	90.000	93.239,70

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
46 Revenus de transferts		44.079.971	11.898.706	37,0	32.181.265	31.122.591,01
49 Imputations internes		4.579.530	-1.836	0,0	4.581.366	7.015.557,84

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	117,576 ETP		-0,604 ETP	-0,5%	118,180 ETP	105,257 ETP
3 Charges	1.110.043,833		6.427.382	0,6	1.103.616.451	1.092.014.426,29
4 Revenus		33.913.997	3.593.518	11,9	30.320.479	28.372.215,31
Couverture en F	-1.076.129,836		-2.833.864		-1.073.295,972	-1.063.642.210,98
Couverture en %	-96,94%			-0,3	-97,25%	-97,40%
30 Charges de personnel	17.858.212		201.137	1,1	17.657.075	16.623.788,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.881.181		1.613.270	49,4	3.267.911	3.590.765,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	955.890		-293.253	-23,5	1.249.143	241.815,66
36 Charges de transfert	1.086.271.050		4.908.448	0,5	1.081.362.602	1.071.501.633,60
39 Imputations internes	77.500		-2.220	-2,8	79.720	56.423,10
40 Revenus fiscaux		70.000	0	0,0	70.000	91.722,79
41 Patentés et concessions		8.200	0	0,0	8.200	25.061,00
42 Taxes		8.053.347	152.152	1,9	7.901.195	5.137.608,98
43 Revenus divers		23.645.250	3.441.366	17,0	20.203.884	21.267.102,44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.200	0	0,0	2.137.200	1.850.720,10

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	117,576 ETP		-0,604 ETP	-0,5%	118,180 ETP	105,257 ETP
3 Charges	1.110.043.833		6.427.382	0,6	1.103.616.451	1.092.014.426,29
4 Revenus		33.913.997	3.593.518	11,9	30.320.479	28.372.215,31
Couverture en F	-1.076.129.836		-2.833.864	-0,3	-1.073.295.972	-1.063.642.210,98
Couverture en %	-96,94%				-97,25%	-97,40%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
Postes fixes	11,560 ETP		-0,455 ETP	-3,8%	12,015 ETP	9,989 ETP
3 Charges	1.067.338.283		4.772.580	0,4	1.062.565.703	1.051.242.378,70
4 Revenus		26.521.490	3.493.997	15,2	23.027.493	20.497.975,29
Couverture en F	-1.040.816.793		-1.278.583		-1.039.538.210	-1.030.744.403,41
Couverture en %	-97,52%			-0,3	-97,83%	-98,05%
30 Charges de personnel	2.018.151		-8.929	-0,4	2.027.080	1.679.274,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.025.950		1.135.788	127,6	890.162	1.086.968,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	758.892		183.758	32,0	575.134	3.057,24
36 Charges de transfert	1.062.534.900		3.461.573	0,3	1.059.073.327	1.048.473.078,81
39 Imputations internes	390		390	ND		
42 Taxes		3.752.050	-3	0,0	3.752.053	283.800,77
43 Revenus divers		22.769.440	3.494.000	18,1	19.275.440	20.214.174,52
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
Postes fixes	20,748 ETP		0,199 ETP	1,0%	20,549 ETP	18,988 ETP
3 Charges	17.624.674		1.765.701	11,1	15.858.973	17.159.475,16
4 Revenus		1.942.277	251.340	14,9	1.690.937	3.127.751,13
Couverture en F	-15.682.397		-1.514.361		-14.168.036	-14.031.724,04
Couverture en %	-88,98%			-0,4	-89,34%	-81,77%
30 Charges de personnel	3.444.408		131.745	4,0	3.312.663	3.237.091,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	838.814		168.567	25,1	670.247	791.049,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.162		-1	0,0	3.163	3.057,24
36 Charges de transfert	13.337.900		1.465.000	12,3	11.872.900	13.127.775,69
39 Imputations internes	390		390	ND		502,05
41 Patentés et concessions		600	600	ND		10.000,00
42 Taxes		1.604.046	298.973	22,9	1.305.073	2.415.849,63
43 Revenus divers		337.631	-48.233	-12,5	385.864	701.901,50
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Postes fixes	85,268 ETP		-0,348 ETP	-0,4%	85,616 ETP	76,280 ETP
3 Charges	25.080.876		-110.899	-0,4	25.191.775	23.612.572,42
4 Revenus		5.450.230	-151.819	-2,7	5.602.049	4.746.488,89

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Couverture en F	-19.630.646		-40.920		-19.589.726	-18.866.083,53
Couverture en %	-78,27%				-77,76%	-79,90%
30 Charges de personnel	12.395.653		78.322	0,6	12.317.332	11.707.422,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.016.417		308.915	18,1	1.707.502	1.712.748,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	193.836		-477.011	-71,1	670.847	235.701,19
36 Charges de transfert	10.398.250		-18.125	-0,2	10.416.375	9.900.779,10
39 Imputations internes	76.720		-3.000	-3,8	79.720	55.921,05
40 Revenus fiscaux		70.000	0	0,0	70.000	91.722,79
41 Patentes et concessions		7.600	-600	-7,3	8.200	15.061,00
42 Taxes		2.697.251	-146.818	-5,2	2.844.069	2.437.958,58
43 Revenus divers		538.179	-4.401	-0,8	542.580	351.026,42
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.200	0	0,0	2.137.200	1.850.720,10

Récapitulation L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	129,300 ETP		-2,814 ETP	-2,1%	132,114 ETP	117,935 ETP
3 Charges	35.253.858		-711.664	-2,0	35.965.522	36.376.525,92
4 Revenus		52.288.388	1.805.421	3,6	50.482.967	61.953.801,52
Couverture en F	17.034.530		2.517.085		14.517.445	25.577.275,60
Couverture en %	48,32%			19,7	40,36%	70,31%
30 Charges de personnel	18.312.583		-325.779	-1,7	18.638.362	18.488.444,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.352.975		567.399	31,8	1.785.576	2.408.263,52
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.410		-1.405	-7,5	18.815	22.719,66
34 Charges financières				ND		403.354,45
36 Charges de transfert	14.533.990		-974.380	-6,3	15.508.370	15.007.024,48
39 Imputations internes	36.900		22.500	156,3	14.400	46.719,55
42 Taxes		12.374.150	-154.774	-1,2	12.528.924	12.507.429,09
43 Revenus divers		448.080	410.080	NS	38.000	251.347,13
44 Revenus financiers		37.467.000	1.201.115	3,3	36.265.885	47.733.121,00
46 Revenus de transferts		1.999.158	349.000	21,1	1.650.158	1.461.904,30

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
Postes fixes	129,300 ETP		-2,814 ETP	-2,1%	132,114 ETP	117,935 ETP
3 Charges	35.253.858		-711.664	-2,0	35.965.522	36.376.525,92
4 Revenus		52.288.388	1.805.421	3,6	50.482.967	61.953.801,52
Couverture en F	17.034.530		2.517.085		14.517.445	25.577.275,60
Couverture en %	48,32%			19,7	40,36%	70,31%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
Postes fixes	13,600 ETP		-4,837 ETP	-26,2%	18,437 ETP	16,683 ETP
3 Charges	17.987.683		-1.507.277	-7,7	19.494.960	19.376.443,07
4 Revenus		959.069	409.350	74,5	549.719	647.494,40
Couverture en F	-17.028.614		1.916.627		-18.945.241	-18.728.948,68
Couverture en %	-94,67%			-2,6	-97,18%	-96,66%
30 Charges de personnel	2.412.072		-895.021	-27,1	3.307.093	3.159.664,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.590.191		361.943	29,5	1.228.248	1.374.799,38
33 Amortissements du patrimoine administratif	430		180	72,0	250	250,02
34 Charges financières				ND		399.990,57
36 Charges de transfert	13.984.990		-974.380	-6,5	14.959.370	14.441.738,63
42 Taxes		548.989	-730	-0,1	549.719	490.455,39
43 Revenus divers		410.080	410.080	ND		70.467,00
46 Revenus de transferts				ND		86.572,00
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		37.467.000	1.201.115	3,3	36.265.885	47.733.121,00
Couverture en F		37.467.000	1.201.115		36.265.885	47.733.121,00
44 Revenus financiers		37.467.000	1.201.115	3,3	36.265.885	47.733.121,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
Postes fixes	48,600 ETP		-1.777 ETP	-3,5%	50,377 ETP	45,252 ETP
3 Charges	7.489.320		-56.559	-0,7	7.545.879	8.194.783,22
4 Revenus		10.417.242	-218.214	-2,1	10.635.456	10.861.550,02
Couverture en F	2.927.922		-161.655		3.089.577	2.666.766,80
Couverture en %	39,09%			-4,5	40,94%	32,54%
30 Charges de personnel	6.621.647		-88.705	-1,3	6.710.352	7.021.624,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	272.893		19.331	7,6	253.562	542.654,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	16.980		-1.585	-8,5	18.565	22.469,64
34 Charges financières				ND		3.363,88
36 Charges de transfert	549.000		0	0,0	549.000	565.285,85
39 Imputations internes	28.800		14.400	100,0	14.400	39.385,00

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
42 Taxes		10.379.242	-218.214	-2,1	10.597.456	10.816.312,38
43 Revenus divers		38.000	0	0,0	38.000	45.237,63
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
Postes fixes	67.100 ETP		3.800 ETP	6,0%	63.300 ETP	56.000 ETP
3 Charges	9.776.855		852.172	9,5	8.924.683	8.805.299,63
4 Revenus		3.445.077	413.170	13,6	3.031.907	2.711.636,11
Couverture en F	-6.331.778		-439.002		-5.892.776	-6.093.663,52
Couverture en %	-64,76%			-1,9	-66,03%	-69,20%
30 Charges de personnel	9.278.864		657.947	7,6	8.620.917	8.307.155,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	489.891		186.125	61,3	303.766	490.809,93
39 Imputations internes	8.100		8.100	ND		7.334,55
42 Taxes		1.445.919	64.170	4,6	1.381.749	1.200.661,31
43 Revenus divers				ND		135.642,50
46 Revenus de transferts		1.999.158	349.000	21,1	1.650.158	1.375.332,30

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	510,400 ETP		-6,342 ETP	-1,2%	516,742 ETP	488,455 ETP
3 Charges	783.205.688		-23.526.521	-2,9	806.732.209	803.190.172,03
4 Revenus		6.802.703.392	129.554.778	1,9	6.673.148.614	6.618.312.674,22
Couverture en F	6.019.497.704		153.081.299		5.866.416.405	5.815.122.502,19
Couverture en %	768,57%			5,7	727,18%	724,00%
30 Charges de personnel	63.596.815		193.867	0,3	63.402.948	63.336.110,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.391.678		-4.252.827	-4,3	99.644.505	97.249.612,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.870		-3.700	-6,7	55.570	55.568,86
34 Charges financières	254.221.410		-5.154.400	-2,0	259.375.810	264.660.404,13
36 Charges de transfert	363.242.915		-14.210.061	-3,8	377.452.976	372.023.030,01
39 Imputations internes	6.701.000		-99.400	-1,5	6.800.400	5.865.446,20
40 Revenus fiscaux		5.980.668.713	109.329.460	1,9	5.871.339.253	5.871.129.138,12
41 Patentés et concessions		51.044.000	10.300.000	25,3	40.744.000	2.006.027,70
42 Taxes		71.154.544	52.860.932	289,0	18.293.612	20.197.837,14
43 Revenus divers		3.215.000	-550.000	-14,6	3.765.000	23.654.528,94
44 Revenus financiers		166.388.280	4.309.155	2,7	162.079.125	139.974.052,69
46 Revenus de transferts		530.132.855	-46.794.769	-8,1	576.927.624	561.254.388,03
49 Imputations internes		100.000	100.000	ND		96.701,60

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
Postes fixes	510,400 ETP		-6,342 ETP	-1,2%	516,742 ETP	488,455 ETP
3 Charges	783.205.688		-23.526.521	-2,9	806.732.209	803.190.172,03
4 Revenus		6.802.703.392	129.554.778	1,9	6.673.148.614	6.618.312.674,22
Couverture en F			153.081.299		5.866.416.405	5.815.122.502,19
Couverture en %				5,7	727,18%	724,00%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	89.300.000		-4.200.000	-4,5	93.500.000	95.426.400,19
4 Revenus		6.452.147.713	111.129.756	1,8	6.341.017.957	6.328.102.504,67
Couverture en F			115.329.756		6.247.517.957	6.232.676.104,48
Couverture en %				6,6	6.681,84%	6.531,40%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	89.300.000		-4.200.000	-4,5	93.500.000	95.426.400,18
36 Charges de transfert	0		0		0	0,01
40 Revenus fiscaux		5.980.668.713	109.329.460	1,9	5.871.339.253	5.871.129.138,12
42 Taxes		48.560.000	48.560.000	ND		
43 Revenus divers				ND		4.242.087,76
46 Revenus de transferts		422.919.000	-46.759.704	-10,0	469.678.704	452.731.278,79
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	254.221.410		-5.154.400	-2,0	259.375.810	266.937.600,38
4 Revenus		233.147.280	17.059.155	7,9	216.088.125	172.702.694,42
Couverture en F			22.213.555		-43.287.685	-94.234.905,96
Couverture en %				-50,3	-16,69%	-35,30%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		-3.711.937,75
34 Charges financières	254.221.410		-5.154.400	-2,0	259.375.810	264.660.404,13
36 Charges de transfert				ND		5.989.134,00
41 Patentés et concessions		51.044.000	10.300.000	25,3	40.744.000	2.006.027,70
42 Taxes		12.500.000	3.000.000	31,6	9.500.000	11.316.963,05
43 Revenus divers		3.215.000	-550.000	-14,6	3.765.000	19.405.650,98
44 Revenus financiers		166.388.280	4.309.155	2,7	162.079.125	139.974.052,69
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	363.242.915		-14.210.061	-3,8	377.452.976	366.033.896,00
4 Revenus		107.213.855	54.935	0,1	107.158.920	108.437.141,00
Couverture en F			14.264.996		-270.294.056	-257.596.755,00
Couverture en %				-1,6	-71,61%	-70,38%
36 Charges de transfert	363.242.915		-14.210.061	-3,8	377.452.976	366.033.896,00
46 Revenus de transferts		107.213.855	54.935	0,1	107.158.920	108.437.141,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Postes fixes	510,400 ETP		-6,342 ETP	-1,2%	516,742 ETP	488,455 ETP
3 Charges	76.441.363		37.940	0,0	76.403.423	74.792.275,46
4 Revenus		10.194.544	1.310.932	14,8	8.883.612	9.070.334,13
Couverture en F	-66.246.819		1.272.992		-67.519.811	-65.721.941,33
Couverture en %	-86,66%			-1,9	-88,37%	-87,87%
30 Charges de personnel	63.596.815		193.867	0,3	63.402.948	63.336.110,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.091.678		-52.827	-0,9	6.144.505	5.535.150,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.870		-3.700	-6,7	55.570	55.568,86
39 Imputations internes	6.701.000		-99.400	-1,5	6.800.400	5.865.446,20
42 Taxes		10.094.544	1.300.932	14,8	8.793.612	8.880.874,09
43 Revenus divers				ND		6.790,20
46 Revenus de transferts			-90.000	-100,0	90.000	85.968,24
49 Imputations internes		100.000	100.000	ND		96.701,60

Récapitulation

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	22,200 ETP		0,199 ETP	0,9%	22,001 ETP	17,300 ETP
3 Charges	73.397.871		527.695	0,7	72.870.176	70.944.800,11
4 Revenus		610.422	102	0,0	610.320	1.350.754,81
Couverture en F	-72.787.449		-527.593		-72.259.856	-69.594.045,30
Couverture en %	-99,17%			0,0	-99,16%	-98,10%
30 Charges de personnel	4.573.064		175.634	4,0	4.397.430	3.519.698,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.995.883		-77.011	-3,7	2.072.894	2.092.768,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	32.160		-121	-0,4	32.281	32.173,94
34 Charges financières				ND		309.893,00
36 Charges de transfert	66.793.024		426.103	0,6	66.366.921	64.987.632,99
39 Imputations internes	3.740		3.090	475,4	650	2.633,80
42 Taxes		210.422	102	0,0	210.320	817.491,75
43 Revenus divers				ND		65.028,06
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		300.000	0	0,0	300.000	299.000,00
46 Revenus de transferts		100.000	0	0,0	100.000	169.235,00

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	22,200 ETP		0,199 ETP	0,9%	22,001 ETP	17,300 ETP
3 Charges	73.397.871		527.695	0,7	72.870.176	70.944.800,11
4 Revenus		610.422	102	0,0	610.320	1.350.754,81
Couverture en F	-72.787.449		-527.593		-72.259.856	-69.594.045,30
Couverture en %	-99,17%			0,0	-99,16%	-98,10%
N01 - CULTURE						
Postes fixes	15,800 ETP		0,199 ETP	1,3%	15,601 ETP	12,000 ETP
3 Charges	69.296.472		381.679	0,6	68.914.793	67.518.495,09
4 Revenus		319.059	-50	0,0	319.109	970.614,46
Couverture en F	-68.977.413		-381.729		-68.595.684	-66.547.880,63
Couverture en %	-99,54%			0,0	-99,54%	-98,56%
30 Charges de personnel	3.136.810		8.648	0,3	3.128.162	2.427.206,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.526.117		-52.951	-3,4	1.579.068	1.509.438,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	32.160		-121	-0,4	32.281	32.173,94
34 Charges financières				ND		309.893,00
36 Charges de transfert	64.600.735		426.103	0,7	64.174.632	63.238.384,99
39 Imputations internes	650		0	0,0	650	1.397,80
42 Taxes		19.059	-50	-0,3	19.109	591.051,60
43 Revenus divers				ND		27.127,86
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		300.000	0	0,0	300.000	299.000,00
46 Revenus de transferts				ND		53.435,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	6,400 ETP		0,000 ETP	0,0%	6,400 ETP	5,300 ETP
3 Charges	4.101.399		146.016	3,7	3.955.383	3.426.305,02
4 Revenus		291.363	152	0,1	291.211	380.140,35
Couverture en F	-3.810.036		-145.864		-3.664.172	-3.046.164,67
Couverture en %	-92,90%			0,3	-92,64%	-88,91%
30 Charges de personnel	1.436.254		166.986	13,2	1.269.268	1.092.491,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	469.766		-24.060	-4,9	493.826	583.329,42
36 Charges de transfert	2.192.289		0	0,0	2.192.289	1.749.248,00
39 Imputations internes	3.090		3.090	ND		1.236,00
42 Taxes		191.363	152	0,1	191.211	226.440,15
43 Revenus divers				ND		37.900,20
46 Revenus de transferts		100.000	0	0,0	100.000	115.800,00
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS						

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS						
3 Charges					ND	0,00
Couverture en F						0,00
Couverture en %					ND	-100,00%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation					ND	0,00

Récapitulation

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	196,400 ETP		-10,208 ETP	-4,9%	206,608 ETP	192,014 ETP
3 Charges	69.030.193		-13.825.681	-16,7	82.855.874	76.311.052,05
4 Revenus		3.220.056	823.218	34,3	2.396.838	2.826.934,67
Couverture en F	-65.810.137		14.648.898		-80.459.035	-73.484.117,38
Couverture en %	-95,34%			-1,8	-97,11%	-96,30%
30 Charges de personnel	46.966.197		1.883.530	4,2	45.082.667	41.244.558,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	392.742		-15.362.193	-97,5	15.754.935	14.020.647,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	168.300		-127.617	-43,1	295.917	258.002,82
34 Charges financières	580.696		580.696	ND		
36 Charges de transfert	20.845.858		-868.296	-4,0	21.714.154	20.780.123,45
39 Imputations internes	76.400		68.200	831,7	8.200	7.720,33
41 Patentés et concessions		380.000	0	0,0	380.000	352.226,32
42 Taxes		1.357.100	151.982	12,6	1.205.118	1.005.882,00
43 Revenus divers		1.417.936	671.269	89,9	746.667	1.279.614,27
44 Revenus financiers		20	-33	-62,3	53	
46 Revenus de transferts		65.000	0	0,0	65.000	189.212,08

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	196,400 ETP		-10,208 ETP	-4,9%	206,608 ETP	192,014 ETP
3 Charges	69.030.193		-13.825.681	-16,7	82.855.874	76.311.052,05
4 Revenus		3.220.056	823.218	34,3	2.396.838	2.826.934,67
Couverture en F	-65.810.137		14.648.898		-80.459.035	-73.484.117,38
Couverture en %	-95,34%			-1,8	-97,11%	-96,30%
O01 - GRAND CONSEIL..						
Postes fixes	24,300 ETP		0,000 ETP	0,0%	24,300 ETP	20,900 ETP
3 Charges	12.742.823		58.374	0,5	12.684.449	11.311.100,37
4 Revenus		66.234	-4.711	-6,6	70.945	53.560,65
Couverture en F	-12.676.589		-63.085		-12.613.504	-11.257.539,72
Couverture en %	-99,48%			0,0	-99,44%	-99,53%
30 Charges de personnel	9.126.139		153.083	1,7	8.973.056	7.773.438,34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.464.744		31.687	0,9	3.433.057	3.324.946,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	148.540		-126.396	-46,0	274.936	211.595,09
39 Imputations internes	3.400		0	0,0	3.400	1.120,00
42 Taxes		23.298	-2.984	-11,4	26.282	13.568,90
43 Revenus divers		42.936	-1.727	-3,9	44.663	39.991,75
O03 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	45,500 ETP		-1,860 ETP	-3,9%	47,360 ETP	47,890 ETP
3 Charges	-1.458.358		-14.522.911	-111,2	13.064.553	11.255.185,15
4 Revenus		1.425.952	110.223	8,4	1.315.729	1.141.330,91
Couverture en F	2.884.310		14.633.134		-11.748.824	-10.113.854,24
Couverture en %	-197,78%			119,9	-89,93%	-89,86%
30 Charges de personnel	9.532.589		160.881	1,7	9.371.708	8.094.917,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12.267.282		-14.621.287	-621,1	2.354.005	2.266.890,96
34 Charges financières	571.589		571.589	ND		
36 Charges de transfert	639.746		-695.254	-52,1	1.335.000	888.243,95
39 Imputations internes	65.000		61.160	NS	3.840	5.132,42
41 Patentes et concessions		380.000	0	0,0	380.000	352.226,32
42 Taxes		1.045.932	110.256	11,8	935.676	755.847,66
43 Revenus divers			0		0	33.256,92
44 Revenus financiers		20	-33	-62,3	53	
O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT						
Postes fixes	33,700 ETP		-3,200 ETP	-8,7%	36,900 ETP	34,550 ETP
3 Charges	10.554.456		-232.437	-2,2	10.786.893	10.624.611,50
4 Revenus		195.021	50.637	35,1	144.384	178.184,50

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	-10.359.435		283.074		-10.642.509	-10.446.427,00
Couverture en %	-98,15%				-98,66%	-98,32%
30 Charges de personnel	9.944.646		-211.003	-2,1	10.155.649	10.107.188,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	588.853		-30.549	-4,9	619.402	505.396,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.850		8	0,1	11.842	11.842,07
34 Charges financières	9.107		9.107	ND		
39 Imputations internes				ND		184,80
42 Taxes		195.021	50.637	35,1	144.384	177.684,50
43 Revenus divers				ND		500,00
<hr/> 004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES <hr/>						
Postes fixes	3.000 ETP		0,000 ETP	0,0%	3.000 ETP	3.000 ETP
3 Charges	4.644.163		-7.931	-0,2	4.652.094	4.102.952,78
4 Revenus		52.688	50.391	NS	2.297	7.066,75
Couverture en F	-4.591.475		58.322		-4.649.797	-4.095.886,03
Couverture en %	-98,87%				-99,95%	-99,83%
30 Charges de personnel	4.259.174		-16.362	-0,4	4.275.536	3.736.850,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	365.792		-670	-0,2	366.462	356.007,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.090		-6	-0,1	10.096	10.095,22
34 Charges financières	9.107		9.107	ND		
42 Taxes		52.688	50.391	NS	2.297	7.066,75
<hr/> 004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES <hr/>						
3 Charges				ND		244.095,65
4 Revenus				ND		111,50
Couverture en F						-243.984,15
Couverture en %						-99,95%
30 Charges de personnel				ND		219.932,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		24.163,55
42 Taxes				ND		111,50
<hr/> 004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD <hr/>						
Postes fixes	0,800 ETP		-1,200 ETP	-60,0%	2,000 ETP	2,000 ETP
3 Charges	662.858		16.945	2,6	645.913	1.023.317,08
4 Revenus		459	445	NS	14	1.035,00
Couverture en F	-662.399		-16.500		-645.899	-1.022.282,08
Couverture en %	-99,93%				-100,00%	-99,90%
30 Charges de personnel	567.392		18.319	3,3	549.073	965.871,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.466		-1.374	-1,4	96.840	57.260,93

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
39 Imputations internes				ND		184,80
42 Taxes		459	445	NS	14	535,00
43 Revenus divers				ND		500,00
004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI						
Postes fixes	23,900 ETP		-2,000 ETP	-7,7%	25,900 ETP	23,550 ETP
3 Charges	4.112.384		-247.279	-5,7	4.359.663	4.152.160,96
4 Revenus		8.834	-199	-2,2	9.033	3.194,20
Couverture en F	-4.103.550		247.080		-4.350.630	-4.148.966,76
Couverture en %	-99,79%			0,0	-99,79%	-99,92%
30 Charges de personnel	4.050.600		-218.912	-5,1	4.269.512	4.111.942,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.024		-28.381	-32,1	88.405	38.472,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.760		14	0,8	1.746	1.746,85
42 Taxes		8.834	-199	-2,2	9.033	3.194,20
004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
Postes fixes	6,000 ETP		0,000 ETP	0,0%	6,000 ETP	6,000 ETP
3 Charges	1.135.051		5.828	0,5	1.129.223	1.102.085,03
4 Revenus		133.040	0	0,0	133.040	166.777,05
Couverture en F	-1.002.011		-5.828		-996.183	-935.307,98
Couverture en %	-88,28%			0,1	-88,22%	-84,87%
30 Charges de personnel	1.067.480		5.952	0,6	1.061.528	1.072.592,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	67.571		-124	-0,2	67.695	29.492,58
42 Taxes		133.040	0	0,0	133.040	166.777,05
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	13,800 ETP		0,148 ETP	1,1%	13,652 ETP	11,618 ETP
3 Charges	11.867.758		3.291.903	38,4	8.575.855	8.570.963,67
4 Revenus		824.792	666.687	421,7	158.105	326.309,12
Couverture en F	-11.042.966		-2.625.216		-8.417.750	-8.244.654,55
Couverture en %	-93,05%			-5,2	-98,16%	-96,19%
30 Charges de personnel	5.512.163		2.221.150	67,5	3.291.013	3.033.490,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.585.595		391.714	7,5	5.193.881	5.276.189,77
36 Charges de transfert	770.000		680.000	755,6	90.000	260.000,00
39 Imputations internes			-960	-100,0	960	1.283,11
42 Taxes		4.792	-6.309	-56,8	11.101	1.576,67
43 Revenus divers		820.000	672.996	457,8	147.004	324.732,45
007 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
Postes fixes	20,200 ETP		-4,246 ETP	-17,4%	24,446 ETP	19,812 ETP
3 Charges	24.399.953		-2.454.819	-9,1	26.854.772	23.933.386,96

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
4 Revenus		523.194	101	0,0	523.093	1.054.711,89
Couverture en F	-23.876.759		2.454.920		-26.331.679	-22.878.675,07
Couverture en %	-97,86%				-98,05%	-95,59%
30 Charges de personnel	4.065.103		-488.932	-10,7	4.554.035	3.631.623,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.757.178		-1.165.848	-39,9	2.923.026	1.570.337,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	60		3	5,3	57	56,88
36 Charges de transfert	18.569.612		-808.042	-4,2	19.377.654	18.731.369,50
39 Imputations internes	8.000		8.000	ND		
42 Taxes		3.194	101	3,3	3.093	23.147,17
43 Revenus divers		520.000	0	0,0	520.000	843.225,63
46 Revenus de transferts				ND		188.339,10
009 - INTÉRIEUR						
Postes fixes	58.900 ETP					
3 Charges	10.923.561		34.210	0,3	10.889.351	10.615.804,39
4 Revenus		184.863	281	0,2	184.582	72.837,60
Couverture en F	-10.738.698		-33.929		-10.704.769	-10.542.966,79
Couverture en %	-98,31%				-98,30%	-99,31%
30 Charges de personnel	8.785.557		48.352	0,6	8.737.205	8.603.899,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.263.654		32.090	2,6	1.231.564	1.076.885,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.850		-1.232	-13,6	9.082	34.508,78
36 Charges de transfert	866.500		-45.000	-4,9	911.500	900.510,00
42 Taxes		84.863	281	0,3	84.582	34.057,10
43 Revenus divers		35.000	0	0,0	35.000	37.907,52
46 Revenus de transferts		65.000	0	0,0	65.000	872,98

Récapitulation

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
Postes fixes	1.255.697 ETP		110.267 ETP	9,6%	1.145.430 ETP	1.078.756 ETP
3 Charges	720.967.738		-10.964.542	-1,5	731.932.279	804.117.109,04
4 Revenus		77.893.551	-20.503.547	-20,8	98.397.098	183.905.675,54
Couverture en F	-643.074.187		-9.539.005		-633.535.182	-620.211.433,50
Couverture en %	-89,20%			3,0	-86,56%	-77,13%
30 Charges de personnel	206.009.295		7.615.485	3,8	198.393.810	109.461.908,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	188.575.254		-26.417.031	-12,3	214.992.285	373.275.812,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	310.840.037		6.931.054	2,3	303.908.982	307.246.871,00
34 Charges financières	5.000		-453.190	-98,9	458.190	105.749,70
36 Charges de transfert	14.791.550		1.307.464	9,7	13.484.086	13.368.510,11
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	0,00
39 Imputations internes	708.202		51.676	7,9	656.526	658.257,64
41 Patentés et concessions		152.000	140.000	NS	12.000	159.432,60
42 Taxes		6.913.519	-2.168.041	-23,9	9.081.560	13.796.437,44
43 Revenus divers		21.935.981	-1.363.998	-5,9	23.299.979	97.803.003,39
44 Revenus financiers		36.517.721	-17.299.738	-32,1	53.817.459	60.324.528,45
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	0		0	79,65
46 Revenus de transferts		11.719.110	-358.536	-3,0	12.077.646	11.651.824,13
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	0,00
49 Imputations internes		616.820	546.766	780,5	70.054	170.369,88

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
Postes fixes	1.255,697 ETP		110,267 ETP	9,6%	1.145,430 ETP	1.078,756 ETP
3 Charges	720.967.738		-10.964.542	-1,5	731.932.279	804.117.109,04
4 Revenus		77.893.551	-20.503.547	-20,8	98.397.098	183.905.675,54
Couverture en F			-9.539.005		-633.535.182	-620.211.433,50
Couverture en %				3,0	-86,56%	-77,13%
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	123,572 ETP		-24,769 ETP	-16,7%	148,341 ETP	135,317 ETP
3 Charges	33.626.019		-1.983.568	-5,6	35.609.587	31.108.162,35
4 Revenus		1.330.290	177.680	15,4	1.152.609	870.189,46
Couverture en F			2.161.248		-34.456.978	-30.237.972,90
Couverture en %				-0,7	-96,76%	-97,20%
30 Charges de personnel	23.932.701		-3.703.101	-13,4	27.635.802	25.493.815,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.542.272		-1.027.374	-22,5	4.569.646	4.893.824,23
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.204.630		2.554.473	96,4	2.650.157	211.255,72
36 Charges de transfert	867.810		202.739	30,5	665.071	501.936,49
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	0,00
39 Imputations internes	40.206		-10.305	-20,4	50.511	7.329,96
42 Taxes		1.107.857	110.157	11,0	997.699	672.519,69
43 Revenus divers		100.000	47.490	90,4	52.510	177.832,41
44 Revenus financiers		64.033	33	0,1	64.000	
46 Revenus de transferts		20.000	20.000	ND		19.837,36
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	0,00
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	129,161 ETP		0,751 ETP	0,6%	128,410 ETP	139,198 ETP
3 Charges	40.247.995		-1.087.660	-2,6	41.335.655	110.727.988,33
4 Revenus		3.738.134	-2.953.418	-44,1	6.691.552	87.988.560,46
Couverture en F			-1.865.757		-34.644.103	-22.739.427,87
Couverture en %				8,2	-83,81%	-20,54%
30 Charges de personnel	37.361.010		-547.003	-1,4	37.908.013	-48.359.857,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.250.325		684.906	43,8	1.565.419	156.182.466,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	635.660		-710.349	-52,8	1.346.009	2.844.615,89
34 Charges financières	0		-453.190	-100,0	453.190	0,00
36 Charges de transfert			-60.194	-100,0	60.194	60.194,51
39 Imputations internes	1.000		-1.830	-64,7	2.830	568,70

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
42 Taxes		2.092.134	-943.318	-31,1	3.035.452	7.329.892,88
43 Revenus divers		1.604.000	-2.010.100	-55,6	3.614.100	80.463.591,58
46 Revenus de transferts		42.000	0	0,0	42.000	195.076,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	166,279 ETP		-2,560 ETP	-1,5%	168,839 ETP	170,372 ETP
3 Charges	28.319.787		-1.192.120	-4,0	29.511.907	30.736.877,78
4 Revenus		494.191	-35.944	-6,8	530.134	690.262,18
Couverture en F	-27.825.596		1.156.176		-28.981.772	-30.046.615,59
Couverture en %	-98,25%			0,1	-98,20%	-97,75%
30 Charges de personnel	25.905.194		-519.775	-2,0	26.424.969	27.214.121,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.005.523		-660.697	-24,8	2.666.220	2.772.931,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	166.670		-91.668	-35,5	258.338	328.038,90
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	105.749,70
36 Charges de transfert			-55.285	-100,0	55.285	55.285,03
39 Imputations internes	237.400		135.305	132,5	102.095	260.750,98
42 Taxes		268.507	-22.994	-7,9	291.500	130.474,71
43 Revenus divers		224.211	-12.950	-5,5	237.161	546.203,70
44 Revenus financiers		1.473	0	0,0	1.473	13.504,12
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	0		0	79,65
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
Postes fixes	299,092 ETP		9,064 ETP	3,1%	290,028 ETP	275,025 ETP
3 Charges	452.683.533		-14.489.164	-3,1	467.172.697	465.529.436,50
4 Revenus		55.061.994	-16.811.998	-23,4	71.873.992	81.228.891,67
Couverture en F	-397.621.540		-2.322.834		-395.298.705	-384.300.544,82
Couverture en %	-87,84%			3,8	-84,62%	-82,55%
30 Charges de personnel	36.933.368		938.073	2,6	35.995.295	36.048.690,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142.752.895		-25.474.299	-15,1	168.227.194	170.288.103,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	258.668.650		8.833.129	3,5	249.835.521	246.128.145,45
36 Charges de transfert	13.923.740		1.282.875	10,1	12.640.865	12.688.423,49
39 Imputations internes	404.880		-68.942	-14,6	473.822	376.073,38
41 Patentes et concessions		152.000	140.000	NS	12.000	159.432,60
42 Taxes		2.245.244	-1.317.179	-37,0	3.562.423	3.989.392,66
43 Revenus divers		4.188.065	1.494.240	55,5	2.693.825	5.630.587,10

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
44 Revenus financiers		36.452.215	-17.299.771	-32,2	53.751.986	60.311.024,33
46 Revenus de transferts		11.407.650	-376.054	-3,2	11.783.704	10.968.085,10
49 Imputations internes		616.820	546.766	780,5	70.054	170.369,88
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
Postes fixes	537,592 ETP		127,781 ETP	31,2%	409,812 ETP	358,844 ETP
3 Charges	166.090.403		7.787.970	4,9	158.302.433	166.014.644,08
4 Revenus		17.268.944	-879.867	-4,8	18.148.811	13.127.771,76
Couverture en F	-148.821.460		-8.667.838		-140.153.622	-152.886.872,32
Couverture en %	-89,60%			1,2	-88,54%	-92,09%
30 Charges de personnel	81.877.022		11.447.291	16,3	70.429.731	69.065.137,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38.024.238		60.432	0,2	37.963.806	39.138.486,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	46.164.427		-3.654.530	-7,3	49.818.957	57.734.815,05
36 Charges de transfert			-62.671	-100,0	62.671	62.670,60
39 Imputations internes	24.716		-2.552	-9,4	27.268	13.534,63
42 Taxes		1.199.779	5.293	0,4	1.194.486	1.674.157,49
43 Revenus divers		15.819.705	-882.678	-5,3	16.702.383	10.984.788,60
46 Revenus de transferts		249.460	-2.482	-1,0	251.942	468.825,67

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>						
3 Charges	27,987 ETP		6,287 ETP	29,0%	21,700 ETP	20,150 ETP
4 Revenus	16.375.777		-1.308.322	-7,4	17.684.099	70.814.097,72
Couverture en F	8.901.558		-12.637.708	-58,7	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en %						
30 Charges de personnel	4.970.673		897.322	22,0	4.073.351	3.310.303,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.508.892		233.610	18,3	1.275.282	58.139.264,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	463.834		-1.793	-0,4	465.626	465.625,21
34 Charges financières				ND		154.345,70
36 Charges de transfert	8.231.740		-2.438.100	-22,9	10.669.840	8.744.558,35
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
39 Imputations internes	638		638	ND		
41 Patentes et concessions		0	-13.430.600	-100,0	13.430.600	12.108.311,00
42 Taxes		636.161	423.703	199,4	212.458	33.763,92
43 Revenus divers		6.405.600	3.905.600	156,2	2.500.000	3.618.268,00
44 Revenus financiers		659.797	-3.536.411	-84,3	4.196.208	3.175.744,95
46 Revenus de transferts				ND		1.000,00
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	0,00

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2015		VARIATION 2015 - 2014		BUDGET 2014	COMPTE 2013
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
Postes fixes	27,987 ETP		6,287 ETP	29,0%	21,700 ETP	20,150 ETP
3 Charges	16.375.777		-1.308.322	-7,4	17.684.099	70.814.097,72
4 Revenus		8.901.558	-12.637.708	-58,7	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en F	-7.474.219		-11.329.386		3.855.167	-51.877.009,85
Couverture en %	-45,64%			-309,4	21,80%	-73,26%
Q01 - ENERGIE.						
Postes fixes	27,987 ETP		6,287 ETP	29,0%	21,700 ETP	20,150 ETP
3 Charges	16.375.777		-1.308.322	-7,4	17.684.099	70.814.097,72
4 Revenus		8.901.558	-12.637.708	-58,7	21.539.266	18.937.087,87
Couverture en F	-7.474.219		-11.329.386		3.855.167	-51.877.009,85
Couverture en %	-45,64%			-309,4	21,80%	-73,26%
30 Charges de personnel	4.970.673		897.322	22,0	4.073.351	3.310.303,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.508.892		233.610	18,3	1.275.282	58.139.264,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	463.834		-1.793	-0,4	465.626	465.625,21
34 Charges financières				ND		154.345,70
36 Charges de transfert	8.231.740		-2.438.100	-22,9	10.669.840	8.744.558,35
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
39 Imputations internes	638		638	ND		
41 Patentés et concessions		0	-13.430.600	-100,0	13.430.600	12.108.311,00
42 Taxes		636.161	423.703	199,4	212.458	33.763,92
43 Revenus divers		6.405.600	3.905.600	156,2	2.500.000	3.618.268,00
44 Revenus financiers		659.797	-3.536.411	-84,3	4.196.208	3.175.744,95
46 Revenus de transferts				ND		1.000,00
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	0,00

Amendements

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2015 AMENDE		
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
TOTAL ETAT		7'878'009'252	7'879'134'830			-15'669'543	-3'035'592	7'862'339'709	7'876'099'238
RESULTAT		1'125'578			12'633'951	13'759'529			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'559'887 -13'109'656	10'074'064 -13'109'656			
	TRANSVERSAL				-861'237	-	-861'237	-	
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-861'237	-			
A	FORMATION	1'950'157'386	84'461'306			3'617'835	-	1'953'775'221	84'461'306
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'489'653 2'128'182	-			
B	EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL	121'126'035	46'621'989			-	-	121'126'035	46'621'989
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-			
C	ACTION SOCIALE	771'950'652	140'999'164			11'681'000	-	783'631'652	140'999'164
				Amendements budgétaires Amendements techniques	12'800'000 -1'119'000	-			
D	PERSONNES AGEES	451'364'891	71'321'627			-11'068'838	-5'594'010	440'296'053	65'727'617
				Amendements budgétaires Amendements techniques	333'204 -11'402'042	-5'594'010			
E	HANDICAP	375'460'672	56'587'952			4'173'854	-3'193'990	379'634'526	53'393'962
				Amendements budgétaires Amendements techniques	440'812 3'733'042	-3'193'990			
F	ENVIRONNEMENT	104'537'437	77'355'532			-3'334'377	-2'841'656	101'203'060	74'513'876
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-492'721 -2'841'656	-2'841'656			
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	123'680'517	47'173'157			-1'050'000	-	122'630'517	47'173'157
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-1'050'000 -	-			

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2015 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	SECURITE ET POPULATION	619'415'821	274'499'164		-2'306'524	-	617'109'297	274'499'164
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'687'000 380'476	-		
I	JUSTICE	168'930'074	38'510'758		294'086	-	169'224'160	38'510'758
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-1'200'000 1'494'086	-		
J	MOBILITE	370'760'663	70'666'883		-3'517'140	-	367'243'523	70'666'883
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'517'140	-		
K	SANTE	1'107'321'323	31'289'999		743'343	2'624'000	1'108'064'666	33'913'999
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'000'000 -256'657	2'624'000	-	
L	ECONOMIE	34'881'681	50'682'275		405'000	1'606'115	35'286'681	52'288'390
				Amendements budgétaires Amendements techniques	405'000	7'872'000 -6'265'885	-	
M	FINANCE ET IMPOTS	786'213'075	6'799'233'507		-3'000'000	3'469'885	783'213'075	6'802'703'392
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'000'000	-1'316'000 4'785'885	-	
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	73'719'674	610'422		-324'720	-	73'394'954	610'422
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-361'720 37'000	-		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	67'926'471	2'825'992		1'257'980	394'064	69'184'451	3'220'056
				Amendements budgétaires Amendements techniques	1'257'980	394'064	-	
P	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	729'924'519	77'893'545		-8'132'705	-	721'791'814	77'893'545
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'869'618 -5'263'087	-		
Q	ENERGIE	20'638'360	8'401'558		-4'247'100	500'000	16'391'260	8'901'558
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-4'247'100	500'000	-	

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
ETAT**

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2015		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2015 AMENDE		
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		7'835'111'852	7'836'237'430	-15'669'543	-3'035'592	7'819'442'309	7'833'201'838	
RESULTAT		1'125'578		12'633'951		13'759'529		
30	30 Charges de personnel	2'338'815'066		-8'234'812		2'330'580'254	-	
31	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	583'028'906		-11'510'156		571'518'750	-	
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	391'138'150		-1'480'000		389'658'150	-	
34	34 Charges financières	257'684'600		-2'419'304		255'265'296	-	
36	36 Charges de transfert	4'264'445'130		7'974'729		4'272'419'859	-	
40	40 Revenus fiscaux		6'013'438'713		-32'700'000	-	5'980'738'713	
41	41 Patentés et concessions		39'450'345		34'778'400	-	74'228'745	
42	42 Taxes		361'357'116		49'659'064	-	411'016'180	
43	43 Revenus divers		83'302'313		6'729'600	-	90'031'913	
44	44 Revenus financiers		248'456'574		5'987'000	-	254'443'574	
45	45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3'496'760		-	-	3'496'760	
46	46 Revenus de transferts		1'086'735'609		-67'489'656	-	1'019'245'953	

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
							-861'237	-	-		
					Amendements budgétaires		-861'237	-	budg.		
					Amendements techniques		-	-	techn		
Tous	30	Charges de personnel	2'338'815'066		L'article 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales (RAF) devrait être modifiée prochainement. Ainsi, au 1er janvier 2015 le taux de cotisation employeur pour les allocations familiales passe de 2,3% à 2,4% (+0,1%). Le projet de budget déposé prévoit un taux à 2,3%. Cet amendement représente l'impact de +0.1% sur les dépenses de charges de personnel de l'Etat employeur.		1'902'217		budg.	2'340'717'283	-
Tous	30	Charges de personnel	2'338'815'066		Amendement du Grand Conseil Réduction linéaire appliquée aux charges de personnel.		-8'902'217		budg.	2'329'912'849	
Tous	30	Charges de personnel	2'338'815'066		Annuité plafonnée au salaire médian genevois L'amendement suivant concerne l'attribution d'une annuité pour le personnel du Grand Etat (Petit Etat et organisme subventionnés appliquant les mécanismes salariaux du Petit Etat). Cette annuité est appliquée uniquement aux salaires inférieurs au salaire median cantonal annuel de 86'868.- (selon valeur calculée par l'OCSTAT en 2010).		2'869'450		budg.	2'341'684'516	-
Tous	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	583'028'906		Amendement du Grand Conseil.		-800'000		budg.	582'228'906	
Tous	36	Charges de transfert	4'264'445'130		Annuité plafonnée au salaire médian genevois L'amendement suivant concerne l'attribution d'une annuité pour le personnel du Grand Etat (Petit Etat et organisme subventionnés appliquant les mécanismes salariaux du Petit Etat). Cette annuité est appliquée uniquement aux salaires inférieurs au salaire median cantonal annuel de 86'868.- (selon valeur calculée par l'OCSTAT en 2010).		4'069'313		budg.	4'268'514'443	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
			1'949'903'386	84'175'306		3'617'835	-	-	1'953'521'221	84'175'306	
					Amendements budgétaires Amendements techniques	1'489'653 2'128'182	- -	budg. techn			
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	613'520'142		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers, et amène une variation de +15 ETP d'enseignants (PE). En effet, cette mesure prévoyait dans le projet de budget déposé une réduction de -18.7 ETP administratifs et techniques (PAT) et -48.3 ETP PE, pour un montant total de réduction de -4.8 MCHF sur les charges de personnel. En ce qui concerne le PAT, les -18.7 ETP ont été reventilés dans les différents programmes du DIP avec un impact financier neutre. En ce qui concerne le PE, la mesure prévoyait une réduction de -41.8 ETP PE sur le A01 et -6.5 ETP PE sur le A02. Les -48.3 ETP ont été imputés entièrement sur le programme A01 afin de préserver le programme A02 qui présente un besoin supplémentaire de 21.6 ETP PE. Afin de satisfaire ce besoin supplémentaire de 21.6 ETP PE sur le programme A02, un transfert de 6.6 ETP PAT vers les ETP PE a été effectué sur le A02, pour un montant de 0.36 MCHF. Par ailleurs, +15.0 ETP PE ont été créés sur le A02 par la réduction des crédits en francs du A02 de -0.77 MCHF (heures au cachet).	-1'217'672		budg.	612'302'470	-	
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'875'552		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.	-560'000		budg.	16'315'552	-	
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	405'087'207		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers, et amène une variation de +15 ETP d'enseignants (PE). En effet, cette mesure prévoyait dans le projet de budget déposé une réduction de -18.7 ETP administratifs et techniques (PAT) et -48.3 ETP PE, pour un montant total de réduction de -4.8 MCHF sur les charges de personnel. En ce qui concerne le PAT, les -18.7 ETP ont été reventilés dans les différents programmes du DIP avec un impact financier neutre. En ce qui concerne le PE, la mesure prévoyait une réduction de -41.8 ETP PE sur le A01 et -6.5 ETP PE sur le A02. Les -48.3 ETP ont été imputés entièrement sur le programme A01 afin de préserver le programme A02 qui présente un besoin supplémentaire de 21.6 ETP PE. Afin de satisfaire ce besoin supplémentaire de 21.6 ETP PE sur le programme A02, un transfert de 6.6 ETP PAT vers les ETP PE a été effectué sur le A02, pour un montant de 0.36 MCHF. Par ailleurs, +15.0 ETP PE ont été créés sur le A02 par la réduction des crédits en francs du A02 de -0.77 MCHF (heures au cachet).	-162'832		budg.	404'924'375	-	

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT

A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		Techn Budg.	CHARGES
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	79'999'398		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	73'702		budg.	80'073'100	-
	30	Charges de personnel	79'999'398		Transfert de -0.5 ETP PAT du DIP programme A03 au DSE programme P02.	-62'889		techn	79'936'509	-
A04 Hautes écoles	36	Université de Genève	335'765'528		Le PB2015 prévoit le transfert à l'Université, des charges liées à la mise à disposition des locaux (énergie, entretien, etc) pour 21 millions. Suite à une analyse détaillée des dépenses effectuées par l'OBA de 2011 à 2013, des ETP à transférer ainsi qu'à une revue exhaustive des contrats actuellement en vigueur concernant l'Université, le périmètre initial du transfert de charges a été révisé d'entente entre l'office des bâtiments et l'Université. En conséquence, la subvention de 18 millions accordée à l'Université dans le PB2015 devra être augmentée de 2 millions pour atteindre la somme de 20 millions. En contrepartie, la réduction de 21 millions inscrite au PB 2015 de l'OBA doit être augmentée de 2 millions, soit une diminution totale des charges de 23 millions sur le programme P04. A cet effet, le programme P04 fait l'objet d'un amendement lié déposé par le DF. Ces deux amendements liés ont un impact neutre sur le budget 2015.	2'000'000		techn	337'765'528	-
	36	Université de Genève	335'765'528		Transfert de la gestion de l'animalerie de Belle-Idée des HUG à la faculté de médecine de l'Université de Genève. Il s'agit d'un amendement neutre dans la mesure où le DEAS dépose un amendement correspondant pour diminuer la subvention des HUG du même montant (programme K01).	191'071		techn	335'956'599	-
A05 Enseignement spécialisé	30	Charges de personnel	65'161'418		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	784'001		budg.	65'945'419	-
A05 Enseignement spécialisé	36	Subsides pour la formation scolaire spéciale	18'085'036		Les mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont octroyées sur la base de la loi C1 12 sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJBEP) et de son règlement. Le nombre de demandes de prestations et donc de décisions rendues par mois et de volume de prestations délivrées, continue d'augmenter, malgré un resserrement des critères et règles d'octroi. Ainsi les demandes de traitements logopédiques ont augmenté de 7% entre 2013 et 2014 sur la période janvier-août et de 25% pour la psychomotricité. Toutefois et à titre indicatif, le total des mineurs ayant bénéficié d'une décision de logopédie en 2013 représente 3.6 % de la population résidente de 0 à 20 ans (OCSTAT 2013), soit un niveau en deçà de la prévalence moyenne des troubles du langage admise par la littérature scientifique. Les frais de transports augmentent également. Le modèle d'estimation financière se fait par comparaison entre les décisions rendues (nombre de jours octroyés), et les prestations facturées de l'année. Les dernières évaluations conduisent à un besoin supplémentaire de 2.3 MCHF par rapport au budget inscrit. La logopédie représente 66% du montant, la psychomotricité 10%, les transports 13% et l'éducation précoce spécialisée 6%. Les autres prestations (écolage, LPC et AIS) représentent 5% des dépenses.	2'300'000		budg.	20'385'036	-
A06 Programme transversal à la politique A	30	Charges de personnel	15'744'524		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	272'454		budg.	16'016'978	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
C. ACTION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			770'470'952	139'799'164		11'681'000	-		782'151'952	139'799'164
					Amendements budgétaires Amendements techniques	12'800'000 -1'119'000	-	budg. techn		
C01 Accès à l'assurance-maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	318'340'646		<p>Suite à l'annonce de la hausse des primes en septembre 2014, la Prime moyenne cantonale (PMC) passe de F 483.- en 2014 à F 500.- en 2015 (+ 3.5%) Pour mémoire, le SAM paie la prime effective mais à concurrence au maximum de la PMC. En 2014 il paie avec ce principe 35% de primes plafonnées et 65% de primes en dessous de la PMC. Or en 2015, avec l'augmentation de la PMC à 500.-, il n'y a aura plus que deux caisses (Assura et Supra) qui seront en dessous de la PMC. Assura étant connue pour faire de la sélection de risques, il est fortement probable que peu d'assurés changeront de caisse pour aller la rejoindre. Dès lors, il faut s'attendre que la proportion de primes plafonnées passe de 35% à 60%. Le service de l'assurance-maladie a procédé à une estimation financière de cette nouvelle situation. Le Conseil d'Etat a estimé qu'un montant de F 2 000 000 devait être ajouté aux prévisions initialement inscrites dans le projet de budget 2015.</p> <p>De plus, le Conseil d'Etat propose de ne plus supprimer le subside partiel de l'assurance maladie de 40 F par mois selon la mesure 17 du projet de budget 2015 mais en lieu et place de diminuer le subside de 10 F pour le porter à 30 CHF. Compte tenu de cet amendement, une diminution de 10 F engendrerait une économie sur le résultat de F 2,1 millions. Tandis qu'avec la suppression du subside de 40 F une économie de F 8,4 millions serait obtenue. Par conséquent, cette proposition diminue le résultat de F 6,3 millions en comparaison à la mesure initiale.</p>	8'300'000		budg.	326'640'646	-
C02 Soutien à la famille	36	Prestations complémentaires familiales	11'880'904		Dans le cadre de l'analyse du nouveau plan comptable MCH2 le service d'audit interne recommande au service des prestations complémentaires d'enregistrer directement en charges négatives les remboursements effectués dans l'année par les bénéficiaires de prestations.	-812'924		techn	11'067'980	-
	36	Aides sociales familiales	5'091'816		Ces revenus étaient auparavant budgétés en nature 46. La diminution des charges (sur les programmes C02, E02 et D02) correspond au franc près à la diminution des revenus (sur les programmes E02 et D02). Le calcul de la répartition appliquée à cet amendement se base sur les informations financières constatées lors de la projection des comptes 2014 (septembre 2014).	-306'076		techn	4'785'740	-
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	337'508'907		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil Mesure 18 concernant la suppression par paliers pour l'intégration action sociale Le Conseil d'Etat propose de baisser le forfait d'intégration mensuel de 75 F et de réinjecter 25 F pour la formation. Ceci correspond à une baisse réelle de 50 F au lieu de 100 CHF selon la mesure 18 initialement proposée. L'économie se voit ainsi diminuer de 50%, passant de F 9 millions selon la mesure du projet de budget 2015 à F 4,5 millions selon la nouvelle proposition.	4'500'000		budg.	342'008'907	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
D. PERSONNES AGEES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			451'350'326	71'321'627		-11'068'838	-5'594'010		440'281'488	65'727'617
					Amendements budgétaires Amendements techniques	333'204 -11'402'042	- -5'594'010	budg. techn		
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Armée du Salut	1'642'375		Adaptation des subventions à verser pour les établissements médico-sociaux en fonction de leur planification prévue. Fermeture de 2 lits pour la Résidence de la Champagne. Ouverture décalée courant 2016 pour 48 lits au Prieuré. Ouverture repoussée en 2016 pour 10 lits à la maison de la tour.	-6'067		techn	1'636'308	-
	36	EMS - Résidence les Arenières	2'159'705			9'418		techn	2'169'123	-
	36	EMS - Résidence de la Champagne	1'488'695			-57'840		techn	1'430'855	-
	36	EMS - Bessonnette	1'949'830			3'131		techn	1'952'961	-
	36	EMS - Le Prieuré	3'869'283			-879'157		techn	2'990'126	-
	36	EMS - Maison de la tour	1'541'480			-116'463		techn	1'425'017	-
	36	Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	85'944			1'046'978		techn	1'132'922	-
	36	Charges de transfert	125'245'631		Amendement du Grand Conseil.	333'204		budg.	125'578'835	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
D. PERSONNES AGEES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	36	Prestations complémentaires fédérales AVS	246'084'589		Dans le cadre de l'analyse du nouveau plan comptable MCH2 le service d'audit interne recommande au service des prestations complémentaires d'enregistrer directement en charges négatives les remboursements effectués dans l'année par les bénéficiaires de prestations.	-3'430'313		techn	242'654'276	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AVS	59'846'281		Ces revenus étaient auparavant budgétés en nature 46. La diminution des charges (sur les programmes C02, E02 et D02) correspond au franc près à la diminution des revenus (sur les programmes E02 et D02).	-646'235		techn	59'200'046	-
	36	Abonnements TPG - AVS	3'037'830		Le calcul de la répartition appliquée à cet amendement se base sur les informations financières constatées lors de la projection des comptes 2014 (septembre 2014).	-278'452		techn	2'759'378	-
	46	Revenus des transferts		71'162'349			-5'594'010	techn	-	65'568'339
	36	Prestations complémentaires fédérales AVS	246'084'589		Sur la base des dernières prestations versées (septembre 2014) par le service des prestations complémentaires pour l'année 2014, il est nécessaire de rééquilibrer la part des dépenses pour le soutien financier individuel aux personnes âgées et la part prévue pour le soutien financier individuel aux personnes handicapées (transfert de D02 à E02 effet global neutre).	-5'533'422		techn	240'551'167	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AVS	59'846'281		La projection des comptes 2014 (septembre 2014) a servi de base pour établir les montants de cet amendement qui touche le projet de budget 2015.	-1'349'800		techn	58'496'481	-
	36	Abonnements TPG - AVS	3'037'830			-67'746		techn	2'970'084	-
	36	Prestations d'assistance - AVS	4'308'100			-96'074		techn	4'212'026	-

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
E. HANDICAP**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			375'450'237	56'587'952		4'173'854	-3'193'990		379'624'091	53'393'962
					Amendements budgétaires Amendements techniques	440'812 3'733'042	- -3'193'990	budg. techn		
E01 - Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	36	EPH - EPI	58'159'993		Adaptation des subventions à verser pour les établissements pour personnes handicapées en fonction de leur planification prévue. Ouverture de 9 places pour les EPI et de 3 places pour Ensemble Adultes.	334'800		techn	58'494'793	-
	36	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	9'686'428		L'ensemble de ces modifications ne modifie pas le montant à disposition sur le programme de mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées.	126'000		techn	9'812'428	-
	36	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places - EPH	5'641'168			-460'800		techn	5'180'368	-
	36	Charges de transfert	171'388'077		Amendement du Grand Conseil.	440'812		budg.	171'828'889	-
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	36	Prestations complémentaires fédérales AI	126'331'249		Sur la base des dernières prestations versées (septembre 2014) par le service des prestations complémentaires pour l'année 2014, il est nécessaire de rééquilibrer la part des dépenses pour le soutien financier individuel aux personnes âgées et la part prévue pour le soutien financier individuel aux personnes handicapées (transfert de D02 à E02 effet global neutre). La projection des comptes 2014 (septembre 2014) a servi de base pour établir les montants de cet amendement qui touche le projet de budget 2015.	4'585'292		techn	130'916'541	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AI	64'281'778			2'324'673		techn	66'606'451	-
	36	Abonnements TPG - AI	1'424'980			51'176		techn	1'476'156	-
	36	Prestations d'assistance - AI	2'391'900			85'901		techn	2'477'801	-
	36	Prestations complémentaires fédérales AI	126'331'249		Dans le cadre de l'analyse du nouveau plan comptable MCH2 le service d'audit interne recommande au service des prestations complémentaires d'enregistrer directement en charges négatives les remboursements effectués dans l'année par les bénéficiaires de prestations. Ces revenus étaient auparavant budgétés en nature 46. La diminution des charges (sur les programmes C02, E02 et D02) correspond au franc près à la diminution des revenus (sur les programmes E02 et D02). Le calcul de la répartition appliquée à cet amendement se base sur les informations financières constatées lors de la projection des comptes 2014 (septembre 2014).	-2'122'415		techn	124'208'834	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AI	64'281'778			-943'731		techn	63'338'047	-
	36	Prestations d'assistance - AI	2'391'900			-247'854		techn	2'144'046	-
	46	Revenus des transferts		54'524'999			-3'193'990	techn	-	51'331'009

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			79'503'093	52'216'782		-3'334'377	-2'841'656		76'168'716	49'375'126
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-492'721 -2'841'656	-2'841'656	budg. techn		
F01 Protection de l'environnement	30	Charges de personnel	12'805'008		Amendement linéaire du Grand Conseil: -0.5% sur les charges de personnel.	-64'025		budg.	12'740'983	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'177'239		Amendement du Grand Conseil.	-100'000		budg.	11'077'239	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'177'239		Ajustement des provisions pour sites contaminés en fonction des prévisions réalisées par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC). En outre, les revenus de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS), versés par la Confédération, sont également ajustés à ces prévisions.	-2'841'656		techn	8'335'583	-
	46	Revenus de transferts		3'432'600	Les nouveaux schémas comptables de provisionnement prescrits par MCH2 sont respectés. Cet amendement est sans incidence sur le résultat.		-2'841'656	techn		590'944
F03 Gestion des eaux	30	Charges de personnel	11'104'686		Amendement linéaire du Grand Conseil: -0.5% sur les charges de personnel.	-55'523		budg.	11'049'163	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'401'004		Amendement du Grand Conseil.	-100'000		budg.	8'301'004	-
F04 Nature et paysage	30	Charges de personnel	10'955'206		Amendement linéaire du Grand Conseil: -0.5% sur les charges de personnel.	-54'776		budg.	10'900'430	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'922'474		Amendement du Grand Conseil.	-100'000		budg.	6'822'474	-
F05 Politique agricole	30	Charges de personnel	3'679'475		Amendement linéaire du Grand Conseil: -0.5% sur les charges de personnel.	-18'397		budg.	3'661'078	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			123'157'617	46'958'157		-1'050'000	-	-	122'107'617	46'958'157
					Amendements budgétaires	-1'050'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
G01 Logement et planification foncière	36	Rassemblement en faveur d'une politique sociale pour le logement (RPSL)	50'000		Amendement du Grand Conseil.	-50'000		budg.		-
G02 Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	11'258'694		<p>La réflexion menée par le département sur l'office de l'urbanisme (OU) a conduit à dissocier l'une des directions de l'OU pour en faire un nouvel office, celui des autorisations de construire (OAC). L'amendement présenté ci-dessus vise notamment à corriger techniquement le CR 05150100 qui jusque-là possédait une clef de répartition au niveau des natures de charges de 45% pour G03 et 55% pour G02. Celui-ci sera dorénavant consacré exclusivement à G02. Cette modification se conjugue en outre avec la création de nouveaux CR propres à l'OAC.</p> <p>La correction en F n'est pas directement corrélée à celle en ETP : il s'agit de faire coïncider, d'une part, le nombre d'ETP des ressources transférées et, d'autre part, les coûts des charges de personnel de ces deux nouvelles structures.</p> <p>Cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat de l'Etat.</p>	317'034		techn	11'575'728	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel	7'865'691		<p>La réflexion menée par le département sur l'office de l'urbanisme (OU) a conduit à dissocier l'une des directions de l'OU pour en faire un nouvel office, celui des autorisations de construire (OAC). L'amendement présenté ci-dessus vise notamment à corriger techniquement le CR 05150100 qui jusque-là possédait une clef de répartition au niveau des natures de charges de 45% pour G03 et 55% pour G02. Celui-ci sera dorénavant consacré exclusivement à G02. Cette modification se conjugue en outre avec la création de nouveaux CR propres à l'OAC.</p> <p>La correction en F n'est pas directement corrélée à celle en ETP : il s'agit de faire coïncider, d'une part, le nombre d'ETP des ressources transférées et, d'autre part, les coûts des charges de personnel de ces deux nouvelles structures.</p> <p>Cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat de l'Etat.</p>	-317'034		techn	7'548'657	
G05 Protection du patrimoine bâti	30	Charges de personnel	5'408'317		Amendement du Grand Conseil.	-200'000		budg.	5'208'317	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'811'067		Amendement du Grand Conseil.	-800'000		budg.	2'011'067	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2015 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
G05 Protection du patrimoine bâti	36	OPS subvention aux communes	50'000		La loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) (L 4 05) prévoit à la section 2 : subvention à la restauration de bâtiments, art. 42A d'encourager la restauration de bâtiments dignes d'intérêt au sens de l'art. 42C, principalement à vocation d'habitation sous forme de subventions à fonds perdus. L'art. 42D prévoit que le crédit est utilisé sous forme de subventions aux propriétaires d'immeubles. Les subventions versées dans le cadre de la LPMNS sont regroupées sur le libellé OPS subvention à la restauration de bâtiments sans impact sur le résultat de l'Etat.	-50'000		techn	-	-
	36	OPS Subvention aux institutions privées	400'000			-400'000		techn	-	-
	36	OPS Subventions aux personnes physiques	1'704'000			-1'704'000		techn	-	-
	36	OPS subvention à la restauration de bâtiments	-			2'154'000		techn	2'154'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			617'616'605	266'089'964		-2'306'524	-	-	615'310'081	266'089'964
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'687'000 380'476	- -	budg. techn		
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	25'804'728		Transfert technique d'un ETP du programme H01 au programme H02.	-181'758		techn	25'622'970	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	295'286'160		Transfert technique d'un ETP du programme H01 au programme H02.	181'758		techn	295'467'918	-
	30	Charges de personnel	295'286'160		Une collaboracie (0.45 ETP) est transférée du DEAS (programme K02/K03) au DSE dans le cadre d'un accord entre les deux départements.	65'586		techn	295'351'746	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'136'800		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.	-620'000		budg.	57'516'800	-
	31	Charges de biens de services et autres charges d'exploitation	58'136'800		Cet amendement technique permet de transférer le montant relatif au support des smartphones des policiers du budget de la police à celui de la DGSI. Actuellement, la DGSI finance l'acquisition des smartphones (investissement) et la police prend en charge les coûts de support (fonctionnement). Le prochain appel d'offre pour le renouvellement des smartphones permettra à la DGSI de gérer le coût global de ces appareils. Cet amendement est compensé par l'amendement déposé sous le programme P05.	-138'300		techn	57'998'500	-
	34	Charges financières	-		Conformément à la recommandation n°6 du rapport n°14-08b de l'ICF, la charge de la provision du "pont-avs police" est répartie sur les programmes H02 "Sécurité publique" et H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" et n'est plus portée par le programme P02 . La charge en nature 306.402 est aussi transférée (8'200'114 CHF au total) vers ces 2 programmes mais elle est neutre au niveau budgétaire à 2 positions puisque compensée par une utilisation équivalente de la provision (nature 306.488).	389'743		techn	389'743	-

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		Techn Budg.	CHARGES
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	101'099'980		Amendement du Grand Conseil.	-1'567'000		budg.	99'532'980	-
	30	Charges de personnel	101'099'980		Transfert du montant des frais de formation pour les agents de détention de la nature 313200 (honoraires de mandataires) sur la nature 309000 (frais de formation) conformément au nouveau plan comptable MCH2.	110'000		techn	101'209'980	-
	31	Charges de biens de services et autres charges d'exploitation	24'478'123			-110'000		techn	24'368'123	-
	34	Charges financières	-		Conformément à la recommandation n°6 du rapport n°14-08b de l'ICF, la charge de la provision du "pont-avv police" est répartie sur les programmes H02 "Sécurité publique" et H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" et n'est plus portée par le programme P02. La charge en nature 306.402 est aussi transférée (8'200'114 CHF au total) vers ces 2 programmes mais elle est neutre au niveau budgétaire à 2 positions puisque compensée par une utilisation équivalente de la provision (nature 306.488).	63'447		techn	63'447	-
	36	Charges de transfert	12'593'274		Amendement du Grand Conseil concernant le placement des détenus dans les autres cantons.	-500'000		budg.	12'093'274	-
	31	Charges de biens de services et autres charges d'exploitation	1'055'213		Avec le nouveau concept des corps de musiques cantonales, il a été décidé d'accorder une aide financière dégressive (dégressive dès 2016) à l'association Brass Band Arquebuse Genève qui remplacera dès 2015 le corps de musique de l'Elite.	-11'500		techn	1'043'713	-
H09 Sécurité civile et armée	36	Rétribution des chefs de musique	132'300		Cette modification nécessite un transfert budgétaire neutre entre la rubrique 31 et la rubrique 36.	11'500		techn	143'800	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
I. JUSTICE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			167'890'574	37'397'058		294'086	-	-	168'184'660	37'397'058
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-1'200'000 1'494'086	- -	budg. techn		
I01 Pouvoir judiciaire	30	Charges de personnel	124'030'324		Amendement du Grand Conseil.	-1'200'000		budg.	122'830'324	-
	30	Charges de personnel	124'030'324		Le rapport numéro 65 de la Cours des comptes a relevé la nécessité pour la DGSI de formaliser les relations et les services attendus par le Pouvoir judiciaire. Le règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication prévoit la mise en place de conventions spéciales pour régler les relations entre la DGSI et le Pouvoir judiciaire. La convention en cours de validation prévoit le transfert d'un ETP et des amortissements liés aux immobilisations (du programme P05) reprises par le Pouvoir judiciaire. Cet amendement est donc neutre.	181'166		techn	124'211'490	-
	33	Amortissements du patrimoine administratif	317'760			1'312'920		techn	1'630'680	-

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
J. MOBILITE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			366'866'003	66'087'353		-3'517'140	-	-	363'348'863	66'087'353
					Amendements budgétaires	-3'517'140	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
J01 Transports et mobilité	30	Charges de personnel	13'349'865		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-66'749		budg.	13'283'116	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'394'291		Amendement du Grand Conseil.	-2'000'000		budg.	7'394'291	-
	36	TPG Vélo SA	350'000		Amendement du Grand Conseil.	-350'000		budg.	-	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	30	Charges de personnel	20'078'114		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-100'391		budg.	19'977'723	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'761'959		Amendement du Grand Conseil.	-1'000'000		budg.	16'761'959	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT

K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			1'107'243'823	31'289'999		743'343	2'624'000		1'107'987'166	33'913'999
					Amendements budgétaires Amendements techniques	1'000'000 -256'657	2'624'000 -	budg. techn		
K01 Réseau de soins	36	Clinique de Joli-Mont et Montana	18'635'025		Les cliniques de Joli-Mont et Montana se sont retrouvées en situation de crise aigüe depuis l'été 2013 en raison de trois facteurs cumulés: 1) l'augmentation rapide de la lourdeur des cas traités ; 2) le non-développement ces dernières années d'une structure administrative nécessaires pour des établissements médicaux modernes (codages, comptabilité analytique, assurance qualité, etc.); 3) une sous-dotation en personnel médical et soignant. Aujourd'hui, les effectifs soignants à Joli-Mont sont de 0,57 soignant par lit pour des hospitalisations de réadaptation de plus en plus lourdes suite à l'introduction des forfaits par cas dans les soins aigus, contre des effectifs recommandés de 0,7 soignant par lit dans les EMS et de 0,9 soignant par lit actuellement à l'hôpital des Trois-Chênes. Pour pallier cette situation, les réflexions sont avancées pour qu'un rapprochement avec les HUG permette de bénéficier de toutes les synergies possibles avec le principal établissement médical public de Genève. Ce rapprochement demandera toutefois une modification de la loi et un travail de préparation avec les Conseils d'administration concernés. Or, pour 2015, sans effectifs supplémentaires, la seule solution qui se dessine à l'heure actuelle pour maintenir des prestations de qualité est une diminution de l'activité des cliniques à un niveau inférieur à l'activité planifiée. Cette diminution d'activité entraînera une baisse de revenus et une spirale négative au moment où les besoins des Genevois en termes de prestations de réadaptation est en augmentation rapide. Pour éviter des déficits dans les cliniques associées à une offre de soins en diminution dans un domaine déjà fortement sous pression, 10 postes sont nécessaires pour les 2 cliniques. Les réalités tarifaires ne permettent pas d'envisager de faire couvrir cette dépense par des augmentations de tarifs à charge des assureurs. Dans un premier temps, le besoin de financement supplémentaire fixé par le Conseil d'Etat se monte à CHF 1'000'000. Le DEAS suivra de près l'évolution au sein des 2 cliniques tout au long de l'année 2015.	1'000'000		budg.	19'635'025	-
	36	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'149'197		L'animalerie de Belle-Idée sera transférée à partir du 1 janvier 2015 des HUG à l'Université de Genève pour un montant de 191 071 F. Ce montant représente 155 071 F (1.5 ETP) pour les charges de personnel et 36 000 F de frais de fonctionnement. Cet amendement est catégorisé comme technique, car le même montant figure dans le programme A04 en augmentation de la subvention de l'Université de Genève.	-191'071		techn	189'958'126	-
	36	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'149'197		Les lignes budgétaires Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève et Mission d'intérêt général doivent être rééquilibrées de façon neutre pour que les montants correspondent à ceux figurant sur la lettre de cadrage qui a été envoyée aux HUG.	323'304		techn	190'472'501	-
	36	Mission d'intérêt général HUG	139'219'905			-323'304		techn	138'896'601	-
	43	Revenus divers		20'145'440	La participation des caisses et des assureurs aux investissements peut être augmentée d'un peu plus de 2 millions sur base des encassemens estimés. Cet amendement améliore le résultat de l'Etat de Genève.		2'624'000	budg.	-	22'769'440

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
K02 Régulation sanitaire	30	Charges de personnel	3'483'863		Transfert de 0.45 ETP vers le département de la sécurité et de l'économie (programme H02). Il s'agit de la mise en oeuvre du plan de mobilité pour une personne qui est de retour au travail après une absence et dont l'environnement de travail antérieur ne correspondait plus en termes de contrainte physique.	-31'481		techn	3'452'382	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	12'449'974		Transfert de 0.45 ETP vers le département de la sécurité et de l'économie (programme H02). Il s'agit de la mise en oeuvre du plan de mobilité pour une personne qui est de retour au travail après une absence et dont l'environnement de travail antérieur ne correspondait plus en termes de contrainte physique.	-34'105		techn	12'415'869	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT

L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
			34'844'781	50'682'275		405'000	1'606'115		35'249'781	52'288'390	
					Amendements budgétaires Amendements techniques	405'000 -	7'872'000 -6'265'885	budg. techn			
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques	44	Revenus financiers		36'265'885	Selon les dernières projections de l'Aéroport international de Genève (AIG), il est prévu une contribution pour 2014 plus élevée que celle prévue initialement au budget 2014. Cette augmentation est due notamment à la croissance du trafic passager et aux redevances commerciales. Pour 2015, l'hypothèse retenue est la stabilisation de la croissance observée en 2014. Par conséquent, la part de bénéfice net revenant à l'Etat (50 % du bénéfice net de l'AIG) est revue à la hausse par rapport au montant prévu initialement au PB 2015.		7'467'000	budg.	-	43'732'885	
	44	Revenus financiers		36'265'885	Cet amendement global concerne le transfert d'actifs (bâtiments) dont l'Etat de Genève est propriétaire aux Ports Francs de Genève (voir projet de loi y relatif). Son impact total sur le résultat 2015 est neutre. Les budgets des programmes P04, M02 et L02 doivent être ajustés. Pour L02: En contrepartie, les revenus des loyers fixes et variables prévus sur ce programme dans le PB 2015 doivent être annulés (impact total = - 6.27 millions).		-6'265'885	techn	-	30'000'000	
L04 Surveillance du marché du travail	30	Charges de personnel	8'888'312		Compte tenu d'une part des inquiétudes des partenaires sociaux face à l'augmentation de la pression sur les conditions socioéconomiques dans le marché du travail et, d'autre part, de la demande de la Commission fédérale de la coordination pour la sécurité au travail (CFST) de renforcer les contrôles MSST (santé et sécurité au travail), il est demandé la création de 3 ETP supplémentaires pour le service de l'inspecteurat du travail de l'OCIRT. Cette augmentation de charges de personnel (+3 ETP) est compensée par une augmentation de revenus à hauteur du même montant (émoluments, amendes et participation de la Confédération et de la CFST).	405'000		budg.	9'293'312	-	
	42	Taxes		1'140'920			305'000	budg.	-	1'445'920	
	46	Revenus de transferts		1'899'158			100'000	budg.	-	1'999'158	

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2015			
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		Techn Budg.	CHARGES	REVENUS	
			779'512'075	6'799'133'507		-3'000'000	3'469'885			776'512'075	6'802'603'392	
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'000'000 -	-1'316'000 4'785'885	budg. techn				
M01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		6'013'368'713	Cet amendement reflète les estimations fiscales à fin octobre 2014, et prend en compte les éléments principaux suivants : - L'avancement de la taxation. - La modification de l'hypothèse de croissance du PIB suisse réel pour 2014 de 2,0% à 1,8%, la croissance pour 2015 de 2,2% à 2,1%, selon les dernières recommandations du mois de septembre du GPE. - La modification du taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice, qui passe de 3,0% à 0,8% pour 2015, sur la base des réponses au questionnaire sur les bénéfices des entreprises de septembre 2014. - L'impôt sur les les bénéfices et gains immobiliers a été revu à la baisse pour tenir compte du tassement constaté sur les opérations immobilières et la tendance 2014.			-32'700'000	budg.		-	5'980'668'713
	46	Revenus de transferts		478'779'000			-7'300'000	budg.		-	471'479'000	
	42	Taxes		-	Suite à un changement dans le plan comptable MCH2, les frais de perception facturés aux communes (48'000'000 francs, programme M01), à la fondation pour le tourisme (560'000 francs, programme M01) sont maintenant comptabilisés dans la nature 42 "Taxes" en lieu et place de la nature 46 "Revenus de transferts".		48'560'000	techn		-	48'560'000	
	46	Revenus de transferts		478'779'000			-48'560'000	techn		-	430'219'000	
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	34	Charges financières	257'221'410		Cet amendement concerne les intérêts fiscaux et tient compte des éléments enregistrés dans les comptes à fin septembre 2014 et de la nouvelle estimation qui peut être établie sur la base des constats des trois trimestres écoulés de 2014.	-3'000'000		budg.	254'221'410	-		
	41	Revenus financiers		12'360'000	Le versement de la part aux bénéfices de la BNS s'apparente plus à celui d'un dividende qu'à une répartition pré-déterminée d'un bénéfice. Le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) a été modifié en ce sens et la part aux bénéfices de la BNS de l'année n sera comptabilisée sur l'exercice n+1. Compte tenu du bénéfice de 28.5 milliards annoncé par la BNS sur les 9 premiers mois de 2014, il semble plus probable qu'improbable que la part aux bénéfices de la BNS de 1 milliard soit distribuée en mai 2015, conformément à la convention 2011-2015 entre la Confédération et la BNS. Compte tenu de ces deux éléments, il est proposé d'inscrire au projet de budget 2015 le versement probable de la part au bénéfice 2014 de la BNS pour un montant de 38'684'000 francs.			38'684'000	budg.		-	51'044'000
	44	Revenus financiers		161'602'395	Cet amendement global concerne le transfert d'actifs (bâtiments) dont l'Etat de Genève est propriétaire aux Ports Francs de Genève (voir projet de loi y relatif). Son impact total sur le résultat 2015 est neutre. Les budgets des programmes P04, M02 et L02 doivent être ajustés: Pour M02: Des revenus supplémentaires seront générés par les nouvelles rentes (DDP + bâtiments) et une plue-value sera réalisée l'année du transfert .En conséquence, les revenus actuellement inscrits au PB2015 sur ce programme doivent être augmentés de 4.79 millions (impact total = + 5,97 millions).			4'785'885	techn		-	166'388'280
M04 Production et perception des impôts	42	Taxes		9'994'544	Suite à un changement dans le plan comptable MCH2, les frais de perception facturés aux églises (100'000 francs, programme M04), sont maintenant comptabilisés dans la nature 42 "Taxes" en lieu et place de la nature 46 "Revenus de transferts".		100'000	techn		-	10'094'544	
	46	Revenus de transferts		100'000			-100'000	techn		-	-	

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			73'715'934	610'422		-324'720	-	-	73'391'214	610'422
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-361'720 37'000	-	budg. techn		
N01 Culture	30	Charges de personnel	3'006'217		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	102'054		budg.	3'108'271	-
	30	Charges de personnel	3'006'217		Transfert de 37'000 des charges de biens et services et autres charges d'exploitation du Secrétariat Général vers les charges de personnel du Service Cantonal de la Culture : Afin de financer les coûts du Conseil de la culture prévu dans la loi sur la culture et son projet de règlement et des indemnités aux experts et commissaires, un montant de 37'000 francs est transféré des charges de biens et services et autre charges d'exploitation du Secrétariat Général (programme P01) vers les charges de personnel du Service Cantonal de la Culture.	37'000		techn	3'043'217	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'538'925		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.	-10'000		budg.	1'528'925	-
	36	Grand Théâtre de Genève	1'000'000		Amendement du Grand Conseil.	-500'000		budg.	500'000	-
N02 Sport et loisirs	30	Charges de personnel	1'394'083		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	46'226		budg.	1'440'309	-

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			67'850'071	2'825'992		1'257'980	394'064		69'108'051	3'220'056
					Amendements budgétaires Amendements techniques	1'257'980	394'064	budg. techn		
O01 Grand Conseil	30	Charges de personnel	8'979'620		Amendement du Grand Conseil.	170'000		budg.	9'149'620	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'461'057			10'000		budg.	3'471'057	-
O03 Conseil d'Etat	30	Charges de personnel	9'131'308		Suite au report des PL en lien avec le transfert des caisses de pension : - PL 11225 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (LTRCE) (B 1 20) - PL 11227 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour des comptes (LTRCC) (D 1 13) il convient de réinscrire au projet de budget 2015 les montants correspondant à la gestion de ces deux caisses par l'Etat.	428'243		budg.	9'559'551	-
	34	Charges financières	-		Les budgets sont inscrits sur les programmes O03 et O04 (et non plus sur le programme transversal P02 - gestion des ressources humaines) conformément à la recommandation de l'ICF. Sur la nature 30, les montants sont relatifs aux dotations de provision calculées par l'actuaire diminués du budget initialement prévu pour les cotisations CPEG Sur la nature 34 figurent les montants en lien avec l'escampte à 1% utilisé lors du calcul des provisions des caisses gérées par l'Etat Les montants inscrits sur la nature 42 sont les revenus correspondant aux cotisations perçues sur les traitements des magistrats.	571'589		budg.	571'589	-
	36	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	650'000		Amendement du Grand Conseil.	-300'000		budg.	350'000	-
	42	Taxes	439'527		Suite au report des PL en lien avec le transfert des caisses de pension : - PL 11225 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (LTRCE) (B 1 20) - PL 11227 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour des comptes (LTRCC) (D 1 13) il convient de réinscrire au projet de budget 2015 les montants correspondant à la gestion de ces deux caisses par l'Etat. Les budgets sont inscrits sur les programmes O03 et O04 (et non plus sur le programme transversal P02 - gestion des ressources humaines) conformément à la recommandation de l'ICF. Les montants inscrits sur la nature 42 sont les revenus correspondant aux cotisations perçues sur les traitements des magistrats.	143'893	budg.	-	583'420	

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
O04 Surveillance de l'Etat	30	Charges de personnel	10'061'050		Suite au report des PL en lien avec le transfert des caisses de pension : - PL 11225 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat (LTRCE) (B 1 20) - PL 11227 - Projet de loi du Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour des comptes (LTRCC) (D 1 13) il convient de réinscrire au projet de budget 2015 les montants correspondant à la gestion de ces deux caisses par l'Etat. Les budgets sont inscrits sur les programmes O03 et O04 (et non plus sur le programme transversal P02 - gestion des ressources humaines) conformément à la recommandation de l'ICF.	-85'959		budg.	9'975'091	-
	34	Charges financières	-		Sur la nature 30, les montants sont relatifs aux dotations de provision calculées par l'actuaire diminués du budget initialement prévu pour les cotisations CPEG Sur la nature 34 figurent les montants en lien avec l'escompte à 1% utilisé lors du calcul des provisions des caisses gérées par l'Etat Les montants inscrits sur la nature 42 sont les revenus correspondant aux cotisations perçues sur les traitements des magistrats.	9'107		budg.	9'107	-
	42	Taxes		2'516			50'171	budg.	-	52'687
O06 Exercices des droits politiques	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'894'531		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil Amendement sur la mesure concernant l'affranchissement des votes des citoyens et citoyennes ayant voté par correspondance Le département présidentiel a déposé une mesure visant à supprimer la prise en charge par l'Etat de l'affranchissement des votes des citoyens et citoyennes ayant voté par correspondance (projet de loi 11543). Cette mesure d'économie qui a été intégrée dans le projet de budget 2015 du Conseil d'Etat, avait été valorisée en 2015 à F 500'000 soit F 100'000 par scrutin. Lors de sa séance du 5 décembre 2014, le Grand Conseil a refusé le projet de loi en question. Le présent amendement a pour objectif de réintégrer l'économie nette de F 500'000 annoncée au Projet de Budget 2015. L'augmentation des charges et revenus s'explique de la manière suivante : - 1er et 2ème tour des élections communales : F 200'000 payé par l'Etat à la Poste mais refacturé aux communes sur une rubrique 43 (augmentation de revenus de F 200'000) - 3 votations populaires : F 300'000 pris en charge entièrement par l'Etat - 1er et 2ème tour des élections fédérales : F 200'000 pris en charge entièrement par l'Etat	700'000		budg.	5'594'531	-
	43	Revenus divers		620'000			200'000	budg.	-	820'000
O07 Affaires extérieures	36	Aide au pays en voie de développement	7'810'000		Amendement du Grand Conseil.	-200'000		budg.	7'610'000	-
	31	Charges de biens et services et aux charges d'exploitation	1'800'469		Ajustement des charges du bureau de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (BPE) afin de pouvoir bénéficier du financement de la Confédération. Cette augmentation est compensée par une diminution du même montant sur le programme O07. Cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat.	-40'000		techn	1'760'469	-

**LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
O09 Intérieur	31	Charges de biens et services et aux charges d'exploitation	1'225'893		Ajustement des charges du bureau de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (BPE) afin de pouvoir bénéficier du financement de la Confédération. Cette augmentation est compensée par une diminution du même montant sur le programme O07. Cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat.	40'000		techn	1'265'893	-
	36	Soutien aux agendas 21 communaux	45'000		Amendement du Grand Conseil.	-45'000		budg.	-	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			729'177'917	77'238'325		-8'132'705	-	-	721'045'212	77'238'325
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'869'618 -5'263'087	-	budg. techn		
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	24'014'018		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	106'507		budg.	24'120'525	-
	30	Charges de personnel	24'014'018		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-120'070		budg.	23'893'948	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'022'186		Amendement proposé par le Conseil d'Etat sur le programme P01 du DIP et adopté par le Grand Conseil.	-430'000		budg.	3'592'186	-
	31	Charges de personnel	4'022'186		Transfert de 37'000 des charges de biens et services et autres charges d'exploitation du Secrétariat Général vers les charges de personnel du Service Cantonal de la Culture : Afin de financer les coûts du Conseil de la culture prévu dans la loi sur la culture et son projet de règlement et des indemnités aux experts et commissaires, un montant de 37'000 F est transféré des charges de biens et services et autre charges d'exploitation du Secrétariat Général vers les charges de personnel du Service Cantonal de la Culture (programme N01).	-37'000		techn	3'985'186	-
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30	Charges de personnel	37'587'335		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-187'937		budg.	37'399'398	-
	30	Charges de personnel	37'375'371		Dans le cadre d'un transfert du DIP (programme A03) au DSE, 0.50 ETP sont transférés en faveur du DSE (programme P02).	62'889		techn	37'438'260	-
	34	Charges financières	453'190		Conformément à la recommandation n°6 du rapport n°14-08b de l'ICF, la charge de la provision du "pont-avls police" est imputée sur les programmes H02 "Sécurité publique" et H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" et n'est plus portée par le programme P02. La charge en nature 306.402 est aussi transférée (8'200'114 CHF au total) vers ces 2 programmes mais elle est neutre au niveau budgétaire à 2 positions puisque compensée par une utilisation équivalente de la provision (nature 306.488).	-453'190		techn	-	-
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	26'102'125		Reventilation de la mesure du Conseil d'Etat qui vise à réduire de -1% les charges de personnel au DIP. Cette reventilation a un effet neutre en termes financiers.	-4'440		budg.	26'097'685	-
	30	Charges de personnel	26'102'125		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-130'511		budg.	25'971'614	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	30	Charges de personnel	37'375'371		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-186'877		budg.	37'188'494	-
	30	Charges de personnel	37'375'371		Le PB2015 prévoit le transfert à l'Université, des charges liées à la mise à disposition des locaux (énergie, entretien, etc) pour 21 millions. Suite à une analyse détaillée des dépenses comptabilisées par l'OBA de 2011 à 2013, des ETP à transférer ainsi qu'à une revue exhaustive des contrats actuellement en vigueur concernant l'Université, le périmètre initial du transfert de charges a été révisé d'entente entre l'office des bâtiments et l'Université. En conséquence, la réduction de 21 millions inscrite au PB 2015 doit être augmentée de 2 millions, soit une diminution totale des charges de 23 millions sur le programme P04.	-250'000		techn	37'125'371	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	144'765'798		En contrepartie, l'augmentation de la subvention de 18 millions accordée à l'Université dans le PB2015 devra être augmentée de 2 millions pour atteindre la somme de 20 millions. A cet effet, le programme A04 fait l'objet d'un amendement lié déposé par le DIP. Ces deux amendements liés ont un impact neutre sur le budget 2015.	-1'750'000		techn	143'015'798	-
	33	Amortissements du patrimoine administratif	260'148'650		Cet amendement global concerne le transfert d'actifs (bâtiments) dont l'Etat de Genève est propriétaire aux Ports Francs de Genève (voir projet de loi y relatif). Son impact total sur le résultat 2015 est neutre. Les budgets des programmes P04, M02 et L02 doivent être ajustés: Pour P04: le transfert d'actifs projeté permettra de supprimer en totalité les charges d'amortissement annuelles engendrées par les bâtiments actuellement loués aux Ports Francs de Genève. En conséquence, la réduction de 3 millions actuellement inscrite au PB 2015 sur ce programme doit être augmentée de 1,48 million (impact total = - 4,48 millions).	-1'480'000		techn	258'668'650	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	83'257'951		Amendement linéaire du Grand Conseil : -0.5% sur les charges de personnel.	-416'290		budg.	82'841'661	-
	30	Charges de personnel	83'257'951		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.	-550'000		budg.	82'707'951	-

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2015		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	83'257'951		En 2010, le Conseil d'Etat a accepté une fiche d'arbitrage au PFQ 2011-2014 visant à internaliser 40 externes en location de service (L.S.E) occupant des postes pérennes à l'ex-CTI. Cette internalisation a été acceptée sur des postes d'agents spécialisés pour une augmentation globale de la nature 30 de 5,491 Mio CHF sur 2011 et 2012 et une réduction globale des coûts d'externes L.S.E. de 7,566 Mio CHF sur la même période. Sur cette base, la DGSI a procédé à l'engagement en agents spécialisés de personnel en L.S.E pour arriver aujourd'hui à 42.6 ETP L.S.E internalisés en agents spécialisés et 4.8 ETP engagés hors L.S.E pour un total de 47.4 ETP. L'objectif du présent amendement est de permettre à la DGSI de stabiliser ces agents spécialisés sur des postes fixes pérennes pour un équivalent de 43 ETP Cette politique de stabilisation des agents spécialisés en postes pérennes constitue la suite logique de la stratégie d'internalisation et de fiabilisation initiée en 2010. Les postes stabilisés recouvrent des fonctions pérennes indispensables au fonctionnement courant de la DGSI. En cas de refus, certains postes extrêmement spécifiques aux besoins de la DGSI seront perdus à la fin des contrats d'agents spécialisés (maximum 2 fois 4 ans), engendrant ainsi des risques opérationnels réels pour la délivrance des prestations et services fournis. En termes d'impact en francs sur la nature 30, l'opération est neutre car l'engagement se fera dans les mêmes classes et annuités que celles aujourd'hui budgétées pour les agents spécialisés.		-	-	techn	83'257'951	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'906'958		Amendement proposé par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.	-950'000		budg.	37'956'958	-	
	31	Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	38'906'958		Cet amendement technique permet de transférer le montant relatif au support des smartphones des policiers du budget de la police à celui de la DGSI. Actuellement, la DGSI finance l'acquisition des smartphones (investissement) et la police prend en charge les coûts de support (fonctionnement). Le prochain appel d'offre pour le renouvellement des smartphones permettra à la DGSI de gérer le coût global de ces appareils. Cet amendement est compensé par l'amendement déposé sous le programme H02.	138'300		techn	39'045'258	-	
	30	Charges de personnel	83'257'951		Le rapport numéro 65 de la Cours des comptes a relevé la nécessité pour la DGSI de formaliser les relations et les services attendus par le Pouvoir judiciaire. Le règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication prévoit la mise en place de conventions spéciales pour régler les relations entre la DGSI et le Pouvoir judiciaire.	-181'166		techn	83'076'785	-	
	33	Amortissements du patrimoine administratif	47'477'347		La convention en cours de validation prévoit le transfert d'un ETP et des amortissements liés aux immobilisations reprises par le Pouvoir judiciaire Cet amendement est donc neutre.	-1'312'920		techn	46'164'427	-	

LISTE DES AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2015 - FONCTIONNEMENT
Q. Energie

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2015		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2015	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			19'437'722	7'201'558		-4'247'100	500'000	-	15'190'622	7'701'558
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-4'247'100	500'000	budg. techn		
Q01 Energie	36	Economie sur la subvention d'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	3'880'100		Amendement du Grand Conseil.	-1'880'100		budg.	2'000'000	-
	36	LTDR Bonus à la rénovation	2'367'000		Amendement du Grand Conseil.	-2'367'000		budg.	-	-
	42	Taxes		268'505	Amendement du Grand Conseil.		500'000	budg.	-	768'505
	41	Patentes et concessions		3'905'600	Il s'agit d'un reclassement de la nature 412009 "Autres redevances" à la nature 430999 "Autres revenus divers d'exploitation" préconisé par la DGFE.		-3'905'600	techn	-	-
	43	Revenus divers		2'500'000	Le montant que perçoit l'Etat des SIG doit être apparenté à une ristourne au lieu d'une redevance. Cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat.		3'905'600	techn	-	6'405'600

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	Budget 2015	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
30	Charges de personnel	2'330'580'254	87'040'025 3.9%		2'243'540'230	2'110'558'396
3000	Salaires des autorités et juges	35'405'478	192'979 0.5%		35'212'499	33'226'689
3001	Paiements aux autorités et juges	11'802'594	-994'891 -7.8%		12'797'485	9'700'793
3008	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	-107'574	-107'574		-	-
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'053'845'131	33'925'330 3.3%		1'019'919'801	994'174'696
3018	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	-4'499'124	-4'499'124		-	5'065
3020	Salaires des enseignants	742'104'720	26'340'921 3.7%		715'763'799	715'115'743
3028	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - enseignants	-3'083'215	-3'083'215		-	1'561
3030	Travailleurs temporaires	543'503	-40'606 -7.0%		584'109	631'724
3049	Autres indemnités	50'868'679	1'053'173 2.1%		49'815'506	53'174'076
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	121'998'653	3'487'040 2.9%		118'511'613	114'973'909
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	239'057'852	19'586'456 8.9%		219'471'396	215'090'152
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'156'107	122'030 3.0%		4'034'077	3'122'667
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	45'349'344	3'162'267 7.5%		42'187'077	34'020'727
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	9'783'177	867'000 9.7%		8'916'177	8'833'247
3059	Autres cotisations patronales	-704'196	-704'696 -140939.2%		500	-429'644
3060	Pensions	1'781'417	559'937 45.8%		1'221'480	-130'428'751
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	-	-		-	1'074'802
3064	Rentes transitoires	2'134'556	-3'462'916 -61.9%		5'597'472	50'864'197
3069	Autres prestations de l'employeur	3'562'872	3'404'915 2155.6%		157'957	153'465
3090	Formation et perfectionnement du personnel	8'315'616	498'347 6.4%		7'817'269	6'020'065
3091	Recrutement du personnel	480'500	103'959 27.6%		376'541	308'894
3099	Autres charges de personnel	7'784'164	6'628'692 573.7%		1'155'472	924'319
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	571'518'750	-41'249'891 -6.7%		612'768'641	823'389'555
3100	Matériel de bureau	16'531'738	-1'258'359 -7.1%		17'790'097	13'916'670
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	5'654'082	234'494 4.3%		5'419'588	5'717'989
3102	Imprimés, publications	4'921'829	-183'161 -3.6%		5'104'990	4'179'310
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'661'328	-253'547 -13.2%		1'914'875	1'704'881
3104	Matériel didactique	3'220'720	456'312 16.5%		2'764'408	2'749'857
3105	Denrées alimentaires	9'917'054	611'785 6.6%		9'305'269	7'291'547
3106	Matériel médical	483'500	40'463 9.1%		443'037	386'732
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'180'298	137'117 6.7%		2'043'181	1'852'980
3110	Meubles et appareils de bureau	441'869	66'719 17.8%		375'150	210'261
3111	Machines, appareils et véhicules	351'698	-32'757 -8.5%		384'455	249'858
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'854'772	171'118 4.6%		3'683'654	2'299'519
3113	Matériel informatique	192'909	143'098 287.3%		49'811	74'382
3116	Appareils médicaux	87'000	-132'911 -60.4%		219'911	98'740
3118	Immobilisations incorporelles	46'140	20'910 82.9%		25'230	25'024
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'435'310	236'623 19.7%		1'198'687	1'236'620
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	32'539'238	-9'639'515 -22.9%		42'178'753	42'184'521
3130	Prestations de services de tiers	90'496'248	5'894'239 7.0%		84'602'009	86'827'179
3131	Planifications et projections de tiers	13'679'083	487'800 3.7%		13'191'283	5'286'539
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	60'899'652	594'108 1.0%		60'305'544	76'024'800
3133	Charges d'utilisations informatiques	473'998	-36'500 -7.1%		510'498	418'585
3134	Primes d'assurances choses	5'153'078	86'821 1.7%		5'066'257	5'119'945
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	9'487'494	1'395'178 17.2%		8'092'316	7'351'395
3137	Impôts et taxes	1'198'990	-135'127 -10.1%		1'334'117	1'268'528
3138	Cours, examens et conseils	24'500	-2'959 -10.8%		27'459	38'395
3140	Entretien des terrains	7'056'876	-2'785'598 -28.3%		9'842'474	16'198'743
3141	Entretien des routes	9'702'254	-192'291 -1.9%		9'894'545	10'632'865
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'358'526	5'193'526 3147.6%		165'000	5'857'785
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	945'020	-1 0.0%		945'021	665'251
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	47'120'295	-12'986'997 -21.6%		60'107'292	54'612'405
3145	Entretien des forêts	-	-		-	868'893
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	548'900	-16'100 -2.8%		565'000	479'224
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	630'829	91'195 16.9%		539'634	550'905
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'968'960	654'177 28.3%		2'314'783	2'200'996
3153	Entretien informatique (matériel)	3'650'480	-1'138'865 -23.8%		4'789'345	1'032'105
3156	Entretien des appareils médicaux	192'960	5'960 3.2%		187'000	174'640
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'722'690	2'110'724 15.5%		13'611'966	16'145'041
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'115'854	66'342 6.3%		1'049'512	1'407'656
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	51'824'995	-5'395'056 -9.4%		57'220'051	53'319'429
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'699'087	143'015 3.1%		4'556'072	4'149'031
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	361'320	-59'941 -14.2%		421'261	663'083
3170	Frais de déplacements et autres frais	6'126'272	-6'222'768 -50.4%		12'349'040	12'577'135
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'821'820	-110'491 -3.8%		2'932'311	2'675'212
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-15'805'220	-15'805'220		-	-
3180	Réévaluations sur créances	31'773'138	-3'327'078 -9.5%		35'100'216	13'315'549
3181	Pertes sur créance effectives	111'433'075	343'347 0.3%		111'089'728	188'754'716
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'152'514	-439'200 -16.9%		2'591'714	-1913'819
3199	Autres charges d'exploitation	16'185'577	-280'520 -1.7%		16'466'097	172'508'456

Classification par nature des charges de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	Budget 2015	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
33	Amortissements du patrimoine administratif	389'658'150	8'293'985	2.2%	381'364'165	380'085'204
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	351'593'610	8'826'752	2.6%	342'766'858	346'503'732
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	38'064'540	-532'767	-1.4%	38'597'307	33'581'472
34	Charges financières	255'265'296	-4'573'704	-1.8%	259'839'000	265'633'328
3400	Intérêts passifs des engagements courants	22'355'000	447'800	2.0%	21'907'200	22'501'741
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	1'900'000	-1'637'200	-46.3%	3'537'200	1'725'725
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	228'661'410	-3'825'000	-1.6%	232'486'410	225'317'756
3409	Autres intérêts passifs	560'000	-140'000	-20.0%	700'000	785'972
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	-	-		-	4'607
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	-	-		-	12'942'492
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	-	-		-	1'414'000
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	0.0%	750'000	894'557
3499	Autres charges financières	1'038'886	580'696	126.7%	458'190	46'480
36	Charges de transfert	4'272'419'859	43'154'846	1.0%	4'229'265'013	4'161'163'699
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'829'000	2'230'000	85.8%	2'599'000	565'286
3601	Part de revenus destinées aux cantons et aux concordats	-	-		-	2'986'195
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	0.0%	162'850	6'192'021
3610	Dédommagements à la Confédération	1'084'578	-60'871	-5.3%	1'145'449	999'430
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	49'927'179	1'381'871	2.8%	48'545'308	36'815'096
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'888'820	-142'000	-0.6%	24'030'820	20'628'365
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	-	-14'000'000	-100.0%	14'000'000	13'514'000
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	-
3621	RPT aux cantons et concordats	363'242'915	-14'210'061	-3.8%	377'452'976	366'033'896
3630	Subventions à la Confédération	-	-93'500	-100.0%	93'500	88'899
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'528'983	4'257'000	4.4%	97'271'983	94'070'886
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	10'846'950	1'627'000	17.6%	9'219'950	8'559'969
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	14'000'000		-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'808'112'977	29'999'395	1.7%	1'778'113'582	1'766'351'507
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'834'700	237'117	1.4%	16'597'583	16'385'271
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	426'988'187	6'737'919	1.6%	420'250'268	407'915'673
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'356'996'579	18'044'437	1.3%	1'338'952'142	1'324'921'889
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'548'000	-700'000	-3.8%	18'248'000	16'663'946
3640	Réévaluation prêts PA	598'000	448'000	298.7%	150'000	4'465'417
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	67'690'430	-128'772	-0.2%	67'819'202	71'168'759
3690	Autres charges de transfert	7'139'711	-6'472'689	-47.5%	13'612'400	2'837'194
	Totaux intermédiaires	7'819'442'309	92'665'261	1.2%	7726'777'049	7740'830'183
37	Subventions redistribuées	27'308'650	-392'500	-1.4%	27'701'150	268'392'740
3701	Cantons et concordats	170'500	-454'250	-72.7%	624'750	50'300
3702	Communes et groupes intercommunaux	757'500	92'500	13.9%	665'000	534'082
3704	Entreprises publiques	300'000	-	0.0%	300'000	243'453'156
3705	Entreprises privées	23'448'000	70'000	0.3%	23'378'000	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	2'272'650	-100'750	-4.2%	2'373'400	24'355'202
3707	Ménages privés	360'000	-	0.0%	360'000	-
39	Imputations internes	15'588'750	-864'140	-5.3%	16'452'890	17'435'281
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	142'500	136'400	2236.1%	6'100	-
3910	Prestations de service fournies en interne	15'446'250	-1'000'540	-6.1%	16'446'790	17'435'281
	Totaux généraux	7'862'339'709	91'408'621	1.2%	7'770'931'089	8'026'658'204

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	Budget 2015	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
40	Revenus fiscaux	5'980'738'713	109'329'460	1.9%	5'871'409'253	5'871'220'860.91
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'672'300'000	69'500'000	2.7%	2'602'800'000	2'580'556'369.32
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	676'200'000	40'700'000	6.4%	635'500'000	602'136'533.20
4002	Impôts à la source, personnes physiques	560'300'000	-19'970'540	-3.4%	580'270'540	518'113'283.28
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	0.0%	6'718'713	6'845'025.18
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'800'000	700'000	5.8%	12'100'000	16'123'444.77
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'083'300'000	36'900'000	3.5%	1'046'400'000	1'150'704'483.47
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	306'600'000	21'700'000	7.6%	284'900'000	288'509'466.32
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'700'000	800'000	20.5%	3'900'000	8'554'556.41
4021	Impôts fonciers	183'200'000	3'700'000	2.1%	179'500'000	179'525'260.66
4022	Impôts sur les gains en capital	73'700'000	-28'300'000	-27.7%	102'000'000	111'283'918.74
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	-	0.0%	170'000'000	159'970'066.80
4024	Impôts sur les successions et les donations	108'000'000	-19'000'000	-15.0%	127'000'000	131'711'059.25
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	14'500'000	-	0.0%	14'500'000	13'332'422.05
4030	Taxes routières	105'100'000	600'000	0.6%	104'500'000	102'620'769.27
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	2'100'000	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'220'000	-100'000	-7.6%	1'320'000	1'234'202.19
41	Patentes et concessions	74'228'745	-12'182'875	-14.1%	86'411'620	35'318'348.19
4100	Patentes	467'600	-600	-0.1%	468'200	407'006.20
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'684'000	-	0.0%	38'684'000	-271'288.00
4120	Concessions	35'077'145	-12'182'275	-25.8%	47'259'420	35'182'629.99
42	Taxes	411'016'180	828'391	0.2%	410'187'789	396'961'498.48
4210	Emoluments pour actes administratifs	162'582'563	3'459'518	2.2%	159'123'045	136'587'948.52
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	3'441'189	-4'749'657	-58.0%	8'190'846	6'848'531.27
4230	Frais d'écolage	460'580	-209'420	-31.3%	670'000	415'149.66
4231	Taxes de cours	144'999	-121'442	-45.6%	266'441	162'225.25
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	81'099'218	53'922'143	198.4%	27'177'075	23'474'687.96
4250	Ventes	5779'745	-499'809	-8.0%	6'279'554	5'688'188.13
4260	Remboursements de tiers	66'117'463	-53'925'666	-44.9%	120'043'129	133'391'805.20
4270	Amendes	67'934'623	-280'276	-0.4%	68'214'899	68'871'265.67
4290	Autres taxes	23'455'800	3'233'000	16.0%	20'222'800	21'521'696.82
43	Revenus divers	90'031'913	15'017'680	20.0%	75'014'233	236'393'630.06
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'886'000	4'786'000	227.9%	2'100'000	2'289'176.35
4301	Actifs saisis	5'027'400	3'280'000	187.7%	1'747'400	8'453'858.00
4309	Autres revenus d'exploitation	39'060'137	11'555'678	42.0%	27'504'459	36'659'761.68
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'826'749	-12'667'514	-56.3%	22'494'263	10'495'597.53
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	15'209'705	13'899'516	1060.9%	1'310'189	11'450'383.35
4329	Autres variations de stocks	2'500	-47'500	-95.0%	50'000	-20'064.02
4390	Autres revenus	14'019'422	-5'788'500	-29.2%	19'807'922	167'064'917.17
44	Revenus financiers	254'443'574	-15'380'919	-5.7%	269'824'493	264'480'867.50
4400	Intérêts des liquidités	298'617	-	0.0%	298'617	235'238.40
4401	Intérêts des créances et comptes courants	120'215'011	-21'882'590	-15.4%	142'097'601	110'888'230.32
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	3'341'333	1'998'000	148.7%	1'343'333	3'877'729.67
4409	Autres intérêts PF	1'073	-	0.0%	1'073	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	-	-	-	-	9'116'286.22
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	6'130'147	1'070'000	21.1%	5'060'147	1'511'832.38
4419	Autres gains réalisés à partir du PF	-	-	-	-	13'825.42
4420	Dividendes	5'420'000	-900'000	-14.2%	6'320'000	6'292'130.23
4440	Adaptations aux valeurs marchandes des titres	-	-	-	-	200'877.09
4450	Revenus provenant de prêts PA	666'989	98'713	17.4%	568'276	561'046.27
4451	Revenus provenant de participations PA	56'322'000	7'412'000	15.2%	48'910'000	64'950'075.00
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'230'800	200'000	6.6%	3'030'800	3'119'438.72
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	58'232'334	-3'379'312	-5.5%	61'611'646	63'396'314.53
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	585'270	5'270	0.9%	580'000	317'843.25
4489	Autres revenus des biens-fonds loués	-	-3'000	-100.0%	3'000	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'496'760	-150'375	-4.1%	3'647'135	3'077'259.78
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'496'760	-150'375	-4.1%	3'647'135	3'077'259.78

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	Budget 2015	Écart par rapport au Budget 2014		Budget 2014	Compte 2013
46	Revenus de transferts	1'019'245'953	8'718'668	0.9%	1'010'527'285	989'799'403.67
4600	Parts aux revenus de la Confédération	441'143'000	-2'864'704	-0.6%	444'007'704	423'446'668.72
4610	Dédommagements de la Confédération	82'858'662	20'974'235	33.9%	61'884'427	58'898'278.56
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'867'501	4'127'548	26.2%	15'739'953	11'962'227.94
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'165'799	-44'701'847	-74.7%	59'867'646	62'038'954.23
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	0.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	107'213'855	54'935	0.1%	107'158'920	108'437'141.00
4630	Subventions de la Confédération	294'190'123	530'451	0.2%	293'659'672	288'972'502.92
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	-38'160	-100.0%	38'160	43'350.14
4634	Subventions des entreprises publiques	1'652'000	-5059'578	-75.4%	6'711'578	1'340'060.17
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	17'452'350	1'355'145	8.4%	16'097'205	15'807'015.23
4690	Autres revenus de transferts	39'695'663	34'340'643	641.3%	5'355'020	18'853'204.76
	Totaux intermédiaires	7'833'201'838	106'180'030	-1.0%	7'727'021'808	7'797'251'868.59
47	Subventions à redistribuer	27'308'650	-392'500	-1.4%	27'701'150	268'392'739.97
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	27'308'650	-392'500	-1.4%	27'701'150	162'451'238.97
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	-	-		-	105'941'501.00
49	Imputations internes	15'588'750	-864'140	-5.3%	16'452'890	17'435'280.97
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	142'500	136'400	2236.1%	6'100	318'760.00
4910	Prestations de services	15'446'250	-1'000'540	-6.1%	16'446'790	17'116'520.97
	Totaux généraux	7'876'099'238	104'923'390	1.4%	7'771'175'848	8'083'079'889.53

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	É.T.A.T. DE GÉNÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes aidées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernements	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie
30 Charges de personnel																			
3000 Salières des autorités et juges	21330580254 11176012165	37'867'7863	21'049'590	78'507'611	6'004'698	38'255'188	49'864'965	47'535'1765	122'811'781	33'224'329	17'785'212	18'312'563	63'756'815	4'573'064	46'966'197	206'009'295	4'970'673		
3001 Paiements aux autorités et juges	38'450'478	-	-	34'245	29'013	31'867	17'900	42'100	19'898	4'92'961	8'000	229'500	16'460	8'500	115'168	5'142'603	12'090	12'140	
3008 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - autorités, commissions	-1'07'574	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3010 Salaires du personnel administratif et d'exécution	105'538'451'31	21'008'1287	30'878'276	17'285'869	6'439'249	4'916'690	30'976'740	40'653'367	344'445'854	62'874'377	26'825'113	14'410'342	14'864'703	52'282'334	35'273'37	30'216'820	159'176'106	3'979'868	
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	-4'499'124	-89'051'11	-12'762'33	-71'404	-28'951	-22'105	-128'907	-17'282	-15'132'34	-268'151	-107'561	-64'054	-65'173	-233'412	-12'099	-10'3803	-67'166	-15'628	
3020 Salaires des enseignants	74'210'4720	74'184'2948	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261'872	-	-
3028 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - enseignants	-3'083'215	-3'082'057	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1'158	-
3030 Travailleurs temporaires	54'350'3	27'42'22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92'281	-	-
3049 Autres indemnités	50'868'679	18'24'2925	76'24'4	55'17'34	21'82'1	16'41'2	34'02'13	97'56'8	287'54'750	25'12'38	57'25'51	81'04'7	47'23'1	17'6'71'3	13'79'75	9'51'513	8'194	24'43'40	
3050 Consultations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	12'199'863'3	62'61'5'956	19'00'4'99	11'18'7'34	41'6'3'67	31'95'8'1	20'5'3'73	284'2'22	24'05'7'53	6'17'4'86'2	17'2'6'4'0	9'46'3'93	9'69'2'87	3'13'6'11	2'46'1'2'7	10'3'13'6'11	50'00'75	19'3'6'7'22	
3052 Consultations patronales aux caisses de pensions	23'957'882	12'00'5'13'09	38'7'82'88	21'7'3'14	80'4'2'18	61'3'7'79	3'8'0'3'15	5'1'0'0'1'90	52'7'1'6'80'9	12'4'8'9'24	3'3'4'9'2'51	1'7'9'1'2'3'5	1'8'6'1'2'3'9	6'5'5'0'2'76	4'2'8'0'1	3'3'4'5'0'0'7	4'2'8'0'1	8'3'0'5'52	3'5'1'1'2'9
3053 Consultations patronales aux assurances-accidents	41'156'1'07	21'3'3'3'0'41	67'7'9'9	38'1'0'2	14'1'9'1	10'8'5'1	6'8'9'9'2	9'0'1'8'1	8'1'9'6'2'8	2'2'0'0'5'0'4	6'0'0'4'8	3'2'2'4'5	3'3'0'1'9	1'1'4'7'8'7	8'2'9'1	9'0'0'6	9'1'4'9'6'3	3'8'3'3'7'8'0	
3054 Consultations patronales aux caisses d'allocations familiales	49'3'4'9'3'4'4	23'2'7'5'9'0'7	73'9'8'0'4	41'5'9'5'5	15'4'7'7'2	11'8'4'2'3	7'5'2'8'7'1	9'8'4'0'2'4	8'9'4'2'5'6'0	2'4'0'8'8'3'7	6'8'5'2'0'8	3'5'1'7'9'2	3'6'0'3'0'5	1'2'5'3'1'7'4	9'0'4'4'9	9'8'2'6'0			
3056 Consultations patronales aux primes de caisses maladie	9'7'8'3'1'7'7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'5'0'0'0	-	-
3059 Autres cotisations patronales	-7'0'4'1'9'6	-7'0'4'1'9'6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'5'2'5'0'5'1	2'5'6'3'6'6	-
3060 Pensions	17'8'1'4'1'7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'3'0'0'4'2'8	-
3064 Renties transitoires	21'3'4'5'5'6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3069 Autres prestations de l'employeur	3'5'6'2'8'7'2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3090 Formation et perfectionnement du personnel	8'3'5'6'1'6	12'4'7'4'5'3	3'3'0'9'8'6	-	-	-	-	8'0'0'0	-	1'5'4'8'1'0'9	4'6'2'0'0'0	1'2'0'0'0	2'5'1'0'0	3'6'0'0'1	-	8'0'0'0	5'9'3'3'9	4'7'5'2'2'8	-
3091 Recrutement du personnel	4'6'0'5'0'0	1'3'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'0'4'7'1	-	2'5'6'6	3'3'1'1'4'3	-	
3099 Autres charges de personnel	7'7'8'4'1'6'4	7'1'5'3'3'3	3'3'5'0'0	-	-	-	1'6'2'5'9'2	4'5'6'9'5	4'7'5'2'0'5'1	-	8'0'7'9	4'4'2'4'1	3'4'3'1'1	7'0'5'0'0	2'5'2'0'0	4'1'4'2'6	1'3'5'4'1'3'7	5'1'5'9	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation																			
3100 Matériel de bureau	18'5'3'1'7'3'8	1'2'0'1'3'2'3'0	1'4'6'0'0	4'4'8'1'5	9'5'5'4	7'8'7'6	1'3'3'0'1'6	1'2'4'5'7'4	1'8'6'3'8'8'4	5'8'3'4'5'5	1'7'1'4'4'0	2'0'5'0'0	5'1'6'1'9	1'8'1'4'2'9	2'1'7'3'9	3'2'9'3'9'6	8'2'9'3'8'0	9'7'9'2	
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	5'6'5'4'0'2'2	1'6'4'1'4'7'4	7'5'0'0	4'2'0'7	1'2'1	6'6	6'1'9'8'2'1	2'7'0'5'1	2'9'3'1'7'1	-	1'1'1'5'5'6'0	1'0'8'3'3'3	5'9'6'2'1'4	6'0'0'0	5'9'6'2'1'4	8'0'2'9'6'3	8'0'2'9'6'3	2'5'3	
3102 Imprimés, publications	4'9'2'1'8'2'8	8'4'2'2'8'3	4'0'0'2'0	1'7'5'3'5	2'1'9'8'4	1'7'5'2'9	1'1'0'7'7'0	3'2'1'1'3'8	4'2'4'2'8'3	1'2'3'0'0	2'5'9'0'0	4'3'1'5'4'2	4'0'3'0'0	5'0'7'5'8'1	2'8'0'1'0	2'0'9'1'5'8'7	2'4'8'7'8'5	1'3'1'6'0	
3103 Littérature spécialisée, magazines	1'6'1'3'2'8	6'1'6'3'6'9	3'6'0'0	6'5'6'2	1'2'1'5	1'2'9'1	1'5'9'6'0'5	1'6'1'2'6	1'9'1'9'1'0	2'8'5'0'0	1'0'3'0'0	1'9'1'3'4	1'6'2'2'3'6	1'2'2'9'2'6	2'5'4'4'1'1	6'3'3'0			
3104 Matériel didactique	3'2'0'2'7'2	3'1'4'4'2'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3105 Denrées alimentaires	9'9'1'7'0'5'4	1'6'1'8'1'6'6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'0'0	-	-
3106 Matériel médical	4'6'3'5'0'0	8'3'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'5'0'0'0	1'5'4'4'3'6	2'3'0
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	2'1'2'0'2'8'8	5'3'8'2'4'0	-	-	-	-	-	2'1'1'6'4'8	4'7'2'0'0	1'0'8'5'0'7'4	-	1'2'0	1'4'3'1'0'0	7'6'0'0	-	3'0'0	4'0'2'5'0	6'6	
3110 Meubles, appareils de bureau	4'4'1'7'6'9	2'7'6'8'9'9	5'0'0	2'8'7	4'9'4	3'5'4	3'9'5'9'0	-	7'4'8'7'0	1'0'0'0	1'0'0	1'4'0'0	9'8'1	1'4'7'1	1'0'0	3'0'0	1'5'0'0	6'5'3'0	
3111 Machines, appareils et véhicules	3'5'1'6'8'8	3'3'2'6'0	-	-	-	-	-	-	7'7'2'7'5	6'0'0	1'4'8'0'0	1'0'0'0	7'6'0'0	5'9'2	-	-	2'3'0'0	1'5'0'0	
3112 Vêtements, linage, rideaux	3'8'5'4'7'7'2	4'1'0'0	-	-	-	-	-	-	8'5'7'6'0	1'0'0	3'7'4'1'3'1'2	-	2'0'0	-	-	-	2'0'0	-	
3113 Matériel informatique	1'9'2'9'0'9	1'7'7'4'3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'5'0'0'0	1'5'4'4'3'6	2'3'0
3118 Immobilisations incorporelles	4'4'1'6'1'4'0	2'5'0'0	-	-	-	-	-	-	4'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'4'3'5'3'1'0	6'8'9'5'4'9	-	8'4'1	-	-	-	-	1'4'8'7'8	3'0'0	2'8'7'6'4'1	5'0'0	1'0'6'1'2'0	2'3'0'0	5'9'3'5	4'3'6'2	1'1'7'8'4	8'4'9	
3120 Alimentation et élimination, biens/fonds, PA	3'2'5'3'9'2'7	1'4'7'7'9'2	2'6'9'2'0	4'9'7'4'2'9	3'3'4'9'5'9	2'5'8'0'2'0	4'2'8'4'2'3	1'5'3'0'2'9'9	2'8'6'1'4'3'7	1'5'3'0'2'9'9	2'1'0'9'1'0'1	1'3'2'4'0'7'7	1'5'0'9'3'2'2	4'4'3'8'3'7	1'0'8'2'3'4'8	8'5'8'8'7'3'7	5'6'7'1'2'4'8	3'1'6'8'1'5	
3131 Planifications et projections de lieux	1'3'6'7'9'0'8'3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8'2'0'0	1'0'3'0'1'7'9'7	-	-	1'1'5'9'0'0	8'8'2'4'8'6	-	
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	6'0'8'9'6'5'2	1'0'8'7'0'2'8'0	5'7'2'2'9'6	1'0'6'3'0'3	9'1'4'2'3	9'8'9'8'8	8'5'0'2'2'4'5	3'0'9'0'5'8'5	2'1'9'9'0'8'6	1'4'7'6'3'0	1'4'7'6'3'0	4'5'4'2'1'9	7'8'2'0'6'6	5'6'0'4'6'6	1'7'2'4'0'5'1	2'3'6'3'6'9'6	1'1'2'7'3'8'7		
3133 Charges d'utilisations informotiques	4'7'9'9'8'8	2'0'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'1'1'0	1'0'0	-	3'6'0'0'0	1'0'6'0'4'5	5'5	
3134 Primes d'assurances choses	5'1'5'3'0'7'8	8'7'3'7'1'3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'4'1'5'0'3	2'8'5'0	2'0'0	6'8'6'6	5'2'3'3	-	
3135 Charges de prestations de service pour personnes en garde	9'4'8'7'4'8'4	7'0'0'0	-	-	-	-	-	-	3'4'4'8'0'5	3'0'0	2'6'0'0	3'0'0	3'0'9'1'1'0'1	-	-	7'3'6'0	9'5'3'5'2	-	
3137 Impôts et taxes	1'1'9'8'9'8'0	5'6'5'0'9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9'4'2'0'7'9'1	-	-	-	4'2'0'4'5	-	
3138 Cours, examens et conseils	2'4'5'0'0	2'3'1'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'0'6'6'9	1'8'2'1	
3140 Entretien des terrains	7'0'6'8'7'6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'8'2'6'0'0	-	
3141 Entretien des routes	9'7'0'2'2'5'4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'5'0'0	-	
3142 Entretien des aménagements de cours d'eau	5'3'8'5'2'6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3143 Entretien d'autres travaux de génie civil	9'4'5'0'2'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'0'0	-	
3144 Entretien des bâtiments, immeubles	4'7'1'2'0'2'5'	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'5'9'2'0'1'5	-	
3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles	5'4'8'9'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3150 Entretien de neubles et appareils de bureau	6'3'0'8'2'9	4'9'8'8'8'0	4'1'5'0'0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6'7'5'8	1'0'0	9'4'0'4'0	3'5'0'0	2'9'4'2	9'5'7'0	11

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2968'960	195'991	17'000	7'043	1'647	1'180	121'465	23'950	1'950'966	2'500	396'200	73'495	5'500	18'634	-	32'284	120'640	465	
3153	Entretien informatique (matériel)	3'650'480	1'000	6'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80'000	3'563'480	-		
3156	Entretien des appareils médicaux	192'960	67'000	-	-	-	-	125'960	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'722'690	276'516	7'500	-	-	-	-	3'000	-	-	10'000	-	-	-	2'162	5'500	15'418'012	-	
3159	Entretien d'autres biens meubles	111'854	142'031	-	-	-	-	4'930	266	155'130	8'000	30'100	3'900	400	246	-	1'095	769'241	515	
3160	Loyer et bail à fermes des biens-fonds	51'824'995	25'377	-	-	-	-	86'147	13'881	59'006	-	-	-	48'000	3'776	53'537	-	51'533'004	2'267	
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'699'087	2'555'620	132'000	28'409	9'377	8'116	60'760	149'154	704'841	246'000	37'200	29'742	57'000	53'938	10'591	200'918	404'981	10'440	
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	361'320	171'164	-	-	-	-	49'444	-	89'716	-	4'160	30'000	-	-	176	-	16'572	88	
3170	Frais de déplacements et autres frais	6'126'272	1'293'604	70'500	35'718	15'776	16'262	358'325	173'463	1'710'375	259'136	357'860	160'587	90'874	80'073	41'991	668'834	783'116	9'778	
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'821'820	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180'000	-	-	-		
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-15'805'220	-95'190	-419	-1'362	-891	-749	-57'140	-29'446	-123'488	-33'487	-45'878	-8'862	-4'222	-11'141	-3'668	-15'026'856	-359'687	-2'735	
3180	Réévaluations sur créances	31'773'138	156'428	-	2'500'880	14'561'500	1'043'500	10'100	-85'2000	27'208'366	-	-90'000	1'000	-30'000	-	-	-	357'364	11'000	
3181	Perles sur créance effectives	111'433'075	597'213	60'000	3'720'000	3'029'520	2'170'480	11'600	1'472'012	2'350'250	8'200'000	100'000	31'000	72'000	89'300'000	-	-	319'000	-	
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'152'514	-	180'000	-	-	-	10'000	-	-	1'960'000	-	-	-	-	-	2'514	-		
3199	Autres charges d'exploitation	16'185'577	20'000	50'000	-	-	-	-	-	-	16'990'000	-950'423	1'000	5'000	-	-	-	70'000	-	
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	389'658'150	4'933'330	17'020	-	60	-	4'845'563	1'402'950	5'341'107	1'630'680	58'957'940	955'890	17'410	51'870	32'160	168'300	310'840'037	463'834	
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	351'593'610	4'188'300	16'660	-	60	-	4'760'063	979'880	5'034'227	317'760	58'957'940	955'890	17'410	51'870	32'160	130'220	275'687'337	463'834	
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	38'064'540	745'030	360	-	-	-	85'500	423'070	306'880	1'312'920	-	-	-	-	-	38'080	35'152'700	-	
34	Charges financières	255'265'296	-	-	-	-	-	-	-	453'190	5'000	-	-	-	-	254'221'410	-	580'696	5'000	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	22'355'000	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000	-	-	-	-	22'350'000	-	-	-	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	1'900'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'900'000	-	-		
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	228'661'410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	228'661'410	-	-		
3409	Autres intérêts passifs	560'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560'000	-	-	-		
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	750'000	-	-	-		
3499	Autres charges financières	1'038'866	-	-	-	-	-	-	-	-	453'190	-	-	-	-	-	580'696	5'000	-	
36	Charges de transfert	4'272'419'859	714'512'381	81'670'000	754'314'850	428'157'668	370'650'440	8'688'912	54'786'277	37'955'370	-	246'973'834	1'086'271'050	14'533'990	363'242'915	66'793'024	20'845'858	14'791'550	8'231'740	
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'829'000	-	-	-	-	-	-	-	4'280'000	-	-	-	549'000	-	-	-	-	-	
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	-	-	-	-	162'850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
3610	Dédommagements à la Confédération	1'084'578	-	-	-	-	-	75'000	-	997'578	-	-	12'000	-	-	-	-	-		
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	49'927'179	22'464'800	-	-	-	-	58'000	-	13'905'879	-	-	13'049'000	-	-	15'000	13'500	421'000	-	
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'888'820	-	-	-	-	-	7'625	126'195	15'000	-	21'200'000	2'330'000	-	-	210'000	-	-		
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
3621	RPT aux cantons et concordats	363'242'915	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	363'242'915	-	-	-		
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	101'528'983	98'800'811	-	-	-	198'832	-	-	100'000	-	-	679'100	-	-	-	-	1750'240		
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	10'846'950	4'425'000	-	-	-	-	193'300	50'000	1'074'150	-	-	-	-	-	2'950'000	-	-	2'154'500	
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'808'112'977	412'694'235	-	78'449'945	17'482'732	58'849'532	274'000	-	11'220'745	-	219'408'899	1'000'617'177	7'275'440	-	1'840'272	-	-	-	
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'834'700	-	-	-	-	-	1'605'700	-	-	-	-	15'229'000	-	-	-	-	-		
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	426'988'187	87'454'076	-	10'679'222	105'784'738	113'435'207	3'024'796	1'228'142	5'852'138	-	6'190'955	22'681'893	6'315'910	-	61'036'852	3'284'358	19'900	-	
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'356'996'579	71'696'189	67'670'000	664'685'683	302'069'938	198'166'869	383'000	51'374'000	-	-	-	-	-	-	950'900	-	-	-	
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'548'000	-	-	500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17'048'000	-		
3640	Réévaluation prêts PA	598'000	598'000	-	-	-	2'820'260	-	2'090'930	303'940	509'880	-	173'980	31'672'880	388'640	-	-	-	-	
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	67'690'430	15'379'270	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14'350'650	-		
3690	Autres charges de transfert	7'139'711	-	-	-	-	-	813'711	170'4000	-	-	-	-	5'000	-	-	290'000	-	4'327'000	
Totaux intermédiaires		7819'442'309	1'950'732'730	121'157'960	782'333'507	440'982'868	380'279'935	76'015'110	121'979'165	615'310'917	167'951'464	363'266'475	1'109'966'333	35'216'958	776'504'688	73'394'131	68'953'793	720'221'136	15'175'139	

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2015

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie
37	Subventions redistribuées	27'308'650	-	-	1'200'000	-	-	24'639'250	-	231'000	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	
3701	Cantons et concordats	170'500	-	-	-	-	-	50'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120'000	
3702	Communes et groupes intercommunaux	757'500	-	-	-	-	-	406'500	-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	120'000	
3704	Entreprises publiques	300'000	-	-	300'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3705	Entreprises privées	23'448'000	-	-	-	-	-	23'448'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3706	Organisations privées à but non lucratif	2'272'650	-	-	900'000	-	-	734'250	-	-	-	-	-	-	-	38'400	600'000		
3707	Ménages privés	360'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360'000		
39	Impayations internes	15'588'750	254'000	5'300	279'700	14'565	10'435	395'094	522'900	1'568'216	1'039'500	3'894'660	77'500	36'900	6'701'000	3'740	76'400	708'202	638
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	142'500	-	-	-	-	-	7770	800	17'030	8'500	3'300	1'300	-	-	2'000	73'000	28'635	165
3910	Prestations de service fournies en interne	15'446'250	254'000	5'300	279'700	14'565	10'435	387'324	522'100	1'551'186	1'031'000	3'891'360	76'200	36'900	6'701'000	1'740	3'400	679'567	473
Totaux généraux		7'862'339'709	1'950'986'730	121'163'260	783'813'207	440'997'433	380'290'370	101'049'454	122'502'065	617'110'133	168'990'964	367'161'135	1'110'043'833	35'253'858	783'205'688	73'397'871	69'030'193	720'967'738	16'375'777

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement Budget 2015

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie
40	Revenus fiscaux	5'980'738'713	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70'000	-	5'980'668'713	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'672'300'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'672'300'000	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	676'200'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	676'200'000	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	560'300'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560'300'000	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	67'187'13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67'187'13	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'800'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12'800'000	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'083'300'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'083'300'000	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	306'600'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	306'600'000	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	4'700'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4'700'000	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	183'200'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	183'200'000	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	73'700'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73'700'000	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170'000'000	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	108'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108'000'000	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	14'500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14'500'000	-	-	-	-
4030	Taxes routières	105'100'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105'100'000	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2'100'000	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'220'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'150'000	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	74'228'745	-	-	-	-	-	22'608'815	-	35'730	-	-	8'200	-	51'944'000	-	380'000	152'000	-
4100	Patentes	467'600	-	-	-	-	-	330'000	-	-	-	-	7'600	-	130'000	-	-	-	-
4120	Concessions	35'077'145	-	-	-	-	-	22'278'815	-	35'730	-	-	600	-	12'230'000	-	380'000	152'000	-
42	Taxes	411'016'180	19'762'653	315'769	2'052'835	54'021	20'490	17'786'722	30'594'801	190'393'955	31'957'058	17'378'632	8'053'347	12'374'150	71'154'544	210'422	1'357'100	6'913'519	638'161
4210	Emoluments pour actes administratifs	162'582'563	187'155	82'100	2'200	22'813	-	1'149'105	21'797'031	108'577'200	12'040'000	50'000	27'307'25	11'689'747	3'532'277	-	447'510	149'700	125'000
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	3'441'189	2'112'677	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	460'580	460'580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	144'999	25'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119'999	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	81'099'218	59'140	-	-	-	-	3'367'045	7'000	10'405'487	4'300	15'313'113	182'000	22'000	48'860'000	2'600	158'160	2'386'073	-
4250	Ventes	5'779'745	1'937'520	-	-	-	-	-	563'030	42'650	1'543'300	305'805	-	47'550	-	-	489'890	850'000	-
4260	Remboursements de tiers	66'117'463	14'448'281	233'669	2'050'635	31'208	20'490	98'359'42	26'432	20'504'56	11'594'953	2'015'519	4'719'072	32'738	6'462'267	87'823	261'540	3'507'746	6'161
4270	Amendes	67'934'623	-	-	-	-	-	-	14'260	257'000	58'289'000	8'012'000	-	374'000	335'023	-	-	20'000	505'000
4290	Autres taxes	23'455'800	-	-	-	-	-	27'290	8'226'800	-	-	-	-	-	-	12'500'000	-	-	-
43	Revenus divers	90'031'913	7'979'102	599'740	549'641	76'282	54'652	4'557'900	1'900'000	8'075'000	5'440'000	3'731'749	23'645'250	448'080	3'215'000	-	1'417'936	21'935'981	6'405'600
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'886'000	6'886'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	5'027'400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527'400	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	39'060'137	1'056'180	599'740	549'641	76'282	54'652	4'057'900	1'500'000	2'075'000	-	155'000	20'647'850	448'080	400'000	-	1'167'936	2'366'276	3'905'600
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	9'826'749	-	-	-	-	-	-	500'000	400'000	-	740'000	3'576'749	-	-	-	250'000	4'360'000	-
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	15'209'705	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15'209'705	-	-
4329	Autres variations de stocks	2'500	2'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	14'019'422	34'422	-	-	-	-	-	-	6'000'000	200'000	-	2'470'000	-	-	2'815'000	-	-	2'500'000
44	Revenus financiers	254'443'574	711	-	-	7'976	47'810	134'000	12'000'000	413'259	-	807'000	-	37'467'000	16'388'280	-	20	36'517'721	659'797
4400	Intérêts des liquidités	298'617	-	-	-	7'976	57'14	-	-	7'400	-	-	-	-	277'227	-	-	300	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	120'215'011	711	-	-	-	42'096	-	-	-	-	-	-	-	120'108'051	-	20	64'133	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	3'341'333	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'015'000	-	-	326'333	-
4409	Autres intérêts PF	1073	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1073	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	6'130'147	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6'130'147	-	-	-	-
4420	Dividendes	5'420'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5420'000	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	666'989	-	-	-	-	-	-	-	320'589	-	-	-	-	348'400	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	56'322'000	-	-	-	-	-	-	12'000'000	-	-	-	-	37'467'000	6'855'000	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'230'800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'230'800	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	58'232'334	-	-	-	-	-	134'000	-	-	-	-	807'000	-	-	21'005'655	-	-	35'952'215
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	58'270	-	-	-	-	-	-	-	85'270	-	-	-	-	-	-	-	500'000	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'496'760	969'560	-	-	-	-	-	-	-	-	90'000	2'137'200	-	-	300'000	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'496'760	969'560	-	-	-	-	-	-	-	-	90'000	2'137'200	-	-	300'000	-	-	-
46	46 Revenus de transferts	1'019'245'953	55'463'280	45'706'480	137'196'689	65'589'338	53'271'010	4'287'687	2'463'355	67'172'020	-	44'079'971	-	1'999'158	530'132'855	100'000	65'000	117'19'110	-
4600	Parties aux revenus de la Confédération	441'143'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	422'919'000	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	82'858'662	-	32'700'000	-	-	-	217'000	-	33'802'504	-	11'015'000	-	1'999'158	-	-	25'000	3'100'000	-
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'867'501	6'867'400	-	-	-	-	1'900'000	70'000	1'103'010'101	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'165'799	350'000	-	-	-	-	-	27'720	-	14'788'079	-	-	-	-	-	-	-	-
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	-	-	-	-	-	-	-	7'000	-	-	-	-	-	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	107'213'855	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107'213'855	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	294'190'123	40'921'000	-	134'000'000	56'073'313	45'160'261	3'480'467	281'555	6'552'466	-	7'181'061	-	-	-	100'000	40'000	400'000	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'652'000	1'510'000	-	39'000	21'000	40'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42'000	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	17'452'350	794'680	6'480	-	-	-	160'500	261'800	391'870	-	76'659'910	-	-	-	-	-	8'177'110	-
4690	Autres revenus de transferts	39'695'663	50'202'000	13'000'000	3'157'689	9'495'026	6'170'748	332'000	1'920'000	600'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Totaux intermédiaires</i>		7'833'201'838	84'715'306	46'621'989	139'799'165	65'727'617	53'393'962	49'375'124	46'958'156	266'089'964	37'397'058	66'087'352	33'913'997	52'288'388	6'802'603'392	610'422	3'220'056	77'238'331	770'1558

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2015**

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie
47	Subventions à redistribuer	27'308'650	-	-	1'200'000	-	-	24'639'250	-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	27'308'650	-	-	1'200'000	-	-	24'639'250	-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000
49	Imputations internes	15'588'750	286'000	-	-	-	-	499'500	215'000	8'178'200	1'113'700	4'579'530	-	-	100'000	-	616'820	-	
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	142'500	-	-	-	-	-	142'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4910	Prestations de services	15446'250	286'000	-	-	-	-	357'000	215'000	8'178'200	1'113'700	4'579'530	-	-	100'000	-	616'820	-	
Totaux généraux		7'876'099'238	84'461'306	46'621'989	140'999'165	65'727'617	53'393'962	74'513'874	47'173'156	274'499'164	38'510'758	70'666'882	33'913'997	52'288'388	6'802'703'392	610'422	3'220'056	77'893'551	8'901'558

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2013 à 2015)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget	Budget	Budget	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	2013	2014	2015	en nombre de postes	en %
A Formation	7'404.5	7'582.3	7'680.6	98.3	1.30%
B Emploi	358.3	291.4	290.5	-0.9	-0.31%
C Action sociale	168.8	169.6	176.2	6.7	3.93%
D Personnes âgées	66.7	66.2	65.5	-0.6	-0.98%
E Handicap	50.4	49.9	49.4	-0.5	-1.04%
F Environnement	270.6	263.2	264.4	1.2	0.46%
G Aménagement et logement	306.9	346.5	355.7	9.1	2.64%
H Sécurité et population	3'188.5	3'397.9	3'514.6	116.7	3.44%
I Justice	675.0	704.3	742.4	38.1	5.41%
J Mobilité	258.1	255.9	254.5	-1.4	-0.54%
K Santé	113.9	118.5	117.9	-0.6	-0.51%
L Economie	71.7	136.3	133.5	-2.8	-2.06%
M Finance et impôts	517.3	522.8	514.9	-7.9	-1.51%
N Culture, sports et loisirs	57.6	25.5	25.7	0.2	0.77%
O Autorités et gouvernance	200.9	225.5	216.1	-9.4	-4.19%
P Etats-majors et prestations de moyen	1'276.1	1'248.5	1'316.1	67.6	5.41%
Q Energie	22.5	27.0	33.3	6.3	23.31%
Total général	15'007.7	15'431.2	15'751.2	320.0	2.07%

Entités contrôlées	Budget	Budget	Budget	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	2013	2014	2015	en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'934.6	2'928.1	2'955.7	27.6	0.94%
C Action sociale (Hospice général)	816.0	834.7	834.7	-	0.00%
G Aménagement et logement (FPLC, FIPOI, Fon. HBM)	82.6	*1	85.9	10.5	12.23%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'026.5	*1	2'032.2	-33.7	-1.66%
K Santé (HUG & IMAD) *2	11'170.4	11'253.6	11'294.4	40.8	0.36%
L Economie (AIG, FTI, Palexpo SA)	1'000.9	*1	1'066.5	61.8	5.79%
Q Energie (SIG)	1'645.0	1'626.0	1'623.4	-2.6	-0.16%
Total entités contrôlées	19'676.0	19'827.0	19'931.4	104.5	0.53%

Autres subventionnés	Budget	Budget	Budget	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	2013	2014	2015	en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	832.6	890.4	921.7	31.3	3.51%
D Personnes âgées (EMS)	3'551.0	3'607.5	3'607.5	-	0.00%
E Handicap (EPI)	624.0	599.0	599.0	-	0.00%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	214.0	*1	238.0	7.2	3.03%
Total autres subventionnés	5'221.6	5'334.9	5'373.4	38.5	0.72%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2014.

*2 Retraitements périmètre HUG : ensemble des postes financés par l'Etat de Genève ou des tiers, alors qu'auparavant seuls les postes financés par l'Etat de Genève étaient indiqués.

Evolution du nombre de postes par entités (2013 à 2015)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	en nombre de postes	en %			
PRE	165.9	185.5	182.8	-2.7	-1.47%
DF	1'308.7	1'316.3	1'305.3	-11.0	-0.84%
DIP	7'524.9	7'685.0	7'781.6	96.7	1.26%
PAT	1'938.6	1'955.6	1'963.8	8.2	0.42%
ENS	5'586.2	5'729.4	5'817.8	88.4	1.54%
DSE	3'376.1	3'623.5	3'804.8	181.2	5.00%
PAT	1'611.3	1'861.0	1'764.2	*2 -96.9	-5.20%
POL	1'764.8	1'762.5	2'040.6	278.1	15.78%
DALE	450.5	440.4	449.9	9.5	2.15%
DETA	703.1	696.0	701.3	5.4	0.77%
DEAS	762.9	739.5	742.4	2.8	0.38%
Total administration	14'292.0	14'686.2	14'968.1	281.9	1.92%
SGGC	24.3	24.3	24.3	-	0.00%
PJ	675.0	704.3	742.4	38.1	5.41%
Total admin. 3 pouvoirs	14'991.2	15'414.7	15'734.7	320.0	2.08%
CdC	16.5	16.5	16.5	-	0.00%
Total général	15'007.7	15'431.2	15'751.2	320.0	2.07%
Entités contrôlées	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	en nombre de postes	en % du budget			
UNIGE	2'934.6	2'928.1	2'955.7	27.6	0.94%
HUG³	9'629.6	9'656.8	9'626.6	-30.2	-0.31%
HG	816.0	834.7	834.7	-	0.00%
IMAD	1'540.8	1'596.8	1'667.8	71.0	4.45%
AIG	801.5	*1 862.7	924.6	61.9	7.18%
TPG	1'862.9	1'870.5	1'834.1	-36.3	-1.94%
SIG	1'645.0	1'626.0	1'623.4	-2.6	-0.16%
FdP	163.6	*1 161.7	164.4	2.7	1.64%
FPLC	4.7	4.7	6.4	1.7	36.08%
FTI	21.0	20.8	22.5	1.7	8.17%
Fondations HBM	28.3	*1 30.8	34.0	3.2	10.39%
FIPOI	49.6	*1 50.4	56.0	5.6	11.11%
Palexpo SA	178.5	183.0	181.2	-1.8	-0.98%
Total entités contrôlées	19'676.0	19'827.0	19'931.4	104.5	0.53%
Autres subventionnés	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart Budget 2015 vs Budget 2014	
	en nombre de postes	en % du budget			
HES	832.6	890.4	921.7	31.3	3.51%
EPI	624.0	599.0	599.0	-	0.00%
EMS	3'551.0	3'607.5	3'607.5	-	0.00%
Joli-Mont & Montana	214.0	*1 238.0	245.2	7.2	3.03%
Total autres subventionnés	5'221.6	5'334.9	5'373.4	38.5	0.72%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2014.

*2 En lien avec la mise en œuvre de la planification pénitentiaire, les nouveaux postes d'agents de détention ont été valorisés pour la plupart en tant que PAT lors des deux derniers exercices budgétaires. Compte tenu du fait que ces engagements se concrétisent finalement en statut POL, 190.10 ETP ont été basculés d'un statut PAT à un statut POL au B2015.

*3 Retraitement périmètre : ensemble des postes financés par l'Etat de Genève ou des tiers, alors qu'auparavant seuls les postes financés par l'Etat de Genève étaient indiqués.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
	TOTAL PROGRAMMES				3'759'996'087	104'302'336	2.8%	3'706'359'408
	A01 Enseignement obligatoire et orientation				49'005	-	49'005	49'005
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire	af			39'204	-	39'204	39'204
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO	af			9'801	-	9'801	9'801
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue				40'035'499	2'971'022	8.0%	37'064'477
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	ind	L 10897	2015	2'249'638	-22'724	-1.0%	2'272'362
dip	École hôtelière de Genève	ind	PL 11316	2017	905'289	-9'144	-1.0%	914'433
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)	ind	PL 11316	2017	415'800	-4'200	-1.0%	420'000
dip	Association des répétitoires AJETA (ARA)	af	PL 11316	2017	1'616'000	-110	0.0%	1'616'110
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	PL 11316	2017	1'033'025	-	1'033'025	1'033'025
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	af			5'533'747	-	5'533'747	5'533'283
dip	Cours à divers organismes - divers	af			207'340	-	207'340	204'276
dip	Cours à divers organismes - Voie F	af			193'570	-	193'570	193'570
dip	Cours à divers organismes - ISFB	af			122'562	-	122'562	122'562
dip	Cours à divers organismes - Lire et Ecrire	af			61'648	-	61'648	61'648
dip	Cours à divers organismes - Focal	af			9'801	-	9'801	9'801
dip	Université populaire du canton de Genève	af			142'114	-	142'114	142'114
dip	Université du 3ème âge	af			68'263	-	68'263	68'263
dip	Association Reliance	af			40'000	-	40'000	40'000
dip	Fondation pour l'avenir	af			20'582	-	20'582	20'582
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	ns			3'832'709	2'200'000	134.7%	1'632'709
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention ordinaire	ns			3'766'530	742'530	24.6%	3'024'000
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention extraordinaire	ns			3'467'302	136'670	4.1%	3'330'632
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	ns			532'811	-	532'811	528'805
dip	Bourses d'études - enseignement postobligatoire	pp			11'728'404	-72'000	-0.6%	11'800'404
dip	Chèques formation	pp			3'915'364	-	3'915'364	4'414'143
dip	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques OFPC	pp			100'000	-	100'000	
dip	Bons repas cafétéria PO	pp			30'000	-	30'000	34'002
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO	pp			23'000	-	23'000	
dip	Appui social - postobligatoire	pp			20'000	-	20'000	17'697

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles				93'796'859	782'818	0.8%	93'014'041
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	31'859'364	276'591	0.9%	31'582'773
dip	Association genevois d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	ind	PL 11466	2017	8'044'924	-54'393	-0.7%	8'099'317
dip	Astural - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	5'357'116	-38'029	-0.7%	5'395'145
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	1'526'731	-11'363	-0.7%	1'538'094
dip	Atelier X	ind	PL 11466	2017	379'090	-2'177	-0.6%	381'267
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée	ind	PL 11466	2017	250'906	-2'534	-1.0%	253'440
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	ind	L 11223	2016	23'471'971	77'946	0.3%	23'394'025
dip	Association catholique d'action sociale et éducative (ACASE)	ind				-		23'308'127
dip	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	ind				-		6'670'414
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	ind			4'425'000	437'000	11.0%	3'988'000
dip	Pro Juventute Genève	af	L 11121	2016	374'555	-200'000	-34.8%	574'555
dip	Fondation suisse du service social international	af	L 11121	2016	341'319	-		341'319
dip	Ecole des parents	af	L 11121	2016	310'114	-		310'114
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	af	L 11317	2017	350'000	-		350'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois	af	L 11317	2017	270'000	-		270'000
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse	af	L 11317	2017	172'000	-		172'000
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles	af	L 11317	2017	95'000	-		95'000
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande	af	L 11317	2017	83'000	-		83'000
dip	Colonies de vacances - divers +	af			435'463	-		435'463
dip	Groupement genevois centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active	af			131'676	-		131'676
dip	Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse	af			127'413	-		127'413
dip	Soutien à l'enfance +	af			97'716	-		97'716
dip	Unions Chrétiennes de Genève	af			88'209	-		88'209
dip	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels	af			29'403	-		29'403
dip	Frais de placements	pp			13'414'889	299'777	2.3%	13'115'112
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	pp			1'800'000	-		1'800'000
dip	Fonds animation jeunesse	pp			280'000	-		280'000
dip	Appui social mineurs	pp			71'000	-		71'000
dip	Fonds Lombard	pp			10'000	-		10'000
	A04 Hautes écoles				480'059'968	27'206'365	6.0%	452'853'603
dip	Université de Genève	ind	L 11023	2015	338'147'404	20'367'438	6.4%	317'779'966
dip	Institut de hautes études internationales et du développement	ind	L 11122	2016	15'497'200	-156'537	-1.0%	15'653'737
dip	Contribution intercantonale à la HESSO	ind			98'268'000	4'726'000	5.1%	93'542'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	ind			11'981'664	2'700'434	29.1%	9'281'230
dip	Fondation Hardt	af			39'204	-		39'204
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	pp			13'529'496	-526'000	-3.7%	14'055'496
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages	pp			2'597'000	95'030	3.8%	2'501'970
								3'544'750

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
	A05 Enseignement spécialisé				60'331'405	2'533'556	4.4%	57'797'849
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	14'389'884	-17'504	-0.1%	14'407'388
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	7'356'413	-53'424	-0.7%	7'409'837
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	ind	L 11294	2017	4'691'318	-37'073	-0.8%	4'728'391
dip	Astural - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	4'907'825	-34'840	-0.7%	4'942'665
dip	L'ARC, une autre école	ind	PL 11466	2017	2'426'956	14'386	0.6%	2'412'570
dip	La Voie Lactée	ind	PL 11466	2017	1'558'448	-11'759	-0.7%	1'570'207
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	1'043'525	-7'766	-0.7%	1'051'291
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - enseignement spécialisé	ind	PL 11466	2017	-	-410'464	-100.0%	410'464
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale	pp			20'385'036	2'300'000	12.7%	18'085'036
dip	Frais de placements enseignement spécialisé	pp			3'572'000	792'000	28.5%	2'780'000
	A06 Programme transversal à la politique A				797'575	-	797'575	846'042
dip	Contribution à la promotion de la paix +	af			246'720	32'177	15.0%	214'543
dip	Vivre Ensemble +	af			196'020	-		196'020
dip	Subventions ponctuelles +	af			134'835	-		134'835
dip	Association mondiale pour l'école instrument de paix	af			-	-32'177	-100.0%	32'177
dip	Restauration collective	pp			220'000	-		220'000
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois				81'670'000	-50'000	-0.1%	81'720'000
deas	Programme d'occupation	af			-	-50'000	-100.0%	50'000
deas	Participation cantonale à l'assurance chômage et invalidité (LACI) ⁽¹⁾	ns			14'000'000	-		14'000'000
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage	pp			53'750'000	-		53'750'000
deas	Compensation maladie et maternité pour chômeurs (PCM)	pp			12'920'000	-		12'920'000
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	pp			1'000'000	-		1'000'000
	C01 Accès à l'assurance-maladie				326'640'645	5'661'113	1.8%	320'979'532
deas	ASSUAS - association suisse des assurés	af			39'766	-		39'766
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	af			39'766	-		39'766
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes	pp			286'261'113	5'461'113	1.9%	280'800'000
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	pp			40'300'000	200'000	0.5%	40'100'000
	C02 Soutien à la famille				49'867'907	2'431'298	5.1%	47'436'609
deas	Solidarité femmes	af	L 11012	2016	725'999	-		725'999
deas	Arabelle foyer d'hébergement	af	L 11012	2016	544'991	-		544'991
deas	SOS femmes	af	L 11012	2016	355'000	-		355'000
deas	Viol secours	af	L 11012	2016	295'001	-		295'001
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales	af			183'898	-3'989	-2.1%	187'887
deas	Maison genevoise des médiations	af			127'238	-2'761	-2.1%	129'999
deas	Association couple et famille	af			114'315	-2'480	-2.1%	116'795

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013	
deas	Association des familles monoparentales	af			102'883	-2'231	-2.1%	105'114	100'652
deas	Compagna	af			34'792	-755	-2.1%	35'547	34'037
deas	Pro-filia Genève	af			30'070	-653	-2.1%	30'723	29'417
deas	Commission cantonale de la famille	ns				-50'780	-100.0%	50'780	28'659
deas	Allocations familiales pour personnes non actives	pp			31'000'000	1'000'000	3.3%	30'000'000	30'275'073
deas	Prestations complémentaires familiales	pp			11'067'980	-2'790'793	-20.1%	13'858'773	9'088'374
deas	Allocations familiales dans l'agriculture	pp			500'000	-		500'000	407'864
deas	Aides sociales familiales	pp			4'785'740	4'285'740	857.1%	500'000	2'660'139
df	Subv. Legs Rothschild	af				-			98
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					342'158'617	17'577'321	5.4%	324'581'296	335'299'185
deas	Centre genevois de consultation LAVI	ind	L 11058	2016	1'167'985	-2'454	-0.2%	1'170'439	1'166'565
deas	Association Argos	ind	L 11101	2016	2'731'038	-8'539	-0.3%	2'739'577	2'733'020
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	ind	PL 11307	2017	64'328'956	-124'654	-0.2%	64'453'610	65'734'183
deas	Fondation Phénix	af	L 10971	2016	367'281	-		367'281	367'281
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)	af	L 11054	2016	893'385	-		893'385	893'385
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)	af	L 11054	2016	643'546	-		643'546	643'546
deas	Caritas Genève	af	L 11054	2016	451'656	-		451'656	451'656
deas	Entreprise sociale l'Orangerie	af	L 11059	2016	244'192	-		244'192	244'192
deas	Diverses actions sociales ponctuelles +	af			517'435	17'435	3.5%	500'000	175'500
deas	Intégration pour tous (IPT)	af			190'093	-		190'093	190'093
deas	Carrefour prison	af			173'714	-		173'714	173'714
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)	af			149'890	-		149'890	149'890
deas	Tél 143 la main tendue	af			126'861	-		126'861	126'861
deas	Antenne drogue famille	af			35'735	-		35'735	35'735
deas	Commission consultative en matière d'addictions	ns				-4'467	-100.0%	4'467	
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	pp			267'565'850	17'700'000	7.1%	249'865'850	260'294'082
deas	Indemnités LAVI	pp			1'290'000	-		1'290'000	823'987
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes	pp			881'000	-		881'000	881'000
deas	Remise de cotisations AVS	pp			400'000	-		400'000	214'496
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					40'000	-		40'000	40'000
deas	Appui social SPAd	pp			40'000	-		40'000	40'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration					35'607'681	1'243'636	3.6%	34'364'045	32'912'386
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	ind	PL 11307	2017	14'120'989	-27'364	-0.2%	14'148'353	12'895'222
deas	Pluriels - Centre de consultation d' études ethnopsychologiques pour migrants	af	L 11013	2016	233'627	-		233'627	233'627
deas	Appartenances - Genève	af			94'445	-		94'445	94'445
deas	Elisa asile	af			49'708	-		49'708	49'708
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile	af			14'912	-		14'912	14'912
deas	Hospice Général - Prestations - Asile	pp			20'594'000	1'271'000	6.6%	19'323'000	19'211'249

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	Subvention - Programme cantonal d'aide au retour	pp			500'000	-	500'000	413'222
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées				123'456'570	1'005'748	0.8%	122'450'822
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	ind	PL 11271	2017	1'648'117	-3'018	-0.2%	1'651'135
deas	EMS - Bessonnette	ind	PL 11271	2017	1'970'956	1'431	0.1%	1'969'525
deas	EMS - Butini	ind	PL 11271	2017	4'297'759	-10'672	-0.2%	4'308'431
deas	EMS - Châtelaine	ind	PL 11271	2017	2'681'178	512	0.0%	2'680'666
deas	EMS - De la Rive	ind	PL 11271	2017	2'394'690	-836	0.0%	2'395'526
deas	EMS - Domaine de la Louvière	ind	PL 11271	2017	2'193'025	-1'169	-0.1%	2'194'194
deas	EMS - Drize	ind	PL 11271	2017	1'730'163	1'541	0.1%	1'728'622
deas	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	ind	PL 11271	2017	1'148'139	245'227	27.2%	902'912
deas	EMS - Eynard Fatio	ind	PL 11271	2017	2'952'976	-63'750	-2.1%	3'016'726
deas	EMS - Foyer Béthel	ind	PL 11271	2017	1'998'853	526'071	35.7%	1'472'782
deas	EMS - Foyer St-Paul	ind	PL 11271	2017	2'713'955	-105'021	-3.7%	2'818'976
deas	EMS - Foyer Vallon	ind	PL 11271	2017	2'142'187	-2'460	-0.1%	2'144'647
deas	EMS - La Coccinelle	ind	PL 11271	2017	-			1'262'027
deas	EMS - La Méridienne	ind	PL 11271	2017	568'281	-1'226	-0.2%	569'507
deas	EMS - La Petite Boissière	ind	PL 11271	2017	2'153'482	-1'152	-0.1%	2'154'634
deas	EMS - La Providenza	ind	PL 11271	2017	1'775'209	-1'260	-0.1%	1'776'469
deas	EMS - La Terrassière	ind	PL 11271	2017	3'027'138	-2'930	-0.1%	3'030'068
deas	EMS - Le Léman	ind	PL 11271	2017	963'996	-56	0.0%	964'052
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	ind	PL 11271	2017	2'737'064	-5'456	-0.2%	2'742'520
deas	EMS - Le Prieuré	ind	PL 11271	2017	3'009'299	-4'954	-0.2%	3'014'253
deas	EMS - Les Bruyères	ind	PL 11271	2017	2'115'592	395	0.0%	2'115'197
deas	EMS - Les Charmettes	ind	PL 11271	2017	3'197'945	-3'160	-0.1%	3'201'105
deas	EMS - Les Charmilles	ind	PL 11271	2017	2'752'620	11'339	0.4%	2'741'281
deas	EMS - Les Châtaigniers	ind	PL 11271	2017	3'865'476	-1'400	0.0%	3'866'876
deas	EMS - Les Lauriers	ind	PL 11271	2017	2'121'731	-1'707	-0.1%	2'123'438
deas	EMS - Les Marronniers	ind	PL 11271	2017	-			31'901
deas	EMS - Les Mimosas	ind	PL 11271	2017	1'098'360	-4'062	-0.4%	1'102'422
deas	EMS - Les Pervenches	ind	PL 11271	2017	1'959'174	-876	0.0%	1'960'050
deas	EMS - Les Pins	ind	PL 11271	2017	1'996'161	-1'164	-0.1%	1'997'325
deas	EMS - Liotard	ind	PL 11271	2017	2'401'079	1'005'840	72.1%	1'395'239
deas	EMS - Maison de la Tour	ind	PL 11271	2017	1'437'293	4'798	0.3%	1'432'495
deas	EMS - Maison de Pressy	ind	PL 11271	2017	-	-526'429	-100.0%	526'429
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	ind	PL 11271	2017	6'213'883	41'743	0.7%	6'172'140
deas	EMS - Maison de Vessy	ind	PL 11271	2017	7'096'491	21'154	0.3%	7'075'337
deas	EMS - Mouilles	ind	PL 11271	2017	1'900'179	2'164	0.1%	1'898'015
deas	EMS - Notre Dame	ind	PL 11271	2017	2'328'895	3'579	0.2%	2'325'316

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	EMS - Pierre de la Fée	ind	PL 11271	2017	1'996'848	-543	0.0%	1'997'391
deas	EMS - Plantamour	ind	PL 11271	2017	1'543'142	2'070	0.1%	1'541'072
deas	EMS - Poterie	ind	PL 11271	2017	1'982'659	7'703	0.4%	1'974'956
deas	EMS - Résidence Beauregard	ind	PL 11271	2017	1'378'078	1119	0.1%	1'376'959
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	ind	PL 11271	2017	2'831'971	1'537	0.1%	2'830'434
deas	EMS - Résidence de la Champagne	ind	PL 11271	2017	1'443'049	-118'630	-7.6%	1'561'679
deas	EMS - Résidence des Franchises	ind	PL 11271	2017	2'096'509	1'503	0.1%	2'095'006
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	ind	PL 11271	2017	2'247'353	-2'904	-0.1%	2'250'257
deas	EMS - Résidence Happy Days	ind	PL 11271	2017	1'898'560	-2'508	-0.1%	1'901'068
deas	EMS - Résidence Jura	ind	PL 11271	2017	1'655'323	-491	0.0%	1'655'814
deas	EMS - Résidence Les Arénieres	ind	PL 11271	2017	2'189'699	11'102	0.5%	2'178'597
deas	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	ind	PL 11271	2017	-	-	-	120'928
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	ind	PL 11271	2017	2'623'115	-5'607	-0.2%	2'628'722
deas	EMS - Résidence Mandement	ind	PL 11271	2017	1'521'142	1'055	0.1%	1'520'087
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	ind	PL 11271	2017	1'026'309	86	0.0%	1'026'223
deas	EMS - Résidence Saconnay	ind	PL 11271	2017	1'687'549	-1'679	-0.1%	1'689'228
deas	EMS - Résidence Vendée	ind	PL 11271	2017	2'161'748	725	0.0%	2'161'023
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	ind	PL 11271	2017	2'264'134	450	0.0%	2'263'684
deas	EMS - Val Fleury	ind	PL 11271	2017	6'641'628	-15'580	-0.2%	6'657'208
deas	EMS - Villa Mona	ind	PL 11271	2017	1'406'887	3'304	0.2%	1'403'583
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS				50'000	-	50'000	99'415
deas	Pro Senectute				30'421	-	30'421	30'421
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)	pp			189'100	-	189'100	
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					301'880'838	-15'343'077	-4.8%	317'223'915
								306'513'558
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS	pp			237'120'854	-10'364'142	-4.2%	247'484'996
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS	pp			57'850'246	-3'213'309	-5.3%	61'063'555
deas	Abonnements TPG - AVS	pp			2'970'084	-1'391'100	-31.9%	4'361'184
deas	Prestations d'assistance - AVS	pp			3'933'574	-374'526	-8.7%	4'308'100
deas	Service social - AVS	pp			6'080	-	6'080	
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					172'483'571	4'900'002	2.9%	167'583'569
								162'820'265
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	ind	L 11294	2017	19'521'838	289'598	1.5%	19'232'240
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	ind	L 11294	2017	18'226'928	-40'186	-0.2%	18'267'114
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	ind	L 11294	2017	9'889'409	118'602	1.2%	9'770'807
deas	EPH - Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	ind	L 11295	2017	58'849'532	800'088	1.4%	58'049'444
deas	EPH - Foyer Handicap	ind	L 11295	2017	18'454'579	9'312	0.1%	18'445'267
deas	EPH - Aigues-Vertes	ind	L 11295	2017	17'619'051	222'659	1.3%	17'396'392
deas	EPH - Fondation Trajets	ind	L 11295	2017	6'854'534	-5'690	-0.1%	6'860'224
deas	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places - EPH	ind	L 11295	2017	5'185'027	3'397'979	190.1%	1'787'048
								892'313

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	ind	L 11295	2017	4'652'352	109'603	2.4%	4'542'749	4'359'648
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	ind	L 11295	2017	3'332'018	52'198	1.6%	3'279'820	3'201'896
deas	EPH - Association La Corolle	ind	L 11295	2017	3'008'872	54'608	1.8%	2'954'264	2'828'482
deas	EPH - La Maison des Champs	ind	L 11295	2017	1'837'109	-6'428	-0.3%	1'843'537	1'813'321
deas	EPH - Réalise	ind	L 11295	2017	685'297	-943	-0.1%	686'240	685'544
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	ind	L 11295	2017	631'576	-3'296	-0.5%	634'872	633'894
deas	EPH - Association Arcade 84	ind	L 11295	2017	487'012	-731	-0.1%	487'743	487'127
deas	EPH - Association Point du Jour	ind	L 11295	2017	311'545	2'045	0.7%	309'500	296'579
deas	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	ind	L 11295	2017	-	-	-	20'400	
deas	Pro Mente Sana association romande	af	PL 11268	2017	203'802	-	-	203'802	203'802
deas	Fondation Cap Loisirs	af	PL 11269	2017	994'257	-	-	994'257	994'257
deas	Pro Infirmis	af	PL 11270	2017	298'247	-	-	298'247	298'247
deas	Association Cérébral Genève	af			79'533	-	-	79'533	79'533
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap	af			497'079	-	-	497'079	66'500
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal	af			198'832	-	-	198'832	
deas	Insieme Genève	af			159'065	-	-	159'065	159'065
deas	Association Autrement aujourd'hui	af			154'293	-	-	154'293	154'293
deas	Association Parole	af			124'270	-	-	124'270	124'270
deas	Association Actif	af			104'884	-	-	104'884	104'884
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af			48'068	-	-	48'068	48'068
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées	af			39'766	-	-	39'766	39'766
df	Fonds Langland-Aubert	af			-	-	-	32	
deas	Association Danse habile	af			34'796	-	-	34'796	34'796
deas	Commission cantonale d'indication	ns			-99'416	-100.0%	-	99'416	3'382
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					198'166'869	5'351'647	2.8%	192'815'222	195'494'156
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI	pp			128'794'126	3'962'877	3.2%	124'831'249	125'385'247
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI	pp			65'662'720	2'886'383	4.6%	62'776'337	65'411'447
deas	Prestations d'assistance - AI	pp			2'229'947	-161'953	-6.8%	2'391'900	1'941'733
deas	Abonnements TPG - AI	pp			1'476'156	-1'335'660	-47.5%	2'811'816	2'755'730
deas	Service social - AI	pp			3'920	-	-	3'920	
F01 Protection de l'environnement					169'900	-	-	169'900	70'448
deta	Déchets : soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les communes	ns			100'000	-	-	100'000	39'948
deta	Déchets : soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC	ns			69'900	-	-	69'900	30'500
F03 Gestion des eaux					1'148'711	-30'689	-2.6%	1'179'400	395'952
deta	Manoeuvres du barrage du seujet	af			175'000	-	-	175'000	172'100
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)	af			110'000	-	-	110'000	102'884
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre du Foron	ns			813'711	813'711	-		

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns			50'000	-	50'000	
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	ns			-794'400	-100.0%	794'400	90'968
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés	ns			-50'000	-100.0%	50'000	30'000
F04 Nature et paysage					765'259	-	765'259	761'027
deta	Fondation Neptune	af	PL 11498	2018	253'459	-	253'459	253'459
deta	Subventions relatives à la faune +	af			30'000	-	30'000	30'000
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels +	af			15'000	-	15'000	15'000
deta	DGNP Nature et aux sites naturels +	af			11'500	-	11'500	11'500
deta	Fonds forestier : subventions diverses +	af			10'000	-	10'000	10'000
deta	Subventions relatives à l'éducation à la nature +	af			10'000	-	10'000	10'000
deta	Subventions associations diverses +	af			7'000	-	7'000	5'000
deta	Subventions aux communes liées aux subventions fédérales	ns			43'300	-	43'300	43'300
deta	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	ns			2'000	-	2'000	
deta	Subventions suite aux dégâts dus à la faune	pp			383'000	-	383'000	382'768
F05 Politique agricole					4'210'637	-67'696	-1.6%	4'278'333
deta	Vulgarisation AgriGenève	af	L 10984	2016	215'000	-	215'000	215'000
deta	Opage, promotion agricole	ind	L 10993	2016	2'505'937	-25'313	-1.0%	2'531'250
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales	ind	PL 11495	2018	99'000	-1'000	-1.0%	100'000
deta	Vulgarisation divers	af			200'000	-	200'000	190'000
deta	Viticulture	af			95'000	-	95'000	93'397
deta	Promotion de l'agriculture	af			17'600	-4'000	-18.5%	21'600
deta	Contrôle des mesures paiements directs	af			527'600	-49'500	-100.0%	49'500
deta	Améliorations structurelles	ns			117	0.0%	527'483	436'311
deta	Contributions pour des prestations écologiques	ns			390'000	40'000	11.4%	350'000
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	ns			155'500	-23'000	-12.9%	178'500
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés	ns			5'000	-5'000	-50.0%	10'000
deta	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture	ns			-	-	-	-61'295
G01 Logement et planification foncière					51'973'940	-2'036'060	-3.8%	54'010'000
dale	Cité Universitaire Extension	ind	L 10974	2015	253'440	-2'560	-1.0%	256'000
dale	Cité Universitaire	ind	L 10975	2015	346'500	-3'500	-1.0%	350'000
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	af			-50'000	-	-100.0%	50'000
dale	Subvention au logement social	pp			51'374'000	-1'980'000	-3.7%	53'354'000
G02 Aménagement du territoire					28'202	-	28'202	-
dale	OU Subventions diverses +	af			28'202	-	28'202	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
	G03 Conformité des constructions et des chantiers				60'000	-	60'000	60'000
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)	af			60'000	-	60'000	60'000
	G05 Protection du patrimoine bâti				2'294'000	-	2'294'000	1'946'097
dale	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre	af			108'000	-	108'000	108'000
dale	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg	af			32'000	-	32'000	32'000
dale	OPS Subvention à la restauration de bâtiments	ns			2'154'000	2'154'000		
dale	OPS Subventions aux personnes physiques	ns			-1'704'000	-100.0%	1'704'000	1'455'497
dale	OPS Subvention aux institutions privées	ns			-400'000	-100.0%	400'000	335'300
dale	OPS Subvention aux communes	ns			-50'000	-100.0%	50'000	15'300
	H01 Population, droit de cité et migration				5'712'649	276'369	5.1%	5'436'280
dse	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI) ⁽²⁾	af	L 11277	2017	377'280	-	377'280	378'612
dse	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	af	L 11277	2017	290'000	-	290'000	290'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal	ns			3'456'369	-458'631	-11.7%	3'915'000
dse	BIE Subventions accordées aux communes	af			855'000	735'000	612.5%	120'000
dse	BIE autres subventions +	af			180'000	-	180'000	242'080
dse	BIE cours de français	af			170'000	70'000	70.0%	100'000
dse	Université populaire albanaise	af			110'000	-	110'000	99'209
dse	BIE cours de langue d'origine	af			100'000	-	100'000	110'000
dse	Association Maison Kultura	af			100'000	-	100'000	100'000
dse	Subventions liées à des mandats de prestations +	af			74'000	-	74'000	74'000
dse	Association Tierra Incognita	af			-70'000	-100.0%	70'000	70'000
	H02 Sécurité publique				11'733'884	-39'120	-0.3%	11'773'004
dse	Fondation des parkings	ind	L 11243	2016	9'871'651	-99'714	-1.0%	9'971'365
dse	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	ind	PL 11466	2017	1'150'294	60'594	5.6%	1'089'700
dse	Association Vires	af	L 11100	2016	300'000	-	300'000	300'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) ⁽³⁾	af			166'617	-	166'617	166'617
dse	Association Face-à-Face	af			150'000	-	150'000	150'000
dse	Musique de la police	af			42'984	-	42'984	42'984
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman	af			32'338	-	32'338	32'338
dse	Association Violence que faire	af			20'000	-	20'000	19'248
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement				350'000	-		500'000
dse	Association la Pâquerette des Champs	af	L 11169	2016	250'000	-	250'000	250'000
dse	Fondation romande de détention administrative	af			100'000	-	100'000	250'000

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
H09 Sécurité civile et armée					450'500	-86'200	-16.1%	536'700
dse	Protection civile instruction communes	af			129'150	-	129'150	85'780
dse	Protection civile matériel communes	af			90'000	-	90'000	89'999
dse	Musée militaire genevois	af			20'000	-34'000	-63.0%	54'000
dse	Protection civile divers +	af			4'400	-	4'400	4'400
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	af			4'000	-	4'000	4'000
dse	Protection civile matériel institutions privées	af			1'000	-	1'000	1'000
dse	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	af			1'000	-	1'000	1'000
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	af			1'000	-1'000	-50.0%	2'000
dse	Protection civile instruction institutions privées	af			650	-	650	44'342
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	af			500	-	500	500
dse	Inspection cantonale du feu - matériel et équipement	af			-	-	-	44'342
dse	Rétribution des chefs de musique	ns			143'800	-16'200	-10.1%	160'000
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	ns			40'000	-20'000	-33.3%	60'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales	ns			15'000	-15'000	-50.0%	30'000
J01 Transports et mobilité					225'539'854	1'350'000	0.6%	224'189'854
deta	TPG Vélo SA	ind	PL 10989	2014	-700'000	-100.0%	700'000	
deta	Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN)	ind	PL 11530	2018	2'627'955	-165'415	-5.9%	2'793'370
deta	Transports Publics Genevois (TPG)	ind	L 11531	2018	208'000'000	1'095'180	0.5%	206'904'820
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	ind			9'000'000	-99'179	-1.1%	9'099'179
deta	Unireso Frais communauté tarifaire	ind			400'000	-	400'000	400'000
deta	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement	af			3'400'000	362'221	11.9%	3'037'779
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional	af			264'501	10'785	4.3%	253'716
deta	Transports collectifs - subventions diverses +	af			103'000	-	103'000	101'000
deta	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	af			-	-	-	385'285
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	ns			1'744'398	846'408	94.3%	897'990
J02 Infrastructures routières et de transports publics					60'000	-	60'000	60'000
deta	Génie civil subventions diverses +	af			60'000	-	60'000	60'000
K01 Réseau de soins					1'028'602'020	5'956'669	0.6%	1'022'645'351
deas	Clinique de Jolimont et Montana	ind	L 10860	2015	19'693'328	985'562	5.3%	18'707'766
deas	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	504'372'939	-140'135	0.0%	504'513'074
deas	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	190'281'430	1'140'167	0.6%	189'141'263
deas	Mission d'intérêt général HUG	ind	L 10865	2015	138'896'601	1'007'934	0.7%	137'888'667
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	ind	L 11168	2015	147'372'879	2'258'299	1.6%	145'114'580
deas	Foyer de jour Pavillon de la Rive	ind	L 11168	2015	1'143'824	7'881	0.7%	1'135'943
deas	Pro Senectute - Foyer de jour l'Oasis	ind	L 11168	2015	671'142	-18'035	-2.6%	689'177
deas	Foyer de jour Le Relais Dumas	ind	L 11168	2015	674'317	7'002	1.0%	667'315

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTEs 2013
deas	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	ind	L 11168	2015	650'898	3'066	0.5%	647'832
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	ind	L 11168	2015	646'549	3'796	0.6%	642'753
deas	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	ind	L 11168	2015	632'248	4'523	0.7%	627'725
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colesses	ind	L 11168	2015	613'993	6'822	1.1%	607'171
deas	Association Livada - Foyer de jour Livada	ind	L 11168	2015	604'120	3'460	0.6%	600'660
deas	Foyer de jour La Seymaz	ind	L 11168	2015	605'193	6'225	1.0%	598'968
deas	Sitex SA	af	L 11168	2015	2'062'222	244'222	13.4%	1'818'000
deas	Coopérative de soins infirmiers	af	L 11168	2015	1'795'269	-		1'795'269
deas	Sages-Femmes à domicile	af	L 11168	2015	542'000	-		542'000
deas	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	af	L 11168	2015	415'700	-		415'700
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé ⁽⁴⁾	af			800'000	725'000	966.7%	75'000
deas	Maintien, aide et soins à domicile, Autres foyers de jour +	af			314'868	-189'120	-37.5%	503'988
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)	af			229'000	-		229'000
deas	Programme Alzheimer	af			167'500	-		167'500
deas	Proches aidants	af			150'000	-		150'000
deas	Programmes intercantonaux K01	af			100'000	-100'000	-50.0%	200'000
deas	Fondation IRIS	af			80'000	-		80'000
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile +	af			50'000	-		50'000
deas	Hospitalisations secteur privé	ns			15'000'000	-		15'000'000
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-		36'000
K02 Régulation sanitaire					297'900	-		297'900
deas	Programme latin de don d'organes	ns			261'900	-		261'900
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-		36'000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'307'250	-15'000	-0.1%	10'322'250
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	L 10858	2015	1'080'000	-		1'080'000
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool	af	L 11014	2016	1'396'200	-		1'396'200
deas	Carrefour Addictions - Association pour la prévention du tabagisme	af	L 11014	2016	347'790	-		347'790
deas	Action prévention du jeu +	af	L 11014	2016	300'000	-		300'000
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu	af	L 11014	2016	154'800	-		154'800
deas	Première ligne	af	L 11016	2016	2'414'170	-		2'414'170
deas	Groupe sida-Genève	af	L 11016	2016	1'743'250	-		1'743'250
deas	Dialogai	af	L 11016	2016	694'750	-		694'750
deas	PVA (personnes vivant avec)	af	L 11016	2016	200'000	-		200'000
deas	Boulevards	af	L 11016	2016	146'090	-		146'090
deas	Action de promotion de la santé +	af			479'000	14'000	3.0%	465'000
deas	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie +	af			400'000	-		400'000
deas	Association fourchette verte	af			170'000	-		170'000
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af			131'000	-		131'000
deas	Croix-bleue genevoise	af			110'000	-		110'000

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions +	af			100'000	-40'000	-28.6%	
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques	af			70'000	-		70'000
deas	Santé mentale	af			65'000	-		65'000
deas	Subventions suite à des épizooties	af			25'000	-		25'000
deas	Programme de prévention des accidents par morsure	af			20'000	-		20'000
deas	Fondation Health on the net	af				-20'000	-100.0%	
deas	Fondation sécurité des patients	ns			61'000	-		61'000
deas	ISOPTH	ns			61'000	21'000	52.5%	40'000
deas	Programmes intercantonaux K03	ns			53'200	-		53'200
deas	Interassociation de sauvetage	ns			42'000	-		42'000
deas	Observatoire de la santé	ns			18'000	-		18'000
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns			15'000	-		15'000
deas	Académie chiropractique	ns			10'000	10'000		11'200
L01 Développement et soutien à l'économie					13'596'350	-1'078'750	-7.4%	14'675'100
dse	Fondation Eclosion	ind	L 10999	2016	1'485'000	-15'000	-1.0%	1'500'000
dse	Fondation d'aide aux entreprises FAE	ind	L 11265	2015	5'790'440	-765'560	-11.7%	6'556'000
dse	Office de promotion industrielle OPI	ind	L 11265	2015	1'592'910	-16'090	-1.0%	1'609'000
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	af	L 11265	2015	1'971'000	-		1'971'000
deta	Compagnie générale de navigation CGN	af	L 11267	2018	2'060'000	-30'000	-1.4%	2'090'000
dse	Action en faveur de l'économie genevoise +	af			421'000	196'400	87.4%	224'600
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	af			126'000	-		126'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale	af			75'000	-		75'000
dse	Action de promotion économique +	af			70'000	45'000	180.0%	25'000
dse	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns				-375'000	-100.0%	375'000
dse	Léonardo	ns				-25'000	-100.0%	25'000
dse	Office national du tourisme	ns				-13'500	-100.0%	13'500
dse	Prix Michel Baettig	ns			5'000	-		5'000
dse	Office suisse d'expansion commerciale	ns				-4'000	-100.0%	4'000
dse	Participation aux actions de l'OSEC	ns				-76'000	-100.0%	76'000
dse	Fédération romande des consommatrices, section genevoise	ns				-		75'639
N01 Culture					64'600'735	426'103	0.7%	64'174'632
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	af	L 10851	2015	500'000	-		500'000
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	ind	PL 11582	2018	13'757'471	-7'997	-0.1%	13'765'468
dip	Conservatoire de musique de Genève	ind	PL 11582	2018	10'428'078	10'397	0.1%	10'417'681
dip	Institut Jaques-Dalcroze	ind	PL 11582	2018	4'339'122	-17'815	-0.4%	4'356'937
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM	ind	PL 11582	2018	1'070'663	149'750	16.3%	920'913
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical	ind	PL 11582	2018	541'633	169'848	45.7%	371'785
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève	ind	PL 11582	2018	528'628	84'887	19.1%	443'741
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly	ind	PL 11582	2018	420'742	100'383	31.3%	320'359
								371'367

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéance	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
dip	Ecole de Danse de Genève	ind	PL 11582	2018	396'803	159'888	67.5%	236'915
dip	Ecole d'Art - Accademia d'Archi	ind	PL 11582	2018	313'045	110'851	54.8%	202'194
dip	Ecole d'Art - Ondine Genevoise	ind	PL 11582	2018	282'858	44'773	18.8%	238'085
dip	Ecole d'Art - Env. harmonisation conditions cadre ens. travail	ind	PL 11582	2018		-783'720	-100.0%	783'720
dip	Ecole d'Art - Atelier Danse Manon Hotte	ind				-115'142	-100.0%	115'142
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco	af	L 11009	2015	1'350'000	-		1'350'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	af	L 11009	2015	850'000	-	850'000	700'000
dip	Fondation Bodmer	af	L 11009	2015	700'000	-	700'000	600'000
dip	Confédération des écoles de musique	af	L 11087	2016	297'000	-	297'000	297'000
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	L 11093	2016	2'600'000	-	2'600'000	2'600'000
dip	Fondation d'art dramatique	af	L 11093	2016	2'450'000	-	2'450'000	2'450'000
dip	Théâtre Am Stram Gram	af	L 11093	2016	992'000	-	992'000	992'000
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève	af	L 11093	2016	660'000	-	660'000	660'000
dip	Théâtre du Loup	af	L 11093	2016	350'000	-	350'000	350'000
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	L 11094	2016	9'500'000	-	9'500'000	9'500'000
dip	Contrechamps	af	L 11094	2016	450'000	-	450'000	450'000
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée	af	L 11094	2016	310'000	-	310'000	292'800
dip	Concours de Genève	af	L 11094	2016	300'000	-	300'000	250'000
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforom	af	L 11301	2016	2'125'000	-	2'125'000	2'000'000
dip	Association pour la danse contemporaine (ADC)	af	PL 11315	2015	400'000	-	400'000	400'000
dip	Orchestre de chambre de Genève	af	PL 11528	2016	760'000	-	760'000	760'000
dip	Fondation des Cinémas du Grütli	af	PL 11529	2018	420'000	-	420'000	420'000
dip	Aide aux compagnies indépendantes +	af			1'785'000	785'000	78.5%	1'000'000
dip	Soutien à la création indépendante +	af			1'165'000	-380'000	-24.6%	1'545'000
dip	Grand-Théâtre de Genève	af			500'000	500'000		
dip	Soutien à la diffusion +	af			796'870	-170'000	-17.6%	966'870
dip	Soutien à l'écrit +	af			330'000	80'000	32.0%	250'000
dip	Fonds de soutien à l'édition +	af			200'000	-		200'000
dip	Théâtre du Grütli	af			199'250	-		199'250
dip	Théâtre Saint-Gervais	af			192'500	-		192'500
dip	Festival tous écrans	af			185'000	5'000	2.8%	180'000
dip	Aide aux billets jeunes	af			170'000	-		170'000
dip	Fonction : Cinéma	af			150'000	-		150'000
dip	Ateliers d'ethnomusicologie	af			129'350	-		129'350
dip	Institut National Genevois	af			115'272	-		115'272
dip	Culture et Rencontre	af			105'000	-		105'000
dip	Association Quartz Genève Zurich	af			97'500	-		97'500
dip	Ecole et quartier Versoix	af			67'000	-		67'000
dip	Rencontres internationales de Genève	af			62'680	-		62'680
dip	Teatro Malandro	af				-150'000	-100.0%	150'000
dip	Grandes manifestations	af				-150'000	-100.0%	150'000

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013
dip	Bourses et résidences	ns			222'000	-	222'000	221'865
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP	ns			84'370	-	84'370	63'925
dip	Remboursement des écolages de musique	pp			478'900	-	478'900	860'138
dip	Intermittents du spectacle ⁽⁵⁾	pp			300'000	-	300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp			172'000	-	172'000	166'807
N02 Sport et loisirs					2'177'289	-	2'177'289	1'724'706
dip	Association Genève-Plage ⁽⁷⁾	af	L 11135	2016	780'000	-	780'000	675'000
dip	Genève Futur Hockey	af	L 11278	2016	495'000	-	495'000	495'000
dip	Fondation du Stade de Genève ⁽⁷⁾	af			375'000	-	375'000	339'876
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors +	af			341'070	-	341'070	62'360
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +	af			186'219	-	186'219	152'470
O03 Conseil d'Etat					639'746	-695'254	-52.1%	1'335'000
dse	GE200.CH	af	L 11179	2015	45'000	-480'000	-91.4%	525'000
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat +	af			350'000	-300'000	-46.2%	650'000
pré	Subventions associations diverses CE +	af			50'000	-	50'000	50'000
pré	Subventions diverses Protocole	ns			194'746	84'746	77.0%	110'000
O06 Exercices des droits politiques					770'000	680'000	755.6%	90'000
pré	Promotion citoyenne	af			20'000	20'000		
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux	ns			750'000	660'000	733.3%	90'000
O07 Affaires extérieures					18'569'612	-808'042	-4.2%	19'377'654
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	ind	L 10863	2015	239'819	2'885	1.2%	236'934
pré	Aide aux pays en voie de développement (pour le CAGI)	ind	L 11039	2015	200'000	-	200'000	200'000
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - accueil délégués	ind	L 11039	2015	91'773	-927	-1.0%	92'700
pré	Fédération genevoise de coopération (FGC)	af	L 11022	2016	2'500'000	-500'000	-16.7%	3'000'000
pré	GLCT - téléphérique du Salève	af	L 10995	2016	260'000	-	260'000	247'510
pré	Club suisse de la presse	af	L 10863	2015	120'020	-	120'020	107'241
pré	Projets régionaux et transfrontaliers +	af			300'000	-	300'000	30'050
pré	Penthes - Centre pour la coopération mondiale	af			200'000	-	200'000	23'000
pré	Service des affaires extérieures : autres subventions +	af			30'000	-	30'000	
pré	Aide aux pays en voie de développement	ns			7'610'000	-200'000	-2.6%	7'810'000
pré	Comité International Croix-Rouge (CICR)	ns			4'500'000	-	4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	ns			1'548'000	-	1'548'000	1'358'815
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde	ns			540'000	-	540'000	270'000
pré	Interreg V	ns			250'000	-	250'000	288'350
pré	Location auprès de tiers pour ONG	ns			150'000	-	150'000	118'852

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME

Les exercices 2013 et 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION B2015 / B2014		BUDGET 2014	COMPTES 2013
pré	Genève internationale subventions diverses	ns			30'000	-		30'000	
pré	Subventions diverses Protocole	ns				-110'000	-100.0%	110'000	
pré	Mise à disposition d'un parking à l'OMC	ns							65'597 1'392'546
O09 Intérieur					643'000	-45'000	-6.5%	688'000	676'000
pré	F-information - filigrane	af	L 10896	2015	515'000	-		515'000	515'000
pré	Diverses associations féminines +	af			88'000	-		88'000	88'000
pré	Soutien aux agendas 21 communaux	ns				-45'000	-100.0%	45'000	33'000
pré	Prix cantonal du développement durable	ns			40'000	-		40'000	40'000
P01 Etats-majors départementaux					19'900	-		19'900	4'608
dse	Subventions divers DSE +	af			19'900	-		19'900	4'608
Q01 Energie					8'231'740	-6'422'100	-43.8%	14'653'840	6'375'715
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	ns			2'000'000	-4'075'000	-67.1%	6'075'000	3'761'428
dale	LDTR bonus à la rénovation ⁽⁶⁾	ns				-2'367'000	-100.0%	2'367'000	
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes	ns			2'154'500	-		2'154'500	1'743'278
dale	Bonus conjoncturel à l'énergie ⁽⁶⁾	ns			1'827'000	-		1'827'000	
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton	ns			1'750'240	-		1'750'240	
dale	Fonds des privés : subventions accordées	ns			500'000	-		500'000	871'009
dale	Soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC énergie	ns				19'900	-100.0%	-19'900	

Retraitements :

⁽¹⁾ La participation cantonale à l'assurance chômage et invalidité est imputée sur une rubrique de subvention depuis le PB2015. Auparavant, elle figurait, dans le même programme, en tant que dédommagement

⁽²⁾ En 2013, la subvention accordée au CCSI n'était que de CHF 300'000. Il manquait un montant de 76'812 présenté à tort dans les subventions non monétaires.

⁽³⁾ La subvention au CIC a été transférée du programme A03 (DIP) au programme H02 (DSE) au PB2015

⁽⁴⁾ Les actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé ont été transférées du programme K02 (DEAS) au programme K01 (DEAS) au PB2015

⁽⁵⁾ La subvention aux intermittents du spectacle a été transférée du programme B01 (DEAS) au programme N01 (DIP) au budget 2014

⁽⁶⁾ Le bonus conjoncturel à l'énergie et le bonus LDTR à la rénovation ont été transférés du programme G02 (DALE) au programme Q01 au PB2015

⁽⁷⁾ Au budget 2014 et aux comptes 2014, Genève-Plage et la Fondation du Stade de Genève étaient rattachées au DF et à l'ex-DU.

→ Ces 7 retraitements ne figurent que dans ce tableau. Ils ne figurent ni dans les états financiers, ni dans le projet de budget des programmes

Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Budget 2015
F04 Nature et paysage		
DETA	Fonds forestier divers	10'000
	Association des propriétaires de forêts (Gy-Jussy-Presinge, Veyrier, Ouest genevois et rive droite)	10'000
H09 Sécurité civile et armée		
DSE	Protection civile divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	50'000
	Suisse Mobile	21'000
	Divers non connus à ce jour	2'000
J02 Infrastructures routières et de transports publics		
DETA	Génie civil - subventions diverses	60'000
	Caddie Service	60'000
N01 Culture		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'785'000
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV)	55'000
	Bureau culturel	30'000
	FESTIVAL ARCHIPEL, musiques d'aujourd'hui	80'000
	Théâtre Spirale	80'000
	Association Sirocco	70'000
	Gli Angeli Genève	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	1'390'000
DIP	Soutien à l'écrit	330'000
	Fondation pour l'écrit	200'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	130'000
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	341'070
	Académie Volleyball Genève	22'000
	Genève Basket Relève Féminine	23'000
	Genève Education Football	174'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus à ce jour.	122'070
O09 Affaires intérieures		
PRE	Diverses associations féminines	88'000
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus à ce jour.	40'000

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION 2015/2014	BUDGET 2014	C2013
	TOTAL PROGRAMMES				162'913'093	6'687'379	4.3%	156'225'714
	A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				117'936	-	117'936	117'936
dip	École hôtelière de Genève - terrains et locaux	ind	PL 11316	2017	117'936	-	117'936	117'936
	A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles				63'678'085	2'403'057	3.9%	61'275'027
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains et locaux	ind	PL 11466	2017	1'517'592	-	1'517'592	1'517'592
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - terrains et locaux	ind	PL 11466	2017	95'000	-	95'000	95'000
	A04 Hautes écoles				53'188'868	2'393'457	4.7%	50'795'410
dip	Université de Genève - terrains et locaux	ind	L 11023	2015	44'989'424	2'726'457	6.5%	42'262'966
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 11023	2015	780'000	-	780'000	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains et locaux	ind	L 11122	2016	603'444	-	603'444	603'444
dip	HES-SO Genève - terrains et locaux	ind			6'816'000	-333'000	-4.7%	7'149'000
	C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale				424'999	-	424'999	424'999
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - terrains et locaux	ind	PL 11307	2017	30'000	-	30'000	30'000
deas	Association Argos - terrains et locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-	286'506	286'506
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - terrains et locaux	af	L 11054	2016	46'610	-	46'610	46'610
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains et locaux	af	L 11054	2016	20'358	-	20'358	20'358
deas	Caritas Genève - terrains et locaux	af	L 11054	2016	41'525	-	41'525	41'525
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées				541'588	-	541'588	541'885
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains et locaux	ind	PL 11271	2017	465'363	-	465'363	465'660
deas	EMS - Résidence Les Arénieries - terrains et locaux	ind	PL 11271	2017	76'225	-	76'225	76'225
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées				6'945'038	9'600	0.1%	6'935'438
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains et locaux	ind	L 11295	2017	4'758'219	-	4'758'219	4'758'219
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-	165'000	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains et locaux	ind	L 11294	2017	205'092	-	205'092	205'092
deas	EPH Foyer Handicap - terrains et locaux	ind	L 11295	2017	260'820	-	260'820	260'820
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - terrains et locaux	ind	L 11294	2017	397'597	9'600	2.5%	387'997
deas	EPH Aigues Vertes - terrains et locaux	ind	L 11295	2017	994'320	-	994'320	994'320
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - terrains et locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-	30'544	30'544
deas	EPH Fondation Trajets - terrains et locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-	18'396	18'396
deas	Association Cérébral Genève - terrains et locaux	af			115'050	-	115'050	124'345
	F04 Nature et paysage				42'000	-	42'000	46'429
deta	Fondation Neptune - ateliers et garages	af	PL 11498	2018	14'500	-	14'500	18'929
deta	Fondation Neptune - terrains et locaux	af	PL 11498	2018	20'500	-	20'500	20'500
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	PL 11498	2018	7'000	-	7'000	7'000
	F05 Politique agricole				90'000	-	90'000	90'000
deta	Opage, promotion agricole - terrains et locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-	90'000	90'000
	G01 Accès au logement				813'000	-	813'000	630'333
dale	Cité Universitaire - terrains et locaux	ind	L 10975	2015	813'000	-	813'000	630'333
	H02 Sécurité				20'000	-	20'000	20'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - terrains et locaux	af			20'000	-	20'000	20'000

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2013 A 2015 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéan ce	BUDGET 2015	VARIATION 2015/2014	BUDGET 2014	C2013
H09 Sécurité civile et armée					226'000	-	226'000	226'000
dse	Musée militaire genevois - terrains et locaux	af			35'000	-	35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - terrains et locaux	af			36'000	-	36'000	36'000
dse	Elite - terrains et locaux	ns			75'000	-	75'000	75'000
dse	Landwehr - terrains et locaux	ns			75'000	-	75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - terrains et locaux	ns			5'000	-	5'000	5'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					105'600	-	105'600	105'600
dse	Association la Pâquerette des Champs - terrains et locaux	af	L 11169	2016	30'000	-	30'000	30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains et locaux	af			75'600	-	75'600	75'600
J01 Transports et mobilité					22'094'413	8'731'586	65.3%	13'362'827
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains et locaux	ind	L 11531	2018	1'147'940	240'940	26.6%	907'000
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - droit de sillon	ind	L 11531	2018	20'537'106	8'490'646	70.5%	12'046'460
deta	Fondation des parkings - terrains et locaux	ind	L 11243	2016	409'367	-	409'367	384'891
K01 Réseau de soins					70'463'754	-4'182'934	-5.6%	74'646'688
dares	Clinique de Jolimont et Montana - terrains et locaux	ind	L 10860	2015	573'750	-	573'750	573'750
dares	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - terrains et locaux	ind	L 11168	2015	391'790	-	391'790	391'790
dares	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains et locaux	ind	L 10865	2015	69'448'214	-4'182'934	-5.7%	73'631'148
dares	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains et locaux	ind	L 11168	2015	50'000	-	50'000	25'000
N01 Culture					2'280'786	-214'330	-8.6%	2'495'116
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - terrains et locaux	ind	PL 11582	2018	102'180	10'176	11.1%	92'004
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains et locaux	ind	PL 11582	2018	885'000	-	885'000	885'000
dip	Institut Jaques-Dalcroze - terrains et locaux	ind	PL 11582	2018	610'650	-627'462	-50.7%	1'238'112
dip	Théâtre de Marionnettes	af	L 11093	2016	43'260	43'260		
dip	Fondation d'art dramatique	af	L 11093	2016	63'780	63'780		
dip	Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	af	L 11094	2016	206'580	206'580		
dip	Lieux culturels - terrains et locaux	af			369'336	89'336	31.9%	280'000
					830'000	-		830'000
N02 Sport et loisirs					830'000	-		830'000
dip	Association Genève-Plage - terrains et locaux	af	PL 11135	2016	520'000	-	520'000	520'000
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains et locaux	af			310'000	-	310'000	310'000
O03 Conseil d'Etat					25'000	-50'000		75'000
dse	GE200.CH - divers	af	L 11179	2015	25'000	-50'000		75'000
O07 Genève internationale					3'091'519	-		3'021'679
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - terrains et locaux	ind	L 10863	2015	152'788	-	152'788	105'568
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11039	2015	181'756	-	181'756	181'756
pré	Club suisse de la presse - terrains et locaux	af	L 10863	2015	57'639	-	57'639	35'019
pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 10863	2015	40'000	-	40'000	40'000
pré	Ecole internationale - terrains et locaux	ns			2'659'336	-	2'659'336	2'659'336

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2015	Budget 2014	Description
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel dont utilisation de provisions	610'526'671 -	586'389'561 -1'924'786	La provision pour le pont AVS des enseignants du primaire ainsi que celle pour réserve de carrière des enseignants du secondaire a été reclassée en charges à payer (+1.9 MCHF).
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel dont utilisation de provisions	403'879'788 -	396'990'981 -622'518	La provision pour réserve de carrière des enseignants du secondaire a été reclassée en charges à payer (+0.6 MCHF).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	20'303'279 244'800 -144'600	20'308'427 260'800 -160'600	Dotation et Utilisation de la provision pour débiteurs douteux au PO et à l'OFPC.
	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	47'721'499 1'828'400 -1'828'400	42'973'477 900'000 -900'000	Dotation et utilisation de la provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC, sans variation par rapport au B 2014 (0.9 million en dotation et utilisation). Reclassement de la dotation et l'utilisation de la provision pour les prêts consentis aux ménages privés par le service des bourses et prêts d'étude selon recommandation ICF (+0.9 MCHF).
	43 Revenus divers dont reprise de provisions	900'780 18'000	979'400 18'000	Reprise sur provision pour débiteurs douteux au PO, sans variation par rapport au B 2014.
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	4'205'920 170'228 -121'000	5'431'192 738'217 -221'000	Provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ). Compte tenu des informations à disposition, la provision en lien avec les frais de placement hors canton à l'OEJ n'est plus nécessaire (-0.3 MCHF sur la dotation). Reclassement des dépréciations et pertes sur créances du SPMI dans la subvention frais de placement (-0.27 MCHF sur la dotation, +0.1 MCHF sur l'utilisation, -0.1 sur la reprise de provision).
	43 Revenus divers dont reprise de provisions	6'356'422 16'422	2'225'445 124'922	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	1'603'077 110'000 -60'000	1'278'696 110'000 -60'000	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour les prestations indûments perçues par les bénéficiaires ainsi que les amendes correspondantes. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de l'OCE.
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions	2'441'408 2'000'000	2'438'791 2'000'000	Débiteurs douteux pour les prestations à restituer par les bénéficiaires du SAM.
	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	326'640'645 49'100'000 -49'300'000	320'979'532 14'600'000 -14'800'000	Constitution de provisions pour les subsides tardifs et rétroactifs à verser. Constitution de provisions pour couvrir les primes impayées des assurés. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SAM. Le PB 2015 présente les informations en lien avec l'application de la méthode comptable standard car la nouvelle méthode intégrée dans le B 2014 a été refusée par l'ICF lors du bouclage des comptes 2013. Le PB 2015 présente 34.5 millions de plus en dotation et utilisation de provisions suite à un changement de méthode comptable.
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	4'232'534 4'000'880 -3'500'000	4'226'046 4'000'880 -3'500'000	Risques liés au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SCARPA
	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	49'867'907 1'000'000 -1'000'000	47'436'609 - -	Constitutions de provisions en lien avec les prestations complémentaires familiales versées de façon indue. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2015	Budget 2014	Description
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	342'158'617 600'000 -600'000	324'581'296 600'000 -600'000	Constitution d'une provision pour le dossier des remises de cotisations AVS / AI et pour les charges liées à la CIIS (convention intercantionale relative aux institutions sociales). Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de la DGAS.
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	141'081 20'000 -20'000	141'302 20'000 -20'000	Risques liés aux dossiers traités au travers des activités du SPAD (protection de l'adulte), non recouvrement des avances effectués par le SPAD. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPAD.
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	4'815'145 3'320'820 -1'864'320	4'815'746 3'320'820 -1'864'320	Constitution de provisions pour les dossiers non encore traités au SPC (part AVS). Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	301'880'838 13'631'080 -16'353'657	317'223'915 14'231'080 -16'953'657	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour des prestations indûment perçues (part AVS). Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	3'449'802 2'379'180 -1'335'680	3'450'232 2'379'180 -1'335'680	Constitution de provisions pour les dossiers non encore traités au SPC (part AI). Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	198'166'869 9'951'520 -11'746'340	192'815'222 10'351'520 -12'146'340	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour des prestations indûment perçues (part AI). Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	8'208'032 40'000 -6'810'156	11'641'324 41'800 -3'968'500	Ajustement de la provision pour sites contaminés Utilisation de la provision pour sites contaminés
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	1'149'191 600'000 -1'350'000	1'130'175 600'000 -1'500'000	Provision pour débiteurs douteux à l'office du logement. Le budget de l'utilisation de la provision a été ajusté pour correspondre au budget des pertes sur créances.
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisation de provisions	505'066 -100'000	487'992 -100'000	Provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments des autorisations de construire.
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel dont utilisation de provisions	295'546'288 -7'052'098	276'767'073 0	Utilisation des provisions pour le pont police. Cette utilisation était présentée en P02 en 2014 à hauteur du même montant (7 millions)
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions	57'323'138 27'800'455	57'855'940 30'910'455	Dotation à la provision pour pertes sur créances du service des contraventions. La diminution est en lien avec la baisse entre 2014 et 2015 des émoluments facturés compte tenu que la dotation à la provision est déterminée par un pourcentage appliqué sur la facturation.
	34 Charges financières dont dotation à provisions	389'743 389'743	-	Dotation: Suite à la revalorisation du pont police effectuée début 2013, le montant provisionné est dorénavant escompté selon les standards comptables IPSAS. Par conséquent, une dotation de 0.39 million est prévue chaque année en charge financière. Ce montant a été reclassifié en 2015 dans la programmes H02 (auparavant P02)
	43 Revenus divers dont reprise de provisions	6'075'000 6'000'000	10'075'000 10'000'000	Dissolution de la provision pour pertes sur créances du service des contraventions. La dissolution à hauteur de 10 millions prévue au budget 2014 était basée sur la récupération des affaires avant prescription engendrant ainsi une augmentation des paiements de créances anciennes avec comme corollaire la dissolution de la provision sur ces anciens dossiers. La diminution entre 2014 et 2015 correspond à la prise en compte des anciens dossiers déjà traités.
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	2'185'443 332'911 -1'000'000	2'178'644 270'000 -800'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances Utilisation de la provision pour dépréciation de créances

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2015	Budget 2014	Description
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	8'420'144 50'000 -50'000	8'742'538 50'000 -50'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux.
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel dont utilisation de provisions	99'688'622 -1'148'016	91'768'548 -	Utilisation des provisions pour le pont police. Cette utilisation était présentée en P02 en 2014 à hauteur du même montant (1.2 millions)
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions	24'325'040 75'000	21'678'860 75'000	Dotation à la provision pour pertes sur créances du service de l'application des peines et mesures
	34 Charges financières dont dotation à provisions	63'447 63'447	- -	Dotation: Suite à la revalorisation du pont police effectuée début 2013, le montant provisionné est dorénavant escompté selon les standards comptables IPSAS. Par conséquent, une dotation de 0.06 million est prévue chaque année en charge financière. Ce montant a été reclassifié en 2015 dans la programmes H07 (auparavant P02)
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel dont utilisation de provisions	122'811'781 -3'542'872	117'659'727 -127'957	Utilisation d'une partie de la provision pour mesures transitoires liées à l'intégration des magistrats du PJ dans la CPEG
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	43'504'003 12'600'000 -12'600'000	38'137'490 5'600'000 -5'600'000	Réévaluation du taux de perte à hauteur de 70% des créances issues des débiteurs du PJ gérés par le service des contraventions. Il s'agit essentiellement de créances issues de procédures pénales.
	43 Revenus divers dont reprise de provisions	5'440'000 200'000	1'560'000 200'000	
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	16'733'225 -90'000	16'603'216 300 -90'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	13'337'900 1'840'000 -1'840'000	11'872'900 240'000 -240'000	Dotation et utilisation pour la provision relative aux hospitalisations hors cantons. La dotation et l'utilisation de provision pour les séjours non encore facturés par les différents établissements hospitaliers des autres cantons ont été augmentée à 1.8 million de francs pour tenir compte des montants constatés lors de la clôture des comptes 2013.
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	2'016'417 65'520 -65'000	1'707'502 57'520 -7'000	Dotation et utilisation pour les provisions pour débiteurs douteux des services du pharmacien cantonal et du service de la consommation et des affaires vétérinaires
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	272'893 30'000 -10'000	253'562 30'000	Mouvements relatifs à la provision pour pertes sur créances du service du commerce et du registre du commerce
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	489'891 70'000 -120'000	303'766 70'000 -120'000	Mouvements relatifs à la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	89'300'000 89'300'000 -89'300'000	93'500'000 93'500'000 -93'500'000	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). La dotation est égale à l'utilisation et varie en fonction de l'estimation des créances irrécouvrables.
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	43 Revenus divers dont reprise de provisions	3'215'000 1'615'000	3'765'000 1'615'000	Reprise de provision suite à la signature de convention dans le cadre de quelques dossiers de l'ex FondVal.
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	9'532'589 1'346'939 -3'393'928	9'371'708 811'750 -172'844	La dotation et l'utilisation de provision correspondent à la reprise au sein de l'Etat de la gestion de la caisse de retraite des conseillers d'Etat. Ces montants sont évalués selon les hypothèses actuarielles.
	34 Charges financières dont dotation à provisions	571'589 571'589	- -	La dotation correspond au montant en lien avec l'escompte à 1% utilisé lors du calcul des provisions des caisses gérées par l'Etat.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	Budget 2015	Budget 2014	Description
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	9'944'646 178'112 -	10'155'649 153'364 -10'000	Dotation correspondant à la reprise au sein de l'Etat de la gestion de la caisse de retraite des magistrats de la CdC. Ces montants sont évalués selon les hypothèses actuarielles.
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	37'361'010 256'366 -406'084	37'908'013 256'366 -8'606'198	Dotation: Dotation de provision pour les rentes diverses payées par l'OPE. Utilisation: Utilisation des provisions pour les rentes diverses par l'OPE. En 2014, l'utilisation comportait un montant de 8.2 millions relatif au pont police qui a été reclassifié en 2015 dans les programmes H02 et H07 pour un montant respectif de 7 et 1.2 millions.
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	34 Charges financières dont dotation à provisions dont reprise de provisions	- - -	453'190 453'190 2'000'000	Dotation: Suite à la revalorisation du pont police effectuée début 2013, le montant provisionné est dorénavant escompté selon les standards comptables IPSAS. Par conséquent, une dotation de 0.45 million est prévue chaque année en charge financière. Ce montant a été reclassifié en 2015 dans les programmes H02 et H07 pour un montant respectif de 0.39 et 0.06 million. Reprise: dissolution exceptionnelle de provision de 2 millions au B2014 en raison de l'abaissement du taux d'indexation des montants du Pont-Police.
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions	142'752'895 655'364 -300'000	168'227'194 655'364 -300'000	Dotation et utilisation de provision pour débiteurs douteux.
Divers programmes	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	1'508'892 11'000	1'275'282 11'000	Provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments facturés par l'office cantonal de l'énergie pour le traitement de dossiers en autorisation énergétique.
Divers programmes	34 Charges financières dont dotation à provisions dont utilisation de provisions	24'580 -7'000	28'180 -2'000	Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présenté dans cette ligne sous forme agrégée.
		9'107 -	- -	Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présenté dans cette ligne sous forme agrégée.

